

La petite exploitation agricole méditerranéenne, une réponse en temps de crise

Editeurs scientifiques :
Jean-Christophe Paoli (coordinateur), Théodosia Anthopoulou,
Abdallah Ben Saad, Pascal Bergeret,
Mohamed Elloumi, Claude Napoléone, Gisèle Vianey



OPTIONS méditerranéennes

SERIE A : Séminaires Méditerranéens
2017 - Numéro 117



CIHEAM

CIHEAM

**Centre International de Hautes Etudes
Agronomiques Méditerranéennes
*International Centre for
Advanced Mediterranean Agronomic Studies***

Président / *President*: Masum BURAK

Secrétaire Général / *Secretary General*: Cosimo LACIRIGNOLA

11, rue Newton, 75116 Paris, France

Tél.: +33 (0) 1 53 23 91 00 - Fax: +33 (0) 1 53 23 91 01 /02

secretariat@ciheam.org

www.ciheam.org

Le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai 1962. C'est une organisation intergouvernementale qui réunit aujourd'hui treize Etats membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le CIHEAM se structure autour d'un Secrétariat général situé à Paris et de quatre Instituts Agronomiques Méditerranéens (IAM), localisés à Bari (Italie), Chania (Grèce), Montpellier (France) et Saragosse (Espagne).

Avec au cœur de son action trois missions fondamentales (formation, recherche, coopération), le CIHEAM s'est progressivement imposé comme une référence dans ses domaines d'activité : l'agriculture, l'alimentation et le développement rural durable en Méditerranée.

Founded in 1962 at the joint initiative of the OECD and the Council of Europe, the International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies (CIHEAM) is an intergovernmental organisation comprising thirteen member countries from the Mediterranean Basin (Albania, Algeria, Egypt, France, Greece, Italy, Lebanon, Malta, Morocco, Portugal, Spain, Tunisia and Turkey).

CIHEAM is made up of a General Secretariat based in Paris and four Mediterranean Agronomic Institutes (IAM) located in Bari (Italy), Chania (Greece), Montpellier (France) and Zaragoza (Spain).

In pursuing its three central missions (education, research and cooperation), CIHEAM has become a reference in its fields of activity: Mediterranean agriculture, food and sustainable rural development.

IAM

**Instituts Agronomiques Méditerranéens
Mediterranean Agronomic Institutes
Bari - Chania - Montpellier - Zaragoza**

IAM-Bari

Dir.: Maurizio RAELI
9 Via Ceglie
70010 Valenzano,
Città Metropolitana di Bari, Italy
Tel.: (+39) (080) 4606 111 - Fax: (+39) (080) 4606 206
www.iamb.ciheam.org

IAM-Chania

Dir.: George BAOURAKIS
Makedonias 1, Alsyllo Agrokipo
73100 Chania, Crete, Greece
Tel.: (+30) 2821035000 - Fax: (+30) 28210 35001
www.iamc.ciheam.org

IAM-Montpellier

Dir.: Pascal BERGERET
3191 Route de Mende
34093 Montpellier Cedex 5, France
Tel.: (+33) (0)4 67 04 60 00 - Fax: (+33) (0)4 67 54 25 27
www.iamm.ciheam.org

IAM-Zaragoza

Dir.: Javier SIERRA
1005 Avenida Montañana
50059 Zaragoza, Spain
Tel.: (+34) 976 716000 - Fax: (+34) 976 716001
www.iamz.ciheam.org

Contact / *Contact*

omadmin@iamm.fr

La petite exploitation agricole méditerranéenne,
une réponse en temps de crise



Les opinions, les données et les faits exposés dans ce numéro sont sous la responsabilité des auteurs et n'engagent ni le CIHEAM, ni les Pays membres.

Opinions, data and facts exposed in this number are under the responsibility of the authors and do not engage either CIHEAM or Member-countries.

CIHEAM

La petite exploitation agricole méditerranéenne, une réponse en temps de crise

Editeurs Scientifiques / *Editors*: J.-C. Paoli (coordinateur), T. Anthopoulou,
A. Ben Saad, P. Bergeret, M. Elloumi, C. Napoléone, G. Vianey

Gouvernance des Crises Economiques et Dynamique d'Utilisation des Terres dans les Zones Agricoles et Périurbaines. Séminaire international Foncimed, 16-18/10/2014, Athènes (Grèce).

Le Dualisme Foncier Agricole en Méditerranée : Concurrence ou Coopération ? Séminaire international Foncimed, 15-17/10/2015, Tunis (Tunisie).

Comité de lecture / Peer review committee : T. Anthopoulou (Panteion University, Grèce), A. Ben Saad (INRAT, Tunis, Tunisie), P. Bergeret (IAMM, France), M. Elloumi (INRAT, Tunis, Tunisie), A.-M. Jouve (Chercheure associée, Pôle foncier Montpellier, France), S. Koutsou (Institut d'Enseignement Technologique de Thessalonique, Grèce), R. Melot (INRA-SAD-APT, Paris-Grignon, France), C. Napoléone (INRA Avignon, France), J.-C. Paoli (INRA LRDE, Corte, France), G. Vianey (Chercheure associée, Université de Tours, France)

OPTIONS

méditerranéennes

Directeur de la publication / *Head of publication*:
Cosimo Lacirignola

2017

Série A : Séminaires Méditerranéens

Numéro 117



Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies

L'édition technique, la maquette et la mise en page de ce numéro d'Options Méditerranéennes ont été réalisées par l'IAM de Montpellier (CIHEAM)

Technical editing, layout and formatting of this edition of Options Méditerranéennes was by the MAI of Montpellier (CIHEAM)

Crédit photo de couverture / *Cover photo credits* :

Line-Marie Lafitte

Ficaja (Castagniccia-région de Cervione- Haute-Corse) en 1911 et aujourd'hui : 403 habitants en 1911 et 54 en 2014 (Source INSEE)

Edition numérique / *Digital publishing*

Pour citer cet ouvrage / *How to cite this document:*

Paoli J.-C., Anthopoulou T., Ben Saad A., Bergeret P., Elloumi M., Napoléone C., Vianey G. (eds.). *La petite exploitation agricole méditerranéenne, une réponse en temps de crise*. Montpellier : CIHEAM, 2017. 328 p. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens ; n. 117).

Catalogue des numéros d'Options Méditerranéennes sur /

Catalogue of Options Méditerranéennes issues on :

<http://om.ciheam.org/>

ISSN : 1016-121X – ISBN : 978-2-85352-562-7

© CIHEAM, 2017

Reproduction partielle ou totale interdite
sans l'autorisation du CIHEAM

*Reproduction in whole or in part is not permitted
without the consent of the CIHEAM*

Sommaire / *List of contents*

Préface - <i>Pascal Bergeret</i>	3
Introduction - <i>Jean-Christophe Paoli, Gisèle Vianey, Théodosia Anthopoulou, Mohamed Elloumi, Claude Napoléone, Abdallah Ben Saad</i>	5

Première partie

La prégnance du dualisme	15
--------------------------------	----

Thème 1. Un ancrage dans le passé

L'Albanie, une agriculture sans dualisme ? - <i>Claire Bernard, François Lerin</i>	19
De la dualité précoloniale au dualisme agraire, des cartes, des graphiques racontent. Le cas de l'Est algérien - <i>Ménouba Hamani</i>	39
Evolution of pastoral farming in Eastern Thessaly: competing uses between lowlands and semi-mountainous areas. The case of the area of Velestino (Greece) - <i>Lola Perucho</i>	65
La petite agriculture en Tunisie du protectorat à l'indépendance - <i>Marouane Lajili</i>	73
Grande propriété de plaine, petite propriété de montagne : à l'origine du déséquilibre territorial de l'agriculture corse - <i>Jean-Christophe Paoli, Clarisse Brillouet, Thomas Lefebvre, Maddalena Serpentine</i>	89

Thème 2. Résilience des structures agraires en temps de crise

Grande production ou petite production ? La « question agraire » aujourd'hui - <i>Michel Merlet</i>	107
Dynamique de reterritorialisation de l'agriculture familiale grecque et enjeux dans le contexte de la crise - <i>Dimitris Goussios</i>	117
Installation de jeunes agriculteurs sur des terres publiques en Grèce : enjeux et limites - <i>Stavriani Koutsou, Maria Botsiou</i>	129
Le faire-valoir indirect et ses conséquences sur le fonctionnement des exploitations irriguées. Cas d'un périmètre irrigué au Nord-Ouest de la Tunisie - <i>Inès Gharbi, Mohamed Elloumi et Jean-Yves Jamin</i>	141

Thème 3. bouleversements consécutifs de la croissance urbaine ..

L'étalement urbain et ses impacts sur le foncier rural en Algérie. Le cas de Sétif et sa région - <i>Ahmed Bousmaha et Abdelkader Chouache</i>	155
Diverging sociocultural visions of the rural and land use conflicts in times of crisis. Solar farm development and farmland dispossession (Greece) - <i>Michael Petrou</i>	167

Deuxième partie

La petite exploitation en débat.....	181
--------------------------------------	-----

Disputatio entre Michel Merlet et Michel Petit sur l'avenir de la petite exploitation familiale -
Propos retranscrits par Romain Melot, animateur : Jean-Christophe Paoli 183

Thème 1. Des politiques d'aménagement incomplètes..... 189

Vers une méthodologie systémique et générique de caractérisation de l'agriculture périurbaine en Méditerranée. Une démarche basée sur une comparaison en miroir -
Esther Sanz Sanz, Claude Napoléone, Bernard Hubert, Rafael Mata Olmo 191

Utilisation du sol et dynamiques des entreprises agricoles dans les territoires urbains et périurbains de l'Italie - *Marcello De Rosa, Luca Bartoli, Silvia Chiappini* 207

Thème 2. Les structures traditionnelles mal protégées par les politiques foncières, d'aménagement et environnementales..... 217

Vilipender les usages pastoraux, déposséder les acteurs locaux : conséquences socio-spatiales du risque d'incendie de forêt en Corse et en Sardaigne - *Pauline Vilain-Carlotti* 219

Impacts territoriaux de l'étalement urbain. Cas des franges urbaines de Rhône-Alpes -
Gisèle Vianey..... 233

L'agriculture périurbaine dans les politiques urbaines en Algérie : l'exemple de Constantine -
Ouassila Benjaballah-Boudemagh 251

Inégale répartition de la ressource foncière et non reconnaissance sociale et environnementale des petites exploitations -
Gisèle Vianey, Abdallah Ben Saad, Jean-Christophe Paoli 261

Evolution et devenir des terres collectives au Maroc : complexité des enjeux -
Aissam Zine-Dine 285

Thème 3. Le « problème » des petites exploitations posé dans les conflits multi-sectoriels : la sortie de la question agraire ?..... 295

Mapping land-use dynamics, environmental conflicts and social pressures in the peri-urban area of Athens - *Orestes Kolokouris, Sofia Nikolaidou, Theodosia Anthopoulos*..... 297

L'ambivalence des relations entre structures foncières et usages de la terre : un défi pour les politiques foncières méditerranéennes - *Anne-Marie Jouve et Gisèle Vianey*..... 309

Annexes..... 321

Publications du réseau Foncimed..... 323

Appel à communication : Echanges sur la question foncière en Méditerranée 325

Appel à communication : Le dualisme foncier agricole en Méditerranée : concurrence ou coopération ? 327

Préface

Le foncier, ressource stratégique tant pour l'agriculture que pour les dynamiques urbaines, peut s'appréhender sous plusieurs angles. Objet de recherche, c'est un marqueur de l'histoire et un indicateur des dynamiques sociales à l'œuvre dans les zones considérées. Témoin d'alliances ou de conflits, il matérialise les tensions permanentes générées par la confrontation d'enjeux locaux et de bouleversements planétaires. Objet de politique publique (agricole, environnementale, territoriale, etc.), le foncier peut se révéler comme un levier efficace pour atteindre les objectifs de développement économique et social que les gouvernements se fixent. Cependant, ce levier est particulièrement difficile à mettre en œuvre, étant donnée son inscription profonde dans les fabriques sociales et politiques locales et nationales, ainsi que dans les représentations des acteurs.

En Méditerranée, l'évolution du foncier est intimement liée à l'histoire des sociétés, notamment depuis la période de l'Empire ottoman. Il cristallise les relations entre groupes sociaux et constitue bien souvent un facteur important de blocage du développement durable. Malgré les nombreuses tentatives dans les pays du Sud et de l'Est méditerranéens, les différentes réformes agraires mises en œuvre sous et depuis la colonisation ont échoué à instaurer un ordre plus équitable tant à la ville que dans les campagnes, ou à leur interface. C'est une des raisons pour lesquelles il convient de revisiter la question foncière en Méditerranée avec un œil neuf, débarrassé des idées préconçues et capable de déceler dans l'analyse de cas concrets des pistes innovantes de réforme.

C'est l'ambition de ce volume d'Options Méditerranéennes qui réunit les travaux du réseau FONCIMED présentés aux séminaires d'Athènes (octobre 2014) et de Tunis (octobre 2015). FONCIMED réunit des chercheurs et des praticiens de tout le pourtour méditerranéen. J'espère ainsi que par la richesse de ses analyses, ce livre intéressera les différents acteurs et observateurs de la question foncière et du développement agricole et rural en Méditerranée, dont les décideurs en quête de nouvelles idées au service des politiques publiques touchant au foncier.

Le CIHEAM-IAMM est fier d'animer avec l'INRA les activités du réseau FONCIMED et de mettre la collection Options Méditerranéennes au service de la diffusion de ses travaux.

Pascal Bergeret

Directeur de l'IAMM

Introduction

**Jean-Christophe Paoli¹, Gisèle Vianey², Théodosia Anthopoulos³,
Mohamed Elloumi⁴, Claude Napoléone⁵, Abdallah Ben Saad⁴**

¹ INRA LRDE, Corte (France)

² Chercheure associée, Université de Tours (France)

³ Panteion University (Grèce)

⁴ INRAT, Tunis (Tunisie)

⁵ INRA Avignon (France)

Quel peut être l'intérêt, à l'heure de la mondialisation des échanges, de la généralisation du productivisme et de l'uniformisation des modes de vie, à maintenir un foncier rural composé de petits parcellaires portant des exploitations agricoles nombreuses et de taille modeste ? Telle est la question à laquelle cet ouvrage se propose de répondre, en appréhendant la propriété foncière rurale méditerranéenne de façon pratique et empirique, à la lumière de travaux de terrain originaux, menés sur les trois rives de la Méditerranée - occidentale, balkanique et nord-africaine -, par les membres du réseau de chercheurs et praticiens Foncimed.

Cette question est issue du cheminement permis par les discussions internes au réseau et les contributions des participants à deux séminaires internationaux. Le premier qui s'est tenu à Athènes portait sur l'importance des questions foncières dans les moments de crises économiques et sociales, quelques années après le début de la crise économique et politique qui frappe ce pays européen. Le second qui a eu lieu à Tunis interrogeait l'importance et les conséquences des inégalités foncières en Méditerranée, l'année où la FAO célébrait l'exploitation agricole familiale à travers le monde.

Ces analyses nous ont conduits, dans le cadre de ces deux manifestations, à reprendre certaines idées sur l'état de la propriété foncière rurale et son évolution actuelle, idées quelquefois anciennes mais mises en regard avec l'actualité sociale et politique contemporaine. Nos apports portent sur des points clefs que nous pourrions résumer comme suit :

- l'inscription de l'histoire des actions humaines dans les situations foncières contemporaines. Nos analyses nous amènent à interroger le temps long, non seulement pour expliquer les inégalités foncières mais aussi pour proposer des démarches possibles pour résoudre les problèmes actuels ;
- la résistance de la petite exploitation familiale aux transformations apparemment imposées par l'accélération des échanges et la généralisation de l'urbanisation, avec pour corollaire un processus de déterritorialisation des systèmes de production. Nous montrons que la répartition des droits fonciers et du bien foncier lui-même est stratégique dans l'existence et l'évolution future de ces résistances ;
- l'insuffisance des instruments de prise en compte et de gestion des défis fonciers par les gouvernements et les administrations locales. De quels moyens disposons-nous pour effectivement influencer sur les structures foncières ? Les moyens et instruments éprouvés de contrôle des espaces (photos satellitaires, Google Earth®) renseignent sur les milieux, les emprises spatiales... Cependant, ces outils ne sont pas assez mobilisés, nous semble-t-il, afin de prendre en compte l'identité des lieux et les dynamiques locales.

Sur la question historique, nos pas sont guidés par les auteurs, historiens et géographes, qui ont effectué des lectures sur le temps long des phénomènes ruraux méditerranéens en se focalisant sur les grandes tendances (Braudel, 1985 ; De Planhol, 1988 ; Le Lannou,

1941 ; Lacoste, 1998, suivant en cela les traces d'Ibn Khaldoun ; Bouderbala, 1999 ; Coulomb, 1997 ; Berque, 1978 a et b). Ils montrent notamment le destin commun que partageaient les sociétés réparties autour du bassin ; la Méditerranée comme une économie-monde pour reprendre le terme braudelien. C'est un fait encore marquant aujourd'hui, si l'on considère les migrations de population, les échanges de biens alimentaires (les fruits et légumes produits au Maghreb et vendus en Europe, le blé européen destiné au Maghreb...) ou le biome que représente le bassin au sens de l'écologie. Toutefois ces approches ont les limites naturelles des approches historiques globales : elles se focalisent sur les grandes tendances historico-géographiques et peinent à prendre en compte les spécificités sociales, physiques ou géographiques plus localisées. En particulier, elles passent sous silence les inégalités sociales et territoriales nées de la mondialisation de l'économie. David Harvey (2010), en inscrivant sa réflexion dans la continuité des travaux du philosophe Henri Lefebvre, et des approches historico-spatiales de Braudel, montre la place clé des différents éléments de l'espace et les relations dialectiques entre ces éléments dans le fonctionnement du capitalisme. Il met en particulier en avant la nécessité intrinsèque pour le capitaliste à intégrer de nouveaux espaces au processus de production et d'échanges mondiaux et à fixer le capital dans des pôles urbains et des régions favorisées (Clerval, 2011). Il fournit ainsi un cadre d'analyse précis de ce qu'il appelle le « développement spatio-temporel inégal » mondial. Ce cadre d'analyse donne des leviers pour répondre aux défis fonciers (Clerval, 2011) comme la dépossession des terres pour ceux qui les occupent et les travaillent. Sur fond de délocalisation et de dys-localisation (c'est-à-dire de dysfonctionnement du rapport ontologique et géographique au lieu), la dépossession en effet s'accélère au sein du néolibéralisme contemporain ; elle est organisée par des modes financiers et sociaux complexes consistant à faire porter par les terres les récoltes des autres (Chouquer, 2012). Ces phénomènes de dépossession, voire d'accaparement des terres où le foncier risque d'être réduit à l'état d'externalité dans un processus économique et spéculatif ne sont plus propres aux pays en voie de développement mais touchent aussi les pays les plus faibles dans le système-monde : pays de l'Est et du Sud de l'Europe ainsi que les régions nord-européennes (Hadjimichalis, 2011).

Pour ce qui est de la résistance de la petite exploitation familiale, nous proposons de montrer que la petite paysannerie méditerranéenne, malgré l'omniprésence historique du latifundium et la présence contemporaine de l'agriculture entrepreneuriale résiste dans tous les territoires où elle peut avoir accès aux moyens de production - montagnes, collines sèches, oasis, nouveaux ou anciens périmètres irrigués -, soit des milieux sociaux et géographiques d'une saisissante diversité.

La petite propriété méditerranéenne est effectivement la base d'une agriculture localisée qui s'est non seulement maintenue mais parfois développée. Les articles que nous avons réunis se proposent comme une contribution à sa redécouverte dans un monde apparemment dominé par un modèle de grande exploitation. Le modèle de la grande exploitation agricole, qu'elle soit familiale, sociétale ou capitaliste a évidemment une redoutable efficacité, conforté par des politiques agricoles souvent favorables qui lui permettent de se renforcer dans les milieux sociaux et géographiques où les conditions lui permettent de s'épanouir, comme la pampa argentine (Albaladejo *et al.*, 2012), les plaines d'Europe centrale (Maurel, 2012), les plaines céréalières du Bassin parisien ou encore dans les pays de la rive sud de la Méditerranée et encore en Turquie (Jouve et Bouderbala, 1999).

Cette réussite économique de la grande exploitation agricole est un moteur de marginalisation sociale pour les acteurs économiques peu dotés en capital (social en général, foncier en particulier) potentiellement destructrice des sociétés rurales. Pourtant, au-delà des recensements qui montrent invariablement une augmentation moyenne en taille et une part croissante des plus grandes exploitations, nous voudrions montrer que le modèle de la petite exploitation familiale – avec le travail qui l'accompagne – résiste et se réinvente constamment (Olivier-Salvagnac et Lagagneux, 2012).

Cette prégnance de la petite exploitation agricole fait écho à l'engouement pour le « consommateur local » et à l'irruption des productions locales et de l'agriculture multifonctionnelle dans les agendas économiques, politiques et scientifiques. Elle était en quelque sorte annoncée par les encouragements à la spécialisation régionale vers la qualité et la typicité que préconisait déjà il y a 20 ans le rapport Agenda 2000 de l'Union européenne en annonçant la réforme de la politique agricole commune. La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et de l'espace rural redonne du sens à l'activité agricole en valorisant les externalités positives, offrant des opportunités à la fois économiques et de préservation du patrimoine rural à l'échelle d'un territoire face aux divers défis du marché globalisé (Anthopoulou et Bouraoui, 2013). Ce sont des tentatives auto-organisées de redessiner la géographie des approvisionnements alimentaires afin d'éviter les échanges de longue distance et par là même de chercher à exercer un contrôle sur les pratiques de production et de transformation des biens consommés. Pourtant, il s'agit d'un mouvement d'origine essentiellement urbaine, certes largement présent dans les stratégies des exploitations agricoles de tous types, mais certains de nos travaux montrent qu'il n'est pas accessible pour les producteurs les moins capitalisés, peu armés pour suivre la compétition dans le cadre des échanges mondiaux.

Les contributions de cet ouvrage permettent de proposer de changer le sens de l'analyse : nous ne faisons pas l'apologie d'un mouvement citoyens-consommateurs vers le retour au petit ; nous nous intéressons à ce que l'extension mondiale du modèle productiviste, dont l'émergence de la firme et les accaparements fonciers sont une des facettes, délaisse en creux dans des « interstices » (Chouquer, 2013). Quelles sont les solutions trouvées de facto lors de résistances « forcées », dans les espaces délaissés par la généralisation du modèle productiviste ?

Les modalités de ces adaptations sous contraintes passent, entre autres, par des formes de réorganisation de l'usage du foncier que nous voulons esquisser dans cet ouvrage, dans l'espoir de dégager des solutions programmatiques pour une politique de la petite propriété foncière.

Enfin, constatant l'insuffisance des instruments de gestion des défis fonciers par les gouvernements et les administrations locales, nous nous interrogerons sur la capacité des instruments de politique publique, qu'ils soient sectoriels (comme les politiques structurelles ou le soutien à la diversification) ou territoriaux (contrôle de la croissance urbaine ou préservation des terres agricoles), à prendre en compte les caractéristiques des petites exploitations en voie de marginalisation. En effet, les innovations qu'elles mobilisent, voire qu'elles initient, nécessitent que ces exploitations soient mises en politique (Bélières *et al.*, 2014). De plus, en reprenant les cadres de l'agroécologie (Gliessman, 2015), elles sont multifonctionnelles et par là susceptibles d'apporter des solutions aux défis alimentaires, sociaux et environnementaux de la planète et à répondre aux aspirations urbaines déjà évoquées. Pourtant les échecs des politiques publiques à prendre en compte cette catégorie d'exploitation ne manquent pas. C'est le cas en Tunisie (Jouili, 2008) et au Maroc (Akesbi, 2012). En décentrant le regard vers l'Asie, et à titre d'exemple, Ducourtieux *et al.* (2004) montrent que la réforme foncière au Laos inspirée par les organisations internationales et les pays socialistes voisins, faute de prendre en compte les spécificités socio-économiques régionales, génère un appauvrissement des paysans n'ayant pas accès à d'autres modes de production et amène la fraction la plus pauvre des villages à émigrer vers les villes (jusqu'à 20 % de la population).

Les aspirations au développement territorial, co-construit autour d'un espace multifonctionnel fondé sur la modification des relations entre les acteurs, est une réponse séduisante car elles peuvent permettre une reconnaissance de la petite exploitation. Cette forme de gouvernance, à la fois processus de coordination des acteurs, d'appropriation des ressources et de construction de la territorialité durant laquelle les acteurs apprennent à agir ensemble, permettrait de dépasser la dichotomie rural-urbain et de tendre vers la mixité des usages et la co-construction de projets d'aménagement tenant compte des usages

(Serrano, 2015 ; Magnaghi, 2014). Cet objectif est conditionné par une mise en dialogue des savoirs et des méthodes des sciences humaines, des sciences techniques et des savoirs experts intervenant dans la connaissance des lieux et de leurs besoins. Ainsi, il serait possible de faire émerger des projets locaux partagés ; leur inscription dans les interstices des zones péri-urbaines ou des zones délaissées serait susceptible « ...de peser face aux pouvoirs forts (exogènes et endogènes) qui, simplifiant la complexité du système décisionnel, tendent à se réapproprier les ressources et à les transformer à leur propre profit, en endommageant et en consommant le bien commun » (Magnaghi, 2014, p. 148). Mener à bien ces possibles implique de trouver et de reconnaître des formes d'expression citoyenne autres que celles instituées par la démocratie participative qui se traduit, dans le cas de la France par exemple, par la création de nouveaux échelons ou relais des instances dans lesquels les élus ne se défont pas de leur méfiance à l'égard de la société civile (Serrano, 2015), ou en Afrique du Nord, sous l'impulsion des bailleurs de fonds internationaux, qui aboutit à des simulacres de participation (Canesse, 2014). Toujours en prenant l'exemple de la France, la décentralisation des pouvoirs et des politiques pensée dans un cadre constitutionnel centralisé ne fait que reproduire d'autres échelles de centralisation mais ne permet pas la mise en place de politiques foncières locales prenant en charge les spécificités des lieux (Chabert, 2016). Les exemples développés dans les textes proposés dans l'ouvrage montrent une petite exploitation finalement niée ou détournée de sa fonction productive par les injonctions des politiques publiques. Des pistes sont toutefois données pour une prise en compte de la diversité des exploitations réelles et de leurs multiples mais inégales potentialités. Une piste à retenir est celle d'une démocratie inclusive mettant en mouvement tous les acteurs (Vanier, 2015). Cette démarche de construction active permet de générer des projets locaux centrés sur une réorganisation du foncier et sa répartition ; issus de l'insertion de la diversité des savoirs et valeurs inscrits dans le temps long des territoires, ils aboutissent à une production sociale du territoire (Magnaghi, 2014) permettant de légitimer les petites exploitations. Ces projets peuvent peser face aux pressions visant à consommer -ou à délaisser- les espaces agricoles.

L'ouvrage est structuré en deux parties. La première explore la prégnance du dualisme dans sa profondeur historique ; les trois groupes de textes réunis interrogent successivement l'ancrage du dualisme foncier, la résilience des structures agraires en temps de crise et les bouleversements consécutifs à la croissance urbaine. Introduits par une *disputatio* consacrée à l'avenir de la petite exploitation, les textes regroupés dans la seconde partie mettent en débat la pertinence des politiques rurales appliquées à la petite exploitation. Après une interrogation de l'incomplétude des politiques d'aménagement, une série de textes montre que les structures traditionnelles sont mal protégées par les politiques foncières, d'aménagement et environnementales. Enfin, les textes rassemblés dans la dernière sous-partie revisitent la question des petites exploitations dans les conflits multisectoriels en se demandant s'ils continuent de s'inscrire dans la question agricole.

Thème 1 : La prégnance du dualisme

Les textes réunis dans cette première partie montrent que le dualisme est ancré dans le temps et dans les territoires. Fluctuant au gré des évolutions historiques, il génère des déséquilibres que les visions collectivistes ou libérales perpétuent dans une course à la concentration des terres. Adossées à une diversité de formes de capitalisme, les politiques visant à redynamiser l'agriculture n'infléchissent pas ce processus ; si elles pèsent peu dans des rapports de force qui restent favorables au productivisme et au développement de l'étalement urbain, elles sont également insuffisamment connectées avec les réalités de terrain.

1. Un ancrage dans le passé

S'intéressant à l'ancrage du dualisme dans le passé, cinq textes interrogent la profondeur historique du dualisme. Ils montrent que celui-ci s'adapte et acquiert de nouveaux visages

après le colonialisme, puis lors des réformes initiées par des états forts ou, plus récemment, du désengagement des états au profit du libéralisme et sous les effets de l'urbanisation. Ce thème est illustré par des études de cas conduites en Albanie, dans l'Est algérien, en Thessalie (Grèce Centrale), en Tunisie et en Corse.

S'intéressant à l'Albanie, pays européen qui a connu une grande amplitude de réformes foncières au cours du XX^e siècle (collectivisation totale dans les années 1945-1970 puis redistribution « patrimoniale » et égalitaire après la chute du régime communiste) Claire Bernard et François Lerin se focalisent sur les politiques publiques d'intensification et de modernisation soutenant de manière privilégiée (voire exclusive) les exploitations les plus performantes, supposées devenir le cœur d'une spécialisation agricole. Ils montrent que la dualité dans l'agriculture albanaise s'exprime dans le rapport entre un *ager* peu important (limité aux plaines côtières et aux plaines perchées) et un *saltus* et une forêt multifonctionnelle dominant sur la plus grande partie du territoire (aux alentours de 75 %). Cette approche agro-écologique permet d'envisager une mise en regard entre gestion environnementale et développement agricole comme élément d'avenir productif de territoires saltucéens et faire que le pays soit en mesure d'utiliser au mieux les outils de développement rural fournis par les budgets européens.

Saisissant au moyen de cartes et graphiques l'évolution agraire de l'est algérien depuis la période pré-ottomane, Ménouba Hamani interroge successivement l'organisation socio-spatiale agraire avant la colonisation française, l'impact des différentes politiques agricoles coloniales, la traduction du dualisme terres coloniales/ terres algériennes et les différentes restructurations post-indépendance. L'auteur montre que la socialisation des terres agricoles coloniales et leur transfert vers les domaines autogérés, la révolution agraire dix ans après l'indépendance, l'ouverture de l'économie et la constitution de 1989 et les lois foncières qui se succèdent, ne donnent pas une réponse suffisante à la question du foncier agricole qui continue de se poser avec acuité.

En Thessalie orientale, Lola Perucho analyse l'évolution de l'usage de deux types d'espaces caractéristiques (reliefs semi-montagneux et plaine). Cette comparaison entre espaces met en lumière une succession d'usages en concurrence ou en complémentarité au fil du temps, exprimés à travers l'évolution d'une rotation culturale type. L'auteure interroge le futur de l'élevage pastoral et sa coexistence avec de nouvelles stratégies d'élevage basées sur l'intensification en intrants alimentaires, tout en tirant profit d'un approvisionnement local et de terres mécanisables nouvellement disponibles pour de l'élevage laitier en stabulation.

L'analyse historique de la petite agriculture tunisienne réalisée par Marouane Lajili montre que les mutations de la petite agriculture ne résultent pas seulement d'une dynamique interne, mais qu'elles sont largement conditionnées par l'intervention de l'Etat, entreprise dans une perspective de colonisation agricole sous le protectorat, libre et volontariste après l'indépendance. De ce processus, il découle une aggravation de la situation de la petite agriculture : les petits agriculteurs sont repoussés sur des terres de qualité médiocre et le morcellement des petites exploitations s'accroît par le jeu des héritages et des ventes. Sur ce fond d'échecs, s'ouvre à partir des années 1970 un nouvel épisode de l'histoire de la petite agriculture. La libéralisation de l'économie tunisienne, le désengagement de l'Etat, l'ouverture sur les marchés extérieurs exposent la petite agriculture à des défis et des enjeux nouveaux.

Mobilisant des données et des analyses issues de diagnostics agraires menées entre 2011 et 2015 dans le sud de la plaine Orientale de la Corse et sa montagne adjacente (Fium'Orbu et Oriente) et de la littérature, Paoli *et al.* montrent que la coopération inégale (via le travail salarié et le métayage) entre grands propriétaires et microfundiaires, dans le cadre d'une agriculture autarcique, ne joue plus dans un contexte de marché du travail mondialisé. Cette étude sur l'évolution d'une agriculture montagnarde littorale méditerranéenne met à jour un déséquilibre historique dans la répartition de la propriété foncière lequel se cristallise aujourd'hui dans un déséquilibre territorial entre plaine et montagne. Aujourd'hui, aidées par

les politiques publiques, les exploitations de plaine poursuivent leurs itinéraires de développement. Simultanément, les exploitations de montagne dégagent des revenus intéressants malgré leur isolement ; elles peuvent être une voie de développement pour des agriculteurs faiblement dotés en foncier et en capital au moment où le foncier de plaine devient rare et cher.

2. Résilience des structures agraires en temps de crise

Dans cette seconde sous-partie, quatre textes interrogent les difficultés de résilience des structures agraires. Interrogeant la question agraire depuis le 19^e siècle, Michel Merlet démontre que l'appropriation collective des terres, l'industrialisation de l'agriculture et la prolétarianisation des paysans, étapes nécessaires pour construire le socialisme ainsi que le développement du capitalisme ont conduit l'un et l'autre à une concentration de terres et des ressources naturelles. Considérant que ce processus constitue un danger pour l'humanité, il pense, qu'aujourd'hui, revisiter la question agraire et repenser les liens entre grande et petite production sont prioritaires, autant pour la recherche que pour les mouvements sociaux.

Le texte de Dimitris Goussios esquisse une réponse en montrant que les dynamiques de re-territorialisation de l'agriculture familiale en Grèce sont susceptibles de renforcer le rôle de la famille agricole au sein du territoire politico-administratif (territoire donné) et en tant qu'acteur dans le processus d'émergence de territoire construit. Cependant, la perspective de redynamisation de l'agriculture est mise à mal par des politiques initiées soit au niveau européen, soit au niveau national, qui s'intéressent *in fine* peu aux enjeux locaux : l'analyse du « Programme de location des terres publiques » en vue d'encourager l'installation de jeunes dans l'agriculture, notamment ceux affectés par la crise dans la ville, réalisée en Grèce par Stavriani Koutsou et Maria Botsiou révèle que ce programme profite plus à l'agrandissement des exploitations déjà existantes qu'à la création de nouvelles. Enfin, en s'appuyant sur l'exemple des zones semi-arides de la Tunisie où les enjeux sont autant l'accès à l'eau qu'à la terre, Inès Gharbi *et al.*, montrent que les arrangements en faire-valoir indirect permettent une réorganisation du foncier irrigué qui s'avère un recours pour améliorer les revenus et valoriser le travail, sans pour autant remettre en cause le dualisme hérité.

3. Bouleversements consécutifs de la croissance urbaine

Dans cette sous-partie, les textes de Ahmed Bousmaha et Abdelkader Chouache d'une part et de Michael Petrou d'autre part, mettent en exergue les conséquences de l'étalement urbain, le premier en prenant l'exemple de la région de Sétif, le second en s'intéressant à la région péri-urbaine agricole de Béotie. Le premier montre que le plan urbain de Sétif de 2008 est inefficace pour contrer le mitage et l'étalement urbain dans cette zone à vocation agricole de l'Est algérien ; sur fond d'absence de mesures visant à sauvegarder des espaces agricoles, de conflits entre gestionnaires, promoteurs, agriculteurs..., ce plan accorde la priorité au développement urbain au détriment de l'agriculture périurbaine. L'urbanisation non-organisée qui en découle traduit les conséquences d'une forte croissance démographique accompagnée d'un exode massif des ruraux. Pour les auteurs (Bousmaha et Chouache), tendre vers le développement durable impose de prendre en considération l'environnement dans la problématique de la planification urbaine. Simultanément à la densification du tissu urbain existant et à la revitalisation des quartiers anciens ou des centres villes, cette « éco-planification » apparaît nécessaire pour endiguer l'injustice socio-spatiale entre les centres et les périphéries et freiner l'étalement urbain.

Par ailleurs, constatant la complexité de la restructuration des zones rurales consécutivement à la diversification économique, au développement des activités non agricoles et plus généralement à la tertiarisation de l'espace rural, Michael Petrou s'intéresse au développement des parcs solaires et à ses conséquences en termes de dépossSESSION de terres agricoles. Il centre son analyse des jeux d'acteurs et des conflits

sociaux sur les relations de pouvoir socio-culturelles et économiques résultant de pratiques contradictoires d'appropriation et d'exploitation des terres agricoles (production vs. tertiarisation). Il s'intéresse également à la (re)signification des ressources foncières et du patrimoine sous l'influence des perceptions stéréotypées des acteurs sociaux au sein des stratégies de restructuration productive de l'espace rural (intensification agricole) et des processus de (re)interprétation de l'environnement naturel et du mode de vie rural.

Thème 2. La petite exploitation en débat

Après une première partie, qui a mis en lumière la prégnance du dualisme agraire en même temps que des résistances diverses de la petite agriculture ou de ses réussites (ou renouveaux) dans les interstices qui lui sont laissés que ce soit au nord ou au sud de la Méditerranée, la seconde partie consacre une place importante à des évaluations partielles ex-post des politiques publiques ayant une incidence sur l'espace, qu'elles soient foncières, agricoles, d'aménagement ou à but environnemental. Etudiant des terrains soumis à des pressions urbaines et touristiques - notamment -, les auteurs des textes rassemblés dans cette partie proposent des pistes visant à réduire les inégalités d'accès à la ressource foncière lors de l'élaboration des politiques publiques.

La *disputatio* introduisant cette partie nous présente une controverse sur la place de la petite agriculture dans les politiques nationales et internationales de soutien à l'agriculture. Au-delà des oppositions de principe entre les visions économiques, Michel Petit, longtemps acteur à la Banque Mondiale et Michel Merlet, spécialiste engagé du foncier rural et actuel directeur de l'association AGTER, une grande convergence se fait finalement jour pour réaffirmer la primauté de la petite exploitation au moins dans le contexte des pays en retard de développement. Plus surprenant, les moyens à mettre en œuvre pour soutenir cette petite agriculture font finalement consensus : respects des savoirs locaux, soutien scientifique et technique, aide au crédit.

Mais force est de constater que des avis d'experts aux applications concrètes en termes de politique structurelle et de politique foncière, il y a des divergences. C'est pourquoi cette partie fait une grande part à la construction sociale des politiques agricole ou foncière, dans un contexte où la petite exploitation occupe souvent une position marginale. Elle est ouverte avec des propositions visant à améliorer les politiques de planification territoriale qui montrent leurs limites, au Nord comme au Sud. Adossée à l'éventualité d'un effacement de la question agraire *stricto sensu* au profit d'autres politiques sectorielles, la dernière sous-partie du volume met en confrontation des points de vue et esquisse des pistes de réflexion.

1. Des politiques d'aménagement incomplètes

Confrontant des sources statistiques, l'étude conduite dans la région du Lazio en Italie par De Rosa *et al.*, s'intéresse aux dynamiques de l'utilisation du sol agricole et à l'évolution des typologies d'entreprises agricoles situées à proximité des centres urbains où elles subissent la concurrence pour l'utilisation du sol. Si, pour les auteurs, il paraît possible de penser à une politique commune (urbaine/rurale) pouvant conduire à un mix socialement optimal de fonctions et services fournis par l'agriculture urbaine ou périurbaine, ils montrent qu'il est difficile d'intégrer des politiques structurelles dans les documents communautaires. Un défi reste donc à relever pour que des approches intégrées permettent de consolider la relation rural-urbain : un modèle restant à trouver qui permettrait de rompre avec une continuité d'initiatives séparées s'intéressant d'un côté aux zones rurales et, de l'autre, aux zones urbaines.

Dans cette perspective, à partir d'analyses d'études de cas à Madrid et en Avignon, Sanz-Sanz *et al.*, suggèrent une méthodologie de caractérisation de l'agriculture périurbaine visant à dépasser des approches souvent focalisées sur la distance au centre et ne permettant pas de rendre compte de la diversité des agricultures, notamment de leur capacité à fournir des denrées alimentaires à la ville la plus proche. Cet outil générique

adapté à l'échelle de l'action publique (une région, un état...) vise à être opérationnel pour la planification et les projets urbains et suffisamment formalisé pour être généralisable à des échelles supérieures d'analyse. Les expérimentations de ce modèle, en Avignon et à Madrid, en rendent sa généralité possible ; toutefois, il reste à confronter cette méthode à des situations représentant la diversité des contextes du bassin méditerranéen.

2. Les structures traditionnelles mal protégées par les politiques foncières, d'aménagement et environnementales

Cinq textes sont rassemblés dans cette seconde sous-partie.

Questionnant les conséquences de la construction sociale du risque d'incendie de forêt en Corse et en Sardaigne, Pauline Vilain-Carlotti montre que le discrédit des usages et des pratiques des éleveurs tend à déposséder les acteurs locaux de moyens d'action pour l'évolution de leurs pratiques extensives (notamment l'usage du feu pastoral). Cette dépossession sert dans les faits un nouveau modèle de développement territorial dont les visées résidentielle et touristique nécessitent de nier certaines pratiques indispensables à l'activité pastorale au profit de formes d'agriculture plus classique.

Puis, Gisèle Vianey s'intéresse aux impacts territoriaux de l'étalement urbain. Cette étude empirique conduite dans la région Rhône-Alpes montre que la non-organisation de l'offre foncière fragmente l'espace et accroît les inégalités territoriales et sociales. Il en découle d'une part un renforcement de la précarité de certains ménages, une progression de la consommation d'énergie fossile et des risques environnementaux et d'autre part, un accroissement des inégalités à la ressource foncière agricole qui se traduit par une forte baisse du nombre des petites exploitations parallèlement à une augmentation des grandes exploitations sous formes sociétaires.

En s'appuyant sur le cas de la ville de Constantine, Ouassila Bendjaballah-Boudemagh fait une analyse diachronique de textes réglementaires ayant régi les différentes politiques urbaines appliquées dans le pays depuis l'indépendance qu'elle enrichit d'une série d'entretiens semi-directifs effectués entre 2013 et 2014. Elle montre que ces politiques favorisent une pression des propriétaires fonciers avec pour conséquences un émiettement de l'espace agricole et un non développement d'une agriculture périurbaine.

Enfin, une analyse d'études de cas, en France (régions Rhône-Alpes et Corse) et en Tunisie (Gisèle Vianey *et al.*) montre que les politiques orientées sur l'accroissement de la productivité se mettent en œuvre en excluant les réalités culturelles, sociales et spatiales des territoires ; ces politiques publiques favorisent un modèle d'exploitation de moins en moins familiale, de grande taille économique, à foncier maîtrisé.

Ces quatre textes plaident pour des politiques publiques articulées aux spécificités des territoires et aux pratiques et besoins de leurs acteurs dans toute leur diversité. Ils sont favorables à des mesures visant à réguler l'offre foncière. La diversité des terrains et des situations qu'ils embrassent convergent vers des propositions cherchant à réduire les inégalités d'accès à la ressource foncière et à maintenir la petite exploitation génératrice d'emplois et actrice dans le maintien de la biodiversité. Toutefois, le dernier texte de cette sous-partie fait des propositions opposées. Inscrit dans une perspective libérale, Aissam Zine-Dine interroge le dispositif juridique du Maroc. L'auteur préconise, afin de répondre aux nécessités de la mondialisation et de la compétitivité, de rompre avec les statuts des terres collectives et avec la petite exploitation jugée inefficace dans le contexte contemporain, afin de favoriser la concentration foncière.

3. Le « problème » des petites exploitations posé dans les conflits multi-sectoriels : la sortie de la question agraire ?

Deux textes sont rassemblés dans cette dernière sous-partie. Le premier (Orestes Kolokouris, Sofia Nikolaidou et Théodosia Anthopoulou) s'adosse aux discours sur la

durabilité. Il explore la dynamique d'utilisation des terres, les conflits environnementaux et les pressions sociales dans la zone péri-urbaine d'Athènes. Les auteurs mettent l'accent sur l'identification des conflits d'usage, les acteurs de défense de l'environnement et la gouvernance territoriale au cours de la période 2007-2012 durant laquelle la société grecque a vécu des changements socio-économiques et politiques rapides et radicaux. Leurs résultats dressent une méthodologie conjuguant distribution spatiale et relations entre les différents facteurs sociaux.

Leur texte fait en partie écho à celui d'Anne-Marie Jouve et Gisèle Vianey. S'appuyant sur les travaux et les publications du réseau FONCIMED, elles illustrent leur propos par des exemples choisis dans quelques pays méditerranéens représentant une diversité de situations géographiques et temporelles. Analysant les relations ambivalentes et complexes qui existent entre les structures foncières agricoles et les usages de la terre, ces auteurs interrogent le devenir de l'exploitation agricole familiale, la mobilité ou le blocage du foncier et le foncier agricole comme ressource territoriale.

Il ressort de ce dernier texte (1) que les politiques de structures ne sont pas suffisantes pour promouvoir de façon durable de « bons usages de la terre », et ce d'autant plus dans un contexte de désengagement des Etats, et (2) que les relations entre structures foncières et usages de la terre s'inscrivent dans un temps long et des contextes spécifiques, réalités ignorées des politiques. Les questions du devenir de l'exploitation agricole familiale, de la mobilité ou du blocage du foncier, tout comme de la prise en compte du foncier agricole comme ressource territoriale restent donc ouvertes.

Références

- Akesbi N. 2012.** Une nouvelle stratégie pour l'agriculture marocaine : le «Plan Maroc Vert». *New Medit*, 01/06/2012, vol. 11, n. 2, p. 12-23.
- Albaladejo C., Arnault de Sartre X., Gasselin P. 2012.** Agriculture entrepreneuriale et destruction du travail dans la pampa argentine. *Etudes rurales*, 2012/2, n. 190. p. 177-192.
<https://etudesrurales.revues.org/973>
- Anthopoulou T., Bouraoui M. 2013.** Mise en valeur touristique et multifonctionnalité des espaces agricoles et naturels. Conflits et complémentarités. In : Perrin C. (ed.). *Un littoral sans nature : l'avenir de la méditerranée face à l'urbanisation*. Rome (Italie) : Ecole Française de Rome. p. 257-269.
- Bélières J.-F., Bonnal P., Bosc P.-M. (coord.), Losch B., Marzin J., Sourisseau J.-M., Thirion M.-C. (coord.). 2014.** *Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques*. Paris (France) : AFD. 195 p. (A Savoir, n. 28). <http://librairie.afd.fr/les-agricultures-familiales-du-monde/>
- Berque J. 1978a.** *L'intérieur du Maghreb* (XVe – XIXe siècles). Paris : Gallimard. 560 p.
- Berque J. 1978b.** *Structures sociales du Haut-Atlas - suivi de - Berque J., Pascon P. Retour aux Seksawa*. 2^e ed. Paris : Presses Universitaires de France. 511 p.
- Bouderbala N. 1999.** Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc. In : Jouve A.-M., Bouderbala N. (eds.). *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 47-66. (Cahiers Options Méditerranéennes, n. 36). Conférences du Cours Spécialisé sur les Politiques Foncières et Aménagement des Structures Agricoles dans les Pays Méditerranéens, 1994/05/09-1994/06/05, Adana (Turquie). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/CI020475.pdf>
- Braudel F. 1985.** *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. 6^e ed. Paris : Armand Colin. 587 p.
- Canesse A.-A. 2014.** *Les politiques de développement en Tunisie : de la participation et de la gouvernance sous l'ère de Ben Ali*. Paris : Éditions des Archives contemporaines. 260 p.

- Chabert J.-B. 2016.** *Construire la politique foncière en Provence-Alpes-Côte d'Azur (1974-2014). Analyse des interactions au sein d'une action publique.* Thèse (Dr. en Science politique) : Aix Marseille Université. 713 p. <https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/tel-01429538>
- Chouquer G. 2013.** Vivre dans les interstices de la firme. Sierra Leone, Cambodge, Tchad. *Etudes rurales*, n. 191. p. 149-168. <https://etudesrurales.revues.org/9829>
- Chouquer G. 2012.** *Terres porteuses. Entre faim de terres et appétit d'espace.* Paris : Errance ; Arles : Actes Sud. 246 p.
- Clerval A. 2011.** David Harvey et le matérialisme historico-géographique. *Espaces et sociétés*, 2011/4, n. 147. p. 173-185. <http://dx.doi.org/10.3917/esp.147.0173>
- Coulomb P. 1997.** Systèmes fonciers agricoles en Méditerranée : cinq siècles de propriétaires sans Etat, cinq décennies d'Etat propriétaire. In : Jouve A.-M. (ed.). *La modernisation des agricultures méditerranéennes (à la mémoire de Pierre Coulomb)*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 31-39. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens, n. 29). Colloque sur la Modernisation des Agricultures Méditerranéennes, 1995/09/28-29, Montpellier (France). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a29/C1980959.pdf>
- De Planhol X. 1988.** *Géographie historique de la France.* Paris : Fayard. 635 p.
- Ducourtieux O., Laffort J.-R., Sacklohans S. 2004.** La réforme foncière au Laos. Une politique hasardeuse pour les paysans. *Revue Tiers Monde*, 2004/1, n. 177. p. 207-229. <http://dx.doi.org/10.3917/rtm.177.0207>
- Gliessman S.R. 2015.** L'Agroécologie : un mouvement global pour la sécurité et la souveraineté alimentaires. In : FAO. *L'Agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition : compte-rendu du symposium international de la FAO.* Rome : FAO. p. 1-15. Symposium International de la FAO, 2014/09/18-19, Rome (Italie). <http://www.fao.org/3/a-i4729f.pdf>
- Hadjimichalis C. 2011.** Uneven geographical development and socio-spatial justice and solidarity: European regions after the 2009 financial crisis. *European Urban and Regional Studies*, vol. 18, n. 3. p. 254-274. <http://dx.doi.org/10.1177/0969776411404873>
- Harvey D. 2010.** *Géographie et capital : vers un matérialisme historico-géographique.* Paris : Editions Syllepse. 279 p.
- Jouili M. 2008.** *Ajustement structurel, mondialisation et agriculture familiale en Tunisie.* Thèse (Dr. d'Université) : Université de Montpellier 1, Montpellier (France). 557 p.
- Jouve A.-M., Bouderbala N. (eds.). 1999.** *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb.* Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 309 p. (Cahiers Options Méditerranéennes, n. 36). Conférences du Cours Spécialisé sur les Politiques Foncières et Aménagement des Structures Agricoles dans les Pays Méditerranéens, 1994/05/09-1994/06/05, Adana (Turquie). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=749>
- Lacoste Y. 1998.** *Ibn Kaldoun : naissance de l'histoire, passé du Tiers monde.* Nouvelle ed. Paris : La Découverte. 267 p. (La Découverte-poche : Sciences humaines et sociales, n. 22).
- Le Lannou M. 1941.** *Pâtres et paysans de la Sardaigne.* Tours : Arrault et Cie. 365 p.
- Magnaghi A. 2014.** *La biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun.* Paris : Eterotopia France. 174 p. (Rizhome).
- Maurel M.-C. 2012.** La grande maille agraire en Europe Centrale : un invariant spatiotemporel ? *Etudes rurales*, n. 190. p. 25-47. <https://etudesrurales.revues.org/9664>
- Olivier-Salvagnac V., Legagneux B. 2012.** L'agriculture de firme : un fait émergent dans le contexte agricole français ? *Etudes rurales*, n. 190. p. 77-97. <https://etudesrurales.revues.org/9687>
- Périgot B. 2007.** Antécédences : de la *disputatio* médiévale au débat humaniste. *Memini*, n. 11. p. 43-61. <http://dx.doi.org/10.4000/memini.74>
- Serrano J. 2015.** *Aménager la multifonctionnalité des espaces périurbains.* Tome 2. Mémoire d'Habilitation à diriger des recherches : Université de Paris-Est. 196 p.
- Vanier M. 2015.** *Demain les territoires : capitalisme réticulaire et espace politique.* Paris : Editions Hermann. 213 p.

Première partie

La prégnance du dualisme

Thème 1

Un ancrage dans le passé

L'Albanie, une agriculture sans dualisme ?

Claire Bernard, François Lerin

CIHEAM-IAMM (France)

Résumé. L'Albanie est le pays européen qui a connu la plus grande amplitude de réformes foncières au cours du XX^e siècle, d'une collectivisation totale dans les années 1945-1970 à une redistribution « patrimoniale » et égalitaire après la chute du régime communiste. La structure foncière-agricole ainsi définie par la Loi de 1991 conduit à une agriculture sans dualisme... sauf si l'on déplace la notion de dualisme en pointant, d'un côté un ensemble de micro-exploitations privées et, de l'autre, une propriété publique regroupant les terres de pâturages et les forêts – en cours de dévolution aux communes et aux « usagers finaux ». Laissés pour compte dans la réflexion générale sur l'articulation entre le foncier et l'agricole, ces espaces sont cependant d'une importance primordiale pour le fonctionnement économique, écologique et social de l'agriculture albanaise contemporaine. Une fois décrite et interprétée cette structure agraire-foncière non-polarisée (cette absence de dualisme), on doit s'interroger sur la nature des « problématiques » et des processus agricoles, alimentaires, ruraux et fonciers, qui devraient en découler... Nous n'aborderons dans cet article qu'un de ces aspects : celui concernant les politiques publiques et l'intention de trouver des voies d'intensification et de modernisation en soutenant de manière privilégiée (voire exclusive) les exploitations les plus performantes, supposées devenir le cœur d'une spécialisation agricole. Un fantasme de dualisme ?

Mots-clés. Albanie – Dévolution – Réforme foncière – Saltus – Développement rural – Politiques agricoles.

Albania: non-dual agriculture?

Abstract. Albania has experienced a wider range of land reforms than any other European country in the twentieth century, with total collectivization (1945-1970) followed by an egalitarian "asset" redistribution after the fall of the communist regime (1990-1993). The subsequent agricultural land structure defined by the law of 1991 has led to agriculture without dualism ... unless we interpret the concept of dualism by highlighting both a set of small-scale private farms and all public properties (i.e. pastureland and forests) currently undergoing a process of devolution to the municipalities and "end-users". Systematically ignored when considering the general interaction of farming and land, these areas are nevertheless crucial to the economic, social and ecological functioning of contemporary Albanian agriculture. Once this non-polarized agrarian-land structure has been described and interpreted, it is important to examine the nature of "problematizations" and agricultural, food, rural and land processes in such a non-dualistic agrarian structure. In this article, we discuss only one aspect relating to public policy and the explicit intention to find ways of intensifying and modernizing by supporting the most "efficient" farms which are supposed to become the heart of an agricultural specialization. A pipe dream of dualism?

Keywords. Albania – Devolution – Land reform – Saltus – Rural development – Agricultural policy.

Introduction

L'Albanie est souvent définie comme un pays en double transition : hors du communisme, vers une économie de marché et un régime démocratique, mais également en transition vers l'Union Européenne, dont elle est officiellement candidate depuis juin 2014. Sa situation agricole est en général décrite à partir de quatre grands prismes analytiques : les études balkaniques, un corpus analytique sur la sortie du communisme (« *transitologie* » (Giordano, Kostova, 2002)), les études méditerranéennes et les analyses plus récentes de la dynamique d'intégration européenne vers les pays de l'Est (« *European Integration Studies* »).

Mais aborder la relation entre le foncier et l'agricole à partir du dualisme, relève d'autres routines académiques et scientifiques. Les textes princeps de l'économie du développement et de l'analyse de la « question agraire » (pour reprendre l'expression du texte fondateur de Karl

Kautsky de 1900) interrogent ainsi les trajectoires de développement à l'aune d'un dualisme économique entre secteur moderne et secteur traditionnel (Boeke, 1953 ; Lele, 1971 ; Lewis, 1965). Parallèlement, la socio-économie rurale de Kautsky à Servolin, utilise la notion de dualisme dans un débat toujours très vivant sur les rapports entre une grande et la petite propriété agricole (Kautsky, 1900 ; Servolin, 1989 ; Bacqué-Cochard, 2004). Routine analytique que les études agraires méditerranéennes ont également réinvestie à profit dans leur réflexion sur les dynamiques territoriales récentes pour décrire l'articulation de deux logiques agricoles très différentes : l'une économiste, capitaliste, productiviste et professionnalisée, déployée par de grandes exploitations intégrées aux marchés ; l'autre, plus sociale, localisée, aménagiste basée sur des exploitations familiales de taille réduite, faiblement capitalisées, avec une part d'autoconsommation plus ou moins importante, et essentiellement en relation avec le local (Le Coz, 1990 ; Jouve, 2001 ; Elloumi, Jouve, 2003). Le choix d'un tel descripteur induit, à l'évidence, une série de conséquences sur les analyses du secteur agricole et sa dynamique, et conduit également à des attitudes normatives et stratégiques qui l'entérinent et le déploient comme un état de fait. L'impact d'une catégorie apparemment descriptive sur la représentation de la réalité n'est évidemment pas propre au dualisme ! Mais la banalité du processus ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur ses effets et d'élaborer un propos critique et de précaution – c'est en tout cas ce qui nous a semblé nécessaire et fécond dans le cas de la « question agraire » albanaise.

L'intérêt de cette critique du modèle dualiste permet d'une part de discuter le forçage des données et des situations dans une sorte de dualisme « inventé » lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'amplitude des réformes foncières qu'a connues l'Albanie au cours du XX^e siècle (Skreli *et al.*, 2001). Ce séquençage historique est bien connu et largement documenté et il peut être présenté et discuté de manière synthétique à partir des travaux menés, en particulier au Ciheam-Montpellier depuis plus de vingt ans (partie 1). D'autre part, cette discussion nous engage à réorganiser des éléments descriptifs et analytiques patiemment collectés sur le terrain, à partir de nos enquêtes plus récentes menées sur les systèmes agro-sylvo-pastoraux, la question des communs et donc celle du *saltus*. A partir de cette critique nous pouvons donc tenter d'interpréter la situation albanaise, non plus à partir du dualisme de la structure agraire, mais dans la polarité *ager/saltus*, en insistant sur la complémentarité de ces espaces pour le fonctionnement économique, écologique et social de l'agriculture albanaise contemporaine (partie 2). Une fois décrite et interprétée cette structure agraire et rurale si particulière (« il laboratorio albanese » écrivait Andrea Segré), on doit s'interroger sur la nature des « problématisations » et des processus agricoles, alimentaires, ruraux et fonciers qui devraient découler de cette structure agraire-foncière non polarisée, de cette absence de dualisme... Ces réflexions, bien évidemment, pourraient se déployer dans de nombreuses directions. Nous n'aborderons dans cet article qu'un de ses aspects : celui concernant les politiques publiques et l'intention (ou l'illusion ?) de trouver des voies d'intensification et de modernisation en soutenant de manière privilégiée (voire exclusive) les exploitations les plus performantes, supposées devenir le cœur d'une spécialisation agricole. Un fantasme de dualisme ? (partie 3).

I – L'Albanie, une agriculture sans dualisme

« D'un dualisme à l'autre », c'est ainsi qu'Alain Pouliquen décrit la vague massive de décollectivisations agricoles dans les pays de l'Est (Pouliquen, 2010). Ces pays avaient en effet hérité d'une structure foncière communiste qui opposait les fermes d'Etat et coopératives agricoles de grande taille, mécanisées, irriguées, représentant la majorité du territoire agricole, aux lopins individuels auxiliaires (entre 0,3 et 2 ha) sur les terres restantes. A la chute du communisme, la privatisation est opérée selon des modalités propres à chaque pays (restitution, compensation, distribution, appel d'offre, *etc.*) donnant ainsi naissance à une seconde structure agraire duale – qui oppose une petite agriculture familiale issue de la décollectivisation et de la fragmentation des anciennes structures collectives agricoles (coopératives principalement), à des fermes géantes issues des fermes d'Etat privatisées (parfois sous conditions). Aujourd'hui, ce dualisme agraire des Pays d'Europe centrale et

orientale (PECO) est encore très marqué (Bazin, Bourdeau-Lepage, 2011). Or, la trajectoire foncière et agricole albanaise, que ce soit dans sa phase de collectivisation ou de privatisation, n'aboutit pas à cette polarisation commune aux pays dits de l'Est (Rozelle, Swinnen, 2004) et ce serait passer à côté de l'originalité et la spécificité du cas albanais que de l'interpréter à partir du modèle dualiste (Skreli *et al.*, 2001).

1. Une succession de réformes foncières radicales

A. Une collectivisation absolue des terres agricoles (1945-1990)

La prise de pouvoir du Parti des Travailleurs Albanais (PTA) en 1945 se traduit par l'adoption immédiate d'une loi de réforme agraire d'expropriation et de redistribution. Suivant l'adage « la terre appartient à ceux qui la travaillent » les quelques domaines fonciers des gros propriétaires ayant échappé aux réformes foncières des années 1930 (Roucek, 1933 ; Wheeler, 1998) mais surtout les propriétés étatiques et religieuses sont redistribuées à 145 000 foyers ruraux (Guri *et al.*, 2011 ; Civici, 2003a)¹.

Une seconde phase plus agressive de réforme agraire est adoptée l'année suivante. Elle a pour objectif, cette fois, une « socialisation des moyens de production » de type communiste. La réalisation de cette mise en commun des terres agricoles sera l'objet de plusieurs plans quinquennaux et de mesures incitatives ciblées, particulièrement en zone montagneuses où la réticence des populations rurales est la plus forte (Sjöberg, 1991). En 1967, la collectivisation des terres agricoles est pratiquement achevée. L'Albanie compte ainsi 1 208 fermes d'Etat et coopératives agricoles qui s'étendent sur 424 000 ha, soit 97,5 % de la surface agricole utile (SAU), contre 180 400 familles propriétaires de lopins privés limités à 1 100 m² par famille, représentant un total de 20 400 ha, soit 2,5 % de la SAU (*op.cit.*).

Ouvrant une troisième phase, la Constitution de 1976 ira encore plus loin en proclamant l'abolition de la propriété privée, réalisant de jure, « la collectivisation totale de l'agriculture albanaise » qui avait été annoncée par le PTA dès les 3^e et 4^e Congrès du Parti (1961 et 1966) (Civici, 2001). Les statistiques foncières et agricoles à la veille de la chute du communisme donnent ainsi à voir une agriculture albanaise qui, d'une part, a considérablement augmenté sa SAU, pour arriver à 704 000 ha cultivés et, d'autre part, a concentré les exploitations agricoles en seulement 652 Fermes d'Etat et Coopératives agricoles d'une surface moyenne de 1 000 ha, représentant 95,7 % de la SAU totale. Le lopin familial, concession du régime communiste à une population que les grandes entreprises d'Etat ou Coopératives agricoles nourrissent mal, ne représente que 4,3 % de la SAU totale, tout en fournissant une part considérable si ce n'est déterminante de la production agricole totale du pays (Civici, 1997) !

Tableau 1. Structure du foncier agricole à la fin de la période communiste (1990)

Type des exploitations	Nombre d'unités	Surface cultivée (ha)	Surface moyenne (ha)	% SAU
Fermes d'Etat	160	170 000	1 070	24,1
Coopératives agricoles	492	504 000	1 057	71,6
Lopin Familial	271 727	30 000	0,11	4,3
Total	-	704 000	-	100 %

Sources : les auteurs, adapté de l'Annuaire statistique de la République albanaise, 1991 et Christensen, 1993, p. 9.

Dans le cas albanais, peut-on alors parler de dualisme agricole avec un lopin individuel « résiduel » alors que dans les 271 727 familles rurales, les actifs sont, dans leur très grande majorité, également travailleurs des coopératives et fermes d'Etat ? Bien évidemment, non ! La propriété foncière n'est pas « polarisée », elle est entièrement entre les mains de l'Etat qui a nationalisé purement et simplement la terre. Reste ce que l'on pourrait désigner sous le terme d'hortus (oborr, en albanais) : des jardins familiaux d'autoconsommation à peu près impossibles à éradiquer en milieu rural, sauf dans le cas d'habitats concentrés, c'est-à-dire dans le cas de

nouvelles terres créées par amendements ou fractionnement de grands domaines. Cette singularité albanaise avait été repérée dans les analyses comparatives des systèmes agraires communistes :

“A key difference between Albania and other CEEC is that agricultural land in Albania was formally State owned on the eve of the reforms. In most other CEECs, the land remained formally in private hands through the collectivization period, even if all effective decision making authority was taken away. The legal factor played an important role in all CEECs as property rights to land that was formally still privately owned until 1989 were returned to former owners. With land in state ownership, the Albanian government had more options than other CEEC governments” (Cungu, Swinnen, 1999).

B. Parcellisation agraire égalitariste : une privatisation radicale

Ainsi, à cette collectivisation radicale, quasi totale des terres agricoles, pouvait succéder une non moins radicale privatisation, annoncée par les destructions spontanées et généralisées des structures collectives : désossement des bâtiments des coopératives et entreprises d'Etat, coupes rases des vergers collectifs collinaires, destruction du système d'irrigation collectif...

La « *propriété du peuple tout entier* » était, de fait, en Albanie une propriété d'Etat, qui possédait tous les moyens de production, mais également les logements et les commerces. Par ailleurs, le pays était dans une situation de presque parfait isolement. Les albanais étaient enfermés dans leurs frontières nationales et même assignés à résidence dans leurs villages – et cela dans un état de dénuement matériel extrême, manquant, au cours des dernières années précédant l'effondrement, jusqu'au vivrier le plus élémentaire (Hasani, 1993 ; Sandström, Sjöberg, 1991). S'il est bon de rappeler cette situation c'est qu'elle ne correspond à rien de ce que l'on peut imaginer aujourd'hui et qu'elle ne ressemble à aucune situation européenne. Il y a donc une « *exception albanaise* », un cas tout à fait à part et singulier dans l'histoire contemporaine. Cette situation permet aussi de comprendre pourquoi et comment, dans cette sorte d'état d'hébétéude dans lequel le pays a été plongé à la suite de l'effondrement du régime communiste, une distribution rapide, égalitaire se soit imposée.

Ainsi, la Loi sur la terre n°7501 du 31 juillet 1991, promulguée par le premier gouvernement post-communiste (à peine quatre mois après son arrivée au pouvoir), énonce le principe de la propriété privée des moyens de production et organise les modalités d'une privatisation distributive, réalisée sur une base d'ayants-droit très large (Cungu, Swinnen, 1999) - que nous avons de ce fait appelé une « *distribution patrimoniale* » (Lerin, Biba, 2001). Cette répartition égalitaire sans référence aux propriétés d'avant 1945, est appliquée massivement sur l'ensemble du territoire (Civici, Lerin, 2001), même si la « formule » de répartition a été aménagée à la marge, particulièrement dans les zones de montagnes. En seulement deux ans entre 75 et 85% de la terre agricole est privatisée.

Sans aucun doute possible (mais aussi grâce à l'ampleur de la migration économique et des transferts des migrants économiques), cette distribution a été la raison majeure de la stabilité politique, sociale et économique du pays, et même dans un premier temps de sa survie alimentaire, au moins jusqu'à la Crise des Pyramides de 1997 (Civici, Lerin, 1997).

Elle a aussi créé un faciès agricole-foncier tout à fait improbable. C'est ainsi que 460 000 petites exploitations agricoles privées voient le jour, d'une surface moyenne de 1,3 ha chacune (Lerin, Civici, 1997). Plus encore, la capacité de production des terres (irrigation, type de sol, pente, éloignement des routes, etc.) est prise en compte dans les attributions de parcelles, accentuant encore le morcellement agricole. Les 460 000 unités de production, sont elles-mêmes réparties sur trois à sept parcelles de 0,1 à 0,2 ha, dans un rayon maximum de 8 km de l'habitation principale.

Cette nouvelle propriété foncière agricole, est, dans sa grande majorité, sécurisée par l'enregistrement de certificats de propriétés (*tapis*) à partir de 1996, auprès du Bureau d'enregistrement de la propriété immobilière (Biba, 2001). En revanche, il ne faut pas sous-estimer l'émergence de contestations concernant les 15 à 25 % de la SAU restant à répartir, qui se sont amplifiées avec la Loi de restitution et de compensation No.7698, de 1993 et plus encore avec le Décret No.1254 de 1995, proposant une compensation pour les terres situées en zones touristiques et résidentielles (Frangakis *et al.*, 2008).

Tableau 2. Structure du foncier agricole à la suite de la réforme foncière (1995)

Taille d'exploitation (ha)	Nombre d'exploitations	% du total	Surface (ha)	% SAU
[0 à 1 ha [	82 186	16,68 %	57 745	8,22 %
[1 à 5 ha [	410 370	83,29 %	643 539	91,61 %
[5 à 20 ha [	124	0,025 %	748	0,11 %
[20 ha et + [	18	0,004 %	450	0,06 %
Total	492 698	100 %	702 482	100 %

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 1995.

2. Une structure d'exploitation atypique, pour quel modèle agricole ?

Une fois cette absence du dualisme établie que dire de cette structure agricole atypique ? Les modèles agricoles classiques (Lamarche, 1991) ou utilisés dans les analyses des transitions des pays de l'Est (Mathijs, Swinnen, 1998 ; Rozelle, Swinnen, 2004), majoritairement basés sur des critères de taille de l'exploitation, logique familiale, dépendance, *etc.* ont du mal à proposer une maille d'analyse assez fine pour ce minifundisme albanais. Une grande partie des travaux du Ciheam-Montpellier a donc contribué à décrire ces structures agricoles et à étudier leurs évolutions dans une perspective dynamique à partir d'études de cas régionalisées ou sectorielles (Biba, 1998 ; Bode, 1995 ; Guri, 2002 ; Kercuku-Biba, 2000 ; Lacka, 2002 ; Marku, 1999).

Ils ont permis d'établir une typologie fine des exploitations familiales pluriactives en fonction de leur degré de spécialisation et de leur intégration au marché, en faisant émerger des catégories intermédiaires qui permettent de caractériser au plus près les pratiques productives et les stratégies économiques. On identifie ainsi, d'une part, des exploitations familiales de polyculture élevage à vocation commerciale qui ont fait des choix d'intensification de leur production (vigne, maraîchage, arboriculture, élevage) ou de développement d'activités de transformation agro-alimentaire (vin, raki, beurre, farine, fromage, *etc.*) ; on a, d'autre part, des exploitations de polyculture-élevage très diversifiées, destinées à l'autoconsommation avec une vente du surplus assurant une partie des revenus monétaires, en complément avec d'autres sources extérieures : transferts monétaires des membres de la famille émigrés, emploi d'un membre de la famille dans le secteur public (administration, santé), ou les services (restauration, petit commerce, *etc.*), pensions de retraite, invalidité, *etc.*

Ces travaux ont aussi permis une analyse dynamique de l'évolution de ces types d'exploitation permettant de les différencier plus finement : abandon-replis, stabilisation, développement par changement de système de production ou par intensification de la production. L'analyse des facteurs déterminants de ces dynamiques permet d'aborder la question des « facteurs exogènes » et de mettre la question agricole en perspective dans une approche pluridisciplinaire.

On peut déduire de ces analyses de cas, en gardant bien sûr en tête le delta plus ou moins important lié aux variations géographiques-régionales et/ou sectorielles, quelques caractéristiques générales :

- des dynamiques de spécialisations/intensification très peu nombreuses, le facteur « foncier » étant un des facteurs limitant mais pas le seul (Civici, 2003b ; Deininger *et al.*, 2012). La difficulté d'accès au crédit et un faible niveau d'investissement, le manque d'entretien des infrastructures de production et de transformation (irrigation, routes, abattoirs, marchés, etc.), la situation géographique d'enclavement d'un bon nombre d'exploitations,... sont autant de freins à la spécialisation et à l'intensification (Guri, Jouve, 2009) ;
- une très nette prépondérance numérique des exploitations d'autosubsistance, dont les choix stratégiques et d'investissement sont très dépendants des sources de revenus complémentaires - principalement les transferts monétaires de membres de la famille émigrés et des pensions de solidarité (Vullnetari, King, 2008). On observe également une dépendance des trajectoires de ces exploitations au mode d'organisation du travail et au type de solidarité économique familiale.

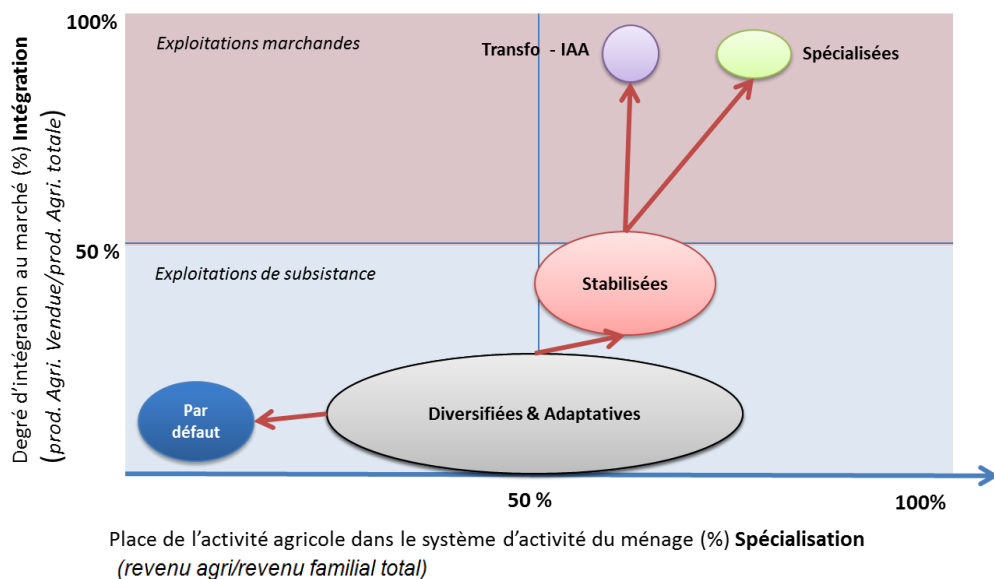


Fig. 1. Typologie dynamique des exploitations agricoles albanaises

Sources : Adapté de Biba, 1997 ; Civici, 2001 ; Civici, Lerin, 1997.

Aujourd'hui donc, le paysage agraire post-collectiviste albanais est composé de 352 315 exploitations agricoles (INSTAT, 2015), d'une taille moyenne de 0,7 à 1,6 ha, elles-mêmes décomposées en 3,8 parcelles de 0,3 ha en moyenne pour un revenu moyen de 2 000 euros annuels. Donc : pas de dualisme, dans un pays où près de 90 % des exploitations agricoles ont une surface inférieure à 2 ha (INSTAT, 2015). Il y a eu, certes des exploitations qui se sont intensifiées et spécialisées dans les activités exigeant peu d'emprise foncière (légumes sous serre, élevage avicole hors-sol, viticulture,...) et l'apparition d'un timide marché foncier (ventes et locations), mais ces exploitations ne représentent qu'une poignée de quelques centaines (au plus) d'exploitations.

Tableau 3. Typologie des exploitations agricoles albanaises (2013)

Taille (ha)	Nombre d'exploitation de polyculture-élevage	% du total d'exploitations	Nombre d'exploitation de culture ou polyculture	% du total d'exploitations	Nombre total d'exploitations
[0,1 à 0,5 ha]	60 317	17 %	9 878	3 %	70 195
[0,6 à 1,0 ha]	76 646	22 %	13 015	4 %	89 661
[1,1 à 2,0 ha]	122 565	35 %	19 519	6 %	142 084
[2,1 ha et +]	42 422	12 %	6 554	2 %	48 976
Total	301 950	86 %	48 966	14 %	350 916

Source : Instat, 2015.

II – L’agriculture albanaise et les territoires de « communs »

La structure foncière-agricole ainsi définie par la Loi de 1991 conduit donc à une agriculture sans dualisme... sauf si l'on déplace la notion de dualisme en pointant, d'un côté, un ensemble de micro-exploitations privées à vocation agricole (autoconsommation et marché) et de l'autre une propriété publique regroupant les terres de pâturages et les forêts – en cours de dévolution aux ayant droits (communes, communautés, lignages ou individus). Dit autrement, s'il y a une dualité à souligner en Albanie c'est bien celle de l'opposition entre un petit parcellaire agricole (de terres labourables), délimité, approprié, souvent intensifié et des espaces importants de propriété publique et d'utilisation collective valorisés par des systèmes extensifs.

1. Ager-saltus : une double complémentarité spatiale indispensable à la majorité des exploitations agricoles albanaises

La trilogie agraire romaine, *silva-saltus-ager*, reprise par la tradition descriptive de géographie rurale française, est ici tout à fait opérante pour définir ces espaces multifonctionnels, ni tout à fait forestiers (sylvicoles), ni tout à fait agricoles, qui renvoient à une catégorie d'utilisation du sol et à un mode d'utilisation de l'espace à partir de ses caractéristiques fonctionnelles (Poux *et al.*, 2009). La notion de *saltus* permet ainsi de repérer « *ce tiers espace rural* », délaissé par les pratiques de spécialisation productive ou par les approches sectorielles du territoire et qui est pourtant essentiel au fonctionnement des petites exploitations familiales albanaises de polyculture-élevage et de vastes systèmes pastoraux.

Elles y trouvent, dans des proportions variables en fonction des systèmes d'élevages adoptés, les ressources pastorales et fourragères nécessaires à l'alimentation du troupeau, du combustible, et toutes les ressources non-ligneuses disponibles, qui constituent un revenu d'appoint qui peut dans certains cas représenter la moitié des revenus monétaires de l'exploitation (plantes aromatiques et médicinales, châtaignes et autres produits non ligneux, *etc.*) (Crouteix, 2013 ; Dupré la Tour, 2014 ; Garnier, 2013 ; Hoxha, 2014) ! Ainsi, du point de vue socio-agraire, ces espaces au fonctionnement écologique autonome, constituent un gain net pour l'exploitation et peuvent être valorisés par les plus pauvres, sans investissement important autre que le cheptel ou la force de travail. Sur le plan agro-écologique, le *saltus* est source de fertilité pour l'*ager*, via l'animal, dans des exploitations pour lesquelles l'accès aux engrais de synthèse est plus que limité (INSTAT, 2015) (Poux *et al.*, 2009).

Cette double complémentarité nous permet donc de souligner l'importance primordiale des espaces de *saltus* pour l'agriculture albanaise et plus largement pour l'ensemble des territoires ruraux – importance économique, sociale et environnementale dont l'appréciation n'est pas faite et nécessite un travail systématique complémentaire. Pourtant, ces espaces qui contribuent de manière significative à l'économie agricole albanaise demeurent hors des préoccupations de gestion sectorielle ou territoriale. Le flou régnant sur leur statut foncier et les responsabilités de

gestion ne font qu'accentuer la faiblesse de leur prise en compte dans la question agraire albanaise.

2. Statut foncier et gestion des espaces de *saltus* en Albanie

A. Une maîtrise foncière sur la base de droits d'usages complexes, variables et évolutifs

Contrairement aux terres cultivées et privatisées (*tokë arë* ou *tokë bukë*) et appropriées depuis la réforme agraire de 1991, les espaces multifonctionnels de *saltus* (de propriété publique), sont l'objet d'une série de droits coutumiers déterminés non pas sur une base spatiale mais à partir des ressources et services qu'ils fournissent. D'où notre utilisation ici de la notion d'espaces-ressource (Barrière, Barrière, 1996), qui permet, contrairement à une approche strictement foncière de reconnaître une combinaison d'activités et d'articuler différents niveaux de gestion sur un même territoire.

Plus encore, la notion d'espace-ressources permet d'étudier plus finement les pratiques et les règles de gestion ces espaces collectifs, qui distinguent les territoires extérieurs au village (*jashtë fshatit*), c'est-à-dire forêts et pâturages totalement non appropriables de la montagne et des estives (*një malë, bjëskët*), des espaces plus ou moins boisés circum-villageois (*korijë, harli, orman*) (de Rapper, 1998). Ainsi, les droits d'usage coutumiers sur ces territoires circum-villageois, d'estives et de forêt définissent pour chaque type d'utilisation du *saltus*, différents degrés de maîtrise foncière (Le Roy *et al.*, 1996) : accès, extraction, exclusion, gestion, aliénation... mais ils distinguent également des niveaux de « collectif » à qui sont reconnus, de manière différenciée, ces degrés de maîtrise foncière : la famille (*familjë*), le lignage (*fis*), le quartier (*lagjë*), le village (*fshat*), ou les personnes externes aux villages.

Ces niveaux d'attribution sont issus de règles communes au village, dont la variabilité est importante, en fonction des droits coutumiers régionaux (les « *Kanun* », codes coutumiers), de facteurs ethnographiques ou religieux qui déterminent différemment l'organisation familiale et collective du rapport à la terre (de Rapper, Sintès, 2006 ; de Waal, 2004). Enfin, ces droits sont évolutifs. Ils sont revus et s'adaptent en fonction des changements démographiques (exode rural baisse des pressions sur les ressources par exemple), socio-économiques ou législatifs. Ils sont parfois contournés par des « extérieurs » : coupes de bois illégales, cueillette de plantes médicinales, qui montrent que l'emprise des villages sur la gestion des communs n'est ni absolue, ni appuyée par les autorités locales ou sectorielles.

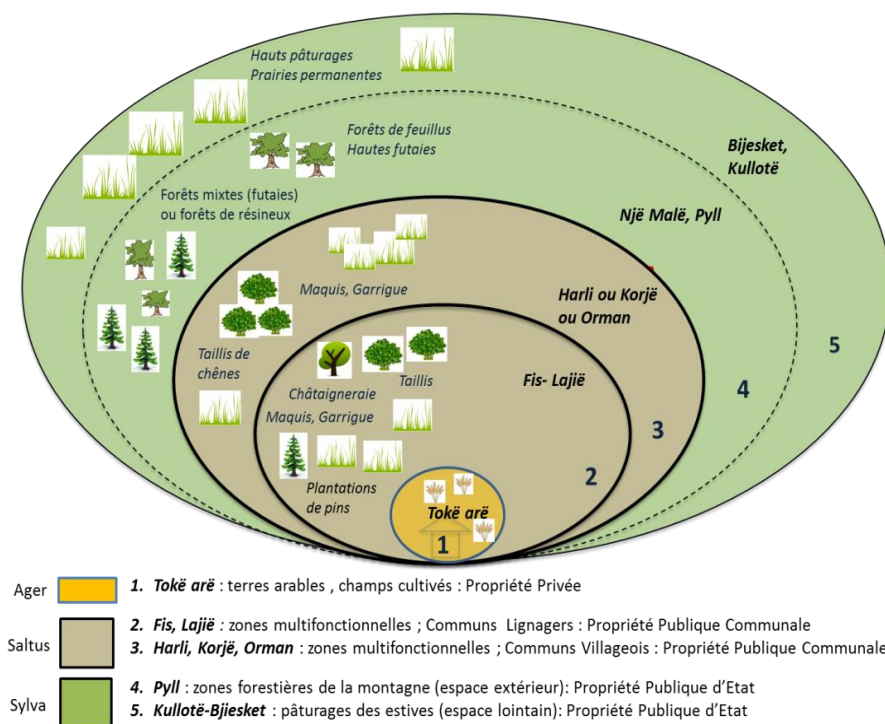


Fig. 2. Représentation des différents espaces-ressources et de leur statut foncier

Sources : *Elaboration des auteurs sur la base des travaux de terrains (Bernard-Mongin et al., 2014 ; Crouteix, 2013 ; Garnier, 2013 ; Lopez, 2014).*

B. Des espaces en cours de dévolution : un processus d'attribution de gestion complexe, confus et conflictuel

On aurait pu penser que le processus de dévolution de la propriété et de la gestion des forêts et pâturages du domaine forestier national aux communes aurait permis - en rapprochant l'échelle de gestion légale de ces territoires des utilisateurs finaux - de mettre en avant la multifonctionnalité de ces espaces et de les réintégrer dans les projets de développement et dans les politiques publiques agricole et rurales. Mais force est de constater que ce n'est pas le cas.

Ce processus, engagé en Albanie depuis la fin des années 1990 dans la lignée des programmes de gestion communautaire des ressources naturelles (World Bank, 1996 ; World Bank, 2005), a suscité une confusion et une incertitude tout à fait inattendues... Une partie de notre travail de terrain récent a donc consisté à produire une triple clef de lecture de ce processus, afin d'en identifier les enjeux connexes qui se sont surimposés pour constituer cette situation actuelle de confusion sur la gestion des communs albanais (Bernard-Mongin et al., 2015).

(1) D'une part, le processus de dévolution répond à une injonction de décentralisation de la gouvernance territoriale, liée au processus d'adhésion à l'Union Européenne qui définit l'échelon communal comme l'échelon local de gestion *ad-hoc*². Mais en Albanie, l'écart entre les compétences attribuées et les moyens disponibles est significatif (Ericsson et al., 2012, p. 19). La récente réforme territoriale de 2014, qui réduit le nombre de communes de plus de 350 à 61 unités³ sur un principe de concentration territoriale, n'a pas simplifié les choses et la

question du niveau pertinent de gouvernance territoriale s'en est même trouvée renforcée (Brahimi *et al.*, 2013 ; Xhafa, Yzeiri, 2015). En effet, la gestion effective des communs se fait au niveau des villages. Les regroupements de villages au sein de communes toujours plus grandes rend plus difficile la correspondance entre le groupe et la ressource, condition nécessaire mais non suffisante d'une bonne gestion des communs (Ostrom, 2009).

(2) D'autre part, il est nécessaire de replacer le processus de dévolution dans le cadre général de la réforme institutionnelle et stratégique du secteur forestier en Albanie. La lourde structure de l'administration forestière communiste centralisée n'était plus tenable dans le contexte budgétaire et économique de la transition, tout comme la politique d'exploitation productiviste menée au détriment d'une gestion durable et renouvelable des peuplements forestiers (Naka *et al.*, 2000a ; Naka *et al.*, 2000b). Depuis 2005, dans une perspective de gestion intégrée, la décentralisation de la gestion forestière est envisagée comme « la » solution - proposée et poussée par les deux programmes structurants de la Banque mondiale, en appui au secteur forestier albanais (Kola, 2004 ; World Bank, 2004 ; World Bank, 2005). Mais cette stratégie se heurte à la résistance des Services Forestiers et trois modèles institutionnels de gestion forestière sont actuellement en concurrence : gestion communale, communautaire et étatique (Proko, Misha, 2013).

(3) Enfin, le processus de dévolution des forêts et pâturages (initié en 2002, comme une conséquence de la Loi de Décentralisation) s'inscrit dans le programme de dévolution général des biens publics (routes, écoles, hôpitaux, irrigation, *etc.*) aux communes et municipalités. Mais pour le secteur forestier et pastoral, ce processus a pris une tournure particulière. Il s'agit de transférer aux communes une liste de parcelles identifiées dans l'inventaire forestier national communiste de 1985 vers le nouveau registre cadastral tenu par le Bureau albanais d'enregistrement de la propriété (ZRPP), afin d'obtenir un titre « officiel » de propriété, repéré par un nouveau numéro d'identification. Un processus coûteux et ambigu, qui ouvre sur une série d'anticipations à propos du statut foncier de ces territoires cadastrés. Leur privatisation au profit des ayant-droit est ainsi envisagée comme le dénouement naturel, dernière étape du transfert de propriété, alors que la loi, pour l'instant, ne prévoit qu'un droit d'usage régulé par la commune (Kola, Gazmend, 2008). En attendant, ces incertitudes et désajustements ouvrent la porte à des stratégies de prédation et remettant en question la capacité même de gestion des communes et municipalités (Crouteix, 2013 ; Lopez, 2014 ; Stahl, 2010).

III – « Problématiser » une structure agraire foncière non polarisée. Quels enjeux pour les politiques publiques ?

Au vu des éléments présentés ci-dessus, il semble à peu près évident que présenter le secteur agricole albanais comme une « structure » polarisée (quelle que soit la qualification de cette dualité : latifundio/minifundio, capitalistes/paysannes, modernes/traditionnelles) engage l'analyse, le normatif ou le stratégique dans de mauvaises directions. Il vaudrait mieux aborder le secteur comme continuum ou un ensemble de formes et de complémentarités prises dans des trajectoires dynamiques. L'utilisation de la notion de dualisme conduit à styliser et à forcer l'importance de deux pôles qui ne sont l'un et l'autre, ni statistiquement, ni qualitativement établis. C'est ainsi qu'il nous semble nécessaire de reformuler les problématisations⁴ possibles d'une telle structure agraire non-polarisée pour en déployer les différents enjeux en termes de politiques publiques, notamment pour le secteur agricole - mais non exclusivement : la ruralité, le territoire et l'environnement sont concernés.

1. Un « fantasme » de dualisme et choix publics

Conséquence de cette originalité (historique et contemporaine) de l'agriculture albanaise les *transitions studies* s'essouffent dans leurs prédictions de l'avènement d'une spécialisation productive dans le pays et sous-estiment la trajectoire d'une économie agricole hétérodoxe qui ne « colle » pas avec les modèles analytiques dualistes du développement - au point d'ailleurs de ne plus hésiter à extraire le « cas albanais » du pool balkanique dans les analyses

comparatives (Rozelle, Swinnen, 2004) pour ne pas toujours à avoir à expliquer pourquoi et comment la courbe albanaise ne ressemble pas à celle des autres pays. Du point de vue des politiques publiques la chose est cependant plus compliquée qu'une simple exclusion du cas général. En effet, les autorités nationales ne cessent de porter leur attention et leur soutien aux exploitations les plus performantes supposées devenir le cœur d'une spécialisation agricole toujours à venir (Këshillit të Ministrave, 2014 ; MAFCP, 2007a ; MAFCP, 2007b).

Cette volonté stratégique de faire émerger, dans l'agriculture, un pôle spécialisé, capitalistique, moderne et complètement intégré au marché imprègne également l'ensemble des services d'appui au secteur agricole (centres de transferts de technologie, personnel des échelons décentralisés,...), de nombreux « experts » et spécialistes (chercheurs et techniciens). La communauté des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ne sont pas exempts de ce biais (voir par exemple : (World Bank, 2007)), même si les analyses et programmes peuvent simultanément souligner l'importance (sociale) de la petite agriculture familiale et le rôle de l'autoconsommation – voire même des filières de proximité dans l'approvisionnement des “*greens markets*”. Cette focalisation sur la spécialisation-capitalisation agricole et l'augmentation de la productivité est également soutenue par les orientations programmatiques des Instruments de Pré-Adhésion (IPA) de l'Union Européenne (DG Agri & DG Enlarg), même si, redisons-le, des formulations un peu alambiquées reconnaissent l'importance de l'agriculture de subsistance. C'est le cas par exemple du diagnostic introductif à la programmation stratégique indicative des Instruments de Pré-Adhésion 2014-2020 (European Commission, 2014).

Or, nous l'avons dit, les exploitations spécialisées restent une infime minorité des exploitations agricoles albanaises et l'élargissement de cette base est plus que problématique. Mais plus important encore que ce poids statistique des petites exploitations : la petite agriculture de subsistance et semi-marchande fait de la résistance. Loin de disparaître dans un mouvement de spécialisation et de concentration « spontané », elle se stabilise. Cette évolution est à contre-courant des trajectoires observées et documentées dans les autres pays ex-communistes – y compris en Roumanie qui avait hérité d'un faciès agraire pour partie un peu voisin de celui de l'Albanie (Pouliquen, 2001 ; Pouliquen, 2010). Le maintien d'un nombre très élevé de petites exploitations et la stagnation de leur superficie moyenne est donc une réalité, tout autant que l'absence d'un marché (location ou vente) foncier agricole d'envergure condition sine qua non d'une augmentation rapide de la taille moyenne des exploitations.

Pour donner un ordre d'importance de cette petite exploitation agricole, on doit considérer que seuls 18 % des produits de l'agriculture et 30 % des produits de l'élevage sont commercialisés sur les marchés formels nationaux (ou à l'export), le reste est entièrement autoconsommé ou échangé/distribué au sein des réseaux familiaux (Chan-Halbrendt, Fantle-Lepczyk, 2013). Cette autoconsommation et faible intégration au marché doit être également comprise dans le cadre de stratégies de diversification des revenus à l'échelle du ménage. Une option d'autant plus pratiquée dans les zones de plaines, que la proximité des centres urbains permet de jouer la complémentarité de revenus avec de petits emplois dans le secteur des services ou de l'industrie, qui viennent s'ajouter aux revenus familiaux ou de l'émigration. Ainsi, pour un ménage moyen, les statistiques agricoles nationales donnent, pour le district de Tirana, des totaux de 563 jours/an travaillés par exploitation et 249 jours/an travaillés hors de l'exploitation. Des proportions du même ordre sont données pour le district Fier – 312 jours/an sur l'exploitation et 140 jours/an hors exploitation (Min. Agri, 2013).

Au niveau macro-économique, cette agriculture post-collectiviste connaît un taux de croissance qui se stabilise rapidement (après une période de très forte croissance dans les toutes premières années de la transition) entre 2 et 5 % par an. Ce résultat est plus qu'honorable et surtout se maintient après la crise de 2008. Ainsi, alors que dans la décennie 1998-2008 le taux de croissance « à deux chiffres » de l'économie globale était bien supérieur à celui de l'agriculture (et tout à fait exceptionnel en Europe), aujourd'hui ils ont tendance à se rapprocher. Cette très petite agriculture paysanne résiliente contribue encore aujourd'hui à un peu plus de 20 % du PIB, et surtout occupe 41 % de la population active.

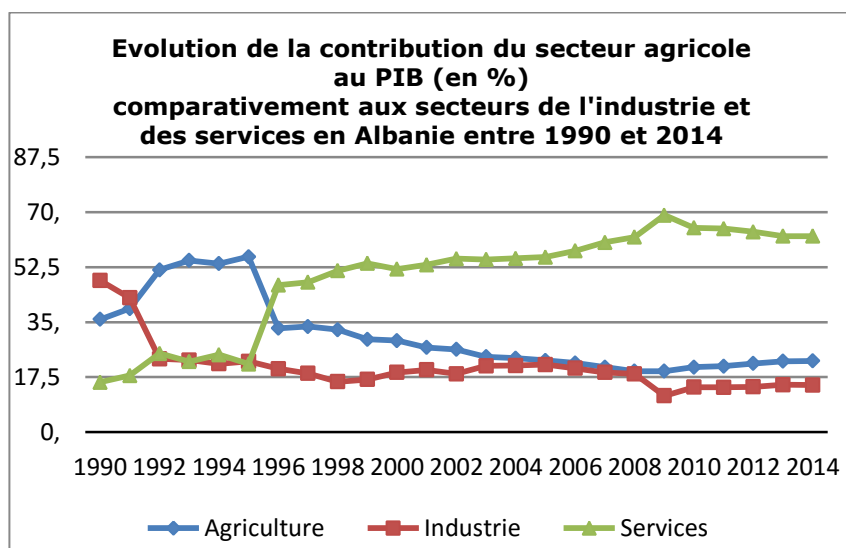
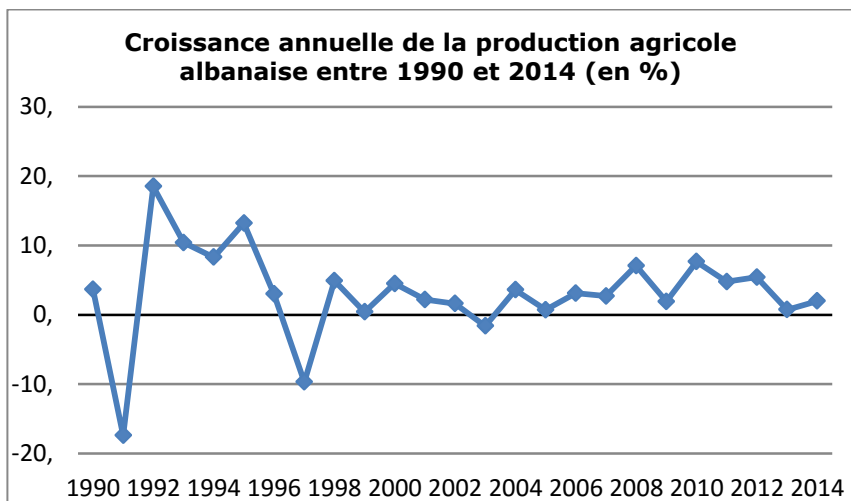


Fig. 3. Evolution de la croissance du secteur agricole et sa contribution à l'économie générale (1990-2014)

Source : Banque mondiale, 2015.

Reconnaître la pluriactivité de cette agriculture familiale comme un mode d'organisation sociale de la production agricole et non pas comme un état transitoire d'un modèle productif traditionnel ou archaïque vers une agriculture marchande et spécialisée constituerait un choix politique fort (Biba, Pluvillage, 2006). Visiblement les pouvoirs publics albanais ne l'ont pas encore envisagé, sans doute fascinés par la « moyenne européenne » et ce qui semble être le destin commun des agricultures dans l'Union. Mais même si cette fascination est compréhensible, il faut accepter que cette stabilisation de la micro-exploitation constitue encore pour quelques décennies, l'un des moteur central du développement agricole qu'il serait contre-productif d'ignorer ou de minimiser (Lerin, Biba, 2001).

2. De l'importance de l'agro-sylvo-pastoralisme en Albanie...

De surcroît, cette vulgate agricole albanaise ignore, à notre avis - consolidé par les chiffres de production et les statistiques du secteur en général - les systèmes agro-sylvo-pastoraux et les productions de niche qui constituent un ensemble agricole « à haute valeur naturelle ». En Albanie, comme dans les autres pays méditerranéens - mais plus encore là qu'ailleurs étant donné la nature du faciès agraire que nous avons décrit précédemment - la question pastorale est à la fois centrale pour la production, la gestion de l'environnement et du territoire et un enjeu sous-estimé par les pouvoirs publics, comme par les agences européennes et de développement. Plusieurs arguments principaux peuvent être identifiés pour construire l'actualité de la question pastorale dans le pays.

Le premier est un argument historique : le profil agraire du pays est essentiellement, dans le temps long, un profil pastoral, alliant grande transhumance et mobilités des troupeaux utilisant les ressources fourragères et nutritionnelles fournies par les immenses étendues de saltus, d'estives et de forêts fourragères (Blanc, 1963 ; Kaser, 2012). L'agriculture de fonds de vallée est bien souvent une combinaison de jardins et de productions fourragères et de grains destinés à l'hivernage des animaux. On peut en poussant l'hypothèse un peu loin dire que l'agriculture proprement dite (et ses spécialisations végétales) ne se sont développées que très tardivement, pour l'essentiel pendant la période communiste avec les grands amendements et la mise en valeur des zones humides sur la côte, dans les plaines perchées (Korçë, Gërokastrë, Dibër) et dans les fonds de vallées.

Le deuxième argument est qu'aujourd'hui l'autosuffisance nationale en produits animaux (viande, lait, fromage) est assurée par les troupeaux bovins, ovins et caprins conduits dans des exploitations agricoles utilisant les immenses ressources pastorales de ce pays montagneux – même si l'on constate au cours de la décennie passée une reprise des systèmes en stabulation notamment près des lieux de consommation alors qu'ils avaient quasiment disparu pendant la première phase de la transition. Cet élevage extensif constitue ainsi une source de revenus 1,6 fois plus importante que celle de l'agriculture pour le pays (MAFCP, 2007). Il commande largement à l'utilisation de la SAU dont près de 50 % sont destinés aux cultures fourragères (maïs et luzerne principalement) (INSTAT, 2015), soit une multiplication des surfaces dédiées à la nourriture animale par deux entre 1992 et 2006.

Troisième argument : ces systèmes sont producteurs de produits de qualité, identifiés comme tels par les consommateurs, qui leur accordent une préférence marquée (Kokthi, 2008) et fortement reliée aux territoires et à leurs patrimoines.

Quatrième argument : à cet enjeu de production et d'approvisionnement du marché, s'ajoutent les fonctions écologiques, paysagères et territoriales de ces systèmes sans lesquels la fermeture des milieux est inévitable – avec son cortège de risques avérés : perte de biodiversité, d'agro-biodiversité, feux de forêts, dégradation des paysages culturels et écologiques, désertification rurale et accroissement de la marginalisation des territoires ruraux, montagnards en particulier (Huntsinger, Oviedo, 2014 ; Halada *et al.*, 2010). Or, comme nous l'avons souligné, la mésestimation de la question pastorale est notable – c'est un euphémisme car on devrait dire qu'elle est totalement absente des radars de la politique publique et des agences (nationales ou non) de développement agricole et rural. Pour ce qui concerne l'élevage, ces agences et autorités publiques se préoccupent principalement des thèmes classiques (et importants) de la santé animale, de l'amélioration génétique, des modèles d'alimentation animale... mais « oublie » la ressource pastorale, la gestion des espaces saltucéens et la multifonctionnalité forestière. Or, la compétitivité de ces élevages est liée au fait que cette ressource pastorale est abondante et quasi gratuite.

On a donc une vision de « modernisation » basée sur un modèle technique largement inadapté ou qui, pour le moins, laisse de côté l'essentiel des systèmes de production animale réels du pays. Cette sous-estimation, encore une fois, n'est pas propre à l'Albanie, et tous les systèmes pastoraux sont minorés dans les politiques agricoles européennes (Keenleyside *et al.*, 2014). Mais dans le cas de l'Albanie, l'enjeu stratégique est encore plus important, étant donné la

géographie du pays, la qualité et l'importance des espaces saltucéens et le faciès agraire-foncier.

Conclusion

Du point de vue du séminaire thématique qui nous réunissait en Tunisie (« *Le dualisme foncier agricole en Méditerranée : concurrence ou coopération ?* ») nous avons établi que la structure agraire albanaise n'était pas duale au moins depuis près de trois-quarts de siècle... C'est une exception européenne et il faut en prendre acte. Dès lors « forcer » une interprétation dualiste en surinterprétant les pôles d'une structure en quelque sorte « inventée » conduirait à entériner ce qui nous semble être une erreur stratégique concernant les choix publics en matière agricole et de développement durable et rural dans le pays.

S'il y a une forme de dualité dans l'agriculture albanaise c'est, argumentons-nous, dans le rapport entre un *ager* peu important (et dont la spécialisation en production végétale est, certes possible et intéressante mais reste limitée aux plaines côtières et aux plaines perchées), et un *saltus* et une forêt multifonctionnelle au contraire présents de manière dominante sur la plus grande partie du territoire (aux alentours de 75 %). Le processus de dévolution de ces espaces pastoraux et forestiers aux communes et l'attribution de droits d'usage aux utilisateurs finaux, toujours en cours de façon complexe et contrariée, est un point névralgique difficile d'une future gestion intégrée de ces territoires associant dans des systèmes agraires consolidés la liaison entre *ager*, *saltus* et *silva*.

Enfin, pour terminer, soulignons que dans le processus de pré-adhésion à l'Union Européenne et d'adoption des outils communautaires, la question agro-sylvo-pastorale est en Albanie, au cœur du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune. L'ignorer serait se priver d'une approche agro-écologique et d'un croisement entre la gestion environnementale et le développement agricole, qui est l'un des éléments d'avenir positif et productif de ces territoires saltucéens. C'est également dans cette perspective que le pays sera en mesure d'utiliser au mieux les outils de développement rural fournis par les budgets de solidarité européens.

Références

- Aggeri F. 2014.** Qu'est ce qu'un dispositif stratégique ? Eléments théoriques, méthodologiques et empiriques. *Le Libellio*, Printemps 2014, vol. 10, n. 1. p. 47-64. <http://lelibellio.com/quest-ce-quun-dispositif-strategique-elements-theoriques-methodologiques-et-empiriques/>
- Bacqué-Cochard M. 2004.** Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900). *Ruralia*, n. 15. 7 p. <https://ruralia.revues.org/1044>
- Barrière O., Barrière C. 1996.** Approches environnementales: systèmes fonciers dans le delta intégré du Niger. In : Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A. *La sécurisation foncière en Afrique : pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris (France) : Karthala. p. 127-175. (Economie et Développement).
- Bazin G., Bourdeau-Lepage L. 2011.** L'agriculture dans les pays d'Europe centrale et orientale. Continuité et adaptation. *Économie rurale*, n 325-326. p 10-24. <http://dx.doi.org/10.4000/economierurale.3214>
- Bernard-Mongin C., Lerin F., Crouteix O., Lopez R. 2014.** *Forests and pastures' devolution process in Albania: a sustainable management of Mediterranean commons?* Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 31 p. + 33 p. Inception Study on Communal Forestry in Albania, 2013/12/04, Tirana (Albanie). Projet BiodivBalkans : Biodiversity Conservation & Sustainable Rural Development in Balkan Mountain. CIHEAM-IAMM / MADA / FFEM.
http://www.iamm.fr/ressources/opac_css/doc_num.php?explnum_id=10896
- Bernard-Mongin C., Crouteix O., Lerin F., Lopez R., Proko A. 2015.** Albanie : les dédales de la réforme foncière post-communiste. Une approche par le terrain. In : Vianey G., Requier-Desjardins M., Paoli J.-C. (eds.). *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 81-95. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 72). <http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00007133>
- Biba G. 1998.** *Transition de la collectivisation à la mini-exploitation paysanne en Albanie : analyse de la structure, du fonctionnement et des comportements des agriculteurs dans le district de Lezha*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 163 p. (Master of Science, n. 46).
http://www.iamm.fr/ressources/opac_css/doc_num.php?explnum_id=7848
- Biba G. 2001.** *Restructuration économique et comportement des ménages agricoles en Albanie (1990-2000) : contribution à l'analyse socioéconomique et institutionnelle des économies en transition*. Thèse (Dr. d'Université en Economie du Développement Agricole, Agro-alimentaire et Rural) : ENSA, Montpellier (France). 490 p.
- Biba G. 1997.** *Décollectivisation et changement de la formule productive : quel avenir pour l'agriculture albanaise ? (exemple du district de Lezha)*. Mémoire (DEA Economie du Développement Agricole, Agro-alimentaire et Rural) : ENSA, Montpellier (France). 120 p.
- Biba G., Pluvinaige J. 2006.** La pluriactivité dans l'exploitation agricole, transition ou composante durable de l'organisation de la production en Albanie. *Cahiers Agricultures*, 01/11/2006, vol. 15, n. 6. p. 535-541. <http://dx.doi.org/10.1684/agr.2006.0026>
- Blanc A. 1963.** L'évolution contemporaine de la vie pastorale en Albanie méridionale. *Revue de géographie alpine*, vol. 51, n. 3. p. 429-461. <http://dx.doi.org/10.3406/rga.1963.3140>
- Bode R. 1995.** *L'économie paysanne albanaise et la transition vers l'économie de marché : difficultés et perspectives (réflexions sur la région de Dévolle)*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 95 p. (Master of Science, n. 30). http://www.iamm.fr/ressources/opac_css/doc_num.php?explnum_id=7772
- Boeke J.H. 1953.** *Economics and economic policy of dual societies*. New York : Ams PressInc. 324 p. (Institute of Pacific Relations Series).
- Brahimi F., Baholli F., Haldeda N., Dika I. 2013.** Decentralization reform, case of Albania. *Mediterranean Journal of Social Sciences*, vol. 4, n. 10. p. 524-531. <http://dx.doi.org/10.5901/mjss.2013.v4n10p524>
- Chan-Halbrendt C., Fantle-Lepczyk J. (eds.). 2013.** *Agricultural markets in a transitioning economy: an albanian case study*. Wallingford (Royaume-Uni) : CAB International. 266 p.
- Civici A. 2003a.** *Décollectivisation et reconstruction de l'agriculture albanaise (1989-2002) : une transition spécifique ?* Thèse (Dr. d'Université en Economie du Développement Agricole, Agro-Alimentaire et Rural) : ENSA, Montpellier (France). 498 p.

- Civici A. 2003b.** Restructuration foncière en Albanie : logique et effets d'une politique de privatisation totale des terres. In : Elloumi M., Jouve A.-M. (eds.). *Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Paris (France) : Karthala. p. 273-292. (Economie et Développement).
- Civici A. 2001.** Evolution des politiques foncières et dynamique des espaces ruraux en Albanie. In : Jouve A.-M. (ed.). *Terres méditerranéennes : le morcellement, richesse ou danger ?* Paris (France) : Karthala. p. 127-145. (Economie et Développement).
- Civici A. 1997.** Evolution des politiques économiques et agricoles de 1945 à 1995. In : Lerin F., Civici A. (eds.). *Albanie, une agriculture en transition*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 15-49. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 15).
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b15/CI970319.pdf>
- Civici A., Goçaj E., Shuke L. 1997.** Le diagnostic des systèmes agraires en Albanie (étude de cas). In : Lerin F., Civici A. (eds.). *Albanie, une agriculture en transition*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 207-217. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 15).
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b15/CI970334.pdf>
- Civici A., Lerin F. (eds.). 2001.** *L'agriculture albanaise : contraintes globales et dynamiques locales*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 246 p. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 28).
<http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=529>
- Civici A., Lerin F. 1997.** Le mystère des pyramides. *Courrier de la planète*, 01/03/1997, n. 39, p. 36-37.
- Crouteix O. 2013.** *Usages et propriétés des terres forestières et pastorales en Albanie*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 136 p. (Master of Science, n. 134). 164 p. Mémoire de fin d'étude présenté pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur Agronome. Spécialité : Gestion environnementale des écosystèmes et forêts tropicales.
- Cungu A., Swinnen J.F.M. 1999.** Albania's radical Agrarian Reform. *Economic Development and Cultural Change*, vol. 47, n. 3. p. 605-619. <http://dx.doi.org/10.1086/452421>
- de Rapper G. 1998.** *La frontière Albanaise. Famille, société et identité collective en Albanie du Sud*. Thèse (Dr. en Ethnologie) : University of Paris X - Nanterre.
- de Rapper G., Sintès P. 2006.** *La question des terres en Albanie du Sud : enjeu national, enjeu social*. 21 p. Colloque d'Athènes, 2006/09/20-22, Athènes (Grèce). <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00292355>
- de Waal C. 2004.** Post-socialist property rights and wrongs in Albania: an ethnography of agrarian change. *Conservation & Society*, 01/01/2004, vol. 2, n. 1, p. 20-50.
<http://www.conservationandsociety.org/downloadpdf.asp?issn=0972-4923;year=2004;volume=2;issue=1;spage=19;epage=50;aulast=de;type=2>
- Deininger K., Savastano S., Carletto C. 2012.** Land fragmentation, cropland abandonment, and land market operation in Albania. *World Development*, October 2012, vol. 40, n. 10. p. 2108-2122. <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2012.05.010>
- Dupré La Tour A. 2014.** *Les châtaigneraies d'Albanie : analyse descriptive des massifs et de leurs dynamiques d'évolution dans une perspective de valorisation : cas des massifs de Shkodër, Tropojë, Dibër e Korça*. Mémoire (Master 2 GAT) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 105 p.
- Elloumi M., Jouve A.-M. (eds). 2003.** *Bouleversements fonciers en Méditerranée, des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Montpellier : 384 p.
- Ericsson L.E., Rudebeck K., Sundström B., Young D. 2012.** *Territorial reform in Albania. Study for the Albanian Association of Communes*. Stockholm : SKL International. 59 p. <http://shtetiweb.org/wp-content/uploads/2013/10/121218-SKL-Albania-final-lores.pdf>
- European Commission. 2014.** *Enlargement strategy and main challenges 2014-2015*. Bruxelles : European Commission. 49 p.
- Foucault M. 1994.** Le souci de la vérité. In : Foucault M. *Dits et Ecrits. Tome IV : 1980-1988*. Paris : Gallimard. (texte n° 350).

- Frangakis N. (coord.), Salamun M., Gemin E. 2008.** *Property Restitution in Albania*. Bruxelles : Communauté Européenne. 34 p. (Briefing Paper).
http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EXPO-AFET_NT%282008%29388957
- Garnier A. 2013.** *Analyse descriptive d'un terroir du nord de l'Albanie : le Has Systèmes d'élevage et ressources pastorales*. Mémoire (Master 2 GAT) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 76 p.
- Giordano C., Kostova D. 2002.** The social production of Mistrust. In : Hann C.M. (ed.) *Post-socialism: Ideals, ideologies and practices in Euroasia*. Londres : Routledge. p. 74-92.
- Guri F. 2002.** *Transformation des exploitations agricoles et réorganisation foncière sur la côte albanaise : cas des districts de Durres et Kavaja*. Mémoire (Master of Science) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 185 p.
- Guri F., Civici A., Jouve A.-M. 2011.** Est-ce que l'extrême égalité sociale est un objectif à atteindre ? Le cas des réformes agraires en Albanie. *New Medit*, 01/03/2011, vol. 10, n. 1. p. 25-34.
http://newmedit.iamb.it/edizioni_new_medit,229,229,2011,96.htm
- Guri F., Jouve A.-M. 2009.** Réorganisations foncières et transmission de la propriété dans les exploitations agricoles du littoral albanais. Vers un abandon de l'agriculture ? In : Jouve A.-M. (ed.). *Transitions foncières dans les Balkans : Roumanie, Albanie, Grèce*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 39-54. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens, n. 82). Les Frontières de la Question Foncière. Enchâssement Social des Droits et Politiques Publiques, 2006/05/17-19, Montpellier (France). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a82/00800939.pdf>
- Halada L., Evans D., Romao C., Petersen J.-E. 2010.** Which habitats of European importance depend on agricultural practices? *Biodiversity and Conservation*, Octobre 2011, vol. 20, n. 1. p. 2365-2378.
<http://dx.doi.org/10.1007/s10531-011-9989-z>
- Hasani Y. 1993.** The man who loves Gary Lineker. Londres : BBC.
http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/3026.
- Hoxha V. 2014.** *Quelles méthodes pour la gestion durable de la ressource des plantes aromatiques et médicinales ? Analyse des inventaires historiques en Albanie et modélisation des habitats à partir des traces GPS des cueilleurs en vue de la construction d'un observatoire*. Thèse (Dr. d'Université en Géographie et Aménagement de l'Espace) : Université Paul Valéry - Montpellier 3, France. 351 p. École doctorale n.60 : Territoires, Temps, Sociétés et Développement / UMR TETIS - Territoire, Environnement, Télédétection et Information Spatiale / LAMES (CIHEAM-IAMM).
http://www.iamm.fr/ressources/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=35644
- Huntsinger L., Oviedo J.L. 2014.** Ecosystem services are social-ecological services in a traditional pastoral system: the case of California's Mediterranean rangelands. *Ecology and Society*, vol. 19, n. 1. 8 p. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-06143-190108>
- INSTAT (Tirana, Albanie). 2015.** *Agriculture Statistics, 2014*. Tirana : INSTAT.
- Jouve A.-M. (ed.). 2001.** *Terres méditerranéennes : le morcellement, richesse ou danger ?* Paris (France) : Karthala. 264 p. (Economie et Développement).
- Kaser K. 2012.** Pastoral economy and family in the Dinaric and Pindus mountains (14th - early 20th Centuries). In : Kaser K. (ed.) *Household and family in the Balkans: two decades of historical family research at university of Graz*. Münster : LIT Verlag. p. 289-303 (Studies on South East Europe, vol. 13).
- Kautsky K. 1900.** *La question agraire : étude sur les tendances de l'agriculture moderne*. Paris : V. Giard & E. Brière. 463 p. (Bibliothèque Socialiste Internationale).
- Keenleyside C., Beaufoy G., Tucker G., Jones G. 2014.** *High nature value farming throughout EU-27 and its financial support under the CAP*. Bruxelles : IEEP, EFNCP. 172 p. <http://www.ieep.eu/work-areas/biodiversity/nature-conservation-policy-and-its-implementation/2014/05/high-nature-value-farming-throughout-eu-27-and-its-financial-support-under-the-cap>
- Kercuku-Biba H. 2000.** *Dynamiques sectorielles et transition économique en Albanie : le cas de l'évolution de la filière lait, 1990-2000*. Mémoire (Master of Science) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 138 p.
- Këshillit të Ministrave. 2014.** Strategjisë Ndërsektoriale për Zhvillimin Rural dhe Bujqësor 2014-2020. Stratégie intersectorielle pour le développement rural et agricole 2014-2020. *Fletorja Zyrtare e Republikës së Shqipërisë. Journal Officiel de la République albanaise*, vol. 2014, n. 1690. p. 8483.
<http://www.sebashku.al/viewtopic.php?t=1975>

- Kokthi E. 2008.** *Diagnostic des produits locaux dans la zone de Permet (Albanie)*. Mémoire (Master of Science) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 135 p.
- Kola H. 2004.** *The needs and rights of local communities for forest and product & services and sustainable forest management in Albania*. Tirana. 13 p.
- Kola H., Zeneli G. 2008.** *Enhancing tenure security through support the communities to improve the laws on transfer of state public property (forest and pasture) to the communes*. Tirana : NACFP (National Association of Communal Forest and Pasture). 172 p. ILC-NACFP final report on enhancing tenure security on communal forest and pastures in Albania
- Lacka I. 2002.** *Les nouveaux entrepreneurs dans une économie en transition : le cas des PME du secteur vinicole en Albanie*. Mémoire (Master of Science) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 173 p.
- Lamarche H. (ed.). 1991.** *L'agriculture familiale : comparaison internationale. Tome 1: une réalité polymorphe*. Paris : L'Harmattan. 303 p. (Collection Alternatives rurales).
- Le Coz J. 1990.** *Espaces méditerranéens et dynamiques agraires : état territorial et communautés rurales*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 393 p. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 2). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=502>
- Lele U.J. 1971.** *A note on dualistic models*. Cornell University. 7 p. (Staff Papers, n. 71-33). <http://ageconsearch.umn.edu/handle/185968>
- Lerin F., Biba G. 2001.** Ré-interprétation de la transition agricole albanaise à partir d'une perspective institutionnelle. In : Civici A., Lerin F. (ed.). *L'agriculture albanaise : contraintes globales et dynamiques locales*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 23-38. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 28). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b28/CI020089.pdf>
- Lerin F., Civici A. (eds.). 1997.** *Albanie, une agriculture en transition*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 318 p. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 15). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=515>
- Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A. 1996.** *La sécurisation foncière en Afrique : pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris (France) : Karthala. 388 p. (Economie et Développement).
- Lewis A.W. 1965.** *The Theory of Economic Growth*. Londres : UK: Allen and Unwin. 456 p.
- Lopez R. 2014.** *Analyse stratégique de la gestion environnementale sur les forêts communales de 3 communes du nord de l'Albanie : le processus de dévolution donne-t-il les moyens aux communes de prendre en charge la gestion durable des écosystèmes forestiers sur leurs territoires ?* Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 152 p. (Master of Science, n. 133). Mastère spécialisé « Forêt, nature et société » partenariat CIHEAM-IAMM, AgroParisTech, COFOR International. http://www.iamm.fr/ress_doc/opac_css/doc_num.php?explnum_id=12493
- MAFCP. 2007a.** *Agriculture and food sector strategy 2007-2013*. Tirana : Ministry of Agriculture Food and Consumer Protection. 62 p. http://shtetiweb.org/wp-content/uploads/2014/05/agriculture_and_food_strategy.pdf
- MAFCP. 2007b.** *Inter-sectoral rural development strategy of Albania, ISRDSA 2007-2013*. Tirana : Ministry of Agriculture Food and Consumer Protection. 42 p. <http://faolex.fao.org/docs/pdf/alb149615.pdf>
- Marku S. 1999.** *La filière légumes en Albanie : typologie d'acteurs et analyse des contraintes dans une économie en transition (le cas de la région de Kavaja)*. Mémoire (Master of Science) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 165 p. (Master of Science, n. 447).
- Mathijs E., Swinnen J.F.M. 1998.** The economics of agricultural decollectivization in East Central Europe and the Former Soviet Unions. *Economic Development and Cultural Changes*, October 1998, vol. 47, n. 1. p. 1-26. <http://dx.doi.org/10.1086/452384>
- Naka K., Hammett A.L., Stuart W.B. 2000a.** Constraints and opportunities to forest policy implementation in Albania. *Forest Policy and Economics*, vol. 1, n. 2, August 2000. p. 153-163. [http://dx.doi.org/10.1016/S1389-9341\(00\)00012-5](http://dx.doi.org/10.1016/S1389-9341(00)00012-5)
- Naka K., Hammett A.L., Stuart W.B. 2000b.** Institutional Reform in Albania. Marking Forest-Based Policies Work. *Journal of Forestry*, April 2000, vol. 98, n. 4. p. 38-42.
- Ostrom E. 2009.** A general framework for analyzing sustainability of social-ecological systems. *Science*, July 2009, vol. 325, n. 5939. p. 419-422. <http://dx.doi.org/10.1126/science.1172133>

- Pouliquen A. 2010.** Pays de l'Est. Intégration dans l'UE : de la reprise agricole à la crise. In : Club Déméter (Paris, France). *Déméter 2011 : économie et stratégies agricoles*. Paris (France) : Club Déméter. p. 11-77.
http://www.clubdemeter.com/pdf/ledemeter/2011/pays_de_l_est_integration_dans_l_ue_de_la_reprise_agricole_a_la_crise.pdf
- Pouliquen A. 2001.** L'agriculture néo-paysanne roumaine : le tampon social contre la relance globale. *Revue d'études comparatives est-ouest*, vol. 32, n. 2, p. 121-153.
<http://dx.doi.org/10.3406/receo.2001.3091>
- Poux X., Narcy J.-B., Romain B. 2009.** Le *salvus* : un concept historique pour mieux penser aujourd'hui les relations entre agriculture et biodiversité. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, juillet 2009, n. 57, p. 23-35. <http://www7.inra.fr/dpenv/pdf/PouxC57.pdf>
- Proko A., Misha A. 2013.** Forest and sustainable development in Albania. In : CIHEAM (Paris, France). *The future of the Mediterranean forests*. Paris : CIHEAM. p. 32-37. (Lettre de Veille du CIHEAM, n. 25).
http://www.ciheam.org/en/publications/watch_letter/details?pub=WL_25&id=22
- Roucek J.S. 1933.** Economic Conditions in Albania. *Economic Geography*, July 1933, vol. 9, n. 3, p. 256-264. <http://dx.doi.org/10.2307/140835>
- Rozelle S., Swinnen J.F.M. 2004.** Success and failure of reform: insights from the transition of agriculture. *Journal of Economic Literature*, June 2004, vol. 42, n. 2. p. 404-456.
<http://dx.doi.org/10.1257/0022051041409048>
- Sandström P., Sjöberg Ö. 1991.** Albanian economic performance: Stagnation in the 1980s. *Soviet Studies*, 1991/01/01, vol. 43, n. 5, p. 931-947.
- Servolin C. 1989.** *L'agriculture moderne*. Paris (France) : Seuil. 318 p. (Points, n. E25).
- Skreli E., Kunkell D., Biba G. 2001.** Dualisme de l'agriculture et politique agricole. In : Civici A. (ed.), Lerin F. (ed.). *L'agriculture albanaise : contraintes globales et dynamiques locales*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 39-48. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 28).
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b28/Ci020090.pdf>
- Sjöberg O. 1991.** *Rural change and development in Albania*. Boulder (États-Unis) : Westview Press. 199 p.
- Sthal J. 2010.** *Rent from the land: a political ecology of postsocialist rural transformation*. Londres (Royaume-Uni) : Anthem Press. 137 p. (Anthem Series on Russian, East European and Eurasian Studies).
- Vullnetari J., King R. 2008.** 'Does your granny eat grass ?' On mass migration, care drain and the fate of older people in rural Albania. *Global Networks*, April 2008, vol. 8, n. 2, p. 139-171.
<http://dx.doi.org/10.1111/j.1471-0374.2008.00189.x>
- Wheeler R. 1998.** *Past and present land tenure systems in Albania: patrilineal, patriarchal, family-centred*. Madison : Land Tenure Center. 35 p. (Working Paper, Albanian Series, n. 13).
<http://purl.umn.edu/12781>
- World Bank. 2007.** *Albania, strategic policies for a more competitive agriculture Sector*. 162 p. (Report, n. AAA18-AL). Washington : World Bank. 162 p. <http://hdl.handle.net/10986/7563>
- World Bank. 2005.** *Natural Resources Development Project (NRDP)*. Tirana : Environmentally and Socially Sustainable Unit, Europe and Central Asia Region.
- World Bank. 2004.** *Albania Forestry Project (AFP)*. Tirana: Environmentally and Socially Sustainable Development Sector Unit, Southeast Europe Country Unit, Europe and Central Asia Region. 41 p.
- World Bank. 1996.** *Albanian Forestry Project (AFP)*. Rome : Investment center, FAOWB Cooperative Programme. 132 p.
- Xhafa S., Yzeiri E. 2015.** Administrative division reform and sustainable development in Albania. *Academic Journal of Interdisciplinary Studies*, vol. 4, n. 2. p. 143-154.
<http://dx.doi.org/10.5901/ajis.2015.v4n2p143>

Notes

¹ La structure agraire albanaise est déjà majoritairement minifundiste en 1945 lorsque les communistes arrivent au pouvoir, avec 60 % de la SAU appartenant aux petits et moyens paysans (propriétés d'1,8 ha en moyenne). Les « gros » propriétaires représentent 22 % de la SAU avec des exploitations autour d'une vingtaine d'hectares. De son côté l'Etat contrôle 12 % de la SAU (50 000 ha) et les grandes familles à peine 3,7 % de la SAU (avec des domaines parfois de près de 2 000 ha.).

² Depuis 2002, la Loi de finance annuelle prévoit une dotation inconditionnelle de l'Etat pour chaque commune sur la base de critères démographiques essentiellement. Le Paquet fiscal, voté en 2003, octroie aux gouvernements locaux un certain pouvoir de taxation. Mais ces ressources locales restent faibles.

³ Loi 115/2014, « sur la division administrative-territoriale des unités de gouvernement local en Albanie ».

⁴ Nous définissons la démarche de problématisation à partir du sens foucauldien du terme comme un travail d'ordonnement nouveau des éléments d'une question : « Problématisation ne veut pas dire représentation d'un objet préexistant, ni non plus création par le discours d'un objet qui n'existe pas. C'est l'ensemble des pratiques discursives ou non discursives qui fait entrer quelque chose dans le jeu du vrai et du faux et le constitue comme objet pour la pensée (que ce soit sous la forme de la réflexion morale, de la connaissance scientifique, de l'analyse politique, etc.) » (Foucault M. (1994). Le souci de la vérité. In : Foucault M. Dits et Ecrits tome IV. Paris, France: Gallimard. (n. texte n° 350). Voir également Aggeri F. (2014). Qu'est-ce qu'un dispositif stratégique ? Eléments théoriques, méthodologiques et empiriques. Le Libellio, vol. 10, n. 1 - Printemps 2014, p. 47-64.

De la dualité précoloniale au dualisme agraire, des cartes, des graphiques racontent. Le cas de l'Est algérien

Ménouba Hamani

Université Alger Bab Ezzouar (Algérie)

Résumé. Dès l'indépendance l'Algérie opte pour la socialisation des terres agricoles coloniales et leur transfert vers les domaines autogérés, politique de socialisation qui en fait accentue le dualisme hérité de la colonisation en opposant un secteur d'état moderne à un secteur privé hétérogène et majoritairement traditionnel. Dix ans plus tard, une nouvelle réforme vient renforcer le secteur étatique avec la révolution agraire qui avait comme objectif de remédier à ce clivage et promouvoir le développement économique et social du monde rural. Fin quatre-vingt avec l'ouverture de l'économie et la constitution de 1989, une série de lois foncières se succéderont pour mettre en place des exploitations économiquement viables. Cinq décennies après l'indépendance, la question du foncier agricole se pose encore avec acuité. Le dualisme foncier perdure malgré les différentes politiques agraires mises en place, il prend ses racines dans un passé lointain. L'objectif de cette communication est de saisir au moyen de cartes et graphiques l'évolution agraire de l'est algérien depuis la période pré ottomane. Quelle était l'organisation socio-spatiale, agraire bien avant la colonisation française ? Quel fut l'impact des différentes politiques agricoles coloniales sur l'espace algérien ? Comment se traduit dans l'espace le dualisme terres coloniales / terres algériennes ? Les différentes restructurations post indépendance ont-elles minimisé le dualisme en question ?

Mots-clés. Est algérien – Structure agraire – Dualisme foncier – Décolonisation – Restructuration.

From pre-colonial duality to agrarian dualism. Illustrated maps and charts. The case of eastern Algeria

Abstract. Since obtaining independence, Algeria has opted for the socialization of colonial agricultural lands and their transfer to self-managed areas, a socialization policy which accentuates the dualism inherited from colonization by opposing a modern state sector with a heterogeneous and, for the most part, traditional private sector. Ten years later, the agrarian revolution aims, among others, to mitigate this dualism and promote the economic and social development of the rural sector. At the end of the eighties, with the diversification of the economy and the constitution of 1989, a series of land laws would successively help set up economically viable farms. Five decades after independence, agricultural land is still a very acute issue. Land dualism persists, despite the various agrarian policies introduced, rooted as it is in the distant past. The purpose of this article is to illustrate agrarian development in eastern Algeria since the pre-Ottoman period using maps and graphs. What was the socio-spatial organization long before French colonization? What was the impact of the different colonial agricultural policies on the Algerian territory? How is it reflected in the dual dimensional space of colonial lands/ Algerian lands? What conclusion can the Algerian rural community draw ten or fifty years after independence? Is there a spatial link from 1830 to 2012?

Keywords. Eastern Algeria - Agrarian structure - Land dualism – Decolonization – Restructuring.

Introduction

Dès l'indépendance, l'Algérie opte pour la socialisation des terres agricoles coloniales et leur transfert vers les domaines autogérés, politique de socialisation qui en fait accentuer le dualisme agraire hérité de la colonisation. On assiste en effet à une concentration des exploitations. Le dualisme dont il est question prend ses racines dans un passé lointain.

Cet article se propose de visualiser au moyen d'une cartographie thématique la progression du dualisme foncier à travers les quatre âges agraires qui se sont juxtaposés au cours de ces derniers siècles : un âge agraire précolonial, hérité de la période ottomane et pré-ottomane, un âge agraire colonial issu de la colonisation de l'Algérie par la France (1830-1962), un âge agraire postcolonial (1962-1980) découlant d'une politique de socialisation des terres et enfin l'âge agraire né de l'ouverture de l'Algérie à l'économie de marché, qui dans un premier temps décide de la privatisation du domaine agricole hérité de la colonisation pour ensuite maintenir l'Etat propriétaire mais non exploitant en adoptant la formule de concessions.

Nous avons retenu de nous intéresser à l'Est algérien qui englobe les trois ensembles de l'Algérie du Nord, Tell, Hautes Plaines et chaînes atlasiques sur une superficie de 8 400 000 ha.

Pour découvrir la progression des différents âges agraires précités, deux sources nous ont été utiles, l'une statistique, l'autre qualitative.

La source statistique porte sur deux périodes :

- 1910 (dépouillement des dossiers des eaux et forêts ainsi que les procès-verbaux de sénatus-consulte), des décisions administratives portant création des centres de colonisation, des ventes effectuées par l'état et enfin des enquêtes effectuées en exécution des lois du 26 juillet 1873, 28 avril 1887 et 16 février 1897. Les documents consultés se révèlent très riches d'intérêt, dans la mesure où ils reflètent la situation foncière à une époque où la colonisation connaissait son apogée ;
- 1975 (inventaire des enquêtes dirigées par le ministère de l'agriculture et de la réforme agraire : M.A.R.A).

La deuxième source que nous qualifions de qualitative porte également sur deux périodes :

- la période précoloniale (cartes cadastrales, dépouillement des procès-verbaux...) ;
- la période coloniale : bilan de la colonisation officielle et des terres titrées (numérisation de la carte établie par la direction générale des finances, service de topographie et de l'organisation foncière ; carte dressée par ordre de M. Roger Léonard, gouverneur général au 1/400 000^e). Les publications de Passeron (1925) et Peyerimoff (1906) ont constitué des sources complémentaires pour cette époque.

Une première partie analyse, à partir de cartes thématiques, les deux périodes précoloniales (pré-ottomane et ottomane). Dans une seconde partie, nous explorons les différentes étapes de l'âge agraire colonial en nous appuyant sur des cartes statistiques et qualitatives. Une troisième partie est consacrée à l'âge agraire postcolonial avec l'autogestion et l'instauration de la révolution agraire. Enfin, pour conclure nous évoquons les lois foncières importantes intervenues depuis 1990 lesquelles placent l'assiette foncière dans de nouvelles perspectives.

I – L'âge agraire précolonial : une dualité melk-arch

1. Période pré-ottomane, un système tribal, une dualité : melk-arch

Dans l'Algérie pré-ottomane dominaient deux statuts fonciers (melk-arch) originels, liés chacun à un mode d'appropriation du sol particulier (Fig. 1).

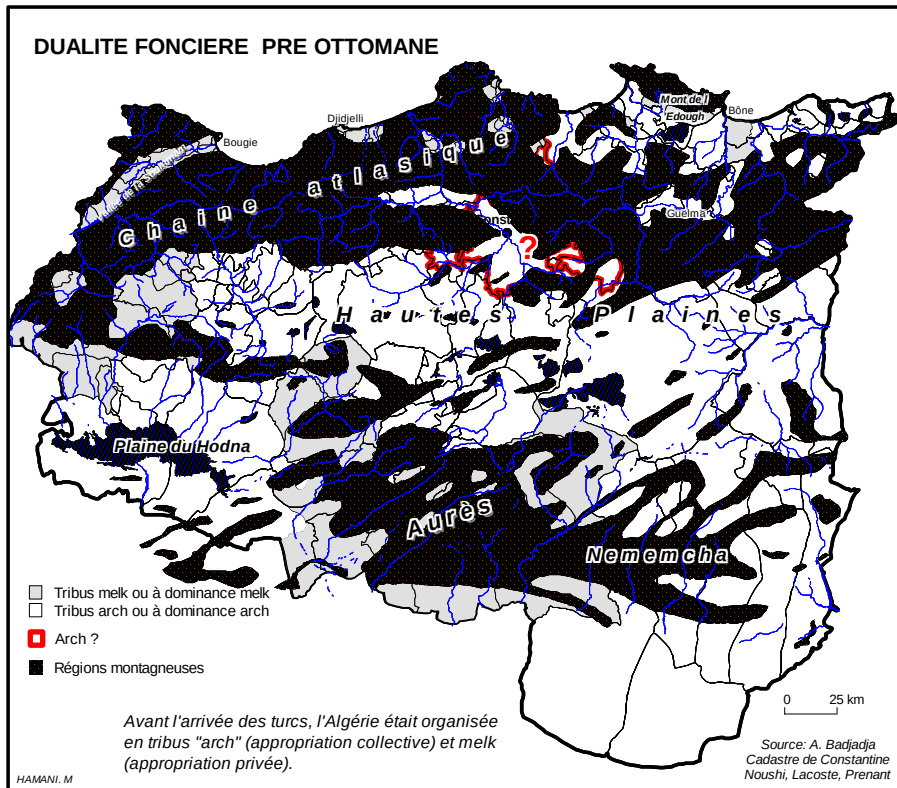


Fig. 1. Organisation territoriale pré-ottomane

En dehors des villes, les terres étaient aux mains des tribus « organisation sociale traditionnelle reposant sur le principe de la consanguinité, les regroupements humains réunissaient les personnes qui se réclamaient d'une parenté commune, l'unité de base de cette structure sociale, la famille, débordant le cadre du ménage réunissait 3 à 4 générations et prenait les dimensions d'une famille patriarcale. A l'échelon supérieur, celui de la tribu et de sa subdivision la fraction, la croyance à l'ancêtre commun n'avait qu'une valeur fictive, mais se transposait dans l'idée d'un commandement incarné par un caïd ou un cheikh » (Le Coz, 1964).

Ces deux statuts fonciers qui se partagent l'espace, sont caractérisés par les points suivants : **les terres melk¹** correspondent à une société paysanne, à structure individualiste poussée ; elles sont sans titre et sont aliénables de par la loi musulmane mais rarement dans les faits. Elles sont essentiellement localisées dans les régions montagneuses.

Les terres arch², correspondant à une société agro-pastorale, s'étendent sur des régions plus aérées, telles les hautes Plaines. Néanmoins, on les trouve également en montagne, c'est l'arch forestier du pays annabi au Nord-Est. Elles sont caractérisées par une appropriation collective de la tribu et sont inaliénables.

2. Période ottomane : une trilogie foncière : melk/arch/beylik³

Au lendemain de l'occupation turque, le Bey de Constantine s'est approprié en toute logique les meilleures terres proches de Constantine, lieu de résidence du beylikat. En dehors de la propriété du Bey, ces terres étaient surtout de vastes **azels**, provenant le plus souvent de séquestres ou de confiscations et incorporées au domaine de l'Etat. Dans certains cas les tribus azel payaient un loyer « hokkor » similaire à l'impôt spécial des terres arch. D'après Calvelli (1935), il est fort possible également que cette similitude soit due au fait, qu'originellement les terres azel étaient arch.

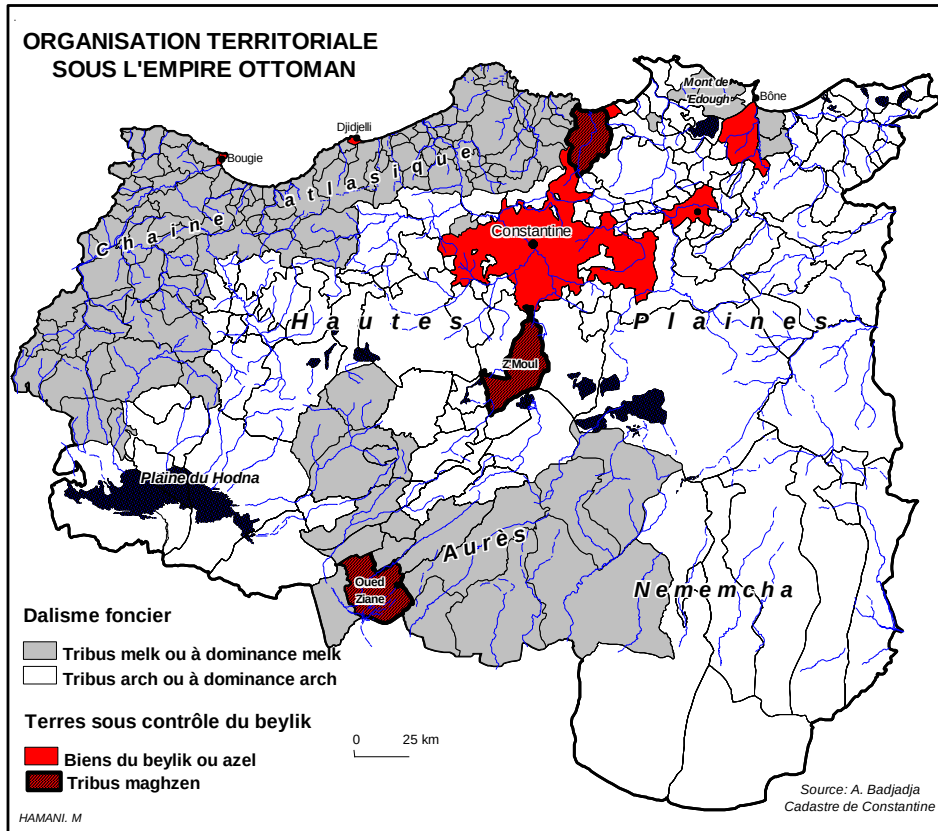


Fig. 2. Organisation territoriale sous l'empire ottomane ; trilogie : melk/arch/beylik

Les territoires maghzen⁴. Les forces militaires dont disposaient les turcs pour maintenir le pays sous leur domination étaient faibles. C'est ainsi que leur organisation politique reposait sur la division des populations autochtones en tribus maghzen chargées de lever l'impôt et de surveiller les tribus raïas qui les payaient.

Les tribus melk ont gardé leur territoire car elles étaient majoritairement insoumises aux turcs. La propriété est restée invariablement melk. Par suite de l'état de guerre presque permanent et des difficultés que rencontrait leur conservation, les titres étaient peu nombreux, la terre était reconnue appartenir à telle ou telle famille par le consensus de la collectivité et personne ne songeait à remettre en cause le droit de propriété. Certaines tribus ont transformé leur droit de jouissance en droit de propriété, dans l'intervalle de la chute des turcs et la soumission de ces tribus aux français (Pouyanne, 1900).

Les tribus arch étaient réputées appartenir au souverain, lequel en abandonnait la jouissance à la tribu comme elle l'entendait, sans pouvoir en aliéner les fonds.

Le droit de propriété éminent de l'Etat était affirmé par l'impôt « hokkor » qui constituait une sorte de loyer du sol. Chaque tribu était libre d'adopter un mode de jouissance particulier, suivant la nécessité de la communauté.

Chaque membre de la tribu exploitait individuellement la parcelle qu'il avait défrichée et vivifiée, mais n'en était pas le propriétaire ; il lui était interdit d'en disposer à son gré, de consentir un contrat de vente ou d'échange.

Par recoupement, nous avons évalué les terres melk à **3 200 000 ha**, les terres arch à **5 000 000 ha** et les terres azel à **200 000 ha**.

II – L'âge colonial : de la trilogie : melk/arch/beylik au dualisme terres coloniales/terres autochtones

1. L'âge colonial I : 1910, une colonisation prospère

Après diverses formes d'appropriations (réquisitions, séquestres, confiscations, expropriations suite à chaque révolte ou soulèvement), de nouveaux statuts furent instaurés, et on compte désormais six statuts fonciers : **propriété européenne ; terres titrées ; terres melk ; terres arch ; terres domaniales ; terres communales**. La dualité foncière melk / arch pré-ottomane est remplacée par un dualisme agraire de deux secteurs diamétralement opposés. Il y avait d'une part, des domaines coloniaux très mécanisés et ouverts à la commercialisation sur les meilleures terres, et d'autre part des exploitations traditionnelles peu mécanisées destinées à l'autoconsommation sur des terres ingrates (Benmati Hamani, 2013).

A. Propriétés européennes

L'objectif de la colonisation était de défricher et d'occuper le plus de terres agricoles pour encourager l'immigration européenne. La propriété européenne occupait en 1910, 913 910 ha, soit 10 % de la superficie totale. Elle est surtout localisée dans les régions côtières, dans les Hautes Plaines et autour des villes des plaines intérieures. La colonisation a donc touché les meilleures terres agricoles. En Kabylie, elle n'a occupé que les fonds de vallées ; au Sud, les Aurès et les Nememcha n'ont pas suscité l'intérêt des colons (terres montagneuses et de peu d'intérêt agricole).

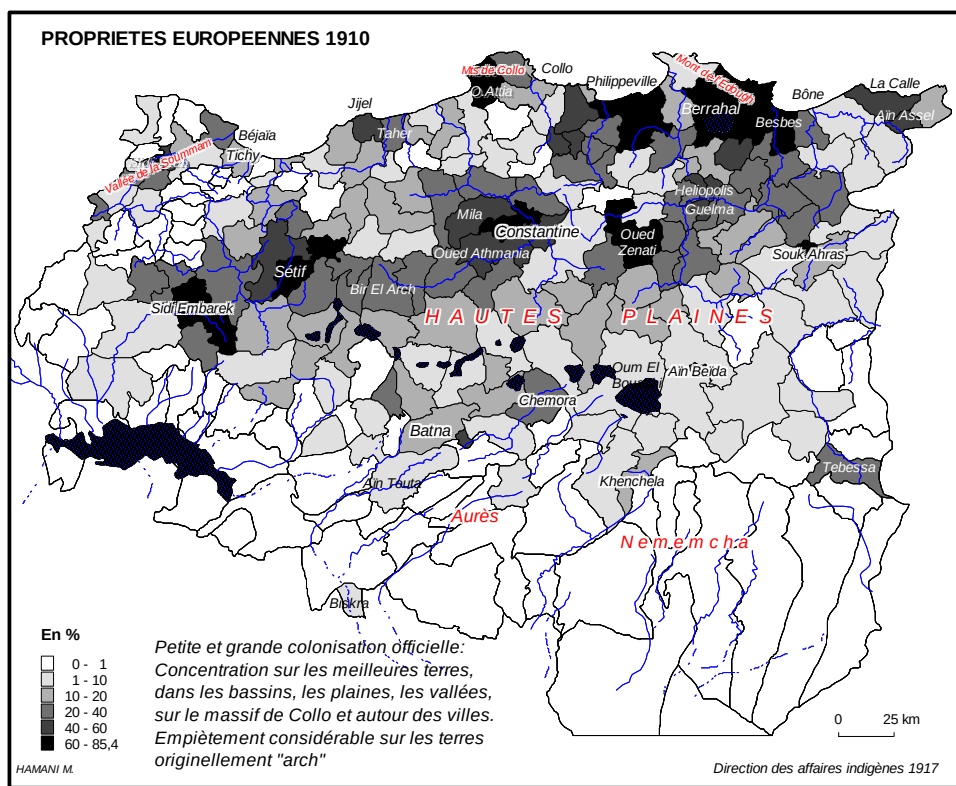


Fig. 3. Propriétés européennes en 1910

B. Terres titrées en 1910 : une porte ouverte à la colonisation libre

Les terres titrées sont désormais soumises à la juridiction française, par application de la loi du 26 juillet 1873, dite loi Warnier ainsi que par les lois de 1887 et 1897.

La propriété repose sur un titre conformément aux dispositions des lois françaises. La répartition des terres titrées est en nette corrélation avec celle de la propriété européenne. Ont été titrées les terres autour des centres coloniaux non organisés encore en périmètres coloniaux. Cette carte (Benmati Hamani, 2013) (Fig. 4) révèle également que les terres titrées concernent majoritairement les anciennes terres arch.

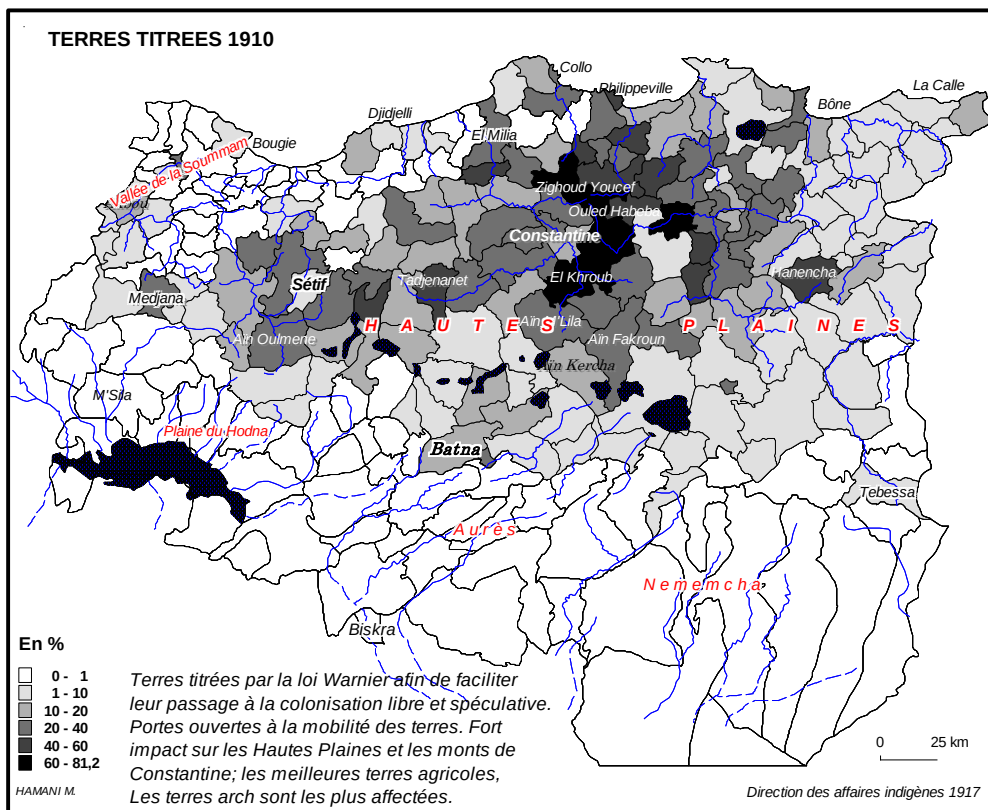


Fig. 4. Terres titrées en 1910

Quelles sont les nouvelles répartitions des terres arch et melk au bout de 80 ans d'occupation ?

C. Terres arch en 1910

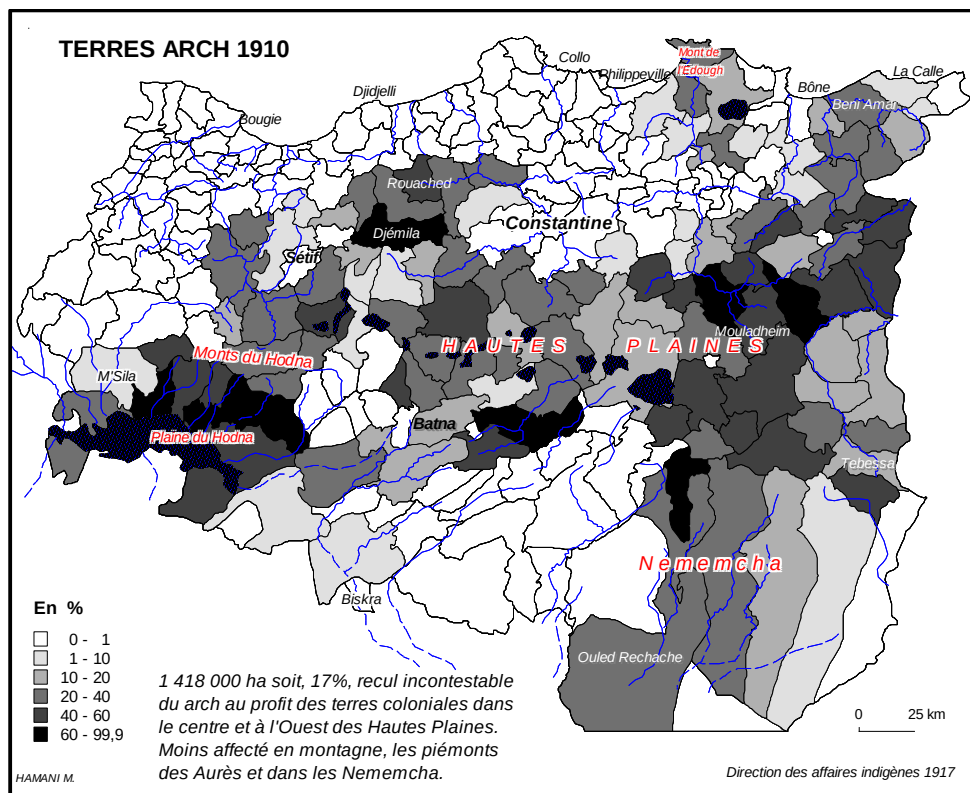


Fig. 5. Terres arch 1910

Rappelons qu'en 1830 les terres arch occupaient **5 000 000 ha** dans l'Est algérien.

En 1910, on ne compte plus que **1 418 614 ha de terres arch**, soit une perte de 71 %.

La carte ci-dessus (Fig. 5) nous révèle des degrés de répartition différents, en effet, les terres arch furent largement affectées par la colonisation dans certaines régions et presque pas entamées dans d'autres. D'une manière générale, c'est en montagne ou dans les régions les plus déshéritées que les terres arch ont été le moins affectées.

D. Terres melk en 1910

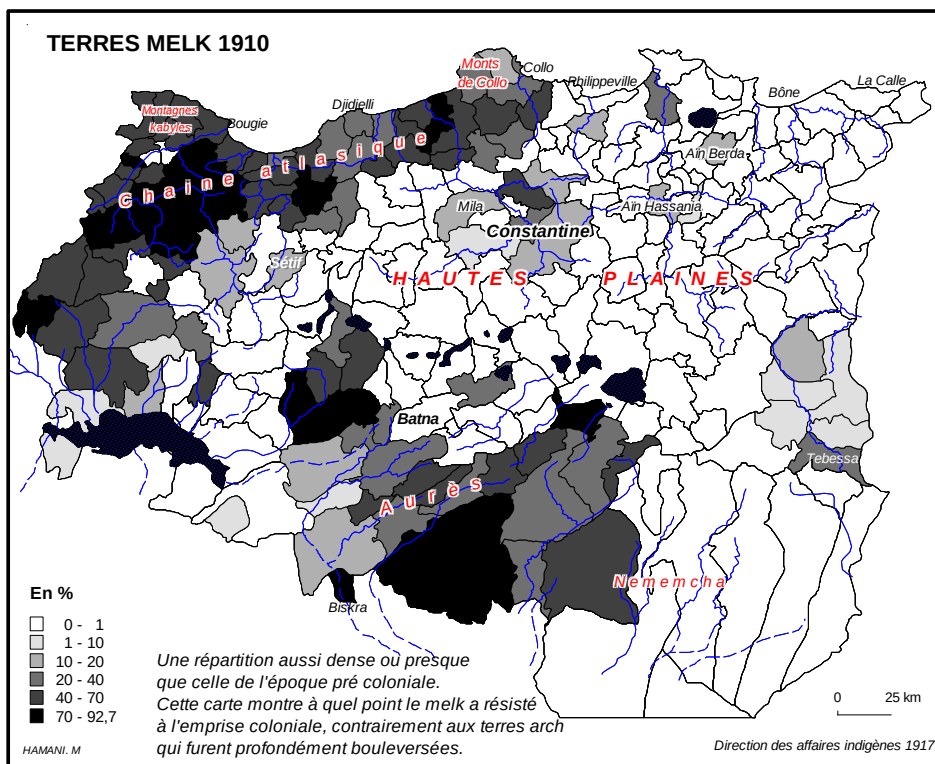


Fig. 6. Terres melk en 1910

La répartition géographique du melk au début du XX^e siècle montre la continuité avec celle de l'époque précoloniale, à savoir, leur prédominance au nord, au Nord-Ouest, à l'extrême Ouest (Petite Kabylie) et au Sud, les Aurès. Ces secteurs correspondent aux montagnes berbères. Dans ces régions, la pénétration européenne n'a pu avoir lieu que grâce aux séquestres, suite aux révoltes et notamment celle d'El Mokrani en 1871. Les terres melk étaient essentiellement caractérisées par les petites et moyennes exploitations.

Entre 1830 et 1910, 55 % des terres melk sont passées à la colonisation privée et officielle ainsi qu'aux terres domaniales et communales. Les terres melk ont certes perdu en superficie, mais ont conservé leurs masses spatiales. Elles occupent 1 419 773 ha, soit 16,8 % du total des terres.

Ventilation des terres par statut foncier en 1910 : un bilan bien lourd...

Tableau 1. 1910 : Répartition des terres par statut juridique

	Terres domaniales	Terres communales	Propriétés européennes	Terres titrées	Terres melk	Terres arch	Total
Ha	2 154 227	1 781 824	913 910	684 812	1 419 773	1 481 614	8 436 160
%	26	21	11	8	17	18	100
Ha	3 936 051		1 598 722		2 901 387		8 436 160
Ha	5 534 773				2 901 387		8 436 160

Source : Benmati Hamani, 2013

Le bilan de 1910 est lourd, la dichotomie melk / arch de 1830 a cédé la place à une diversification de l'espace agraire, la colonisation a occupé plus de 60 % des terres en 80 ans. Il faut rappeler que la majorité des terres occupées sont situées sur les terres arch.

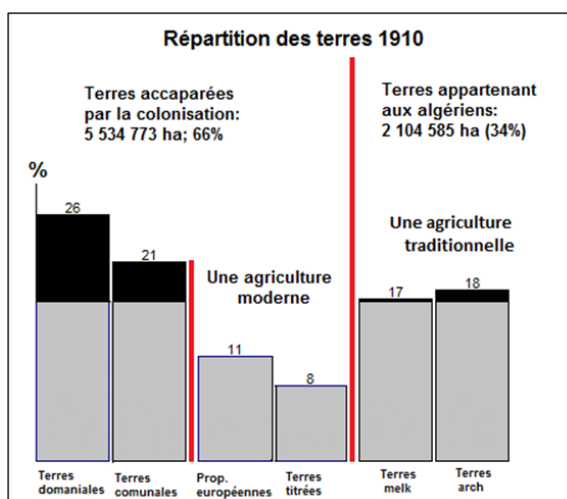


Fig. 7. Bilan de la répartition des terres : opposition entre agriculture traditionnelle et agriculture moderne (en 1910)

Source : Direction des Affaires indigènes

Le graphique (Fig. 7) fait bien apparaître le dualisme foncier et agraire, opposant une agriculture moderne coloniale bénéficiant d'infrastructures spécialisées et tournée vers la commercialisation et l'exportation.

Opposée à cette agriculture coloniale, une agriculture traditionnelle algérienne vouée à l'autoconsommation, elle-même scindée en deux secteurs, l'un moderne tenu par la grosse propriété algérienne qui a bénéficié de la mobilité des terres, l'autre archaïque située majoritairement sur les terres melk.

2. L'âge colonial II : bilan de 120 ans de colonisation. Le début de la fin de l'ère coloniale

La carte (cf. Fig. 8) révèle d'une part l'impact du sénatus-consulte de 1863 avec la délimitation des douars, conséquence de la politique napoléonienne et d'autre part, celui des deux lois foncières portant titrage des terres. Sous le second Empire, on avait seulement délimité les tribus et les douars ; mais, nulle part on avait entrepris la répartition entre les individus et les communautés.

N'ayant pas de titres, les terres ne pouvaient donc pas être sujettes aux transactions foncières. Ce qui a provoqué la colère des colons qui grâce à cette procédure auraient pu acheter plus de terres. La question de la législation foncière n'avait donc pas été résolue. Sous la pression des colons et sous l'instigation d'Auguste Warnier, mandataire (officieux) des colons pour la défense de leurs intérêts, en opposition au projet du royaume arabe de Napoléon III, une nouvelle loi (la loi Warnier) va ouvrir le marché foncier aux colons.

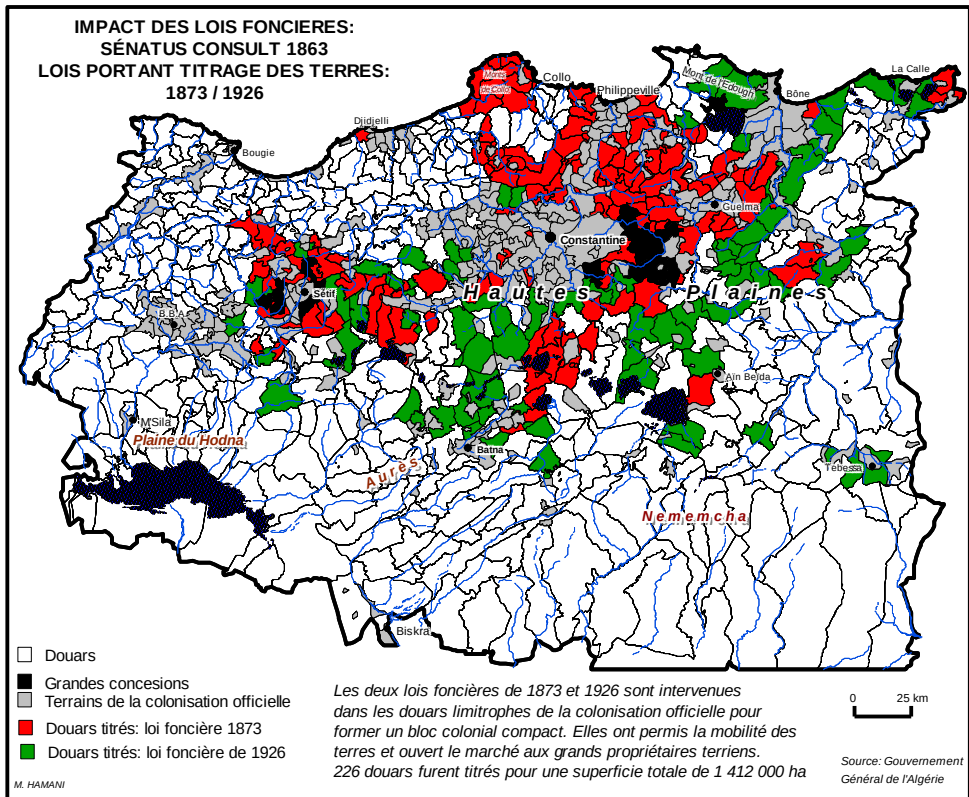


Fig. 8. Lois foncières 1873-1926, portant titrage des terres

L'objectif de cette loi fut de franciser les terres musulmanes et de délivrer des titres de propriété individuels afin d'encourager la mobilité foncière et de procurer des terres à la colonisation.

En titrant les terres, on les a ouvertes au marché foncier et à une spéculation abusive. Une nuée d'hommes d'affaires se rua sur les douars en rachetant les terres à des prix dérisoires et en appauvrissant les paysans acculés à vendre pour des raisons de subsistance. Suite à la première guerre mondiale, les algériens reprennent le marché foncier. Ce revirement inquiète les gros propriétaires colons qui font pression sur le gouvernement. Une nouvelle loi foncière fut promulguée en 1926 portant titrage des terres agricoles pour encourager les transactions foncières. La carte (cf. Fig. 8) montre à quel point les terres titrées servent de relai aux terrains de la colonisation officielle.

En effet, les deux lois foncières concernent les régions où la colonisation officielle n'a pas créé de périmètres coloniaux.

C'est précisément sur ces terres, à proximité des terres de la colonisation officielle que s'est développée la colonisation privée par le biais des transactions foncières. La carte ci-dessus

révèle les zones qui furent l'objet de transactions foncières et donc de la colonisation privée. Ce qui a accentué le dualisme foncier.

Au total 226 douars furent touchés par les deux lois foncières (1873 et 1926) pour une superficie de 1 412 074,6 ha.

A. Impact des lois sur la mobilité des terres et le renforcement du dualisme foncier terres coloniales / terres algériennes

La présentation de la mobilité des terres peut apporter quelques éclairages sur l'évolution de la colonisation libre et officielle, favorisée par les deux lois foncières citées ci-dessus.

Appauvri progressivement par les différentes méthodes de dépossession (cantonnement, séquestre, expropriation), le fellah fut peu à peu obligé de vendre sa terre, dès la délivrance des titres définitifs, pour pouvoir payer les dettes qu'il a contracté pour survivre. Il émigrerait ensuite soit en ville soit en Europe, ou alors se transformait en khammès⁵.

TRANSACTIONS FONCIERES DEPARTEMENT DE CONSTANTINE 1900 - 1961

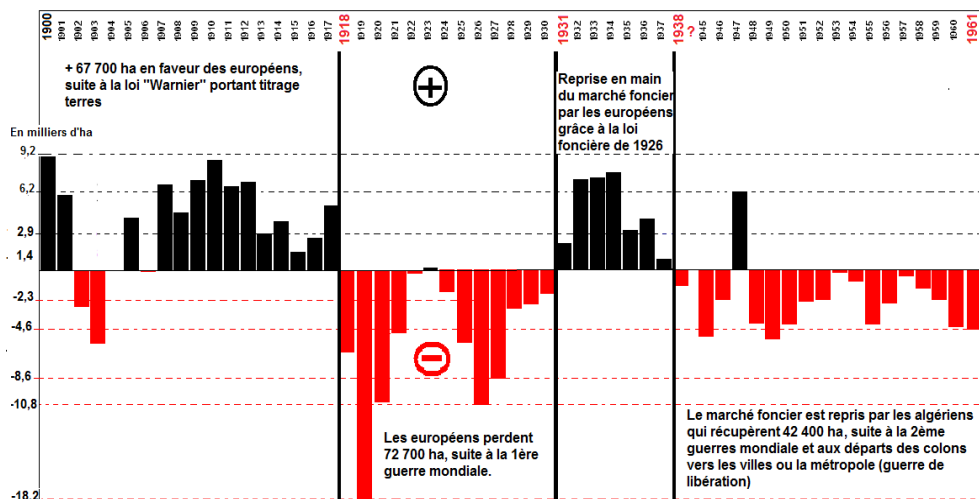


Fig. 9. Transaction des terres agricole dans le département de Constantine : une progression en « yoyo »

Sources : Peyerimhoff, tableau de la colonisation (1877 à 1898), « Dépouillement du prix moyen de l'ha dans le département de Constantine, effectué par Mme Soudani Z. Institut des Sciences sociales. Université de Constantine », 2007.

Ainsi, lorsque l'inaliénation des terres arch fut levée, les plus munis se mirent à acheter et les plus pauvres à vendre. Les transactions foncières eurent lieu à l'intérieur d'une même communauté (mouvement foncier de concentration) et d'une communauté à l'autre, tout au long de la période considérée. Sur le plan national, la balance commerciale fut favorable aux Européens jusqu'en 1940, date à laquelle elle bascule en faveur des Algériens. Par contre dans le département de Constantine, le mouvement de reflux apparaît bien plus tôt : dès 1918.

C'est à travers le solde des achats / ventes que nous allons essayer de saisir la progression des transactions foncières.

Une périodicité se dégage nettement :

- 1900 à 1917 : solde positif européens : + 67 700 ha
- 1918 à 1930 : solde négatif européens : - 72 700 ha
- 1931 à 1937 : solde positif européens : + 30 700 ha
- 1938 à 1961 : solde négatif européens : - 42 800 ha

1877 – 1917 :

La société musulmane ne résista pas au développement de la colonisation ; ses cadres brisés, elle s'effondra littéralement. La décadence des grandes familles commencée sous le second empire s'accéléra après 1870... La paysannerie arabe victime d'une dépossession foncière continue, encore accrue par les ventes des fellahs ruinés fut elle aussi durement touchée. (Ageron, 1964).

Les statistiques consultées ne remontent pas plus loin que 1900, mais il n'est pas faux d'affirmer que le marché foncier était largement en faveur des européens depuis la loi Warnier de 1873 suivie d'une série de décrets et de lois (1887, 1897, et 1898).

Ces lois provoquèrent un mouvement ascensionnel dans la circulation des terres jusqu'en 1917. Les gains n'ont cessé d'augmenter tant en superficie qu'en valeur vénale.

Plus précisément, cette situation favorable aux européens peut s'expliquer par :

- la promulgation de la loi Warnier de 1873 et les lois de 1887 et 1897 portant titrages des terres ;
- l'invasion phylloxérique qui avait détruit une grande partie du vignoble métropolitain avait incité les viticulteurs européens à accroître leurs plantations vers 1880. Mais quand le vignoble métropolitain fut reconstitué, on assista à une surproduction et à un encombrement du marché des vins qui ne trouvaient plus de débouchés suffisants en France. De là une crise de mévente qu'il fallait compenser par une reprise de la culture des céréales, culture nécessitant de grandes emblavures. De ce fait la propriété européenne accusa un mouvement d'avance vertigineux pour combler les pertes dans le vignoble.

1918 – 1930 :

Appauvris par une situation économique précaire suite à la première guerre mondiale, les petits propriétaires colons vendent ou louent leurs exploitations pour s'installer en ville.

Qui achète ? Deux hypothèses possibles :

- En petite Kabylie, ce sont les anciens petits propriétaires (terres melk) qui, grâce au transfert d'argent de l'émigration, ont pu racheter leurs anciens lots. D'autant plus que la grande propriété européenne était peu importante dans cette région. On trouve ici la confirmation de l'attachement profond au sol ancestral qui caractérise la société paysanne de ces régions.
- Dans les autres régions, ce sont soit les gros propriétaires algériens qui avaient les moyens techniques nécessaires pour surmonter la crise, soit les commerçants citadins qui ont profité des pénuries et ont réinvesti dans l'immobilier. Ceci confirme la constitution d'une classe bourgeoise qui récupère une partie des terres appartenant aux Européens et dépossèdent également les petits propriétaires algériens.

1931 – 1937 : Les Européens reprirent le marché foncier en mains en 1931 grâce à la loi foncière de 1926, dernière tentative coloniale.

1938 – 1961 : Partout en Algérie, les Européens vendent plus qu'ils n'achètent.

La seconde guerre mondiale d'une part, la tension générale qui régnait dans les années 50 d'autre part, ont inversé la situation au profit des Algériens. Et enfin la guerre de libération en 1954 accéléra ce recul jusqu'à l'indépendance.

Bilan de la mobilité des terres :

De côté des Européens : La propriété tend à se concentrer de plus en plus entre un petit nombre de mains. Les Européens liquident les terres de l'intérieur et remontent vers la côte. Ou bien, ils réinvestissent en France dans l'achat de résidences et de terres.

Du côté algérien : Récupération des terres grâce à l'émigration qui s'est développée après 1945 (350 000 Algériens étaient installés en France dans les années 50).

Les fonds transférés grâce à l'émigration ont servi d'une part à faire vivre les familles demeurées au pays, d'autre part à racheter des terres (spécialement en Kabylie).

Ainsi les transactions foncières d'une communauté à l'autre eurent pour conséquence dans un premier temps la récupération d'un maximum de terres par la colonisation, et dans un deuxième temps, un mouvement de recul au profit des Algériens.

Par contre dans une même communauté, elles provoquèrent une concentration foncière progressive et l'accentuation des clivages fonciers et de là, sociaux.

B. Concentrations foncières au cours de l'époque coloniale : un dualisme hérité

Parallèlement aux fluctuations des transactions foncières de 1877 à 1961, un mouvement de concentration s'effectua à l'intérieur de chaque communauté, algérienne et européenne. Celui-ci est saisi à travers l'évolution du nombre de propriétés en 1914 et des exploitations en 1950, et ce, pour les deux communautés, algérienne et européenne. Tout au long de la période coloniale, deux sociétés agraires s'opposent, l'une coloniale et l'autre autochtone.

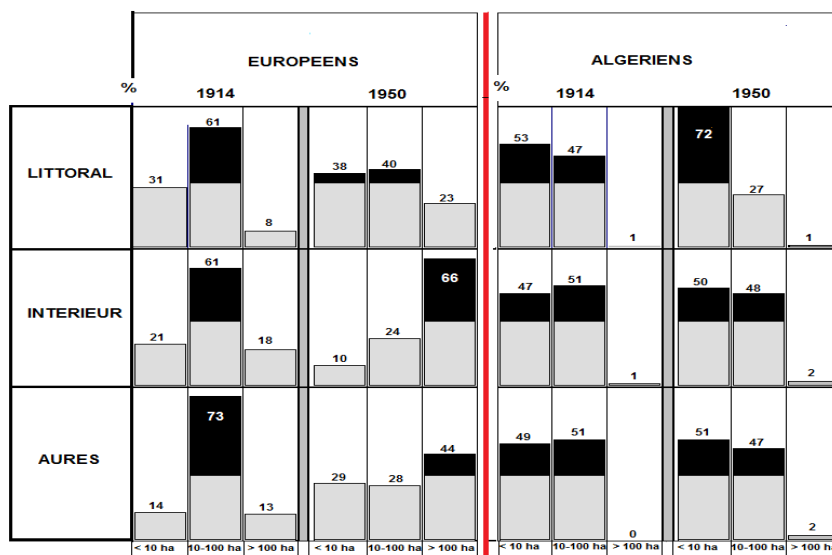


Fig. 10. Département de Constantine : nombre des exploitations par communauté et par région

Source : Nouschi, 1961

Du côté des Européens, la superficie moyenne (qui peut être considérée comme un indice de concentration) est passée de 99,7 ha en 1914 à 216 ha en 1950 (à la fin du siècle dernier, elle était de 50 ha, il y avait donc déjà une amorce de concentration).

Les petites exploitations issues généralement de la colonisation officielle n'ont pu surmonter les crises économiques, et furent obligées de vendre leurs lots à de riches propriétaires européens. Sur le littoral, la concentration foncière est moins marquée. La propriété moyenne (10 – 100 ha) a diminué au profit de la grande et de la petite exploitation. La grande propriété est passée de 18 à 66 % alors que la moyenne propriété est passée de 61 % à 24 % (trois fois moins).

En ce qui concerne les Aurès, nous notons une situation similaire, avec une chute de la moyenne propriété au profit de la petite et grande, un indicateur de renforcement des extrêmes.

La concentration est surtout forte dans les Hautes Plaines et dans les Aurès.

Du côté des algériens, l'évolution est inverse, le nombre total d'unités est passé de 191 297 en 1914 à 232 865 en 1950, ce qui n'exclut d'ailleurs pas le processus de concentration à deux niveaux. D'une part, la superficie moyenne est passée de 10,8 ha à 14 ha, d'autre part, les petites et grandes propriétés se sont développées aux dépens des moyennes, ce qui accentua le clivage entre petits et grands propriétaires.

Le développement de la petite propriété algérienne peut s'expliquer par le processus successoral qui avec le temps, morcela progressivement la propriété : c'est le cas de la Petite Kabylie où la division était la règle ; là, les petites exploitations se sont développées aux dépens des moyennes.

A titre de comparaison, les graphiques ci-dessous (Fig. 11) reprennent la répartition des exploitations par communauté à l'échelle nationale (Baci, 1999).

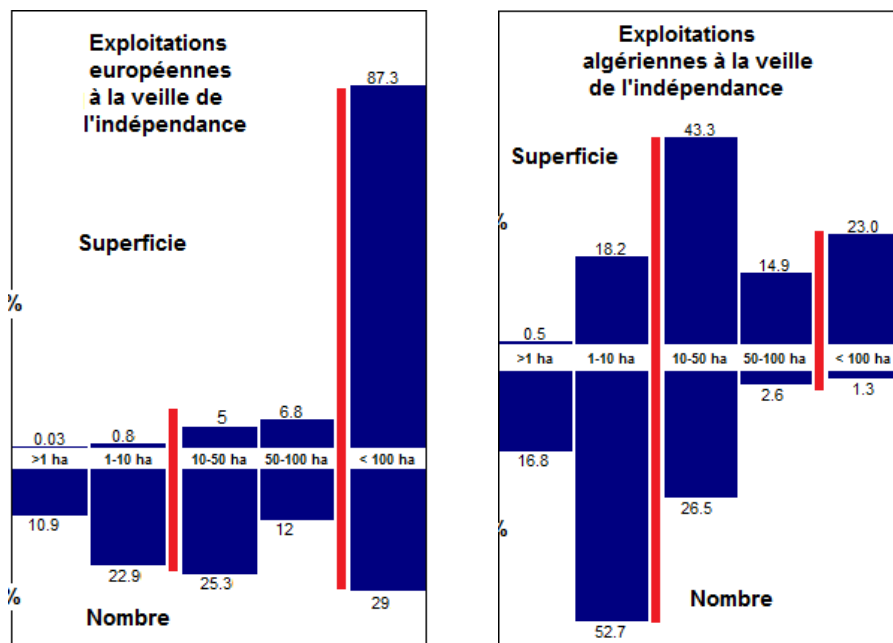


Fig. 11. Exploitations agricoles 1950 à l'échelle nationale
Source : Baci, 1999

Au bout de 120 ans de colonisation, l'Algérie a hérité d'un dualisme foncier opposant d'une part une agriculture moderne coloniale (sur les meilleures terres) occupée par 22 037 exploitants sur une superficie de 2 726 700 ha caractérisée par la prédominance des moyennes et grandes exploitations. D'autre part une agriculture archaïque occupant 630 732 exploitants algériens sur 7 349 100 ha répartis essentiellement entre petites et moyennes exploitations.

A la fin des années 50 (au bout de 130 ans de colonisation), la paysannerie algérienne est essentiellement constituée de salariés, semi-prolétaires et / ou khammès (Bessaoud, 2004).

III – L'âge agraire postcolonial : la décolonisation

1. 1962 – 1980 : socialisation des terres coloniales / révolution agraire, un dualisme croissant

Le programme de Tripoli, adopté en juin 1962, opte sans équivoque pour le socialisme en Algérie et en définit les premiers objectifs, dont « la réforme agraire avec comme corollaire nécessaire, l'expropriation des grands exploitants terriens ».

Le départ massif des colons a libéré quelques 2 300 000 ha à l'échelle nationale, 800 000 ha dans le département de Constantine, sur lesquels une forme nouvelle d'organisation fut instituée, l'autogestion.

L'autogestion va aggraver le dualisme déjà existant : la paysannerie se trouve scindée en une minorité bénéficiant des avantages d'une gestion socialiste et une majorité ankylosée dans son organisation traditionnelle. Il fallut attendre 1971 et la publication de la charte de la Révolution Agraire pour qu'il y ait dans ce secteur une politique d'harmonisation du régime foncier en Algérie.

La carte ci-dessous (Fig. 12) révèle la répartition des terres du secteur socialiste en 1975 dans l'Est algérien. En la mettant côte à côte avec la carte de la colonisation officielle en 1950 (Fig. 13) on constate sans équivoque la corrélation entre le domaine de l'Etat et celui de l'espace colonial. Le secteur de l'Etat a hérité d'une agriculture moderne, bénéficiant de l'infrastructure coloniale et localisée sur les meilleures terres.

Fig. 12. Secteur socialiste en 1975

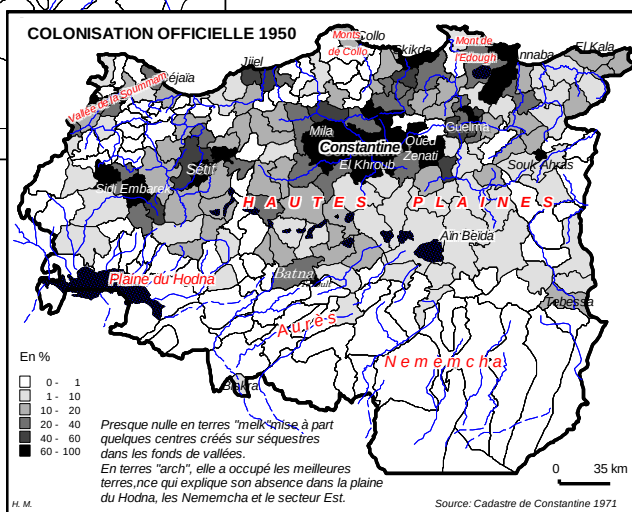
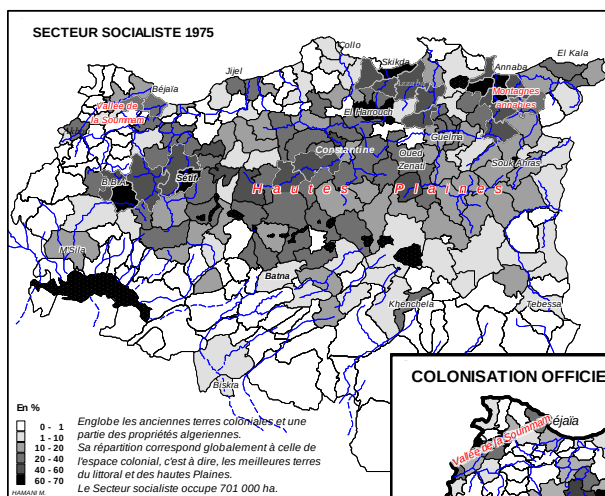


Fig.13. Colonisation officielle en 1950

A l'échelle nationale, « cette première réforme devait conduire à la constitution de 1994 Domaines Autogérés dont 70,7 % ayant des superficies supérieures à 500 ha » (Baci, 1999), sachant que la superficie moyenne atteignait 1000 ha.

Le premier constat que nous pouvons faire concerne les superficies démesurées des exploitations par rapport à celles d'avant 1962 (cf. Fig. 12 ci-dessus). En effet les grandes exploitations sont passées de plus de 100 ha en 1960 à plus de 2 000 ha en 1963.

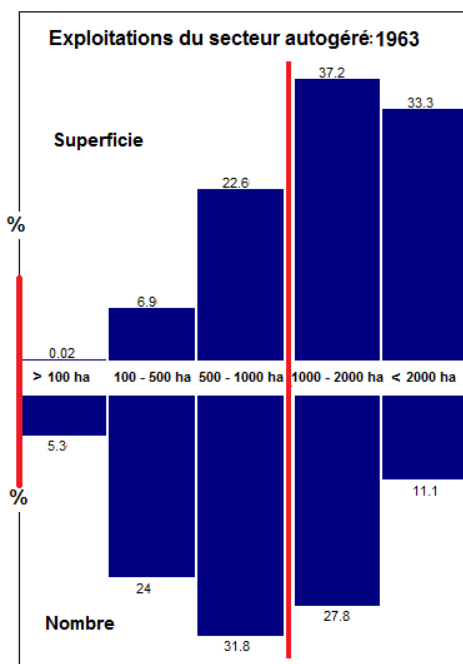


Fig.14. Exploitations agricoles du secteur autogéré en 1963

Source : Baci, 1999

D'après L. Baci « ce redimensionnement a été rendu nécessaire par la difficulté de trouver à l'époque 22 000 directeurs pour les fermes laissées par les colons. Ainsi ces nouveaux domaines vont être dirigés conjointement par les anciens travailleurs et les représentants de l'Etat ».

Face à ce secteur étatique ou socialiste (selon la dénomination de l'époque) mécanisé, moderne et bien structuré, subsiste un secteur privé traditionnel et très inégalement réparti, présentant en son sein un dualisme entre :

- un secteur privé archaïque et traditionnel hérité des terres melk de l'époque précoloniale (autosubsistance, exploitations inférieures à 5 ha avec des moyens de production très précaires) ;
- un secteur privé dit moderne, hérité de la période coloniale (exploitations de 100 hectares et plus sur des terres fertiles), avec un fonctionnement capitaliste (khamessa) intégré au marché.
- Ce dualisme a été accentué par trois phénomènes :
- Le Gouvernement français pour s'assurer des appuis auprès des collectivités autochtones a fait des dons de terres à des familles caïdales ou collaboratrices, en déposant parallèlement les petits paysans.

- Les lois foncières de 1873 – 1887 – 1897 et 1926 rendant les terres arch aliénables, ont certes permis la pénétration européenne mais également la constitution d'une bourgeoisie foncière autochtone. Celle-ci s'est développée aux dépens des petites et moyennes propriétés par concentration.
- Le grand reflux colonial provoqua la récupération des terres par les Algériens. Celle-ci s'est faite à deux niveaux, soit par le rachat des terres par la communauté préexistante, c'est le cas des montagnes de statut melk de Petite Kabylie (confirmation de l'attachement profond à la terre, que nous avons déjà évoqué), soit par la constitution de la grande propriété algérienne : c'est essentiellement le cas des Hautes Plaines de statut arch.

« La grande propriété atteint ses valeurs maximales autour des grandes villes, car la grande propriété rurale est alors doublée par une propriété citadine » (Côte, 1979).

Le graphique (Fig. 15) reprend la répartition des exploitations du secteur privé à la veille de l'application de la révolution agraire à l'échelle nationale.

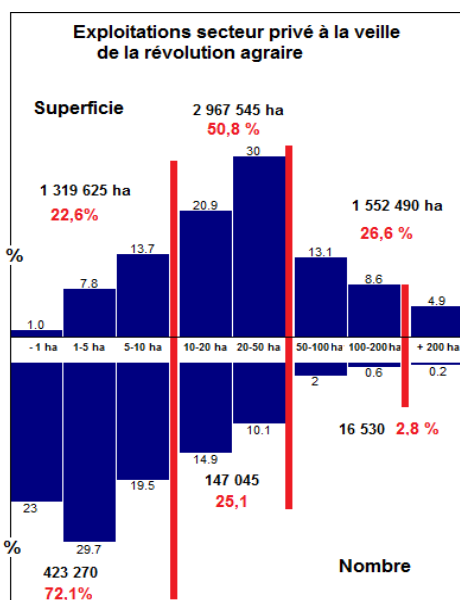


Fig. 15. Exploitations agricoles, du secteur privé à la veille de l'application de la révolution agraire

Source : ONS (Office National de la Statistique) (Algérie). 2001. RGA, Recensement général de l'agriculture. Alger : ONS.

La superficie moyenne estimée pour l'ensemble des exploitations agricoles était de 8,7 ha, donc inférieure à l'unité agraire estimée nécessaire pour la subsistance d'une famille.

La grosse propriété foncière supérieure à 50 ha représente 50,8 % du nombre total des exploitations et couvrait à elle seule 26,6 % des terres cultivables, soit 16 350 exploitations occupant 1 552 490 ha, à savoir une superficie moyenne de 93,3 ha pour cette catégorie.

Alors qu'à l'autre bout de l'échelle 72,1 % des exploitations (inférieures à 10 ha) n'occupaient que 22,6 % des terres, soit 1 319 625 ha étaient exploités par 423 270 exploitants : en moyenne les petites exploitations ont une superficie de 3,1 ha.

Le déséquilibre est encore plus flagrant avec la présence de 134 780 exploitations inférieures à 1 ha, avec une superficie moyenne de 0,43 ha.

Marginalisé, ce secteur sera perçu comme un frein au développement national.

Cette inégalité à l'ère de la politique socialiste va justifier l'intervention de l'Etat par une deuxième réforme agraire (Révolution Agraire de 1971) avec pour objectif de pallier cette injustice sociale en nationalisant ou limitant les grandes propriétés foncières. L'emprise de l'Etat va donc empiéter sur le secteur privé.

La répartition des terres du secteur de la Révolution agraire nous est dévoilée à travers la carte qui suit (Fig. 16) : une répartition éparse sur tout le territoire avec cependant un impact plus important à l'Est et au Sud, régions caractérisées par la présence de la grande propriété privée avant l'application de la révolution agraire, qui fut nationalisée ou limitée (à l'échelle nationale, la superficie moyenne des exploitations est d'environ 210 ha).

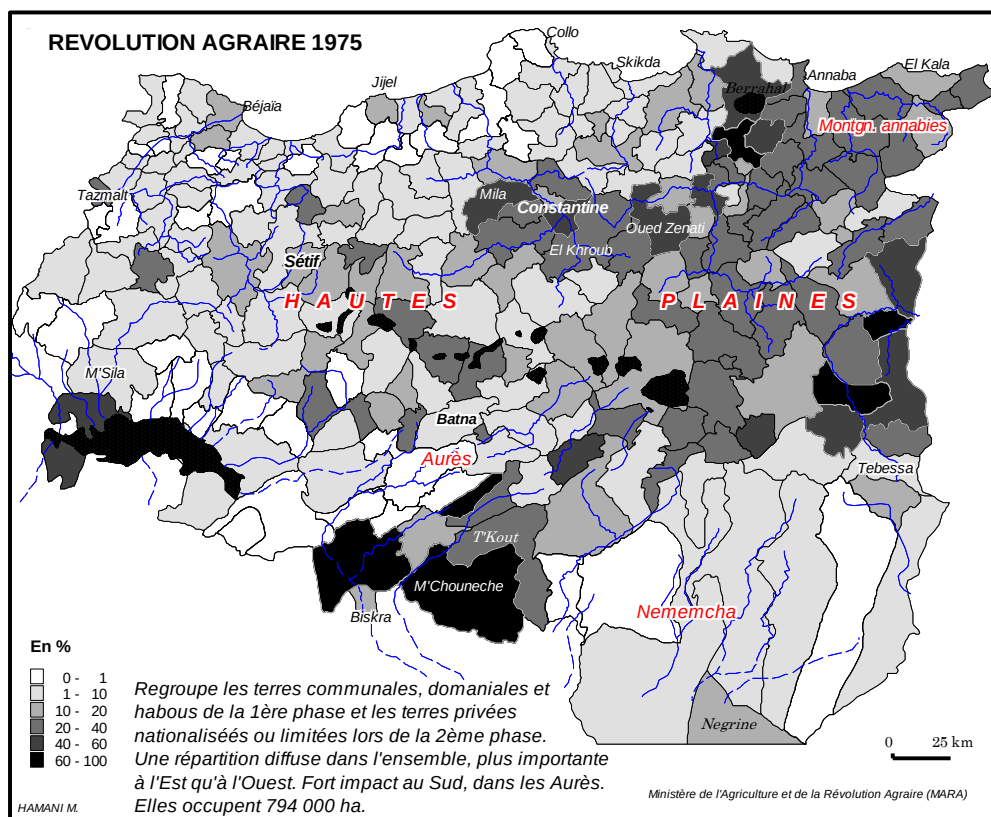


Fig.16. Répartition des terres de la révolution agraire en 1973

Après l'application de la révolution agraire, la propriété privée est répartie comme suit (cf. Fig. 17) : une forte présence de la propriété privée, liée à celle de la chaîne atlasique du domaine de la Kabylie et des Aurès. Cette répartition rappelle celle du melk précolonial. Quant aux Nememcha et au Hodna, secteurs originellement arch, ils furent classés en 1971 dans le secteur privé. Il y eut certes une privatisation de fait, mais l'ancienne tradition agropastorale basée sur la recherche de complémentarité de parcours et de cultures reste très puissante.

La répartition du secteur privé est caractérisée par les points suivants :

- en Petite Kabylie et dans les Aurès : une multitude de petites exploitations occupées par une agriculture traditionnelle avec une dominance de l'arboriculture montagnarde : « mondes ruraux d'implantation ancienne qui représentent la trilogie classique : système de culture intensif, humanisation au paysage, fortes densités rurales » (Côte, 1970) ;
- dans les Nememcha et le bassin du Hodna : survivant de la société arch agro-pastorale ;
- dans les Hautes Plaines : petites exploitations isolées et dynamiques occupées par une agriculture évoluée (intensification culturale et dynamisme agricole) ;
- dans la région annabie : petites exploitations enclavées dans les massifs forestiers à la recherche d'un équilibre entre forêts et élevage.

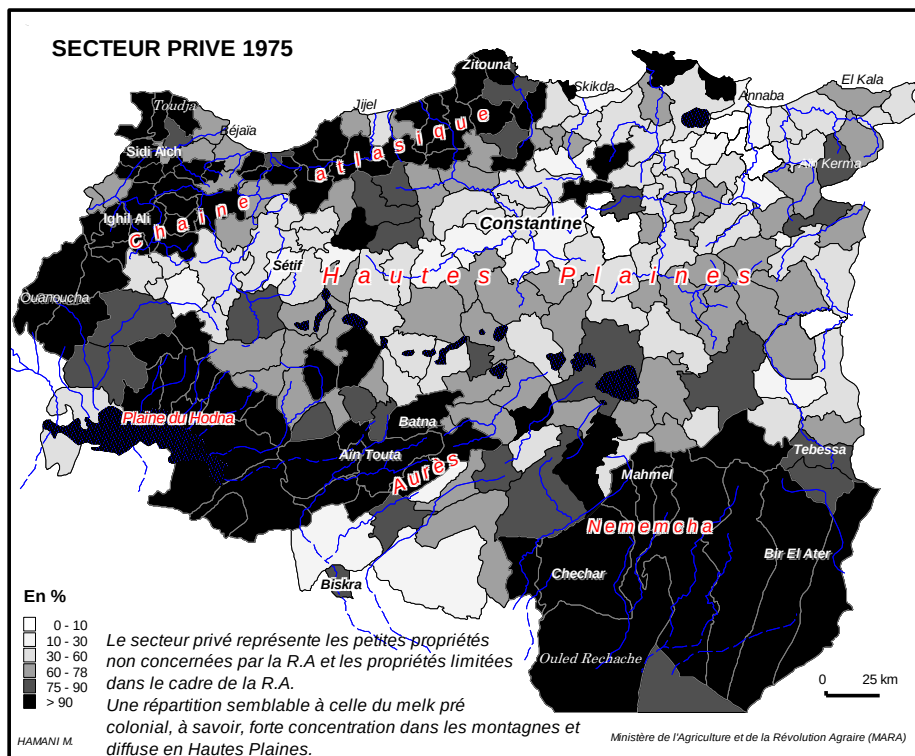


Fig. 17. Répartition des terres du secteur privé en 1973

2. D'autres bouleversements, d'autres restructurations : nouvelles perspectives

Dix ans après l'application de la Révolution agraire et vingt ans après la constitution du secteur socialiste, on aboutit à un constat négatif. L'échec de ce système est mesuré à travers deux séries de données, économiques et sociales ; d'une part la stagnation de la production et l'accroissement des importations de denrées alimentaires, d'autre part le malaise régnant dans le secteur autogéré et coopératif qui se manifeste tant par des bilans d'exploitation déficitaires que par les départs des travailleurs.

Lois, ordonnances, instructions présidentielles et décrets se sont succédés pour restructurer, restituer et privatiser la terre... L'Etat va donc intervenir non seulement sur le plan de la gestion mais aussi sur celui des structures. A partir de 1980 on parle de restructuration, ce terme impliquant à la fois, refonte des unités de production, réorganisation de l'encadrement

technique, intensification des méthodes culturales, intégration de l'agriculture dans l'ensemble de la planification économique et territoriale (C.R.E.S.M., 1975). Toutes ces lois, ordonnances avaient pour principal objectif d'améliorer la rentabilité des exploitations agricoles du secteur d'Etat.

La réforme agraire de 1981, réglemente la restructuration des domaines autogérés et des coopératives des anciens moudjahidines en Domaines autogérés restructurés (D.A.R). Les objectifs de cette réforme visent l'assainissement, l'autonomie des exploitations agricoles autogérées et le remembrement de ces exploitations. Cette restructuration des terres du domaine national - réparties alors sur 2 000 domaines autogérés - a entraîné une réduction de leurs superficies : la taille moyenne passe de plus de 1 000 ha à 350 ha.

La loi du 13 août 1983, permet la liberté des transactions foncières et ouvre la possibilité d'accession à la propriété par la mise en valeur des terres du domaine national. La loi 87/19 de 1987 introduit l'inaliénabilité des terres, un droit de jouissance perpétuel et une appropriation privée des moyens de production : elle instaure restructuration agraire et réorganisation du secteur agricole ; elle avait pour objectif de redimensionner et d'assainir les exploitations agricoles pour améliorer le rendement. L'Etat reste propriétaire du sol. Les D.A.S. (Domaines Agricoles Socialistes) sont dissouts au profit d'exploitations agricoles collectives (EAC) ou individuelles (EAI). Les objectifs escomptés ne furent pas atteints.

Cette loi a conduit au démantèlement des 3 400 domaines autogérés et à la mise en place d'un nouveau mode de gestion des terres du domaine national à travers la création de 30 000 exploitations agricoles collectives (EAC) et 60 000 exploitations agricoles individuelles (EAI).

15 ans après l'application de la révolution agraire, la loi d'orientation foncière (90/25) concerne l'ensemble du patrimoine foncier. D'inspiration libérale cette loi va restituer les terres de la révolution agraire aux anciens propriétaires et reconnaître la propriété privée sur acte authentique. Les terres arch sont, par cette loi, intégrées définitivement au Domaine de l'Etat.

« Ces réformes foncières ont ouvert la voie à une privatisation de fait... ni les producteurs réels qui agissent dans un cadre juridique non règlementé, ni les consommateurs ne gagnent dans le fonctionnement d'un tel marché foncier » (Bessaoud, 2004).

Après ces différentes restructurations, nous allons voir quelle est la nouvelle répartition des exploitations selon la tranche de SAU.

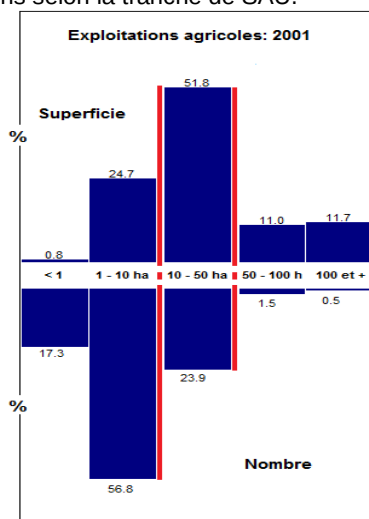


Fig. 18. Nombre et tailles des exploitations agricoles en 2001

Source : ONS, 2001

Le graphique (cf. Fig. 18) révèle un net changement de la répartition des exploitations par rapport à la situation de 1962 (cf. Fig. 15) (ONS, 2001) ; il se caractérise par le surdimensionnement des exploitations des domaines autogérés.

La propriété moyenne (10 à 50 ha) concerne 231 100 exploitations sur 4 381 437 ha alors que les exploitations de plus de 100 ha ne concernent plus que 990 774 ha sur 5 305 exploitations. Le souci majeur des autorités est alors la mise en place d'exploitations humainement et économiquement viables.

Les petites exploitations (entre 0,1 et 10 ha) prédominent : elles représentent 74 % du total des exploitations et ne couvrent que 25,4 % de la SAU totale.

Conclusion

A partir de 1999, l'Etat lance le Plan national de développement agricole (PNDA) une perspective de modernisation et de développement de l'agriculture. L'objectif est d'augmenter les rendements et la productivité en reconfigurant l'espace agraire par des actions de mise en valeur et de diversification des cultures.

La loi d'orientation agricole (08/16) d'août 2008 consolide les principes énoncés par la loi 90/25 (orientation foncière), et tranche définitivement sur le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat à travers l'institution de la formule de la concession.

La loi du 15 août 2010 fixe les conditions et les modalités d'exploitation des terres du domaine privé de l'Etat. Cette loi fixe également l'attribution sous forme de concessions à des personnes physiques ou morales, des terres mises en valeur par l'Etat, avec obligation d'exploitation. L'Etat reste propriétaire du sol.

Cette nouvelle perspective ne rappelle-t-elle pas le fonctionnement des territoires arch pendant la période ottomane ? Rappelons que les terres arch étaient censées appartenir au beylik et laissées en jouissance avec obligation de vivification de la terre.

Durant cinquante ans le domaine agraire a subi diverses interventions de l'Etat à travers l'autogestion, la révolution agraire, les restructurations, réorganisations et enfin orientations foncières. Toutes ces réformes sont à inscrire chacune dans un contexte politique, économique et social propre à chaque période depuis 1962.

Le tableau 2 montre la progression des exploitations agricoles depuis la période coloniale :

Tableau 2. 1950-2001 : progression des exploitations agricoles en Algérie

Superficies moyennes des exploitations agricoles à l'échelle nationale			
1950	1975	1981	2001
Propriétés européennes : 123,7 ha	Secteur socialiste : 1149,4 ha	DAS : 350 ha	Domaine privé de l'Etat : 14 ha
Propriétés algériennes : 11,7 ha	Secteur RA : 210 ha		Domaine public de l'Etat : 4,5 ha
	Secteur privé : 9,95 ha		Wakfs privé/public : 10,2 ha
			Melk : 7,5 ha

Source : Benmati Hamani, 2013

Les exploitations agricoles ont désormais des tailles humainement gérables et adaptées aux exigences de l'économie du pays.

La collection de graphiques (cf. Fig. 20) témoigne de l'atténuation de la concentration foncière.

Il n'en demeure pas moins que le dualisme foncier et agraire perdure ; l'agriculture algérienne reste scindée en deux secteurs :

- un secteur moderne situé sur les meilleures terres (les anciennes fermes étatiques) ;
- un secteur traditionnel ne disposant pas de dotations financières nécessaires et qui s'appuie sur la force de travail des paysans.

La cohérence traditionnelle qui caractérisait le système agraire algérien bien avant l'occupation ottomane a peu à peu disparu avec l'implantation coloniale en 1830. Une nouvelle société agraire est née avec des formes nouvelles d'appropriation de la terre.

Pendant plus d'un siècle fut maintenu un système dualiste, opposant une agriculture coloniale moderniste occupant les meilleures terres à une agriculture archaïque marginalisée et cantonnée sur les secteurs les moins productifs. Dans le cadre de la récupération du patrimoine national l'Algérie indépendante décida la nationalisation des terres coloniales. Mais en fait on assista à un simple transfert structurel d'un secteur à l'autre. Le dualisme colonial fut maintenu, opposant cette fois le secteur socialiste bénéficiant de l'aide de l'Etat au secteur privé maintenu dans son état de marginalisation. La révolution agraire dans les années 70 devait remédier à ce clivage et promouvoir le développement économique et social du monde rural. Les terres nationalisées vont donc bénéficier d'aides financières. De son côté le secteur privé est maintenu dans son archaïsme. Face à l'échec de ce système tant sur le plan économique que social, l'Etat va intervenir à travers différentes restructurations foncières pour créer des exploitations humainement gérables et atténuer le dualisme agraire. (Fig. 19).

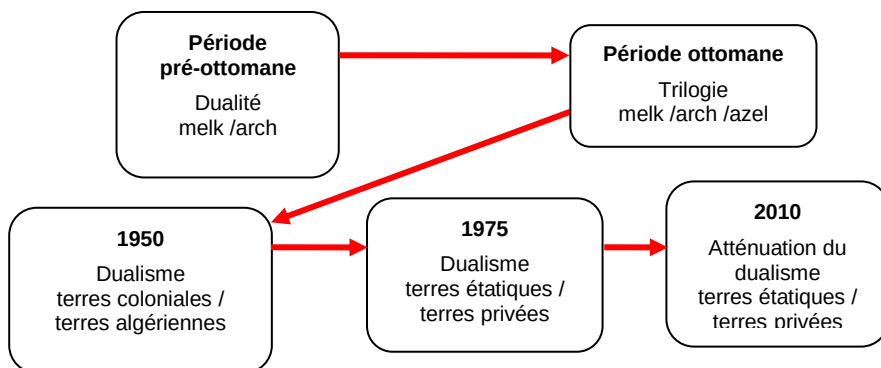


Fig. 19. Bilan de la période pré-ottomane à 2010

Source : Benmati Hamani M. 2013. *Quand cartes et graphiques racontent l'histoire d'un territoire : le cas de l'est Algérien*. Casbah Editions. 158 p.

La collection de graphiques (Fig. 20) met en exergue la progression du dualisme agraire depuis 1950 à travers les tailles et surfaces des exploitations :

- l'âge colonial : opposition entre exploitations coloniales (123 ha) / exploitations algériennes (11,7 ha) ;
- l'âge postcolonial (1962-1980) : secteur d'Etat (1 149 ha) / secteur privé (8,7 ha) ;
- l'âge postcolonial (1980-2001) : exploitations privées et concessions atteignent une superficie moyenne de 8,3 ha.

Certes le dualisme est atténué, il n'en reste pas moins que les concessions sont localisées sur les meilleures terres anciennement coloniales et qu'elles bénéficient de moyens techniques, ce qui n'est pas le cas du secteur privé originel.

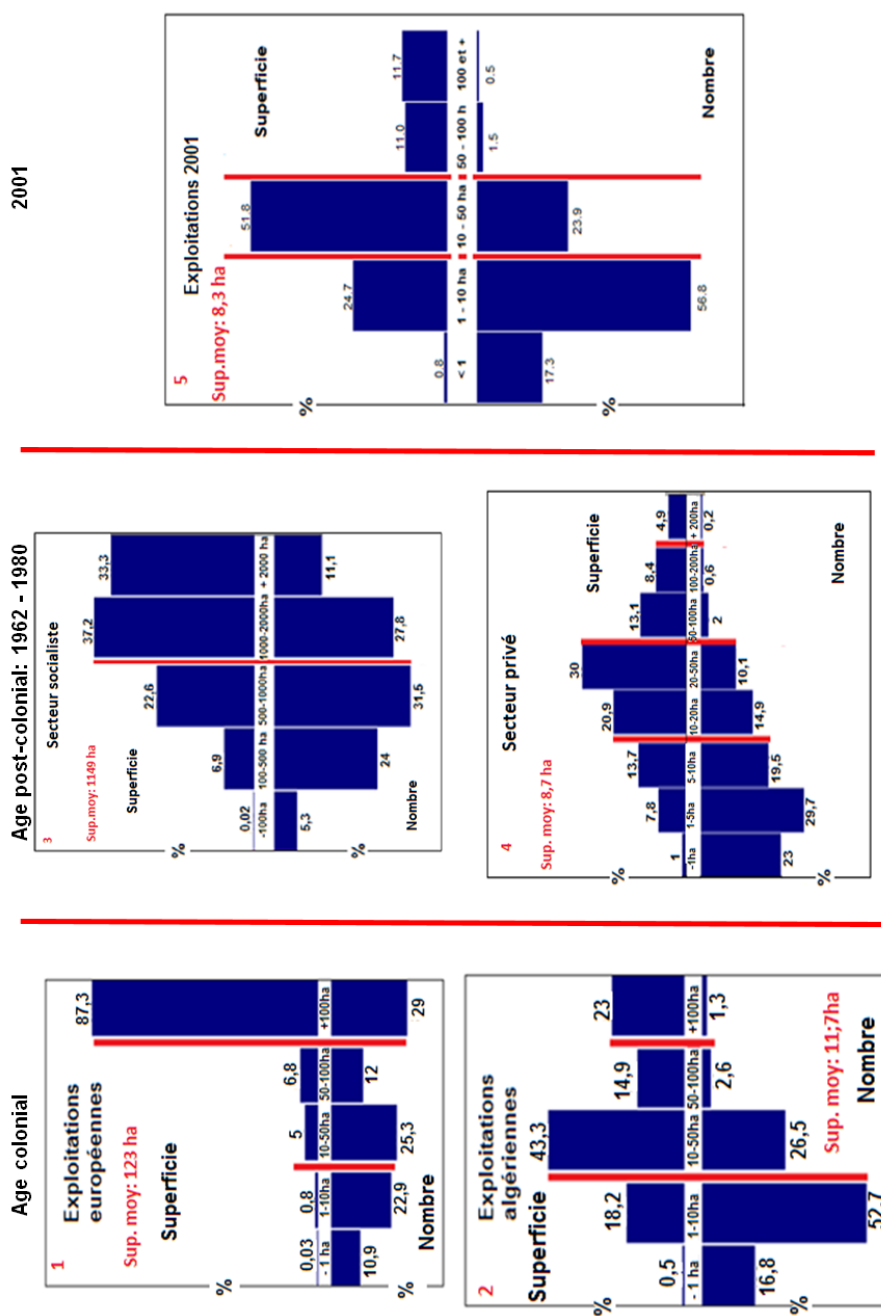


Fig. 20. Progression de la taille des exploitations : période 1950-2001

Sources : A. Nouschi « Répartition des propriétés européennes et algériennes par catégorie et par arrondissement dans le département de Constantine » 1961 ; R.G.A. « Répartition des exploitations agricoles par nationalité, catégorie et arrondissement dans le département de Constantine » 1950 ; ONS, 2001 ; Baci L. 1999.

Références

- Ageron C.R. 1964.** *Histoire de l'Algérie contemporaine : 1830-1964*. Paris : PUF. 128 p. (Que sais-je ?, n. 400).
- Baci L. 1999.** Les réformes agraires en Algérie. In : Jouve A.-M., Bouderbala N. (eds.). *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 285-291. (Cahiers Options Méditerranéennes, n. 36). Conférences du Cours Spécialisé sur les Politiques Foncières et Aménagement des Structures Agricoles dans les Pays Méditerranéens, 1994/05/09-1994/06/05, Adana (Turquie). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/Ci020488.pdf>
- Benmati Hamani M. 2013.** *Quand cartes et graphiques racontent l'histoire d'un territoire : le cas de l'est Algérien*. Casbah Editions. 158 p
- Bessaoud O. 2004.** L'agriculture et la paysannerie en Algérie : les grands handicaps. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 14 p. Symposium Etat des Savoirs en Sciences Sociales et Humaines, 2004/09/20-22, Oran (Algérie).
- Calvelli M.A.E. 1935.** *Etat de la propriété rurale en Algérie*. Thèse (Dr. en droit) : Université d'Alger, Faculté de droit (Algérie). 198 p.
- Côte M. 1970.** Aïn Oulmene, une paysannerie dynamique. *Annales algériennes de géographie*, n. 10. p. 88-113.
- Cote M. 1979.** *Mutations rurales en Algérie, le cas des hautes plaines de l'est*. Alger : OPU, Paris : CNRS. 163 p.
- C.R.E.S.M. (Centre de Recherches et d'Etudes sur ses Sociétés Méditerranéennes) (dir.). 1975.** *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman. Paris : CNRS. (Collection du C.R.E.S.M). 449 p. <http://dx.doi.org/10.4000/books.iremam.100>
- Le Coz J. 1964.** *Le Rharrb. Fellah et colons, étude de géographie régionale*. Thèse (Dr. En Géographie) : Université de Paris, Faculté des Lettres. Rabat : Inframir. 1005 p.
- Nouschi A. 1961.** *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919. Essai d'histoire économique et sociale*. Paris : PUF, 767 p.
- ONS. (Office National de la Statistique) (Algérie). 2001.** *RGA, Recensement général de l'agriculture*. Alger : ONS.
- Passeron R. 1925.** *Les grandes sociétés et la colonisation dans l'Afrique du nord*. Thèse (Dr. ès sciences politiques et économiques) : Université d'Alger, Faculté de droit (Alger). Alger : Typo-Litho. 346 p.
- Peyerimoff H. de. 1906.** *Enquêtes sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à 1895 : Rapport à M. Jounart, gouverneur général de l'Algérie*. Alger : J. Torrent.
- Pouyanne M. 1900.** *La propriété foncière en Algérie*. Alger : A. Jourdan. 1120 p.
- Services du Cadastre de Constantine.** *Procès-verbaux du Sénatus consulte 1863-1887*.

Lexique

¹ **Melk** : le mot melk signifie en arabe appropriation privée : tout bien libre, aliénable à la volonté du possesseur. Il implique une idée de souveraineté du bénéficiaire. En terres melk, le propriétaire avait le droit de disposer de ses biens d'une manière absolue, pourvu qu'il n'en fit pas usage contre la loi musulmane.

² **Arch** : appropriation collective des terres dans une tribu. Ces terres étaient réputées appartenir au souverain, lequel en abandonnait la jouissance à la tribu comme elle l'entendait, sans pouvoir en aliéner les fonds.

³ **Terres beylik** : propriétés personnelles du Bey, désignées dans le département de Constantine sous le nom d'Azel.

⁴ **Maghzen** : colonies militaires turques chargées de relever l'impôt au profit du Bey.

⁵ **Yhammès** : métayer recevant le cinquième des revenus du domaine qu'il cultive.

Evolution of pastoral farming in Eastern Thessaly: competing uses between lowlands and semi-mountainous areas

The case of the area of Velestino (Greece)

Lola Perucho

INRA – UR LRDE (France) ¹

Abstract. Thessaly is a region of Greece with a strong heritage of dairy sheep and goat farming optimizing spontaneous resources through nomadism and semi-nomadism. Moreover, with its continuous and extended lowlands hosting a considerable share of national agricultural production, the region has been directly impacted by political and economic measures since its annexation by Greece in 1881. We analyse the evolution of the use of two types of land characteristic of Eastern Thessaly: semi-mountainous areas and lowlands. The comparison highlights a succession of competing uses and complementarity between areas through time, expressed through the evolution of a typical crop rotation. We then consider the difficulties in making use of collective rangelands through pastoral farming and the simultaneous replacement of irrigated cash crops by artificial pastures, harvested forages or cereals for animal feeding. We question the future of pastoral farming and its coexistence with new strategies of farming based on high-input feeding taking advantage of local supply and newly available arable lands.

Keywords. Land use – Pastoralism – Dairy sheep – Crop rotation – Greece.

Evolution de l'élevage pastoral en Thessalie orientale : usage concurrent des zones de plaine et semi-montagne. Le cas de la microrégion de Velestino

Résumé. La Thessalie est une région de Grèce avec un fort héritage, celui d'un élevage de petits ruminants laitiers valorisant les ressources spontanées à travers le nomadisme ou semi-nomadisme. Par ailleurs, avec ses deux vastes plaines continues abritant une part conséquente de la production agricole nationale, la région a été directement impactée par les mesures politiques et économiques prises depuis 1881 (annexion par la Grèce). Nous analysons l'évolution de l'usage de deux types d'espaces caractéristiques de la Thessalie orientale, les reliefs semi-montagneux et la plaine. La comparaison met en avant une succession d'usages en concurrence ou de complémentarités entre espaces à travers le temps, exprimés à travers l'évolution d'une rotation culturale type. Ensuite, nous considérons les difficultés de valorisation des pâturages communaux par l'élevage pastoral et le parallèle remplacement des cultures commerciales irriguées par les prairies temporaires, les fourrages fauchés et les céréales pour l'alimentation animale. Nous interrogeons le futur de l'élevage pastoral et sa coexistence avec de nouvelles stratégies d'élevage basées sur l'intensification en intrants alimentaires et tirant profit d'un approvisionnement local et de terres mécanisables nouvellement disponibles.

Mots-clés. Foncier – Pastoralisme – Ovins laitiers – Rotation culturale – Grèce.

I – Context of the study

1. The key role of a contrasted geography

Thessaly is an agricultural region of Central Greece with a contrasted topography: two NW-SE oriented lowlands (Eastern Thessaly, ET, and Western Thessaly, WT) are crossed by a range of hills and semi-mountainous areas and surrounded by mountain ranges. ET and WT are currently the largest continuous lowland surface in Greece. The Utilised Agricultural Area (UAA) of Thessaly, approximately 861 000 ha (15% of the national UAA), is half covered by less favoured areas mainly composed of collective rangelands on scrublands and slopes of mountainous ranges (Fig. 1).



Fig. 1. Less-favoured areas of Thessaly: semi-mountainous and mountainous ranges

Sources: Photos L. Perucho

Crops of irrigated cotton and hard wheat cover 26% of the Thessalian UAA (respectively 14% and 12%, Lactimed Report, 2013) but play a major role in national production: 66% of the national surface cropped in cotton or hard wheat is found in Thessaly (SIAC). Forage crops and cereals for animal feeding cover 12% of the UAA of the region: irrigated corn and barley and forage crops such as vetch, field pea and alfalfa found in Thessaly also account for a significant share of the nation's cropped surface (SIAC, in Lactimed report 2013). The development of the region of Thessaly, formerly named the "breadbasket" of Greece, thus plays a significant role in the evolution of national agricultural production.

An important history of pastoral farming has been described in the region: statistical data on agricultural structures of 1998 place Thessaly as the first Greek region in terms of pastoral farming with 19.3% of transhumant flocks, followed by Epirus with 10.4% of transhumant flocks (Laga *et al.*, 2005). Two main ethno-cultural communities of dairy sheep and goat farmers, the nomadic Sarakatsans and the semi-nomadic Vlachs, nurtured this pastoral tradition through long-distance displacements all along the Pindus mountain range, from the Balkan territories towards the edges of the Thessalian lowlands (Sivignon, 1968; Wace, Thompson, 1914). Medium -or short- distance displacements have also been described from the Aegean coastal mountain ranges (Ossa and Pilio) to the lowlands of ET (Sivignon, 1975). Nowadays, Sarakatsan nomadism has almost disappeared in Thessaly but the remains of a pastoral heritage go some way to illustrate the spatial organization of these different modes of farming. The area of Velestino, in South-East Thessaly, is home to Sarakatsan and Vlach communities of farmers, some of whom still move or used to move in mountain pastures on the western border of Western Macedonia (Vlachs) and Vermio Mountains (Sarakatsans) during summer (Fig. 2).

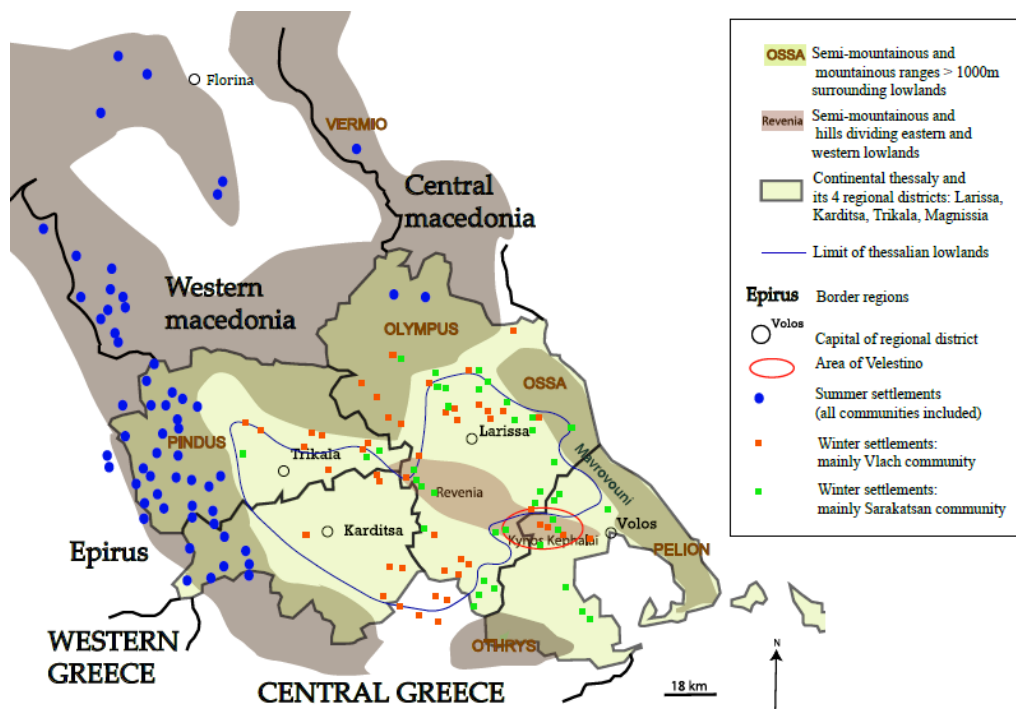


Fig. 2. Location of summer and winter settlements for two main semi-nomadic (Vlach) and nomadic (Sarakatsan) communities of farmers

Sources: Sivignon, 1975 and personal data

Although sedentary farming is now predominant and originates from a diversity of cultural groups, the economic power of pastoral communities that settled in Thessaly and their optimization of available land largely contributed to building the strong dairy sheep and goat sector currently existing in the region.

2. Methodology and delimitation of the results presented

We previously showed that Thessaly is a combination of (i) extended lowlands with high stakes for cropping and (ii) less-favoured areas historically optimized through dairy ruminant farming. Starting from this observation, we question how this contrasted use of land has been evolving until the present day. The influence of European and national policies in Greece throughout the last 60 years, as well as the social effects of the Greek economic crisis, have been shown by Perucho *et al.* to underlie the current technical and economic results of main types of production systems in Eastern Thessaly. In particular, since Greece joined the EU in 1981, intensification of inputs in both agricultural and farming sectors has been encouraged in Greece. Production prices for cotton were supported until 1992. Since then, the fall in production prices (in real terms) has been offset by highly incentive coupled European subsidies for cotton and hard wheat. At the same time, Greek farmers benefited from a favourable ratio between the production price of sheep and goat milk and that of cereals for animal feeding (Maraveyas, Martinos, 1997; Perucho *et al.*, 2015; Tsiboukas, Vallerand, 2004). These policies, among others, initiated the development of a high-input farming activity next to the cropping of high-input commercial crops in lowlands. The evolution of land use in Thessaly occurred as a consequence of these changes in the agricultural sector but is also a cause of the opportunities and constraints faced by the current production systems in the region.

We will focus here on competing land use throughout history and its consequences in terms of availability and preservation of forage resources (spontaneous or artificial). The information presented results from 90 semi-structured interviews addressed to retired or active farmers in the area of Velestino (all types of local production included) and follows the methodology of the agrarian diagnosis approach (Cochet *et al.*, 2007). We will only present here the difficulties faced by pastoral sheep and goat farming in South-East Thessaly in terms of access and optimization of the land.

II – Comparative approach of land use through history

1. General dynamics

The history of land use in Thessaly can be seen in three stages involving both phenomena of complementarity and competition between lowlands and less-favoured areas for the production of forage resources. From the Ottoman Empire period to the Agrarian Reform (1917-1936), pastoral communities and sedentary cultivators working on huge domains (tchifliks) shared the space through an extensive and seasonal use of the different lowland plots (Pechoux, 1975) (period I). After the 1950s the mechanisation of agriculture, the first wave of sedentarization and large-scale irrigation works in the Thessalian plains (Goussios, 1995) led to acute competition between crops and pastures, *ager* and *saltus*, in the lowlands but also in arable semi-mountainous lands after scrublands had been cleared and smooth slopes progressively sown (period II). A set of social and demographic factors and economic policies unfavourable to pastoral farming (rural exodus, national subsidies of animal food inputs, coupled European subsidies for cash cropping, etc.) also contributed to instigating a dichotomy between highly productive lowland soils - sown with irrigated cash crops - and non-arable less-favoured areas covered by scrublands at the edges of the Eastern plain, heterogeneously optimized by small-ruminant flocks. Lately, the progressive substitution of cash crops by forage crops (period III) can be observed. This is partly explained by the decoupling of European aid in 2006, the increase of production costs and the high demand for milk from small ruminants for PDO Feta cheese. Between 1997 and 2011, the surface covered by cotton crops in Thessaly decreased by 35% whereas barley (grain) and alfalfa, two main components of the animal feeding diet, increased by 51% and 57% respectively (Perucho *et al.*, 2015).

2. Example of an evolving crop rotation in the area of Velestino

The three phases previously mentioned can be illustrated through the evolution of a typical crop rotation that helps explain the change in the availability of lowlands for pastoral farming in the Velestino area (Fig. 3).

A. Phase I

Before the Agrarian Reform, crop rotations - 1 year of fallow and 2 years of soft wheat - were carried out by landless cultivators within the tchiflik whereas a part of the land remained unused. A ban on enclosures and the grouping of fallow lands for grazing at the level of the tchiflik, performed by sedentary cultivators, enabled pastoral communities to rent grazing rights on fallow lands and unused lands during their winter settlement (Pechoux, 1975).

B. Phase II

During the Agrarian Reform, land fragmentation and purchasing of land plots by the various farming communities (landless cultivators, nomads and semi-nomads) led to an intensification of the use of land at the regional level, and a decrease in plots available for grazing: fallow was reduced and crops for human consumption were alternated with wheat/barley crops. Incentive to settle was high and recent access to land encouraged diversification of production for the self-sufficiency of the family circle. By the 1950s, fallow completely disappeared and hard wheat progressively replaced soft wheat as a cash crop. In the lowlands, irrigation works and land consolidation meant that irrigated cash crops could be grown; cereal plots eventually appeared after 4-5 years of cotton production. Pastoral farming was abandoned by many farming

communities as producing irrigated crops requires full-time dedication and return of the investments involved. Production was focused on arable and irrigated lands, whereas any remaining pastoral farming was concentrated around villages (using collective rangelands partly originating from the tchifliks lands during the annexation of Thessaly by Greece) and was not sufficient to avoid closure of scrubland cover. However, on semi-mountainous arable lands, irrigated crops were challenged by aquifer depletion.

C. Phase III

After 2006, non-profitability of irrigated industrial crops and local demand in harvested food for animal consumption encouraged farmers to convert their irrigated equipment towards forage crops and corn for animal consumption, whereas less favoured areas were put back to dry cereals such as wheat and barley. For some of them, this new crop rotation was also the opportunity to take on a small flock of dairy sheep and to optimize corn and alfalfa through milk production.

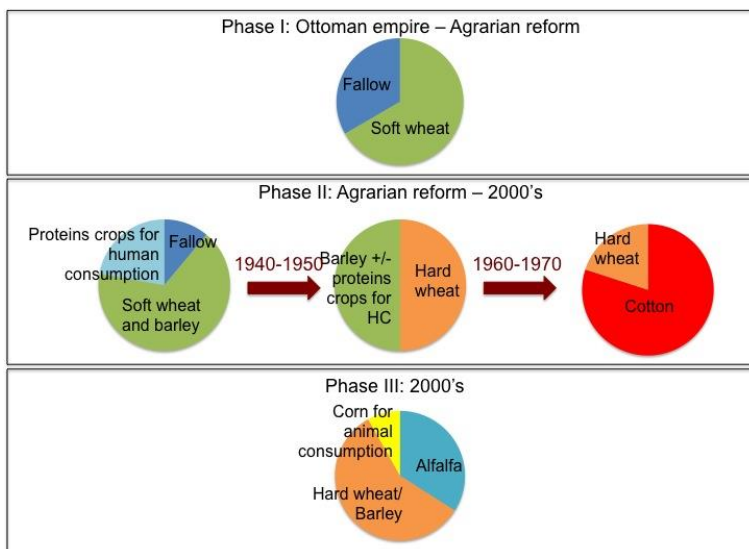


Fig. 3. Evolution of a typical crop rotation in the lowlands surrounding Velestino

Sources: Pechoux, 1975; Sivignon, 1975 and personal data

III – The consequences of intensification policies call the relevance of pastoral farming into question

1. Local phenomena of under-grazing and overgrazing

Although the economic and political context at the end of 2000's was favourable to the expansion of small-ruminant farming with local food supply, the use of spontaneous resources through pastoral farming fell foul of management problems. The accessibility and nature of collective rangeland varied significantly in the region. In ET, massive use of lowlands and semi-mountainous areas for intensive cropping had two consequences on collective pastures: the first was the limitation of grazing to non-arable lands in remote areas, far from village centres and roads in most cases, or surrounded by cropping plots. Such locations were an obstacle to their optimization: grazing on small plots of collective rangelands next to cropping ones was hindered by the absence of plot enclosures. Being a long distance from the farm was also a reason for not using collective grazing spaces especially when the flock had to border crops. On the contrary, in village centres hosting considerable farming activity like Velestino, collective

lands directly surrounding the village could be overgrazed (Fig. 4a). The switch from dairy ruminant farming to cropping had a second consequence, directly linked to the first one: the development of a dominant species, the kermes oak, on scrublands that were no longer in use, led to a homogeneous shrub layer closing the plant cover preventing dairy sheep flocks from grazing (Fig. 4b). Locally, a small part of the total collective rangelands could then be used by a majority of farmers, unless they were benefiting from private spontaneous or artificial resources. This observation is not applicable to all Thessaly: in WT for example, fragmented herbaceous plots of collective rangelands can be found close to villages, more accessible and more easily utilized by farmers.



Fig. 4. Overgrazed (4a, left photo) and under-grazed collective lands in ET (4b, right photo)

Sources: Photos L. Perucho

Another difficulty for the farmers is to have their grazing lands recognized in order to be eligible for corresponding EU subsidies: the heterogeneous location and surface of scrublands in relation to village centres and the conflicts with the National Forest Service about the status of these lands (Perucho *et al.*, 2015) challenge the management of collective rangelands by various municipalities.

2. Current land use strategies for dairy sheep farming

The question of collective spaces is all the more important as they host landless farmers' sheepfolds and become in many cases the necessary condition of farming activity. Indeed, collective rangelands are often redeployed for farming or multi-activity and sometimes combined with a small rented plot, sown with barley, to feed a flock of up to 200 ewes: this activity can produce an income of 7500 €/person generated by farming, but keeps farmers stuck in an unstable and precarious economic situation (Perucho *et al.*, 2015). Semi-mountainous plots or plots located at the edge of lowlands, whose optimization has been abandoned after intensive cropping, are usually rented to bigger farms' units, with a strategy of high-input use of land through artificial pastures and harvested forages, converted into high milk production. Thus the use of spontaneous resources in ET can be considered as a strategy chosen by farmers to improve their current farming practice if they have the opportunity to intensify the use of land. However, pastoral farming on collective rangelands is often a step towards more sustainable farming activity that enables farmers to maintain an income in a difficult economic context. Furthermore, in Thessaly in 2011, 72.5% of dairy sheep flocks have fewer than 150 ewes (SIAC), although this percentage is probably too high: a flock is often split between different owners within the family circle although it is managed as a single flock. Lands that became available after the failure of cash crops in ET are likely to encourage the development of high-input dairy sheep farming, unless improved management of collective rangelands and optimization of products from low-input feeding systems impulse sustainable pastoral farming initiatives.

Conclusion

After years of political and economic measures in favour of high-input cash cropping, valorisation of lands in ET is now orientated towards forage and cereals for animal feeding purposes. Crop rotations using equipment for irrigation in lowlands are now including alfalfa and corn, whereas dairy ruminant farmers in less-favoured areas perform dry rotations of vetch, forage peas, or pastures of barley and oat. In a sense, more complementarity can be seen between both lands. However, an important part of these less-favoured areas are not used through sedentary pastoral farming, due to a lack of valorisation of collective rangelands but also of the products of low-input farming.

A part of Thessalian dairy ruminant farmers consider the recent changes mentioned above as an opportunity to increase average milk production of the flock by taking advantage of the local production of forages and concentrates. A general evolution of production means is associated to this land intensification and can be observed in the capital invested in dairy ruminant farms: use of high productive breeds or crossbred animals with high nutritional requirements, investment in milking equipment and housing facilities responding to the level of milk production and the animal requirements, etc. It is indeed associated in the region to the recent dynamism of dairy sheep. However, this change occurs in a context of low level of technical support of the farming sector and dairy-houses policies favourable to large-sized and high productive flocks (price policies applied are not differentiated based on milk quality but on the milk tonnage supplied by each farmer) and heterogeneities of development can already be observed in the dairy sheep farming sector. They will probably be increased by the unequal access to means of production such as land and capital. The risk of implementation of a two-speed farming in a constrained economical context is especially important since the existence of low-inputs farming systems with lower milk productivity is little supported by adding-value opportunities such as cheese-processing on farm, organic milk production or official quality labels specific to a local production or “pastoral” farming systems. Still, low-input farming activity is though an opportunity to cope with financial difficulties for unemployed rural people in the context of the Greek economic crisis. The challenges associated to the maintaining of these systems are multiple and do not only concern the socio-economic sphere. Indeed, they are closely linked to the availability and preservation of local genetic resources able to valorise spontaneous vegetation and deal with the perturbations of farming conditions. Vegetal biodiversity can be also questioned in the phenomenon of closure of plant cover in collective scrublands as direct consequence of under-grazing. Finally, the vulnerability of low-inputs systems based on local and spontaneous vegetation tackles the issue of environmental sustainability of farming but also the ability of farming to answer emerging societal concerns such as high quality and place-based typical products. A systemic approach of farming systems evolution, together with the one of the biophysical environment and the mobilized genetic resources, is an interesting tool to discuss the reversibility of such trends of development and consider the necessity to strengthen the diversity of livestock farming systems in a constrained Mediterranean context.

Acknowledgements

The author thanks Victoria Briault Manus (University Grenoble 3) for having accepted to improve the English version of this text.

References

- Cochet H., Devienne S., Dufumier M. 2007.** L'agriculture comparée, une discipline de synthèse ? *Economie rurale*, janvier-avril 2007, n. 297-298. p. 99-112.
- Goussios D. 1995.** Innovation et transfert technologique dans la culture du coton en Thessalie : les systèmes d'irrigation. In : CIHEAM (Paris, France), FPH (Paris, France). *La vulgarisation agricole dans les pays de la Méditerranée du nord-est : synthèse des actes du séminaire de Volos*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 39-48. (Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 2, n. 2). Séminaire de Volos, 1992/09/17-19, Volos (Grèce).
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c02-2/CI010989.pdf>
- Lactimed Report. 2013.** *Diagnostic et plans d'action locaux pour la valorisation des produits laitiers typiques de la Thessalie*. Lactimed program. PP9 University of Thessaly.
- Laga V., Sinapis E., Ambas Z., Katanos I. 2005.** La transhumance ovine et caprine en Grèce centrale. In : Georgoudis A., Rosati A., Mosconi C. (eds.). (2005). *Animal production and natural resources utilisation in the Mediterranean mountain areas*. Wageningen (Pays-Bas) : Wageningen Academic Publishers. p. 336-339. (EAAP publication, n. 115).
- Maraveyas N., Martinos N. 1997.** Les politiques de prix et de subvention appliquées en Grèce et leurs résultats (1980-1990). In : Akesbi N., Maraveyas N. (coord.). *Prix et subventions : effets sur les agricultures familiales méditerranéennes (études nationales)*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 281-295. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 11).
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b11/CI971494.pdf>
- Pechoux P.-Y. 1975.** La réforme agraire en Grèce. *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 50, n. 4. p. 317-332. http://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1975_num_50_4_1688
- Perucho L., Bazin G., Goussios D. 2015.** Crise économique grecque et nouvelles dynamiques agraires : l'exemple de la Thessalie orientale. *Annales de Géographie*, n. 705. p. 473-497.
<http://dx.doi.org/10.3917/ag.705.0473>
- Sivignon M. 1975.** *La Thessalie : analyse géographique d'une province grecque*. Institut des études rhodaniennes des universités de Lyon, 572 p.
- Sivignon M. 1968.** Les pasteurs du Pinde septentrional. *Revue de Géographie de Lyon*, vo. 43, n. 1. p. 5-43. http://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1968_num_43_1_2623
- Tsiboukas K., Vallerand F. 2004.** Formes de filières lait-fromage de petits ruminants en Grèce et leurs perspectives de développement. In : Dubeuf J.L. (ed.). *L'évolution des systèmes de production ovine et caprine : avenir des systèmes extensifs face aux changements de la société*. Zaragoza (Espagne) : CIHEAM-IAMZ. p. 307-315. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens, n. 61). Séminaire du Sous-Réseau Systèmes de Production du Réseau Coopératif Interrégional FAO-CIHEAM de Recherche et Développement sur les Ovins et les Caprins, 2002/04/04-06, Alghero (Italie).
<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=4600118>
- Wace A.J.B., Thompson M.S. 1914.** *The nomads of the Balkans: an account of life and customs among the valachs of Northern Pindus*. New York : Biblo and Tannen. 332 p.

Notes

¹ Currently PhD student. This work has been performed in the frame of a Master program at AgroParistech.

La petite agriculture en Tunisie du protectorat à l'indépendance

Marouane Lajili

Institut Supérieur d'Histoire de la Tunisie Contemporaine
Université de La Manouba (Tunisie)

Résumé. La petite agriculture en Tunisie a connu une évolution différentielle. Elle était largement influencée par une action structurante de l'Etat. L'intervention de l'administration dans les affaires foncières sous le protectorat avait des effets conséquents sur la petite agriculture. La désappropriation, l'essoufflement des petits propriétaires et les atteintes portées aux droits d'usages ont affecté le rapport de l'homme à la terre et rompu les anciennes formes de production. La formalisation juridique des pratiques de dépossession, les lotissements coloniaux entre les deux guerres, puis la politique de relance économique entreprise dans le cadre du « paysannat », n'ont pas manqué d'influer sur le sort de la petite agriculture. Après l'indépendance, la politique agro-foncière a été entreprise dans un élan national. La modernisation des structures foncières et agricoles a été accomplie essentiellement à titre d'initiatives d'Etat. L'adoption du concept planificateur, l'encadrement des activités agricoles par les coopératives et la socialisation de l'économie rurale étaient l'un des faits les plus marquants des années 1960. Le revirement libéral de la politique foncière et agricole des années 1970 et 1980, sera porteur de problèmes et de défis nouveaux : il a pour corollaire la fragilisation de la petite agriculture familiale.

Mots-clés. Petite agriculture – Colonisation – Politique foncière – Planification – Foncier agricole – Economie rurale.

The small-scale agriculture in Tunisia of the protectorate to independence

Abstract. *Small-scale agriculture in Tunisia from the protectorate to independence -scale agriculture in Tunisia has experienced a differential evolution. It was largely influenced by a structuring action of the state. The intervention of the administration in land affairs under the protectorate had major impacts on small-scale agriculture. Expropriation, the waning of smallholders and the violation of rights of use affected the relationship between man and the land and brought an end to old forms of production. The legal formalization of the dispossession practices, colonial allotments between the two wars then the policy of economic recovery implemented within the framework of "paysannat" all had an influence on small-scale farming. After independence, agro-land policy was implemented throughout the country. Land-use and agricultural structures were essentially modernized through state initiatives. The adoption of a planning concept, the framing of farming activities by the cooperatives and the socialization of the rural economy were some of the most outstanding events of the 1960s. -use and agricultural policy in the 1970s and 1980s would bring with them problems and new challenges: it resulted in the weakening of small-scale family agriculture.*

Keywords. *Small-scale agriculture – Colonization – Land policy – Planning – Agricultural land – Rural economy.*

Introduction

L'histoire de la petite agriculture en Tunisie comporte des enseignements intéressants permettant de repérer les principaux déterminants de son évolution, les lieux de résistance et les innovations. Elle revoie inéluctablement aux politiques agraires en situant la question foncière dans son rapport avec les problèmes du secteur agricole et comme un élément essentiel dans le dispositif de promotion de l'agriculture tunisienne. La question a fait l'objet de nombreux travaux. Œuvres d'historiens, de géographes, de sociologues et d'économistes, ces études ont concerné les divers aspects naturels et humains de l'agriculture tunisienne.

Encore est-il utile de rappeler l'intérêt que suscite une approche de la question cherchant à percevoir le rôle joué par l'Etat et à détecter les éléments qui commandent et orientent ses initiatives. C'est précisément dans ce sens que la réflexion est engagée en s'inscrivant dans une dimension large qui interroge l'histoire de l'agriculture coloniale et ses traces entre 1881 et 1970. Les questions soulevées convergent vers les concepts d'évolution. Il s'agit de repérer la chronologie et les terrains de changements les plus importants de la petite agriculture tunisienne, de saisir leur intensité et leur étendue.

Cette mise en perspective historique essaie de retracer une évolution éprouvée selon des temporalités plus ou moins longues et ce eu égard aux déterminants économiques et leur interférence avec des considérations d'ordre politique. C'est à travers la politique foncière que nous analysons les implications et les incidences sur la petite agriculture. L'approche couvrira deux cadres d'analyse : le colonial et le postcolonial.

La première partie s'inscrit dans l'axe temporel du protectorat. Elle interrogera l'histoire coloniale et ses traces.

La deuxième, concernera la période de l'après indépendance. Elle inscrit l'évolution de la petite agriculture dans le cadre d'une politique de restructuration foncière et agraire entreprise dans un élan national.

I – Colonisation et effets sur la petite agriculture

Au regard de la situation qu'a vécue la Tunisie sous le protectorat, la petite agriculture a connu des mutations profondes et une évolution différentielle.

La colonisation agricole accompagnée d'un vaste mouvement de dépossession, de transferts de propriétés qui, associés aux lotissements coloniaux et à la fixation des populations locales au sol, ont induit manifestement un changement du rapport à la terre et de nouvelles formes de production.

Vues sous cet angle, les transformations subies par l'agriculture tunisienne, sont datées historiquement. Elles ont accompagné l'emprise du système colonial et fluctué au gré du rythme des politiques de colonisation agricole¹. Deux périodes ont marqué l'évolution : la première période s'étale jusqu'au début de la seconde guerre mondiale. Elle coïncide avec la politique de colonisation officielle entreprise avec le concours et l'aide de l'administration du protectorat.

Le deuxième temps fort de cette évolution se situe dans le contexte de l'après-guerre. Durant cette période l'administration du protectorat s'est attachée surtout à fournir des solutions pour surmonter les difficultés issues de la seconde guerre mondiale dont l'un de ses importants épisodes s'est déroulé sur le sol tunisien entre 1942 et 1943. Ses efforts ont porté surtout sur une remise en place de l'infrastructure agricole et la relance de la production durement touchées par la guerre et ce, dans le cadre d'une politique dite de « paysannat ».

1. L'administration du protectorat acteur et pourvoyeur de la colonisation agricole

La petite agriculture a connu jusqu'à la fin des années trente des effets des politiques agricoles et foncières². La politique de colonisation a induit une désarticulation des structures économiques et sociales anciennement établies dans les campagnes tunisiennes.

De fait, l'évolution s'est traduite par une limitation progressive des activités pastorales de grand parcours et l'émergence d'une paysannerie s'adonnant aux activités culturelles, se transformant en périodes de grands travaux agricoles en un « salariat » agricole.

C'est avec la politique dite de « colonisation officielle », inaugurée dès les années 1890 avec l'aide et le concours de l'Etat, que commencent à se développer de manière plus nette les premières désarticulations dans les zones rurales. Commencée sous une forme spéculative³, l'acquisition des terres s'est intensifiée et s'est institutionnalisée par la suite. Elle fut soutenue et encouragée par l'administration du protectorat.

L'installation d'un grand nombre de colons s'appropriant une grande partie des terres à vocation agricole, plus de 750 000 hectares des meilleures terres, a affecté indéniablement le rapport du petit agriculteur⁴ tunisien à la terre (Lahmar, 1994). Elle a porté des changements à sa manière de vivre et de produire. L'accaparement des terres, les atteintes aux droits de propriété et d'usage étaient accompagnées par un abandon progressif du troupeau pour la culture et de la tente pour le gourbi et ce, à la faveur d'une politique de fixation au sol des populations locales.

Les premiers essais de sédentarisation de ces populations remontent à 1919, elles prendront de l'ampleur à partir de 1921. Entre 1921 et 1924, le domaine de l'Etat a livré à l'agriculture « indigène » 10 688 hectares attribués à 4 362 familles et l'administration des habous a cédé à Enzel aux occupants tunisiens 12 121 hectares formant 1 284 lots⁵. Ces lots étaient généralement de qualité médiocre, ils étaient implantés de manière accessoire aux lotissements coloniaux fournissant ainsi aux colons une main d'œuvre de proximité très utile pour les travaux agricoles.

En effet, les lotissements dits « indigènes » ont accompagné les lotissements des terres destinées à la colonisation française. Une colonisation qui sera effectuée, à partir de 1914, avec un ordre de préférence aux paysans de souches et aux pères de familles nombreuses. L'objectif était de favoriser l'implantation d'une population française et son enracinement au sol.

Jusqu'en 1914, le gouvernement du protectorat a alloué, dans le nord du pays 93 850 hectares, destinés à l'installation d'agriculteurs français dont 18 650 hectares proviennent des prélèvements sur les biens Habous et 48 800 hectares acquis par des colons par achats directs ou par l'intermédiaires de l'administration et ses services concernés. Au total l'administration a cédé une superficie totale de 125 000 hectares destinés à installer des familles françaises. Après la guerre le mouvement a repris. En 1919, des lotissements de terres domaniales ont été créés dans les Henchirs de Kasserine et de Sbeitla. En 1920, dans le contrôle civil de Medjez El Bab, de Bou Arada, d'El Aroussa, Bouthadi, Meknassi et Sned. En 1921, 1 300 hectares dans la région de Djéradou, de Zriba et de Saouaf. En 1922, 26 000 hectares ont été mis à la disposition de la colonisation dans la région de Goubellat et du Fahs (...) ⁶.

Un corpus législatif a été mis en place⁷. Il a permis de mobiliser de larges étendues de terres collectives et de habous inaliénables et imprescriptibles, mises hors du commerce. Il a par ailleurs, élargi la marge de manœuvre de l'administration du protectorat, ce qui lui a permis de s'approprier des surfaces importantes de terres cultivables et à effectuer des prélèvements pour le besoin de la colonisation⁸. Une grande partie de ces terres provient :

- Du domaine forestier. A titre indicatif, les prélèvements qui ont touché des terrains forestiers ont porté entre 1925 et 1930 sur près de 98 000 hectares. Parmi les exemples les plus connus on a celui de Djebel Mansour. Le déclassement de cette montagne était autorisé par décret, des milliers d'hectares ont été vendus à des occupants. De même, de nombreux terrains boisés étaient défrichés, sur lesquels ont été installés 150 colons. L'acte était fortement contesté par la population vivant sur les clairières ou à proximité de la forêt, dont on trouve l'écho dans la presse locale⁹ (Tlétli, 1929). Une superficie de 50 000 hectares avait également la même affectation, elle était inscrite dans le programme du gouvernement au début de 1930¹⁰;

- Des terres habous étaient également objet de prélèvements. L'intérêt s'est porté sur les habous publics : ces habous sont des biens immobilisés par legs volontaires dont l'usufruit devait servir à un usage pieux de bienfaisance ou d'intérêt général. Ils étaient administrés par la Djamaïa des habous.

Les habous publics épuisés, l'administration du protectorat s'est intéressée depuis 1907, aux habous privés qui étaient également imprescriptibles et inaliénables, répondant à un idéal conservateur et permettant aux familles de mettre leurs biens à l'abri des partages, des dilapidations et des confiscations.

Des mesures et dispositions législatives ont été prises à leur égard pour faciliter leur mise en circulation. Elles ont permis leur échange avec des terres, souvent de moins bonne qualité et, surtout d'instituer la pratique de location à long terme favorable aux colons ne disposant pas de

ressources financières pour l'achat de terres¹¹. A ce propos, « le problème s'est trouvé résolu par le fait que des intérêts communs ont rapproché les colons et la Djamaïa des Habous. Pour éviter les inconvénients résultant de l'inaliénabilité des biens haboussés, on est convenu, non de les vendre melk, d'aliéner la pleine propriété, contrat auquel la loi musulmane s'oppose ; mais de les vendre enzels » (Prat, 1909). Cet Enzel est un contrat par lequel une fondation Habous cède, à titre perpétuité, la possession et la jouissance d'un bien contre une redevance fixe¹², c'était un expédient ingénieux qui a permis d'une part, d'intégrer les biens Habous frappés d'inaliénabilité dans le circuit économique. Il a été d'autre part, un moyen très commode pour les colons européens qui n'avaient pas les moyens suffisants pour acquérir des propriétés Melk ou privées ;

- La troisième catégorie des ressources visées par la colonisation était constituée par les terres collectives¹³. Celles-ci présentaient une variété de vastes territoires occupés par des tribus possédant en commun des terres de parcours et quelques terres de culture qui faisaient l'objet d'une répartition pendant les années pluvieuses. L'intérêt porté à ces terres était essentiellement d'ordre stratégique et sécuritaire. La mainmise sur ces terres était de nature à consolider l'emprise de l'administration sur l'espace tribal, elle renforçait la présence française dans des régions souvent incontrôlables. Il s'en suit, que les populations autochtones ont été dépossédées de leurs biens et recasées sur les portions de terres moins fertiles. L'un des exemples les plus intéressants de fellahs frappés d'expulsion d'une terre collective est celui de la tribu des « Bdours » de la région de Maknassy, dont on trouve l'écho dans la presse locale¹⁴. La terre en question, objet de dépossession, était attribuée à un colon français et à un grand propriétaire sfaxien, tous deux membres du grand conseil.

La mobilisation de ces trois catégories de terres à statut particulier a atteint son paroxysme dans la période d'entre-les deux guerres. Elle n'a pas manqué d'influer sur le sort de l'agriculture et de l'agriculteur tunisien.

2. Désarticulation des structures agricoles et sociales dans les années 1920 et 1930

La relance d'une politique de colonisation « officielle » dans les années 1920 et 1930, la quête des terres productives ont porté atteinte aux droits de propriété et d'usages des populations paysannes : ils ont bouleversé les structures socioéconomiques et les conditions même de production agricole (Timoumi, 1975).

De ce point de vue, l'évolution de la petite agriculture a été influencée durant ces années, non seulement par les aléas du climat et les crises de production qui se sont succédés, mais a également été affectée par les effets de la colonisation. Il existe bien des raisons de penser que les mutations sont justifiées par le démantèlement des structures agraires, par l'évolution des rapports de production et la mécanisation agricole.

Sur ce registre, la période d'entre-les deux guerres peut être considérée comme une période charnière : c'est la période où se sont développées l'essentiel des transformations notamment, au niveau des modes d'organisation et d'exploitation agricole. Il s'agit d'un rétrécissement de l'espace agricole, de déséquilibre et de paupérisation des populations paysannes¹⁵.

A cet égard, la propriété de la terre était déterminante. Du moment où la terre devient de plus en plus rare, la notion de possession commence à prendre de l'importance. La manifestation la plus perceptible de cette tendance est exprimée par la multiplication des actes d'appropriation et de litiges de possession et de délimitation des terres. Et que de fait, le nombre des actes notariés se sont multipliés et les audiences des tribunaux, notamment le tribunal mixte immobilier, n'ont jamais été abandonnées chargées de demandes d'immatriculations, de procès et de condamnations portant sur la pratique de falsification et confection de faux titres de propriétés. Il n'est pas rare de trouver dans les procès du tribunal mixte immobilier des titres apocryphes, tel le cas du titre produit à l'appui de la réquisition d'immatriculation N°8984, portant des grattages et des surcharges le rendant suspect ; celui produit à la réquisition N°9700 et N°5768 portant les traces d'une fabrication frauduleuse ou encore le cas du titre

présenté à l'appui de la réquisition d'immatriculation N°8791 et N°8793 : un titre écrit sur un papier en bon état de conservation qui paraît invraisemblable étant donné la date ancienne du titre et que de surplus son filigrane contient des caractères en français non encore employés dans la régence à la date où ce titre est supposé avoir été rédigé¹⁶.

La recherche d'appropriation des terres, phénomène qui prit de l'importance dès le début des années 1920, est attestée par des témoignages et des écrits de l'époque. Georges Rectenwald, juge, magistrat, puis président du Tribunal mixte immobilier de Tunis, mentionne en 1921, cette « hâte fébrile des indigènes à se créer des titres de propriétés, (...). On ne peut se réjouir d'une pareille fièvre d'appropriation, ... » (Rectenwald, 1921).

De leur côté, les bouleversements de la technique et les usages agraires induits par l'avènement de l'agriculture coloniale se sont traduits au niveau des relations de production par la « prolétarianisation » des Khammes¹⁷ et de petits propriétaires transformés en ouvriers saisonniers¹⁸.

L'introduction de ces nouvelles techniques, notamment l'usage de plus en plus fréquents des tracteurs et des moissonneuses batteuses dont la vente a atteint respectivement entre 1920 et 1930, 3 600 tracteurs et 1 000 moissonneuses batteuses (Coupin, 1931 ; Mottes, 1925), ont accentué le déséquilibre existant entre deux types d'agriculture : l'une de taille modeste, traditionnelle et familiale destinée à l'autoconsommation ; l'autre de grande propriété moderne et mécanisée, adoptée par des exploitants tunisiens appliquant des techniques coloniales sur des grandes exploitations. Bonniard écrivait, en 1934, qu'« un observateur averti, qui depuis la guerre et surtout en ces dernières années, a visité des exploitations indigènes n'a pu manquer d'être frappé par les transformations de la technique agricole (...) c'est évidemment chez les grands propriétaires que les changements sont les plus profonds. Nombreux sont les fellahs qui ont adapté la culture mécanique ... » - et que - « Vous êtes étonnés de voir, disséminer sur une parcelle, des Khammes avec leurs attelages et sur la parcelle voisine, un tracteur du plus récent modèle. Les deux champs appartiennent au même propriétaire » (Bonniard, 1934).

3. Le programme de « paysannat » de l'après-guerre et ses effets

Le deuxième temps fort de l'intervention de l'Etat colonial dans la politique foncière et agricole se situe après la seconde guerre mondiale. La période était marquée par une politique de relance des activités agricoles et d'amélioration du potentiel de production. A cet égard, l'administration du protectorat a opté pour une politique de petite agriculture, elle a en même temps favorisé la grande agriculture à inspiration capitaliste.

L'entreprise s'inscrit dans le cadre de la politique extérieure de la France et le besoin de satisfaire les besoins nés de la guerre.

Au niveau de la métropole, l'effort de guerre, la mobilisation et les destructions massives ont ébranlé l'agriculture française. Ils ont remis au plus haut intérêt la mobilisation des ressources agricoles dans les colonies. Les exigences de la reconstruction, la demande et les besoins du marché métropolitain, poussent dans le sens de mesures énergiques.

De sa part, la situation dans la Régence incitait à une relance de la production agricole. Les besoins de la population tunisienne, créés par une croissance importante passant de 1,5 million en 1881 à 3,5 millions en 1951 avec un taux de d'accroissement de 25 % entre 1936 et 1946¹⁹, ont déterminé la politique de revalorisation agricole entreprise dans le cadre du plan dit de « paysannat », dont l'objectif était de prendre des mesures techniques, administratives, juridiques et sociales pour relancer la production agricole atteinte par l'effet de la guerre. Le but était la relance des activités agricoles et l'amélioration du potentiel de production.

Le mot « paysannat » exprime l'ensemble des entreprises d'Etat permettant à « l'homme de la terre », à l'agriculteur d'accroître le produit de son travail. C'est du moins ce qui paraît à travers le discours véhiculé par l'administration²⁰. C'est une politique axée davantage sur la mise en place d'infrastructure et consistant surtout à équiper le pays et à organiser la production. L'échec des expériences précédentes, notamment le lotissement de Kasserine en 1926²¹ a

provoqué une réinitialisation de la politique agricole et foncière. Désormais, on passe d'une politique « des chantiers de charités », d'aide et d'assistance aux petits agriculteurs à une politique axée davantage sur la mise en place d'infrastructure. Désormais, on ne parle plus d'agriculteur, mais plutôt d'agriculture.

A cet effet, un conseil de paysannat a été institué par décret beylical le 10 février 1944²², il était chargé de concevoir et d'appliquer les mesures fixées par l'Etat. Ce conseil de paysannat a envisagé un plan général d'action (pour une durée de cinq ans) qui a été délibéré le 9 décembre 1944, auquel furent alloués 100 000 000 francs pour l'année 1945 et 140 000 000 francs pour 1946²³.

Parmi les problèmes qui intéressent au plus haut degré le développement de la production agricole reste celui que pose l'hydraulique. Comme dans tous les pays secs, l'utilisation rationnelle et la création de nouveaux points d'eau posent de nombreux problèmes pour la petite agriculture. Pour résoudre le problème, l'administration du protectorat a laissé de côté les aménagements de grande envergure. Ces formules étaient coûteuses et ne sauraient apporter une solution immédiate aux problèmes de la petite agriculture. L'option était donc faite pour la réalisation de travaux de petite hydraulique se fondant sur l'aménagement et la restauration des points d'eau²⁴.

Un programme de pompage des eaux pérennes de la Madjerda et de l'Oued Melleg au nord ainsi que le forage de puits profonds a été entrepris dans le centre et le sud tunisien²⁵. Il était associé à des travaux d'assainissement, de drainage des zones marécageuses et de mise en valeur des zones incultes par des barrages de dérivation.

Aussi, la politique de « paysannat » a envisagé des solutions agronomiques et agricoles. Elles consistent à adapter les techniques aux petites exploitations et les cultures au climat et aux sols. Les méthodes de culture qui ont donné le plus de satisfaction était surtout le dry-farming. Mais, cette méthode reste tributaire d'un puissant matériel agricole motorisé que les petits exploitants ne pouvaient utiliser.

Cette entreprise de mise en valeur de larges étendues de terres était couplée à une politique de fixation au sol des populations semi nomade, notamment celles des steppes avec des plans d'aménagement rural et l'exécution de travaux de différentes sortes. Cette fixation des nomades dépend en grande partie de la qualité des terres et des ressources agricoles des périmètres qu'on leur propose.

Le Programme du paysannat de 1947 a prévu, à cet effet, une organisation juridique, foncière et administrative en vue de la fixation au sol des occupants en terres de tribus, des grands habous et de terres domaniales à Sidi Amor Bou Hajla, à Sidi Ali ben Aoun, à Gammouda, *etc.* Il a également prévu des travaux de vivification à l'Oued Zit, à Mâafrine, à Djebibina, et le développement de coopératives de défrichement et de labours dans d'autres localités²⁶.

Parmi les exemples les plus intéressants celui du lotissement de Kasserine retient l'attention. C'est l'un des premiers projets de l'après-guerre s'inscrivant dans la nouvelle stratégie coloniale la sédentarisation des populations locales. Il était appelé à servir d'exemple pour d'autres territoires dans le cadre d'une politique de regroupement progressif des populations locales et la création de centres où seront placées de 50 à 100 familles²⁷.

Ce groupement bénéficie de conditions favorables pour une pareille entreprise. Il est constitué de 4 cellules ethniques sédentarisées dans les limites d'un territoire bien délimité. Chacune de ces quatre cellules offre d'elle-même un support naturel, ethnique et administratif favorable à la création d'un centre urbain dominant au sud une zone maraîchère. L'objectif était de réduire le nombre de nomades, de porter le nombre des agriculteurs de 50 à 850 et d'étendre la superficie cultivable de 1 013 hectares à 4 600 hectares²⁸. Sur le plan administratif, il s'agit de créer une collectivité locale (décret du 21 août 1941) puis une commune rurale de Kasserine soumise à la tutelle de l'administration du protectorat (décret du 17 mai 1945).

De ce qui précède, l'évolution de la petite agriculture sous le protectorat apparaît comme le résultat d'une situation historique et d'un rapport de dépendance et domination. L'intervention de l'Etat colonial a créé des contradictions entre un secteur moderne de grande agriculture coloniale destinée à l'exportation et un secteur traditionnel de petite et moyenne propriétés rongées par l'archaïsme.

Elle a par ailleurs engendré un dualisme persistant au niveau de la production et un déséquilibre régional plus prononcé, marqué par des régions favorisées, de riche agriculture céréalière et d'arboriculture et des régions moins favorisées à l'intérieur du pays (Poncet, 1962). Cet héritage colonial n'était pas sans poser des problèmes après l'indépendance.

II – Politique de restructuration agricole après l'indépendance : réalisations et limites

La période de l'après indépendance présente un moment fort dans l'histoire du foncier agricole, elle nous ouvre la voie pour l'étude d'une évolution située dans un contexte politico-économique et social mouvant marqué par les problèmes de la construction d'un Etat national (Zghal, 1968).

L'héritage colonial et les difficultés issues de la décolonisation ont créé une nécessité impérieuse de mettre en place une politique de modernisation des structures agraires et de relance économique. Les mesures entreprises ont été accomplies essentiellement au titre d'initiatives de l'Etat. Elles ont été largement influencées, voire accomplies par une action structurante de l'Etat (Moussa, Yadh, 1988).

Deux phases ont été particulièrement marquantes : les années 1950 et les années 1960.

1. Héritage colonial et relance agraire

Les années (1956-1962), sont considérées parmi les moments les plus difficiles de l'histoire économique et sociale de la Tunisie de l'après indépendance. La progression démographique, le rythme lent et disproportionné de la production agricole, les problèmes d'ordre technique et financiers, ainsi que le poids d'une politique coloniale discriminatoire ont créé une situation très délicate à gérer.

Aussi, la contexture politique et l'organisation du pays étaient déterminantes. Les initiatives entreprises en matière de politique foncière et agricole correspondent à une volonté de promouvoir tout l'appareil de production agricole²⁹. Elle suppose des réponses intégrées à des questions économiques, politiques et sociales, qui étaient par nature complexes. De ce point de vue, en considérant la période coloniale, on aperçoit l'étonnante continuité des préoccupations foncières et agricoles. Pas plus que durant la période coloniale, la mobilisation des terrains boisés, des habous et des terres collectives ont été au centre des préoccupations de l'Etat durant la première décennie de l'Indépendance. Ils s'imposent comme des problèmes à résoudre.

Les initiatives entreprises par l'Etat, en cette matière, permettent de nous situer, dans cette perspective de l'après indépendance. Ne serait-ce la volonté d'inscrire le foncier agricole dans une optique de promotion économique et sociale entreprise dans un élan national. Le principal problème qui se pose était la reconversion des structures agraires héritées de la période coloniale. La reconversion des terres coloniales, la création de conditions favorables à l'essor de l'agriculture et la promotion sociale de la population rurale étaient au centre des intérêts. La question était au début abordée avec beaucoup de prudence. Face aux difficultés qui se présentent, le gouvernement a opté pour le maintien de la petite propriété individuelle permettant au plus grand nombre d'agriculteurs de continuer leur exploitation. Néanmoins, certaines mesures importantes ont été prises au cours de cette période transitionnelle. Elles indiquent à quel point le gouvernement a œuvré pour vaincre les obstacles qui entravent la relance économique et sociale et assure « pleinement » l'indépendance.

Les mesures entreprises s'inscrivent dans une politique agraire qui vise le renforcement du droit de la propriété privée, considérée comme un stimulant pour le développement³⁰. C'est précisément dans ce sens de la privatisation et de la stabilisation des structures agraires que l'évolution s'est faite pour la période de 1956 à 1961³¹ (Belhedi, 1992).

A cet effet, la loi de juillet 1957 a aboli complètement le régime des habous et a ouvert une procédure de liquidation effectuées par des commissions administratives siégeant au sein des gouvernorats.

Tableau 1. Les structures agraires au lendemain de l'indépendance

Terres de tribus	2.100.000 ha
Terres de colonisation	700.000 ha
Domaine de l'Etat	300.000 ha
Propriétés privées tunisiennes	900.000 ha
Habous privés	500.000 ha
Habous publics et zaouia	1.500.000 ha

Source : *Perspectives*. Avril 1964, N°3, p. 10.

Tableau 2. Structures agraire après la loi de 1957 sur les habous et la loi du 12 mai 1964

Domaines publics et offices	800.000 ha
Terres de tribus	2.100.000 ha
Terres récupérées sur les colons	700.000 ha
Grosses propriétés tunisiennes	600.000 ha
Petites propriétés tunisiennes	1.800.000 ha

Source : *Perspectives*. Avril 1964, N°3, p. 10.

Quel était le sort du reste des terres habous ?

Peu de données sont fournies sur cette question. Il paraît bien qu'une bonne partie des exploitants des habous à divers titres sont devenus propriétaires. Une étude entreprise par le Groupe d'études et d'action socialistes dans le Cap-Bon³², concernant la région de Soliman, nous fournit les données suivantes : L'Etat disposait en 1962 (date de l'étude) de 824 hectares (anciens habous) dont les trois quarts ont été liquidés selon trois modalités : 227 hectares sont vendus aux anciens résistants après une estimation préalable ; 335 hectares sont vendus aux enchères publiques et 187 hectares distribués aux propriétaires limitrophes³³.

Bien que cette étude soit limitée à un cas particulier, bien situé géographiquement avec ses spécificités locales ; elle nous donne une idée sur le sort de ces biens habous et de leur transformation en propriété privée. L'abolition des terres habous, les ventes aux enchères publiques qui l'ont suivi ont procuré un supplément de terres qui a bénéficié aux grands propriétaires³⁴. Elles ont accentué le mouvement de concentration des terres, sans apporter toutefois, de grandes modifications dans l'état des petites exploitations agricoles. L'ensemble des initiatives a favorisé surtout les grands propriétaires jugés en mesure de pouvoir exploiter de façon moderne les terres coloniales acquises et de maintenir le même niveau de production (Sicard, 1965).

De leur côté, les institutions bancaires notamment, la Banque Nationale Agricole, créée le 1^{er} juin 1959, n'a pu aider à la relève et à la promotion du secteur traditionnel. Elles ont continué

à pratiquer une politique de crédit répondant aux exigences de garantis et à des taux d'intérêts élevés que seuls les propriétaires agricoles pouvaient assurer³⁵.

Une autre forme d'intervention de l'Etat et d'initiative entreprise au cours de cette période, a été l'organisation de cellules de mise en valeur et la création des Offices de production : Office de mise valeur d'Enfidha (repris dès 1956), de la Madjerda (1958), de Sidi Bouzid (1960) et de Souassi (1961). La mise en place de ces institutions visait essentiellement à assurer une certaine continuité dans les traditions culturelles et techniques instaurées par les colons.

Généralement, les résultats de la politique agraire entre 1956 et 1961, étaient en deçà des prévisions et des espérances. Les raisons sont multiples :

- Les structures socio-économiques étaient inadaptées à une relance de la production agricole ;
- Les bénéficiaires des terres étaient souvent sans rapport avec l'agriculture. A titre indicatif, en 1959, l'Etat a consacré une soixantaine de parcelles, prélevées sur les terres domaniales, destinées à l'appropriation privative. Ces terres sont localisées dans les gouvernorats de Sousse, du Kef, de Kairouan et de Gafsa. Ces terres étaient destinées essentiellement aux habitants résidants au sud tunisien ayant pris part au mouvement de libération nationale³⁶. Le parcours des listes nominatives des demandeurs bénéficiaires révèle bien que ces bénéficiaires étaient des anciens combattants ou militants ou simples serviteurs du parti et que certaines demandes ont été refusées pour des raisons politiques après un avis défavorable des cellules du parti au pouvoir³⁷;
- La politique foncière et agricole était marquée par l'absence d'une doctrine cohérente de réforme. Il y avait d'une part, une tendance à l'expérimentation et l'adoption de formules différentes sans lien ;
- Le choix et les décisions qui sont la trame même de l'action n'étaient pas fondés sur des études préalables et directement orientées vers des objectifs plus ou moins précis.
- C'est bien sur ce constat d'échec et aux vues de la médiocrité des résultats obtenus que le pays s'engagea dans une nouvelle voie de réformes et de développement planifié.

2. Petite agriculture, planification et mise en œuvre d'une politique de « coopératives »

Sur le constat d'échec subi durant les cinq premières années de l'indépendance on assiste, dès 1961, à la mise en place d'une politique foncière et agricole destinée à résoudre les problèmes hérités de la période coloniale, notamment le déséquilibre régional et le dualisme foncier et celui de la production. Cette politique était marquée par un interventionnisme lourd de l'Etat dans un cadre de développement planifié³⁸. Désormais, la promotion agricole et sociale est inscrite dans une perspective décennale de développement. Elle est initiée et contrôlée par l'Etat adoptant une politique dite de « coopératives ». L'objectif est de diversifier et d'intensifier les systèmes de cultures (Attia, 1966).

Dès janvier 1961, Ahmed Ben Salah, ancien Secrétaire général de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens, remplaça Ahmed Mestiri à la tête du Ministère des Finances. Il avait pour tâche la restructuration de l'économie tunisienne, y compris le secteur agricole considéré comme principal secteur de cette économie. Pour aider à la réalisation de cette tâche, on lui confia aussi le Secrétariat d'Etat au plan, institution nouvellement créée à cet effet³⁹. Elle sera le rouage essentiel de la politique de promotion économique et sociale adoptée dans les années soixante.

A. Un développement planifié

La question foncière et agricole était considérée dans une perspective globale (Attia, 1966 ; Sethom, 1966). Elle était intégrée dans des choix économiques et inscrite dans un programme d'ensemble institué dans le cadre des perspectives décennales 1962-1971⁴⁰. C'était là une « idée politique » forte couplée au programme de lutte contre le sous-développement engagé depuis l'Indépendance⁴¹. Dans son discours prononcé à l'assemblée nationale le 5 octobre 1962, le président de la République tunisienne insista sur la nécessité de « concilier deux impératifs contradictoires : le stimulant que constitue la propriété privée et les moyens modernes d'exploitation inconnus à ce jour du petit agriculteur. Nous avons donc opté pour les entreprises coopératives et les Unités de Production agricoles prévues par le plan triennal. Nous avons commencé la mise en exécution de ce projet, que nous considérons comme une étape fondamentale en vue d'une nécessaire reconversion des structures agraires. ».

Le programme était appliqué d'abord au Cap-bon pour s'étendre ensuite à d'autres régions⁴². Il fut précédé par une collecte ordonnée d'informations indispensables à la mise en place d'une politique foncière et agricole⁴³. C'est précisément, dans ce cadre que fut lancée une enquête pilote qui a concerné la région du Cap-Bon. Cette enquête s'inscrit dans la préparation de l'enquête agricole générale, entreprise dans le cadre du recensement mondial de l'agriculture organisé par la F.A.O.⁴⁴.

L'élaboration des plans s'inscrit dans une perspective décennale de développement. La préparation est faite en deux étapes : la première a consisté en un choix d'une ligne générale de développement s'étalant sur une dizaine d'années ; ensuite ont été mises au point trois tranches de planification :

- Le pré-plan : d'une durée de trois ans (1962 à 1964), portant des réformes de structure ;
- Le plan quadriennal 1965-1968, visant la promotion du mouvement coopératif. La loi du 19 juin 1967 est à cet égard très instructive, elle reflète bien cette tendance de socialisation accompagnée par le renforcement du mouvement coopératif en gagée depuis le congrès de Bizerte en 1964 ;
- Le troisième plan de 1969 à 1972 qui devait accentuer le programme coopératif avec une mise en avant des réformes des structures sociales.

La portée de cette planification est restée limitée. De nombreuses raisons l'expliquent :

- Une première critique peut être formulée à l'égard des fondements théoriques de cette planification. L'intervention de l'Etat, son rôle dominant dans la transformation des structures agricoles et foncières et la rigidité de ses orientations dirigistes, peuvent être mises en cause car elles n'ont pas pris compte des contraintes sociales et des jeux d'équilibres entre les diverses forces et acteurs sociopolitiques ;
- Aussi, l'élaboration des plans était faite selon une approche Top-Down. Limitée au niveau central de l'administration sans une réelle mobilisation des acteurs sociaux, la portée réelle des plans était limitée. De même, l'absence de concertation ou de négociation avec les différents intéressés ont réduit les chances de réussite⁴⁵ ;
- Autre critique concerne les orientations, l'évaluation et la hiérarchisation des projets. Ceux-ci manquaient d'une certaine cohérence dans les choix intersectoriels ou interrégionaux. Elles ne tiennent pas souvent compte des spécificités régionales. Les conditions naturelles et physiques, les structures foncières, la variabilité des modes d'emprises des sociétés sur les campagnes et leur mise en exploitation diffèrent d'une région à l'autre. Elles rendent difficile l'adoption d'un schéma identique pour toutes les régions.

B. Encadrement des activités agricoles par les coopératives et socialisation de l'économie rurale

Autre élément qui a marqué la politique agricole et foncière des années 1960, est l'encadrement des activités agricoles par les Unités Coopératives de Production Agricoles. Ce choix du système de coopérative, procède des impératifs de la politique économique et sociale de l'Etat⁴⁶. Il répond aux aspirations d'un développement rapide et une distribution équitable des richesses. Ce sont là en substance les idées qu'ont développé et véhiculé les initiateurs de la politique coopérativiste.

L'action entreprise a porté sur la structure de la propriété et l'exploitation de base. A cet égard, les Unités de Coopération de Production agricole étaient considérées comme un moyen de relance agricole visant à accroître et à diversifier la production (Makhlouf, 1968). Elles étaient également considérées comme un facteur de promotion économique et sociale assurant un revenu décent-correct au petit agriculteur, consolidant ses droits à la propriété. Elles devaient permettre par ailleurs, la modernisation des petites exploitations regroupées autour de noyaux constitués par les anciennes fermes des colons récupérées par l'Etat (Ben khelifa, 2011).

Les fonctions de la coopérative sont déterminées conformément aux objectifs généraux de la politique agricole. Elles découlent des principales tâches économiques et sociales qui structurent l'agriculture et tiennent compte des besoins de la société tout en considérant les intérêts du développement prioritairement définis⁴⁷. Il s'agit surtout de rationaliser la production, de bien gérer les ressources agricoles et de résoudre les problèmes de démembrement de la propriété qui entravent la modernisation de l'agriculture. Les premières Unités de productions ont été instituées en 1962/1963, elles se sont multipliées par la suite en s'appuyant sur les apports des terres domaniales. C'est ainsi, qu'on est passé, à titre indicatif, de 15 Unions de Coopératives de Production groupant 670 coopérateurs sur une superficie de 10 343 hectares en 1962, à 303 coopératives couvrant 309 864 hectares de terres agricoles en 1966 avec une cadence d'évolution plus accélérée en 1966⁴⁸. Ces coopératives se sont constituées soit, par le regroupement des terres privatives de manière exclusive soit, par le regroupement de terres privatives autour d'un noyau central de terre domaniale d'environ 100 hectares en moyenne. La superficie totale des terres domaniales consacrée à cet effet est de 60 000 hectares. Ce deuxième type de constitution de coopératives a permis aux petites exploitations qui entouraient les fermes coloniales, devenues domaniales, de bénéficier de l'utilisation du matériel et des bâtiments d'exploitation et de démarrer leur production dans de bonnes conditions.

A partir de 1969, la collectivisation des terres se généralise, elle ne fut pas sans susciter de vives résistances de la part des agriculteurs. La suite de mauvaises récoltes et les résultats non concluant de cette expérience sont autant de facteurs qui concourent à l'exacerbation du mécontentement. Ce qui, entre autres, a conduit à l'arrêt de l'expérience.

Conclusion

Telle qu'elle se présente, la petite agriculture en Tunisie a connu un cheminement historique à la fois spécifique et significatif. Quelques repères chronologiques permettent de situer les moments forts de cette évolution et de considérer les enjeux et le poids des conjonctures et des événements. Ils attestent de ce que les principales mutations s'inscrivent dans un réseau complexe de déterminants économiques et politiques dont les conséquences étaient notoires.

Les mutations qu'a connues cette petite agriculture, n'étaient pas seulement la résultante d'une dynamique interne ; mais étaient largement conditionnées par l'intervention de l'Etat. Entreprise dans une perspective de colonisation agricole sous le protectorat, cette intervention sera libre et volontariste après l'indépendance mettant en cause les structures traditionnelles de l'agriculture tunisienne.

A ce titre, les bouleversements induits par la colonisation et l'emprise du capital colonial sous le protectorat ont mis à mal la situation de la petite agriculture. Les transformations introduites par les lotissements, par l'appropriation des terres et leur mise en culture avec l'introduction de nouvelles techniques ont porté des troubles dans les rapports de productions et imposé une redéfinition du rapport des petits agriculteurs à la terre. De fait, l'état de la petite agriculture n'a cessé de s'aggraver, les petits agriculteurs sont repoussés sur des terres de qualité médiocre et le morcellement des petites exploitations n'a cessé de s'accroître par le jeu des héritages et des ventes.

Après l'indépendance, le mouvement s'est poursuivi. Les mesures d'assainissement foncier et d'ajustement structurel entrepris par l'Etat n'ont pu remédier à un état foncier porteur de difficultés techniques, économiques et sociales. La mobilisation des terres détenues par les étrangers, l'intervention dans la régulation de l'économie et la restructuration de l'agriculture dans le cadre des perspectives décennales de développement, ainsi que l'adoption d'une politique de coopératives dans les années 1960, n'ont pas réussi à mettre fin à la crise de la petite agriculture.

Sur ce fond d'échec, s'ouvre à partir des années 1970 un nouvel épisode de l'histoire de la petite agriculture. La libéralisation de l'économie tunisienne, le désengagement de l'Etat, l'ouverture sur les marchés extérieurs ont exposé la petite agriculture à des défis et des enjeux nouveaux.

Références

- Attia H. 1966.** L'évolution des structures agraires en Tunisie depuis 1962. *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n°7. p. 33-58.
- Belhedi A. 1992.** *L'organisation de l'espace en Tunisie*. Tunis : Publication de l'Université de Tunis. 270 p. (Publications de la faculté des sciences humaines et sociales de l'Université de Tunis I. Série géographie, n. 28).
- Ben Khelifa R. 2011.** Le rachat des terres agricoles coloniales par l'Etat tunisien 1957-1964. *Rawafid*, n. 16, p. 65-88.
- Bonniard F. 1934.** *La Tunisie du Nord : le tell septentrional étude de géographie régionale*, Paris : Librairie Paul Geuthner.
- Coupin C. 1931.** *La motoculture en Tunisie et ses tendances actuelles. Tome II : Compte Rendu*. Alger : Baconnier. 243 p. Congrès d'agriculture du cinquantenaire, 1931/04/27-1931/05/08, Tunis (Tunisie).
- Lahmar M. 1994.** *Du mouton à l'olivier : essai sur les mutations de la vie rurale maghrébine*. Tunis : CERES. 273 p. (Horizon Maghrébin).
- Makhlouf E. 1968.** *Structures agraires et modernisation dans les plaines du Kef : les unités coopératives de production*. Tunis : CERES. 261 p. (Les Cahiers du CERES, n. 1).
- Moth V. 1925.** *La colonisation agricole et la propriété indigène dans le contrôle civil de Medjez-El-Bab*. Tunis : Imprimerie Centrale, G. Guinle.
- Moussa F., Yadh B.A. 1988.** *L'Etat et l'agriculture en Tunisie, essai sur l'intervention de l'Etat dans le secteur agricole*. Tunis : Impr. Officielle de la République tunisienne. 634 p.
- Poncet J. 1962.** *La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881 : étude de géographie historique et économique*. Paris : Mouton et co. 700 p. (Maison des sciences de l'homme, Etudes II. Recherches méditerranéennes).
- Prat T. 1909.** *Le procès du titre foncier en Tunisie*. Paris : Pichon. 207 p.
- Rectenwald G. 1921.** Terres mortes de colonisation agricole en Tunisie. *Revue Algérienne, Tunisienne et Marocaine de législation et de jurisprudence*, juillet-août et septembre octobre. p. 161-185.
- Sethom H. 1966.** Modification des structures agraires et industrialisation. *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n. 6. p. 43-68
- Sicard H. 1965.** *Les effets sociologiques et économiques de la suppression des habous en Tunisie*. Paris : Edition Minuit. 35 p.
- Tlétli M. 1929.** Le problème forestier et les indigènes: terrains broussailleux et politique en broussailles, *Tunis socialiste*, 7 mai 1929.
- Timoumi H. 1975.** *Paysannerie tribale et capitalisme colonial. L'exemple du Centre Ouest tunisien (1881-1930)*. Thèse (Dr. D'Université en Histoire) : Université de Nice.
- Zghal A. 1968.** Changement de système politique et réformes des structures agraires en Tunisie. *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n. 12. p. 9-32.

Notes

¹ Dominée au début du protectorat par une colonisation libre ou privée, essentiellement spéculative ; la politique de colonisation agricole sera à partir 1890, légalisée. Elle prendra davantage de l'importance durant la période d'entre-les deux guerres.

² C'était surtout par l'intermédiaire d'une action sur le régime foncier et par des travaux d'assainissement et de lotissements que l'administration du protectorat a travaillé à la transformation de l'agriculture.

³ Les premières acquisitions des terres furent l'œuvre de grandes sociétés coloniales notamment la société marseillaise de crédit qui a réussi à acquérir une centaine de milliers d'hectares à Enfidha, à Sidi Thabet et à Oued Ezzarga.

⁴ Le terme agriculteur est utilisé par opposition au bédouin nomade ou semi-nomade. Certains font usage du mot laboureur ou fellah.

⁵ Fonds de la résidence générale de France en Tunisie, Carton 2095, Dossier 1 (Rapport sur la sédentarisation des indigènes et l'amélioration des méthodes culturales), folio 298.

⁶ Pour ce faire, il a fallu mettre à la disposition des colons des terres, leur faciliter l'acquisition et les empêcher par la suite de repartir. Entre 1920 et 1930, l'administration du protectorat a procédé à des recasements des populations locales sur des henchirs domaniaux et des habous portant sur 110 348 hectares avec 8 518 lots de colonisation. Fonds de la Résidence générale de France en Tunisie, Carton 1513, Dossier 1, folio 129.

⁷ Les dispositions législatives prises à cet effet, sont une manifestation de l'intervention du pouvoir colonial dans le domaine du droit foncier. C'est une tentative de s'approprier une large étendue des terres qui par leur statut juridique échappent à toute appropriation. Ces dispositions s'inspirent des mêmes considérations et visent un même objectif : celui de procurer des terres et aider à leur colonisation. Elles ont laissé la porte ouverte à des abus qui ont été lourds de conséquences sur les exploitants.

⁸ Fonds de la résidence générale, Carton 2095, Dossier 1, Folio 303.

⁹ Tunis socialiste du 29 avril et du 5 décembre 1929, de Tunis radical du 23 février 1930.

¹⁰ Fonds de la résidence générale de France en Tunisie, Carton 2112 (A), Dossier 1, folio 92.

¹¹ Décret du 13 novembre 1898.

¹² Voir : articles 954 à 982 du code des obligations et des contrats, 1097.

¹³ Depuis la promulgation du décret de 1918, jusqu'en 1964, près de 450 000 ha de terres collectives ont délimité et les litiges entre usagers ont été réglés.

¹⁴ « Terre aux paysans non aux affairistes », La Charte Tunisienne, (4 avril 1938), N°77, p. 1.

¹⁵ Les petits propriétaires, les locataires et les fermiers de faibles capacités économiques, ont été les premiers à subir les effets de la colonisation et des mouvements de dépossession. La plupart n'arrivaient plus, notamment dans les années 1930, à rembourser leurs dettes et succombaient sous le poids des prêts et des intérêts des usuriers.

¹⁶ Archives du Tribunal Immobilier de Tunis. Les titres et actes notariés illicites se sont multipliés surtout après la découverte fortuite des quelques richesses minières et à l'occasion de conflits ou de tentatives d'appropriation de terrain à titre personnel.

¹⁷ L'institution du Khémassa est régie par le décret du 13 avril 1876, malgré l'abolition de ce système de « prestation » par le code tunisien des obligations et contrats en 1907. Ce mode de faire valoir demeure appliqué. Il assure, selon le rapport Decker-David (1912), la plus grande partie de la production agricole autochtone.

¹⁸ Les années 1920 étaient marquées par une forte mécanisation de l'agriculture coloniale. Entre 1929 et 1935, on comptait au nord de la Tunisie 1 tracteur pour 45 hectares et 1 moissonneuse batteuse pour 160 hectares. Le phénomène est très perceptible dans les localités où les terres de colonisation sont les plus étendues.

¹⁹ Archives Nationale de Tunisie, Série E, Carton B 24932, Dossier 1, (non folioté). Voir : également Annuaire statistique de la Tunisie, 1947, Imprimerie S.A.P.I, Tunis.

²⁰ Dans cette entreprise l'administration du protectorat a envisagé trois périodes : la période d'apurement foncier, il était nécessaire de définir les rapports hommes – terres avant d'entreprendre la mise en valeur ; la période d'équipement économique : la mise en condition d'exploitation des terres et la période de tutelle économique : guider les hommes dans l'exploitation rationnelle de leurs terres.

²¹ Allusion faite au lotissement de Kasserine, créé officiellement en 1926, qui doté, selon Despamet, « d'une superficie de 395 hectares 10, se composait de 37 lots (...). Bon nombre d'attributaires ne se sont jamais installés. Parmi ceux qui ont été maintenus en place, certains, au nombre d'une dizaine, ont fait preuve du désir de bien faire sans parvenir étant donné l'exigüité des parcelles et l'impossibilité de mettre en œuvre des moyens mécaniques. En résumé, sur 37 attributaires désignés en 1926, 15 ne sont jamais installés, 12 ont simulé un établissement, 10 seulement ont essayé de cultiver dans des conditions très difficiles ». In : fond des archives de la résidence générale, Carton 1513, dossier 1, folio 113. L'allusion est faite également aux deux expériences concernant l'économie rurale locale tentées en Algérie pour les Secteurs d'Amélioration Rurale (S.A.R) et au Maroc pour les Secteurs de Modernisation du Paysannat (S.M.P).

²² J.O.T. du 18 février 1944, p. 181.

²³ Archives de la résidence générale de France en Tunisie, Carton 1506, dossier 1, folio 471 : Rapport sur l'activité du paysannat, adressé au Résident général en date du 27 juin 1947.

²⁴ Des travaux d'approfondissement, de restauration et d'aménagement ont touché les puits de bord à Djébibina, de Zouara, de Foum el Khaga, Ain Deghima, El Maknassy et la construction de trois citernes à Fom Taga et une citerne à Oued Zéridih à Medenine.

²⁵ Le gouvernement s'est chargé lui-même de l'exécution des sondages de recherches hydrologiques.

²⁶ Archives Nationales de Tunisie, Série G2, Carton 257, Dossier 9, folio 6.

²⁷ Cette action devait s'exercer sur deux catégories de terres : les terres collectives de tribus et les grands habous du centre et du sud sur lesquelles l'administration du protectorat a envisagé de fixer de 600 000 bédouins.

²⁸ A.N.T, Série SG2, Carton 97, dossier 5 et Carton 257, dossier 7.

²⁹ Cette volonté se dégage de manière très explicite à travers les allocutions et discours : discours du 29 novembre 1958 à Métouia, du 11 décembre 1958 à Sfax, du 23 décembre 1959 à Enfidha, (...).

³⁰ Ces mesures visaient les terres habous et les terres collectives. Le texte de 1957, concernant les terres habous prépare à une appropriation privative d'une grande partie de ces terres collectives. Entre 1958 et 1964, sur près de 2 000 000 hectares de terres collectives, 19 339 hectares ont été l'objet d'attribution privative (Belhedi, p.96-99).

³¹ Ce renforcement de la propriété privée reprendra après 1970.

³² Groupe d'études et d'action socialistes : février 1964. Problèmes agraires en Tunisie. Perspective, p. 15 et suivantes.

³³ Idem

³⁴ Une grande partie de ces terres récupérées était affectée à des organismes publics d'intervention et de mise en valeur. Ce potentiel agricole est évalué à plus de 800 000 ha dont près de 725 000 ha gérés par l'Office des Terres Domaniales. Le reste est placé sous la tutelle de l'Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda. Son exploitation se fait sous diverses formes : agro-combinats, coopératives de production, certains lots sont parfois loués à des entreprises privées tunisiennes ou étrangères. Voir : Géographie économique de la Tunisie, 1974. Publications du centre de recherches et d'études administratives, p. 43-44. Après 1970, une grande partie de ces terres a été, soit affectée à l'exploitation privée par voie de location ou vendu à des particuliers conformément aux dispositions de la loi du 19 mai 1970, du décret 199 du 9 juin 1970 et du circulaire N°14 du 10 juin 1970, parus dans le J.O.R.T du 10 juin 1970.

³⁵ Il y a une certaine continuité dans les formes de crédits consentis par les deux institutions de crédits sous le protectorat CMCAT et la caisse foncière. L'assistance accordées par STP (Rapport de la BNA, jeune Afrique du 2 juin 1963).

³⁶ Fonds d'archives privées (non traitées) concernant le gouvernorat de Médenine, Institut Supérieur de l'Histoire de la Tunisie contemporaine.

³⁷ L'accès aux données concernant ces attributions de terres domaniales reste très difficile, seuls quelques éléments épars d'archives privées nous sont parvenus. Ils nous éclairent, entre autres, sur les bénéficiaires des attributions en terres domaniales. Fonds d'archives privées (source précédente).

³⁸ Les structures du Ministère des Finances et du Secrétariat au plan, le réaménagement de ses services et l'adaptation de son outil administratif témoignent d'interventionnisme structurant.

³⁹ En 1958, Bourguiba créa un Conseil National du Plan, mais c'est seulement après 1961, qu'on a créé un Secrétariat d'Etat au Plan.

⁴⁰ On entend par planification un programme dirigé par l'Etat, au moyen d'un plan fixant des objectifs à atteindre sur période déterminée.

⁴¹ Autour, de cette lutte contre le sous-développement, s'articule tout un discours politique mobilisateur relayé à diverses échelles de décision.

⁴² Secrétariat d'Etat au plan et aux finances, 1960. Publications spéciales (étude n°2, Structure agricole au Cap-Bon).

⁴³ La planification se présente comme un processus correspondant à diverses phases : études, enquêtes, identification de programmes et de projets. Elle implique par la force des choses des institutions, des méthodes et des procédures ainsi que la mise en œuvre ordonnée de moyens pour atteindre certains objectifs de relance économique. Il a fallu donc construire des systèmes d'information, développer les services statistiques et procéder à des enquêtes. L'entreprise était assurée par le Secrétariat d'Etat au plan et aux finances avec une assistance internationale.

⁴⁴ Ce travail a été effectué sous la direction d'Adesselam Kamoun, Administrateur des statistiques, avec la collaboration d'un expert de la F.A.O et de la commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies.

⁴⁵ Cette planification autoritaire, parfois rigide, relève de la nature du pouvoir en place. Les structures centralisées de l'Etat, l'absence d'un contre-pouvoir et de transparence dans l'information étaient de nature à réduire les chances de réussite des plans. Elles furent renforcées par les difficultés d'ordre technique et organisationnel.

⁴⁶ Discours de Bourguiba le 5 octobre 1962 à l'Assemblée Nationale.

⁴⁷ Les attributions et les compétences de ces coopératives sont inscrites au sein d'une organisation pyramidale comprenant des : Unités Locales des Coopératives ou coopératives de bases considérées comme structures fondamentales du mouvement coopératif ; des Unités Régionales des Coopératives, regroupant les Unités locales, auxquelles sont dévolues les fonctions d'assistance et de contrôle ; de Coopératives Spécialisées chargées des fonctions, d'approvisionnement et d'écoulement, d'études de marchés et de promotion de la production et des ventes.

⁴⁸ Procès-Verbal de la réunion tenue le 16 septembre 1966, relative à l'étude de certains aspects de l'évolution de l'agriculture, adressé par le Secrétariat d'Etat de planification et d'économie nationale aux gouverneurs et en date du 1er février 1967, correspondance n° 300 (fonds privé).

Grande propriété de plaine, petite propriété de montagne : à l'origine du déséquilibre territorial de l'agriculture corse

Jean-Christophe Paoli¹, Clarisse Brillouet², Thomas Lefebvre², Maddalena Serpentine³

¹ INRA SAD, Unité LRDE de Corte (France)

² Etudiant 3^e année, AgroParisTech (France)

³ Chambre d'Agriculture Régionale de la Corse (France)

Résumé. Cette étude sur l'évolution d'une agriculture montagnarde littorale méditerranéenne veut montrer qu'un déséquilibre historique dans la répartition de la propriété foncière se cristallise aujourd'hui dans un déséquilibre territorial entre plaine et montagne. La coopération inégale (via le travail salarié et le métayage) entre grands propriétaires et microfundiaires, bien réelle autrefois dans le cadre d'une agriculture autarcique, ne joue plus dans le cadre d'un marché du travail mondialisé. Aujourd'hui, les exploitations de plaine poursuivent leurs itinéraires de développement, aidées en cela par les politiques publiques. Les travaux montrent également que les exploitations de montagne dégagent des revenus intéressants malgré leur isolement. Elles forment un modèle encore accessible pour des agriculteurs faiblement dotés en foncier et en capital et du coup peuvent être une voie de développement dans un contexte où le foncier de plaine devient rare et cher. Les données et analyses sont issues de diagnostics agraires menés entre 2011 et 2015 dans le sud de la plaine Orientale de la Corse et sa montagne adjacente (Fium'Orbu et Oriente). Ces diagnostics sont basés sur des enquêtes de terrain, sur les archives et la littérature historique.

Mots-clés. Aménagement rural – Corse – Plaine côtière – Montagne – Transhumance.

Large-scale affairs on the plain, smallholdings in the mountains: the source of the territorial imbalance of Corsican agriculture

Abstract. *This study of the development of Mediterranean coastal mountain agriculture aims to illustrate that a historic imbalance in the distribution of land ownership has now been crystallized in a territorial imbalance between the plains and the mountains. While very real in the past in a system of self-sufficiency, the unequal cooperation (through paid labor and sharecropping) between large-scale owners and smallholders no longer operates in the globalized labor market. Today, farms on the plains pursue their development paths with the support of public policies. Works have also shown that mountain farms generate significant revenue despite their remoteness. They form a model which is still accessible for farmers with very little land or capital and can represent an avenue of development in a context in which land on the plains is becoming rare and expensive. The data and analyses are drawn from agrarian diagnostics conducted between 2011 and 2015 in Corsica at the southern end of the eastern plain and the adjacent mountains (Fium'Orbu and Oriente). These diagnostics are based on field surveys, archives and historic literature.*

Keywords. *Rural planning – Corsica – Coastal plain – Mountains – Transhumance.*

Introduction

La Corse présente un contraste paysager très fort entre sa partie montagnarde (qui représente 80 % de sa surface) et ses étroites plaines, réduites à quelques bassins intérieurs, aux fonds de vallées, aux embouchures de fleuves. Bien que cette partie montagnarde regroupe l'essentiel des villages anciens, le maquis méditerranéen et les forêts les recouvrent de nos jours. Les zones planes et de basses altitudes quant à elles concentrent l'essentiel des pâturages entretenus, des cultures permanentes et du maraîchage. En outre les centres de vie actuels, urbains, péri-urbains et touristiques, en croissance constante, s'y concentrent alors que les

villages anciens sont aujourd'hui largement dépeuplés. Or la majorité des Corses qui habitent et investissent en plaine ou en ville sont originaires de ces montagnes et bien souvent y sont propriétaires de quelques lopins abandonnés, parfois d'une « maison de village » utilisée comme résidence secondaire.

Le parti pris du texte est de montrer d'une part que ce schisme paysager ne repose pas seulement sur un contraste géographique évident mais aussi sur un dualisme foncier hérité entre grande propriété dans les zones de plaine et petite propriété de montagne. Et que d'autre part ni ce dualisme foncier ni ces contrastes physiques n'ont empêché jusqu'à une période récente une complémentarité entre les espaces et les types d'exploitations agricoles, garante d'un certain équilibre dans l'utilisation de l'espace.

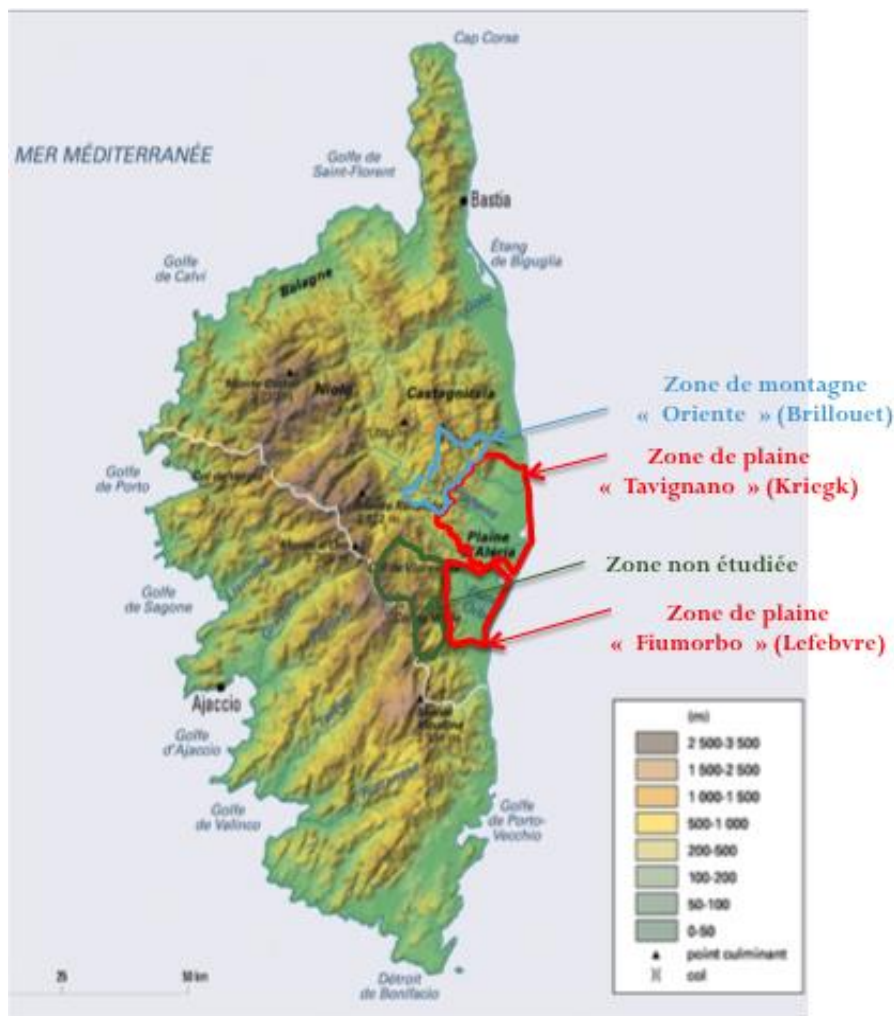
Au-delà nous nous interrogeons sur les façons de remédier à l'abandon d'une grande partie du territoire insulaire et sur les enseignements pour les autres types d'agriculture à forts contrastes fonciers territoriaux plaine/montagne, si courants en Méditerranée. L'abandon actuel des parties montagnardes est-il une fatalité irréversible, imposée en quelque sorte par les conditions naturelles, peu propice à une agriculture moderne ? Ou inversement, les difficultés bien réelles de ces exploitations peuvent-elles être surmontées, comme elles l'ont été par le passé, au prix d'aménagements du milieu, de coopérations entre espaces et de mouvements saisonniers ?

Ces questions, bien loin de concerner seulement la Corse s'imposent à toutes les montagnes méditerranéennes longtemps reliées à des plaines bordières ou éloignées qu'elles pouvaient exploiter en hiver (Biro, 1964). Ces relations ont pris longtemps la forme de déplacements de population et de troupeaux suivant des sens et des amplitudes aussi variées que les conditions géographiques (Braudel, 1985 ; de Planhol, 1962) de la grande transhumance ibérique ou provençale au semi nomadisme balkanique ou turque. Il est communément admis que les politiques de mise en valeur des plaines, et l'évolution des modes de vie en général, ont fermé ces espaces aux populations montagnardes, ainsi en Grèce (Sivignon, 1989), en Corse même (Renucci, 1974), dans le Moyen Atlas marocain (Jennan, 1996) entraînant par ricochet une crise de l'agro pastoralisme. Toutefois une lecture trop déterministe de cette histoire récente ne permet pas de rendre compte de notables contre-exemples comme celui de la Sardaigne moderne (Paoli, 2000) où cette mise en valeur des plaines a été faite par les bergers transhumants eux-mêmes. Pas plus qu'elle ne permet de comprendre les ressorts profonds des collaborations anciennes entre plaine et montagne, rythmées par la nature certes (les saisons et les contrastes altitudinaux en premier lieu) mais réglées aussi sur des différences sociales, des inégalités de dotation de capital (dans une société où le bétail détenu compense souvent le foncier) et finalement des modes de vie agraires très contrastés. Or notre hypothèse est précisément que comprendre les variations menues dans les modalités anciennes d'utilisation de l'espace peut nous aider à interpréter les tendances à l'œuvre de nos jours.

C'est pourquoi la méthode que nous utilisons pour répondre à ces questions est celle de l'agriculture comparée (Cochet, 2011), basée sur une étude fine des exploitations agricoles qui vise à éclairer la situation actuelle de l'agriculture par son évolution sur une période assez longue. Cette méthode associe d'une part, à des moments donnés et dans des lieux précis, une lecture des conditions concrètes d'artificialisation de l'écosystème par les activités agricoles et l'élevage et d'autre part, une prise en compte des systèmes sociaux productifs qui permettent la mise en œuvre de l'activité agricole. C'est pourquoi utiliser cette méthode passe par des études de terrain, des diagnostics agraires (Brillouet, 2015 ; Kriegk, 2011 ; Lefebvre, 2015) qui comportent une partie de recherche bibliographique historique et des enquêtes technico-économiques en exploitations agricoles (25 environ par diagnostic agricole dans notre cas) pour la période récente. La compilation de ces résultats nous permet alors, après avoir situé le milieu naturel (partie I) de suivre le fil conducteur des contrastes fonciers entre la grande propriété de plaine et la petite propriété de montagne en Corse, vus d'abord dans le fonctionnement du système agricole observable au XIX^e siècle (partie II), puis lors des chamboulements du XX^e siècle, aboutissant à l'agriculture contemporaine (partie III). A la lumière des conséquences historiques que ces contrastes fonciers ont eu dans la vie des paysans corses, quelles surprises la situation foncière actuelle nous réserve pour l'avenir de la montagne (partie IV) ?

I – Le milieu

La partie orientale de la Corse est adossée au nord au massif schisteux de la Castagniccia et au sud aux contreforts granitiques de la chaîne centrale Corse. Elle est la seule partie de l'île où la sédimentation des ères tertiaire et quaternaire a donné quelque ampleur aux bas plateaux et aux alluvionnements. Environ 40 000 hectares (dont 28 000 de surface agricole utilisée) de terres planes ont permis d'appeler cette région la « plaine orientale ». Aujourd'hui, l'essentiel des cultures arboricoles irriguées ainsi que la moitié des vignes de la Corse s'y trouvent concentrés : avec seulement 16 % de la SAU insulaire, les exploitations de cette plaine cumulent 57 % du potentiel productif de l'agriculture corse (Agreste, 2015). Les montagnes dépeuplées la bordent immédiatement à l'ouest, de sorte qu'elle présente l'archétype du contraste paysager que nous voulons analyser. Le travail est issu de la synthèse des diagnostics agraires menés tant dans les zones de plaines côtières du centre et du sud de la plaine orientale (bassin du Tavignano et du Fium'Orbu) que dans les zones de montagnes adjacentes qui ont été longtemps liées aux zones de plaine.



Carte 1. Situation des zones étudiées en Plaine orientale Corse et en montagne par Kriegk (2011), Brillouet (2015) et Lefebvre (2015)

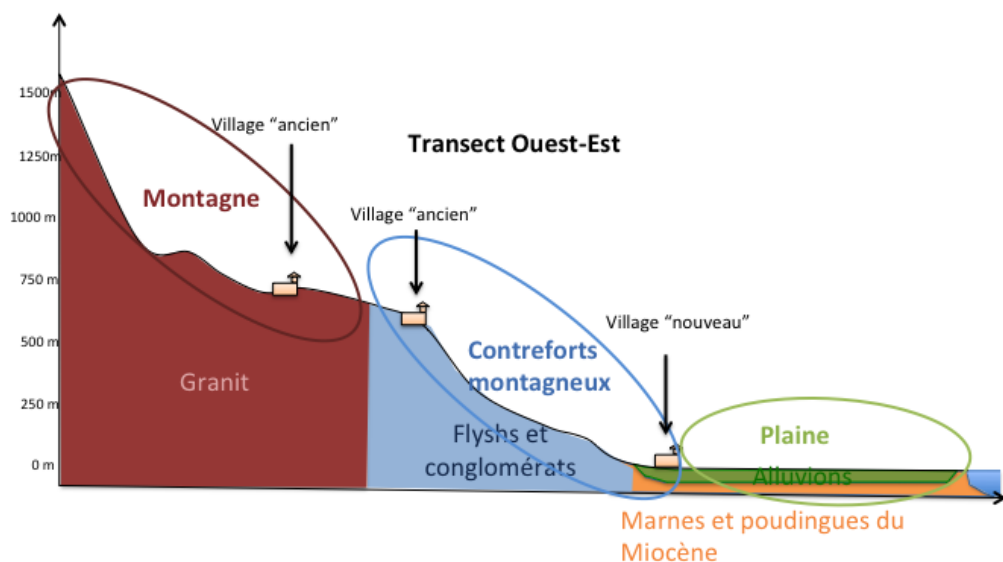


Schéma 1. Coupe simplifiée est-ouest de l'ensemble plaine montagne (ici : nord du Fium'Orbu, d'après Lefebvre, 2015) avec situation des implantations humaines actuelles

Les terrains dits de plaine sont une alternance de bas plateaux miocènes, marnes, sables ou poudingues, planes mais de médiocre fertilité (*e pianicce* en corse), de terrasses alluvionnaires quaternaires, souvent caillouteuses (*i cuticci* en corse) et de basses terrasses d'alluvions récentes, inondables mais très fertiles, le long des cours d'eau (*i fundali* en corse). En se rapprochant de la côte, les cours d'eau, à faible débit en été, alimentent des zones marécageuses (source d'un paludisme endémique en plaine jusqu'aux années 1950) et un chapelet d'étangs d'eau saumâtre. L'ensemble est donc de qualité très inégale mais il présente l'immense avantage comparativement à la proche montagne d'être entièrement mécanisable, sinon labourable. Par contre, les basses altitudes rendent les gelées très rares et permettent la pousse d'herbe tard en automne et très tôt au printemps, alors que la sécheresse estivale, typique du climat méditerranéen dessèche la végétation dès la fin du printemps.

Au contraire la montagne est gélive et les sols pentus. Mais à la différence des zones de plaines, les sols facilement irrigables ne manquent pas en proximité des nombreux rus. Ces moyennes montagnes sont bien arrosées (1 200 mm à 700 m d'altitude, 2 000 mm à 2 000 m, contre 700 mm en plaine) ce qui alimente un réseau dense de sources pérennes. De plus, les arènes granitiques issues du socle hercynien ou des schistes présentent en beaucoup d'endroits des profondeurs suffisantes pour les cultures annuelles ou pérennes (vignes, oliviers, châtaigniers) et pour les aménagements en terrasses. Enfin les montagnes culminant à 2 352 m (Monte Renosu) offrent des terres de pâturages vastes dont la période de pousse, en été, est parfaitement complémentaire à celle de la plaine.

En conséquence historiquement plaine et montagne, pourtant si dissemblantes étaient intégrées dans un même système agraire.

II – La situation foncière au cours de l'évolution du système agraire

1. Le système agraire au XIXe siècle

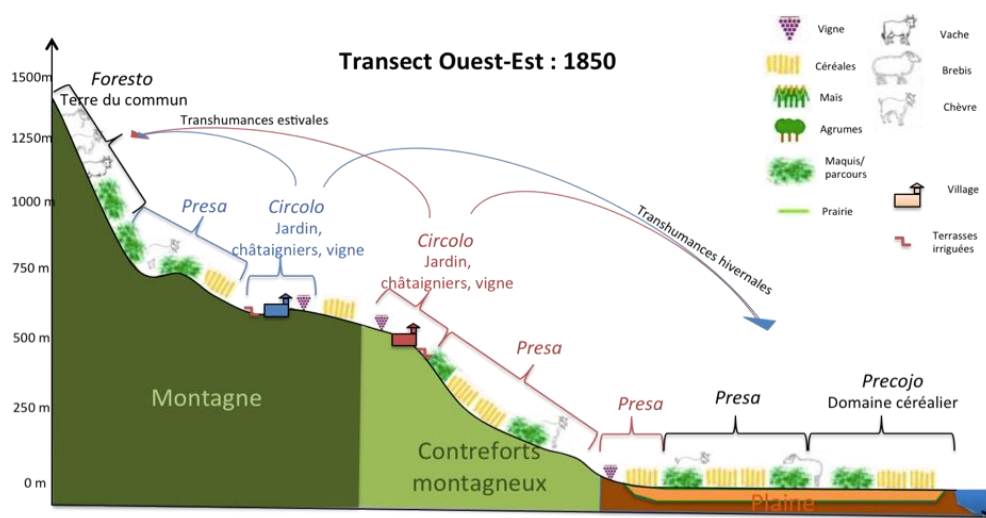


Schéma 2. Reconstitution du fonctionnement simplifié du système agraire agro-horto-pastoral à double transhumance dans l'est corse, vers 1850 (Lefebvre, 2015).

Le système agraire (ici reconstruit pour le milieu du XIX^e siècle) montagneux et étagé apparaît en effet comme une combinaison d'utilisation d'espaces complémentaires :

- Un espace, souvent clos (le *circulu* en corse selon Defranceschi, 1986) très artificialisé où se concentrent les cultures pérennes (châtaigniers, vignes, oliviers) et le maraîchage irrigué. Cet espace est globalement circulaire et regroupé autour des villages, des principaux ruisseaux de montagne ou sur certains contreforts à sols profonds.
- Un espace céréalier ouvert soumis à rotation réglée plus ou moins longue (la sole cultivée dite *presa* en corse durant de 2 à 4 ans et revenant tous les 2 à 10 ans, *ibid*). Cet espace céréalier se retrouve un peu partout sur les pentes à sols granitiques et schisteux peu épais moyennant parfois quelques aménagements en terrasses. Il est surtout prépondérant en plaine où il alterne avec le pâturage des troupeaux transhumants.
- Un espace de forêts et de pâture en haute montagne, sur les pentes rocheuses à hauteur des villages. Cet espace de *saltus* en montagne est complété en plaine par les nombreuses friches intercalaires des zones infertiles (collines miocènes et autres *pianicce*) où les rotations céréalières s'allongent.

Les troupeaux de brebis, chèvres, vaches et porcs, vivant à l'extérieur toute l'année pratiquent une double transhumance : l'été en haute montagne, l'hiver en plaine.

Fort logiquement l'essentiel de la population est regroupé à mi-hauteur, étage des cultures intensives irriguées et des cultures pérennes qui demandent le plus de travail. Les cultures céréalières, elles, ne demandent que des pointes de travail saisonnières et s'accommodent bien de déplacements courts des travailleurs. De même que l'élevage pastoral à double transhumance peut se pratiquer à partir d'un habitat à mi-hauteur, c'est-à-dire à égale distance de la plaine et de la montagne. C'est donc vers 600 m que se concentre l'habitat permanent complété par un habitat rudimentaire en montagne et surtout en plaine où bergers et travailleurs

fabriquent des cabanes pour les mois d'hiver. Nous préférons cette explication de la complémentarité des milieux à celle des menaces conjuguées du paludisme et incursions barbaresques (bien réelles toutefois) qui sont couramment avancées dans la littérature (Defranceschi, p. 56) mais qui sont démenties par les nombreux exemples de peuplement à basses altitudes observables en Corse (Cap, Balagne, Nebbiu dont le « genre de vie méditerranéen » est décrit par R. Blanchard en 1914) ou ailleurs comme dans les plaines du Sud en Sardaigne (Le Lannou, 1941 ; Paoli, 2000).



Photo 1. Reconstitution d'une ancienne cabane de plaine (Photo : Clarisse Brillouet)

Cette complémentarité entre les espaces, qui entraîne donc des mouvements saisonniers de population (bergers et cultivateurs) à partir d'un noyau stable établi à mi-pente, est aussi caractérisée par un fort dualisme foncier entre la plaine et la montagne.

2. Différenciation sociale plaine montagne au XIX^e siècle

En effet la société rurale corse observable au XIX^e siècle est caractérisée par un fort dualisme entre une masse de tout petits possédants (journaliers, métayers, bergers, bouviers) et une minorité de propriétaires aisés (eux-mêmes différenciés entre grands et moyens). Les historiens (Pomponi, 1975 ; Casanova, 1990) font remonter l'origine de cette inégalité foncière à la fin du Moyen Âge et à la destruction de la noblesse locale par les envahisseurs génois. La Corse partage en effet avec la Sardaigne d'avoir subi à la fin du Moyen Âge une invasion (catalane dans le cas de la Sardaigne) visant à instaurer une exploitation de type coloniale : implantation de domaine agricole en gestion directe, tribut sur les populations (Pomponi, 1975). Dans les deux cas, ces politiques, qui entraînent l'abolition de fait du système féodal, laissent le champ libre à l'ascension sociale d'une classe de propriétaires et leaders locaux (Doneddu, 1990 pour la Sardaigne) appelés en Corse *principali* dans la littérature (Pomponi, 1975) dont la domination est assurée par la possession des meilleures terres et d'une partie des troupeaux.

Cette concentration foncière par les *principali* (Casanova, 1987, les appelle les « coqs de village » ; ils sont encore aujourd'hui désignés respectueusement par le terme *sgio*, c'est-à-dire homme important) est restée tempérée par l'existence d'importants communaux, lotisés et

distribués périodiquement à l'intérieur des soles cultivées. Ces espaces indivis pour une communauté (ou souvent à une portion de la communauté correspondant à un lignage ou hameau comme le montre Pomponi) se retrouvent dans tous les espaces restés ouverts c'est-à-dire, en dehors de l'espace intensément cultivé autour du village et le long des cours d'eau, un peu partout en moyenne montagne, en estive et même en plaine.

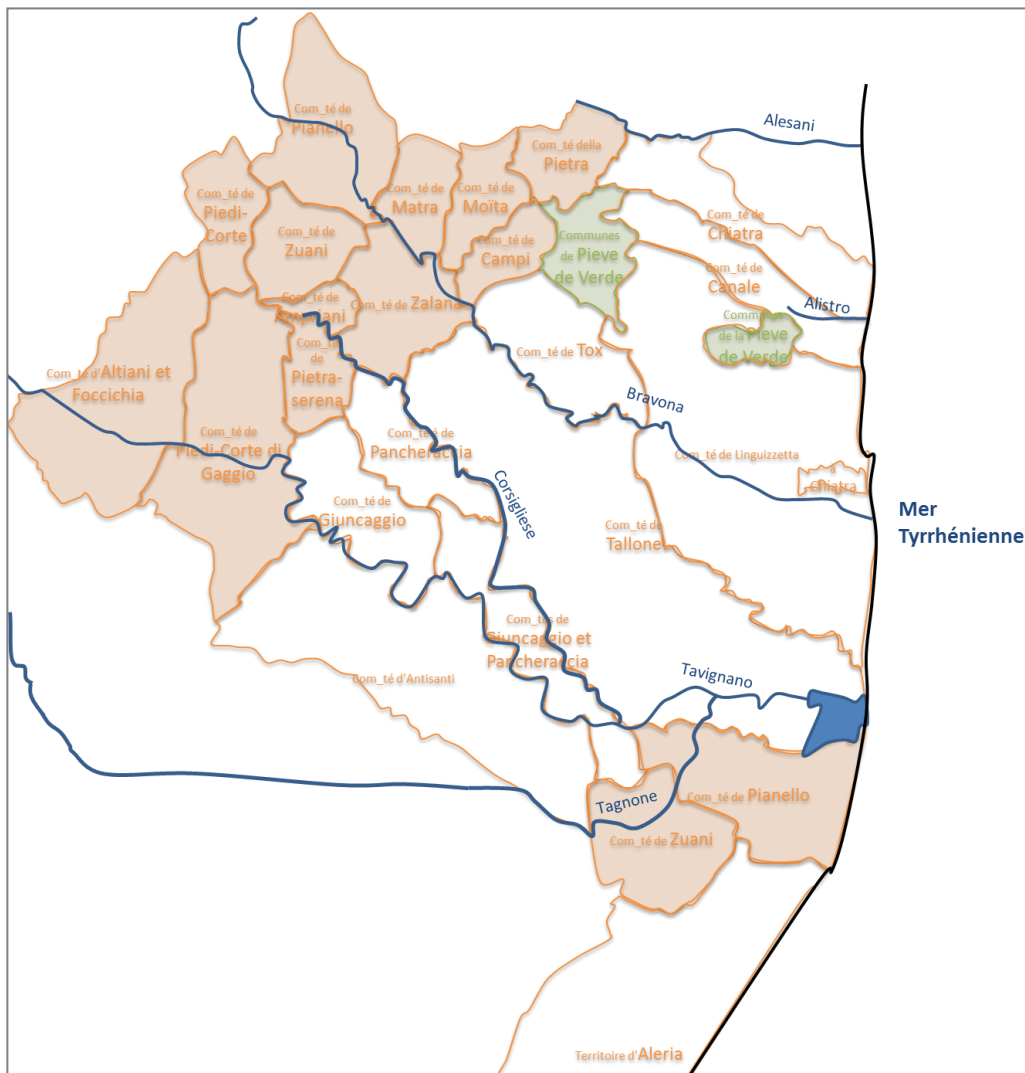


Schéma 3. Zone centrale de la plaine orientale (du Tavignanu au sud à l'Alesani au nord) à l'époque du plan terrier (1780)

En orangé, les communes exclusivement montagnardes de l'actuelle communauté de communes de l'Oriente. En vert, des indivis en commun à tout un groupe de village. A l'est, « Communautés de Zuani et Pianello » : zones de propriétés privées en plaine de ces deux villages de montagne.

Source : Brillouet, 2015, d'après le Plan terrier de la Corse, Archives Départementales de la Corse du Sud

Toutefois si on observe ces terres de propriété commune et leur répartition spatiale (effectuée par les arpenteurs du plan terrier de la Corse dans les années 1780) on constate dans le cas de la plaine que ces terres restées communes se limitent aux portions (vastes surtout dans le sud de la plaine) des plus mauvaises terres : premières terrasses caillouteuses et terres miocènes plus ou moins érodées (les plateaux argileux de Samuletto et Alzitone, les contreforts caillouteux d'Abbazia). Le reste, c'est-à-dire la terre alluvionnaire fertile et facile à travailler, régulièrement amendée par les crues calmes des cours d'eau (les *fundali* dont nous parlions plus haut), est en propriété privée, fortement concentrée par les classes dominantes. C'est le cas par exemple dans le schéma 3 pour les terres situées à l'embouchure du Tavignanu réparties entre les grands propriétaires des villages de montagne.

C'est donc là, dans les plaines inhabitées que s'opère la concentration foncière alors qu'en comparaison la répartition foncière autour des villages est beaucoup plus « égalitaire ». L'objet de cette concentration vise à accaparer les productions pastorales et plus encore céréalières : elles forment toutes deux les revenus essentiels des classes rurales dominantes, partout en Corse, et plus encore dans les régions granitiques agro-pastorales, où les plantations pérennes ont encore une faible part au début du XIX^e siècle (Casanova, 1987). En plaine orientale la domination de ces classes est complète (*Ibid*). La grande et moyenne propriété se répartit entre d'une part celle des *sgio* vivant sur place et employant des métayers, bergers et autres colons partiaires pour cultiver et pâturer leurs biens et d'autre part les propriétaires des grands domaines (désigné par le terme corso-italien *precojo* par les arpenteurs du Plan Terrier de la Corse) privatisés par le pouvoir génois (usurpés devrait-on dire soit aux communautés, soit aux nobles locaux évincés, selon Pomponi, 1975). Dans les deux cas, (notables locaux ou possédant génois) il semble que la concentration foncière a eu lieu par usurpation progressive des droits collectifs des communautés rurales. A l'inverse, les droits collectifs s'appliquent encore au début du XIX^e siècle (et parfois encore de nos jours) sur les terres et pâturages de moyenne et de haute montagne ainsi que sur des terres céréalières -médiocres- de plaine. Ils amortissent les inégalités sociales et garantissent aux paysans une certaine autonomie alimentaire.

Ainsi dans le décompte des professions rurales que fait Casanova (1987) pour les cantons de la plaine orientale à la fin du XVIII^e, les journaliers ne représentent qu'un quart de la population, les trois quarts des ruraux sont des paysans petits propriétaires, mais cultivant pour l'essentiel les terres des notables locaux et celle des *precojo*. Si l'on prend le cas du Fium'Orbu, la propriété privée représente 80 % des terres en plaine, mais 100 % dans les pentes moyennes (celle du *circulu* de Prunelli par exemple) et s'abaisse à 75 % dans les pentes supérieures, autour des villages les plus élevés (comme Isulacciu) alors que les estives restent entièrement collectives (Defranceschi, 1987, t II).

Car si l'on regarde les choses dans le détail, on doit différencier les villages de montagne en deux catégories. D'abord les villages situés en dessous de 600 m, de type méditerranéen agropastoral, où l'artificialisation en jardin et vignes est très ancienne et dont sont originaires l'essentiel des possédants en plaine. Ces villages correspondent aux premières implantations humaines comme le montrent l'ancienneté des églises (*Ibid* p. 121-125). Ensuite les villages les plus récents, situés en général plus haut que les précédents, au-dessus de 600 mètres d'altitude, créés dans le courant du XVIII^e siècle et après (Pomponi, 1975). Ceux-ci se retrouvent partout dans la Corse granitique, dans les espaces laissés libres jusque-là par les premières communautés. Ils ont été créés par la population en surplus des autres villages et sur leurs terres communales. Ils gardent de cette origine une dépendance familiale ou religieuse avec les communautés mères (*Ibid*) et aussi souvent une part de propriétés communales supérieure aux villages plus anciens. C'est que le vecteur de cette dynamique en montagne est la création d'un espace artificialisé mais cette fois-ci en châtaigniers, souvent sur des terrains qui restent communaux (Casanova, 1990). Ainsi dans le cas du Fium'Orbu, Isulacciu (740 m) est encore au XVIII^e une dépendance de la paroisse de Prunelli (580 m), et ne s'en détacha qu'au XIX^e siècle. Par le même phénomène, son hameau San Gavinu ne se détacha d'Isolacciu qu'en 1940. Signe de leur origine commune, Defranceschi (1986) estime

que Prunelli et Isulacciu partagent le même territoire montagnard. Ces deuxièmes villages entretiennent une population nombreuse, qui va rapidement dépasser celle des villages situés plus bas et fournir le gros des travailleurs saisonniers en plaine, notamment les bergers : A. Peretti (1991) montre d'après un décompte fait pour le Fium'Orbu à la fin du XVIII^e siècle que l'essentiel des bergers (50 % de la population totale) résidant en plaine en hiver, estivent ensuite vers les stations d'altitude. S'ils sont le plus souvent propriétaires d'une grande partie de leurs troupeaux, ils sont dépendants en hiver des propriétaires fonciers de villages comme Prunelli, Lugu ou Ventiseri (villages des premiers balcons indiqués sur le schéma 1).

La montagne apparaît comme le réservoir de foncier pour les classes les plus pauvres alors que la plaine, du moins sa partie fertile nous semble être la base de la différenciation sociale et de l'enrichissement de la société rurale corse ancienne et à ce titre, elle a été précocement accaparée.

3. Des rapports inégaux mais une certaine complémentarité

En résumé le système arboraire agro-pastoral à double transhumance de la montagne Corse, observable encore au XIX^e siècle apparaît comme une combinaison entre une agriculture céréalière patronale, contrôlant une rente de situation écologique (les terres de plaine), d'une part, et une agriculture arbo-pastorale où les paysans vivent grâce aux communaux et/ou à une patiente artificialisation de l'espace, d'autre part.

Cette combinaison basée sur l'inégalité foncière (qui historiquement a entraîné de nombreux conflits fonciers, surtout dans le Fium'Orbu) s'opère à deux niveaux : la recherche de la **main d'œuvre** pour la grande propriété foncière (versus la recherche de revenu pour les petites exploitations) d'une part ; la complémentarité **écologique** entre les étages altitudinaux et les milieux (l'herbe d'hiver versus l'herbe d'été) d'autre part.

La question est de savoir comment et pourquoi cette cohabitation entre agricultures de plaine et de montagne a disparu dans l'agriculture d'aujourd'hui.

III – Le divorce territorial actuel entre la plaine et la montagne

1. L'évolution vers le système agraire actuel : l'importation de la viticulture en 1960

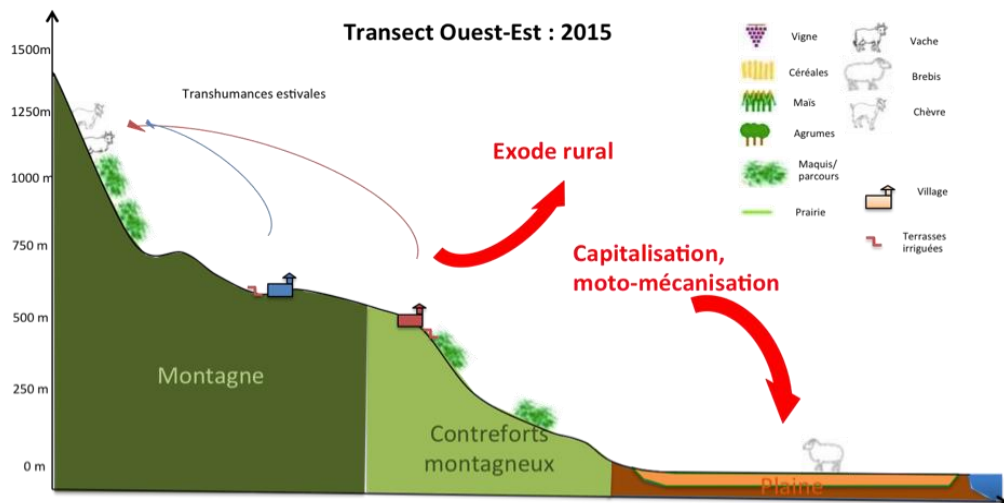


Schéma 4. Reconstitution simplifiée des étapes vers la séparation entre agricultures de plaine et de montagne dans l'est corse en 2015 (Lefebvre, 2015)

Le système agraire ancien décrit plus haut pour le XIX^e siècle, caractérisé par une productivité du travail faible, n'a pas résisté à l'ouverture aux échanges marchands de produits agricoles et à l'intégration dans l'économie nationale. Dès la fin du XIX^e siècle la concurrence commerciale anéantit la céréaliculture insulaire puis l'appel de main d'œuvre de l'économie nationale éloigne les classes moyenne et basse des activités agricoles de montagne.

La première étape est donc un effondrement de la céréaliculture -que les propriétaires remplacent bien vite toutefois par la location aux bergers-, mais aussi de la petite agriculture (non mécanisable) de montagne basée sur l'horticulture et l'arboriculture, accompagné de l'émigration massive des petits paysans de montagne (la main-d'œuvre). On assiste ainsi à la première disparition parmi les anciennes complémentarités plaine-montagne : la fourniture de main-d'œuvre par les villages de montagne.

Cette période d'émigration massive est suivie, après les années 1950 par une capitalisation privée et publique (dans le cadre des politiques préconisées par la DATAR) sur l'agriculture de plaine (Renucci, 1964). Au début de ces opérations la céréaliculture de la plaine est résiduelle dans les bas-fonds, l'essentiel de l'espace est un maquis arbustif pâturé par les troupeaux qui transhument toujours des montagnes. Comme la nouvelle agriculture qui s'installe est basée sur la vigne, elle ferme définitivement l'espace des troupeaux, qui du coup doivent se cantonner aux derniers bas-fonds ou se replier en montagne toute l'année. Ce repli de l'élevage et la fin des transhumances signent alors la fin du deuxième type de complémentarité, celui des utilisations saisonnières des espaces.

Rajoutons que l'agriculture nouvelle qui s'installe, très demandeuse de main-d'œuvre peu qualifiée à ses débuts (quel paradoxe dans une île préalablement dépeuplée !) prend acte de la fin des complémentarités de travail plaine/montagne et recherche massivement la main-d'œuvre immigrée en provenance d'Afrique du Nord (de nos jours, cette main d'œuvre est complétée par les travailleurs originaires d'Europe de l'Est).

2. Le dualisme actuel

A. En montagne (80 % de la surface, 20 % des agriculteurs)

Les exploitations de montagne aujourd'hui survivantes sont très peu nombreuses et de fait se sont installées sur le vide laissé par l'abandon de l'ancien espace patiemment artificialisé en terrasses, châtaigneraies, oliveraies et jardins. Pour profiter à fond de cette rente, elles capitalisent très peu dans l'aménagement de l'espace. Les exploitants sont soit des éleveurs issus de ces familles « repliées » vers la montagne après le développement viticole en plaine, soit des éleveurs ou arboriculteurs néo-ruraux, souvent originaires des villages de montagne mais ayant fait leur « retour à la terre » après les années soixante-dix (Brillouet, 2015). Quel que soit leur parcours familial, on peut répartir les systèmes de production qu'ils mettent en œuvre aujourd'hui en deux groupes : des systèmes familiaux d'élevages transformateurs, sur de très grandes surfaces, avec peu de propriété et de location (caprin, porcin) d'une part, des systèmes arboricoles plus intensifs essentiellement castanéicoles parfois couplés à l'apiculture, d'autre part.

B. En plaine

Les exploitations de plaine spécialisées dans les cultures de rente se taillent la part du lion. Elles ont bénéficié à la fois d'une base foncière stable (issue des lignées des propriétaires aisés du système ancien, remodelé parfois par les aménagements fonciers publics) et des aides massives sous formes de prêts, effacement de dettes et subventions perçus depuis les années 1960 (Paoli et Kgriek, 2015). En effet à cette époque la plaine orientale de la Corse, en plus des mesures publiques évoquées plus haut, a aussi fait l'objet d'une politique particulière due à la présence massive d'agriculteurs rapatriés en provenance d'Afrique du Nord à partir de 1960. Les troubles politiques liés à cette présence expliquent une politique de soutien bancaire qui a duré jusqu'au début des années 90. Les deux spéculations principales de cette nouvelle agriculture, la vigne et l'agrumiculture, après de nombreux avatars (arrachage partiel, restructuration, diversification) sont encore de nos jours la base de l'activité des exploitations actuelles.

Dans la plaine, l'élevage, qui bénéficie de conditions naturelles bien plus favorables qu'en montagne, est toujours présent mais concerne une exploitation sur trois, et bien moins si l'on considère la part de la valeur ajoutée globale produite (Agreste, 2015). Les élevages pour l'essentiel n'occupent que l'espace laissé libre par les précédentes, souvent avec des locations précaires. Cette précarité selon nous est d'ailleurs le principal frein à sa modernisation en particulier par l'intensification fourragère (Lefebvre, 2015).

On a donc aujourd'hui en plaine corse deux types de systèmes de production agricole : des systèmes patronaux (à salariés) à très haute valeur ajoutée, en propriété (vigne, agrumes), d'une part, des systèmes d'élevages en fermage et location précaire (ovins, bovins), d'autre part.

Au bilan on trouve aujourd'hui entre plaines et montagnes corses, deux systèmes agraires qui s'ignorent, mais aussi des exploitations très dissemblables, distantes pourtant que de quelques kilomètres.

3. Résultats économiques

Nous avons choisi de représenter ici les résultats économiques de ces systèmes, établis d'après des enquêtes directes¹ auprès des exploitants (Brillouet, 2015 ; Lefebvre, 2015), au moyen d'une représentation graphique de la valeur ajoutée par travailleur permanent (que celui-ci soit familial ou salarié). Pour rendre compte de la diversité des activités présentes, les exploitations réelles ont été réparties par types de systèmes de production en fonction de leur orientation, de leur taille et de leur matériel, et chacun de ces systèmes est représenté par un modèle simplifié. Les résultats graphiques de cette modélisation (Schéma 5) montrent que les systèmes de plaine ne dégagent pas forcément de Valeur Ajoutée (VA) plus élevée que ceux de montagne, bien qu'ils soient nettement plus capitalisés. Cela est dû au fait qu'en montagne,

les agriculteurs, surtout ceux qui sont éleveurs bénéficient encore de la rente de situation évoquée plus haut (un espace même faiblement productif mais vide d'hommes). De plus, leur travail est valorisé par la transformation et la vente directe :

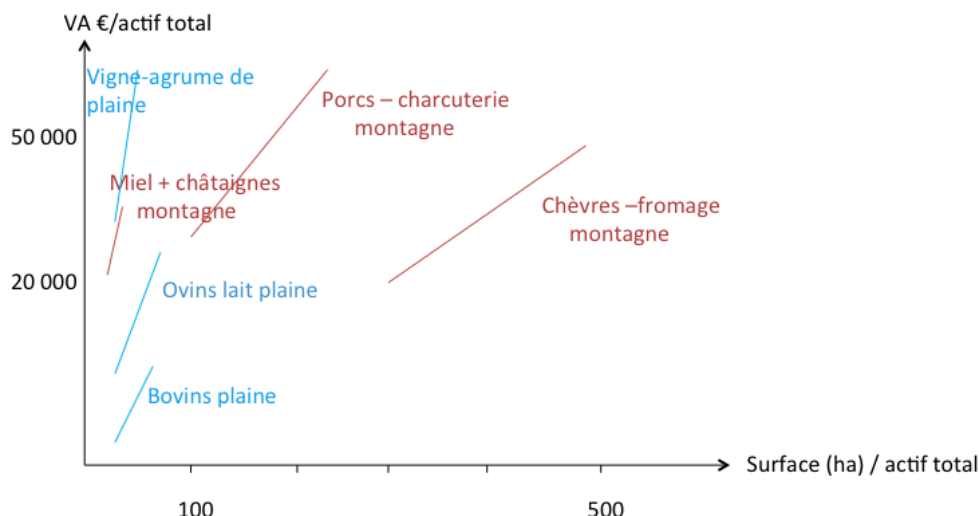


Schéma 5. Modélisation de la valeur ajoutée dégagée par actif total en fonction de la surface exploitée par actif, par système de production simplifié, en plaine et en montagne de l'est corse

Sources : d'après Brillouet, 2015 et Lefebvre, 2015

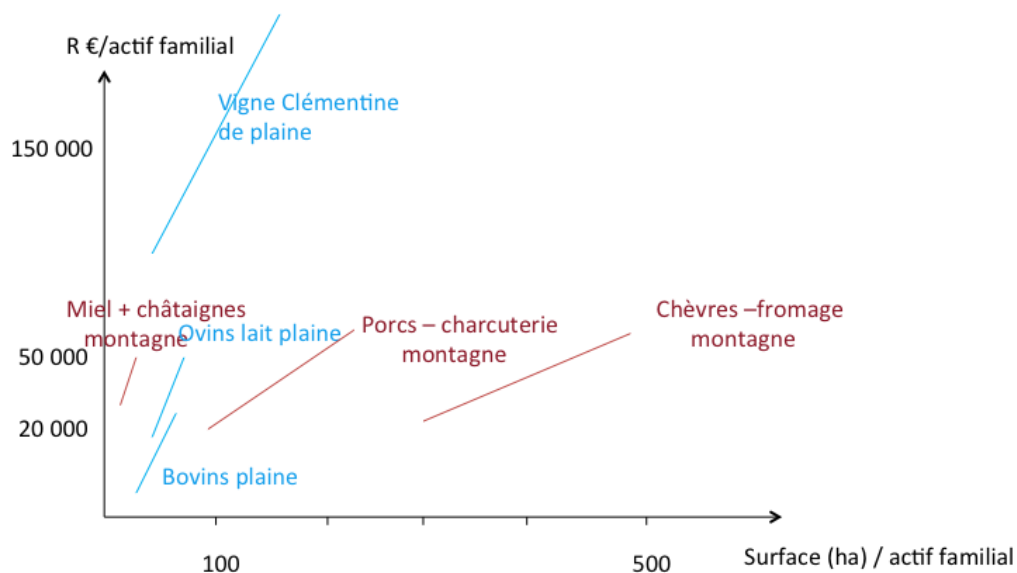


Schéma 6. Modélisation du revenu dégagé par actif familial en fonction de la surface exploitée par actif, par système de production simplifié, en plaine et en montagne de l'Est corse

Sources : d'après Brillouet, 2015 et Lefebvre, 2015

Par contre le schéma 6 qui donne les résultats économiques du point de vue du revenu (c'est-à-dire compte tenu des subventions et des bénéfices patronaux si l'entreprise est employeuse de main-d'œuvre permanente) montre que les résultats des exploitations hautement capitalisées, en propriété et en plaine sont effectivement beaucoup plus élevés que ceux des autres systèmes confondus.

En effet, le régime (au moins avant la dernière réforme de la Politique agricole commune) des **primes** (premier et deuxième piliers de la Politique agricole commune) « égalise » les **revenus des éleveurs** et joue plutôt en faveur des éleveurs de plaine (par l'effet de taille de troupeau, et parce que certaines productions de montagne ne sont pas primables). Par ailleurs les **aides à l'investissement** se concentrent sur les propriétés de plaine : elles creusent l'écart de capitalisation et maximisent leurs revenus par le recours à la main d'œuvre.

4. Aujourd'hui quelles problématiques liées au foncier agricole ?

Aujourd'hui le divorce dans l'utilisation du foncier en plaine et en montagne se traduit par des problématiques foncières complètement différentes dans ces deux zones.

A. En montagne

En montagne, la chute des activités agricoles a entraîné un phénomène de déprise et donne aux terres, hors zones constructibles une très faible valeur. Cette situation a l'avantage de fournir aux éleveurs un foncier quasiment gratuit au moyen de locations verbales, qui s'avèrent dans les faits très stables. Mais elle a l'inconvénient de bloquer les ventes éventuelles ou les signatures de baux et donc les tentatives d'intensification qui se sont basées sur la sécurité foncière (que ce soit en élevage mais surtout en arboriculture). Mais même cette demande de stabilité foncière de la part des agriculteurs de montagne s'avère toute théorique. En effet les systèmes arboricoles, par exemple castanéicoles, comme représentés sur le graphique 4, dégagent des revenus plutôt plus bas que les systèmes d'élevage extensifs. Aussi les vrais investissements en aménagement de l'espace et mise en valeur sont rares. Dans l'ensemble des zones de moyenne montagne on assiste plutôt à une lente croissance des maquis qui se transforment en forêts occupant de plus en plus l'ancien espace cultivé. A terme, cette évolution amenuise même l'essentiel de la ressource fourragère (surtout celui des ruminants rustiques) sur laquelle les systèmes extensifs reposent pourtant.

B. En plaine

En plaine, la réussite économique de l'agriculture et la proximité de la mer et des axes de communication ont permis l'aisance économique. La plaine orientale est la microrégion corse qui connaît la plus forte croissance démographique de Corse ; elle est aussi la région française dont la population croît le plus vite (1,3 % entre 2006 et 2011, INSEE, 2015). La valeur des terres, y compris agricole a fortement augmenté et s'est de plus en plus éloignée de la valeur des fonds de montagne (Agreste, 2015).

Mais dans ce contexte très attractif, le marché foncier est toujours contrôlé sous forme de grandes propriétés héritières des anciennes familles et des recompositions foncières opérées dans les dernières décennies.

Il s'ensuit une forte concurrence pour certaines terres, essentiellement celles qui sont situées sur les bas-fonds et les premières terrasses, ce qui rend la capitalisation foncière difficile pour les exploitations d'élevage lesquelles restent dans l'ensemble en location précaire.

La valeur élevée des terres agricoles est encore accrue par la pression exercée par l'urbanisation, dû à une population en croissance et au modèle d'urbanisation diffuse retenu dans la plaine orientale, autour des nombreux hameaux et corps de ferme. Ce sont en effet les expectatives de constructibilité qui jouent bien plus que les possibilités réelles de constructibilité dans la formation du prix des terres rurales (Geniaux, Napoleone, 2003). Le blocage du marché foncier marqué par de très faibles superficies vendues joue surtout à la faveur des exploitants

propriétaires et au détriment des systèmes d'élevage de plaine, qui ne peuvent que peu acheter mais paient des loyers élevés (Lefebvre, 2015).

Conclusion

L'étude sur le temps long de l'évolution d'un système agro-pastoral méditerranéen étagé en Corse nous a permis de dresser les grands traits de l'évolution du dualisme entre la grande propriété de plaine et la petite propriété de montagne :

- Les différences d'aptitudes à la moto mécanisation (plus que les aptitudes agronomiques), accentuées par les politiques de modernisation expliquent le contraste paysager actuel entre plaine et montagne.
- La grande propriété en plaine domine depuis au moins plusieurs siècles mais n'a pas empêché une « coopération » entre les formes d'agriculture des deux zones, autrefois intégrées dans un même système agraire à transhumance des troupeaux et mouvements saisonniers des travailleurs, lequel a été annihilé par l'ouverture aux marchés et par la modernité en général.
- Les régimes d'aides à l'investissement ou au revenu ne corrigent pas le différentiel plaine-montagne, mais l'accroissent plutôt.

Si l'on veut s'interroger sur les possibilités de développement des exploitations de montagne, en Corse et au-delà en Méditerranée, nous remarquons que malgré les difficultés cumulées (faible capital foncier de départ, morphologie pentue des terrains, politiques peu adaptées et milieu social désertifié) les petites exploitations de montagne dégagent des valeurs ajoutées intéressantes. Dans ces conditions, ne vaudrait-il pas mieux orienter les aides à l'investissement vers les aménagements adaptés aux exploitations de petite taille en montagne ? D'autre part, nous nous interrogeons sur les incitations pour permettre l'accès en plaine à des exploitations de montagne (comme le demande le syndicalisme agricole insulaire). Il nous semble envisageable de soutenir plutôt la formation de systèmes de production autonomes et respectueux du patrimoine en montagne.

Notre interprétation de l'histoire du dualisme foncier en Corse nous fait croire que le patient aménagement de la montagne en murs, terrasses et plantations a servi aussi de stratégie contre l'accaparement de la propriété en plaine et a permis le développement de systèmes de production autonomes basés sur des cultures intensives et l'aménagement de l'espace. Le grand écart des valeurs (plus encore que des superficies détenues) entre le capital foncier de plaine et celui de montagne nous fait voir la montagne, encore une fois, comme un refuge dans cette période de foncier cher et quasiment inaccessible en plaine.

Références

- AGRESTE. 2015.** *Atlas agricole corse (recensement agricole 2010), première partie.* Paris : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. 45 p.
http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas_Corse_2015_premiere_partie_cle0b3e9e.pdf
- Archives Départementales de la Corse du Sud.** *Plan terrier de la Corse.* Fonds Intendance de la Corse, série C.
- Birost P. 1964.** *La Méditerranée et le moyen Orient, tome 1.* Paris : PUF. 552 p. (Orbis).
- Blanchard R. 1914.** Les genres de vie en Corse et leur évolution. *Recueil des travaux de l'institut de géographie alpine*, vol. 2, n. 2. p. 187-238. <http://dx.doi.org/10.3406/rga.1914.4810>
- Braudel F. 1985.** *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II.* 6. ed. Paris : A. Colin. 587 p.
- Brillouet C. 2015.** *L'agriculture de montagne dans la communauté de communes de l'Oriente, en Corse.* Mémoire (Master) : AgroParisTech, Paris. 64 p. <http://prodinra.inra.fr/?locale=fr#ConsultNotice:352121>
- Casanova A. 1990** Châtaignier et société en Corse au temps de Bonaparte. *Etudes Corses*, n. 34. p 15-42.
- Casanova A. 1987.** Essai sur les classes sociales dans les campagnes corse avant la Révolution. *Etudes Corses*, n. 28. p. 111-144
- Cochet H. 2011.** *L'agriculture comparée.* Versailles (France) : Editions Quae. 159 p. (Indisciplines).
- Defranceschi J. 1986.** *Recherches sur la nature et la répartition de la propriété foncière en Corse de la fin de l'ancien Régime jusqu'au milieu du XIXe siècle. Tome I.* Ajaccio : Editions Cynros et Méditerranée. 349p
- Doneddu G. 1990.** *Ceti privilegiati e proprietà fondiaria nella Sardegna del secolo XVIII.* Milan : Giuffrè editore. 384 p.
- Geniaux G., Napoléone C. 2003.** Modélisation des stratégies des propriétaires de terres agricoles face au marché foncier périurbain. In : Elloumi M., Jouve A.-M. (eds.). *Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations.* Paris (France) : Karthala. p. 173-194. (Economie et Développement).
- INSEE. 2015.** Corse. *Insee Analyses*, n. 4, janvier 2015. 4 p.
https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/26297/1/IA_CO_4.pdf
- Jennan L. 1996.** L'évolution des structures socio-spatiales du Moyen Atlas central : le cas du pays Amekla (Sefrou). *Revue de géographie alpine*, vol. 84, n.°4. p. 61-74. <http://dx.doi.org/10.3406/rga.1996.3886>
- Kriegk M. 2011.** *Analyse-Diagnostic de la plaine orientale en Corse.* Mémoire (Master) : AgroParisTech, Paris. 66 p.
- Lefebvre T. 2015** *Analyse diagnostic de l'agriculture de la région du Fiumorbo, en plaine orientale (Corse).* Mémoire (Master) AgroParistech, Paris. 112 p. <http://prodinra.inra.fr/?locale=fr#ConsultNotice:352120>
- Le Lannou M. 1941.** *Pâtres et paysans de la Sardaigne.* Tours : Arnault et Cie. 364 p.
- Paoli J.-C. 2000.** Les mutations des espaces pastoraux méditerranéens : la sédentarisation des exploitations ovines en Sardaigne. *L'espace géographique*, vol. 29, n. 4. p. 341-348. <http://dx.doi.org/10.3406/spgeo.2000.2039>
- Paoli J.-C., Kriegk M. 2015.** Accaparement foncier et transformations des systèmes de production agricoles : quelques enseignements de l'histoire agricole de la Plaine Orientale corse. In : Vianey G., Requier-Desjardins M., Paoli J.-C. (eds.). *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens.* Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 147-159. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 72). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=1018>
- Planhol X. de 1962.** Caractères généraux de la vie montagnarde dans le Proche-Orient et dans l'Afrique du Nord. *Annales de Géographie*, vol. 71, n. 384. p. 113-130. <http://dx.doi.org/10.3406/geo.1962.16160>
- Pomponi F. 1987.** Ni blanc, ni rouge : le cas du Fiumorbo en Corse. *Provence historique*, n. 148. p. 205-216. http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/n/1987/Pages/PH-1987-37-148_09.aspx
- Pomponi F. 1975.** Un siècle d'histoire des biens communaux. 2ème partie : évolution et problèmes au 19^e siècle. *Etudes Corses*, n. 5. p. 15-54

- Renucci J. 1974.** *Corse traditionnelle et Corse nouvelle : la géographie d'une île.* Lyon : Audin Imprimeurs. 454 p.
- Renucci J. 1964.** Problèmes d'aménagement de la plaine orientale en Corse. *Revue de géographie de Lyon*, vol. 39, n.°4. p. 273-288. <http://dx.doi.org/10.3406/geoca.1964.1771>
- Sivignon M. 1989.** Les pasteurs du Pinde Septentrional In : Kayser B., Pechoux P.-Y., Sivignon M. *Trois études sur la Grèce rurale : Margariti, la plaine du Nestos, Samarina vers 1960-1968.* Athènes : Centre National de Recherches Sociales. p. 119-162.

Notes

¹ Enquêtes par questionnaire semi-directif comportant des questions sur l'histoire, la structure et le fonctionnement technico-économique des exploitations agricoles. Les résultats individuels sont ensuite synthétisés dans une modélisation en systèmes de production classés par types, en privilégiant une entrée technique (principales activités et niveau d'équipement).

Thème 2

Résilience des structures agraires en temps de crise

Grande production ou petite production ? La « question agraire » aujourd'hui

Michel Merlet ¹

AGTER ² (France)

Résumé. Après avoir analysé les avantages et les inconvénients de la grande production et de la production paysanne en 1899 dans « La question agraire », Kautsky considérait que l'industrialisation de l'agriculture et la prolétarianisation des paysans étaient inévitables et constituaient une étape nécessaire pour construire le socialisme. Jusqu'à la fin du XX^e siècle, ses prévisions ne se sont confirmées que dans les pays dont les États avaient organisé avec violence la collectivisation de l'agriculture, et pas du tout dans les pays occidentaux. Mais depuis les années 70, et ensuite avec la chute du bloc soviétique, le développement du capitalisme agraire et des grandes entreprises à salariés semble inéluctable. Sur la base de diverses études de terrain et en revisitant les concepts que nous utilisons quotidiennement, il apparaît que la véritable supériorité de la grande production dans l'agriculture ne se situe pas au niveau de son efficacité à créer des richesses nettes par unité de surface, ni à créer des emplois, mais dans sa capacité à capturer des rentes de différentes natures. Or, les phénomènes d'appropriation et de concentration des terres et des ressources naturelles dont nous sommes les témoins constituent un danger global pour l'humanité. Revisiter la question agraire aujourd'hui et repenser les liens entre grande et petite production sont donc prioritaires, tant pour la recherche que pour les mouvements sociaux.

Mots-clés. Question agraire – Viabilité économique – Taille de l'exploitation agricole – Accaparement des terres – Grande et petite production – Rente foncière.

Large-scale or small-scale production in agriculture? The “agrarian question” today

Abstract. In “The Agrarian Question” (1899) Kautsky analyzed the advantages and disadvantages of large-scale production and peasant production. He considered that the industrialization of agriculture and the proletarianization of the peasants were inevitable and represented a necessary step in the development of socialism. Until the late twentieth century, his prediction was only confirmed in countries whose states had organized violent collectivization of agriculture, but not at all in Western countries. However, since the 1970s and after the fall of the Soviet bloc, the development of agrarian capitalism through large farms employing paid labor seems inescapable. Based on various field studies and rethinking some concepts in daily use, we discover that the real superiority of large-scale production in agriculture does not lie in its ability to create net wealth per area unit or to create jobs, but in its ability to capture different kinds of income. The appropriation and concentration of land and natural resources are nevertheless place humanity under a global threat. Revisiting the agrarian question today and rethinking the relationship between large-scale and small-scale production are key, both for researchers and for social movements.

Keywords. Agrarian question - Economic viability – Farm size – Land grabbing – Small farms versus large farms – Ground rent.

Je n'aborderai pas de façon spécifique la situation des pays de la Méditerranée que les participants du séminaire de FONCIMED connaissent beaucoup mieux que moi. Je vous propose de réfléchir au dualisme agraire contemporain à partir de travaux menés dans différentes régions du monde, souvent par des membres d'AGTER, et de dégager quelques questions centrales qui devraient, à mon sens, être abordées lors de nos travaux à Tunis.

I – Industrialisation de l'agriculture, prolétarianisation des paysans, Karl Kautsky aurait-il eu raison ?

Le débat sur les avantages et les inconvénients de la production agricole à grande échelle et de la petite production est très ancien, mais il a pris beaucoup d'importance avec le développement du capitalisme et la construction du projet socialiste. L'ouvrage de Karl Kautsky, « La question agraire », publié en 1899 en allemand, discute les positions qui étaient alors en présence, et élabore une proposition de politique agraire pour la social-démocratie allemande (seconde partie). Seule la première partie, « Le développement de l'agriculture dans la société capitaliste », sera publiée un an plus tard en français. Pour Kautsky, tant « l'industrialisation de l'agriculture » que « la prolétarianisation des paysans » sont inéluctables. Partant d'une description des évolutions des campagnes dans les pays où le capitalisme s'est alors le plus développé, Kautsky affirme qu'il convient de renforcer ces tendances pour créer les conditions d'un passage ultérieur au socialisme (Kautsky, 1983).

Les prédictions de Kautsky ne se sont pas réalisées au XX^e siècle dans les « pays occidentaux ». Les pays développés ont bien connu une forte diminution du nombre d'actifs agricoles, mais les formes de production « familiales » se sont maintenues, voire renforcées et ces pays n'ont pas vu se généraliser de grandes unités de production capitalistes utilisant des ouvriers agricoles. Dans les quelques pays qui semblent faire exception, il existe toujours des agricultures familiales cachées qui sont dans une large mesure à l'origine du processus de développement et de la production alimentaire, que ce soit dans les colonies de l'Angleterre ou dans les profondeurs des fronts pionniers en Amérique Latine (Merlet et Jamart, 2007).

Dans les « pays de l'Est », au contraire, la grande production s'est imposée. Les analyses de Kautsky et les politiques qui en découlent ont été largement mises en pratique par les régimes socialistes en Russie, en Europe de l'Est et dans quelques pays d'autres régions du monde. Ces transformations y ont été largement imposées par les États, souvent avec une grande violence. La collectivisation de l'agriculture (kolkhozes, sovkhoses) est devenue un élément central de la construction du « socialisme ». Toutefois, de minuscules lopins ouvriers ont le plus souvent été maintenus, et leur rôle dans la production alimentaire est resté très important. Lors de la chute du bloc soviétique, les diverses formes de grande production collectivisée vont s'effondrer en quelques années seulement, et céder la place dans la plupart des cas à de très grandes entreprises capitalistes.

Jusqu'au dernier quart du XX^e siècle, l'industrialisation de l'agriculture, la prolétarianisation des paysans et le remplacement de la production à petite échelle par la grande production ne s'étaient produits que dans les pays socialistes. Certains, comme la Chine et le Vietnam, avaient toutefois opéré des revirements spectaculaires en décollectivant leurs campagnes. Les conséquences y avaient été diamétralement opposées à celles annoncées par Kautsky : le retour à la petite production paysanne après la réforme agraire a entraîné un décollage agricole spectaculaire qui a largement contribué au développement industriel ultérieur de ces deux pays. L'agriculture des pays occidentaux développés était, elle, restée majoritairement une agriculture familiale utilisant très peu de main d'œuvre salariée. Cela ne l'avait pas empêchée de devenir de plus en plus productive.

Toutefois, les évolutions récentes semblent enfin donner raison à Kautsky. Les « accaparements » des terres très médiatisés depuis 2008 ont révélé au grand public des phénomènes qui avaient commencé à voir le jour dès les années 1970 dans certains pays, au Brésil en particulier. Ils se développent à une échelle et à un rythme jamais expérimentés auparavant et regroupent en fait deux processus distincts : 1/ l'« appropriation privative » de territoires gérés jusqu'alors en « commun » par des peuples autochtones ou des populations métisses, aussi appelée « dépossession », et 2/ la concentration de l'usage des terres qui se trouvaient déjà sous des régimes de propriété privée par de moins en moins d'exploitants (Merlet et Perdriault, 2010). Ces phénomènes ont suscité de nombreuses réactions de la part des défenseurs des droits humains et de l'environnement, mais leurs conséquences économiques et sociales ont été beaucoup moins analysées. Les médias ont surtout mis

l'accent sur la spoliation des populations dans les pays du Sud, et sur la constitution de très vastes agro-holdings, plutôt que sur l'augmentation progressive de la taille des exploitations. Les structures agraires de nombre de pays développés sont pourtant aujourd'hui en train de se polariser rapidement, que ce soit en Europe occidentale ou en Amérique du Nord. Le nombre d'actifs dans l'agriculture diminue et la taille des unités de production commerciales ne cesse d'augmenter. Même en France, où la politique de modernisation de l'agriculture menée après la seconde guerre mondiale avait avec succès développé des outils et une philosophie originale qui s'appuyait sur la promotion d'unités de production familiales à deux actifs, on constate une disparition de plus en plus rapide des formes de production paysanne et l'abandon des politiques spécifiques d'appui aux exploitations familiales. Des formes d'agriculture et de propriété foncière sociétaires remplacent progressivement les formes familiales, avec pour résultats une modification profonde des logiques économiques et patrimoniales, l'assimilation de la terre à du capital, et le contournement des mécanismes de régulation des marchés fonciers qui avaient été mis en place après la seconde guerre mondiale (Terres d'Europe SCAFR et FNSAFER, 2015).

En même temps, les menaces globales pour l'humanité se multiplient, sans que l'on dispose de véritables propositions alternatives. Par-delà les déclarations d'autosatisfaction des organismes internationaux et de certains pays sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et la lutte contre la pauvreté et la faim, les richesses ne cessent de se concentrer et les inégalités explosent. De nombreux pays vivent de plus en plus à crédit, et les crises économiques globales deviennent de plus en plus fréquentes. La destruction de la biodiversité et les risques climatiques remettent en cause la survie de l'humanité. Le développement des flux migratoires, la montée des conflits armés sont dans une large mesure le résultat de tous ces phénomènes.

Le développement du capitalisme chinois, mais aussi celui des grands projets et des activités extractives un peu partout dans le monde, et en particulier la relance des projets miniers de tous types des gouvernements « progressistes » d'Amérique Latine vient, après la chute du bloc soviétique, réduire le « projet socialiste » à une simple illusion du passé. De fait, les thèses de Kautsky ne sont plus aujourd'hui seulement mises en avant par les socialistes, elles sont défendues par les néolibéraux et les grands entrepreneurs capitalistes : la disparition de la production paysanne familiale considérée comme « archaïque » serait plus que jamais nécessaire pour permettre le développement, la réduction de la pauvreté et l'alimentation de la population mondiale. Seuls des « investissements » massifs permettraient son remplacement par une agriculture moderne et efficace.

II – Qu'est-ce qui a changé ? Comment en rendre compte et comment expliquer les phénomènes en cours ?

Toutes les phases coloniales antérieures, pendant des siècles, avaient été caractérisées par la nécessité de disposer d'un grand nombre de travailleurs pour pouvoir s'approprier les richesses des pays conquis. Ainsi, les espagnols et les portugais avaient dû soumettre les populations amérindiennes, puis importer des millions d'esclaves pour remplacer les populations natives décimées par les maladies et l'exploitation. Ils s'étaient enfin appuyés sur les producteurs agricoles pauvres européens en organisant leur migration et la colonisation des grandes plaines du Sud de l'Amérique latine. La violence directe (guerres, travail forcé, esclavage) jouait alors un rôle essentiel pour que les groupes dominants puissent disposer de la force de travail sans laquelle tout processus d'accumulation était impossible. Avec le recours massif à l'énergie fossile et aux machines, avec un développement technologique qui s'est considérablement accéléré, la donne a changé radicalement (Merlet, 2012).

Aujourd'hui, la « société de marché », expression utilisée par Karl Polanyi, s'est généralisée à l'échelle mondiale, avec le développement des transports et des échanges. La terre, le travail et la monnaie sont traitées comme de véritables marchandises, dont les marchés seraient susceptibles de s'autoréguler, alors qu'il ne s'agit que de marchandises « fictives » (Polanyi, 1983), qui certes se vendent et s'achètent, mais qui n'ont pas été produites dans ce but. La

violence existe toujours, bien sûr, mais la violence directe n'est plus ni le mécanisme principal de mobilisation de la force de travail ni celui des acquisitions de terres ou de ressources naturelles. Une violence institutionnelle s'est généralisée, qui passe maintenant par des formes contractuelles entre individus, mais aussi d'autres impliquant des États, devenus « souverains » avec la décolonisation. À la révolution industrielle du XIX^e siècle, est venue s'ajouter ce que l'on pourrait appeler une « révolution financière » : le développement du secteur financier et l'extraordinaire croissance du capital fictif par rapport au capital directement lié à des richesses matérielles modifient de façon considérable les dynamiques d'accumulation.

De nombreuses institutions qui nous semblent incontournables posent problème et sont à l'origine de multiples effets « pervers ». Les *contrats* supposés être librement signés lient souvent des parties dont les pouvoirs sont très inégaux. La *souveraineté* des États sur les terres dites « nationales », où aucun titre formel de propriété n'a été émis, conduit certains dirigeants à vendre ou à céder celles-ci en concession à des investisseurs, quand bien même elles soient occupées depuis des générations par des populations réduites par là même au rang de squatteurs.

D'une façon plus générale, beaucoup de concepts et de catégories utilisés aujourd'hui pour décrire et analyser les évolutions agraires sont mystificateurs, et rares sont les chercheurs qui en font une analyse critique rigoureuse. L'échec historique du socialisme réel n'est sans doute pas propice à un renouvellement de la pensée, même chez ceux qui sont convaincus que le développement actuel du capitalisme nous conduit à de nouvelles crises majeures, qui risquent d'être aussi dramatiques que l'ont été celles du XX^e siècle. De nouvelles analyses et de nouvelles propositions sont pourtant nécessaires, et de toute urgence ! Cela commence par une « déconstruction » de beaucoup de catégories usuelles, de l'efficacité économique, de la productivité, de l'investissement, de la propriété, etc. et impliquera une remise en cause en profondeur de certains dogmes, tant « néolibéraux » que « socialistes ». Il nous faut clarifier les enjeux et formuler des analyses accessibles à tous, avec des exemples et pas seulement des références théoriques de plus en plus sophistiquées. Nous avons besoin d'une réflexion engagée, ouverte à la critique, qui n'emprunte pas seulement les formes actuelles de la recherche universitaire.

Un regard critique sur l'approche du dualisme agraire nous montre à quel point la question agraire est souvent mal posée. La supériorité de la grande production reposerait principalement sur les fondements suivants : la grande production agricole permet des économies d'échelle, le remplacement de la force de travail par des machines entraîne plus d'efficacité et une meilleure productivité ; il permet donc *in fine* une meilleure rémunération des travailleurs. Mais ces affirmations ne tiennent pas compte des spécificités de l'activité agricole, intrinsèquement liée à la nature, aux aléas climatiques, à la diversité des écosystèmes. Contrairement à ce qu'il advient dans l'industrie, les économies d'échelle ne sont pas du tout généralisées dans l'agriculture, et souvent, on constate même des phénomènes inverses, de surcoûts d'échelle. Si la mécanisation permet d'augmenter la productivité du travail, elle peut entraîner une diminution de la productivité de la terre, c'est-à-dire de la production de richesses nettes par unité de surface. La technologie n'est pas l'application neutre, naturelle et logique, des résultats de la recherche scientifique. Nous devons nous demander à qui profite cette supposée efficacité ? À l'entrepreneur, à « l'investisseur » ou à la société dans son ensemble ?

Revenons à des choses très simples, à des questions de bon sens. Commençons par nous demander d'où vient la richesse, d'où vient la « valeur ajoutée » ? Les milliardaires, aujourd'hui, au XXI^e siècle, ne sont pas des milliards de fois plus productifs que les pauvres. Ce n'est pas là que se situe leur efficacité. Les mécanismes de création de richesse et de concentration de cette richesse sont finalement assez simples. La richesse vient du travail, tout d'abord. Le concept de plus-value, développé en premier par Adam Smith, puis repris par Karl Marx, nous permet de comprendre qu'une partie des produits du travail peut être appropriable par une autre personne que par le travailleur, quand celui-ci n'a besoin pour reproduire sa force de travail que d'une partie de la richesse qu'il a créée. Kautsky le rappelle d'une façon très pédagogique dans « La question agraire ». Mais la richesse peut aussi venir de la nature,

indépendamment du travail investi, quand bien même du travail soit toujours nécessaire pour extraire cette richesse. Nous le constatons en observant les résultats différents d'un même système de production appliqué sur des terrains distincts, ce que David Ricardo a théorisé comme « rente différentielle ». Cette partie de la richesse non produite par l'homme a posé de nombreux problèmes aux marxistes, mais cela n'est pas aujourd'hui notre sujet.

Demandons-nous dès lors comment se répartit cette valeur ajoutée, cette richesse, non pas entre les « facteurs » (terre, travail, capital), un concept vide de sens qu'utilisent les économistes néolibéraux, mais bien entre les acteurs, les personnes et les groupes sociaux ? Quels sont les mécanismes de cette répartition. Des « contrats », plus ou moins librement acceptés ? La violence directe ? De multiples formes de violence institutionnalisée ? Dans tous les cas, ce sont les rapports de force qui existent entre ces différents acteurs qui permettent de comprendre ce qui se passe réellement. Différents cadres normatifs et juridiques coexistent toujours et ce sont les rapports de force qui déterminent en fait quels sont ceux qui sont effectivement appliqués. C'est tout l'intérêt de l'approche du « pluralisme juridique » (Merlet, 2011).

La recherche d'une meilleure compréhension se heurte à de nombreux obstacles épistémologiques. Il nous faut revisiter les concepts et questionner les croyances usuelles qui souvent nous empêchent d'avancer. Citons en quelques-uns, en lien direct avec notre sujet.

Le mot « **capital** » en est un exemple remarquable. On l'utilise aujourd'hui à tort et à travers³. Revenons aux économistes classiques, et reconnaissons qu'il existe une différence fondamentale entre la terre et le capital. Réhabilitons le concept de « **rente** », dont nous reviendrons sur le sens plus bas.

Autre mot utilisé avec de multiples sens, la « **productivité** », souvent confondue avec le rendement. Même les scientifiques de renom tombent dans le piège, comme les chercheurs de la Banque Mondiale dans leur étude de 2011 sur la ruée sur les terres agricoles *Rising Global Interest in Farmland*, à moins qu'ils ne fassent la confusion à dessein (Deininger et Byerlee, 2011). Une partie centrale de leur raisonnement est fondée sur les écarts de rendements (*yield gap*) entre la réalité et le potentiel par région, sans tenir compte ni des intrants et de l'usure des machines, ni des systèmes de polyculture et d'associations agriculture-élevage. Cela permet certes de justifier l'appropriation des terres agricoles considérées comme sous-utilisées, mais ne rend pas compte de la réalité.

La « **propriété** » constitue un autre mot problématique. Reconnaissons le caractère très récent et historiquement marqué de l'apparition du mot au singulier. « La » propriété absolue apparaît au moment de la Révolution française, dans un contexte politique et social très particulier, marqué par la volonté de la bourgeoisie d'affirmer son pouvoir contre les seigneurs féodaux (Comby, 2004). En fait, la situation générale est celle de la coexistence de droits de propriété multiples et divers, appartenant à des ayants droit également multiples et de différentes natures, individuels ou collectifs (Merlet, 2010). Là aussi, les implications sur l'appropriation des ressources communes sont importantes. Le statut de propriétaire d'un espace garantit les droits du propriétaire sur toutes les richesses que celui-ci contient, même celles qui n'ont pas encore été découvertes.

On parle aujourd'hui en permanence d'entreprises, d'entrepreneurs, de secteur privé. L'« **entreprise** » est un autre mot magique qui englobe dans une même « catégorie » un petit producteur et une multinationale. Cela n'aide pas vraiment à comprendre les évolutions !

Les « **investissements** » constituent un mot piège central dans le discours dominant utilisé pour caractériser les dynamiques agraires récentes. Investir ne pourrait être que bénéfique, et les problèmes actuels de l'agriculture mondiale proviendraient d'un déficit d'investissement dans le secteur depuis plusieurs décennies. Mais ces « investissements » sont souvent bien faibles, et cachent en fait des mécanismes de dépossession et d'appropriation des ressources communes (Merlet, 2013).

La « **responsabilité** » invoquée par exemple dans la recherche « d'investissements agricoles responsables » opère un transfert vers le champ de la morale (Merlet *et al.*, 2014). Il s'agit d'un autre concept clef dans l'imposition d'un discours qui semble s'appuyer sur le respect des droits de l'homme, mais qui en fait dissout la démocratie dans la seule bonne volonté des entreprises. C'est extrêmement grave. Attendre que les grandes entreprises, Pepsi Cola, Coca Cola, appliquent les directives volontaires sur la gouvernance du foncier du Comité sur la Sécurité Alimentaire avec leurs fournisseurs n'est sans doute pas la meilleure façon de renforcer la démocratie mondiale.

Pour pouvoir reprendre sur de bonnes bases le débat sur l'intérêt de la grande production et celui de la production à petite échelle, nous devons élargir notre périmètre d'observation. Il n'existe pas de *latifundium* sans *minifundium*, pas plus qu'il n'y aurait de riches s'il n'y avait pas de pauvres, comme nous le rappelle Polanyi dans *La grande transformation*, dans un chapitre passionnant sur le traitement des pauvres.

Au niveau local, les analyses de systèmes agraires permettent de comparer dans une même région l'efficacité économique des grandes et des petites exploitations. Les résultats étonnent souvent ceux qui ne connaissent pas bien l'agriculture. Les petites exploitations sont le plus souvent beaucoup plus efficaces en termes de productivité nette par hectare que les grandes exploitations⁴. Pour compléter ces analyses qui utilisent essentiellement les prix de vente des produits à la sortie de l'unité de production, il convient de réaliser des analyses de filières, qui permettent de comprendre comment se distribue la valeur ajoutée le long de celles-ci. Il faut raisonner l'emploi à une autre échelle que celle de l'entreprise et pouvoir prendre en compte les externalités. De grandes entreprises agricoles à haute productivité du travail, immergées dans un océan de chômage, peuvent-elles être socialement viables ? Tôt ou tard, de telles situations conduisent à des situations explosives.

À un niveau plus global, il faut se souvenir que se retrouvent en compétition sur le marché globalisé des unités de production dont les productivités nettes du travail sont extrêmement différentes, dépassant maintenant largement un rapport de 1 à 500 (Mazoyer, 2001). Or le prix d'un bien est fixé par la productivité du travail. Quand bien même le pourcentage des céréales transitant par le marché mondial soit très réduit par rapport à la production totale, leur prix est déterminé par la productivité des entreprises exportatrices. Il tend à baisser de façon structurelle quand la productivité du travail augmente plus dans ce secteur que dans l'ensemble de l'économie. Cette baisse tendancielle des prix agricoles a des répercussions directes sur le pouvoir d'achat, et sur la survie de tous les producteurs, même ceux qui ne commercialisent qu'une faible part de leur production (Mazoyer, 2001). Les mécanismes de marchés mondialisés entraînent ainsi la disparition de l'agriculture paysanne bien au-delà des producteurs directement affectés par l'expansion de la grande production et par les spoliations de terres. Le développement de gigantesques agro-holdings en Ukraine va conduire à la ruine de producteurs de taille plus modeste dans d'autres régions du monde, sans que ceux-ci n'aient même jamais eu connaissance de leur existence.

Nous pourrions dire en résumé que tout est question de distribution. Le marché peut redistribuer de façon optimale les véritables marchandises, produites pour être commercialisées, sous certaines conditions (concurrence, etc.), pas toujours aisées à réunir. Mais le marché ne peut pas, et ne pourra jamais, redistribuer de façon optimale les marchandises fictives, et en particulier la terre, le travail, et la monnaie. L'économie est toujours profondément enchâssée dans la société. Or, on fait aujourd'hui comme s'il n'en était rien. On la traite comme un domaine en soi, qui n'aurait rien à voir avec le social ni avec le politique, ce qui constitue une position insensée. Mais remettre en cause la « société de marché » ne veut pas dire mettre en place une société sans marchés (Polanyi, 1983). Les économies socialistes en ont illustré les risques. Mais une société totalement gouvernée par le marché, que nous l'appelions « société capitaliste » ou comme Polanyi, « société de marché », s'avère être

totallement incompatible avec l'intérêt global de l'humanité. Il nous faut développer des sociétés qui régulent les marchés qui ne peuvent pas s'autoréguler.

Aujourd'hui, tout est aussi question d'appropriation des rentes, des richesses non produites par le travail. Regardons comment s'effectue la répartition des richesses et de la valeur ajoutée entre les propriétaires fonciers, les propriétaires du capital, les travailleurs, la société dans son ensemble. De nombreux travaux réalisés au cours des dernières années par des étudiants de la chaire d'Agriculture comparée d'AgroParisTech, par des stagiaires d'AGTER en Ukraine, au Pérou, au Nicaragua, en Roumanie ont mis en évidence l'inégalité de cette répartition. Ainsi, en Ukraine, dans les plus gros agro-holdings étudiés, 80 à 90 % de la valeur ajoutée sert à rémunérer les détenteurs du capital, les 10 à 20 % restant se répartissant entre la rémunération des propriétaires fonciers, bénéficiaires de la réforme foncière postérieure à la chute de l'Union Soviétique, celle des travailleurs, et le paiement de maigres impôts à l'État (Cochet et Merlet, 2011).⁵ Ces schémas en disent long sur l'efficacité de la production agricole capitaliste à grande échelle. Un des principaux investisseurs français dans l'agriculture en Ukraine, M. Charles Beigbeder, expliquait il y a quelques années à la télévision que des entreprises comme les siennes allaient nourrir le monde. En fait, ses entreprises profitaient d'une situation spécifique résultant de la décollectivisation en Ukraine pour faire des profits importants, très supérieurs à ceux que pouvaient obtenir ailleurs des capitalistes ordinaires, avec la complicité des États français et ukrainiens qui avaient signé un accord bilatéral sur les investissements.

Pour cela, il nous faut pouvoir identifier les différents types de rentes, les rentes foncières, mais aussi les rentes créées par des politiques publiques, les rentes liées à des dispositions juridiques spécifiques et tout autre type de revenus non liés au travail. Il nous faut découvrir qui se les approprie réellement ! Nous connaissons, tous, les rentes que la Politique Agricole Commune a mises en place. Il y en a d'autres, comme celles qui proviennent de l'obligation d'incorporer un certain pourcentage d'agro-carburants dans les combustibles vendus au public qui entraînent une hausse de la demande et du prix de ce type de produit. La classification d'une zone comme constructible dans un plan d'occupation des sols va aussi entraîner mécaniquement une hausse du prix des terrains qui s'y trouvent.

Sur la base des nombreuses observations que nous avons pu faire, il est légitime de nous demander si la véritable supériorité de la grande production n'est pas en fait sa capacité à s'approprier les rentes ?

Il nous faut tenter d'expliquer les dynamiques en cours. Les comportements économiques et sociaux des différents acteurs ne sont pas les mêmes : il y a peu de points communs entre la logique de la production et reproduction paysanne familiale et la logique économique capitaliste. Hervieu et Purseigle nous proposent une typologie détaillée à la fin d'un ouvrage très intéressant dans lequel ils décrivent la coexistence de multiples formes de grande et de petite production, agriculture familiale, agriculture de firme, agriculture de subsistance. Bien qu'ils aient tous les éléments pour le faire, ils n'insistent pas sur les dynamiques qui produisent ces différents types et en « déduisent » qu'il y a de la place pour tous, qu'il convient d'organiser la cohabitation de la grande production et de la petite production (Hervieu et Purseigle, 2013). On sait qu'il existe des relations entre grande production et petite production : nous avons évoqué les mécanismes de fixation des prix sur les marchés libéralisés, du fait des différences de productivité du travail ; il faut aussi rappeler les interrelations qui existent autour de la force de travail et de sa reproduction, déjà très présents dans les rapports entre *latifundia* et *minifundia*, les liens qui se nouent autour des chaînes de transformation et de commercialisation, etc. De nombreux autres chercheurs font le constat de la « coexistence » de diverses formes de production agricoles sans suffisamment expliquer les liens qui existent entre elles. Ce choix est politique et largement mystificateur. Petite et grande production font système, et le développement de l'une constitue presque toujours une menace pour l'autre (Merlet, 2012). L'agriculture de subsistance dont parlent Hervieu et Purseigle n'a plus rien à voir avec les formes paysannes d'antan, elle regroupe les gens qui ont été paupérisés et qui constituent une gigantesque armée de réserve pour l'agriculture de firme. Par ailleurs, lorsque l'agriculture familiale devient une agriculture sociétaire, elle change de nature et se met à se

comporter comme une agriculture de firme. Il n'y a donc pas de la place pour tous, et l'organisation de la coexistence entre grande production et petite production ne permet pas d'atteindre un optimum social (emploi, production) ni un optimum environnemental pour l'humanité.

III – Que faire pour ne pas aller vers un nouveau désastre mondial ?

Revenons à Kautsky. Son discours est clair et convaincant, mais il est erroné. On peut se demander quel rôle a joué cette conception et quelle part ont eu les politiques qu'elle a inspirées dans l'échec historique du socialisme réel. Il ne s'agissait d'ailleurs sans doute pas de simples erreurs, mais bien de positions qui répondaient aux intérêts de certains groupes sociaux. J'ai pu le constater au Nicaragua dans les années 80.

Le dernier chapitre de la seconde partie de l'ouvrage de Kautsky s'intitule « comment neutraliser les paysans ». Cela en dit long ! Pour les socialistes du XIX^e siècle, le paysan est un arriéré et un ennemi politique potentiel. Il n'est pas traité comme un ennemi politique direct, mais la stratégie de la social-démocratie était de s'assurer qu'il ne se soulève pas, et de faire en sorte qu'il puisse disparaître sans trop souffrir. Il me semble que cette stratégie a été en partie responsable de l'échec du projet socialiste et qu'il est grand temps de commencer à construire un autre projet, qui soit susceptible de réussir.

Beaucoup d'autres aspects importants que je ne peux qu'évoquer ici mériteraient d'être abordés en profondeur. Le développement du capital fictif et la nature du système financier actuel permettent une multiplication considérable des appropriations de rentes et de richesses naturelles. Il est possible aujourd'hui d'acheter des terres ou des ressources ou d'en prendre le contrôle en empruntant les capitaux nécessaires à de grandes banques ou sur la base de profits réalisés en spéculant sur les marchés financiers. Comme il est possible de perdre ces fortunes sur ces marchés aussi rapidement qu'elles ont été gagnées, il s'avère souhaitable de les transformer en quelque chose de tangible en investissant par exemple dans de grandes exploitations au Brésil ou ailleurs. Il en résulte une vague d'accumulation primitive, de dépossession, d'une ampleur sans précédent. Et si les capitaux sont par définition mobiles, les phénomènes de dépossession et de destruction des agricultures paysannes sont eux irréversibles à court et à moyen terme.

Que nous prépare l'hégémonie de la pensée *Doing Business*, la glorification des dispositifs « gagnant-gagnant », la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, les *business plans* comme solution pour les petits producteurs ? Un monde où plus de la moitié de la population serait au chômage, où les ressources naturelles auraient été détruites, où les inégalités exacerbées provoqueraient de plus en plus de conflits et de plus en plus de violence ?

Nous devons remettre l'entreprise à sa place, et nous préoccuper de l'intérêt général. Il convient de revenir au b.a.-ba de l'économie, différencier l'intérêt de l'entrepreneur ou du supposé « investisseur » de celui de la société dans son ensemble. Les outils existent. Ils étaient utilisés il y a quelques dizaines d'années (méthode des effets développée principalement en France, méthode des prix de référence ou analyse coûts bénéfiques de la Banque Mondiale). Ils ont été remplacés par des études d'impact socio-environnemental, qui mesurent les effets négatifs, essayent de les atténuer ou de compenser artificiellement les pertes occasionnées, mais en se refusant à examiner d'autres options, d'autres modèles que ceux présentés par les investisseurs, basés par exemple sur le développement de la production paysanne.

Certains financeurs [parmi lesquels la Société Financière Internationale (Banque Mondiale) et Proparco (AFD)] justifient un financement millionnaire du développement d'une filière de bioéthanol en Amérique Centrale par les plus grands producteurs de canne à sucre de la région en argumentant que ce projet va créer des emplois et contribuer à lutter contre le

réchauffement climatique⁶. Or, si l'on compare les emplois d'un tel système de plantation de canne à sucre et son agro-industrie avec ceux des systèmes de production paysans des environs, on constate que ces derniers emploient de 3 à 22 fois plus de personnes à l'hectare que les plantations sucrières (Jahel, 2014). Certes, le projet de développement de la filière du bioéthanol permet de créer quelques dizaines d'emplois nouveaux, par rapport à la situation des plantations sucrières avant-projet. Mais on renforce ainsi la grande production sucrière, en se refusant d'examiner les potentialités d'une autre hypothèse, celle de l'appui à une voie paysanne alternative. La méthode employée ne permet pas de sortir d'un projet de développement fondé exclusivement sur la grande entreprise capitaliste à salariés.

Ce sont là les enjeux de la recherche sur le dualisme agraire.

Avec ce panorama très général, j'ai voulu mettre le doigt sur les questions de fond qui se cachent derrière les thèmes du séminaire, non seulement dans les pays de la Méditerranée mais partout dans le monde. Avec l'élaboration des Directives Volontaires sur la gouvernance du Foncier par le Comité pour la Sécurité Alimentaire des Nations Unies en 2012, les pays signataires et la société civile ont fait un premier pas dans la bonne direction, mais ce n'est encore qu'un tout petit pas pour l'humanité. Il reste en effet maintenant à les mettre en pratique, et cela ne semble pas simple, puisque les rapports de force n'ont pas été véritablement modifiés. Les pays signataires ne se sont pas engagés à modifier leur législation nationale, les directives précisant même qu'elles s'inscrivaient dans le respect de celle-ci. L'accord tout aussi non contraignant qui a suivi sur les principes pour un investissement agricole responsable marque lui très clairement un pas en arrière, même s'il affirme s'appuyer sur les Directives Volontaires (Merlet *et al.*, 2014).

Les chercheurs ont une grande responsabilité : celle d'interroger le réel en regardant de près les évolutions en cours, celle de questionner sans cesse leurs outils, en déconstruisant les catégories d'analyse qui ne servent qu'à justifier les pratiques de certains groupes d'acteurs.

J'espère que ce survol très rapide du débat sur les avantages et les inconvénients de la grande et de la petite production dans l'agriculture pourra déboucher sur des questions qui seront reprises par les différents chercheurs de ce séminaire.

Références

- Cochet H., Merlet M. 2011.** *Land grabbing and share of the value added in agricultural processes. A new look at the distribution of land revenues.* International Academic Conference 'Global Land Grabbing', 2011/04/06-08, Brighton (Royaume-Uni). 18 p. http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/cochet_merlet_land-grabbing-conference-vers_fr_2011-03-15.pdf
- Comby J. 2004.** *Le droit de propriété, de la « Déclaration des droits » au « Code civil ».* 3 p. http://www.agter.org/bdf/_docs/comby_2004_droit_de_propriete.pdf
- CSA (Comité pour la Sécurité Alimentaire). 2014.** *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.* Rome : FAO. 27 p. <http://www.fao.org/3/a-au866f.pdf>
- Deininger K., Byerlee D. (eds.). 2011.** *Rising global interest in farmland. Can it yield sustainable and equitable benefits?* Washington : World Bank. 214 p. <http://dx.doi.org/10.1596/978-0-8213-8591-3>
- Hervieu B., Purseigle F. 2013.** *Sociologie des mondes agricoles.* Paris (France) : Armand Colin. 318 p. (Collection U : Sociologie).
- Jahel C. 2014.** *Analyse des mutations agraires engendrées par l'implantation et la croissance d'une entreprise sucrière multinationale au Nord du Nicaragua.* Paris : AGTER, AgroParisTech, Comité Technique Foncier et Développement. 13 p. http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-464.html
- Kautsky K. 1983.** *La cuestión agraria: estudio de las tendencias de la agricultura moderna y de la política agraria de la socialdemocracia.* 5^e éd. Mexico : Siglo XXI Editores.
- Kautsky K. 1970.** *La question agraire : étude sur les tendances de l'agriculture moderne.* Paris (France) : Maspero. 460 p. (Bibliothèque Socialiste Internationale).

- Mazoyer M. 2001.** *Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation*. Rome : FAO. 28 p. <http://www.fao.org/worldfoodsummit/msd/y1743f.pdf>
- Merlet M. 2013.** *Les investissements dans l'agriculture, danger ou opportunité pour les petits producteurs et pour l'humanité ?* Commission Agriculture et Alimentation de Coordination Sud. 4 p. (Note C2A). http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-207.html
- Merlet M. 2012.** Accaparement foncier à l'échelle mondiale et devenir de la petite paysannerie. *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*, 01/11/2012, vol. 98, n. 3, p. 112-117.
- Merlet M. 2010.** *Les droits sur la terre et sur les ressources naturelles*. Comité Technique Foncier et Développement. 4 p. (Des Fiches Pédagogiques). <http://www.foncier-developpement.fr/publication/les-droits-sur-la-terre-et-les-ressources-naturelles/>
- Merlet M., Jamart C. 2007.** *Situation et devenir des agricultures familiales en Amérique latine*. Nogent sur Marne : AGTER. 29 p. (Note d'Analyse). http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/Merlet_Jamart_2007_CCFD_complet_fr.pdf
- Merlet M., Perdriault M. (eds.) 2010.** *Les appropriations de terres à grande échelle : analyse du phénomène et propositions d'orientations*. Comité Technique Foncier et Développement. 56 p. http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/appropriations_de_terres-analyse_et_propositions_dorientations-ctf.pdf
- Merlet M., Perdriault M., Benkahla A., Cotula L., Berger T. 2014.** *État des lieux des cadres normatifs et des directives volontaires concernant le foncier*. Comité Technique Foncier et Développement. 22 p. http://www.agter.asso.fr/article1053_fr.html
- Merlet P. 2011.** *Pluralisme juridique et gestion de la terre et des ressources naturelles*. 6 p. http://www.agter.org/bdf/_docs/merlet_pierre_2010_12_pluralisme-juridique.pdf
- Polanyi K. 1983.** *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard. 467 p. (Tel, n. 362).
- Terre d'Europe SCAFR, FNSAFER. 2015.** La concentration à marche forcée des exploitations agricoles. Pages 10-13. In : SAFER. *Le prix des terres en 2014. Analyse des marchés fonciers ruraux*. Paris : SAFER. 134 p. http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-590.html

Notes

¹ Ingénieur agronome, Directeur d'AGTER

² Association pour l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources naturelles. www.agter.asso.fr ; Site de ressources documentaires trilingue : www.agter.org

³ A titre d'exemple, Thomas Piketty, dans son livre célèbre *Le Capital au XXI^e siècle* (2013 Ed. du Seuil, Paris) nous offre une description statistique très intéressante de la concentration de la richesse entre les mains d'une minorité, mais sa non-définition du capital et sa caractérisation des équations du capitalisme ne sont absolument pas convaincantes !

⁴ Consulter pour plus d'informations les études sur l'Ukraine, le Pérou, le Nicaragua, la Roumanie disponibles sur le site de ressources documentaires d'AGTER, qui contribuent à répondre à la question : Créer plus de richesses nettes et d'emploi par unité de surface. http://www.agter.org/bdf/fr/thesaurus_defi/motcle-defi-6.html#Onglet_Question_9

⁵ Pour plus de détails, consulter Jaubertie C., Pardon L., Cochet H. et Levesque R. (2010). *Ukraine : une approche comparée des dynamiques et performances économiques des structures agricoles*. Ministère de l'Agriculture (France). Centre d'études et de prospective. Service de la statistique et de la prospective NESE, n° 34, déc. 2010, p. 37-55.

⁶ On peut lire sur le site de l'organisation financière que « Le soutien de PROPARCO à Pantaleón Sugar s'inscrit dans le cadre de son mandat en Amérique Latine, qui consiste à soutenir une croissance verte et solidaire. ». PROPARCO a participé à hauteur de 14 M\$ au programme d'investissement de Pantaleón pour la période 2008-2010 (d'un montant total de 130 M\$). Voir : http://www.proparco.fr/Accueil_PROPARCO/notre-action/PageCacheeAnte2011/Tous-les-projets/Guatemala-2009-Agro-et-cogeneration-Pantaleon, consulté pour la dernière fois en avril 2016.

Dynamique de reterritorialisation de l'agriculture familiale grecque et enjeux dans le contexte de la crise

Dimitris Goussios

Université de Thessalie, Laboratoire de l'Espace Rural (Grèce)

Résumé. Épuisée par le système agricole productiviste, la petite agriculture familiale grecque construit, à travers son retour au territoire et l'adoption du mode de développement territorial, son nouveau modèle idéal plus ancré et mieux maîtrisé. Mais la construction et la durabilité de celui-ci dépendent de la rencontre efficiente entre les institutions communautaires assurant la gestion et la reproduction des ressources patrimoniales spécifiques et les institutions émergentes par le processus même de territorialisation. Dans ce cadre, la reterritorialisation de la famille agricole ne répond pas seulement aux questions de la compétitivité et de la viabilité de son exploitation ; elle renforce également son rôle multifonctionnel, sa position sociale et son pouvoir de négociation à travers la création de nouvelles formes partenariales et ses propres territorialités. En s'investissant ainsi pleinement dans une double fonction en tant que citoyen actif du territoire historique et acteur du territoire construit, cette agriculture familiale regagne ainsi sa place dans la construction des futurs territoires ruraux.

Mots-clés. Agriculture familiale – Terroir – Patrimoine – Ressource – Territoire.

Dynamics of reterritorialization of Greek family farming and issues in the context of the crisis

Abstract. Exhausted by the production-oriented agricultural system, small-scale family agriculture in Greece is developing a new, more firmly rooted and better controlled ideal model through a return to the land and the adoption of a territorial development approach. However, this construction and its sustainability depend on the efficient meeting of community institutions responsible for the management and reproduction of specific financial resources and the institutions emerging through the very process of territorialization itself. Within this framework, the reterritorialization of farming families does not only provide a response to the issues of the competitiveness and viability of their farm; it also consolidates their multifunctional role, their social position and the bargaining power through the creation of new forms of partnership and their own territorialities. Through their wholehearted involvement in a dual function as active citizen of the historic territory and a stakeholder of the territory constructed, this family agriculture regains its place in constructing the rural territories of the future.

Keywords. Family agriculture – Terroir – Heritage – Resource – Territory.

Introduction

L'agriculture familiale du sud européen continue à être caractérisée par l'importance de l'effectif de ses exploitations, de leurs imbrications dans des réseaux socio-culturels ancrés au territoire et de leur contribution dans la vie socio-économique locale. Cependant, la tendance observée à l'élimination de cette forme sociale polyvalente qu'est l'exploitation agricole familiale, ne cesse de priver les régions rurales d'un acteur dynamique pour leur évolution et leur avenir. L'U.E. depuis plusieurs décennies, semble avoir pris conscience de la nécessité de rétablir l'exploitation agricole familiale (Lamarche, 1994). Malgré cela les réalités du terrain montrent que la question de sa viabilité continue à se poser sans trouver de réponses efficaces dans le cadre du modèle productiviste. Soutenu par des politiques mises en place pour améliorer la productivité, ce modèle est devenu synonyme de la disparition inéluctable de ces exploitations. Si cette impasse a persisté c'est parce que ce même modèle s'est imposé après les années 1950 sans qu'il n'existe aucune autre alternative. Ainsi toute tentative d'en chercher une n'était

considérée que comme résistance ou incapacité de s'intégrer au modèle dominant. En plus, un héritage culturel productiviste est reproduit depuis par des approches de la viabilité des exploitations familiales focalisées sur leurs performances à dimension économique dans la modernisation, la productivité et la compétitivité. En ce sens, le maintien des petites exploitations familiales a été considéré comme un obstacle à l'agrandissement des unités de production et à la compétitivité du secteur primaire.

Mais, les conditions semblent être remplies pour que d'autres alternatives fondées sur des critères et des valeurs différentes, se substituent au modèle dominant (Lamarche, 1994). Tout d'abord, on a constaté que la concentration des terres a eu des conséquences sur la conduite des systèmes d'exploitation et de production et donc sur la qualité des productions locales et régionales (Elloumi, Jouve, 2003). Ensuite, la concurrence mondiale est venue aggraver les effets du modèle productiviste sur la santé et la nature. Parallèlement, on a vu se développer durant les dernières décennies, une approche plus intégrée de l'agriculture familiale qui tient compte entre autres, de son rôle élargi par rapport à la multifonctionnalité de l'agriculture et de l'espace rural. La PAC par ses réformes récentes (découplage, verdissement, soutien aux petites exploitations) reflète en partie ces changements¹. Mais, sur le terrain cette PAC contribue au maintien d'un antagonisme entre les exploitations qui suivent la voie de la concentration et du productivisme et les petites exploitations qui restent non compétitives. Si la reconnaissance de ce rôle multifonctionnel de l'exploitation familiale a signifié pour elle la nécessité de redéfinir ses liens avec son espace local², il a en même temps ouvert la voie pour un mouvement de relocalisation de l'agriculture familiale (Muchnik *et al.*, 2008).

Dans ce cadre, la reconnaissance par les états décentralisés du rural comme interlocuteur dans l'élaboration de l'action publique territoriale ainsi que l'intérêt croissant de la part des consommateurs³ pour des produits de terroir, tendent à créer un contexte favorable à la recherche de solutions alternatives. Dans le cas de la Grèce, on observe en effet, depuis plus d'une décennie, une réorientation stratégique des exploitations familiales vers l'adoption d'un nouveau mode de développement (Goussios, 2011) que l'on désigne de territorial (Campagne, Pecqueur, 2014). Intensifiée par la crise, cette réorientation devient un mouvement ascendant mené par des familles agricoles au sein ou hors du système productiviste. Il s'agit d'un processus de retour au territoire qui s'appuie sur les liens spatiaux et socio-culturels que la famille agricole a maintenus dans les limites de son territoire historique⁴. Son avancement semble révéler une réelle capacité de résilience dont fait preuve l'agriculture familiale au niveau social (renouveler son capital humain et social) structurel (structure productive, relations foncières) et économique (compétitivité liée à la différenciation). Partout et même au sein des bassins de production des initiatives sont menées par des exploitants qui empruntent la voie de la différenciation des produits de terroir ou biologique (Cena *et al.*, 2002) et aboutissent souvent au renforcement de zones d'appellation d'origine protégée et à la création d'indications géographiques protégées (Croix, 2005).

L'approche de ce phénomène de reterritorialisation se focalise ici sur la famille agricole en tant qu'actrice principale de cette mobilisation qui vise à mieux maîtriser ses ressources et à acquérir une autonomie par rapport au modèle agricole dominant (Raffestin, 1997). Après avoir présenté le cadre de l'évolution récente de l'agriculture familiale grecque, on essayera de suivre son processus de reterritorialisation par trois entrées : son immersion dans le patrimoine agraire, son insertion au terroir et au territoire et enfin, son accession institutionnelle. On cherchera en évoquant le cas de la Thessalie à mettre en évidence le fait que la connexion de ces trois processus permet à des groupes d'exploitants d'une part, de procéder à la construction de la ressource en échangeant avec leur territoire historique et la communauté ; d'autre part, de bien distinguer la participation de la communauté dans la reproduction des ingrédients spécifiques de la ressource et l'efficacité de ses nouvelles formes partenariales. Cet échange réciproque semble contribuer à la consolidation d'une double réinsertion territoriale de la famille agricole en tant que citoyen actif du territoire historique et acteur opérant du territoire construit.

I – Le cas de la Grèce : l'évolution de l'exploitation agricole familiale

L'approche territoriale de l'agriculture familiale grecque peut révéler des aspects intéressants de l'évolution et du repliement de sa forme productive sociale dans le cadre du système productiviste. Cette agriculture ouverte au progrès avait réussi, en dépit de la petitesse de ses structures à se moderniser dans les trois décennies qui ont suivi la fin de la guerre civile (1950-1980) en adoptant le modèle agricole intensif. Sa réussite est due au soutien public (crédit, conseils, etc.) et à une efficace articulation des formes de coopération informelles et formelles. Cette modernisation et l'exode rural qui l'a suivie ont vite posé la question du sort des terres appartenant aux sujets de l'exode. La location ayant constitué beaucoup plus que la vente, le mode le plus répandu, la famille agricole a pu récupérer ces terres à travers ses puissantes relations de parenté et l'absence d'une politique publique favorable à la concentration foncière⁵. L'adhésion du pays à l'U.E. en 1981 a intensifié un processus de déterritorialisation et d'intégration des exploitations familiales dans des filières dont la productivité en amont exigeait agrandissement et intensification. La PAC est venue depuis assister cette agriculture familiale et conforter ses revenus dissimulant la faible valeur de ses produits agricoles et sa dépendance vis-à-vis des terres louées.

Cette même période a été marquée par le déploiement de la famille agricole vers une pluriactivité intégrant les services commerciaux et de consommation. Il s'agissait de prendre en charge le financement de la création d'une entreprise commerciale gérée par un de ses enfants et localisée dans la petite ville de son territoire historique. Dans ce nouveau cadre, le but des exploitants a été la reproduction moins de l'exploitation que de leur famille (modèle familial). Mais, l'entrée dans la zone Euro et la réforme de la PAC en 2003 (découplage des aides) ont affaibli les deux piliers de ce modèle « agro-commercial » ; diminution des aides agricoles et mise en concurrence des petites entreprises familiales de commerce par l'implantation des grandes surfaces. Les familles agricoles ont été alors obligées d'entreprendre leur repositionnement sur le marché national et mondial dans un contexte contraignant caractérisé par d'une part, le retrait progressif de l'Etat et la désorganisation du mouvement coopératif ; d'autre part, une faible compétitivité et l'insuffisance des structures d'appui. Dans ce contexte, les exploitations familiales ont dû faire face :

- a) à l'intervention des grandes exploitations intensives dans le marché foncier causant la hausse des prix des terres⁶,
- b) à la hausse du coût des intrants, la baisse des prix des produits et la tendance à transférer les profits vers l'aval des filières,
- c) aux effets de la crise (manque de liquidité et retour des jeunes chômeurs).

Dans ce cadre, l'accès au foncier, devenant alors de plus en plus contraignant, interdit toute idée de concentration foncière comme une réponse à la diminution du revenu agricole familial notamment pour les jeunes agriculteurs. Ainsi, pour la première fois depuis l'institution de l'exploitation familiale par la réforme agraire de 1925, on observe les limites de résilience de l'agriculture familiale grecque dans le cadre du modèle productiviste (Goussios, 1995). La crise est venue depuis 2010 rendre plus urgente la réorientation productive de l'exploitation familiale. Les agriculteurs prennent alors conscience qu'avec la mondialisation l'importance ce n'est plus de produire mais d'être compétitif et de bien vendre (Elloumi, Jouve 2003). Face à la difficulté d'assurer la compétitivité via la diminution du coût de production de leur exploitation, ces agriculteurs voient dans la relocalisation de celle-ci une solution alternative mieux maîtrisée par eux-mêmes et permettant d'atteindre une compétitivité via la différenciation des produits. Mais, dans quel contexte et avec quels appuis ?

II – Le cadre d'action spatial, institutionnel et politique

L'agriculture familiale opère sa relocalisation à l'intérieur de ses territoires historiques caractérisés par une forte identité et la présence de ressources patrimoniales latentes. Il s'agit des petites unités géographiques dont les limites s'identifient à celles du Dème, unité

élémentaire du système administratif reformé depuis 2010. Polarisées par une petite ville ces unités disposent en moyenne de 20 à 25 milles habitants. Bien que le Dème bénéficie d'un transfert de pouvoir important, il n'a pas encore consolidé son rôle dans ce nouveau schéma institutionnel pour élaborer et mettre en œuvre l'action territoriale publique à son échelle. Une autre difficulté concerne les questions techniques de la transition des exploitations vers un système de production plus localisé. L'insertion des terres au terroir demande un accompagnement technique par des services publics et privés qui restent encore attachés au modèle agricole intensif. Les sociétés d'intrants qui contrôlent le système de conseils privilégient l'intensification tandis que services et spécialistes restent dans une approche très agronomique du terroir. Seules les structures d'appui locales et les laboratoires universitaires se montrent capables de soutenir par leur ancrage local ce mouvement de relocalisation de l'activité agricole. Mais c'est le contexte façonné par les adversités de la crise qui apparaît le plus contraignant. Les récentes mesures de la reconstruction de l'économie grecque (système fiscal, impôts sur l'entre-aide au sein de la famille) traitent la petite exploitation familiale comme une unité de production isolée de son contexte territorial. Ces interventions risquent de compromettre la cohésion de la famille agricole et la coopération intra-inter communale basées sur des échanges et des valeurs de réciprocité et de solidarité. Ces formes de coopération élémentaires au lieu d'être soutenues et intégrées au capital social territorial sont traitées comme des sources d'évasion fiscale. Dans un contexte d'ajustement budgétaire, la terre et la main-d'œuvre agricole (au sein de l'exploitation) sont traitées comme de simples facteurs de production (générique) et non comme des ingrédients spécifiques de la ressource territoriale qui créent de la valeur. Pour les gestionnaires de la crise, ces petites exploitations ne contribuent pas à l'économie et sont l'un des principaux obstacles à la mobilité et la concentration des terres. Et même si la nouvelle PAC (2014-2020) soutient explicitement la petite agriculture familiale, la production locale et la coopération territoriale comme un nouveau paradigme du rural post-productiviste dans la logique des « économies de qualité », les lois d'application reviennent à la logique des économies d'échelle et à un formalisme technocratique. La crise n'a fait donc que renforcer la juxtaposition entre l'approche sectorielle et l'approche territoriale de l'agriculture familiale. Ceci vient renforcer les difficultés qu'ont les politiques nationales et régionales à redéfinir le rôle de l'activité agricole dans un cadre caractérisé de plus en plus par la dynamique du marché, le rôle réglementaire de la PAC et le mouvement de reterritorialisation des exploitations familiales. Ce qui explique en grande partie le caractère ascendant et spontané du mouvement de territorialisation.

III – Le retour au territoire

Le retour au territoire est considéré comme une réaction face à ces impasses tout en étant conditionné par les effets de la crise. La fin de la suprématie du secteur public et l'affaiblissement de la ville comme générateurs d'emplois posent la question de l'absorption par l'exploitation familiale des enfants restés sur place et/ou des chômeurs rentrés de la ville. Dans ce nouveau contexte la compétitivité de l'exploitation redevient un objectif prioritaire pour la famille agricole qu'elle va intégrer dans une stratégie de territorialisation. Les enquêtes sur le terrain permettent de révéler comment se construit ce mouvement de reterritorialisation ascendant et s'organisent les articulations nécessaires entre l'exploitation et le terroir, la famille agricole et le territoire. Les initiatives d'exploitants suivent des itinéraires bien reliés : a) immersion dans le patrimoine, b) insertion au terroir et au territoire historique et c) accession institutionnelle légitimant le regroupement des exploitants et la participation d'autres acteurs du domaine public, social et privé.

1. Immersion dans le patrimoine

La première étape de cet itinéraire des exploitations familiales est guidée par leur patrimoine et leur passé agraire. Il s'agit d'une véritable immersion dans ce patrimoine par des exploitants ayant une orientation vers l'avenir et non pas vers la restauration de l'exploitation paysanne (Lamarche, 1994). S'efforçant à se distancier du modèle productiviste ces exploitants vont

puiser dans le modèle original paysan et leur univers patrimonial de représentations, de valeurs, de savoirs et de pratiques qui leur permettront de définir et de construire leur nouveau modèle idéal⁷. Une telle action est possible dans la mesure où les souvenirs sont relativement proches et alimentés par la tradition locale. Ces éléments patrimoniaux permettant de reconstituer le terroir et de révéler les ingrédients matériels et immatériels de la ressource visée, facilitent l'ancrage des systèmes de culture et de production ainsi que la coopération entre exploitants. Exploitants et autres acteurs retrouvent ainsi de nouveaux atouts pour un développement fondé sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (Croix, 2005).

Le retour au terroir doit être perçu comme un effort qui vise à travers la restructuration des cultures de le mettre en valeur en tant que source et moyen de distinction des produits des exploitations qui y sont insérées. En groupes ou individuellement, des exploitants se livrent à l'échelle des communes ou des petites régions à un effort de délimitation et de révélation des terroirs renommés dans le passé.

2. Réinsertion géo-agronomique et écologique (exploitation-terroir)

Les données recueillies confirment que l'agriculture familiale s'oriente vers des cultures traditionnellement associées aux caractéristiques spécifiques des terroirs (géo-agronomiques et patrimoniaux). Des initiatives enregistrées, individuelles au début (2005-2011) et collectives par la suite (2012-) visent des produits de terroir (huile, vin, plantes aromatiques, miel, légumineuses *etc.*) y compris l'élevage ovin-caprin (fourrages, races locales, lait, viande *etc.*). Si l'on prend l'exemple de la région de Thessalie dont la plaine est une des plus modernisées et productivistes d'Europe, les statistiques allant de 1997 (avant la réforme de la PAC) à 2014 (cinq ans après le début de la crise) révèlent l'ampleur de ces restructurations des cultures.

Tableau 1. Évolution des cultures agricoles entre 1997-2011-2014 (ha) - Thessalie

Cultures industrielles	1997	2011	2014
Coton	181.537	118.821	103.534
Tabac	7.083	1.636	2.321
Betteraves à sucre	10.661	273	1.600
Blé	118.641	119.471	91.627
Destination Élevage			
Orge	17.839	26.876	37.268
Cultures fourragères (ha)	9.100	29.600	32.000
Produits de terroir			
Légumineuses	440	3.062	3.603
Pois chiche, Haricots blancs	-	1026	1850
Plantes aromatiques	117 (2001)	283	458
Vignes	3.762	2.845	3.000*
<i>Triticum dicoccom</i>	0	10	200
Plantes médicinales	0	0	115
Arboriculture (variétés locales)	8.253	10.800	12.100

Sources : 1997 : ELSTAT ; 2001-2014 : OPEKEPE.

* Ce chiffre dissimule une forte restructuration qui a eu lieu dans ce secteur avec le développement des AOP et des IGP.

On observe en effet, une diminution nette des cultures industrielles largement répandues sous le système agricole intensif depuis les années 1960 en faveur des produits de terroir très demandés par le marché national et/ou exportables (voir l'exemple de l'apiculture ci-dessous).

Tableau 2. L'évolution de l'apiculture en Thessalie

Année	1995	1999	2004	2009	2013
Nombre					
Apiculteurs	1.775	1.723	1.526	1.376	2.566
Ruches	94.826	120.700	126.522	139.076	191.085

Source : Région de Thessalie

La reprise de l'élevage ovin-caprin est la plus significative à cause de son caractère pastoral et de la reconnaissance de ses productions laitières par les normes (AOP, IGP etc.). Il s'agit d'une réorientation stratégique familiale qui est confirmée d'après les tableaux suivants, par l'accroissement des exploitations de plus de 200 animaux survenu peu avant la crise à l'échelle de la Grèce.

Tableau 3. Evolution du nombre des exploitations d'élevage ovins/caprins et du nombre d'ovins et de caprins en Grèce

	Années	>300	200-300	1-200
Evolution du nombre des exploitations d'élevage d'ovins et des ovins en Grèce				
Exploitations	1997	2.687	6.300	111.927
	2011	5.142	6.972	76.655
Ovins	1997	1.100.583	1.431.755	4.958.039
	2011	2.083.709	1.666.264	3.806.125
Evolution du nombre des exploitations d'élevage caprins et des caprins en Grèce				
Exploitations	1997	2.888	4.282	107.986
	2011	4.351	5.086	60.898
Caprins	1997	1.177.292	983.082	2.261.151
	2011	1.838.970	1.225.539	2.938.860

Source : OPEKEPE

Dans ce mouvement l'exploitation suit un processus de réinsertion à l'échelle a) du terroir, par l'adaptation des systèmes de culture et de production à base d'un plan d'action : récupération des anciennes structures agraires dans les zones de montagne, adoption des systèmes de production plus extensifs en semi-montagne et en plaine et b) du territoire, par le plan d'aménagement et le projet territorial. Cette double insertion est favorisée par la présence d'une part, des politiques d'aménagement et environnementales qui progressivement ont introduit une dimension commune pour les terres comme un bien commun qu'il faut protéger et d'autre part, des systèmes de normes et des cahiers de charges descendants ou ascendants concernant l'adaptation des pratiques aux spécificités des milieux (Mora, 2008) et aux conditions agro-écologiques du terroir. Ces systèmes locaux de régulation contribuent à la révélation du terroir comme lieu d'ancrage des éléments matériels et immatériels concrets des ressources visées par des exploitants tout en garantissant la reproduction des spécificités liées à ces ressources.

L'accroissement de la valeur de la ressource que visent les exploitants dépend donc de la contribution du terroir par ses caractéristiques géo-agronomiques et patrimoniales à la spécificité de la ressource et de l'impact de celle-ci sur le marché. Une fois acquis, cet objectif peut redéfinir le rapport entre l'exploitation familiale et le marché foncier puisque l'intégration

des terres au terroir et au processus de spécification de la ressource accroît leur valeur et la rente foncière. Ce qui améliore la capacité même des petites exploitations à maîtriser le marché de location des terres.

Ces changements contribuent à relativiser la dépendance de l'exploitation familiale à l'égard de ses deux principaux facteurs de production qui sont la terre et le capital. Ces facteurs n'ont plus la même connexion qu'auparavant. La terre agricole, ressource naturelle qui intervient dans la qualité d'autres ressources naturelles (eau, flore, faune) à l'échelle du terroir (Croix, 2005) redevient un élément du patrimoine culturel collectif, du paysage et des structures agraires héritées. Le renforcement de la dimension patrimoniale et collective des terres les transforme d'un moyen de production générique à un facteur essentiel dans la procédure de spécification des ressources territoriales⁸. Quant au capital son usage ne se limite plus à la terre en tant qu'outil de production mais il s'étend vers des actions et des investissements immatériels (capacités de construction et de mise en valeur de la ressource etc.).

Dans ce cadre, l'objectif de l'accroissement de la valeur des produits via la mobilisation du patrimoine commun constitue un élément de cohésion puisque la viabilité de chaque exploitation ne dépend plus d'une course individuelle à la concentration foncière mais de la révélation en commun de ce patrimoine. Ce qui contribue à réduire la concurrence entre petites et moyennes exploitations tout en favorisant leur coopération sur la base des principes de solidarité et de réciprocité. La réintégration au terroir des exploitations agricoles n'étant pas liée à leur taille ni à leur niveau de modernisation, elle contribue à relativiser toute dynamique d'exclusion et d'élimination et à renforcer la coopération au sein du groupe. De même, compétitivité et viabilité dépendent moins de la taille de l'exploitation que de la révélation et de la reproduction des spécificités de la ressource.

3. Accession institutionnelle

Ce processus de restructuration de cultures est accompagné par des initiatives de regroupement des exploitants. Dans un premier temps, la référence au modèle antérieur commun favorise la constitution de groupes d'exploitants ayant le même système de valeurs et les mêmes ambitions pour leur avenir. Ensuite, l'effort commun de réinsertion des terres au terroir crée des interrelations et des interactions au sein et à partir du territoire historique. La situation devient ainsi favorable à l'émergence de nouvelles formes de coopération qui vont permettre la légitimation de la participation au processus de spécification des ressources à l'intérieur de ce territoire. Il s'agit des groupements de producteurs, des coopératives d'économie sociale, des associations etc. Facilités par une série de lois institutionnelles qui ont vu le jour en Grèce depuis la crise (lois sur les coopératives, l'économie sociale, etc.), ces groupements sont appuyés d'une part, sur les Agences de Développement Locales et les Laboratoires Universitaires offrant leur expérience sur l'accompagnement des projets territoriaux, acquise par l'application du programme LEADER depuis plus de vingt ans; d'autre part, sur une multitude d'associations locales (culturelles, environnementales, de consommateurs) dont les actions sur la protection du patrimoine se joignent à celles des groupements d'exploitants. De nouveaux rapports sociaux et professionnels sont engendrés autour de ces formes de coopération. Toutefois, on observe que la dynamique qui en résulte dépasse souvent le filtre social des communautés locales. Ce qui s'explique par le fait que les exploitants de ces groupements sont des jeunes, mieux informés sur les mesures de politiques publiques et les attentes sociétales. Ces jeunes dans leur majorité ne proviennent pas d'une seule commune considérée comme une entité indivisible mais de l'ensemble du territoire historique. Dans ce cas, le groupe n'a pas de difficultés pour intégrer la notion d'une personnalité juridique. Ce fait est décisif pour la dynamique et la durabilité de la coopération et de la forme qu'elle prendra, car il semble que les concepts de l'association et de la communauté ne sont pas confondus ce qui permet d'éviter de bloquer le fonctionnement et le cadre réglementaire par des mécanismes de type communautaire (Hagen, 2013).

Il en résulte un renforcement de l'efficacité de ces nouvelles formes de coopération et du capital social caractérisé par des ancrages solides. La participation active des agriculteurs dans ces

actions territorialisées ainsi que la mise en valeur de leur appartenance à plusieurs réseaux socio-culturels et sectoriels renforcent la démocratie locale. Dans ce nouveau cadre institutionnel marqué par l'émergence de multiples formes partenariales on remarque un véritable changement dans la représentation des agriculteurs très significatif pour leur ouverture sur le monde extérieur : ce ne sont plus uniquement les intermédiaires, les notables et les entreprises qui établissent les liens entre société locale et société globale. De nouveaux acteurs (Collectivité Territoriale, Agence de Développement local, etc.) tendent à les remplacer soutenus par la décentralisation, les politiques de développement rural et des outils innovants tels que le Système participatif de Garantie⁹ et l'internet. Il est significatif que des nouveaux liens avec l'extérieur s'élargissent également par le fait que l'adoption du mode de production territorial favorise la rencontre des exploitations avec les réseaux de solidarité qui se sont développés en Grèce pendant la crise.

IV – Emergence du territoire

Ces initiatives de reterritorialisation des exploitations familiales sont localisées à l'échelle des petits territoires historiques. Mais, si ces derniers sont pertinents pour l'émergence de telles initiatives, ils ne le sont que très rarement dès que celles-ci entrent dans la phase de l'activation de la ressource et de la coordination des actions. Le processus de spécification et d'activation de la ressource nécessite en effet, que les exploitants et les autres acteurs regroupés disposent d'une stratégie de territorialisation dont la mise en œuvre doit être appuyée sur une structure de capacité organisationnelle et entrepreneuriale élevée. Ceci apparaît important pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet local visant l'activation des ressources territoriales sur le marché par des actions telles que des interventions immatérielles (formation, conseils, système de garantie). Cette structure doit en plus, chercher des contacts directs avec les consommateurs pour les informer sur la production des produits de terroir.

La nécessité de se doter d'une telle structure pour répondre à ces objectifs pousse les groupes d'acteurs à sortir du cadre institutionnel et professionnel du territoire historique. Surtout, lorsque celui-ci se montre impuissant à contribuer à la coordination des initiatives. Cette « sortie » est facilitée par la création de partenariats et de réseaux animés par le potentiel humain renouvelé de l'exploitation familiale (réintégration des enfants diplômés et/ou chômeurs revenant de la ville) et dynamisés par l'implication d'une multitude d'acteurs (coopératives, Agences de Développement local, services publics, Collectivité territoriale, Universités...). Dans ce chantier d'interactions et d'interrelations, la nouvelle forme de coordination qui émerge apparaît la seule à pouvoir faire face à la complexité des actions et à la multiplicité des acteurs: en amont, assurer la connexion et la reproduction des ingrédients matériels (nature, semences...) et immatériels (renommée, savoir-faire...) comme support à la révélation de la ressource spécifique; en aval, garantir la spécificité de la ressource territoriale par des outils d'envergure européenne, nationale (signes de qualité, certification AOP, IGP), et locale¹⁰ adressés au consommateur de distance et enfin, faire appel à des filières agro-alimentaires (Mora, 2008).

Mais, dans ce processus d'institutionnalisation de l'initiative de territorialisation qui s'accomplit par la création des nouvelles formes partenariales et de coordination, le groupe d'exploitants mobilisés va essayer de profiter de sa proximité institutionnelle avec son territoire historique. Parce que face à une concurrence exercée par des filières longues mais aussi par d'autres territoires, ces exploitants prennent conscience que la compétitivité recherchée dépend de la reproduction des spécificités des ingrédients patrimoniaux de la ressource visée et de leur rapport avec les biens communs (Goussios, Anthopoulou, 2016). Le collectif d'acteurs doit pouvoir dans ce cas maintenir et développer des échanges avec le territoire historique considéré ici comme le pouvoir intervenant dans le rapport entre patrimoine et biens communs et comme l'espace où vit la communauté qui traditionnellement gère et reproduit ce même rapport. Cela signifie que l'objectif de la reproduction des spécificités a besoin non seulement de l'identité du territoire historique mais aussi de la participation active de la communauté en tant que gérante et usagère du patrimoine.

Ainsi, tout dépend de la capacité des exploitants à pouvoir intégrer dans le processus de révélation de la ressource le rôle informel mais irremplaçable de la communauté dans la reproduction du patrimoine vu ici comme un ensemble d'ingrédients indispensables pour la spécification de la ressource visée. Le territoire historique constitue donc le cadre spatial où la famille agricole va mobiliser ses relations socio-culturelles pour bénéficier du soutien de la communauté dans un effort d'une part, pour redéfinir les liens durables entre ingrédients des ressources et l'usage des biens communs, et d'autre part, pour établir un consensus entre acteurs impliqués directement dans la révélation de la ressource (exploitants, coopératives, entreprises etc.), acteurs publics représentant les différents échelons territoriaux et la communauté. Ce consensus s'appuie à la fois sur l'intérêt commun et sur des schémas locaux de régulation dans le cadre des politiques environnementales et d'aménagement.¹¹

La communauté est donc invitée à y participer en tant que gérante du rapport patrimoine/ingrédients spécifiques/biens communs. S'il y a synergie entre les institutions communautaires et celles qui relèvent du territoire construit, c'est grâce à la ressource patrimonialisée qui en constitue le dénominateur commun. Pour des raisons d'efficacité organisationnelle, cette synergie a tendance à se limiter à une étendue plus restreinte de l'espace du territoire historique, qui est l'aire. Celle-ci se définit comme un domaine qui contient le terroir et où s'étendent l'action et l'influence du groupe d'exploitants et d'une partie de la communauté locale capable d'assurer la reproduction du patrimoine. La synergie qui se produit à cette échelle n'a comme objectif donc que de maintenir la reproduction de la double nature et de la spécificité de la ressource. Autrement dit, la consolidation de la compétitivité s'appuie sur la capacité du collectif d'acteurs à bien intégrer à leur nouvelle forme partenariale l'informalité des liens de la communauté avec son patrimoine et de s'accorder sur les conditions d'accès à la ressource. Par contre, pour la même question d'efficacité, la participation de la communauté bien que sollicitée dans la phase de la révélation et de la reproduction de la ressource, ne s'étend pas aux procédures d'activation de cette dernière. Dans ce cas, on observe souvent que la communauté peut être récompensée par une redistribution de la valeur obtenue (Goussios, Anthopoulou, 2016) et par la création à long terme d'une rente territoriale (Campagne, Pecqueur, 2014). Ces échanges et ces liens entre l'aire et le collectif d'acteurs contribuent à l'émergence de nouvelles territorialités dont l'acteur principal est la famille agricole ainsi qu'au renforcement de l'enracinement du territoire construit.

Conclusion

L'approche du mouvement de reterritorialisation des exploitations familiales en Grèce révèle sa signification profonde pour leur ouverture sur l'avenir. Il montre aussi que son analyse ne peut pas se limiter à des approches agronomiques et sectorielles classiques. Permettant le désenclavement des exploitations familiales du modèle productiviste par l'adoption du mode de développement territorial, ce mouvement conduit à des transformations radicales qui touchent le rapport tant entre exploitation familiale et son espace qu'entre forme sociale et unité de production. Le retour au terroir et au territoire permet à l'exploitation familiale d'améliorer sa compétitivité et d'accroître la valeur de ses productions en les déconnectant de sa taille et de l'intensivité des systèmes de production. C'est ce qui devient un facteur déterminant pour la viabilité et même la succession des petites exploitations familiales.

Nous sommes donc face à l'émergence d'un modèle agricole alternatif qui convient bien aux nouvelles attentes de la famille agricole. Constituant son nouveau modèle idéal celle-ci le construit à partir de ses éléments territoriaux et patrimoniaux qu'elle maîtrise. L'efficacité et la durabilité de ce modèle plus ancré dépendent en grande partie de sa capacité à pouvoir intégrer sans le détériorer l'univers d'ingrédients spécifiques de la ressource visée.

Dans ce cadre, l'exploitation familiale se permet de faire preuve d'une grande flexibilité liée à la possibilité d'échanger entre territoire donné et territoire construit sur la base des correspondances possibles entre leur double nature matérielle et idéale, la ressource spécifique révélée constituant leur dénominateur commun. Cet échange ne fait que faciliter l'ancrage des exploitations familiales et la coordination entre acteurs. Mais, il contribue également au renforcement du rôle multifonctionnel, de la position sociale et donc du pouvoir de négociation de la famille agricole à travers la création de nouvelles formes partenariales et ses propres territorialités. Elle s'investit ainsi pleinement dans une double fonction : en tant que citoyen actif du territoire historique et acteur du territoire construit.

Le jeu entre proximités géographiques existantes et proximités organisées recherchées (Rallet, Torre, 2004) montre que le passage vers des territoires construits ne s'appuie pas sur une simple appropriation des ressources héritées à l'échelle du territoire historique mais qu'il est le résultat d'un consensus plus ou moins durable entre la communauté et les nouveaux acteurs opérant l'activation de la ressource.

Il devient ainsi de plus en plus évident que la reterritorialisation de l'agriculture familiale par les nouveaux rapports qu'elle établit avec l'espace entre dans une logique des territoires plus spécifique d'un modèle européen (Mora, 2008) qui laisse la place aux forces locales pour y opérer des constructions hybrides et composites. Cette agriculture familiale retrouve ainsi pleinement sa place dans la construction des futurs territoires ruraux. S'il est tôt pour estimer les perspectives de ce mouvement éparpillé dans toute la Grèce, ce n'est pas seulement à cause de sa fondation sur le principe du volontariat ni de son caractère spontané. C'est aussi parce que son épanouissement dépend essentiellement de la poursuite de la rencontre avec la société des consommateurs et de sa capacité à répondre aux attentes sociétales.

Références

- Campagne P., Pecqueur B. 2014.** *Le développement territorial : une réponse émergente à la mondialisation*. Paris (France) : Charles Léopold Mayer. 268 p.
- Cena F., Ortiz D., Arnalte E., Estruch V. 2002.** Nouvelles politiques agricoles et mondialisation : les stratégies des agriculteurs espagnols. In : Elloumi M. (dir.). *Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée : états, société civile et stratégies des acteurs*. Paris (France) : Karthala. p. 247-260. (Hommes et Sociétés).
- Croix N. 2005.** La terre entre terroir et territoire. Mutations foncières et organisations des campagnes armoricaines méridionales (1968-1998)», *Ruralia*, n. 3. 9 p. <http://ruralia.revues.org/70>
- Elloumi M., Jouve A.-M. (eds.). 2003.** *Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Paris (France) : Karthala. 384 p. (Economie et Développement).
- Goussios D. 2011.** Le regain d'intérêt du secteur agricole en Grèce : tendance lourde ou passagère ? *Mission Agrobioscience*. 7 p. www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3114
- Goussios D. 1995.** The European and local context of Greek family farming. *Sociologia Ruralis*, vol. 35, n. 3-4. p. 322-334. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9523.1995.tb00842.x>
- Goussios D., Anthopoulou T. 2016.** Des filières traditionnelles en quête de coordination de développement territorial. Relocalisation de la feta AOP par la coopération des petites territoires laitiers en Thessalie. In : Pecqueur B., Glon E. (eds). *Proximités et ressources territoriales. Au coeur des territoires créatifs ?* Rennes : PUR (Presses Universitaires de Rennes). p. 185-199
- Hagen H. 2013.** *Guide de législation coopérative*. 3 ed. Genève : Organisation Internationale du Travail. 142 p.
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/genericdocument/wcms_235244.pdf
- Hervieu B., Viard J. 1996.** *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*. La Tour d'Aigues (France) : Editions de l'Aube. 155 p.
- Lamarche H. (coord.). 1994.** *L'agriculture familiale. Une réalité polymorphe*. Paris : L'Harmattan. 303 p. (Alternatives rurales).
- Laurent C., Thinon P. (dirs.). 2005.** *Agricultures et territoires*. Paris (France) : Hermès Science Publications. 303 p. (Aménagement et Gestion du Territoire).
- Mora O. (coord.). 2008.** *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030 : des relations villes-campagnes en émergence ?* Versailles (France) : Editions Quae. 111 p. (Update Sciences et Technologies).
- Muchnik J., Sanz Cañada J., Torres Salcido G. 2008.** Systèmes agroalimentaires localisés : état des recherches et perspectives. *Cahiers Agricultures*, 01/11/2008, vol. 17, n. 6. p. 513-519. <http://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/view/30748>
- Perucho L., Bazin G., Goussios D. 2015.** Crise économique grecque et nouvelles dynamiques agraires : l'exemple de la Thessalie orientale. *Annales de Géographie*, n. 705. p. 473-497.
<http://dx.doi.org/10.3917/ag.705.0473>
- Raffestin C. 1997.** Réinventer l'hospitalité. *Communications*, vol. 65, n. 1. p. 165-177.
<http://dx.doi.org/10.3406/comm.1997.1997>
- Rallet A., Torre A. 2004.** Proximité et localisation. *Economie rurale*, 01/03/2004, n. 280, p. 25-41.
<http://dx.doi.org/10.3406/ecoru.2004.5470>

Notes

¹ Aides à la multifonctionnalité de l'agriculture (accent sur les aspects environnementaux) (Elloumi, Jouve, 2003).

² La réforme de la PAC n'a pas eu d'effets directs sur la dynamique des structures mais, elle a contribué à un premier rapprochement symbolique et réel des exploitations avec leur espace et leur territoire (Elloumi, Jouve, 2003).

³ Ceux-ci, doutant de la qualité des produits agro-alimentaires des grandes filières industrielles, et prenant conscience que la surexploitation des ressources naturelles a des conséquences sur l'environnement, se tournent vers les petites exploitations familiales situées aux marges des systèmes de production intensifs.

⁴ L'échelle de celui-ci varie de la commune à la petite région en fonction du potentiel des ressources et de la multiplicité des acteurs impliqués.

⁵ Les terres louées représentent actuellement plus de 40 % de la surface cultivée de l'exploitation moyenne (7 à 15 ha).

⁶ La rareté des terres, la concurrence entre agriculteurs, les conflits d'usage (Laurent, Thinon, 2005), et la reconnaissance de la terre par la PAC comme support de droits à produire et de primes, sont des facteurs qui donnent une valeur à la terre et favorisent un prix du foncier (Croix, 2005) qui tend à se déconnecter de la valeur agronomique des terres.

⁷ Modèle idéal : organisation d'une stratégie et prise de décision selon une orientation qui tend toujours vers une situation espérée. Ce modèle est défini par le modèle d'exploitation familiale mais qui adopte le mode de développement territorial, modèle de fonctionnement où l'objectif est la réalisation d'une production pour un marché qui peut reconnaître la qualité et l'identité des produits mais où le travail demeure essentiellement familial (Lamarche, 1994 ; IRMS 2009).

⁸ Ces terres deviennent donc un instrument au service de l'agriculture durable et du développement territorial.

⁹ Système complémentaire de certification des caractéristiques intrinsèques et extrinsèques d'une ressource territoriale pris en charge par un collectif d'acteurs à travers ses propres moyens et outils à condition qu'ils soient en mesure d'affirmer l'ancrage territorial de la ressource et d'informer les consommateurs sur la garantie de ces caractéristiques.

¹⁰ La correspondance entre ces deux niveaux permet aux exploitants, en plus des certifications officielles, de proposer des systèmes participatifs de garantie.

¹¹ L'adoption des schémas reconnus par les outils des politiques de qualité de l'U.E. (AOP, IG, montagne...) présuppose la participation de la collectivité territoriale, et permet ainsi le financement des actions de gestion des biens communs d'où la ressource territoriale puise ses spécificités.

Installation de jeunes agriculteurs sur des terres publiques en Grèce : enjeux et limites

Stavriani Koutsou¹, Maria Botsiou²

¹ Institut d'Enseignement Technologique de Thessalonique (Grèce)

² Université de Macédoine (Grèce)

Résumé. Le faible pourcentage des jeunes agriculteurs dans l'ensemble des chefs d'exploitation agricole constitue un problème important pour l'avenir de l'agriculture européenne. Plusieurs mesures ont été entreprises afin d'encourager et de faciliter l'installation des jeunes dans l'agriculture, tant au niveau de la Politique Agricole Commune (PAC) qu'aux niveaux nationaux. En 2011, l'État grec, avec l'objectif d'encourager l'installation des jeunes agriculteurs et d'apporter une issue au problème du chômage des jeunes des centres urbains, a lancé le « Programme de location des terres publiques », selon lequel ont été attribuées à des jeunes gens des terres publiques pour un usage agricole. Une recherche a été menée auprès des responsables du Programme et des bénéficiaires afin d'évaluer ses résultats. Selon les enquêtes, les terres publiques propres à usage agricole sont très limitées et finalement le Programme a plutôt facilité l'agrandissement des exploitations agricoles déjà existantes que la création de nouvelles exploitations.

Mots-clés. Jeunes agriculteurs – Politique foncière – Terres publiques – Grèce.

The installation of young farmers on public land in Greece: aims and limitations

Abstract. The small percentage of young farmers among farm owners represents a major problem for the future of European agriculture. Several measures have been implemented in order to encourage and facilitate the installation of young people in the agricultural sector, both within the Common Agricultural Policy (PAC) and at national level. In 2011, with a view to encouraging the installation of young farmers and overcoming the problem of unemployment among young people in urban hubs, the Greek state launched the “public land rental program”, which allocated public land to young people for agricultural use. Research was carried out with the managers of the program and the beneficiaries in order to evaluate the results. According to the surveys, public land intended for agricultural use are very limited and the program has actually facilitated the expansion of existing farms rather than creating new ones.

Keywords. Young farmers – Land policy – Public land – Greece.

I – Politique foncière et installation en agriculture : le “young farmer’s problem” en Europe

Le très faible pourcentage des jeunes agriculteurs aujourd'hui, en déclin continu ces dernières décennies tant en Grèce que dans d'autres pays de la Communauté Européenne, est considéré comme un problème important pour l'avenir de l'agriculture européenne, exprimé comme “the young farmer's problem” (Zagata, Sutherland, 2015). En effet, en 2013, les chefs d'exploitation de moins de 35 ans représentent 6 % de l'ensemble des chefs d'exploitation au niveau de la Communauté et 5,2 % en Grèce, alors que les plus de 65 ans en représentent respectivement 31,1 % et 31,3 % (Eurostat, 2015). La proportion relativement faible des jeunes agriculteurs par rapport à la proportion d'agriculteurs plus âgés est perçue comme un problème important, cependant il n'existe pas de cadre théorique du rapport jeunes/âgés qui définirait à quel niveau ce phénomène deviendrait un problème social et économique (Zagata, Sutherland, 2015). La question ne concerne pas seulement l'Europe, mais d'autres pays dans le monde développé. Aux USA la répartition par âge est similaire à celle de l'Europe, alors qu'au Japon les agriculteurs âgés représentent 60 % de l'ensemble, contre 1 % d'agriculteurs jeunes (Haniotis, 2015).

Il est attendu que le nombre élevé d'agriculteurs âgés, cessant leurs activités dans les prochaines décennies, en combinaison avec l'entrée limitée des jeunes gens dans la profession, aura deux conséquences parallèles pour l'avenir de l'agriculture européenne qui provoquent un certain pessimisme : l'augmentation du nombre des grandes exploitations agricoles d'une part et l'abandon des terres agricoles de l'autre. La première conséquence va probablement mettre en question le modèle européen de l'agriculture multifonctionnelle de ces dernières décennies et provoquer le retour au modèle de l'agriculture intensive (modèle productiviste), dont les conséquences négatives sont déjà connues. La deuxième conséquence n'est pas souhaitable, vu les évolutions démographiques dans le monde (augmentation de la population de la planète), exigeant au contraire l'augmentation des productions agricoles. Bien qu'il y ait des terres qui se libèrent à cause du retrait des agriculteurs âgés, la crise économique actuelle, qui s'exprime par la hausse du coût de production et d'investissement et la concurrence accrue par l'invasion des nouveaux produits (mondialisation), renforce les difficultés d'installation des jeunes.

Le problème n'est pas nouveau. Pour cela, certains pays européens ont appliqué depuis longtemps des politiques foncières afin d'assurer la succession et la reproduction des exploitations agricoles et de gérer l'exode agricole. Le Danemark déjà depuis le 19^e siècle a mis en place une politique de contrôle des structures foncières en privilégiant l'installation de l'exploitation familiale à un seul héritier (Rivera, 1999). En France en 1938 une loi permettait la désignation d'un seul héritier (Coulomb, 1999b) et plus tard, dans les années 1960, la politique foncière visait à faciliter l'installation des jeunes sur des exploitations de taille suffisante (et à les aider à moderniser rapidement leur exploitation) et parallèlement à encourager les agriculteurs âgés à céder leurs terres à des jeunes (Coulomb, 1999a). Au Portugal, dans le cadre de la réforme agraire des années 1970, bien que les règles successorales permettaient le partage égal en nature entre tous les héritiers, l'Etat favorisait le maintien de l'exploitation agricole familiale en privilégiant l'héritier qui rachète les parts de ses cohéritiers (Rivera, 1999). En Grèce, avant l'adhésion du pays à la Communauté Européenne, il n'existait pas de mesures de politique agricole concernant la succession des exploitations agricoles ou l'installation des jeunes. Par contre, l'exode agricole des années 1960 et 1970 était « souhaité », car il contribuait à « l'objectif de la diminution du nombre des exploitations agricoles au tiers jusqu'aux années 1980 » (Malkidis, 2001). Pourtant, le droit successoral du pays, qui permet le partage égal entre tous les héritiers sans exception, n'a pas permis la réalisation de l'objectif.

Dans le cadre de l'Union Européenne, depuis déjà trois décennies, la Politique Agricole Commune (PAC) propose des mesures incitatives pour les jeunes (Programme « Jeunes agriculteurs ») afin de les attirer dans la profession agricole. Ce Programme, la crise économique actuelle, ainsi que des questions de mode de vie ont constitué les raisons pour l'installation dans l'agriculture des jeunes gens et des moins jeunes. Les installés ne constituent pas une catégorie homogène. Différentes appellations sont utilisées pour ceux qui s'installent : successeurs, nouveaux installés, jeunes agriculteurs, trois appellations dont les caractéristiques interfèrent. Ainsi les successeurs ne sont pas de nouveaux installés et peuvent ne pas être jeunes. Les nouveaux installés eux ne sont pas des successeurs, ni obligatoirement jeunes. Quant aux jeunes, ils peuvent être successeurs ou nouveaux installés. Les trois catégories connaissent toutes des problèmes lors de l'installation, le plus important étant l'accès à la terre agricole, ensuite des difficultés à obtenir des fonds d'investissement, l'accès à l'enseignement et la formation (Williams, Slee, 2008).

En ce qui concerne l'accès à la terre, au niveau européen les possibilités d'extension de la terre agricole aujourd'hui sont assez limitées car la mécanisation de l'agriculture dans la période après-guerre a été telle que la mise en culture des terres a atteint ses limites. Par conséquent, démarrer une activité agricole ne peut se faire qu'en utilisant des terres agricoles déjà en exploitation, ce qui suppose une « transmission » par leurs propriétaires. Or les propriétaires/exploitants sont réticents quant à céder leurs terres. Cela vaut aussi bien pour les grands que pour les petits exploitants : pour les grands, la terre est un capital qui peut connaître des hausses de valeur et qui en même temps leur permet l'accès aux subventions de l'Union

européenne, complétant leur retraite. Pour les petits exploitants, la vente de la terre est un maigre bénéfice par rapport à la perte d'une ressource familiale qui pourrait être exploitée à des fins moins utilitaires (ex. loisirs) (Moragues-Faus, 2014). Pour d'autres propriétaires, la terre constitue un patrimoine familial qu'ils ne veulent pas vendre pour des raisons sentimentales ou parce qu'ils le considèrent comme une ressource potentiellement exploitable par les générations futures (Koutsou *et al.*, 2011). En outre, ceux qui veulent s'installer dans l'agriculture se trouvent en compétition avec les agriculteurs déjà en place, qui veulent créer des économies d'échelle en augmentant la taille de leur exploitation. Dans certains pays, le problème de l'accès à la terre est plus crucial. Ainsi en Angleterre, selon Symes (1990), l'activité agricole tend à devenir une « profession fermée », ce qui signifie que seuls les successeurs peuvent poursuivre la profession agricole, excluant ou empêchant l'arrivée des « autres »¹. En effet, en Europe, l'entrée dans l'agriculture repose effectivement et de manière significative sur la succession intergénérationnelle (Le Blanc, 2011 ; Zagata, Sutherland, 2015).

Les successeurs des exploitants agricoles constituent une catégorie à part, étant donné que leur installation résulte d'une stratégie familiale pour l'ajustement et la poursuite de l'exploitation agricole. En général, les successeurs s'installent dans des exploitations viables. Et c'est bien là la question : le successeur s'installe parce que l'exploitation est viable ou l'exploitation est viable parce que la famille y a peut-être investi sachant qu'il y aurait un successeur (Lobley, Baker, 2012 ; Glauben *et al.*, 2009 ; Carbone, Subioli, 2008).

Les nouveaux installés constituent une deuxième catégorie, concernant les individus qui s'investissent pour la première fois dans l'agriculture. En Europe de l'Ouest, le phénomène est restreint (Le Blanc, 2011), alors qu'il est plus répandu en Europe de l'Est, surtout après l'effondrement du système politique. La dé-collectivisation et la privatisation des terres agricoles qui ont suivi ont provoqué l'apparition d'une nouvelle génération de nouveaux installés durant les années 1990. Au cours de ce processus, on a constaté deux tendances : d'une part des individus relativement âgés qui créaient de petites exploitations agricoles et d'autre part de jeunes individus constituant de grandes exploitations intensives (Gorton *et al.*, 2008 ; Koteva *et al.* 2009).

Enfin, les jeunes agriculteurs de moins de 35 ans², peuvent être inclus, comme il a été dit, dans les catégories précédentes, soit successeurs, soit nouveaux installés. Les indices économiques de leurs exploitations agricoles sont meilleurs que ceux des agriculteurs âgés. Selon Zagata & Sutherland (2015), cela est dû aux fortes motivations économiques des jeunes, ainsi qu'au fait que la succession se réalise d'habitude pour des exploitations viables. Les jeunes agriculteurs de moins de 35 ans dans l'Europe des 27 disposaient en 2010 des plus grandes exploitations agricoles (en moyenne 20 hectares), alors que les agriculteurs âgés de plus de 65 ans disposaient des plus petites, environ 5 hectares (Haniotis, 2015).

Cependant, les politiques pour attirer les jeunes dans l'agriculture n'auraient eu que peu ou pas de réponse s'il ne s'était produit dans l'intervalle des processus sociaux qui ont permis un changement de la conception de l'ensemble de la société envers l'espace rural, permettant l'établissement de nouvelles relations entre ville et campagne. La campagne, qui était jusqu'alors sous-estimée économiquement, socialement et politiquement (Halfacree, 2006 et 2008) « a été reconnue » comme un espace qui peut apporter des opportunités professionnelles (à la fois dans le secteur primaire et dans d'autres secteurs de l'activité économique) et garantir un meilleur niveau de vie qu'en ville (Woods, 2011). Ce changement de conception offre le contexte idéologique pour l'installation à la campagne et influence la mobilité de la population : d'une part cela facilite l'installation et d'autre part cela entrave le départ.

En Grèce, les résultats des recherches récentes montrent une tendance au retour des jeunes gens à la campagne (Goussios, 2011). Dans la grande majorité, il s'agit de personnes d'origine rurale qui retournent à la campagne soit pour reprendre l'exploitation agricole familiale, soit pour créer une entreprise rurale. L'Etat grec pour répondre à cette « tendance », mais aussi pour donner une issue au double problème du chômage des jeunes des centres urbains et du nombre réduit des jeunes agriculteurs, a lancé récemment le Programme « Location des terres

publiques », selon lequel des terres publiques sont disponibles à la location par des jeunes gens en vue d'usages agricoles.

Dans le cadre de ce travail, nous avons réalisé une recherche dans quatre départements du pays où le Programme « Location des terres publiques » est appliqué. La recherche veut répondre aux questions suivantes : Comment le Programme est-il appliqué et dans quelle mesure a-t-il attiré des jeunes gens, surtout des jeunes des centres urbains ? Dans quelle mesure la tendance au retour des jeunes gens à la campagne est-elle réelle et quelles sont les conditions de l'installation dans l'agriculture ? Dans ce but, nous avons réalisé des entretiens auprès des responsables du Programme au Ministère et aux Services départementaux, ainsi que des enquêtes auprès des bénéficiaires du Programme.

II – Politique foncière et réformes agraires en Grèce : réponses aux demandes sociétales

La politique foncière en Grèce est marquée par deux réformes agraires : la première a été réalisée en 1871 pour répondre au « problème agricole » qui nuisait au pays à l'époque. La seconde et la plus importante a eu lieu au cours des années 1920. C'est au cours de cette période que l'État a aboli les structures agricoles précédentes, fondées sur la grande propriété (surtout dans les régions de plaines) en les remplaçant par la petite propriété foncière. En fait, l'État grec, afin d'établir 1,5 million de réfugiés d'Asie-Mineure arrivés en Grèce (suite à la guerre gréco-turque et après la convention de 1923 d'échange des populations entre les deux pays), a exproprié les grands propriétaires fonciers en vue de redistribuer leurs terres aux réfugiés et aussi à des populations autochtones sans terre. Les 1,2 million d'hectares résultant de l'expropriation, ainsi que 830 mille hectares de terres publiques, ont été distribués à environ 300 000 familles (5-6 hectares par famille environ). Cette réforme agraire a mis en place les fondements de l'agriculture grecque qui, depuis, est basée sur la petite exploitation agricole familiale (Malkidis, 2001). Par la suite, les fortes pressions démographiques des années 1950 ont conduit à d'autres distributions, plus restreintes, de terres publiques, sur décisions municipales, à des jeunes sans terre à cultiver.

La petite taille des exploitations agricoles (résultant des réformes agraires) a constitué la raison principale de l'émigration de la population rurale à partir des années 1960, époque où commence la modernisation de l'agriculture grecque. L'exode rural a entraîné la diminution de la population rurale, qui en 2011 représentait 24,9 % de l'ensemble de la population du pays contre 44 % en 1961 (ESYE, 1961 et 2011). Pourtant, malgré les grands flux migratoires, un siècle plus tard la taille moyenne des exploitations agricoles du pays reste presque inchangée, de même que leur classification : en 2013, selon Eurostat (2015), la taille moyenne des exploitations agricoles reste petite (4,9 hectares contre 3,2 ha en 1961) et 76,7 % cultivent moins de 5 hectares (presque le même pourcentage qu'en 1961).

La pluriactivité des ménages agricoles, l'agriculture « à distance » (Gousios, Duquenne, 2003) et l'attachement sentimental des propriétaires à leurs terres agricoles sont des facteurs qui expliquent l'immobilisme des structures foncières. Par ailleurs, l'intérêt limité des jeunes pour la profession agricole et leur orientation vers d'autres domaines d'activités et vers les zones urbaines se manifestent dans la pratique par l'absence de successeurs des exploitations agricoles. Cela, dans une certaine mesure, a entraîné l'abandon des terres agricoles, surtout dans les zones montagneuses. Ainsi, la surface agricole du pays a diminué de 8,5 % durant les cinquante dernières années (1961-2013), mais la plus grande diminution (6 %) est enregistrée de 2001 à 2013 (ESYE, 1961 ; Eurostat, 2015). Les évolutions ci-dessus reflètent l'évolution du pourcentage des jeunes chefs d'exploitation : ceux qui ont moins de 35 ans représentaient 8,6 % de l'ensemble des chefs d'exploitation en 1991 et 5,2 % en 2013, alors que le pourcentage des plus de 65 ans est passé de 25,2 % à 31,3 % dans la même période.

Comme il a été mentionné, un des facteurs qui contribuent à l'« immobilisme » des structures agricoles est le comportement de la famille agricole grecque à ne pas se séparer de sa propriété foncière, mais à la conserver comme un patrimoine valorisable à l'avenir par ses

générations futures (Koutsou et al., 2011). Bien que, d'un point de vue économique cela soit considéré comme un obstacle à l'agrandissement et à la modernisation des exploitations agricoles et à la création des économies d'échelle, c'est néanmoins ce comportement de la famille agricole qui a permis, dans les conditions de crise économique actuelle, d'assurer un emploi à ses membres qui avaient émigré quelques années auparavant. La crise actuelle a démontré les limites de l'exode rural qui avait débuté dans les années 1960. Le taux de chômage élevé dans les centres urbains, non seulement empêche l'exode rural, mais conduit également certains jeunes (ou moins jeunes) d'origine rurale à retourner sur leur lieu d'origine et, soit à reprendre l'exploitation agricole familiale, soit à créer une nouvelle entreprise (agricole ou pas) souvent innovante. En effet, à partir du milieu des années 2000, on a constaté une tendance au retour à la campagne, tendance qui a été enregistrée par le Service Statistique du pays (ESYE) par une augmentation de 38 000 emplois en zones rurales. Force est de constater que ceux qui retournent sont principalement des gens de plus de 45 ans qui ont perdu leurs emplois dans les centres urbains (Goussios, 2011). Parallèlement, d'autres enquêtes démontrent qu'un nombre significatif de jeunes citadins voient d'un bon œil la possibilité de s'investir dans l'agriculture (Petrou, Koutsou, 2014).

L'État grec, prenant en compte cette « tendance », a promulgué en 2011 le décret ministériel pour le « Programme de location de terres publiques » qui a été légalisé en 2012. Selon le Programme, des terres publiques ont été louées³ à des jeunes gens en vue d'usages agricoles. Par cette politique foncière, l'État a essayé d'apporter une issue à deux problèmes importants : le taux de chômage élevé des jeunes en ville et le faible pourcentage des jeunes chefs d'exploitation agricole. Parallèlement, à travers la politique foncière l'Etat vise à gérer, dans une certaine mesure, l'exode agricole.

Selon les critères du Programme, des terres ont été attribuées en priorité aux diplômés des écoles agricoles, aux jeunes de moins de 40 ans, aux chômeurs et enfin aux agriculteurs. L'intention de l'État d'attirer des jeunes dans le secteur agricole, plutôt que de favoriser ceux qui y étaient déjà installés, est évidente. La surface maximale par bénéficiaire a été fixée à 10 hectares, le prix du loyer à 50 € par hectare et par année, la durée de location de 5 à 25 années, renouvelable pour 10 ans. En ce qui concerne les terres publiques disponibles, elles ont été évaluées sur la base des archives du Ministère de Développement Rural et de l'Alimentation. Selon ces archives, 1,17 million d'hectares sont des terres publiques, dont 0,57 million (48,7%) de forêts et 0,15 million en pente⁴. Sur le reste, ont été sélectionnées des terres à distribuer. Le choix des surfaces a été réalisé au niveau central (Ministère) sans collaboration avec les Services départementaux. Par conséquent, la grande majorité des terres sélectionnées étaient impropres à l'agriculture.

III – Le « Programme de location de terres publiques » : une réussite limitée

En 2011, le Ministère a annoncé le Programme et a fait figurer sur Internet les terres publiques disponibles par région. Il s'agissait « des surfaces demeurant non exploitées après l'achèvement du rétablissement des agriculteurs sans terre des années précédentes ». Les intéressés pouvaient consulter les terres à distribuer sur le net, via Google Earth et déposer une demande électronique. La sélection des bénéficiaires s'est réalisée au niveau central (selon les critères annoncés) et par la suite le Ministère a annoncé aux Services départementaux et publié sur Internet les bénéficiaires et les terres qui leur sont octroyées.

D'après notre enquête, l'intérêt suscité était important dans les départements ayant de grands centres urbains, surtout pour des terres situées aux alentours des villes. À l'opposé, dans les départements périphériques, il n'a pas été constaté d'intérêt particulier. Cela est dû, selon les responsables des Services départementaux, à deux raisons : d'une part au fait que le Programme n'avait pas été suffisamment diffusé, et d'autre part au fait que les locaux connaissaient la qualité des terres à distribuer. En effet, selon les responsables, les terres proposées étaient en grande majorité impropres à la culture : elles étaient soit infertiles, soit

inaccessibles, soit marécageuses. Pour certaines terres des départements périphériques il n'y a pas eu d'intérêt. Par conséquent, la plupart des parcelles, soit, n'ont pas été acceptées par leurs bénéficiaires, soit, elles ont été acceptées au début, mais refusées par la suite quand il s'est avéré qu'elles ne seraient cultivables qu'après de nombreux travaux. Dans d'autres cas, il a été attribué à un bénéficiaire trois ou quatre parcelles qui se trouvaient si éloignées les unes des autres qu'elles ne pouvaient pas constituer une unité d'exploitation agricole. Ou encore, le bénéficiaire n'était pas originaire de la région, ce qui entraînait des réactions hostiles de la communauté locale⁵. Finalement, les résultats étaient très faibles malgré l'intérêt initial assez fort ; selon le Ministère, 366 parcelles ont été accordées à 146 bénéficiaires au sein de 16 départements.

Suite à cette mise en œuvre pas très réussie du Programme, les Services départementaux du Ministère de certains départements périphériques ont décidé la distribution de nouvelles terres publiques, cette fois-ci plus favorables à l'agriculture. Pourtant ces terres sont de surface limitée et de fertilité médiocre car, selon les responsables, « tout ce qui pourrait être cultivé au pays, l'est déjà », ce qui limite les possibilités d'extension du Programme dans l'avenir. Dans leur majorité, ces terres n'ont pas été sélectionnées dans la première phase du Programme. Les autorités locales ont diffusé l'information et dans cette seconde phase, le Programme a été réalisé avec plus de succès.

Dans la présente recherche, des entretiens approfondis ont été menés sur la base d'un questionnaire semi-directif avec 26 bénéficiaires du Programme, dans quatre départements du pays. Nous avons sélectionné deux départements avec de grands centres urbains (Thessalonique et Imathia) et deux périphériques (Florina et Evros). Dans les deux premiers, seule la première phase du Programme a été réalisée et dans les deux derniers les deux phases ont été mises en œuvre. La recherche a été menée pendant les mois d'Avril et Mai 2014.

1. Profils et catégories des bénéficiaires

Près des trois quarts des bénéficiaires sont des hommes (73 %) et un tiers des femmes. Or dans les entretiens avec celles-ci, on a pu constater que le véritable bénéficiaire était la famille agricole (le chef d'exploitation étant un homme de la famille, le père, le frère ou le mari). Il s'agit là d'une stratégie familiale pour agrandir ou créer une exploitation agricole familiale, peu importe qui apparaît officiellement comme chef de l'exploitation.

Dans la plupart des cas, les bénéficiaires sont des jeunes de moins de 35 ans (77 %), le reste a entre 35 et 40 ans. Leur niveau d'éducation est particulièrement élevé, 62 % d'entre eux sont des diplômés de niveau universitaire, dont les deux tiers sont issus des écoles d'agronomie. Cela est dû au fait que le diplôme leur a procuré, selon les critères, plus de points pour l'attribution. 25 % de l'ensemble des bénéficiaires étaient déjà chefs d'exploitation agricole avant l'annonce du Programme, alors que les autres étaient chômeurs ou employés dans l'exploitation agricole familiale.

Les bénéficiaires ne constituent pas une catégorie homogène. Sur l'ensemble, nous pouvons distinguer des catégories selon leur lieu de résidence et l'existence antérieure d'exploitation agricole familiale. La première catégorie représente 62 % des bénéficiaires (16 personnes) et comprend ceux qui vivent actuellement dans les communes agricoles où se trouvent les parcelles qui leur ont été attribuées. Tous sont d'origine agricole (ils sont nés et ont grandi dans le village) et au moment de l'annonce du Programme, ils vivaient au village : ils étaient soit chef d'exploitation (25 % des bénéficiaires), soit ils travaillaient dans l'exploitation agricole familiale. Il s'agit des successeurs qui l'étaient déjà avant l'annonce du Programme, ce qui signifie que le Programme n'a pas constitué le motif pour leur installation dans l'agriculture, mais leur a donné la possibilité d'agrandir l'exploitation. On pourrait les appeler « successeurs décidés ». Quelques-uns ont vécu un certain temps en ville :

« Moi, je suis né et j'ai grandi au village, par la suite je suis allé en ville pour y tenter ma chance. J'y avais ma famille et mon travail, mais en 2008, les choses ont mal

tourné et j'ai été obligé de fermer mon entreprise. J'ai recherché un autre emploi mais la crise ne faisait qu'empirer, alors j'ai décidé avec ma femme de nous installer au village (c'était en 2010) où il y avait l'exploitation agricole familiale que dirigeait mon père. Comme le Programme m'a attribué 3,8 hectares, j'ai eu la chance d'agrandir mon exploitation agricole ».

La deuxième catégorie représente 27 % des bénéficiaires (7 personnes) et comprend ceux qui vivent dans des centres urbains situés à proximité des parcelles octroyées. Parmi eux, on peut distinguer deux sous-catégories : la première concerne ceux dont les parents résident au village où sont attribuées les parcelles (15 % de l'ensemble des bénéficiaires, soit quatre personnes), et la seconde ceux dont les parents sont originaires du village, mais qui aujourd'hui vivent en ville (12 % de l'ensemble des bénéficiaires, soit trois personnes). Dans ces deux cas, il y a une maison et une exploitation agricole au village, parfois gérée par le grand-père (surtout pour la deuxième sous-catégorie).

« Je suis né en ville. Mon père est originaire du village X où il est né et a grandi. Son père à lui (c'est-à-dire mon grand-père) était agriculteur et son rêve était de faire faire des études à mon père pour qu'il exerce une autre profession. Et de fait, mon père a fait des études et est devenu instituteur. Nous vivons depuis 35 ans en ville. Parallèlement, durant toutes ces années, il aidait mon grand-père aux champs et on avait ainsi un complément de revenus. Personnellement, le village était pour moi plutôt un lieu de vacances avec mes grands-parents. Désormais, à cause du chômage, et aussi de mes études, j'ai décidé de participer au Programme. En fait, on m'a attribué 5,2 hectares et j'ai pu ainsi agrandir l'exploitation agricole familiale. Au village, il y a la maison familiale, l'équipement agricole et mon père qui est retraité et m'aide aux travaux agricoles. Heureusement que mon père n'avait pas coupé tout lien avec le village car comme cela je peux aujourd'hui assurer la transmission ».

En fait, il s'agit de la troisième génération qui assure la succession de l'exploitation agricole familiale. Pour eux le Programme a constitué une opportunité et a permis l'agrandissement de l'exploitation. Pourtant, ils n'ont pas déménagé au village, ils continuent de vivre en ville, « en recherchant un emploi parallèle » et ils se déplacent pour les travaux agricoles, n'ayant pas l'intention, pour l'instant, de s'installer au village. On pourrait les appeler « successeurs non-décidés ». Il s'agit des jeunes qui n'ont pas encore vraiment décidé de s'installer dans l'agriculture ; les parents qui constituent une main d'œuvre auxiliaire permettant ce report de la décision finale. Ce type d'exploitation agricole est déjà connu en Grèce, dit « agriculture à distance » (Goussios, Duquenne, 2003), et concerne les chefs qui n'habitent pas au siège de leur exploitation.

Il existe néanmoins une troisième sous-catégorie de bénéficiaires (la moins nombreuse) qui ne sont ni eux-mêmes, ni leurs parents, d'origine rurale (11 % de l'ensemble, soit trois personnes) et qui s'investissent pour la première fois dans l'agriculture. Il s'agit de la catégorie des « nouveaux installés ». Dans ce cas, il n'y a ni exploitation agricole, ni équipement, ni maison dans un quelconque village. L'installation n'est pas toujours réussie :

« Je suis né et j'ai grandi en ville, comme mes parents eux-mêmes, sans aucun lien avec la campagne. Je suis agronome, diplômé depuis 3 ans, j'avais l'intention de m'occuper des fournitures agricoles. Lorsque j'ai entendu parler du Programme, j'ai pensé que ça serait une bonne occasion d'appliquer à mes propres cultures mes méthodes d'approvisionnement. Dans les faits, on m'a attribué deux parcelles d'une surface totale de 6 hectares, relativement proches de ma ville. J'ai dépensé pas mal d'argent pour les rendre cultivables puisque c'étaient des terrains en friches qui n'avaient jamais été cultivés. Je ne dispose pas d'équipement agricole, alors j'ai demandé à un agriculteur du village de se charger des travaux. Au début, j'ai cultivé des céréales parce que je n'avais pas les moyens de faire d'autres cultures plus intensives. Mais tous les deux ans, mes cultures ont été inondées par le fleuve voisin et je n'ai eu aucune récolte. Je ne suis vraiment pas sûr de vouloir continuer ».

Au sein de cette sous-catégorie, les cas d'installation réussie sont rares.

« Je suis un enfant de la ville. Je n'avais aucun lien avec l'agriculture. Mon père vient d'une communauté rurale, mais il l'a abandonnée alors qu'il était encore jeune. Au lycée, je me suis orienté vers les études agronomiques, parce que j'aime la terre. J'étais au chômage et désespéré quand j'ai entendu parler du Programme. J'en ai parlé à mes parents et ils m'ont dit qu'ils allaient m'aider, alors j'ai demandé des parcelles près de Thessalonique. Ils m'ont été accordé 3 hectares et comme je ne dispose pas d'équipement agricole, j'ai décidé de cultiver des cultures maraîchères (avec l'aide de mes parents) et faire de la production biologique. J'aime ce travail, je vends à un cercle de connaissances, un réseau et je suis confiant ».

2. Valorisation des « nouvelles » terres

Comme le précisait le Programme, les terres accordées ne dépassent pas 10 hectares par bénéficiaire. 34 % des bénéficiaires interrogés se sont vus attribuer moins d'un hectare, 11 % entre 1 ou 2 hectares, 31 % entre 2 et 5 hectares, et 24 % entre 5 et 10 hectares. Dans aucun cas, il ne s'agissait de l'attribution d'une parcelle unique, mais de 3 à 5. Seuls 14 % des bénéficiaires ont déclaré que la terre attribuée était directement cultivable et les autres qu'elle nécessitait des travaux pour être cultivée. 53 % ont réalisé ces travaux, 11 % ne les ont pas encore achevés, alors que 22 % des bénéficiaires ont déclaré ne pas faire de travaux au moins dans l'immédiat, parce que cela serait coûteux et qu'ils ne disposaient pas des fonds nécessaires.

C'est pour cette raison que deux ans après l'attribution des terres, un tiers des bénéficiaires n'en avaient pas commencé l'exploitation et risquaient de les perdre (selon le contrat, ils sont obligés de les cultiver). 37 % font des cultures extensives (céréales et tournesols) et 30 % des cultures intensives (arboriculture et maraîchage), les choix se justifiant plus ou moins par la disposition ou non d'équipement agricole. Pour 89 % des bénéficiaires, il préexistait déjà une exploitation agricole familiale (terre agricole et équipement agricole) et une maison au village. Il est à remarquer qu'aucune des personnes interrogées ne pratique l'élevage, justifiant que cela demanderait un investissement important.

3. Les conflits avec la communauté locale

Lors de la première phase du Programme, dans le cas d'attribution de terre à des personnes n'étant pas originaires de la communauté, des expressions du type « les étrangers sont arrivés sur nos terres », « qu'ils n'essaient pas de nous prendre nos terres », ont été consignées par les autorités locales. Plus de la moitié des bénéficiaires interrogés (54 %) ont déclaré avoir affronté une attitude hostile de la part de la communauté locale, quand bien même ils en étaient membres individuellement ou par leurs parents. Seuls 11 % ont vu des réactions amicales et 12 % de l'indifférence. Il paraît que les communautés locales, contrairement aux politiques nationales, ne considèrent pas le manque de jeunes agriculteurs comme un problème majeur, ou du moins, ne sont pas prêtes à « sacrifier » les ressources communes pour les attirer.

En ce qui concerne l'opinion des bénéficiaires du Programme, les deux tiers déclarent ne pas être satisfaits et cela est en principe dû à la fertilité médiocre des terres attribuées. Un tiers des bénéficiaires a déclaré être plutôt satisfait et se situe dans les régions où le Programme a été appliqué dans sa deuxième phase. Enfin, 15 % ont l'intention de quitter les terres qui leur ont été concédées et le métier d'agriculteur : il s'agit en principe des jeunes appartenant à la catégorie des « nouveaux installés » ou des « successeurs non-décidés ». Le reste déclare suivre l'activité agricole, il s'agit de « successeurs décidés ».

Conclusion

Selon l'enquête, les terres accordées à des jeunes gens à travers le Programme « Location des terres publiques » sont limitées au niveau du pays, ce qui rend l'efficacité du Programme médiocre. Celui-ci n'a constitué ni la motivation ni le moyen d'attraction des jeunes gens des centres urbains vers la campagne, ce qui était le but initial. Cela est vrai pour une très petite minorité des jeunes, dont l'installation finalement devient difficile à cause des problèmes de financement. L'installation des jeunes des centres urbains a été réussie seulement dans les cas où ils sont d'origine agricole. Le fait que leurs parents - émigrés des décennies précédentes - ont gardé des liens avec la campagne, a donné la possibilité d'un retour, même aux membres de la troisième génération.

Le Programme a plutôt permis l'agrandissement de l'exploitation agricole des successeurs, c'est à dire des jeunes qui avaient déjà décidé de reprendre l'exploitation agricole familiale. Dans presque tous les cas l'installation dans l'agriculture est réalisée à condition qu'il préexiste une exploitation agricole familiale (terre, équipement et maison au village). La famille est presque toujours présente et l'installation du jeune est intégrée dans le cadre de la stratégie familiale d'agrandissement de l'exploitation qui inclut non seulement le jeune chef d'exploitation, mais d'autres membres de la famille.

A travers le Programme, il a été mis en évidence le manque de terres publiques à usage agricole, car « tout ce qui pourrait être cultivé au pays, l'est déjà ». Par conséquent, l'installation des jeunes dans l'agriculture ne peut se réaliser qu'à travers la transmission des terres agricoles par leurs propriétaires. Les politiques foncières doivent se tourner dans cette direction plutôt que de rechercher des « nouvelles » terres. L'encouragement à la succession, la valorisation des terres abandonnées et l'incitation des agriculteurs âgés à se retirer de l'activité agricole, paraissent des mesures plus réalistes pour faciliter l'installation des jeunes. D'un autre côté, il a été démontré la nécessité de coordination et de collaboration entre les Services centraux, les Services départementaux et les sociétés locales pour qu'une politique foncière puisse être efficace.

Références

- Bika Z. 2007.** The territorial impact of the farmer's early retirement scheme. *Sociologia Ruralis*, July 2007, vol. 47, n. 3. p. 246-272. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9523.2007.00436.x>
- Carbone A., Subioli G. 2008.** *The generational turnover in agriculture: the ageing dynamics and the EU support policies to young farmers.* 19 p. 109. EAAE Seminar: The CAP after the Fischler Reform: National Implementations, Impacts Assessment and the Agenda for Future Reforms, 2008/11/20-21, Viterbo (Italie). <http://purl.umn.edu/44731>
- Coulomb P. 1999a.** La politique foncière agricole en France : une politique foncière à part ? La déstabilisation de la politique des structures. La transmission du patrimoine de l'exploitation agricole familiale en France. In : Jouve A.-M., Bouderbala N. (eds.). *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb.* Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 69-94. (Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36). Conférences du Cours Spécialisé sur les Politiques Foncières et Aménagement des Structures Agricoles dans les Pays Méditerranéens, 1994/05/09-1994/06/05, Adana (Turquie). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/98400029.pdf>
- Coulomb P. 1999b.** Mots-clés de la politique foncière en France. In : Jouve A.-M., Bouderbala N. (eds.). *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb.* Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 255-267. (Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36). Conférences du Cours Spécialisé sur les Politiques Foncières et Aménagement des Structures Agricoles dans les Pays Méditerranéens, 1994/05/09-1994/06/05, Adana (Turquie). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/98400032.pdf>
- ESYE. 1961.** *Résultats du recensement de l'agriculture et de l'élevage.* www.statistics.gr
- ESYE. 2011.** *Résultats du recensement de l'agriculture et de l'élevage.* www.statistics.gr
- Eurostat. 2015.** *Farm structure survey 2013. While area used for agriculture remained stable, over 1 out of 4 farms disappeared between 2003 and 2013 in the EU.* Luxembourg : Eurostat Press Office. 5 p. (Newsrelease, n. 206/2015). <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7089766/5-26112015-AP-EN.pdf/e18e5577-c2a4-4c70-a8c7-fd758ea7b726>
- Eurostat 2015.** *Agriculture, forestry and fishery statistics, 2015 edition.* Luxembourg : Eurostat. 202 p. (Statistical Books). <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/7158355/KS-FK-15-101-EN-N.pdf/79470e8c-abf3-43d3-8cd4-84880962cdd4>
- Glauben T., Petrick M., Tietje H., Weiss C. 2009.** Probability and timing of succession or closure in family firms: a switching regression analysis of farm households in Germany. *Applied Economics*, vol. 41, n. 1. p. 45-54. <http://dx.doi.org/10.1080/00036840601131722>
- Gorton M., Douarin E., Davidova S., Latruffe L. 2008.** Attitudes to agricultural policy and farming futures in the context of the 2003 CAP reform: a comparison of farmers in selected established and new Member States. *Journal of Rural Studies*, July 2008, vol. 24, n. 3. p. 322-336. <http://dx.doi.org/10.1016/j.jrurstud.2007.10.001>
- Goussios D. 2011.** Le regain d'intérêt du secteur agricole en Grèce : tendance lourde ou passagère ? *Mission Agrobioscience*. 7 p. www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3114
- Goussios D., Duquenne M.N. 2003.** L'exploitation agricole à distance en Grèce : mobilité, pluriactivité et ruralisation. *Méditerranée*, vol. 100, n. 1-2. p. 45-48. <http://dx.doi.org/10.3406/medit.2003.3283>
- Halfacree K. 2008.** To revitalise counterurbanisation research? Recognising an international and fuller picture. *Population, Space and Place*, November-December 2008 vol. 14, n. 6. p. 479-495. <http://dx.doi.org/10.1002/psp.501>
- Halfacree K. 2006.** From dropping out to leading on? British counter-cultural back-to-the-land in a changing rurality. *Progress in Human Geography*, June 2006, vol. 30, n. 3. p. 309-336. <http://dx.doi.org/10.1191/0309132506ph6090a>
- Haniotis T. 2015.** *Human Capital in EU Agriculture: Challenges ahead key questions for the future.* 20 p. EXPO Milano 2015: Seminar "New challenges, New generation", 2015/09/07, Milan (Italie). http://ec.europa.eu/agriculture/expo-milano-2015/cap-events/young-farmers/1-haniotis_en.pdf
- Koteva N., Bachev H., Rissina M., Mladenova M. 2009.** Assessment of Impact of EU CAP on Farms. *Agricultural Economics and Management*, n. 3. p. 16-25

- Koutsou S., Partalidou M., Petrou M. 2011.** Present or absent farm heads? A contemporary reading of farming in Greece. *Sociologia Ruralis*, October 2011, vol. 51, n. 4, p. 404-419. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9523.2011.00541.x>
- Le Blanc J. 2011.** Installation agricole : nouveaux profils, nouvel accompagnement. *POUR*, n. 212. p. 137-143. <http://dx.doi.org/10.3917/pour.212.0137>
- Lobley M., Baker J.R. 2012.** Succession and retirement in family farm businesses (Chapter 1). In : Lobley M., Baker J.R., Whitehead I. (eds.). *Keeping it in the family. International perspectives on succession and retirement on family farms*. Altershot : Ashgate. p. 1-20.
- Malkidis F. 2001.** *Adaptation et formation de la société rurale à l'Etat grec*. Alexandroupoli : Gordios.
- Moragues-Faus A. 2014.** How is agriculture reproduced? Unfolding farmers' interdependencies in small-scale Mediterranean olive oil production. *Journal of Rural Studies*, April 2014, vol. 34. p. 139-151. <http://dx.doi.org/10.1016/j.jrurstud.2014.01.009>
- Petrou M., Koutsou S. 2014.** Parmi la ville et le champ: en recherchant le profil socio-professionnel des jeunes agriculteurs à l'occasion du Programme Jeunes agriculteurs. *Journal des Recherches Sociales*, vol. 143, n. 2. p. 3-32. (en grec).
- Rivera M.C. 1999.** Le foncier en Europe. Politiques des structures au Danemark, en France et au Portugal. In : Jouve A.-M., Bouderbala N. (eds.). *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 269-284. (Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36). Conférences du Cours Spécialisé sur les Politiques Foncières et Aménagement des Structures Agricoles dans les Pays Méditerranéens, 1994/05/09-1994/06/05, Adana (Turquie). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/Ci020487.pdf>
- Symes D. 1990.** Bridging the generations: succession and inheritance in a changing world. *Sociologia Ruralis*, vol. 30, n. 3-4. p. 280-291.
- Williams F., Slee B. 2008.** *Barriers to new entrants to Scottish farming: a new perspective on an old problema*. 15 p. 6. Rural Entrepreneurship Conference, 2008/05/22-23, Dumfries (Royaume-Uni).
- Woods M. 2011.** *Rural*. New York : Routledge. 336 p.
- Zagata L., Sutherland L.-A. 2015.** Deconstructing the "young farmer problem in Europe": towards a research agenda. *Journal of Rural Studies*, April 2015, vol. 38. p. 39-51. <http://dx.doi.org/10.1016/j.jrurstud.2015.01.003>

Notes

¹ L'intérêt pour l'installation dans l'agriculture est lié, dans une certaine mesure, aux caractéristiques géographiques de la région. Selon Bika (2007), l'installation dans des régions montagneuses et défavorisées est plus aisée, car les intéressés sont peu nombreux alors que dans les plaines, c'est le contraire.

² Au niveau de la Politique Agricole Commune (PAC), il y a un point de confusion sur l'âge des agriculteurs dits jeunes. Dans les statistiques d'Eurostat, les jeunes sont considérés comme ceux qui ont moins de 35 ans, alors que pour les mesures de la PAC, ce sont ceux qui ont moins de 40 ans.

³ Ces terres sont inaliénables (on ne peut pas les vendre) et imprescriptibles (l'occupant ne peut pas devenir propriétaire avec le temps).

⁴ Les pâturages et une grande partie des forêts du pays sont caractérisés comme « terres communales ».

⁵ Dans les cas où il n'y avait pas d'intérêt par des locaux, les terres sont accordées à des gens qui ne sont pas originaires de la région.

Le faire-valoir indirect et ses conséquences sur le fonctionnement des exploitations irriguées.

Cas d'un périmètre irrigué au Nord-Ouest de la Tunisie

Inès Gharbi ¹, Mohamed Elloumi ² et Jean-Yves Jamin ³

¹ Institut National d'Agronomie de Tunis (INAT) (Tunisie)

² Institut National de la Recherche Agronomique de Tunis (INRAD) (Tunisie)

³ Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) (France)

Résumé. Dans un contexte semi-aride comme celui de la Tunisie, l'irrigation conduit à l'augmentation de la valeur de la terre. De nombreux exploitants agricoles n'ont pas de terres en propriété, ou n'en ont pas assez à cultiver. Pour eux, l'obtention d'une parcelle irriguée par le biais du faire-valoir indirect (location, métayage) représente la seule voie de recours. D'autres ont accès à la terre, mais n'ont pas les moyens financiers pour la cultiver. L'objectif de cette communication est de montrer le rôle du faire-valoir indirect en irrigué et ses conséquences sur le fonctionnement des exploitations et leur différenciation dans un contexte qui se caractérise par des inégalités d'accès aux ressources. Le cas étudié est le périmètre irrigué de Gaâfour, situé au Nord-Ouest de la Tunisie. Il est caractérisé par la diversité de statuts des acteurs et des arrangements fonciers. On rencontre des contrats formels basés sur des baux écrits, d'autres informels reposant sur des accords verbaux, des contrats de longue durée et d'autres valables pour une seule campagne. Cette organisation du foncier irrigué permet aux différents exploitants (propriétaires, attributaires de l'Etat, locataires, métayers, etc.) des ajustements de surfaces irrigables, afin de pouvoir augmenter leur revenu agricole, améliorer leur situation sociale ou mieux valoriser leur force de travail.

Mots-clés. Foncier irrigué – Faire-valoir indirect – Arrangement contractuel – Périmètre irrigué.

Impacts of leasehold and sharecropping on the performance of irrigated farms. The case of an irrigated scheme in north-western Tunisia

Abstract. In a semi-arid environment such as Tunisia, irrigation leads to increasing the land value. Many farmers do not own any farm or enough to farm. For them, acquiring an irrigated plot to sharecrop through a land contract is the only solution. Others have access to land, but do not have the necessary financial resources to farm it. The objective of this paper is to illustrate the role of leasehold and sharecropping in accessing production factors (land and water) and their impact on the operation and differentiation of farms in a context characterized by unequal access to resources. The case study is the irrigated scheme in Gaâfour, located in north-western Tunisia. It is characterized by a diversity of land stakeholder statuses and tenure arrangements. There are formal contracts with written leases, informal verbal agreements, long-term contracts and others covering just one campaign. This irrigated land tenure organization allows different operators (owners, state beneficiaries, tenants, sharecroppers, etc.) to adjust the irrigable areas in order to increase their farm income, improve their social situation or better value their workforce.

Keywords. Irrigated land – Land tenure – Leasehold – Sharecropping – Contractual arrangement – Irrigated scheme.

Introduction et problématique

Assurer une alimentation suffisante à tous les habitants de la planète est un défi difficile à relever, surtout avec l'augmentation de la population mondiale qui devrait se stabiliser à 9 milliards de personnes en 2050 ; cela nécessiterait un doublement de la production agricole mondiale (Banque Mondiale, 2008 ; FAO, 2008). L'augmentation de la production agricole dépend essentiellement de la disponibilité des ressources en terres et en eau et de la façon dont elles sont utilisées, surtout dans les pays où le problème ne consiste pas seulement à produire mais aussi à ce que les paysans puissent accéder aux ressources qui leur permettent une production suffisante (FAO, 2011).

La terre est le premier facteur de production ; c'est aussi un paramètre majeur dans le schéma du développement agricole, dont la gestion doit s'adapter aux exigences de la modernisation de l'agriculture (superficie minimale viable, remembrement des propriétés, intensification de la production, etc.) (Fray, 1993 ; FAO, 2003).

La terre ne se cultive pas sans eau. L'irrigation, qui concerne 18 % des terres cultivées et assure plus de 40 % de l'alimentation mondiale, rend possible la production de différentes cultures et permet d'avoir d'importants gains de production (Jamin *et al.*, 2011). Ceci engendre une compétition accrue entre les acteurs pour accéder aux terres irriguées et a pour conséquence l'augmentation de leur valeur (Burnod, Tonneau, 2013).

De nombreux exploitants manquent de terres à cultiver. Pour eux, l'obtention d'une parcelle à exploiter par le biais d'un contrat agraire représente très souvent la seule voie de recours. Ainsi se sont mises en place de nouvelles pratiques, qui permettent aux agriculteurs d'obtenir et de cultiver des terres irriguées pour des durées variables, par le biais de divers arrangements contractuels (attribution par l'Etat, location, métayage), formels (contrats écrits) ou informels (accords verbaux) (FAO, 2003 ; Colin, 2004 ; Imache *et al.*, 2009). L'accès au foncier irrigué s'effectue ainsi très souvent par le faire-valoir indirect (FVI), qui ouvre des possibilités moins contraignantes que le marché d'achat-vente, en permettant une rencontre plus facile de l'offre et de la demande de la terre (Colin, 2004) ; il peut aussi permettre, outre l'accès à la terre, un accès à la fois aux capitaux, à l'eau, au travail et au savoir-faire dans le cas de diverses formes de métayage (Bouchaib *et al.* 2011 ; Amichi *et al.*, 2012).

La Tunisie est un pays aride, caractérisé par la rareté des ressources en eau et par la diversité des régimes fonciers (domaine de l'Etat, propriété privée « melk », terres « habous¹ » affectées à une œuvre pieuse, terres collectives tribales, etc.) issus d'une longue histoire marquée par différentes périodes de colonisation et l'Indépendance. L'évolution du système foncier et le développement de l'agriculture irriguée ont constitué, depuis 1956, deux axes majeurs de l'intervention de l'Etat pour l'aménagement de l'espace rural. En Tunisie, les structures foncières sont souvent de petite superficie caractérisées par un morcellement important, qui touchent la majorité des exploitations. Le système foncier est caractérisé aussi par une pluralité des statuts fonciers, un marché d'achat-vente peu actif et une perte de terres agricoles du fait de l'urbanisation (Fray, 1993 ; Elloumi, 2006 ; MARH, 2006 ; Jouili, 2008, Ben Saad, 2011).

En Tunisie, et selon la dernière enquête sur les structures des exploitations agricoles réalisée par le Ministère de l'agriculture en 2004/2005, 54 % des exploitations ont des superficies inférieures à 5 ha. Les superficies exploitées sont de petite taille et de nombreux agriculteurs ne disposent pas d'assez de terres pour développer et diversifier leur production et augmenter ainsi leur revenu agricole. Pour eux, l'obtention d'une parcelle irriguée par le biais du FVI (location, métayage) représente très souvent la seule voie de recours. Notre hypothèse est que le recours au FVI constitue une solution pour dépasser les obstacles (disponibilité des ressources foncières et en eau) rencontrés par les exploitants en irrigué, et donc s'adapter aux contraintes locales (disponibilité des terres et de l'eau) et nationales (politique d'attribution foncière, prix des loyers d'Etat, règle de succession, etc.).

L'objectif de cet article est de montrer et présenter les différentes figures du FVI ainsi que son rôle dans les stratégies des différents agriculteurs et son impact sur leur situation, à partir du cas d'un périmètre irrigué du Nord-Ouest de la Tunisie.

I – Méthodologie

Notre terrain d'étude est le Périmètre Public Irrigué (PPI) de Gaâfour, dans le gouvernorat de Siliana, au Nord-Ouest de la Tunisie (Figure 1).

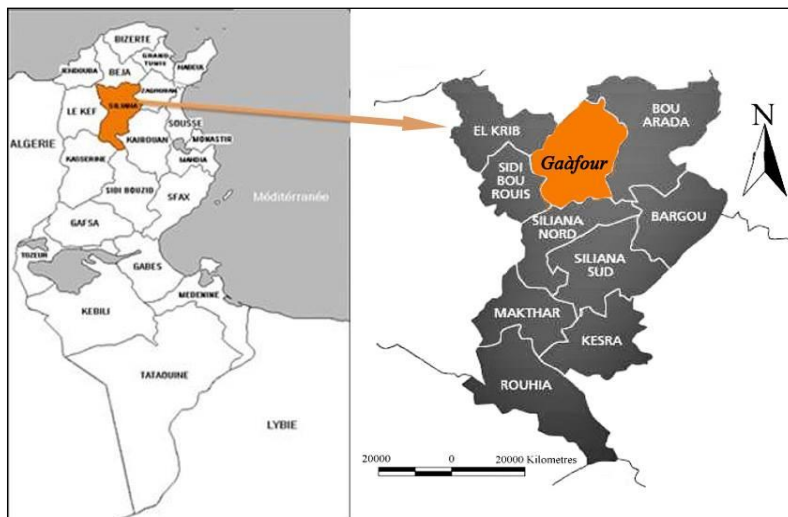


Fig. 1. Localisation du PPI de Gaâfour (Siliana-Tunisie)

Source : CRDA Siliana, 2014.

Le choix de cette zone se justifie par l'importance et la diversité des contrats agraires formels et informels. Les chiffres donnés par l'administration pour les contrats formels sont importants (35 % pour la location des terres domaniales ; CRDA Siliana, 2012), auxquels s'ajoutent les contrats informels (échappant aux statistiques). Ce PPI est caractérisé aussi par la diversité des acteurs qui donnent et prennent des terres en location et par la diversité des formes de contrats.

Notre démarche a reposé sur des entretiens ouverts avec le personnel de l'administration et les exploitants et sur des enquêtes détaillées auprès des agriculteurs, afin d'analyser et comprendre les dynamiques foncières des exploitations irriguées. Les entretiens ouverts ont concerné les différentes catégories d'acteurs et témoins des changements agricoles et fonciers de la zone (Commissariat Régional de Développement Agricole, Cellule Territoriale de Vulgarisation, Groupements de Développement Agricole, Agence Foncière Agricole, Office des Terres Domaniales, etc.), agriculteurs. Dans cette première étape, exploratoire de notre travail de terrain, les agriculteurs ont été rencontrés de façon aléatoire dans leurs champs ; ils ont été invités à décrire l'historique et la situation actuelle de leurs exploitations (superficie, mode de faire-valoir, assolements, etc.) ainsi que leurs projets futurs, afin de comprendre le contexte général et pouvoir avoir une première idée des dynamiques foncières et des facteurs déterminants dans l'émergence des arrangements fonciers contractuels dans ce périmètre, avant de commencer nos enquêtes détaillées plus systématiques.

Suite aux discussions avec les gens de l'administration, aux premiers entretiens et aux observations faites au cours de notre première étape, nous avons choisi notre échantillon de manière raisonnée. Nous avons commencé par classer les exploitants du périmètre en groupes homogènes du point de vue de leurs caractéristiques foncières (superficies cultivées et modes

de faire-valoir) ; puis nous avons tiré au hasard des exploitations dans chaque groupe homogène. 30 agriculteurs ont été ainsi enquêtés de façon détaillée (certains avaient pu être déjà rencontrés sur le terrain dans la première phase). Ces enquêtes détaillées nous ont permis de dresser une typologie des exploitants et d'analyser leurs logiques de décision en fonction de leur patrimoine foncier.

II – Résultats

Créé en décembre 1983, le PPI de Gaâfour couvre une superficie de 1 728 ha et est irrigué à partir des eaux superficielles retenues par le barrage de Siliana. Le périmètre est géré par un seul GDA (Groupement de Développement Agricole) « El Ahouez-Gaâfour ». Les agriculteurs de ce périmètre cultivent particulièrement les céréales et diverses cultures maraîchères, hivernales et estivales. Dans ce périmètre, l'olivier et les autres arbres fruitiers occupent les superficies les plus faibles, alors que les cultures fourragères occupent des superficies intermédiaires. L'élevage ovin est peu pratiqué par les agriculteurs du périmètre. De même pour l'élevage bovin, du fait que les exploitants ont un problème de collecte du lait (pas de centre de collecte dans la région) ; ceux qui le pratiquent vendent leur production aux collecteurs des régions voisines.

1. Situation foncière des exploitations irriguées du PPI de Gaâfour

A. Structures des exploitations irriguées

Le PPI de Gaâfour est caractérisé par la prédominance des exploitations de petite taille. Près de la moitié (41 %) des exploitations du périmètre ont des superficies inférieures à 3 ha et seulement 10 % des exploitations ont des superficies supérieures à 10 ha. Pour notre échantillon, les exploitations qui ont moins de 5 ha représentent la part la plus importante (40 %) des exploitations étudiées alors que celles qui ont des superficies entre 5 et 10 ha et plus de 10 ha représentent chacune 30 % du total.

Au niveau du périmètre, on distingue les terres privées et les terres domaniales. Les terres privées sont soit exploitées directement par leurs propriétaires, soit louées à d'autres exploitants. Les terres domaniales sont attribuées par l'Etat à des Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole (SMVDA) ou à des jeunes agriculteurs. Les terres privées occupent la part la plus importante des terres du périmètre (73 %), alors que les terres domaniales n'occupent que 27 % des terres (14 % exploitées par les jeunes agriculteurs et 13 % par les SMVDA).

Si, au départ, le périmètre était exploité uniquement par des propriétaires et des attributaires de l'Etat, aujourd'hui les modes de tenure se sont diversifiés. Le FVI a dynamisé les échanges fonciers, très peu actifs en termes d'achat-vente. En effet, de nouvelles pratiques, formelles et informelles, de FVI, permettent à des exploitants sans terre ou qui manquent de terres irriguées, d'en obtenir et de les cultiver pour des durées variables. Dans l'échantillon étudié, le mode de faire-valoir prédominant est le FVI, avec 43 % des exploitations (Superficie Agricole Utile - SAU - moyenne : 3,5 ha). Le mode de faire-valoir direct (FVD) représente 37 % des exploitations (SAU moyenne : 20 ha). Le mode de faire-valoir mixte (FVM, associant FVD et FVI) représente aussi une part importante des cas, environ 20 % (SAU moyenne : 21 ha). Au total, 63 % des exploitants ont donc recours, en partie ou en totalité, au FVI. Ce chiffre élevé est très lié à l'irrigation : d'une part, comme les terres sont en partie des terres appartenant à l'Etat, tous les exploitants de ces terres (jeunes agriculteurs ou SMVDA) sont forcément des locataires de l'Etat. D'autre part, les superficies attribuées ou possédées dans la zone irriguée étant faibles, la location est le moyen d'avoir accès à plus de terres. Enfin, un faible nombre de jeunes agriculteurs locataires viennent des zones pluviales proches, attirés par l'eau disponible dans la zone et donc la possibilité de faire des cultures plus intensives que dans leur zone d'origine.

Les propriétaires détiennent leurs terres soit par achat (36 %), soit par héritage (64 %). Ils ont une totale liberté de décider de l'attribution et de l'utilisation de leurs terres.

B. Différents acteurs et statuts fonciers en irrigué

Une diversité des statuts d'acteurs est identifiée. Les agriculteurs peuvent avoir un seul ou plusieurs statuts fonciers. On distingue ainsi :

a] Les propriétaires :

Ils exploitent eux-mêmes leurs terres en FVD et ont aussi recours, dans certains cas, au FVI via le métayage et/ou la location. La succession des générations a fait évoluer ces terres privées à la fois vers l'indivision entre les héritiers et vers un morcellement croissant. Dans le cas de l'indivision, les terres ne sont pas partagées entre les héritiers au moment de la succession, soit pour des raisons financières (taxes à payer), soit du fait de désaccords sur la répartition. Lorsque les terres sont partagées à la succession, cela aboutit à un morcellement. L'existence de nombreux ayants droit pour une même exploitation les pousse soit à louer leurs parcelles, souvent de petite taille, soit à devoir chercher d'autres parcelles à louer pour pouvoir constituer ainsi une exploitation de taille minimale. Le nombre élevé des petites exploitations privées résulte de l'attachement des exploitants à leurs terres : ils les conçoivent comme une richesse culturelle et ne veulent pas les vendre. Certains propriétaires ayant besoin d'argent peuvent aussi louer une partie de leurs terres, ce qui leur procure les liquidités nécessaires pour exploiter les terres conservées en FVD.

b] Les preneurs de terres :

i) Les locataires : ce sont des exploitants sans terre ou qui en manquent et qui veulent agrandir leurs exploitations dont les surfaces initiales sont considérées comme trop faibles pour être rentables. De leur côté, un certain nombre de propriétaires donnent tout ou partie de leurs terres en location, soit parce qu'ils n'ont pas les moyens de les exploiter correctement (y compris parce que leur patrimoine foncier est trop restreint), soit pour permettre une rotation des cultures, soit pour les deux raisons combinées (n'ayant pas les moyens de faire, par exemple, de la tomate ou du maraîchage intensif en rotation avec les céréales conduites de façon plus extensives).

Concernant les types de contrat, on distingue des locations formelles et informelles. Pour celles qui sont formelles, le propriétaire de la terre et le locataire signent un contrat de location à la municipalité, dans lequel ils définissent la superficie à louer (nombre d'hectares), la durée de location et le montant de la location. Dans le contrat, il est mentionné que le locataire doit payer ses consommations d'eau au GDA durant toute la période de location, dans les délais requis. Le montant de la location est fonction de plusieurs facteurs (distance entre la parcelle et le centre-ville, présence d'équipements d'irrigation, etc.). Les locations informelles se font verbalement, en présence de personnes de confiance, et entre des personnes qui se connaissent, par exemple des cousins ou des voisins de terrain. On distingue aussi des locations pour une seule campagne agricole et des locations pour une longue durée (3 ans et plus).

ii) Les métayers : certains exploitants ont recours au métayage, défini par Colin (1995) comme « un mode de coordination par lequel le propriétaire foncier et le tenancier se partagent la production selon un certain pourcentage ». Dans ce mode, le métayer cherche à accéder à la terre et à diminuer les charges de production lui incombant (surtout celles liées à l'irrigation et aux plants et semences, qui sont élevées pour certaines cultures maraîchères). Le propriétaire de la terre a lui comme objectifs l'accès à de la main d'œuvre pour travailler et enrichir sa parcelle avant la prochaine campagne agricole. Les types de métayage rencontrés sont :

- **Le métayage à moitié ($\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{2}$) :** partage des produits et des charges d'exploitation à moitié entre le métayer et le propriétaire qui sont souvent des cousins ou des voisins de terrain. Ce type d'arrangement se fait pour une campagne agricole et est renouvelable en absence de conflits ou de contraintes de financement.
- **Le métayage au quart ($\frac{1}{4}$ - $\frac{3}{4}$) :** les partages des charges et des produits se fait selon le principe : $\frac{1}{4}$ pour le propriétaire et $\frac{3}{4}$ pour le métayer. Le propriétaire de la terre paye ainsi le $\frac{1}{4}$ des charges d'irrigation et participe dans certains cas à l'achat des plants ou

semences. Cette pratique concerne souvent des cousins ou des voisins au niveau des parcelles ; elle est établie pour une campagne agricole et est renouvelable en l'absence de conflits ou de contraintes de financement.

Nous verrons que le choix entre métayage à la moitié ou au quart dépend des conditions.

iii) Les attributaires de l'Etat :

Les jeunes agriculteurs : La superficie irriguée attribuée varie de 2,5 ha à 3,5 ha. Un contrat de location est signé entre le « jeune agriculteur » et le Ministère des affaires foncières, pour une durée de 15 ans renouvelable. Même après cette longue période, les agriculteurs ne peuvent pas devenir propriétaires de la terre. Le montant de la location est calculé en se référant au prix du blé dur, fixé annuellement par l'Etat. Ainsi, la variation du prix de location dépend de la variation du prix du blé dur. Pour la période [2010-2015], et pour une superficie de 2,5 ha, le montant de location était équivalent au prix de 8 quintaux et 16 kg de blé dur par an ; pour la période [2015-2020] il est équivalent au prix de 11 quintaux et 65 kg de blé dur (montants fixés par l'Etat) par an. Les deux premières années de location, le locataire ne paye rien à l'Etat, qui lui laisse le temps de s'installer. Ces agriculteurs-attributaires peuvent être adhérents du GDA au même titre que les propriétaires privés et peuvent participer aux assemblées générales et être élus à tous les postes de responsabilité. Un certain nombre de jeunes agriculteurs donnent tout ou partie de leurs terres en location à d'autres exploitants qui cherchent plus de superficie à cultiver. Ces jeunes agriculteurs qui ont abandonné leurs terres occupent des emplois saisonniers (chantiers publics, emplois industriels, etc.). Ces locations (interdites²) se font sans contrat formel. Ces exploitants ne sont pas considérés comme des adhérents au GDA mais ils peuvent cependant participer aux assemblées générales.

Les SMVDA : elles exploitent des superficies importantes, qui varient entre 35 et 500 ha, en pluvial et en irrigué. Ces sociétés cultivent particulièrement des céréales, des fourrages et des arbres fruitiers (pêcher, pommier, grenadier, etc.). L'investisseur et le Ministre des affaires foncières signent un contrat d'une durée de 25 ans, renouvelable à condition que la période totale ne dépasse pas 40 ans. Le montant de location est en fonction du prix de blé dur et sa variation dépend de la variation du prix du blé dur fixé annuellement par l'Etat. Par exemple, pour une SMVDA de la zone qui exploite une superficie totale de 1 467 ha, et pour la période [1997-2002], l'Etat avait fixé un prix de location, pour toute la superficie, équivalent à 2 892 quintaux de blé dur par an ; pour la période [2002-2017], le prix est de 3 720 quintaux de blé dur par an.

Cette diversité des statuts fonciers est résumée dans la figure 2 ci-dessous :

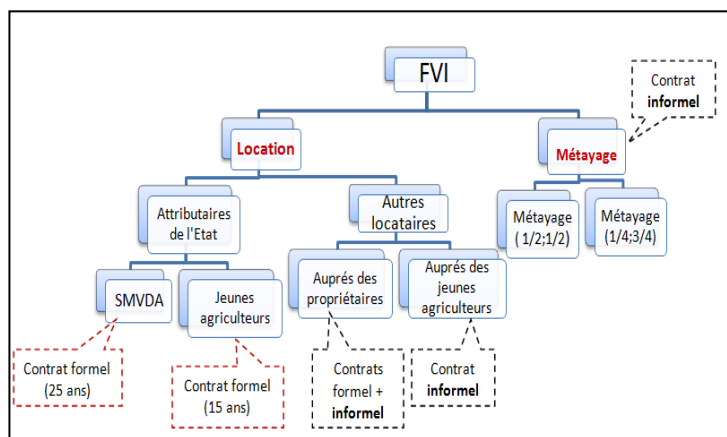


Fig. 2. Diversité des statuts fonciers et des acteurs en FVI (Elaboration personnelle)

C. Différenciations des exploitations agricoles irriguées

On a classé les exploitants enquêtés en se basant sur leurs caractéristiques foncières : superficie, mode de faire-valoir, nombre de parcelles, cultures pratiquées. On a distingué trois principales classes :

a] Classe 1 : « des petits exploitants à potentiel limité »

Ce groupe renferme 15 exploitants soit 50 % de l'échantillon. Ces agriculteurs cultivent de petites superficies, en moyenne 3,5 ha. La superficie irriguée est de l'ordre de 3 ha, les superficies en sec sont négligeables. Ces exploitations ont une seule parcelle irriguée, cultivée en céréales et en maraîchage. Ce dernier est pratiqué en plein champ, avec des cucurbitacées (pastèque et melon) et des solanacées (tomate et piment). La culture de tomate est destinée à l'agro-industrie de la tomate qui signe des contrats avec ces locataires. D'autres cultures, telles que les petits pois, les fèves et la pomme de terre, sont présentes, mais moins importantes. Ce premier groupe comprend seulement des non propriétaires : le FVI est le seul mode de tenure.

Cette classe d'exploitants renferme les deux sous-classes suivantes :

(i) Les jeunes agriculteurs : cette sous-classe représente 73 % des exploitants de la classe 1. 40 % des exploitants de cette sous-classe ont des superficies de 2,5 ha et 60 % ont des superficies de 3,5 ha. Les agriculteurs de cette sous-classe considèrent que la taille de leur exploitation est insuffisante et ne leur permet pas de diversifier leur production et d'avoir un revenu important ; ils cultivent une partie de leur terre (presque la moitié) en céréales, car le prix de vente est garanti par l'Etat, stabilité qui les encourage, et le reste en maraîchage. Ces petites superficies sont parmi les facteurs qui poussent les agriculteurs à chercher des terres en métayage : 20 % d'entre eux prennent des terres en métayage, surtout pour la culture de la tomate, pour laquelle l'industrie de transformation exige une superficie minimale de 5 ha, et de la pastèque. Le partage des produits et des charges d'exploitation entre le métayer (de cette sous-classe) et le propriétaire (son cousin ou voisin de terre) s'effectue selon le principe $\frac{1}{2}$ pour le propriétaire et $\frac{1}{2}$ pour le métayer. Ce métayage dure en moyenne deux à trois campagnes agricoles pour la majorité des cas étudiés. Mohamed, un jeune agriculteur (35 ans), qui travaille son lot en association avec son cousin, nous dit « je ne possède pas d'argent pour louer d'autres parcelles, payer l'eau et le travail du sol et acheter les intrants ; mon cousin est aussi un jeune agriculteur ; on cultive par « bail » (définissant la part de chacun dans les charges et les produits) nos deux petites parcelles et on partage les charges et les produits à moitié, sinon je ne peux pas cultiver tout seul ». On peut noter ici que la banque agricole (BNA), qui est une banque d'Etat, n'accorde pas de crédits aux jeunes agriculteurs, car selon elle leurs petites superficies ne sont pas rentables et de plus ils n'ont pas de certificat de propriété. Ainsi, les politiques d'attribution foncière et les politiques de crédit de l'Etat ne sont pas coordonnées ; cela aboutit à une situation paradoxale et très délicate pour ces petits attributaires.

(ii) Les autres locataires : ils représentent 27 % des exploitants de ce type. La superficie louée est en moyenne de 3,25 ha. Les locataires prennent des terres auprès de propriétaires (14 %) ou de jeunes agriculteurs (13 %) qui ont abandonné leurs parcelles pour une certaine durée. Le montant moyen de la location varie entre 500 et 800 DT/ha/an (1 € = 2,2 DT) et la location est conclue pour la durée d'une campagne agricole, renouvelable. 50 % de ces locataires pratiquent aussi le métayage, campagne par campagne, essentiellement pour la culture de la tomate (exigence de 5 ha de l'usine de transformation), du piment et de pastèque. Le métayer et le propriétaire partagent par moitié les produits et les charges de l'exploitation. La très grande majorité des locataires (96 %) sont originaires de Gaâfour. Le critère de l'origine n'est donc pas discriminant ici : aussi bien les propriétaires que les locataires sont des gens de la région.

Les exploitations de cette première classe ne disposent pas, à l'heure actuelle d'un bon potentiel de développement, du fait d'un capital foncier limité, et du manque de moyens financiers pour acquérir les intrants agricoles et le matériel d'irrigation. Elles peuvent donc être qualifiées de « petites exploitations au potentiel limité » malgré la diversité de leur production. Certains d'entre eux ont même abandonné l'activité agricole (surtout les jeunes agriculteurs),

car pour eux ce secteur n'est pas rentable vu la petitesse des superficies, les charges, ainsi que les aléas du marché et du climat, auxquels leur petite taille (faible capital) les rend sensibles.

b] Classe 2 : « des propriétaires traditionnels peu productifs »

Ce groupe comprend 8 exploitants, soit 27 % de l'échantillon. Ces agriculteurs cultivent des superficies moyennes de 14 ha et possèdent en moyenne deux parcelles. La superficie irriguée moyenne est de 9 ha alors que celle conduite en pluvial est de 5 ha en moyenne. Les exploitants de ce groupe pratiquent la céréaliculture, l'arboriculture traditionnelle (olivier en pluvial) et le maraîchage sur quelques hectares.

On note que 38 % des exploitants de ce groupe cultivent des superficies irriguées inférieures à 10 ha, alors que 62 % cultivent des superficies irriguées supérieures à 10 ha. Seulement deux exploitants de ce groupe n'ont pas de culture en pluvial. Ce second groupe concerne des propriétaires de terrains, qui exploitent donc en faire-valoir direct. Ils ont acquis leur terre par héritage et ils la conçoivent comme un patrimoine et une richesse culturelle.

Les exploitants de ce groupe ne louent pas d'autres terres en plus des leurs. Limitées dans leurs possibilités d'évolution, ces exploitations ne sont toutefois pas menacées. Le refus de prendre des risques donne une assez grande stabilité à ce type d'exploitations, qui sont aussi en conséquence peu productives en irrigué.

c] Classe 3 : « des grandes et moyennes exploitations à réel potentiel de développement »

Ce type regroupe 7 agriculteurs, soit 23 % de l'échantillon. Ces agriculteurs cultivent de grandes superficies, de 41 ha en moyenne. La superficie moyenne irriguée est de 22 ha, alors que celle conduite en pluvial est de 19 ha en moyenne. Ces agriculteurs exploitent en moyenne trois parcelles, sur lesquelles ils cultivent des céréales, des cultures maraîchères (tomate, piment, pastèque, etc.), de l'olivier et des fourrages.

Les exploitants de ce groupe sont des propriétaires qui ont obtenus leurs terres par héritage (75 %) ou par achat (25 %). Ils peuvent être divisés en deux sous classes : des propriétaires qui n'ont pas recours au FVI (43 % des exploitants de cette classe) et des propriétaires qui ont recours au FVI (57 %). Ces derniers ont recours au FVI dans une logique d'extension de leurs surfaces, de diversification de leur production et d'augmentation de leur revenu agricole. Ces agriculteurs disposent d'un capital financier qu'ils investissent en louant d'autres parcelles. Le recours à ce mode de faire-valoir vient aussi du souci de maintenir la fertilité des sols, étant donné qu'ils pratiquent en continu des cultures maraîchères dont la répétition est néfaste (problèmes phytosanitaires en particulier). Lorsqu'ils se trouvent dans la nécessité de laisser une partie de leurs terres en jachère, ils ont recours à la location de nouvelles terres.

Ces exploitants visent à augmenter leur revenu agricole en augmentant les superficies irriguées, qu'ils planteront en cultures maraîchères, les plus rentables. Pour rompre le cycle des cultures maraîchères, les terres en propriété privée qu'ils possèdent sont plantées en alternance avec des céréales et des fourrages ; les parcelles louées, à des emplacements qui ne sont pas toujours les mêmes pour bénéficier de précédents non maraîchers, sont destinées aux cultures maraîchères dans la majorité des cas ; c'est en particulier le cas pour la tomate destinée à l'industrie de la transformation. Ces grands exploitants ont des gérants qui se déplacent pour eux afin d'assurer le suivi des différentes parcelles, souvent dispersées du fait de la contrainte de trouver de « nouvelles » terres sans précédent maraîcher.

Ce type d'exploitation peut être qualifié de capitaliste avec un réel potentiel de développement, eu égard à la disponibilité foncière. Il s'agit d'exploitants possédant des exploitations moyennes et grandes. Leur logique est fondée sur la concentration foncière, l'intensification maraîchère et la diversification des productions, y compris en louant des terres.

Les meilleurs rendements et la meilleure marge brute globale (MBG) sont rencontrés chez un exploitant propriétaire qui a aussi recours au FVI (classe 3). Il cultive de superficies importantes en maraîchage ; il assure régulièrement un suivi de son exploitation. L'agriculteur de classe 2 dégage une bonne MBG de l'exploitation alors que celui de classe 1 dégage la MBG la plus

faible, vu qu'il ne dispose pas que d'une petite surface et qu'il n'a pas des moyens financiers suffisants pour la cultiver.

L'exploitant de classe 1 n'a pas de revenu hors exploitation alors que ceux de classe 2 et 3 en ont ; issus essentiellement de la location de leur matériel agricole (tracteurs, camions, etc.). Cette activité a un rôle important et complémentaire dans les activités des exploitants de classes 2 et 3, dans la diversification de leurs productions et l'introduction des cultures intensives dans la mesure où elles permettent de compléter leur revenu agricole et de couvrir les dépenses des cultures. Pour les exploitations sans revenu extérieur, les blocages sont à la fois d'ordre financier et foncier.

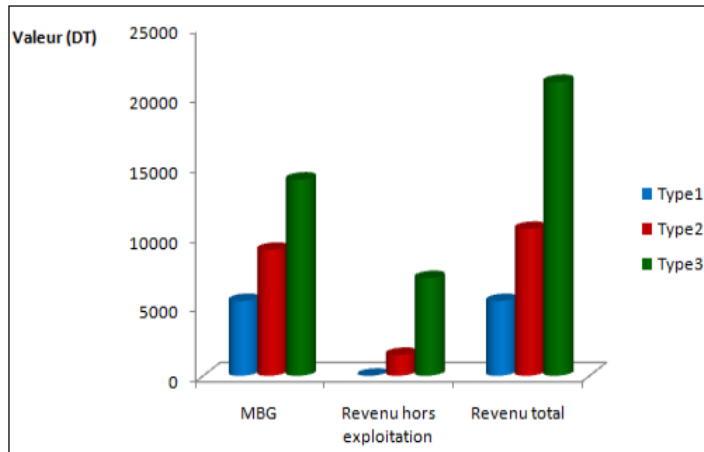


Fig. 3. Comparaison des indicateurs économiques entre les trois types d'exploitation

Deux autres types d'exploitants, qui n'ont pas été enquêtés à cause de leur non-disponibilité pour des entretiens doivent être ajoutés à cette classification :

- Les propriétaires qui mettent en location toutes leurs terres. Ces acteurs « invisibles » contribuent à la dynamique du marché foncier de la région par l'offre (la mise en location) d'un capital foncier important, disponible pour les autres exploitants. Ce sont des commerçants ou des industriels, qui n'ont pas le temps ou/et les moyens financiers pour pratiquer l'agriculture, et qui habitent à Tunis ou dans d'autres gouvernorats, voire à l'étranger ; ils louent leurs terres pour une longue durée. Parmi, ces acteurs, il y a des jeunes agriculteurs (donc des attributaires et non des propriétaires privés) qui ont abandonné leur lot suite à des contraintes foncières et financières, et qui occupent d'autres activités plus rentables pour eux (chantiers publics, emplois industriels, etc.).
- Les SMVDA. Malgré le fait qu'elles contribuent au développement agricole de la région par leur production, surtout en arboriculture, les terres des SMVDA, qu'elles louent à l'Etat, sont vues par certains agriculteurs comme une « réserve foncière » potentielle que l'Etat pourrait choisir de retirer aux SMVDA les moins performantes pour les réattribuer à des agriculteurs privés.

2. Le FVI et ses effets sur le dualisme foncier en irrigué

Les structures foncières de l'exploitation irriguée (taille, nombre de parcelles, nature de la propriété, mode de faire-valoir, etc.) déterminent les choix et le comportement des agriculteurs irrigants et, de manière plus au moins directe, leur attitude en matière d'investissement et de crédit. Le recours au FVI, dans un contexte caractérisé par l'inégalité de la répartition des ressources foncières irriguées, permet aux exploitants de se constituer un domaine foncier plus large, afin d'augmenter et diversifier leur production et d'accroître leur revenu agricole.

Les résultats de la typologie réalisée montrent qu'il existe trois principaux types d'exploitants qui se différencient par la structure foncière de leur exploitation irriguée, y compris le mode d'accès à la terre. Cette typologie montre clairement qu'il existe des inégalités foncières entre les agriculteurs, avec d'un côté les petits locataires dont la superficie ne dépasse pas 4 ha et de l'autre les grands propriétaires avec des superficies importantes, supérieures à 10 ha, ce qui engendre des inégalités économiques et sociales dans cette zone.

Le FVI permet ainsi des ajustements de surfaces en irrigué (en particulier pour les exploitations irriguées très petites issues du morcellement des terres ou de la politique d'attribution des lots irrigués) et des rotations culturales durables (en permettant aux propriétaires de rompre la monoculture des céréales par la location pour le maraîchage et aux maraîchers de trouver des terres avec des précédents céréales). Mais il génère aussi un dualisme foncier croissant, qui augmente les inégalités économiques et sociales entre les exploitants. Il y a ainsi une concentration des terres agricoles entre les mains d'un nombre limité d'exploitants qui ont plus de capacités financières. Dans cette perspective, on pourrait donc classer les exploitants enquêtés en deux grandes catégories :

- Des petits exploitants à potentiel foncier limité : ce sont essentiellement des locataires sans terre ou des attributaires de l'Etat, mais aussi des petits propriétaires avec des superficies réduites, qui ne dépassent pas 3 ha et qui sont non rentables ; ces exploitants manquent de moyens financiers pour louer d'autres parcelles en irrigué et accéder aux facteurs de production afin de dégager un revenu agricole important.

- Des moyens et grands propriétaires à réel potentiel foncier : ce sont des propriétaires avec une agriculture productive, qui ont un capital financier important qui leur permet, d'accéder dans certains cas, à d'autres parcelles via le FVI et de diversifier leur production ; cela leur permet de dégager un revenu agricole important.

Discussion et conclusion

L'étude du PPI Gaâfour montre l'importance de la place du FVI, avec des arrangements formels et informels. Cette organisation du foncier irrigué garantit aux propriétaires, aux locataires et aux attributaires de l'Etat de travailler les terres, y compris les terres domaniales, pour satisfaire la demande du marché en produits agricoles, augmenter leur revenu et améliorer leur situation sociale. Différentes formules de location et de métayage coexistent sur ce périmètre, ce qui montre un système foncier en évolution, à la recherche de formules adaptées aux différents rapports de force, mais surtout aux différentes contraintes foncières et financières rencontrées par les exploitants.

Comme le marché de l'achat-vente et les héritages sont complexes et coûteux à finaliser, c'est par la location et le métayage que le système foncier peut se mettre en adéquation avec les besoins des systèmes de production des différents types d'exploitants. Le FVI donne ainsi de la souplesse au système foncier irrigué, en permettant des ajustements de surfaces irrigables et des rotations culturales plus durables (parce que la location à un tiers permet une diversification des cultures et donc de rompre des monocultures dangereuses en termes phytosanitaires), en lien avec les capacités financières des exploitants, même quand il se fait en infraction de la loi. Un exemple est la culture de tomate cultivée par des locataires sur des parcelles des propriétaires cultivateurs de céréales et n'ayant pas les moyens ou l'objectif de diversifier eux-mêmes leur production. Les locations se font de façon itinérante pour que différentes parcelles

de blé bénéficient du précédant tomate et que la tomate soit toujours sur des terres « neuves », en particulier pour des questions parasitaires ; le bénéfice est donc mutuel.

Les acteurs qui ont recours au FVI jouent un rôle important au niveau de ce périmètre irrigué, en termes de diversification des cultures, d'adoption de nouvelles techniques de gestion de l'eau (liées à cette diversification), de valorisation des aménagements et de dynamisation du marché foncier. Les locataires présentent une source d'innovation, ce sont par exemple eux qui pratiquent le plus l'irrigation localisée et les contrats avec l'agro-industrie de la tomate. Les arrangements fonciers permettent aux agriculteurs de s'adapter aux contraintes locales (disponibilité des terres et de l'eau) et nationales (politique d'attribution foncière, prix des loyers d'Etat, règle de succession, etc.) en irrigué.

Le FVI traduit un échange de services entre les propriétaires et les locataires. Chacun des deux partenaires est motivé pour cet échange. En effet, les locataires sont dans une logique de production pour la vente, ils ont recours à la location pour faire du maraîchage, notamment les tomates, les piments, les melons et les pastèques. Leurs objectifs sont l'accès à la terre et aux équipements d'irrigation (dans certains cas). Le propriétaire de la parcelle est dans une logique de valorisation de son capital foncier, son objectif est donc d'avoir une somme fixée à l'avance, reçue périodiquement pour une durée déterminée. Certains agriculteurs ne louent qu'une partie de leurs terres afin d'avoir des liquidités qu'ils réinvestissent sur les terres conservées en faire-valoir direct. L'orientation vers la location est parfois prise pour éviter l'épuisement du sol qui pourrait être causé par la succession ininterrompue des cultures maraîchères ou des céréales sur la même sole (avec des problèmes de fertilité chimique, d'enherbement et de parasitisme).

L'offre en terres à louer est assurée par différents acteurs : petits attributaires en difficulté préférant louer car ne pouvant assurer les charges de culture, propriétaires fonciers ayant d'autres activités et voulant juste bénéficier de la rente foncière, propriétaires soucieux de rompre la monoculture par d'autres cycles et diminuer ainsi les risques phytosanitaires, sans vouloir/pouvoir diversifier eux-mêmes leur production. On peut donc dire que le recours au FVI n'est pas un signe distinctif en soi. Il peut être le fait de petits agriculteurs, de « sans-terre » ou de petits attributaires de l'Etat, pour qui c'est une question de survie, comme le fait de moyens ou de grands exploitants, qui trouvent dans la location le moyen foncier de leur dynamisme économique.

Bien qu'il conduise à renforcer le dualisme foncier entre petits et grands, le FVI joue donc un rôle important pour la survie des petites exploitations et pour le dynamisme des exploitations moyennes ou grandes. Ce paradoxe méritera d'être approfondi dans le futur.

Références

- Amichi H., Bouarfa S., Kuper M., Ducourtieux O., Imache A., Fusillier J.-L., Bazin G., Hartani T., Chehat F. 2012.** How does unequal access to groundwater contribute to marginalization of small farmers? The case of public lands in Algeria. *Irrigation and Drainage*, vol. 61, suppl. n.1. p. 34-44. <http://dx.doi.org/10.1002/ird.1660>
- Banque Mondiale. 2008.** *Hausse des prix alimentaires, options de politiques gouvernementales et action de la Banque mondiale*. Washington : Banque mondiale.
- Ben Saad A. 2011.** Les conseils de gestion des terres collectives en Tunisie entre mauvaise gouvernance et marginalisation. Cas de la région de Tataouine, Sud tunisien. In : Elloumi M. (coord.), Jouve A.-M., Napoleone C., Paoli J.-C. (eds.). *Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 73-84. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 66). 1. Séminaire FONCIMED sur les Modes de Régulation des Echanges Fonciers et de l'Occupation du Sol, 2008/10/08-12, Antalya (Turquie). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=569>

- Bouchaïb F., Djibo Donguey M., Jouve A.-M. 2011.** Le développement du mode de faire valoir indirect informel en Algérie. Cas du secteur public dans la Mitidja Ouest. In : Eloumi M. (coord.), Jouve A.-M., Napoleone C., Paoli J.-C. (eds.). *Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 103-113. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 66). 1. Séminaire FONCIMED sur les Modes de Régulation des Echanges Fonciers et de l'Occupation du Sol, 2008/10/08-12, Antalya (Turquie). Partie 2 : Les réponses des acteurs. <http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=801377>
- Burnod T., Tonneau J.-P. 2013.** Le foncier : facteur ou marqueur de l'évolution des agricultures ? *Cahiers Agricultures*, vol. 22, n. 1. p. 4-9. <http://dx.doi.org/10.1684/agr.2012.0608>
- Colin J.-P. 2004.** Le marché du faire-valoir indirect dans un contexte africain. Eléments d'analyse. *Economie rurale*, vol. 282, n. 1. p. 19-39. <http://dx.doi.org/10.3406/ecoru.2004.5492>
- Colin J.-P. 1995.** De Turgot à la nouvelle économie institutionnelle. Brève revue des théories économiques du métayage. *Economie rurale*, vol. 228, n. 1. p. 28-34. <http://dx.doi.org/10.3406/ecoru.1995.4743>
- Eloumi M. 2006.** L'agriculture tunisienne dans un contexte de libéralisation. *Région et développement*, 01/01/2006, n. 23, p. 129-159. 1. Séminaire ACRALENOS : Analyse Comparée des Relations Agricoles et Agroalimentaires en Libre-Echange Nord-Sud, 2004/11/19-20, Montpellier (France). http://region-developpement.univ-tln.fr/fr/pdf/R23/R23_Eloumi.pdf
- FAO (Rome, Italie). 2011.** *L'état des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, gérer les systèmes en danger*. Rome : FAO. 49 p. (Rapport de synthèse). <http://www.fao.org/3/a-i1688f.pdf>
- FAO (Rome, Italie). 2008.** *Prix élevés des denrées alimentaires et sécurité alimentaire, menaces et perspectives : état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2008*. Rome (Italie) : FAO. 44 p. (Etat de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI)). <http://www.fao.org/docrep/011/i0291f/i0291f00.htm>
- FAO (Rome, Italie). 2003.** *Le régime foncier et le développement rural*. Rome : FAO. 58 p. (FAO Etudes sur les régimes fonciers, n. 3). <http://www.fao.org/3/a-y4307f>
- Fray F. 1993.** *Étude des transactions foncières en Tunisie*. Rome : FAO. 100 p.
- Imache A., Bouarfa S., Dionnet M., Kemmoun H., Hartani T., Ouzeri B. 2009.** *Les arrangements de proximité sur les terres publiques : un choix délibéré ou une "question de survie" pour l'agriculture irriguée en Algérie ?* 11 p. 4. Atelier régional du projet Sirma, 2008/05, Mostaganem (Algérie). <http://hal.cirad.fr/cirad-00366460>
- Jamin J.Y., Bouarfa S., Poussin J.-C., Garin P. 2011.** Les agricultures irriguées face à de nouveaux défis. *Cahiers Agricultures*, 01/01/2011, vol. 20, n. 1-2. p. 10-15. <http://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/view/30895>
- Jouili M. 2008.** *Ajustement structurel, mondialisation et agriculture familiale en Tunisie*. Thèse (Dr. d'Université) : Université de Montpellier 1, Montpellier (France). 557 p.
- MARH (Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, Tunisie). 2006.** *Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005*. Tunis : MARH. 80 p. http://www.fao.org/fileadmin/templates/ess/ess_test_folder/World_Census_Agriculture/Country_info_2000/Reports_2/TUN_FRE_REP_2005.pdf

Notes

¹ Le « habous » est l'acte juridique par lequel un bien mobilier ou immobilier est donné par des particuliers ou par l'État au profit d'une œuvre charitable ou d'utilité publique.

² Selon l'article n°8 du contrat de location d'un lot domanial pour un jeune agriculteur, l'attributaire doit exploiter d'une façon directe son lot et il n'a pas le droit de le louer et ou bien de le travailler en association avec d'autres exploitants même pour une courte période.

Thème 3

Bouleversements consécutifs de la croissance urbaine

L'étalement urbain et ses impacts sur le foncier rural en Algérie

Le cas de Sétif et sa région

Ahmed Bousmaha et Abdelkader Chouache

Laboratoire Ressources Naturelles et Aménagement des Milieux Sensibles
Université Oum El Bouaghi (Algérie)

Résumé. Dans cette étude, l'accent sera mis sur le processus de l'étalement urbain et les mutations spatiales en Algérie et leurs effets négatifs sur l'agriculture périurbaine à travers l'étude de cas de la ville de Sétif qui est localisée géographiquement dans une zone à vocation agricole dans l'Est algérien. En Algérie, la sauvegarde des espaces agricoles n'a jamais fait l'objet de mesures vigoureuses de la part des pouvoirs publics ; la priorité ayant constamment été accordée au développement urbain (extension des zones d'habitat et des infrastructures de transport ou d'activités économiques) au détriment de l'agriculture périurbaine. Les conséquences d'une forte croissance démographique accompagnée d'un exode massif des ruraux ont abouti à une urbanisation anarchique et effrénée de la périphérie de la ville de Sétif. Le plan directeur de l'urbanisme et d'aménagement intercommunal de Sétif de 2008, nous a révélé que les extensions futures vont se faire en dehors de la dynamique globale de la ville mère et en faisant abstraction à toute maîtrise de l'étalement urbain et au détriment de l'agriculture. Les mesures prises par les pouvoirs publics n'ont pas pu empêcher l'important mitage de l'espace agricole par l'extension rapide et multiforme du cadre bâti et les diverses activités. De ce fait, l'espace agricole s'est fortement contracté face à une extension démesurée des périphéries urbaines. Les objectifs majeurs de cette étude sont d'une part d'essayer de mettre en lumière les processus de l'étalement urbain de la ville de Sétif et d'autre part de montrer les processus de changements qui affectent l'espace rural et plus précisément l'agriculture périurbaine. Dans ce contexte on se demande comment le développement des territoires périurbains met-il en danger la préservation des terres agricoles ? Quels sont les outils, les acteurs et les enjeux d'une politique (foncière et urbaine) à mettre en œuvre pour maîtriser ce phénomène de l'étalement urbain ?

Mots-clés. Etalement urbain - Stratégies foncières - Agriculture périurbaine - Développement durable - Préservation des ressources naturelles.

Urban sprawl and its impacts on rural land in Algeria. The case of SETIF and its outskirts

Abstract. This study will focus on the process of urban sprawl and spatial changes in Algeria and their negative effects on peripheral urban agriculture through the case study of the city of Setif which is located in an agricultural area in eastern Algeria. In Algeria, the safeguarding of agricultural land has never been the subject of strong action by the public authorities as the priority has constantly been given to urban development (extension of settlements and transport infrastructure or economic activities) to the detriment of suburban agriculture. The consequences of rapid population growth accompanied by a massive rural exodus resulted in an anarchic and uncontrolled urbanization of the outskirts of the city of Setif. The 2008 master plan for the planning and development of Setif revealed that future extensions will be outside the global dynamics of the mother city, ignoring all control of sprawl at the expense of agriculture. The measures taken by the authorities were unable to prevent the sprawl of major agricultural spaces by the rapid and multifaceted expansion of the built environment and various activities. In light of the disproportionate extension of urban peripheries, agricultural areas were greatly reduced. The major objectives of this study are firstly to try to shed light on the process of urban sprawl in the city of Setif and secondly to show the process of change affecting rural areas and specifically peripheral urban agriculture. In this context, we wonder how the development of peripheral urban areas may endanger the preservation of agricultural land. What are the tools, actors and issues of the policy (land and urban) to be implemented in order to control the phenomenon of urban sprawl?

Keywords. Urban sprawl - Land strategies - Peripheral urban agriculture - Sustainable development - Preserving natural resources.

I – Introduction

L'Algérie est un pays à potentialités agricoles réduites avec environ 8,2 millions d'hectares de Surface Agricole Utile (SAU). Chaque année, avec la croissance démographique et urbaine, la portion de surface dont dispose chaque actif agricole se restreint. Ainsi, en 1966, un actif agricole pouvait compter sur 0,59 hectare de terre cultivable, 0,48 hectare en 1973 et seulement 0,37 hectare en 1980 (Brule et Mutin, 1985). De 1974 à 2004, l'Etat a pu mettre sur le marché, à partir de son propre portefeuille, près de 100 000 ha de terrain. Les zones industrielles et les zones d'activités ont pu bénéficier respectivement de 11 000 ha et 8 000 ha, tandis que l'habitat a récupéré 117 000 ha. A cause de la mauvaise gestion conjuguée à la rareté du foncier, puisque l'offre ne satisfait pas la demande, le foncier reste encore pour longtemps problématique. Une politique hardie des réformes en la matière reste l'une des urgences (El Watan, 12 Juin 2004). La perte des terres agricoles, déjà rares, est donc considérée parmi les plus importantes transformations et mutations spatiales ces dernières années. Selon le rapport du conseil national économique et social (CNES) de 2004, la SAU, de l'ordre de 0,20 ha par habitant en 2000, n'en représentera que 0,19 ha en 2010 et 0,17 ha en 2020. Une des plus importantes sources de cette régression se trouve être la reconversion des terres agricoles jouxtant les villes, généralement de grandes qualités, en terres non agricoles (Eloumi, Jouve, 2003). En effet, l'étalement urbain constitue une forme d'urbanisation qui s'est généralisée dans les villes algériennes. Une conséquence directe de cette forte urbanisation est l'étalement urbain démesuré, sur des territoires périurbains à fort caractère agricole, causant ainsi de profondes répercussions sur toute l'activité agricole. Soulever la question de la préservation et la durabilité de l'agriculture périurbaine, devient donc un enjeu vital pour tous les acteurs urbains en Algérie (Bendjaballah, Boucherit, 2015).

Or, l'agriculture périurbaine n'est pas prise en compte dans les documents officiels de l'échelle territoriale à l'échelle urbaine. Porté par une mise en valeur privilégiée des périphéries urbaines, l'étalement urbain provoque nécessairement l'accroissement des surfaces bâties de chaque agglomération dont la ville de Sétif constitue un bon exemple. L'agglomération de Sétif constitue une ville à rayonnement national et régional parmi les plus peuplées de la région et bien équipée notamment en équipements structurants tertiaires de rang supérieur. Elle constitue un des pôles principaux d'appui au développement des Hauts-Plateaux, à la fois comme centre de production et de services et comme relais de la croissance du Nord (métropoles, villes littorales). Sétif concentre en outre de nombreuses entreprises de services agricoles et possède aussi une importante activité agricole périurbaine le long de la vallée de l'Oued Bou Sellam. Forte de son attractivité résidentielle et économique, la ville de Sétif connaît une forte dynamique démographique, au point d'être aujourd'hui confrontée à des enjeux fonciers de premier ordre. A cause de la multiplication des projets d'aménagement et de l'instabilité des documents d'urbanisme, les terres agricoles sont régulièrement confrontées à l'urbanisation. Aujourd'hui, les réserves des communes y sont quasiment épuisées, le restant nécessite une maîtrise rationnelle. Les terres fertiles autour de la ville sont en train de disparaître au profit d'une urbanisation qui, en peu de temps sera incontrôlable.

Nous montrerons, à partir de l'exemple de Sétif, comment l'étalement urbain, en l'absence de gestion des croissances urbaines, est à même de déstructurer des espaces agricoles.

II – L'étalement urbain et ses conséquences sur le foncier agricole

Sétif connaît une forte croissance démographique et spatiale. Ce développement accéléré a provoqué une dynamique importante et certaines zones ont pris une forme étalée au cours de leur évolution. Les politiques mises en œuvre ont fait appel à des modèles préétablis (lotissement, ZHUN, promotion immobilière...) qui ont été réalisés par la suite sur le terrain d'une façon volontariste.

La ville de Sétif se caractérise par une structure radioconcentrique, un noyau central constituant le centre-ville à partir duquel se sont formés des branches ou radiales reliées entre elles par des rocades. Entre les rocades s'inscrivent des zones construites ayant souvent un caractère particulier de fait de leur densité, de leur organisation, de la composition de leur tissu urbain, de leur historique et de leur formation. Plus précisément, l'urbanisation de la ville s'est faite en tache d'huile selon un modèle radioconcentrique composé de cinq couronnes (Fig. 1) :

- une 1^{ère} couronne constituée de quartiers résidentiels à trame régulière : cité Maiza, faubourg de la gare, cité Thidjene, cité la Caire, cité des combattants (ville coloniale) ;
- une 2^{ème} couronne constituée des quartiers spontanés à trame irrégulière : cité Yahiaoui, Bounechada, cité de l'avenir ;
- une 3^{ème} couronne constituée des grands ensembles : la zone d'activité, la zone industrielle et la ZHUN ;
- une 4^{ème} couronne constituée de Gaoua, El Hidab, implantation des grands projets structurants tels que le pôle universitaire n°3, le pôle médical ou le pôle sportif ;
- une 5^{ème} couronne constituée par les centres secondaires.

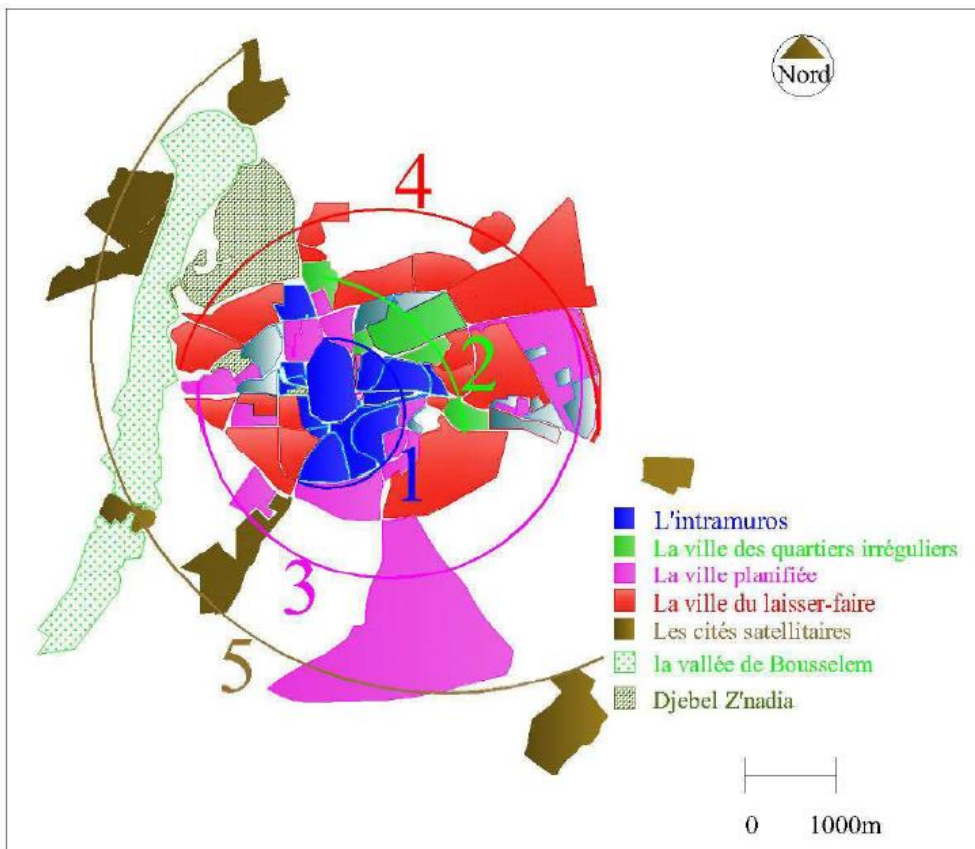


Fig. 1. Les cinq couronnes de la ville de Sétif

Source : Sakhraoui, 2013

L'étalement urbain qui s'est opéré depuis quelques décennies a engendré une forte concurrence entre la ville et l'espace rural et toujours en défaveur des activités agricoles. La crise foncière est préoccupante pour un ensemble de raisons dont la principale est particulièrement liée à l'épuisement des réserves foncières communales, caractérisées par la saturation et l'étroitesse de leur superficie. Par contre, les communes périphériques, disposant d'un réservoir foncier encore intact, ont été sollicitées pour répondre aux besoins d'extension de la ville de Sétif. Les habitants s'orientent souvent vers la périphérie en raison des prix qui diminuent en s'éloignant de la ville mère. Cette situation est aujourd'hui particulièrement prégnante à Sétif où le développement urbain tentaculaire et les activités industrielles mettent en péril les activités agricoles. Les espaces de proximité et périurbains sont, évidemment, les plus touchés et subissent l'influence directe et la croissance de la ville. Dans ce contexte, les espaces ruraux en général et périurbains en particulier, s'urbanisent sans souci de préservation des ressources naturelles.

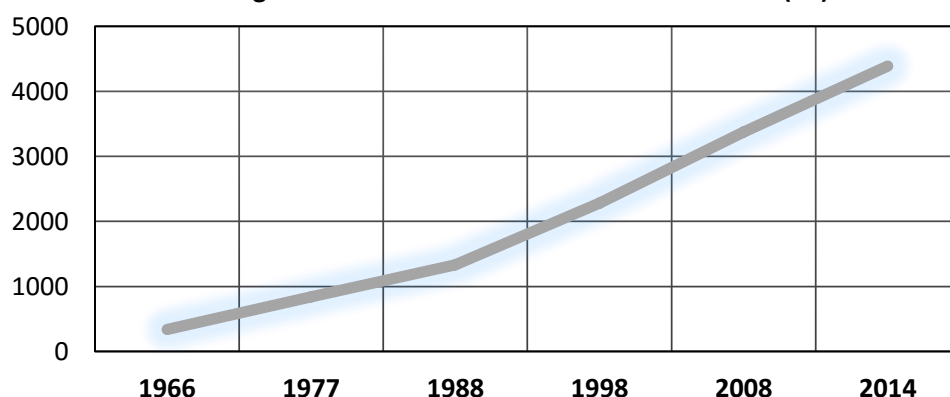
La consommation de l'espace par la ville de Sétif (Tableau 1) ou l'évolution des surfaces urbanisées (Fig. 2) rendent compte de la surconsommation d'espaces agricoles liée à l'étalement urbain.

Tableau 1. La consommation de l'espace de la ville de Sétif

Année	Surface urbanisée (ha)	Consommation de l'espace (ha)	Consommation moyenne annuelle (ha)
1966	338	-	-
1977	839,8	501,8	50,18
1988	1 335,1	495,3	49,53
1998	2 285	95,0	95,00
2008	3 377	1092,0	109,20
2014	4 391	1014,0	169,00

Sources : PDAU intercommunal 2008 et autres

Fig.2: Evolution de la Surface urbanisée à Sétif (ha)



Sources : PDAU intercommunal 2008 et autres

On peut classer son extension spatiale en quatre périodes (Fig. 3) :

1^{ère} période (1966-1977) : l'occupation est passée de 338 ha à 839,8 ha, représentant une consommation spatiale de 501,8 et une moyenne annuelle de 50,18 ha/année qui s'expliquent par un exode rural massif, l'émergence de nouveaux programmes d'habitat à la périphérie du centre-ville et l'activité industrielle.

2^{ème} période (1977-1988) : l'occupation est passée de 839,8 ha à 1 335,1 ha, c'est-à-dire une consommation spatiale de 495,3 ha ou une consommation annuelle de 49,5 ha/année. Cette période a connu une nette évolution de la consommation de l'espace urbain à cause de l'implantation des grands ensembles et des lotissements ainsi que le programme d'habitat.

3^{ème} période (1988-1998) : l'occupation spatiale est passée de 1 335,1 ha à 2 285 ha, c'est-à-dire une consommation spatiale de 950 ha ou consommation annuelle de 95 ha/année. Cette extension fulgurante de la ville est due à plusieurs facteurs dont la libération de l'économie de marché et du foncier, ce qui a engendré la réalisation des projets de lotissements et promotion immobilières et des projets industriels.

4^{ème} période (1998-2008) : l'occupation spatiale est passée de 2 285 ha à 3 377 ha, soit une consommation spatiale de 1 092 ha soit 109,2 ha/année. L'ouverture du marché foncier et la réalisation des équipements nécessaires sont les principales causes. La consommation de la plus grosse part des terrains a été destinée à la concrétisation des plus grands projets structurants tels que les deux pôles universitaires, le pôle sportif, le pôle médical, l'école de police, etc.

5^{ème} période (2008-2014) : l'occupation spatiale est passée de 3 377 ha à 4 391 ha en 2014, avec une consommation de 1 014 ha soit 169 ha par an.

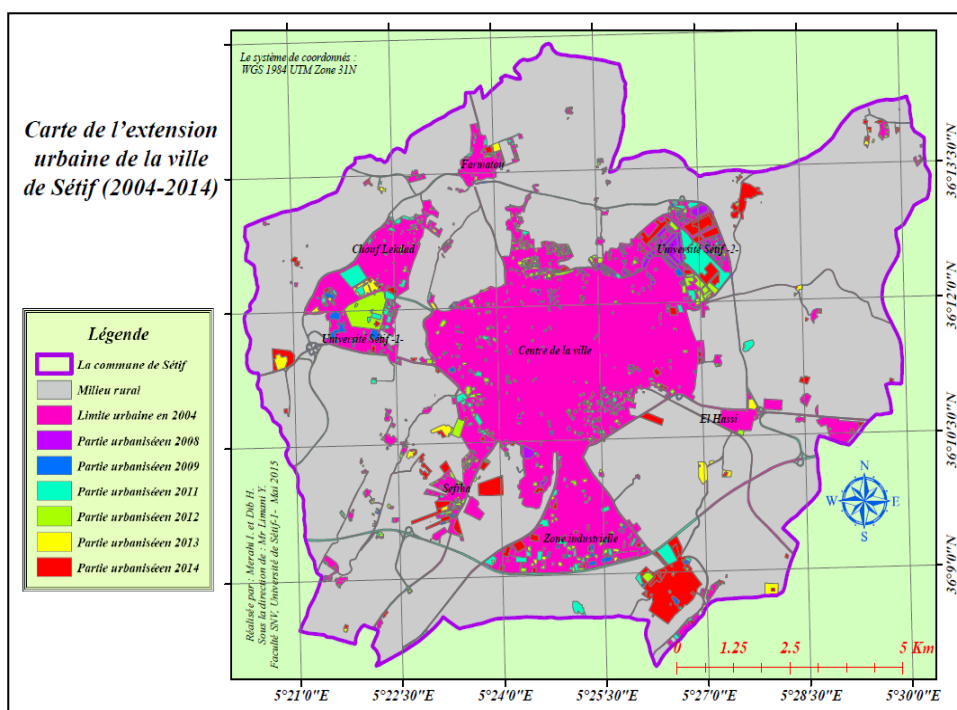
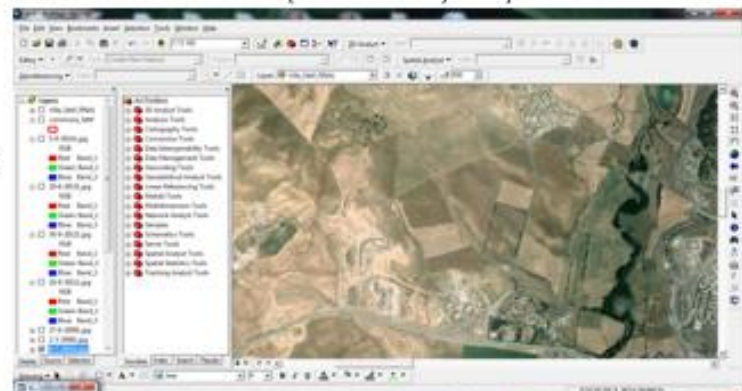


Fig. 3. Extension urbaine de la ville de Sétif (entre 2004 et 2014)

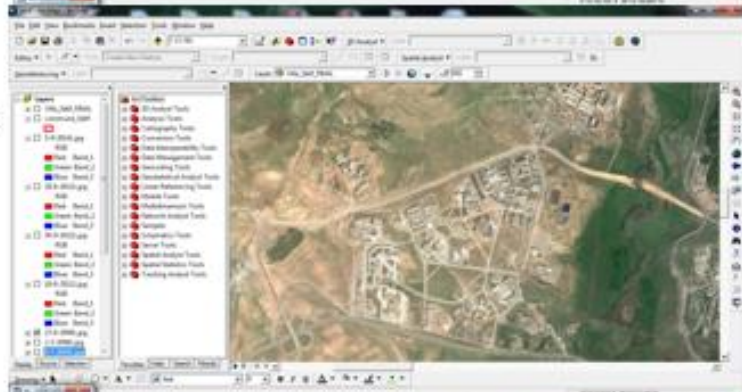
Sources : PDAU et modifications apportées par les auteurs

Le résultat de ces croissances urbaines, ne prenant pas en compte les espaces agricoles et naturels périurbains, est que la ville de Sétif est maintenant confrontée à l'urbanisation des terres agricoles utilisées (S.A.U.) : on construit sur les terrains périphériques plutôt que de remodeler, d'améliorer et de densifier le centre ancien (Fig. 4). Ce processus est fréquent dans la construction urbaine de toutes les villes algériennes. La vallée de Bousselam et les terres se trouvant à proximité de la cité de Cheikh el Aifa sont les plus menacées (Fig. 4). Les terres agricoles sont devenues espace de report pour accueillir les nouveaux programmes de la ville (le deuxième pôle universitaire et le futur POS de Chouf el keddad).

Situation en 2004



Situation en 2009



Situation en 2014



Fig. 4. Artificialisation des terres agricoles : 2004 – 2009 – 2014

Source : Bousmaha, Limani, 2015

III – Les projets d'aménagement urbain et leurs impacts sur la consommation du foncier

La ville s'étend sans relâche pour devenir un grand pôle urbain avec des équipements à sa mesure d'autres plus structurants sont en cours ou programmés, ce qui va se traduire par un renforcement de son rôle au niveau régional. La ville se tourne vers le futur pour devenir une véritable métropole (Fig. 5). En matière d'habitat, la mise en place de zones d'habitat urbain nouvelles de 10 000 logements au nord-est de la ville. Près du deuxième pôle universitaire de l'ouest de la ville, deux zones d'extension urbaine de 264 ha et de 53 ha sont planifiées. Au sud-ouest de l'agglomération, autour d'Aïn Sfiha, on trouve trois grandes zones d'extension urbaine de 113 ha, 78 ha et 91 ha. À l'est de la ville, au sud du nouveau pôle universitaire, la zone d'extension urbaine présente une superficie de 356 ha. Au sud de celle-ci, entre la RN5 et la voie ferrée, la zone d'extension fait 39 ha. Par ailleurs, la zone industrielle de Sétif dispose d'espace pour son extension vers le sud jusqu'à l'emprise de l'autoroute. On trouve également une petite zone d'extension urbaine à l'est de la zone d'activité. Les grands projets récents incluent le pôle médical, le pôle sportif d'El Bez de 13 ha et le grand espace récréatif (coulée verte) qui est proposé dans l'ouest de la ville de part et d'autre de l'oued Bou Sellam.

En matière de transport, les principaux projets dans le segment sont l'aménagement d'une route de ceinture, notamment au nord, ainsi que la relocalisation de la voie ferrée nationale sur un tracé plus droit en maintenant la ligne existante qui dessert la zone industrielle de Sétif. La wilaya envisage de créer une zone intermodale à proximité de la rencontre du chemin de fer et de l'autoroute Est-Ouest. Avec tous ces atouts et les développements en cours, la ville de Sétif est en voie de métropolisation.

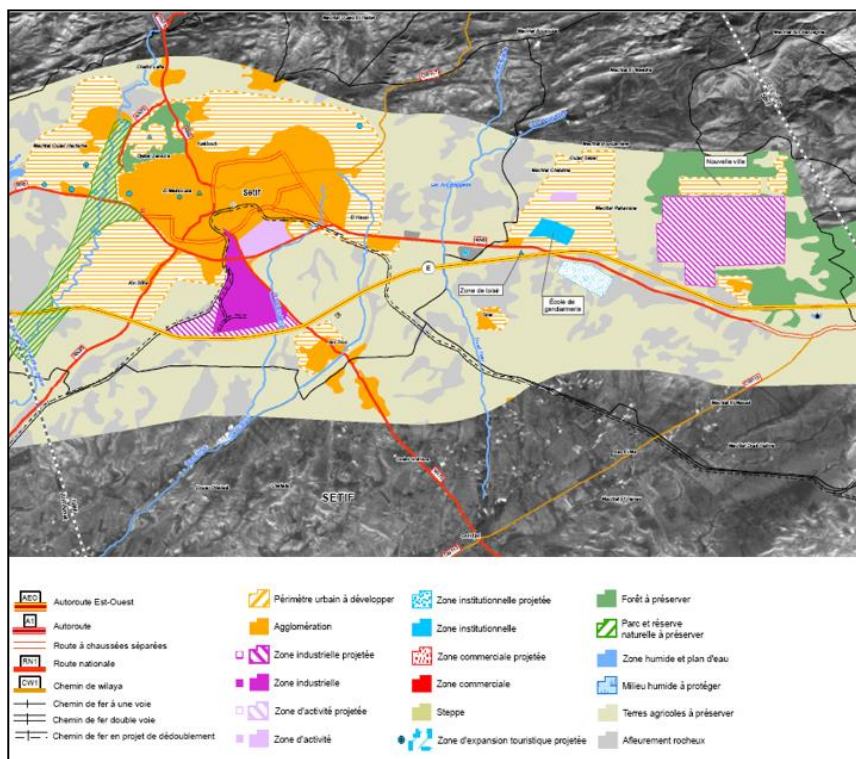


Fig. 5. Les projets d'aménagement urbain à Sétif

Source : Schéma d'aménagement du corridor de l'autoroute Est-Ouest, Étude de la bande autoroutière, novembre 2009

IV – La situation de l'agriculture dans la commune de Sétif

La commune de Sétif se caractérise par une vocation agricole. La surface agricole utile s'étend sur une superficie de 8 428 ha, soit 66,2 % de la surface totale de la commune (Tableau 2) ; ces terres sont consacrées à la céréaliculture, le maraîchage et l'élevage.

Tableau 2. Répartition générale des terres au niveau du périmètre d'étude (ha)

S.A.U.	Superficies irriguées	Pacages et parcours	Terres improductives	Terres improductives non-affectées à l'agriculture	Forêts	Total
8 428	287,75	258	412	3 300	332	12 730

Source : Direction des Statistiques Agricoles (DSA) de la wilaya de Sétif

1. Classification des terres agricoles ¹

Nous classons les terres de la commune de Sétif en quatre catégories (Tableau 3).

- **Les terres agricoles à potentialité élevée.** Elles couvrent une superficie de 1 375 hectares, soit 10,80 % de la surface totale de la commune. Ces terres représentent les meilleurs sols de la région, elles sont situées sur les accumulations récentes du quaternaire recouvrant d'étroites terrasses alluviales des Oueds et situées sur les terrains à faible pente. Elles sont constituées de sol profond à bonne texture, irriguées et irrigables, avec de hautes capacités de rétention d'eau, ce qui les rend aptes à recevoir une grande variété de cultures par une pratique plus intensive en irrigué (PDAU intercommunal, 2008). Malheureusement, vu leurs situations, ces terres sont les plus menacées par l'avancée du front urbain, la vallée de Bousselam et les terres se trouvant à proximité de la cité de Cheikh el Aifa en sont des illustrations, qui sont devenues espace de report pour accueillir les nouveaux programmes de la ville (le deuxième pôle universitaire et le futur POS de Chouf el keddad).

- **Les terres agricoles à bonne potentialité.** Elles s'étalent sur une superficie de 3 000 ha soit 23,56 % de la commune. Elles sont situées aux premières pentes des terrasses alluviales et sur d'autres accumulations du quaternaire. Ces terrains sont caractérisés par des pentes assez faibles de sols profonds, non irrigués, bien drainés et de haute capacité de rétention d'eau. Les sols de cette classe sont devenus à leur tour, sujets de grignotage urbain, dû à la périurbanisation de la dernière décennie. Nous citons à titre d'exemple les terres entourant la cité d'Ain trick où les autorités sont en train de réaliser un vaste programme de logement collectif longeant la nouvelle autoroute.

- **Les terres agricoles à moyenne potentialité.** Elles occupent une surface de l'ordre de 1 385 ha soit 10,88 % de la commune. Ces terres ne sont pas irriguées, de profondeur moyenne et érodées avec une sensibilité moyenne à l'érosion et des contraintes moyennes de topographie en majorité de 8 à 16 %. Cette catégorie de terres a été sujette à la fragmentation de ces superficies par un réseau routier.

- **Les terres agricoles à faible potentialité.** Situées dans la partie nord et nord-est de la ville, elles représentent une superficie de 3 338 ha soit 26,22 % de la commune. Elles représentent en outre les plus mauvaises terres constituées de sols non profonds, de texture en général marne et marno calcaire qui présentent à la fois de fortes contraintes topographiques et une forte sensibilité à l'érosion.

Tableau 3. Classification des terres agricoles dans la commune de Sétif (ha)

Commune	Potentialités élevés	Potentialités bonnes	Potentialités moyennes	Potentialités faibles	Surface totale
Sétif	1 375 ha	3 000 ha	1 358 ha	3 338 ha	12 730 ha

Source : DPAT Sétif (2009)

2. Structure des exploitations agricoles dans la commune de Sétif

Quatre types d'exploitations agricoles dès lors que l'on considère leur cadre juridique :

- **Les fermes pilotes.** Ce sont des fermes d'Etat avec un objectif d'utilité publique : la production de semences et de plans, la maîtrise et la diffusion des techniques de production. Ce ne sont pas des unités économiques au sens propre du terme qui se distinguent par un seuil de rentabilité et des profits à dégager.

- **Les exploitations agricoles collectives et individuelles (EAC et EAI).** Elles sont issues des anciens domaines autogérés socialistes, concédés à titre d'exploitations communales. Aux termes de la loi 87-19 du 6 décembre 1987, les domaines agricoles socialistes sont découpés en « Exploitations agricoles collectives » (EAC) et « Exploitation agricole individuelle » (EAI).

- **Le secteur privé.** Ce sont des exploitations de petite taille, de type familial mais les plus nombreuses. Elles représentent 57,5 % du total des exploitations de la commune et gèrent 23,4 % de la superficie agricole totale.

- **Les terres privées de L'État** proviennent des domaines socialistes agricoles (terres de l'État) et ont été concédées à des exploitations agricoles.

Tableau 4. Structure des exploitations agricoles selon la taille

	Exploitations privés		Exploitations individuels (EAI)		Exploitations collectives (EAC)		Total	
	Superficie	Nombre d'exploitants	Superficie	Nombre d'exploitants	Superficie	Nombre d'exploitants	Superficie	Nombre d'exploitants
0-5 ha	591	195	8,9	2	-	-	599,9	197
5-10	482	64	17,4	3	6	3	505,4	70
10-20	612	40	37,4	3	11,4	3	660,8	46
20-50	443,5	15	70,08	2	160,7	14	674,2	31
50-100	-	-	-	-	324,5	16	324,5	16
100-200	-	-	-	-	1814,9	71	1814,9	71
200-500	-	-	-	-	2566,7	75	2566,7	75
500	-	-	-	-	1951,9	40	1951,9	40
Total	2128,5	314	1337	10	68369	222	90983	546
%	23,4	57,5	1,5	1,8	75,1	40,7	100	100
Superficie moyenne	7		13,5		31		17 ha / agriculteur toutes exploitations confondues	

Source : DSA, 2002

3. Les contraintes du secteur agricole

Les contraintes auxquelles le secteur agricole est soumis sont nombreuses et variées, que ce soit d'ordre économique, social ou naturel :

- Incapacité des agriculteurs à financer et à investir sur les surfaces d'implantation. Un état qui peut générer des déficits de production, une incapacité à maîtriser les coûts de production (une crainte conjoncturelle) ou une absence de moyens matériels et financiers. Par des moyens limités, des fellahs² se contentent de quelques cultures de subsistance.
- Une grande partie de ces terres agricoles est de type familial, des exploitations dont les surfaces sont réduites avec l'utilisation d'un matériel amorti non renouvelé.
- L'irrigation des terres est liée, dans sa quasi-totalité, aux forages et puits d'où une tendance à l'épuisement de la nappe phréatique.

- L'utilisation par alternance des terres agricoles : la jachère (terres en repos) occupe une grande place.
- L'érosion des sols est un des principaux défis pour l'agriculture. Elle est due principalement aux pratiques de travail du sol, aux pratiques culturales et à l'érosion éolienne.
- Une main-d'œuvre vieillissante. Une part importante des actifs établie en zones rurales préfère s'établir au niveau des centres urbains et travailler dans d'autres activités économiques mieux rémunérées d'où un exode massif.

Détournement de terres agricoles de haute potentialité notamment périurbaines de leur véritable vocation vers d'autres usages non agricoles notamment les terres agricoles privées qui se situent le long des grands axes de communication.

4. La politique du développement de l'agriculture

Face à cette situation de l'agriculture qui n'est pas due exclusivement aux aléas climatiques mais à d'autres freins et entraves, des dispositifs ont été mis en œuvre par les services publics pour soutenir ce secteur considéré comme stratégique. Différents plans et programmes de soutien ont été lancés à l'image du PNDA, PPDR, PPDR1, FNDIA, *etc.* Des programmes qui touchent à tous les domaines agricoles et qui ont permis une nette amélioration durant ces dernières années. « S'appuyant sur trois piliers : le Renouveau agricole, le Renouveau rural et le Programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique, cette nouvelle politique a bénéficié d'un cadre incitatif fort d'un budget de 1 000 milliards DA sur cinq ans (2009-2014) » (ONTA, 2015). Dans ce contexte, des actions relevées :

- mobilisation des ressources hydrauliques : forages, puits et équipements de pompage ;
- extension des surfaces irriguées et développement du patrimoine forestier ;
- aides aux investissements (acquisition d'équipements et outillages agricoles, tracteurs et autres moyens d'accompagnement) sous forme de "Leasing", de subventions (Etat, CRMA/BADR) et d'autofinancement (le plafond d'aide de l'Etat se situe à 30 %) ;
- subventions touchant à l'élevage : bovin, ovin, aviculture et apiculture ;
- achat de chambres froides ;
- primes aux producteurs et collecteurs de lait, respectivement de 12 à 5 DA/litre, et 2 à 4 DA/litre aux transformateurs qui contribuent à l'intégration du lait cru des fermes au lieu d'opter pour la poudre de lait achetée en devises. Pour ce qui est de la collecte de lait cru, la production est en augmentation : ses filières constituent l'un des piliers de la sécurité alimentaire en raison des fluctuations au niveau du marché international notamment de la poudre de lait.

Toujours en matière de soutien à l'agriculture, le PPDR1 (Programme de Proximité du Développement Rural Intégré) a un champ d'application très vaste. Il s'agit toutefois principalement du développement de la zone rurale. Il touche principalement, la zone périurbaine pour la réalisation de projets de proximité (réalisation de salles de soins, équipements éducatifs, ouverture de voies et pistes, le désenclavement, la fixation des ruraux, la création de l'emploi, le transport, l'électrification, *etc.*).

Il existe également de grands investissements publics, mobilisant des moyens considérables pour revitaliser les zones rurales comme le FNDRA (Fonds National de Développement Rural et Agricole) : il a pour effet l'augmentation du potentiel productif.

En Algérie, les projets et programmes de développement agricole ont mobilisé et continuent encore plus à mobiliser des ressources humaines, naturelles et financières importantes. Aujourd'hui, avec le PNDA et le FNRDA, les opportunités qu'offrent les pouvoirs publics pour élargir leur potentiel productif n'ont pas connu de pareil depuis l'indépendance, mais sur le terrain on n'a pas eu les résultats escomptés.

V – Discussion et conclusion

En Algérie, l'étalement urbain qui caractérise nos villes pendant ces dernières décennies est devenu préoccupant, notamment du fait de l'épuisement du foncier urbain. Nous assistons à une régression continue de la surface agricole utile par habitant, engendrée par l'avancée du front urbain qui, souvent, se réalise en dehors de la planification ou qui est accentuée par une planification urbaine peu efficace (Rahmani, 1982). Historiquement, les besoins en foncier urbain trouvaient leur satisfaction dans les espaces périphériques aux villes. L'exercice de l'activité agricole périurbaine y est devenu difficile et les mouvements de périurbanisation ont conduit à un recul de l'agriculture. En matière de protection du foncier agricole, paradoxalement les dispositifs juridiques de protection existent, mais ils ne sont pas mis en œuvre. Les espaces agricoles périurbains subissent aujourd'hui, de fortes pressions et mutations, animées par un jeu d'acteurs complexe aux intérêts conflictuels. Le recul de l'agriculture face à la poussée urbaine se fait souvent dans un climat d'incertitude et de conflits entre gestionnaires, promoteurs, agriculteurs... trouvant tous leurs sens dans la faiblesse des documents publics de la planification.

Dans une perspective de préservation des différents risques et de développement durable, l'environnement est à prendre en considération dans la problématique de la planification urbaine. Une « éco-planification » est nécessaire pour endiguer l'injustice socio-spatiale entre les centres et les périphéries et freiner l'étalement urbain. Nous optons donc pour une ville compacte en densifiant le tissu urbain existant et ainsi revitaliser les quartiers anciens ou les centres villes, souvent dans un état précaire, et par conséquent stopper, ou du moins, maîtriser l'étalement urbain. En effet, pour assurer une bonne gestion foncière, une meilleure gouvernance est souhaitable, avec l'idée de mieux observer pour mieux anticiper les mutations foncières et immobilières à court et à moyen terme. Formellement, lutter contre l'étalement urbain nécessite de densifier les villes par de l'habitat collectif, de favoriser une vraie mixité fonctionnelle et de revoir la politique de transport (favoriser le transport en commun et en réduisant l'utilisation de la voiture particulière). Elle nécessite également de préserver les espaces naturels et les terres agricoles (en renforçant les zones naturelles protégées). Elle nécessite enfin de renforcer la maîtrise du foncier par des règles plus contraignantes pour préserver les terres agricoles en évitant le mitage. Pour ce faire, il faut mettre en place une gestion globale et intégrer les différents participants de la ville pour réussir un développement urbain durable qui préserve les terrains agricoles dans un objectif de sécurité alimentaire. Pour ce faire, il faut assurer un équilibre entre la fonction d'habitat, d'agriculture et d'industrie, ainsi que la préservation des milieux naturels, des paysages et du patrimoine culturel et historique, sur la base du respect des principes et objectifs de la politique nationale d'aménagement du territoire.

L'exemple de Sétif montre à quel point les projets d'aménagement urbain à venir devront favoriser une répartition cohérente des activités sur le territoire et exiger une gestion rationnelle des espaces disponibles pour éviter une surconsommation des terres agricoles autour de la ville.

Références

- Bendjaballah O., Boucherit S. 2015.** *Durabilité de l'agriculture périurbaine à Constantine: stratégies opératoires et visions d'acteurs.* Colloque International : L'agriculture périurbaine: impacts du fait urbain, stratégies et jeux d'acteurs, 2015/04/14-15, Oum Bouaghi (Algérie).
- Bouchemal S. 2010.** La production de l'urbain en Algérie : entre planification et pratiques. In : Djelloul Y., Emelianoff C., Bennasr A. (dirs.). *L'étalement urbain : un processus incontrôlable ?* Rennes : Presses Universitaires de Rennes. p. 135-150. (Espace et territoires).
- Bousmaha A., Limani Y. 2015.** Stratégies de développement urbain en Algérie à l'heure des rétroactions environnementales (Cas de la ville de Sétif). In : 1. *Séminaire international : La Ville Contemporaine en Méditerranée. Nouveaux Enjeux, Nouvelles Approches. Regards Croisés entre Rive-Nord et Rive-Sud*, 2015/11/09-10, Oum El Bouaghi (Algérie).
- Brulé J.-C., Mutin G. 1985.** Les campagnes maghrébines: remodelage des structures, politiques agricoles et dépendance alimentaire. In : Troin, J.-F. *Le Maghreb, hommes et espaces*. Paris : Armand Colin. p. 176-219
- CNES (Conseil National Economique et Social). 2004.** *La configuration du foncier en Algérie : une contrainte au développement économique. 24ème session plénière.* Alger : CNES. 149 p. <http://www.cnes.dz/cnes/wp-content/uploads/Rapport-sur-la-configuration-du-foncier-en.pdf>
- Elloumi M., Jouve A.-M. (eds.). 2003.** Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations. Paris (France) : Karthala. 384 p. (Economie et Développement).
- El Watan**, 12 Juin 2004
- ONTA. 2015.** *50 ans après l'indépendance.* www.onta.dz/?foncier-agricole
- PDAU (Plan Directeur Aménagement Urbanisme) intercommunal de Sétif. 2008.** *Rapport de présentation, Phase 1: Diagnostic et propositions.*
- Rahmani C. 1982.** *La croissance urbaine en Algérie, coût de l'urbanisation et politique foncière.* Alger : OPU. 317 p.
- Schéma d'aménagement du corridor de l'autoroute Est-Ouest. 2009.** *Étude de la bande autoroutière.*
- Sakhraoui A. 2013.** *Impact des politiques foncières sur l'Environnement bâti et social des espaces périurbains, Cas des Cités Satellites de SETIF.* Mémoire (Magister en Architecture, Option: Ville, Société et Développement Durable) : Université hadj Lakhdar–Batna. 216 p.

Notes

¹ Sur la base d'études pédologiques élaborées en 1971 par le bureau d'étude OTI, en plus de l'analyse des différents facteurs naturels : topographie, nature lithologique et climatique, ainsi que de l'occupation agricole actuelle, et de la sensibilité à l'érosion a permis de classer les terres selon les articles 5.6.7.8 et 9 de la loi 90-25 portant l'orientation foncière.

² Fellah (en arabe) désigne paysans.

Diverging sociocultural visions of the rural and land use conflicts in times of crisis.

Solar farm development and farmland dispossession (Greece)

Michael Petrou

National Centre for Social Research (Greece)

Abstract. During the past years, rural areas have been undergoing a complex restructuring which has been closely linked to economic diversification, the development of non-agricultural activities, and the broader tertiarization of rural space. These phenomena are still being intensified by the economic restructuring of both urban and rural societies amidst the recent economic crisis leading to contrasting land management practices and a multitude of confrontations and rural conflicts. The present article draws empirical evidence from a peri-urban agricultural region of Boeotia and focuses on: a) the social, economic, cultural and productive correlations / power relations which result from conflicting practices of appropriation and exploitation of agricultural land (conservation or dispossession), b) the re signifying of land resources and heritage under the influence of the stereotypical perceptions of the social actors (farmers, other locals, supra-local agents), c) the way in which different strategies for the productive restructuring of the countryside are shaped, and d) the role of the cultural considerations in the process of interpreting the natural environment and the rural way of life.

Keywords. *Land use conflicts - Solar farm development - Rural land dispossession - Economic crisis - Greece.*

Visions socioculturelles divergentes du rural et conflits fonciers en période de crise. Le développement de parcs solaires et dépossession de terres agricoles

Résumé. *Au cours des dernières années, les zones rurales ont subi une restructuration complexe qui est étroitement liée à la diversification économique, le développement des activités non agricoles, et plus généralement à la tertiarisation de l'espace rural. Ces phénomènes sont encore intensifiés par la restructuration économique des sociétés à la fois urbaine et rurale au milieu de la récente crise économique ; phénomènes qui conduisent à des pratiques foncières contrastées et une multitude de confrontations et de conflits ruraux. Basé sur des résultats de terrain dans une région agricole péri-urbaine de Béotie, l'article met l'accent sur : a) les corrélations / relations de pouvoir sociales, économiques, culturelles et productives qui résultent de pratiques contradictoires d'appropriation et d'exploitation des terres agricoles (conservation ou de dépossession), b) la (re)signification des ressources foncières et du patrimoine sous l'influence des perceptions stéréotypées des acteurs sociaux (agriculteurs, d'autres acteurs locaux, agents supra-locaux), c) la manière dont différentes stratégies de restructuration productive de l'espace rural sont façonnées, et d) le rôle des considérations culturelles dans le processus d'interprétation de l'environnement naturel et le mode de vie rurale.*

Mots-clés. *Conflits fonciers - Développement des parcs solaires - Dépossession des terres agricoles - crise économique - Grèce.*

I – Introduction

During the past years, rural areas have been undergoing a complex restructuring which has been closely linked to economic diversification related to the development of non-agricultural activities, the commodification of rural landscapes and heritage resources, and the broader tertiarization of rural space. Increasing migration flows from and to the countryside have stepped up social recomposition and demographic shifts in rural areas proceeding to reshape local communities. Some researchers have focused on a middleclass in-migration trend

(employed in professional, managerial and administrative occupations) driven by quality of life motivations and an emerging “service class” in rural areas (Woods 2005, p. 85). These phenomena of rural mobility are still being intensified by the economic restructuring of both urban and rural societies amidst the recent economic crisis, especially in southern Europe where the bonds of urbanites with their place of origin are still significantly vivid (Gkartzios, 2013). Indeed, the rural is now perceived as a place of opportunities (employment, investment, rural entrepreneurship) for urbanites afflicted by the crisis. New job and business opportunities, especially in the service sector (e.g. tourism and gastronomy, retailing and locally-based microbusiness, renewable energy sources sector), combined with the ideals of the “rural idyll” (physical and social quality of the environment) are recorded as the key pull factors in the in-migration processes. The idealization and re-signifying of the countryside with new meanings, symbolisms and values obviously reflect various social constructions of rurality according to the perceptions, experiences and life stories of the social actors (Halfacree, 2008 ; Boyle and Halfacree, 1998 ; Gkartzios 2013 ; Milbourne 2007). In any case, in-migration and socioeconomic diversification highlight the decline of prime agriculture in terms of employment and its contribution to production and an increasingly multicultural rural space.

Therefore, this “new rurality” and different representations of the rural overlapped on the same physical space by social groups and stakeholders with differing economic interests and ideologies, lead to contrasting land management practices and confrontations. A multitude of disputes and conflicts can erupt on a local or supra-local level regarding the legitimacy of infrastructure developments, initiatives, and local policy regulations, such as residential expansion, the siting of wind and solar farms, the designation of protected agricultural zones etc. These phenomena are especially present in rural areas adjacent to big cities, such as Boeotia in the present case study, where the spatial and temporal proximity to the Athens metropolitan area generates interacting dynamics and rivalries between a dynamic agricultural sector and a rapidly growing secondary sector (industrial zones, power plants and renewable-energy parks). At the same time, the institutional framework is unable to protect farming land uses and natural landscapes considered as integral productive and cultural resources for the sustainability of local communities.

Focusing on the exploitation of local resources and land management practices in a farming area of Boeotia, this paper attempts to shed light on the cultural dimension of new sociocultural and economic stakes and conflicts which result from contrasting management practices (conservation/ productive use/ service provider, dispossession of farmland) and the different cultural representations of the farming activity, the natural/rural landscape, and aesthetics raising the question of land use regulations and rural governance at the local and regional level.

II – Rural restructuring, diverging developmental visions and conflicting land uses in times of crisis

The rural restructuring, characterized by the transition from an economy based on primary production to a service economy, is clearly illustrated in the European landscape. Even if agricultural land use still prevails, the expansion of new forms of economic activity and urban encroachment are a visible aspect of the processes of de-agriculturalization of the countryside. Many rural areas that are either isolated and sparsely populated, rather than close to urban centers, or contain natural landscapes of high aesthetic value instead of/as opposed to modern farming practices and trivial landscapes, are likely to attract business activities beyond agriculture the most, constituting a fertile ground for capital investment and development (Bossuet 2006; Halfacree 2008). In addition, the farm crisis within the productivist regime (decoupling, decreased protectionism by the CAP, market liberalization, price fluctuations, reduced farming income, etc.) urges us towards a different view on the use of ground resources and natural landscapes through the service sector seeking complementary off-farm income for local communities. Yet, the intensification of the “tertiarization of the countryside” lays claim to spaces traditionally used for agriculture, sparking tensions and conflicts since new social actors

intervene in rural areas, representing different ideologies, interests and strategies (newly-arrived entrepreneurs, city dwellers, ecological organizations, etc.). The divergent views on the organization of daily life, the natural environment, and the exploitation/ preservation of rural landscapes are obviously based on distinct cultural representations and meanings attributed to rural space by different social groups acting locally: i) to some, and typically to new users, rural space is identified as a space of investment opportunities through the siting of new industrial infrastructure, touristic and developmental projects, signifying land use modifications, landscape change, and a transition towards multifaceted patterns of production and consumption in the countryside; ii) to locals, especially farmers, it is a space of work, production, and economic livelihood, shaping social and professional identity; to yet others, a place of life experiences and strong emotional ties, it is the material imprint of collective memory and a symbol of reference to a common cultural identity which must be protected at all costs (Gupta-Ferguson, 1992 ; Cohen, 1985); iii) and, finally, there are those who defend residential and touristic development in the name of promoting natural and cultural heritage (this group includes local farmers as well as newly-arrived urban dwellers) through the discourse of sustained agricultural yields based on the controlled exploitation of land resources and environmental stewardship. As such, the character and the environment of everyday life in the countryside are threatened by a number of factors associated with rural restructuring, counterurbanization processes and the commodification of rural heritage resulting in land use changes and spatial re-configurations (Woods, 2005).

In the context of the social construction of rurality, the crucial element is the values ascribed by the social actors themselves to nature and the rural landscape, and, by extension, to the dynamic relationship they develop with them. Therefore, rural places are characterized by a cultural dynamic where active social actors, locals as well as newcomers, express how they perceive their relationship with the land, how they negotiate the appropriation of natural resources and the space they inhabit and, more broadly, how they interact by participating in social processes, producing and reproducing spatial and social ties (Massey, 2005). In this light rural places constitute "social products" of a dynamic and continuous human activity which is closely linked to the brewing of senses, practices, narratives, memories, emotions, societal demands, the search for and assertion of identities related to the history and particularities of each place. Particularities and differentiations constitute milestones for the understanding/interpretation of lived experiences articulated in a specific place on the basis of the prevailing social and cultural context. In other words, it is not only spatial realities that are constituted through a vast array of human life actions, symbolic representations and socioeconomic relations (Bafna, 2003); but also, through some kind of interactive processes, the spaces themselves that are the means for the timeless transformation of human activity and cultural expression (Massey, 1999).

That said, the return of urban people to rural areas by investing in second homes and in non-agricultural activities enables a local dynamic so that the rural landscapes meet the pre-existing expectations and aesthetics of the newcomers and new users of the countryside. However, in the face of a potentially fruitful commodification of an idealized countryside which would respond to the representations and preconceptions of prospective investors, residents, tourists, consumers, etc., the transformative effect of human intervention on rural landscapes, the environment and culture is usually concealed. In fact, these new social and spatial dynamics transform rural places, by bringing in new tangible and intangible assets that are often alien to the local natural and cultural character and generate conflicts over land uses, development control and local governance. Locals, especially farmers, may also feel that they lose control over the exploitation of their heritage resources and the identity of the place, and that they are pressured by residential and tourism expansion as well other consumption practices (Halfacree, 2012 ; Silva and Figueiredo, 2013 ; Rivera, 2013 ; Woods, 2005). Especially in rural areas adjacent to urban centers, appreciated more for possible investment opportunities rather than for their agricultural productive potential or the everyday lived experiences of the local population, real estate expansion under the form of new constructions, development projects,

and services can lead to unusually high land prices compared to the value of the farmland and, consequently, to social and economic imbalances. These include a perverted productive restructuring due to land surplus value, the deviation from all traditional productive capacity and prospect of agriculture, social recomposition, *etc.* In the case of investments in renewable energy in particular, the development of solar and wind farms can entail negative and irreparable impacts on local ecosystems and the allure of rural landscapes (visual intrusion, land disruption, trivialization of the landscape, *etc.*), but also on the rural way of life itself and cultural heritage of local people who have lived harmoniously with nature for generations shaping physical and symbolic rural landscapes. It seems that the question of aesthetics prevails in the opposition to renewable energy installations grounded in the separation between nature and technology, where technological devices such as wind turbines and solar panels are considered alien to the harmonious humanized rural environment (Woods, 2005).

The impact of the development of non-agricultural and allogeneic investment projects can be particularly harming to the rural environment as well as hard to prevent in the current context of the economic crisis such as in Greece. The severe economic and social deprivation and financial hardship affecting the local population can lead to a weak resistance to proposals and pressures coming from extra-territorial stakeholders who pursue the siting and development of non-agricultural and often large-scale infrastructure; they commonly pretend to offer economic and social benefits for the local community (job creation, infrastructure, growth) and offer economic incentives to the area's residents. Even more so when there are local social actors (especially those politically involved in local and regional interest groups and lobbies) who, in pursuit of profit and easy enrichment, favor this type of investment and fight against other locals who might oppose them. At this point, we must stress that the public discourse, including that of politicians and rural policy makers does not escape contradiction: it reproduces cultural representations of the rural idyll, but at the same time promotes business projects in the countryside which often undermine this very rural idyll and downgrade agricultural concerns (trivialization of landscapes, loss of high productivity farmland, land dispossession, *etc.*). However, despite the contradiction, new land uses can find great support amongst rural communities due to the pressure put by city-based political groups and other influential lobbies; but also because of the tempting economic stakes at a time of crisis. Therefore, it is obvious that the conflicts and contrasting management practices relating to the appropriation and use of land resources in the countryside involve not only the local communities, but also new actors (supralocal, even supranational investors, lobbyists, companies, public services, *etc.*) bearing differing perceptions of "nature" and "the rural" as well as "the benefit of the local community".

According to the aforementioned, one of the most remarkable transformations of contemporary rural space is that of the urban settlement and (often anarchic) expansion of industrial constructions, including solar and wind farms in the countryside, leading to radical reconfigurations of the natural environment, the character, and the productive structures of rural areas. Therefore, through the lens of a real or ideological revisiting of the countryside, new perceptions on rurality lead to the emergence of new sociocultural, economic and political stakes related to competing uses of local resources and land governance.

In the context of this changing social reality, this paper examines the dynamic of the practices of appropriation and management of natural resources and the subsequent laying claim to rural spaces by social actors with contrasting interests, different cultural representations of the rural, and divergent perceptions of nature and agricultural land. Drawing on empirical evidence from a peri-urban agricultural region of Boeotia, it focuses on a) the social, economic, cultural and productive correlations/ power relations which result from conflicting practices of appropriation and exploitation of agricultural land (conservation or dispossession), b) the re signifying of land resources and heritage under the influence of the stereotypical perceptions of the social actors (farmers, other locals, supralocal agents), c) the way in which different strategies for the productive restructuring of the countryside are shaped, and d) the role of the cultural considerations in the process of interpreting the natural environment and the rural way of life.

III – Research area and methodological approach. Case study on solar farm development in the Boeotian peri-urban plain

Our research area is located at approximately 80 km. from Athens, in the lowlands of Boeotia. This region follows the model of intensive agricultural production and is characterized by high agricultural production, as it has for decades been the main provider in vegetables of the great consumer centre of the Athens metropolitan area. It has also experienced a significant influx of an abundant and cheap labor force with the arrival of immigrants from Balkan and East-Asian countries since the beginning of the 1990s. All these changes resulted in a substantial increase of the farming land during the past 25 years, as well as in the specialization and incorporation of local farming to global agribusiness, launching the passing from family-based businesses to capitalist enterprises. In this context, a new, “powerful” and promising category of farmers of medium productive capacity emerged, marking the transformation of the farming identity with the conversion of the simple farmer-cultivator to the businessman-merchant-employer. The expression “we are the vegetable garden of Athens” reflects the area’s long-lasting productive and economic growth.

The empirical data presented in this work is the result of on-site ethnographic research conducted through long-term participatory observation from April 2012 to July 2013, and subsequent follow-ups so as to update the research results. The study was complemented with 25 in-depth interviews with local residents, farmers, producers, and actors involved in new land uses related to renewable sources of energy (RSE). The interviews revolved around issues such as: motives for the concession (or not) of land for non-farming use, representations and expectations with regard to the conservation or alteration of the rural landscape, perceptions and strategies for rural development. The goal is to highlight existing conflicts on land use, the power relations between the urban and the rural and the overall stakes involved in laying claim upon land resources in a peri-urban area in times of crisis.

IV – Exploring diverging sociocultural visions of the rural and aspects of farmland dispossession. Evidence from the fieldwork

The dominant rural identity of the area was shaken in April 2012, when the prospect of installing windmills in the area pitched the members of the local community against each other. Many of the area’s residents got involved in fights with the company staff, which showed up one day with excavating machines and the intention of installing 16 windmills in the surrounding hilltops. The residents also turned against the members of the local council for –as they claimed–having granted permission for the project and having informed them only two days before the period for making legal objections expired. The strong presence of riot police prevented further clashes, while the appeal of the residents before the Supreme Administrative Court at the last moment finally prevented the installation of the windmills. To the representatives of the company, the area was ideal as a business opportunity for infrastructure development and modernization, something the countryside so direly needs. As they claimed: *“What could be better for this vast area of available land than a wind park which would boost the rural and overall national economy, something the country so desperately needs?”* To which the residents committee responded: *“What modernization are you talking about? Our region is already developed and modernized through agriculture”*. The withdrawal of the company and its machinery from the area gave the impression the land use regime would remain unaltered.

Events unfolded very differently when, six months later, other companies appeared with excavating machines to build solar parks. At present, the installed solar parks occupy an area of approximately 100 hectares of fertile and irrigated land.



Fig. 1. Solar farms occupy an area of approximately 100 hectares of fertile and irrigated land (Photo credit: M. Petrou)

The companies operating in the field of renewable sources of energy claimed that farming land could have other lucrative uses and that the farmers should show willingness to adapt and let go of anachronistic behaviors and obsessions. On the contrary, many producers said this was the beginning of the alteration of the natural landscape and the loss of the area's rural identity through non-agricultural uses. In the case of the installation of both the solar and the wind parks, licenses were granted upon decision of the local city council, according to which the area passed from being characterized as a high-productivity farming area to being labeled as low productivity, without previously consulting with the residents. In addition, no previous research was conducted for the siting and environmental consequences of the new land use, which led many of the area's residents to insinuate the members of the local council had been bribed by the companies wishing to invest in the area, an accusation that was never proven.

The mobilizations and reactions of many of the residents against the prospect of new development projects in the area brought to the fore the concern for the deterioration of the natural environment and the disruption of a centuries-long farming way of life by urban expansion and domination. The area's proximity to Athens and its easy access through a fully operative road network, combined with under-population and the availability and adequacy of the land, favor low installation costs and therefore attract large-scale city-centered business activities. In fact, when combined with the positive response of the members of the local administration towards development investments due to the current economic crisis, the reality of the area is revealed as much more complex than the dichotomy of locals-farmers vs. foreign actors. In the case of the windmills as well as the solar panels, the manifest or underlying

animosities reflect different perceptions of rurality, not only between the locals and the foreign actors, who also lay claim to a vital space in the local life, but also between residents with opposing views due to different social, cultural, and economic backgrounds. Therefore, the main groups involved in this conflict regarding land use are owners of agricultural holdings who i) will sell their land, ii) will not sell their land and are against new usages, iii) will rent their land to companies operating in the field of renewable sources of energy, iv) will not sell nor rent their land, but are in favor of new usages as they consider they will boost the local economy through diversification.

a] Those who will sell their land

This category includes out migrants, and especially those who work in the city and no longer have a stable relationship with the village. They see this change in land use -especially in the context of the crisis- as a favorable circumstance for profit-making, given that land prices for industrial and other uses is much higher than that of farming use. In this case, farming land is signified as a means of opportunistic enrichment. At the same time, it is revealed that the extra-local actors who might play a crucial role in deconstructing the rural and deteriorating the natural landscape are not necessarily strangers to the land, but rather people originating from it. In fact, in some cases they display no emotional ties to their place of origin (de-appropriation of the space), essentially demythologizing the value a certain place can have as a point of reference for the constitution and conservation of a specific cultural identity (Gupta and Ferguson, 1997a ; Gupta and Ferguson, 1997b).



Fig. 2. The economic crisis accelerates the process of farmland dispossession
(Photo credit: M. Petrou)

The category also includes the producers who, as we saw, during the previous years constituted a very promising “middle category” of producers with significant entrepreneurial accomplishments. Their productive foundation was shaken when monetary institutions cutback on their lending and agricultural suppliers ended their credit facilities due to the economic crisis; this was aggravated by long-standing practices of expansion to larger plots which not always responded to economic rationalism but rather to opportunistic profit. So, today, on the verge of an economic cul-de-sac, they are forced to sell part of their land and suffer a destructuring of the acquired dominant identity of the successful entrepreneur in the local sociocultural environment.

b] Those who will not sell their land

This second category includes farmers-entrepreneurs with vast potential (big landholdings, powerful technological infrastructure) and exceptional productive performance. They consider agriculture to be antagonistic and incompatible with other land uses, which they view as “Athenian” or “non-agricultural”, and in any case alien. In fact, many of them articulate a discourse of denouncement, turning against the members of the local council for their decision to change the area’s character, and accusing them of acting upon selfish motives: *“You started this, you signed our sentence. You brought iron, glass and concrete and planted them into the heart of the earth. Anything will grow in our fields, even humans. The solar panels and the windmills belong to infertile, mountainous and dry areas. We will no longer be ‘the vegetable garden of Athens’; we will turn into the ‘cesspit of Athens’”*.

Having developed strong emotional ties with the land throughout generations, they highlight the danger of the community losing its rural profile and the residents their identities as farmers and rural folk: *“We live off the land. We take care of the land. We are not city people. We are farmers. We want to see the mountains and the fields as they were. We grew up and grew old surrounded by them. No one has the right to make us see iron and concrete. It will not be fields that we will see, it will be something else, something strange and alien to us”*.



Fig. 3. Non-agricultural activities appropriating parts of the traditionally rural space
(Photo credit: M. Petrou)

The solar panels as well as the windmills are considered unnatural activities by many locals, urban elements which erode the rural landscape and are not consistent with the rurality of the area; therefore, they are rejected as repulsive and incompatible with the natural surroundings. Furthermore, the logic of conserving the fields and the natural environment is not only related to the negative aesthetic impact of the new development projects, nor exclusively to economic reasons; there is also a deep cultural dimension. The people's occupation with the land, agriculture and nature is linked to the area's economic and social life since the very beginning of the existence of the community. This is revealed mostly by the testimonies of the elderly farmers: *"The land was not given to us. We conquered it through centuries of struggle, work and pain. We tamed the land with our bare hands and made it fertile. But today the intruders have sowed the fields with iron, concrete and glass"*. But for many young people too, the land is a reflection of family toil and distinction: *"even when I have nothing to do in the field I go there and just sit for a while. I just sit there, smell the ground and draw strength from it"*. In this context, the land is not only the significant spatial stake, but an additional sociocultural point of reference for the locals, who, through the place names and the continuity from generation to generation, construct a field of defense and a spatial self which protect the "boundary" and the reproduction of the community against the "foreigner", creating and reinforcing spaces of belonging (Cohen, 1985 ; Gold and Revill, 2000 ; Mitchell, 2002 ; Morley, 2001). Therefore, their fields -along with the place names- are ritual symbols of remembrance of adventures big and small, spaces of recognition, appropriation and inscription of family and individual experiences, perceptions, practices and values. They accompany and support collective memory and cultural identity and are used as means to legitimize the discourse of the locals against the "urban intruder". Therefore, to this category of farmers, the stereotypical representation of the rural landscape refers to an idealized and idyllic countryside which has rid itself of "intruders" who disrupt the established productive practices and habits of the local population, signifying the countryside as a "sacred ancestral land in the name of its conservation".

However, a more detailed analysis of this category of producers who oppose new uses and refuse to sell their land reveals that, for some of them, the motives are not only cultural. As farmers-entrepreneurs with considerable productive capacity, capital, large landholdings, cutting-edge farming technology and a broad cycle of powerful friends (mayors, council members, local MPs, etc.), they could until recently (the crisis period) influence a series of economic and social procedures in the area. Their wealth and status as sole investors in the agricultural sphere allowed them to buy or rent land under favorable conditions from other locals, expand their land and, generally, participate from a privileged position in any process of restructuring agricultural production and control the organization of the local labor market. The entrepreneurial activities of new (Athenian) actors in the area is perceived by these farmers as an attempt to further penetrate the local sociocultural productive reality, which could result in an open questioning of their own social, economic and political supremacy and lead to an overturning of the existing and established framework of prestige and power. This has already been recorded in their first failure to continue using the productive resources during their last negotiations for land use or rent from other farmers of the area. The latter opted for making more lucrative agreements with the representatives of the companies (industries, solar panels, etc.) operating actively in the region. *"We want to expand, we want to buy more fields and the prices are exorbitant, because the farmers say well if I can sell or rent out my plot for industrial use at 3000 euro the acre... 3000 in (the Boeotian area of) Drakatsoula? Have we lost our minds? It's not worth more than 1000 euro"*.



Fig. 4. Those who resist the sale of rural land and still make a living from agriculture
(Photo credit: M. Petrou)

The bearers of the region's established sociopolitical hierarchy realize for the first time that other -foreign- actors are now acting as regulators of capital mobility as well, and try to protect their power while limiting or canceling urban proposals for the use of productive resources and productive reconstruction which do not favor them. At the same time, the new actors pursue a more active involvement in these issues and to a certain extent achieve it through entrepreneurial accomplishments and the corresponding environmental interventions.

c] Those who will rent their land to companies operating in the field of renewable sources of energy

This category includes farmers-residents of the area who opt not for selling their land, but rather renting it out through long-term leases to RSE companies, as the prices for industrial use are much higher than for agricultural use. Their motives are closely related to the economic impasses they face due to the economic crisis, as many of those who remained in the community are suffering a decreased farming activity. Agriculture has been looked down upon more and more by the local farming communities as a professional option and a choice of income, as technical know-how and invested social capital, as values and symbolisms of everyday life. Therefore, the choice to rent out the land for a steady and satisfying monthly income is considered a good temporary solution in the face of the crisis. However, their choice to rent their land for non-agricultural use (RSE) does not always bring the desired results. The

case of Nikos, who rented out 10 hectares to a company which would install solar panels, is quite illustrative. The contract provided for 20 years of use at a net monthly rent of 1000 euro (after having subtracted taxes). However, the company that had recently installed the infrastructure went bankrupt due to the economic crisis, leaving Nikos in an economic and identity dead-end. Economic because he lost a steady and satisfying –considering the crisis– income; identity because the agreement cancelled all prospect of him returning to farming. As he points out: *“Everything is turned upside down. Not only did I lose my income, I can’t cultivate my land either. I have to tear down the panels, the iron, the concrete foundations and the glass. How can I take the concrete and the iron out of 10 hectares and make the land fertile again? I have no way of finding money for excavating machines. What am I in the end? A farmer, an unemployed worker or a rentier?”*

These examples of failure -however few- are enough to create negative connotations in the mind of many residents in relation to alternative and at the same time lucrative ways of exploiting the farming land. And, above all, they prove those who oppose the new usages to be right in perceiving them as elements which erode the natural habitat and threaten the reproduction of the agricultural way of life and, consequently, the community itself.

d] Those who will not sell nor rent their land, but are in favor of new usages

This fourth category includes residents-producers of low or medium productive capacity who might -for the time being- not be selling or renting out their land, but embrace new ideas for the use of natural resources and justify other farmers who opt for selling their land. They say illustratively: *“You can’t send away technology, it’s useful. It’s a different way of exploiting the land. Production costs have risen. The prices for basic fertilizers have gone up from 18 euro to 32 in just two years. Gasoline has shot up to 1.6 euro per liter. There are no longer beneficial electricity tariffs for farmers and land is taxed by the acre. The economic crisis is getting worst and worst. For some of us it is already unprofitable to cultivate. We must realize agriculture is suffering a slow death. So we must think what it is we want for the village. Do we want it to remain unpolluted and unspoiled by industries and foreigners? Or should we think of the impasses lying ahead and the people in need who sell to survive?”* All this tells of a social and economic restructuring which radically transforms the countryside into a field that is complex, hybrid, heterogeneous and closely linked to different social constructions of rurality, where different and even incompatible economic and ideological proposals are inevitably multiplied in the context of the association of productive actions and power distribution. In the aftermath of a multitude of sociocultural conflicts in relation to which social groups can “legitimately” pronounce a discourse on the appropriateness of different types of development in the countryside, and on the regulation of practices for the conservation of the natural environment, a broader aesthetic and ideological distinction emerges. A distinction which refers to divergent cultural perceptions, not only in relation to the natural landscape and the countryside, but also to the way in which the “self” is incorporated in specific areas, places and lifestyles. Perceptions related to established productive practices, value codes and models of productive success, aspirations to social distinction, but also everyday concerns of survival. In any case, the area’s farming landscape presents radical transformations in shape and productivity which seem to overturn all constants of community life. Perhaps the best way of expressing these radical transformations can be found in the words of Vassilis, an environmentally aware active producer, who reacts to those practices. Sitting at the café of the village’s central square and watching the machines that have come to install the windmills drive away, he says to himself: *“They will come again. If they don’t, others will. They will come again for sure. There will be more and more coming, and we will be singing: Where once herbs were grown in the fields with leaves and flowers full of fragrance. Now there’re plants making concrete and steel and birds fall dead in melting furnace.”*¹

V – Conclusion

The paper explored the dynamics of land appropriation and management practices as well as diverging visions for local development by social actors and extra-local stakeholders. Empirical evidence from a lowland agricultural area in Boeotia highlights that new urban-driven dynamics such as the establishment of non-agricultural entrepreneurial activities seem to have intensified after the economic crisis leading to growing phenomena of tertiarization of the countryside. The emergence of new stakes for the exploitation of land resources increases conflicts raised through contrasting views of the rural and therefore claims over the conservation (farming) or the development (off-farm entrepreneurship) of rural space.

In the area under examination, new industrial infrastructure and development projects (solar panels and wind turbines), weaken or even disrupt the well-established relations with the ancestral land, the sense of belonging to a place and rural identity. The economic crisis accelerates these processes of farmland dispossession, when the renting out or sale of land parcels leads to making an easy and stable profit since the agricultural occupation is often unable by itself to support farming households. In this context, for farmers-entrepreneurs where land size remains a crucial factor for a farm's viability, the penetration of industrial infrastructure hampers its productive potential. Contrary to those who have left agriculture having severed the bonds with the land and rural heritage, farmers/landowners now have a means for opportunistic enrichment through the sale of farmland. For rural landowners who are led to earning difficulties by the agricultural crisis, renting out land represents a temporary solution to tackle the crisis. Faced with the dilemma of denouncing the farmer's identity (land liquidation and cultural change) or maintaining it, they choose the intermediate option of renting out as the most economically advantageous. However, they overlook the fact that the land will be difficult to return to its original form (high costs of removal of industrial infrastructure from the field). Additionally, obtaining income from non-agricultural sources (services) involves the risk of the familiarization of an important part of the rural population with an "easy money" culture, compromising any productive resettlement prospects in agriculture. In any case, it seems that in the current conditions of generalized crisis and production deadlock of family farming, non-agricultural activities -even if they are incompatible and alien to the rural environment- can be a way of survival or enrichment (as appropriate), particularly in the absence of a solid institutional farmland protection scheme in Greece.

References

- Bafna S. 2003.** Space syntax: a brief Introduction to its logic and analytical techniques. *Environment and Behavior*, January 2003, vol. 35, n. 1. p. 17-29. <http://dx.doi.org/10.1177/0013916502238863>
- Bell D. 2006.** Variations on the rural idyll. In : Cloke P.J., Marsden T., Mooney P.H. (eds.). *Handbook of Rural Studies*. Londres: Sage. p. 149-160. <http://dx.doi.org/10.4135/9781848608016.n10>
- Bossuet L. 2006.** Peri-rural populations in search of territory. *Sociologia Ruralis*, July 2006, vol. 46, n. 3. p. 214-228. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9523.2006.00410.x>
- Boyle P., Halfacree K. 1998.** *Migration into rural areas*. Chichester : Wiley. 330 p.
- Cohen A. 1985.** *The symbolic construction of community*. Londres: Routledge. 128 p. (Key ideas).
- Halfacree K. 2012.** Heterolocal identities? Counter-urbanization, second homes, and rural consumption in the era of mobilities. *Population, Space and Place*, March-April 2012, vol. 18, n. 2, p. 209-224. <http://dx.doi.org/10.1002/psp.665>
- Halfacree K. 2008.** To revitalize counterurbanisation research? Recognising an international and fuller picture. *Population, Space and Place*, November-December 2008, vol. 14, n. 6. p. 479-495. <http://dx.doi.org/10.1002/psp.501>
- Gkartzios M. 2013.** Leaving Athens': narratives of counterurbanisation in times of crisis. *Journal of Rural Studies*, October 2013, vol. 32. p. 158-167. <http://dx.doi.org/10.1016/j.jrurstud.2013.06.003>
- Gold J. R., Revill G. 2000.** *Landscape, defense and the study of conflict*. In : Gold J.R., Revill G. (eds.). *Landscapes of defense*. Londres : Prentice Hall. p. 1-20.
- Gupta A., Ferguson J. 1997a.** *Anthropological locations: boundaries and grounds of a field science*. Berkeley : University of California Press. 275 p. Conférence : Anthropology and the "field": boundaries, areas and grounds in the constitution of a discipline, 1994, Stanford (Etats-Unis).
- Gupta A., Ferguson J. 1997b.** *Culture, power, place: explorations in critical anthropology*. Durham, Londres : Duke University Press. 361 p.
- Gupta A., Ferguson J. 1992.** Beyond "culture": space, identity, and the politics of difference. *Cultural Anthropology*, February 1992, vol. 7, n. 1. p. 6-23. <http://www.jstor.org/stable/656518>
- Massey D. 2005.** *For Space*. Londres : Sage. 222 p.
- Massey D. (ed.). 1999.** *Power geometries and politics of space time: Hettner Lecture 1998*. Heidelberg : Department of Geography, University of Heidelberg. 112 p. (Hettner-Lectures, n. 2)
- Milbourne P. 2007.** Re-populating rural studies: migrations, movements and mobilities. *Journal of Rural Studies*, July 2007, vol. 23, n. 3. p. 381-386. <http://dx.doi.org/10.1016/j.jrurstud.2007.04.002>
- Mitchell D. 2002.** Cultural landscapes: the dialectical landscape - recent landscape research in human geography. *Progress in Human Geography*, vol. 26, n. 3. p. 381-389. <http://dx.doi.org/10.1191/0309132502ph376pr>
- Morley D. 2001.** Belongings: place, space and identity in a mediated world. *European Journal of Cultural Studies*, vol. 4, n. 4. p. 425-448. <http://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/136754940100400404>
- Rivera M.J. 2013.** Translating ex-urban dwellers' rural representations in to residential practices and rural futures. In : Silva L., Figueiredo E. (eds.). *Shaping rural areas in europe: perceptions and outcomes on the present and the future*. Dordrecht : Springer. p. 25-39. (GeoJournal Library, n. 107).
- Silva L., Figueiredo E. 2013.** What is shaping rural areas in Europe? Introduction. In : Silva L., Figueiredo E. (eds.). *Shaping rural areas in europe: perceptions and outcomes on the present and the future*. Dordrecht : Springer. p. 1-10. (GeoJournal Library, n. 107)
- Woods M. 2005.** *Rural geography. Processes, responses and experiences in rural restructuring*. Londres : Sage. 330 p.

Notes

¹ Lyrics from the popular song Persephone's Nightmare, based on a poem by N.Gatsos and set to music by M. Hadjidakis in 1976. It refers to the abrupt industrialization of the rural surroundings of Attica and the deterioration of the natural environment during the 1960s.

Deuxième partie

La petite exploitation en débat

Disputatio entre Michel Merlet et Michel Petit sur l'avenir de la petite exploitation familiale

Propos retranscrits par **Romain Melot**, animateur : **Jean-Christophe Paoli**

Jean-Christophe Paoli

Je vous présente tout d'abord brièvement les deux intervenants qui ont bien voulu venir discuter devant nous.

Michel Petit est ingénieur agronome de formation et enseignant-chercheur émérite en Economie. Il a fait une carrière de professeur à l'ENSSAA de Dijon (Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées) pendant 20 ans, avec une interruption de deux ans sur le terrain, en Inde, à l'époque de la mise en place de la « révolution verte » pour l'agriculture de ce pays. Il est ensuite devenu directeur du département Agriculture et Développement Rural à la Banque Mondiale et l'est resté pendant 10 ans. Il est actuellement professeur associé à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, après avoir été professeur à l'Institut National Agronomique Paris Grignon. Il a travaillé longtemps sur les processus de décision individuelle des agriculteurs, mais s'intéresse plutôt maintenant aux politiques internationales d'échange des produits agricoles.

Michel Merlet est également ingénieur agronome de formation et a consacré sa carrière, qu'il a débuté en Amérique centrale, aux problèmes de développement agricole et d'inégalité d'accès au foncier rural. Il a d'abord travaillé 12 ans au Nicaragua, comme coopérant, puis dans une ONG qui appuyait les mouvements paysans sous la dictature. Ensuite, après la révolution, il a pris part à la mise en place de la réforme agraire et aux études menées pour son développement. De retour en France, il a travaillé 18 ans comme chargé de programme sur les politiques agricoles au sein de l'IRAM (Institut de Recherches et d'Application des Méthodes du développement), en Afrique, Amérique Latine et en Asie. Depuis 10 ans, il anime l'Association pour l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources naturelles (AGTER), qu'il a fondée avec un groupe de personnes originaires de différents continents en 2005. Il est actuellement engagé en tant que membre du Comité International dans l'organisation du Forum mondial pour l'accès à la terre, qui doit se tenir fin mars 2016 à Valencia en Espagne.

Nous avons volontairement choisi deux débatteurs de qualité, connus pour leurs expériences et leurs soubassements idéologiques contrastés. Pour simplifier à l'extrême, Michel Petit est ici le représentant de la science économique classique mise au service du développement agricole dans le cadre des politiques agricoles portées par les organisations internationales. Son expérience des situations africaine, indienne et des ex-pays socialistes nous sera ici précieuse. Michel Merlet porte la vision - plus idéologique serait-on tenté de dire d'emblée - de ces agronomes de terrain engagés auprès des expériences socialistes et de façon générale des organisations paysannes luttant sur le terrain contre les inégalités foncières et les situations d'accaparement. Il partage avec Michel Petit une expérience de travail avec des institutions en charge des questions agricoles internationales (FAO, FIDA, PNUD, AFD).

L'un et l'autre sont appelés à débattre, en répondant successivement à la question suivante : « La petite exploitation agricole est-elle une chance pour le développement économique et social ou au contraire le révélateur d'une situation de déséquilibre, qu'il faut résorber au profit de la grande exploitation agricole avec salariés ? ».

Je vous rappelle ici les règles de la dispute (*disputatio*). Michel Petit interviendra en premier, comme répondant (*respondes*) à la question. Michel Merlet jouera ensuite volontiers, me semble-t-il, le rôle de l'opposant (*opponens*) à la position précédemment défendue. Je tenterai

ensuite, comme le veut l'exercice, de synthétiser la discussion sous la forme d'une réponse (*solutio*) à la question posée. Mais je laisse tout de suite la parole à Michel Petit.

Michel Petit

Je ne suis pas naïf au point de penser que Michel Merlet est mû par l'idéologie et moi par l'objectivité, nous sommes tous formatés de manière plus ou moins consciente par l'idéologie. Mais il y a nécessité de faire une sorte d'ascèse pour que les dimensions idéologiques n'interfèrent pas trop fortement avec les dimensions analytiques et je trouve que Michel Merlet ne fait pas suffisamment cet effort. Pour ma part, j'essaie d'être analytique sur ces questions.

Concernant la question des petites exploitations, qui est une question très ancienne, il y a maintenant une clarification dans les débats économiques, orthodoxes comme hétérodoxes. La supériorité de la petite exploitation sur la grande est avérée (je laisse de côté la qualification de ces petites exploitations comme « familiale », « paysanne » ou encore « capitaliste », ce qui est un autre débat). Même si cela peut surprendre, c'est bien aujourd'hui le point de vue de la Banque Mondiale. Dès les années soixante, dans le cadre de son ouvrage *Transforming traditional agriculture* (1964), Theodore Schultz a montré que même dans des situations très précaires, le comportement des petits agriculteurs peut être interprété comme la recherche d'un optimum économique et social. C'est ce qui lui a valu le Prix Nobel plus tard (1979).

Mais cette supériorité du modèle familial a un coût social énorme. Je parle ici de la petite exploitation familiale de subsistance, pas des situations de salariat. Dans un contexte, comme c'est le cas très fréquemment dans les pays du Sud, où la population agricole est nombreuse et croissante, c'est parce que la rémunération du travail est faible que les coûts de production sont faibles et que la supériorité économique de la petite exploitation se manifeste de ce fait.

Au sein de la Banque Mondiale, le modèle familial était considéré comme à privilégier. Mais la période de transition post-soviétique dans les pays d'Europe a fragilisé ce consensus. En effet, la Banque a tenté d'appuyer la reconstruction d'une agriculture familiale dans ces pays, et elle a échoué. Pourquoi cet échec ? A mon sens, parce qu'on n'a pas assez pris en compte l'insertion de l'agriculture dans l'ensemble de l'économie. C'est d'ailleurs une critique que je fais à Michel Merlet, il ne faut pas cantonner la discussion à l'intérieur du secteur agricole.

Le développement capitaliste est-il actuellement triomphant dans le secteur agricole ? Je ne le crois pas et ce n'est pas la tendance que l'on observe au niveau mondial. C'est sans doute le cas pour ce qui concerne les phénomènes d'accaparement ou encore lorsque l'on se tourne vers les chaînes de valeur, le développement de l'agro-alimentaire. Mais ce n'est pas à mon sens la tendance dominante dans le domaine strictement agricole.

L'agriculture familiale résiste au contraire. Certes, les pays de l'est constituent un contre-exemple. L'agriculture familiale, comme je le disais, n'a pas réussi à s'imposer après la disparition de l'agriculture collectiviste. La situation des anciens kolkhoziens est aujourd'hui très problématique, privés des services sociaux que les unités collectives de production assuraient auparavant. Il est clair que dans ce cas de figure, c'est un développement capitaliste qui a prévalu et qu'il a été facteur d'exclusion.

Mais au niveau mondial, le développement capitaliste n'est pas la raison principale qui explique que les populations quittent le monde agricole, comme on l'observe sur le pourtour méditerranéen, en Amérique centrale, en Afrique subsaharienne. Les raisons sont liées à un contexte économique plus global.

Il est clair que pour traiter des défis auxquels est confrontée l'agriculture familiale, il est nécessaire de soulever des enjeux de justice sociale. Cela signifie que le chercheur doit aussi assumer dans une certaine mesure une position normative, car la théorie économique ne nous fournit que peu d'outils pour traiter de la justice sociale. La théorie de l'optimum est par exemple basée sur une répartition donnée des ressources, en particulier les facteurs de production (la terre, le capital). De ce point de vue, son principal atout est d'offrir des instruments d'analyse

puissants pour expliquer les conséquences de telle ou telle répartition de ces ressources. Mais elle ne dit que peu de choses sur des modèles de redistribution ambitieux.

Je terminerai par les défis de demain, qui sont considérables pour les petites exploitations. Défi démographique en premier lieu : la population rurale va continuer d'augmenter. Il faut donc encourager la petite exploitation familiale, mais avec les conséquences que l'on sait en termes de coût social, à savoir des revenus souvent très faibles. Défi environnemental ensuite : la dégradation croissante des ressources naturelles, notamment en zone méditerranéenne, du fait du réchauffement climatique en particulier. Défi économique et technologique enfin : l'accès au capital est un problème pour la petite exploitation. L'état des institutions de crédit agricole dans le monde est très préoccupant : les taux de remboursement sont faibles, la corruption est très présente. Le micro-crédit a été une source d'espoir, mais il est mal adapté au financement de la production agricole. Il y a donc une multitude de défis pour l'agriculture familiale de demain, dont nous n'avons pas toujours conscience.

Michel Merlet

J'accepte la critique de Michel Petit concernant l'idéologie, à condition de préciser ce qu'on entend par-là. A 25 ans, j'ai été au Nicaragua un des premiers salariés de l'Institut de Réforme Agraire, alors que je ne savais même pas faire pousser un champ de céréales. J'ai donc toujours été, dès cette époque, d'une certaine manière, « utopiste » et l'expérience d'agronome a toujours été pour moi liée à un objectif militant et social, à un engagement. Je veux bien être considéré comme marqué par l'idéologie, si être idéologue, c'est être engagé et croire à quelque chose. Certains propos de Michel Petit montrent que nous ne sommes pas en désaccord sur certaines idées centrales. Cela me donne l'espoir qu'il se battra à nos côtés pour changer la situation foncière dans le monde.

Mais revenons sur notre discussion. Je pense que le discours des chercheurs de la Banque Mondiale a été en effet souvent favorable à la petite production. Mais dans le même temps, la pratique de l'institution Banque Mondiale a été très souvent à l'opposé de ce discours. Les mêmes intellectuels qui étaient favorables à la petite production ont promu ce concept absurde de la « réforme agraire assistée par le marché », qui revient en gros à affirmer que la lutte contre la pauvreté passe par le rachat par les pauvres de la fortune des riches. Bien évidemment, cela n'a pas marché : il ne pouvait en être autrement !

Par ailleurs, c'est un peu rapide de dire que c'est la situation en Russie qui a fait changer la position de la Banque Mondiale. Quand l'agriculture paysanne a été détruite durant plusieurs générations, penser pouvoir la recréer par une simple redistribution foncière ne pouvait être qu'une illusion. Beaucoup de bénéficiaires ne savaient même pas où était le lopin de terre qu'on leur avait redistribué. On a divisé des parcelles de 500 hectares en créant des lots de 10 hectares avec certes un titre de propriété... mais sans chemin d'accès, sans capital, sans moyens de production, sans tracteur, bref sans aucun moyen pour mettre en valeur cette terre. Cela revenait à ouvrir la porte directement à tous les capitaux étrangers susceptibles de s'allier avec les oligarques russes ou ukrainiens pour pouvoir reprendre le contrôle de tous ces outils de production complètement abandonnés après l'effondrement du socialisme soviétique, sans même avoir besoin d'acheter la terre, en la louant pour très peu cher. La Banque Mondiale n'était sans doute pas totalement ingénue quand elle a favorisé ces redistributions foncières. Il aurait été possible de mettre des barrières et de poser des conditions pour empêcher cette évolution, une prise de contrôle à grande échelle des ressources foncières par les « investisseurs », même si de puissants intérêts locaux n'y étaient pas favorables. En Arménie et en Géorgie, ces conditions ont bien été posées dans le cadre de programmes appuyés par la Banque Mondiale et cela a donné des résultats positifs.

Il est donc inexact de dire que la Banque a centré tous ses efforts sur le développement de l'agriculture familiale et la réalisation de réformes agraires. Au contraire, la critique portée par la Banque Mondiale a souvent consisté à dire que les « réformes agraires par le marché » étaient justifiées par l'échec des réformes agraires classiques. Elle oubliait que les Etats-Unis avaient

fait d'excellentes réformes agraires lorsqu'ils avaient occupé le Japon, la Corée ou Taiwan, que la Chine ou le Vietnam avaient conduit avec succès leurs réformes agraires et qu'il y a bien moyen de créer en intervenant sur les structures agraires les conditions d'un développement économique réel.

Michel Petit a abordé la question des mouvements des populations qui quittent le monde agricole. Je ne les explique pas principalement par les phénomènes récents d'accaparement de terres, mais bien comme la conséquence de la mondialisation et de la globalisation des marchés. Quand vous mettez en compétition des agriculteurs qui ont une productivité nette du travail de l'ordre de vingt à cinquante quintaux de céréales par travailleur et par an avec d'autres qui ont une productivité deux cents à cinq cents fois supérieure, les prix qui vont se former sur les marchés mondiaux avec les excédents agricoles vont s'aligner sur les exploitations les plus « efficaces ». Toutes les autres vont être condamnées à disparaître sans avoir rien changé à leur système de production. On est en présence d'un assassinat massif de centaines de millions de producteurs pauvres qui est bien le produit de la globalisation. C'est pourquoi je suis en total désaccord avec Michel Petit sur la validité de la théorie de l'optimum de Pareto. La réalité contredit partout les évolutions qu'elle prédit. Cette théorie n'est pas autre chose qu'un positionnement idéologique destiné à défendre les intérêts des propriétaires du capital et dans le cas présent, à créer les conditions de la disparition des petits producteurs.

Cependant, le capitalisme est en train de prendre des formes tellement absurdes que même les capitalistes traditionnels sont parfois effarés de ce qui est en train de se passer. Dans des entretiens très éclairants réalisés par l'Agence Française de Développement avec des représentants de vieilles entreprises familiales capitalistes se situant dans la tradition coloniale française, notamment au Cameroun, ceux-ci présentent l'arrivée de capitaux à risque (fonds d'investissement) dans leurs activités, comme une forme de capitalisme très différente de leur propre modèle. Ce capitalisme financier orienté vers la recherche d'un retour immédiat et très rapide sur le capital peut même les mettre en danger. Le clivage aujourd'hui n'est plus seulement entre capitalistes et ouvriers, mais aussi entre différentes formes de capitalisme. Le développement du capitalisme financier s'avère être particulièrement menaçant pour l'immense majorité de la population mondiale. C'est un sujet très important qui demanderait à être analysé beaucoup plus en profondeur.

Les défis intellectuels sont considérables, c'est évident. C'est tout sauf faire de l'idéologie que de regarder comment la richesse créée se redistribue effectivement. J'ai évoqué ce matin l'exemple de l'Ukraine, où 90 % de la valeur ajoutée créée dans les plus grands agro-holdings sert à rémunérer les propriétaires du capital. Des résultats similaires peuvent être observés au Pérou, au Nicaragua, en Equateur, et dans beaucoup d'autres pays. La grande production capitaliste (au niveau de la production en tant que telle, de la transformation ou de la commercialisation) est capable de concentrer la plus-value d'une façon considérable. Pour ce faire, elle utilise de moins en moins de travailleurs et de plus en plus de capital (machines, intrants industriels). Plus la part du capital variable (le travail) est réduite, plus importante est la plus-value par tête de travailleur.

Il faut traduire en termes simples ces grands débats économiques en regardant ce qu'il se passe sur le terrain. Les différentes formes de « faire-valoir » font l'objet « d'arrangements » qui ne sont pas du tout destinés à optimiser l'utilisation du sol, mais à permettre à chacun d'essayer de survivre. Quand il n'est possible de cultiver qu'en cédant une partie importante de son travail, on est tenu d'accepter des formes de métayage, qui vont souvent de pair avec des conditions très difficiles. L'accumulation de richesses, très faible pour les travailleurs, profite souvent à des personnes qui vont aller investir leurs profits ailleurs.

Mais on est aujourd'hui souvent bien au-delà de ces débats sur les formes de faire-valoir. Quand un capitaliste financier investit des millions dans une opération, la question n'est plus vraiment de savoir s'il va réinvestir sur place, mais combien de temps va-t-il rester et que restera-t-il après son départ quand une grande partie des richesses naturelles et des savoirs faire auront disparu ? Je suis d'accord avec Michel Petit sur la critique qu'il a faite de la « lutte

contre la pauvreté ». Il faut lutter contre l'accumulation, et contre les super riches qui sont la cause de la pauvreté. On ne peut se contenter de distribuer des salaires minimum aux pauvres. Le Brésil a fait cette erreur en engageant son programme *Bolsa família*, sans faire de réforme agraire (certes, difficile à réaliser aujourd'hui). Ces actions compensent des situations d'extrême pauvreté, mais ne sont pas des politiques de développement. Il y a des aspects positifs dans ce que le gouvernement brésilien a entrepris ces dernières années, comme le programme de développement de l'agriculture familiale, qui crée des marchés pour l'agriculture paysanne avec un appui de l'Etat. Mais, en même temps, les subventions qui vont à la grande production sont bien plus importantes que celles dont bénéficie la production familiale. Et la concentration foncière a continué à augmenter au cours des dernières années dans les zones rurales du Brésil.

Il faut réellement maximiser la production agricole pour l'ensemble de la population. Cela n'implique pas forcément les plus grands bénéfices pour les paysans. Les Chinois n'ont pas fait le bonheur de leur paysannerie, mais ils ont construit leur développement sur la base d'une redistribution de l'usage de la terre à des unités familiales. Cela ne veut pas dire que la position de la Chine soit toujours aujourd'hui d'appuyer l'agriculture familiale, mais c'est un autre problème...

Quelques mots sur les équilibres naturels et les enjeux environnementaux évoqués par Michel Petit à la fin de son intervention. Les investisseurs impliqués dans les accaparements de terre que j'ai rencontrés visent au minimum 15 % de retour sur investissement. Ils ont en même temps clairement conscience que cet objectif est inatteignable, même avec des productions très rentables comme le soja. C'est donc souvent grâce à la revente des terres sous-utilisées qu'ils avaient achetées et « mises en valeur » quelques années auparavant qu'ils espèrent atteindre cet objectif. La richesse est révélée, plutôt que créée, par l'investisseur. En d'autres termes, il s'agit plus d'un phénomène de capture de rente naturelle que du fruit d'un travail. La mobilité des capitaux est essentielle pour qu'il puisse y avoir un retour suffisant sur investissement. L'agriculteur familial, lui, ne peut pas en général aller investir ailleurs.

On est semble-t-il en train de vivre une fuite en avant dévastatrice, dans les pays en développement, mais aussi dans les pays développés, avec la transformation de nombreuses formes d'agriculture familiale, par absorption ou par évolution interne, en agriculture capitaliste, répondant à une logique totalement différente. C'est une évolution que nous vivons en France avec le développement de l'agriculture sociétaire.

Michel Petit

Je voudrais essayer de clarifier mon point de vue sur deux points.

Concernant les contradictions de la Banque Mondiale, je dirais que par nature la Banque Mondiale est une institution qui ne peut pas être « intelligente » en raison de son fonctionnement complexe. Pour autant, les programmes de crédit agricole, de vulgarisation, de soutien à la recherche ne sont pas des projets pour développer le capitalisme, cela ne tient pas la route de dire cela.

Plus généralement, on a un problème de dialogue quand je me réfère à la théorie de l'optimum social de Pareto. Si tu la considères d'emblée comme une absurdité, alors ce n'est plus possible de discuter. Ce qu'il faut essayer de comprendre, c'est pourquoi on y fait référence et quelles en sont les limites. J'ai dit que cet optimum ne traite pas de la question de la justice sociale. J'ai toujours pensé que les apports du marxisme étaient très utiles, mais attention à ne pas se référer au marxisme comme un système d'interprétation global, alors que les situations sont très complexes.

Jean-Christophe Paoli. Conclusion ou « solution » à la question posée

Je voulais surtout vous remercier très vivement pour la qualité des échanges. Ce n'est pas là un exercice très facile, mais la forme dialectique a, je crois, le grand mérite de faire progresser

la réflexion à la faveur, justement de la vision de sa propre pensée réfléchie (« réfléctée ») dans l'opposition de son contradicteur.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'essayer de nous entendre sur quelques éléments qui ressortent de vos interventions pour en faire une « *solutio* » au problème posé par notre dispute. Je vais tout d'abord brosser ce qui me semble être votre réponse commune à la question posée. Ensuite, je tirerai deux réflexions connexes à vos développements principaux, mais importantes, je crois, pour situer les limites à la réponse précédente.

Il me semble que vous défendez chacun par vos propos et vos arguments la pertinence de l'exploitation agricole de petite taille en tant que réponse d'actualité aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux posés aux agricultures contemporaines voire aux sociétés dans lesquelles ces agricultures s'insèrent.

En effet, l'un comme l'autre, vous soulignez la supériorité de ce modèle par rapport à celui de la grande exploitation (capitaliste ou non, peu importe). La différence entre les deux types de réponses que vous amenez tient en la justification, d'une part, de cette supériorité et, d'autre part, à ses conséquences. Ne nous attardons pas sur le premier aspect, qui nous amènerait à ouvrir à nouveau une discussion impossible sur le théorème de Pareto. Sur les conséquences, vos divergences bien réelles ne sont peut-être qu'apparentes. La petite agriculture permet de nourrir une population nombreuse et valorise bien les facteurs de productions... sauf le travail, si les pays concernés connaissent un contexte social de sous-développement et de pauvreté généralisée. L'amélioration du niveau de vie des travailleurs engagés dans la petite production agricole ne peut se faire que par l'influx de recherche et de capitaux, dans le respect des savoir-faire existants (je crois que vous êtes d'accord sur tout cela), et peut-être grâce à une protection douanière contre les concurrences inégales des pays avancés mieux dotés en facteurs de production (là, vous êtes sans doute moins d'accord) lorsque les pays concernés sont en retard de développement (j'ajouterais : et lorsque qu'il n'y a pas d'alternative à l'activité agricole disponible pour occuper les travailleurs ruraux).

Il me semble par ailleurs, au vu de vos positions d'aujourd'hui et de la connaissance de vos riches parcours individuels que l'on peut faire la distinction, entre ce que nous pensons et ce que les institutions font. En clair, quelle que soit la réponse théorique que nous pouvons apporter à la question posée dans le cadre de cette *disputatio*, certaines décisions sont plus collectives et politiques qu'individuelles et scientifiques. Ce qui me fait dire cela est l'exemple de la décollectivisation de l'agriculture des ex-pays socialistes, sur lequel vous avez voulu l'un comme l'autre faire un développement. Je crois que l'on ne peut trouver de meilleur exemple de l'écart entre ce que nous, agronomes, souhaiterions faire et ce qui est fait finalement, y compris avec le concours des institutions dans lesquelles nous sommes engagés.

Enfin, il y a un troisième aspect, qui n'a pas été développé faute de temps dans vos échanges, qui me tient à cœur et nous interpelle tous, puisque vous l'avez l'un comme l'autre quand même évoqué. Je veux parler de la tendance de l'agriculture ouest-européenne, pourtant basée sur l'exploitation familiale disons de taille modérée (pensons au modèle français puis européen de l'agriculture familiale à 2 Unités de Travail Humain, considéré comme la base du développement agricole) à s'éloigner de sa matrice familiale en même temps que la taille des exploitations augmente. La généralisation des formes sociétaires et du salariat dans certains secteurs est révélateur de cela. Une analyse de ce phénomène, que nous n'avons certainement pas le temps de développer, serait nécessaire puisque qu'elle est en apparence une contradiction à la réponse commune que nous venons juste de donner à la question posée par notre *disputatio*. Mais je sens que vos réponses respectives risqueraient là encore de diverger... laissons cela pour une autre fois. Merci à vous, Michel Petit et Michel Merlet, merci au public attentif et aux organisateurs.

Thème 1

Des politiques d'aménagement incomplètes

Vers une méthodologie systémique et générique de caractérisation de l'agriculture périurbaine en Méditerranée. Une démarche basée sur une comparaison en miroir

Esther Sanz Sanz ^{1,2,3}, Claude Napoléone ¹, Bernard Hubert ^{1,2}, Rafael Mata Olmo ³

¹ Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), unité Ecodéveloppement (France)

² Ecole de Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) (France)

³ Département de Géographie de l'Universidad Autónoma de Madrid (UAM) (Espagne)

Résumé. Les nouvelles préoccupations citadines autour du cadre de vie et de la sécurité alimentaire légitiment aujourd'hui la prise en compte de l'agriculture dans la planification territoriale. Les outils d'urbanisme existants peuvent être utilisés pour protéger les espaces agricoles mais ils tiennent difficilement compte des spécificités de l'agriculture en tant qu'activité économique. Or, l'agriculture ne peut être préservée si les agriculteurs ne se maintiennent pas. En outre, les approches des agricultures périurbaines sont souvent focalisées sur la distance au centre et ne permettent pas de rendre compte de la diversité des agricultures ; notamment leur capacité relative à fournir des denrées alimentaires à la ville la plus proche. Dans la perspective de fournir un outil générique d'analyse des agricultures périurbaines adapté à l'échelle de l'action publique (une région, un état...), nous proposons une méthodologie de caractérisation de l'agriculture périurbaine qui soit opérationnelle pour la planification et les projets urbains et suffisamment formalisée pour être généralisable à des échelles supérieures d'analyse. Nous appuierons nos résultats sur l'analyse de deux cas d'études contrastés (Avignon et Madrid).

Mots-clés. Agriculture périurbaine – Planification territoriale – Méthodologie – Diversité – Paysage.

Towards a systemic and generic methodology for characterizing Mediterranean peri-urban agriculture. An approach based on a mirror comparison

Abstract. New urban concerns concerning the quality of life and food security legitimize the incorporation of agriculture into territorial planning. Existing planning tools can be used to protect farmland, but they scarcely consider farming particularities as an economic activity. In other words, agriculture cannot be preserved if farmers do not rest. What is more, approaches to peri-urban farming usually focus on the distance to urban center and rarely consider farming diversity, especially the relative capacity to provide food to the nearest city. Seeking to provide a generic tool to analyze peri-urban agriculture adapted to a public action scale, we propose a methodology aimed at characterizing peri-urban agriculture. This methodology is operational for planning and urban projects and formal enough to be generalized for the upper levels of analysis. We have based our work on two contrasting case studies (Avignon and Madrid).

Keywords. Peri-urban agriculture – Territorial planning – Methodology – Diversity – Landscape.

I – Introduction

La croissance des villes et la consommation corrélative des sols agricoles périurbains, est un fait global (Primdahl *et al.*, 2013) qui remet en cause les équilibres anciens au sein desquels les zones urbaines assuraient une part de leurs approvisionnements alimentaires dans leurs ceintures vertes périphériques. Le marché des denrées s'est globalisé et, en retour, un certain nombre d'attentes politiques émanent des villes eu égard à la préservation des espaces agricoles résiduels (Valette, 2014). Attentes motivées par des critères de santé (assimilation des produits industriels à des produits de moindre qualité nutritionnelle – Gilg et Battershill, 1998), organisationnel (Baysse-Lainé, 2014 ; Deverre et Traversac, 2011) ou paysagers (Duvernoy *et al.*, 2005). L'expression de ces attentes revient à produire des dispositifs aidant à la pérennité des agricultures existantes en périurbain (Thebo *et al.*, 2014 ; Drescher, 2001) ou protégeant les terres agricoles résiduelles (Duchemin, 2013). Toutefois, pour mettre en œuvre ces dispositifs, il convient de caractériser correctement les espaces agricoles périurbains et, dès lors qu'il y a une volonté d'action sur l'usage du sol (installer des agriculteurs, développer l'agriculture biologique, organiser des filières courtes...), de fournir les moyens de cibler les milieux ou les exploitations susceptibles de répondre aux attentes collectives. Il existe, en effet, un ensemble très diversifié d'exploitations ou de situations professionnelles qui ne fait pas d'une agriculture localisée au bord d'une ville une agriculture fonctionnellement liée à la présence de cette ville – des céréaliers de faubourgs urbains produisant du blé pour les coopératives nationales, par exemple.

Les critères les plus fréquemment utilisés pour définir l'agriculture périurbaine se basent trop souvent, à notre sens, sur des notions de proximité à la ville à partir de laquelle on présume des liens fonctionnels (Nahmias et Le Caro, 2012 ; Zasada *et al.*, 2013). La proximité est, certes, un des fondamentaux de ces situations. Elle est souvent développée en se référant à un modèle à la Von Thünen (1826) où la distribution spatiale des usages agricoles se fait en fonction de la distance au centre urbain et de la rentabilité attendue des usages des sols. Toutefois, l'observation montre que les stratégies foncières des agriculteurs ou des propriétaires fonciers ne sont pas strictement contingentes à la rentabilité relative des systèmes agricoles, mais incorporent d'autres éléments susceptibles de complexifier l'allocation des sols agricoles dans ces espaces (l'anticipation de constructibilité, par exemple – voir Geniaux *et al.* (2011) ou Geniaux, Napoléone (2005)).

Pour rendre compte des fonctionnalités effectives existant entre agriculture périurbaine et ville, de nombreux travaux ont été conduits (Boily, 2012 ; Charvet, 1994). Ils reviennent souvent à réaliser des enquêtes de terrain qui présentent l'avantage de générer des informations riches sur des situations précises, mais revêtent, en revanche, de grandes difficultés à être conduites à une échelle pertinente pour l'action publique, ne serait-ce que par le nombre d'exploitants à enquêter dès lors que l'analyse est faite à l'échelle d'une agglomération, d'une région urbaine, d'une circonscription administrative...

Pour définir une méthodologie de caractérisation de l'agriculture périurbaine opérationnelle pour la planification et les projets urbains, nous proposons dans ce papier une méthode qui se veut reproductible sur le pourtour méditerranéen, basée sur des indicateurs de sensibilité de l'agriculture à une action institutionnelle locale. Une mise à l'épreuve de la méthode est proposée pour les villes d'Avignon et de Madrid. Nous focaliserons notre regard sur l'agriculture productive, c'est-à-dire permettant d'alimenter les marchés urbains en denrées alimentaires. Un certain nombre d'usages du sol, tels que les jardins familiaux, génèrent des produits agricoles sans s'intégrer pour autant dans une filière de production. Ils occupent des espaces réduits et sont déterminés par des considérations individuelles différentes de celles des producteurs. Ils ne seront donc pas considérés dans notre approche.

II – Le périurbain et l'agriculture périurbaine : définitions adoptées

La première étape auquel se confronte un analyste cherchant à caractériser l'agriculture périurbaine, est de délimiter les espaces à prendre en compte. A cette étape, il est difficile de s'extraire de la dimension spatiale ; la notion de périurbain signifiant ce qui entoure la ville. Nous considérons qu'il s'agit des espaces sujets à l'influence urbaine dont, comme hypothèse, l'étendue n'est ni strictement corrélative à la taille de la ville, ni stable dans le temps. Dans une optique de planification urbaine, deux éléments sont à privilégier : les délimitations administratives qui définissent les espaces sur lesquels l'action publique est compétente et l'accessibilité¹ qui définit l'espace de mobilité quotidienne de la ville (emplois, achalandages commerciaux, loisirs de proximité). Dans cette perspective, une première couronne est définie par la distance-temps pendulaire moyenne à partir du centre urbain (Wiel, 1999), que nous appellerons l'aire d'agglomération. Outre la forte présence de bâti résidentiel tendant à la densification, l'aire d'agglomération se caractérise également par une forte présence de zones commerciales et artisanales, pourvoyeuses d'emplois à partir desquels une seconde couronne résidentielle plus éloignée peut être formée par les employés des entreprises s'éloignant pour bénéficier de valeurs foncières moins élevées. Nous appellerons cette seconde zone, l'aire périurbaine. Au-delà, l'arrière-pays rural est beaucoup moins influencé par la présence de la ville. L'ensemble des deux premières couronnes (l'aire d'agglomération et périurbaine) représentent, pour nous, l'aire urbaine fonctionnelle de la ville au sein de laquelle des agricultures de formes différentes pourront se côtoyer (Fig. 1).

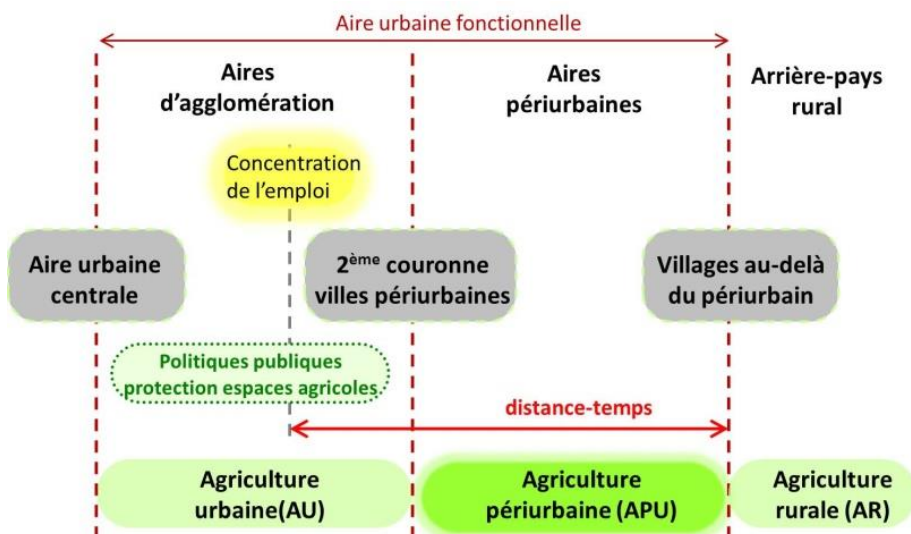


Fig. 1. Schéma de délimitation des espaces agricoles en frange urbaine

Dans une seconde étape, il convient de considérer les éléments de complexité qui distribuent les différents types d'agriculture. Si l'on considère l'incertitude foncière, dont nous postulons qu'elle explique à titre principal la sensibilité de l'agriculture à une action institutionnelle locale, deux premiers types peuvent être définis :

- L'agriculture urbaine, en contact direct avec la ville. Il s'agit de formes diverses d'agriculture, y compris des systèmes agricoles sans liens avec la ville, mais qui perdurent plutôt dans des zones protégées de la pression foncière². Le coût d'installation d'une exploitation agricole ne permet, en effet, généralement pas à l'agriculteur de se localiser dans une zone où il n'a pas la certitude de disponibilité du

sol pendant la durée d'amortissement de ses investissements³. L'incertitude foncière est donc levée et la présence ou la nature des producteurs dans cette zone répond à des opportunités de marché dont les échelles dépassent la ville de proximité (exemple des maraichers sous serres de la ville d'Avignon, vendant leur production à Rungis (Paris), via le marché de Châteaurenard).

- L'agriculture périurbaine. Elle se développe sur une zone caractérisée, à la fois par l'emprise de l'influence de la ville et la présence de types d'agricultures historiques. C'est le lieu des jeux de concurrence entre les différentes occupations du sol. A ce titre, elle est caractérisée par une incertitude sur l'usage du sol à moyen terme, incertitude qui est prise en compte par les agriculteurs dans leurs arbitrages d'investissement. Par voie de conséquence, c'est une zone potentiellement évolutive, au sein de laquelle l'action publique est susceptible d'avoir un effet prégnant, que ce soient des politiques d'urbanisme à travers les règlements prévalent à la forme des usages des sols ou des politiques plus sectorielles, ciblées sur des filières (approvisionnement des cantines) ou des types de transition (soutien à l'agriculture biologique).

Nous allons développer notre analyse sur l'agriculture périurbaine. En son sein, la plus grande part correspond à des types d'exploitations historiquement présentes et devenues périurbaines par étalement de la ville. A ce titre, leur nature dépend de l'histoire agraire et des conditions pédoclimatiques du lieu. Ecouant généralement leurs produits sur des marchés non nécessairement liés à la ville la plus proche, elles ne lui sont pas liées fonctionnellement et tendent à considérer la croissance urbaine sous ses aspects de contrainte (que ce soit à titre de concurrence sur l'accès à la ressource foncière (Germain et Thureau, 2010), à l'eau dans les agricultures irriguées, aux nuisances olfactives ou autres pour certains types d'élevage ou de répartition de la rente urbaine (Melot, 2015)) ou d'opportunité (réinvestissement de la rente foncière dans l'exploitation (Bryant, 1995)). Il existe également des exploitations dont le fonctionnellement est lié à la ville (circuits courts et agriculture de proximité), apparues avec elle (Torre, 2014). Les plus proches étant plutôt vouées au maraîchage du fait du faible besoin en surface de cette production et de la facilité d'écoulement individuel de produits frais (marchés locaux) (Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2009). D'autres productions en filières courtes peuvent se cantonner dans des espaces plus éloignés de la ville du fait de leur plus fort besoin en surface et d'une plus grande difficulté à côtoyer les espaces construits – en premier lieu l'élevage.

III – Méthodologie

Notre objectif est de construire une méthodologie qui soit opérationnelle dans les prises de décisions concernant l'intégration de l'agriculture périurbaine dans la planification territoriale. Nous nous questionnons donc sur les outils et les dispositifs permettant de prendre en compte les enjeux agricoles dans l'urbanisme. Le paysage, au sens de motifs paysagers traduisant les usages du sol, représente une entité perceptible utilisable comme un dispositif analytique dans les projets d'organisation et aménagement du territoire (Nassauer, 2012) et peut être manipulé collectivement dans une démarche de projet transdisciplinaire et itérative (Antrop et Rogge, 2006 – voir également Ambroise *et al.* 2000 et 2015 pour une illustration en terme d'outil d'aide à la décision). En effet, « Le paysage est l'expression observable par les sens de la combinaison entre nature, techniques et culture des hommes » (Pitte, 1983). D'un point de vue écologique, le paysage est « un niveau d'organisation des systèmes écologiques », une mosaïque organisée (avec des réseaux associés) d'unités écologiques en interaction (Burel et Baudry, 1999). Enfin, pour les agronomes, le paysage est le support des activités agricoles, le système où les agriculteurs interagissent avec les ressources naturelles et sociales à travers la gestion de leurs champs et des motifs associés comme les bordures de champs (Benoît *et al.*, 2012). Conformément à la Convention Européenne du Paysage (CEP) du Conseil de l'Europe (2000), adoptée par de nombreux pays européens (en vigueur en France depuis le 1er juillet 2006), « le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le

caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »⁴. Pour notre propos, nous allons nous concentrer sur l'approche factuelle et morphologique du concept « paysage » (« partie de territoire », la couche territoriale du concept), animée par tous les processus sociologiques et économiques qui façonnent ce « territoire ».

Dans ce cadre, les formes produites par l'agriculture structurent le paysage, qui reflète en retour l'effet des politiques et des pratiques. La configuration spatiale d'un paysage agricole concerne donc aussi bien les caractéristiques topographiques d'un ensemble de parcelles (forme, taille et localisation) que les relations spatiales et fonctionnelles avec d'autres éléments du paysage (canaux d'irrigation et drainage et d'autres ouvrages hydrauliques, haies et bordures de champs, terrasses, chemins, habitations...). In fine, les systèmes de culture⁵ et l'organisation stratégique de l'exploitation⁶ sont les facteurs déterminants de l'organisation matérielle ou objective du paysage agricole (Deffontaines *et al.*, 1995), dont il convient d'appréhender la structure à trois échelles spatiales :

- Le petit pays (100-1 000 ha), l'agrégation de parcelles et d'exploitations.
- L'exploitation (1-100 ha)⁷, l'échelle de l'activité, un ensemble de parcelles avec une distribution particulière dans l'espace, pas forcément contiguës.
- La parcelle (< 1 ha), l'échelle des pratiques.

Ces échelles correspondent aux trois niveaux d'organisation fonctionnelle interdépendants et replacent les systèmes agraires, tant dans les écosystèmes qui en sont le support, que dans le tissu socioéconomique et culturel dont ils sont partie prenante. Dans ce cadre, l'agronomie du paysage peut éclaircir la relation entre les systèmes de culture et les dynamiques d'organisation agricole pour comprendre la structure du paysage agricole (Benoît *et al.*, 2012).

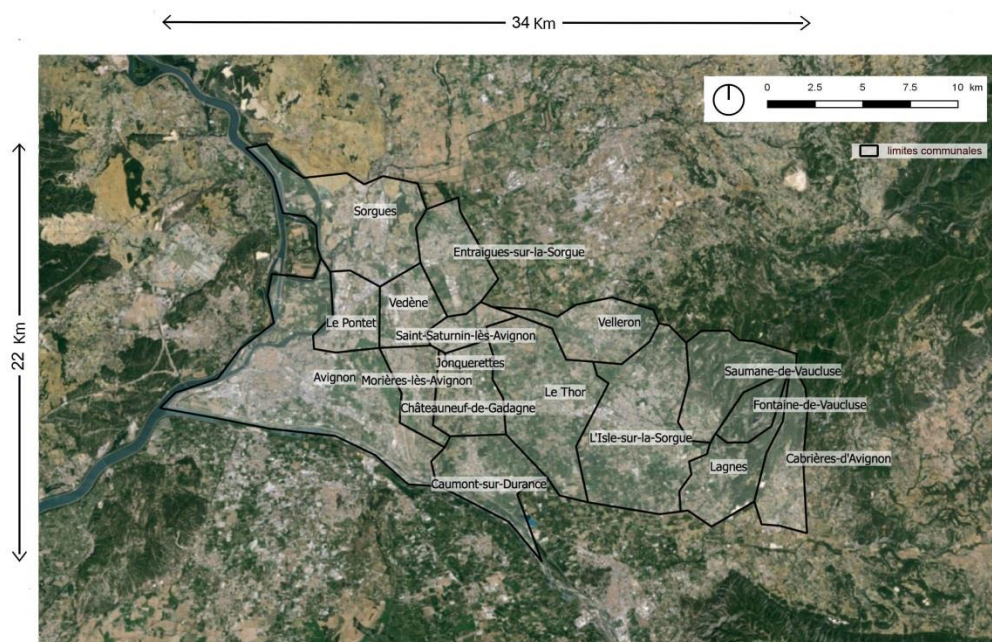
En termes analytiques, pour élaborer une méthodologie permettant de caractériser l'agriculture périurbaine eu égard à la planification urbaine, nous nous référerons à la démarche géo-agronomique de Jean-Pierre Deffontaines (Lardon 2012; Deffontaines *et al.* 2001 et 1995 ; Thion 2003 ; Hubert *et al.*, 2004), qui associe les principes de l'écologie du paysage (Baudry et Burel, 1999), à une description agronomique du territoire. Elle définit des zones homogènes à l'échelle des « petits pays agricoles en zone rurale », appelées « unités agrophysionomiques ». Afin d'adapter ce cadre aux espaces périurbains, nous avons construit des objets intermédiaires à vocation systémique permettant de donner à lire le périurbain par la géographie et l'urbanisme. Nous les avons appelés « unités spatiales d'Agriculture Péri-Urbaine » (USAPU), en les définissant comme une portion de territoire, non obligatoirement continue (elle peut être composée de plusieurs « tâches »), constituée par une forme d'agriculture principale associée à un type particulier de bâti (ex. vignoble autour d'un mas), ou par une combinaison de systèmes de cultures et des formes bâties créant une structure particulière (ex. mosaïque de maraîchage et de céréales, mitée de maisons isolées et de petits lotissements). Entité spatiale de taille supérieure à la parcelle culturale, les USAPU présentent des caractéristiques homogènes en termes d'usages et de morphologie et permettent de segmenter un territoire étendu en unités spatiales homogènes sur le plan physionomique et fonctionnel (dans notre cas d'étude entre 20 et 40 km²), pertinentes et opérationnelles pour la planification et l'aménagement territorial.

IV – La zone d'étude

Nous nous centrerons, en premier lieu, sur une zone d'étude comprise dans l'aire urbaine d'Avignon, mettant en regard des croissances urbaines de différentes natures (front urbain et habitat dispersé) avec des situations agricoles et naturelles diverses (productions conventionnelles en verger et maraîchage de plein champ, projets agricoles diversifiés en filières courtes, vignobles AOC, friches et bois classés). La délimitation de la zone d'étude est basée sur les limites administratives et géographiques existantes et centrée sur la Communauté de Communes du Pays de Sorgues-Monts de Vaucluse et sur la partie vauclusienne de la Communauté de Communes du Grand Avignon (

Carte 1).

Cette zone correspond à une partie du bassin des Sorgues, délimité par le Rhône à l'Ouest, la Durance et la route d'Avignon au Sud, les monts du plateau de Vaucluse à l'Est et la Sorgue d'Entraigues au Nord. Ce territoire a été historiquement producteur de fruits et légumes frais, ainsi que de vin, expédiés, dès le développement du chemin de fer (fin du XIX^e siècle⁸), vers les bassins de consommation tels que Paris ou Londres (Grosso *et al.*, 1993). Situé sous un climat méditerranéen doux et irrigué par de nombreux cours d'eau, ce territoire est très fertile et l'agriculture plutôt productive. Par ailleurs, l'aire urbaine d'Avignon est marquée par un développement urbain de basse densité : c'est l'aire urbaine de plus de 200 000 habitants la moins dense de France (323 hab/km²) avec l'une des plus faibles différences de densité entre son pôle urbain et sa couronne : 1 pour 3,5 (Périlhou, Pinault, 2012).



Carte 1. Zone d'étude d'Avignon

Au sein de cette zone d'étude, les aires urbaine, d'agglomération et périurbaine peuvent être bornées par les distances-temps des trajets pendulaires quotidiens. Les déplacements en voiture y représentant plus de 90 % des trajets, la distance-temps sera donc mesurée pour ce moyen de transport. Si l'on considère le quartile supérieur de la distribution des distances/temps des trajets pendulaires (De Plazaola et Melquiond, 2008), il est alors possible de délimiter l'aire urbaine fonctionnelle d'Avignon à la zone située en-deçà de 45 minutes du centre et au-delà de l'aire d'agglomération périurbaine. Pour rendre compte des politiques publiques influant sur l'usage du sol et la préservation des terres agricoles, nous avons croisé l'aire urbaine fonctionnelle ainsi délimitée, avec les zonages de protection liés aux risques naturels (plans de prévention des risques d'inondation), à la préservation environnementale (espaces naturels protégés comme un « Parc naturel régional ») ou avec les règlements issus d'échelles supérieures (Schéma de Cohérence Territoriale).

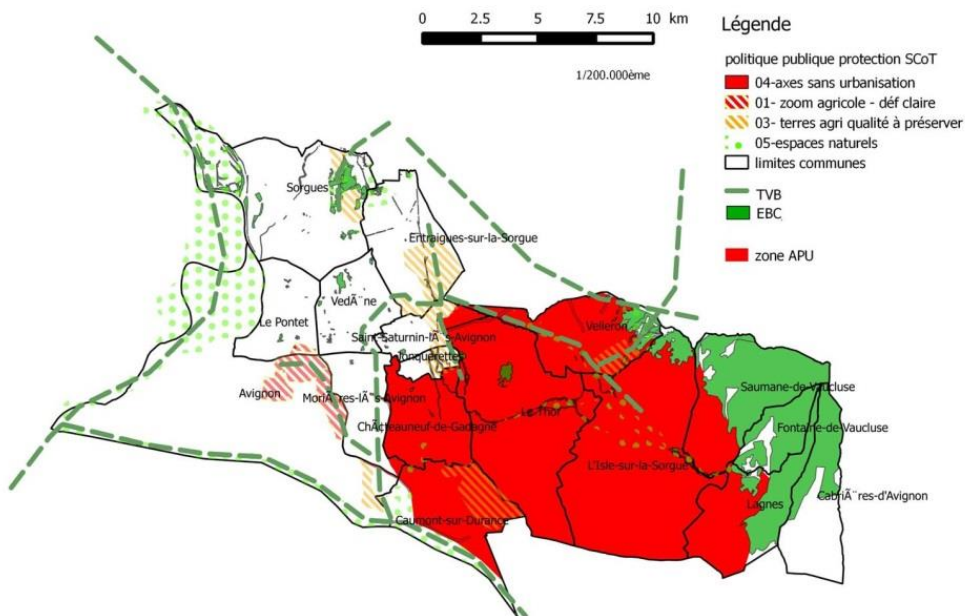


Fig. 2. Les espaces périurbains de l'aire urbaine fonctionnelle d'Avignon

Dans un second temps, pour évaluer la dimension générique de notre méthode, nous avons dupliqué notre analyse sur une zone périurbaine de l'agglomération de Madrid. A partir de la délimitation –non réglementaire - de l'aire métropolitaine madrilène et de notre approche en distance-temps, nous avons étudié une commune de l'aire d'agglomération (Fuenlabrada), une commune périurbaine (Rivas Vaciamadrid) et une commune d'arrière-pays (Morata de Tajuña). Ces zones correspondent à deux types de paysage caractéristiques du Sud et Sud-Est de l'aire métropolitaine du Grand Madrid (Mata *et al.*, 2009) : 1/ « Vegas del Jarama y Tajuña », composé d'agricultures irriguées par un système de barrages et de canaux dans les bassins du Jarama et du Tajuña. 2/ « Campiñas metropolitanas » au Sud-Ouest, caractérisé par des agricultures irriguées au moyen de forages (Carte 2).

V – Travail de terrain

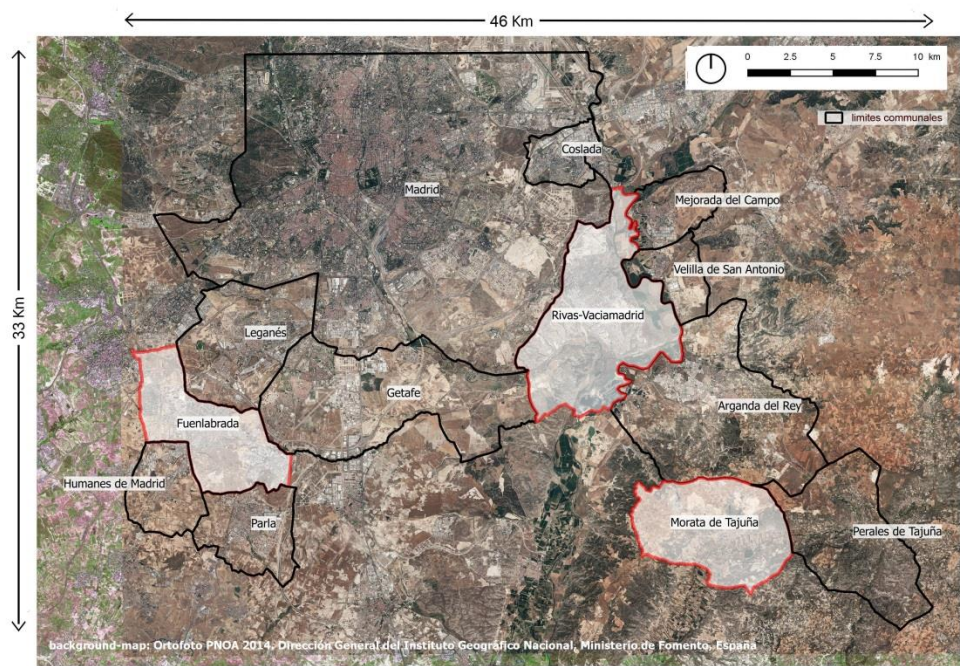
Dans un premier temps, en France, nous avons procédé en deux étapes :

a) Photo-interprétation des images aériennes afin de repérer les motifs paysagers et les zones homogènes de répétition des motifs. Notre hypothèse de départ fût que l'organisation spatiale du territoire (la combinaison récurrente de motifs paysagers) renseigne sur le type d'agriculture périurbaine. C'est-à-dire que la disposition non aléatoire des systèmes de culture et des types d'urbanisation induit une organisation en motifs paysagers des formes produites par chaque système et par chaque type d'urbanisation, chaque occupation de sol résultant de contraintes spécifiques issues de la planification spatiale.

b) Analyse des champs géographiques - Analyse des données spatialisées.

A l'intérieur de chaque motif repéré dans la première étape, il s'est ensuite agi de caractériser les éléments anthropiques matériels (voirie, bâti, *etc.*) et immatériels (politique publique) qui sont à même d'expliquer la morphologie observée. A partir d'une interprétation visuelle des images aériennes, nous avons défini des variables caractérisant le réseau de voirie (forme, densité, régularité), le parcellaire (forme, disposition au sein de l'exploitation, pente et orientation) et le tissu bâti (densité, fragmentation, rapport par rapport aux terres cultivées).

Nous avons, enfin, pris en compte le classement des surfaces cultivées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il en résulte un total de 75 variables mobilisant des données agronomiques, topographiques, morphologiques, réglementaires, démographiques et socio-économiques (Tableau 1).



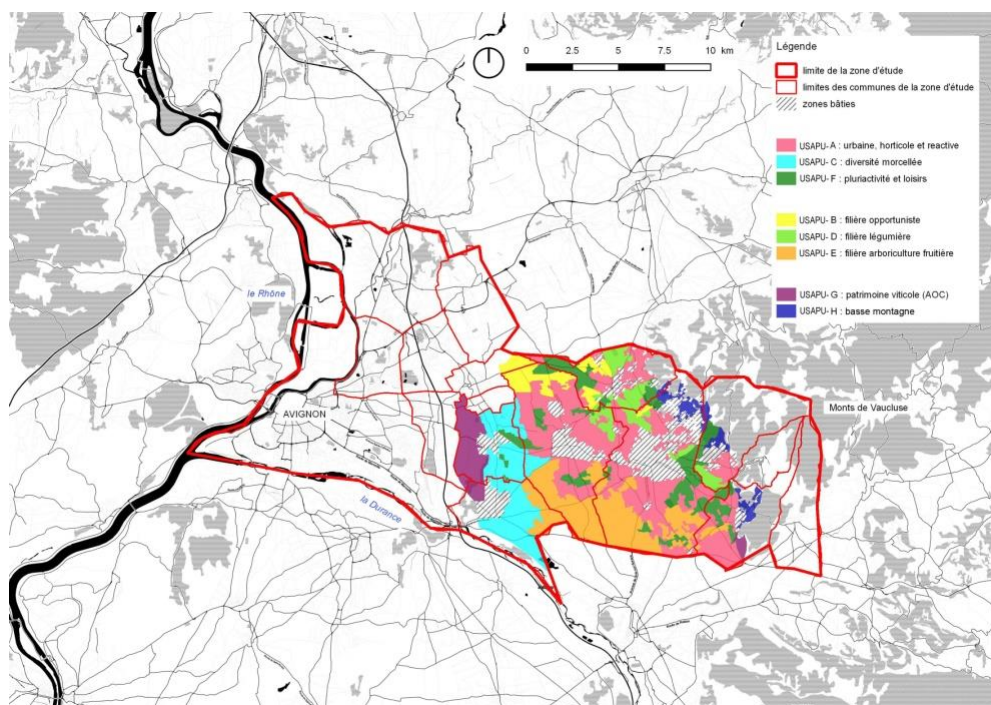
Carte 2. Zone d'étude de Madrid

Tableau 1. Variables utilisées pour la construction des USAPU

Caractérisation de l'agriculture péri-urbaine : 62 variables quantitatives agronomiques + 13 variables qualitatives concernant la morphologie du territoire						
structure du paysage	morphologie urbaine	rapport aux zones urbanisées (i) imbrication (j) juxtaposition (c) peu de contact (p) pas de contact	accessibilité (réseau voirie) _damier / radial _dense / pas dense _régulier / pas régulier	morphologie tissu bâti environnant (1) tissu urbain continu (2) tissu urbain discontinu (3) bâti diffus (4) bâti isolés	occup.sol 2011, 1987, 1973, 1945 (0) pas bâti (1) légèrement bâti (2) un peu bâti (3) assez bâti (4) assez bâti avec poches imbriquées de bâtiments	
	morphologie agricole	ressources naturelles _altitude _pente & exposition irrigation (i) irrigué (a) irrigable à sec (s) à sec	taille Exploitation/parcellaire _no. parcelles/exploitation _surf. médiane exploitations [ha] _surface médiane parcelles [ha] _densité exploitat./moy. locale _densité parcelles/ moy. locale	forme parcellaire (C) rectangulaire compacte (M) morcelé (V) irrégulier	disposition parcellaire (1) groupées d'un seul tenant (2) parc. contigües/proches (3) agrégats parc. dispersés (4) exploitation fragmentée	lien avec bâti agricole (M) autour siège exploitation (S) sans bâti agric. à proximité
fonctions du paysage	pratiques agricoles	agriculture professionnelle _% no. agriculteurs professionnels _% no. exploitations >SMI faire-valeur des surfaces cultivées (f) fermage (d) directe	dynamique agricole _% no. exploit. récemment créées _% no. exploit. récemment fermées _% no. exploit. récem. agrandies _% no. exploit. récem. réduites _surf. récem. mise en culture _surface récem. abandonnée	OTE exploitations _% no. exploit. mono-orientées _% no. exploit. diversifiées orientation éco. exp. spécialisées % maraîchage % pépinières % serres % vin AOC % équines	cultures pratiquées _% grandes cultures _% légumes et maraîchage _% cultures pérennes _% viticulture _% élevage & fourrage _% NA	transitions % fruit -> légumes % fruit -> maraîchage % légume -> grande culture % pépinière -> grande culture % fruit -> grande culture % fruit -> élevage % fruit -> équines
gestion du paysage	politique publique	zonage protection _% PNR environnemental, parc) _% PPRI (risque inondation) _% AOC (qualité produit) _% ZAP, PAEN... (protection terres agricoles)	classification usage du sol (PLU) _% "use agricole" _% "zones naturelles" _% "urbanisation future"			

Les analyses géomatiques et statistiques ont été complétées par une enquête de terrain⁹ (été 2014 et printemps 2015). Le résultat de cette triple approche, fut une délimitation des unités spatiales d'agriculture périurbaine (USAPU), c'est-à dire 8 zones caractérisées par une gamme

de variables homogènes dans leur agencement et leur dynamique : A/ front d'urbanisation côtoyant une agriculture diversifiée et dynamique, B/ l'agriculture « opportuniste » (les cultures céréalières de blé dur, primées, sur des anciennes zones maraîchères ou arboricoles), C/ les exploitations petites diversifiées et morcelées en dehors de logiques de filières, D/ les ceintures horticoles historiques, E/ l'arboriculture historique, F/ l'agriculture de loisirs et équestre, G/ la viticulture (AOC) et H/ les zones de pentes caractérisées par la polyculture-élevage (Carte 3).



Carte 3. Cartographie des USAPU dans la zone d'étude d'Avignon

Toutefois, la caractérisation des USAPU à partir d'une démarche mêlant analyse géomatique, statistique et de terrain est lourde et difficilement reproductible à des échelles supérieures. Nous avons donc évalué la possibilité d'utiliser des données de recensement assez couramment diffusées dans les différents pays méditerranéens, pour rendre compte des différents types d'USAPU. La méthode repose sur l'estimation des liaisons statistiques entre les variables disponibles (analyse factorielle multidimensionnelle – en l'occurrence Analyse en Composantes Multiples - ACM) combinée à des analyses statistiques de corrélation¹⁰, afin de réduire le nombre de variables utilisées en nous focalisant sur celles qui expliquent le plus la variance observée, pour chaque type d'USAPU (Fig. 3). Cette démarche nous a permis de réduire significativement le nombre de variables candidates, de 75 à une dizaine.

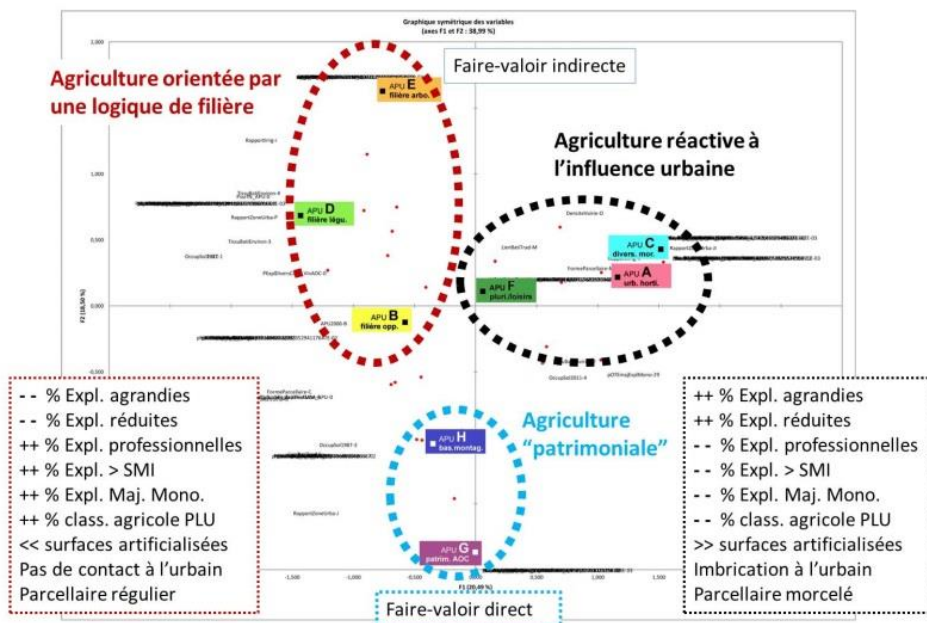


Fig. 3. ACM des USAPU d'Avignon les groupant selon leur dynamisme et lien avec la ville¹¹

L'ACM réalisée permet également de regrouper les USAPU en fonction de leur stabilité par rapport à l'influence urbaine, ce qui conduit à définir un gradient de dynamisme. En l'occurrence, sur le premier axe, deux groupes peuvent être identifiés : d'une part, les USAPU « réactives » par rapport aux contraintes et opportunités liées à la proximité des zones urbaines. Il s'agit d'unités spatiales d'agriculture périurbaine composées des petites exploitations avec une forte présence d'agriculteurs non-professionnels, très diversifiées, avec un parcellaire morcelé et souvent imbriquées avec le tissu urbain. Dans ce cadre, il faut souligner que la variable « % class. Agricole PLU » caractérise négativement la distribution des USAPU ; cela illustre l'absence de relation mécanique entre localisation des zones et distance à la ville : en l'occurrence, la structure des zones agricoles autour d'Avignon témoigne de zones viticoles stables et homogènes (USAPU G) en bordure de la ville (là où les zones agricoles sont, en pourcentage, moins représentées que la ville) et de zone hétérogènes et perturbées par un urbanisme résidentiel (USAPU A), au-delà (là où les zones agricoles résiduelles sont encore nombreuses - voir carte 3). D'autre part, les USAPU « stables » par rapport à l'influence urbaine et orientées selon les logiques de filière agricole. Sur le deuxième axe, le mode de faire-valoir direct des surfaces exploitées caractérise un troisième groupe correspondant aux modes « patrimoniaux » d'agriculture périurbaine. C'est le cas, par exemple, des terres comprises dans les zonages AOC viticoles.

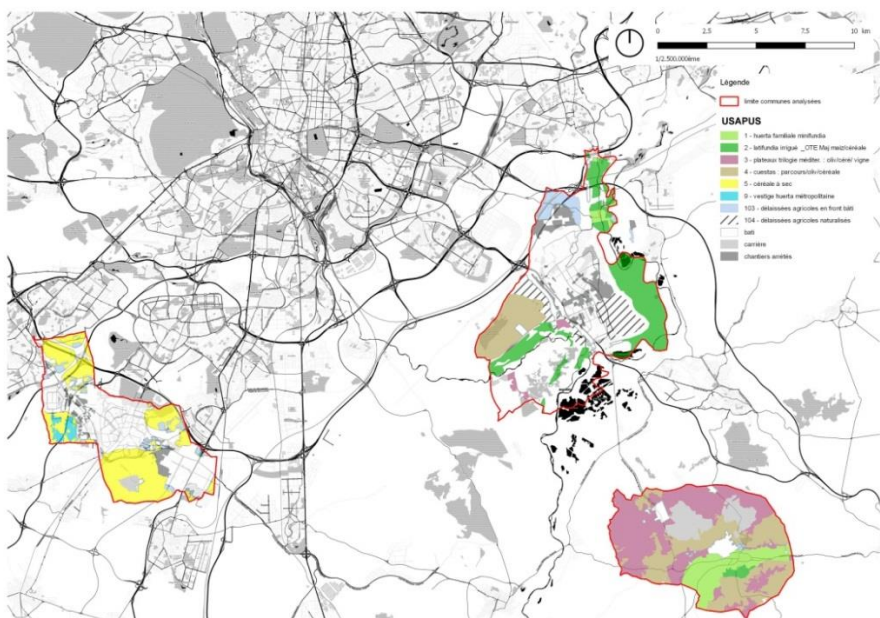
Dans une dernière étape, nous avons dupliqué notre analyse « simplifiée » (à la dizaine de variables testée sur Avignon), sur la zone d'étude de Madrid¹². Nous avons ainsi délimité les USAPU à partir des variables suivantes : OTEX¹³ majoritaire, pourcentage d'exploitations avec l'OTEx majoritaire de l'USAPU, pourcentage de la surface cultivée classée comme sol urbain, à urbaniser, non-urbanisable protégé ou non urbanisable commun, pourcentage de la surface cultivée de l'USAPU inscrit dans le périmètre d'un zonage de protection (en l'occurrence, celui

du Parque Regional del Sureste) et enfin, des variables relevant de la configuration spatiale : le rapport avec les zones urbanisées, la forme du parcellaire agronomique, la part des surfaces artificialisées en 2011 par rapport à celle de 1987. Nous avons dû par ailleurs trouver des équivalences pour certaines variables quantitatives qui ne sont pas disponibles en Espagne à l'échelle des USAPU. Par exemple, le mode de faire-valoir des exploitations, la part des exploitations professionnelles et de celles dont la surface est supérieure à la surface minimale d'installation, le pourcentage des exploitations agrandies ou réduites sur une période donnée. Dans cette perspective, nous avons construit, avec les experts madrilènes, des variables qualitatives rendant compte de ces phénomènes et qui puissent être définies dans une classification réduite à trois catégories (peu, moyen, beaucoup).

Le résultat permet de délimiter six USAPU (Carte 4) :

- 1/ *huerta* traditionnelle minifundiste¹⁴, généralement située dans des fonds humides des vallées collinéennes (concentrant l'eau en système méditerranéen) ;
- 2/ grandes exploitation historiques au fond de vallée, orientées principalement vers la production de céréales et de maïs, avec des parcours particuliers en fonction de leur histoire propre ;
- 3/ *páramos* : plateaux collinaires historiquement exploités avec des cultures méditerranéennes à sec (oliviers, céréales et vigne) ;
- 4/ *cuestas* et *piémont*, c'est-à-dire, des parcelles en pente cultivées à sec avec de la céréale ou de l'olivier, ou destinées au parcours d'élevage ;
- 5/ l'agriculture céréalière à sec en *campiña*¹⁵ ;
- 6/ l'agriculture opportuniste de céréales à sec mais irrigables en *campiña*, sur des espaces destinés auparavant à la *huerta* ;
- 7/ le reliquat d'*huerta* métropolitaine en *campiña*, irrigué par forage, qui constitua la ceinture horticole de Madrid et est voué à disparaître faute d'une stratégie adaptée au nouveau contexte socio-économique. En plus de ces six USAPU contenant une activité agricole, nous avons délimité trois USAPU complémentaires sur de terres auparavant cultivées : 102/ les chantiers arrêtés qui peuvent être mis en culture provisoirement en attendant la construction ; 103/ délaissés agricoles en front bâti en attente d'urbanisation et enfin, 104/ délaissés agricoles naturalisés. Ces trois dernières USAPU ne seront pas utilisées pour l'analyse statistique, car elles ne présentent plus d'activité agricole. Toutefois, en vertu de l'importante surface qu'elles recouvrent à Madrid, il est pertinent de tenir compte de leur existence, caractéristiques et localisation afin de faciliter une intervention éventuelle de l'action publique.

Nous avons, enfin, réalisé une ACM sur l'ensemble des variables retenues. A nouveau, trois groupes peuvent être définis et confirment l'efficacité de la méthode, susceptible d'être appliquée à des espaces différents de ceux qui ont servi à la produire. D'une part, les USAPUS sans enjeux économiques, peu professionnelles, correspondant à des agricultures héritées regroupant de pratiques agricoles anciennes et traditionnelles ; d'autre part, les USAPU à enjeux économiques, orientées selon de logiques de production. Ces dernières regroupent en premier lieu des USAPU « sensibles » à l'influence de la ville, qui sont flexibles par rapport à l'usage du sol et dont l'évolution est très impactée par le développement urbain. Enfin, deux USAPU à logique spécifique attachée à leur histoire particulière : les grandes exploitations historiques dont l'évolution est liée à celle d'une famille ; et la *huerta* minifundiste traditionnelle familiale, où coexistent des agricultures héritées peu productives avec des exploitations professionnelles (Fig. 4).



Carte 4. Cartographie des USAPU dans la zone d'étude de Madrid

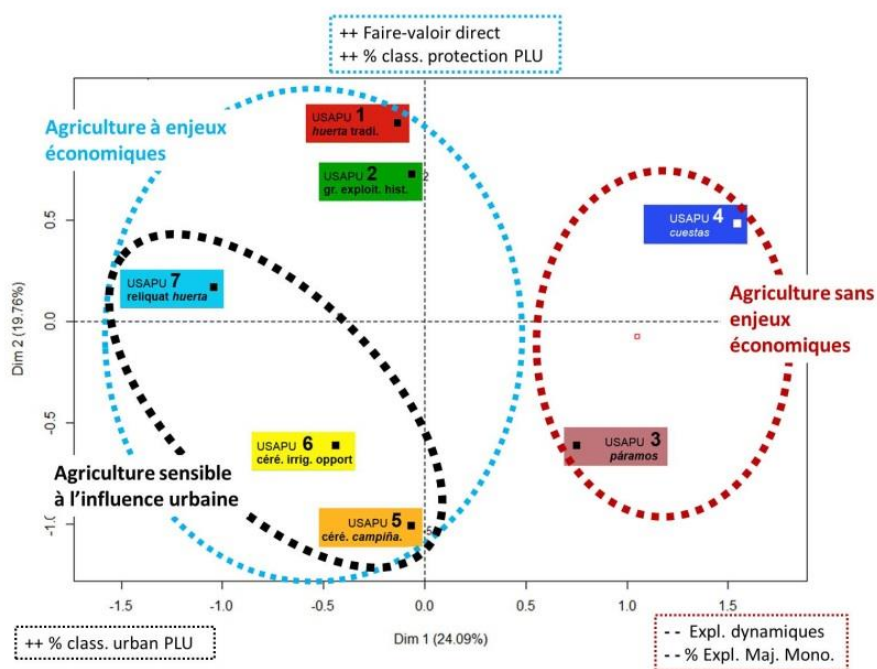


Fig. 4. ACM des USAPU de Madrid les groupant selon leur dynamisme et lien avec la ville

VI – Conclusion

La consommation par l'extension urbaine des sols agricoles périurbains méditerranéens est à même de générer des pertes irréversibles sur les espaces productifs qui sont actuellement encore générateurs de denrées alimentaires fraîches et de proximité. Des actions publiques nombreuses mais encore disparates émanent des collectivités locales désireuses de préserver un espace productif agricole. Elles se heurtent toutefois à une double difficulté : comment reconnaître les agricultures susceptibles de répondre aux attentes de la ville, sachant que le périurbain est caractérisé par une diversité de systèmes productifs dont certains n'ont aucun lien avec les marchés urbains de proximité ? Comment étendre l'analyse à l'échelle de l'action publique, pouvant concerner des espaces très vastes et un nombre très important de situations ou de types d'activités agricoles ? La démarche que nous proposons mêle l'analyse géomatique à la modélisation statistique et permet de caractériser des zones en fonction de leur sensibilité à l'influence urbaine, à l'intérieur d'un espace périurbain pouvant être aussi vaste que le nécessite l'action publique (une intercommunalité, une région, un pays dans le cadre d'une politique agricole nationale...). Elle permet de focaliser l'action publique dans les zones où elle a de fortes probabilités d'être plus efficiente, et d'optimiser les travaux de terrain complémentaires susceptibles de s'attacher aux données individuelles non visibles dans la méthode (capacité d'adaptation des exploitations existantes, par exemple). Nous l'avons principalement mise en œuvre au niveau de l'aire fonctionnelle de la ville d'Avignon. Nous y avons caractérisé huit USAPU qui permettent de discriminer les types d'agricultures en fonction de leur propension réactive à des incitations émanant de la collectivité locale de proximité. Cette approche permet donc de discriminer entre des espaces agricoles productifs dont les déterminants d'évolution ne sont pas locaux (qu'il s'agisse des conjonctures de marchés nationaux ou à l'export, des niveaux de salaires, des normes encadrant la production, ou autre...) et les espaces productifs potentiellement réactifs à l'action de proximité vers lesquels l'action publique locale de développement d'une agriculture productive, peut s'orienter. Nous montrons, en outre, que les USAPU peuvent être cartographiées à partir d'une dizaine de caractéristiques simples et potentiellement disponibles dans la plupart des pays méditerranéens. Pour tester cette hypothèse de généralité de la méthode, nous l'avons, dans un second temps, appliquée à la zone périurbaine de Madrid, sans recourir aux travaux de terrains approfondis, et nous avons obtenu des résultats équivalents. Le modèle est donc potentiellement reproductible à des échelles supérieures (un département, par exemple), avec une gamme de variables peu étoffée (une dizaine) et raisonnablement simples d'accès (généralement présentes dans les recensements nationaux). Reste, évidemment, à confronter la méthode à une gamme plus importante de situations différentes, représentant la diversité du bassin méditerranéen.

Références

- Ambroise R., Bonneaud F., Brunet-Vinck V. 2000. *Agriculteurs et paysages : Dix exemples de projets de paysage en agriculture*. Dijon : Editions Educagri. 207 pages.
- Antrop M., Rogge E. 2006. Evaluation of the process of integration in a transdisciplinary landscape study in the Pajottenland (Flanders, Belgium). *Landscape and Urban Planning*, 15 September 2006, vol. 77, n. 4. p. 382-392. <http://dx.doi.org/10.1016/j.landurbplan.2005.04.008>
- Bayse-Lainé A. 2014. *Millau nourrie "en local" ? Dynamiques de relocalisation de l'approvisionnement alimentaire et effectivité de la fonction vivrière du foncier agricole de proximité*. Mémoire (Master 2) : Paris Diderot.
- Benoît M., Rizzo D., Marraccini E., Moonen A.C., Galli M., Lardon S., Rapey H., Thenail C., Bonari E. 2012. Landscape agronomy: a new field for addressing agricultural landscape dynamics. *Landscape Ecology*, December 2012, vol. 27, n. 10. p. 1385-1394. <http://dx.doi.org/10.1007/s10980-012-9802-8>
- Boily M.-E. (dir.) 2012. *L'agriculture périurbaine et urbaine au Québec : état de situation et perspectives*. Québec : Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire. 29 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Agricultureurbaineetperiurbaine.pdf>

- Breiman L. 2001.** Statistical modeling: the two cultures. *Statistical Science*, vol. 16, n. 3. p. 199-231. <http://projecteuclid.org/euclid.ss/1009213726>
- Bryant C.R. 1995.** The role of local actors in transforming the urban fringe. *Journal of Rural Studies*, July 1995, vol. 11, n. 3. p. 255-267. [http://dx.doi.org/10.1016/0743-0167\(95\)00020-N](http://dx.doi.org/10.1016/0743-0167(95)00020-N)
- Burel F., Baudry J. 1999.** *Ecologie du paysage: concepts, méthodes et applications*. Paris : Lavoisier. 359 p.
- Charvet J.-P. 1994.** Introduction : nouvelles approches et nouvelles questions à propos des agricultures périurbaines. *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol. 71, n. 2. p. 119-122. <http://dx.doi.org/10.3406/bagf.1994.1725>
- Deffontaines J.-P., Thenail C., Baudry J. 1995.** Agricultural systems and landscape patterns: how can we build a relationship? *Landscape and Urban Planning*, February 1995, vol. 31, n. 1-3. p. 3-10. [http://dx.doi.org/10.1016/0169-2046\(94\)01031-3](http://dx.doi.org/10.1016/0169-2046(94)01031-3)
- Deffontaines J.-P., Thion P. 2001.** *Des entités spatiales significatives pour l'activité agricole et pour les enjeux environnementaux et paysagers : contribution à une agronomie du territoire*. Courrier de l'environnement de l'INRA, 01/10/2001, n. 44, p. 13-28. <http://www.inra.fr/dpenv/defftc44.htm>
- De Plazaola J.-P., Melquiond A. 2008.** *Les déplacements domicile travail en 2004 : approche par zone d'emploi. Provence-Alpes-Côte d'Azur*. INSEE PACA. 99 p. (Rapport d'étude, n. 13). <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/handle/1/2901>
- Deverre C., Traversac J.-B. 2011.** Manger local, une utopie concrète. *Métropolitiques*, 26 octobre 2011. 4 p. <http://www.metropolitiques.eu/Manger-local-une-utopie-concrete.html>
- Drescher A. 2001.** The integration of urban agriculture into urban planning: an analysis of the current status and constraints. In : SIDA, ETC. *Annotated bibliography on urban agriculture*. Stockholm : SIDA, Leusden : ETC. p. 555-569. <http://www.ruaf.org/publications/annotated-bibliography-urban-agriculture>
- Duchemin E. (dir.). 2013.** *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville*. [S.l.] : Éditions en Environnement Vertigo. 389 p.
- Duvernoy I., Jarrige F., Moustier P., Serrano J. 2005.** Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance, quelle gouvernance. *Les Cahiers de la multifonctionnalité* n. 8. p. 87-104. http://www.museum.agropolis.fr/pages/savoirs/periurbain/Jarrige_xtrCMF8.pdf
- Geniaux G., Ay J.-S., Napoléone C. 2011.** A spatial hedonic approach on land use change anticipation. *Journal of Regional Science*, vol. 51, n. 5. p. 967-986. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9787.2011.00721.x>
- Geniaux G., Napoléone C. 2005.** Rente foncière et anticipation dans le périurbain. *Economie et Prévision*, vol. 168, n. 2. p. 77-95. <http://dx.doi.org/10.3406/ecop.2005.7421>
- Germain P., Thureau B. 2010.** Les agriculteurs face à l'urbanisation : préserver l'espace de production agricole. *Etudes foncières*, 01/05/2010, n. 145, p. 13-17.
- Gilg A.W., Battershill M. 1998.** Quality farm food in Europe: a possible alternative to the industrialised food market and to current agri-environmental policies: lessons from France. *Food Policy*, February 1998, vol. 23, n. 1. p. 25-40. [http://dx.doi.org/10.1016/S0306-9192\(98\)00020-7](http://dx.doi.org/10.1016/S0306-9192(98)00020-7)
- Grosso R. (dir.). Moulinas R., Maureau A., Simon A., Galas J., Locci J.-P., Clap S. 1993.** *Histoire de Vaucluse : les Vauclusiens dans la vie nationale de 1793 à nos jours*. Avignon : Editions A. Barthélémy. 350 p.
- Hubert B., Moulin C.-H., Roche B., Pluvillage J., Deffontaines J.-P. 2004.** Quels dispositifs pour conduire des recherches en partenariat ? L'intervention d'une équipe de recherche au Pays basque intérieur. *Économie rurale*, vol. 279, n. 1. p. 33-52. <http://dx.doi.org/10.3406/ecoru.2004.5458>
- Jouve A.-M., Napoléone C. 2003.** Stratégies des agriculteurs et réorganisations spatiales sous contrainte de la périurbanité : étude du pays d'Aix-en-Provence. In : Elloumi M., Jouve A.-M. (eds.). *Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Paris (France) : Karthala. p. 145-171. (Economie et Développement).
- Lardon S. (ed.). 2012.** *Géoaquonomie, paysage et projets de territoire : sur les traces de Jean-Pierre Deffontaines*. Versailles (France) : Éditions Quae. 340 p. (Indisciplines).
- Mata R. (coord). Galiana L., Allende F., Fernández S., Lacasta P., López N., Molina P., Sanz C. R. 2009.** Evaluación del paisaje de la Comunidad de Madrid: de la protección a la gestión territorial. *Urban*, n. 14. p. 34-57. <http://polired.upm.es/index.php/urban/article/view/306/308>

- Melot R. 2015.** Droit à construire et recours contentieux en région provençale : les litiges traités par les tribunaux administratifs de Nice et Toulon. In : Vianey G., Requier-Desjardins M., Paoli J.-C. (eds.). *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 99-115. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 72). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=1018>
- Ministère de l'agriculture et de la pêche. 2009.** *Rapport du groupe de travail « circuits courts de commercialisation »*. Paris : Ministère de l'agriculture et de la pêche. 24 p. http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/rapport_du_gt_circuits_courts0409.pdf
- Nahmias P., Le Caro Y. 2012.** Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales. *Environnement urbain / Urban Environment*, vol. 6. p. 1-16. <http://dx.doi.org/10.7202/1013709ar>
- Nassauer J.I. 2012.** Landscape as medium and method for synthesis in urban ecological design. *Landscape and Urban Planning*, vol. 106, n. 3. p. 221-229. <http://dx.doi.org/10.1016/j.landurbplan.2012.03.014>
- Périllou G. (dir.), Pinault M. 2012.** *L'aire urbaine d'Avignon : une nouvelle échelle de réflexion territoriale. Premiers éclairages*. Avignon : AURAV (Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse). 12 p. (Les publications de l'agence, n. 1). www.aurav.org/Ressources/Files/aurav-aireurbaine.pdf
- Pitte J.-R. 1983.** *Histoire du paysage français de la préhistoire à nos jours*. Paris : Éditions Tallandier.
- Primdahl J., Andersen E., Swaffield S., Kristensen L. 2013.** Intersecting dynamics of agricultural structural change and urbanisation within european rural landscapes: change patterns and policy implications. *Landscape Research*, vol. 38, n. 6. p. 799-817. <http://dx.doi.org/10.1080/01426397.2013.772959>
- Sebillotte M. 1990.** Système de culture, un concept opératoire pour les agronomes. In : Combe L., Picard D. (dirs.). *Les systèmes de culture*. Versailles : INRA. p. 165-196. (Un Point sur...).
- Thebo A.L., Drechsel P., Lambin E.F. 2014.** Global assessment of urban and peri-urban agriculture: irrigated and rainfed croplands. *Environmental Research Letters*, November 2014, vol. 9, n. 11. 9 p. <http://dx.doi.org/10.1088/1748-9326/9/11/114002>
- Thinon P. 2003.** Les unités agro-physionomiques: quels usages ? Quelle prise en compte du temps ? In : Dugué P., Jouve P. (eds.). *Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux*. p. 585-594. Montpellier (France) : UMR Sagert. Actes du Colloque International, 2003/02/25-27, Montpellier (France).
- Torre A. 2014.** L'agriculture de proximité face aux enjeux fonciers. Quelques réflexions à partir du cas francilien. *Espaces et sociétés*, Juillet 2014, n. 158. p. 31-48. <http://dx.doi.org/10.3917/esp.158.0031>
- Valette É. 2014.** La question agricole fait-elle partie de l'urbanisme ? In : Viala L. (dir.). *L'urbanisme en partage*. Montpellier : Editions de l'Espérou. p. 109-119.
- Von Thünen J. H. 1826 rééd. 1966.** *Von Thunen's isolated state*. Glasgow : Pergamon press. 304 p.
- Wiel M. 1999.** *La transition urbaine ou le passage de la ville-pédestre à la ville-motorisée*. Sprimont : P. Mardaga. 149 p. (Collection Architecture : Architecture + Recherches, n. 39)
- Zasada I., Loibl W., Köstl M., Piore A. 2013.** Agriculture under human influence: a spatial analysis of farming systems and land use in european rural-urban-regions. *European Countryside*, February 2013, vol. 5, n. 1. p. 71-88. <http://dx.doi.org/10.2478/euco-2013-0005>

Notes

¹ Ce parti pris nous permet de ne pas considérer, par exemple, des formes d'agriculture en circuit court (conforme à des critères liés à la fonctionnalité), mais qui peuvent être localisées à l'autre bout de la planète (par exemple, un producteur/vendeur de vin californien).

² C'est-à-dire les dispositifs interdisant l'urbanisation, au titre de zones inondables, de zones de protection environnementale ou autre. La ville peut également protéger les espaces agricoles de ses abords au titre

d'espaces ouverts, par des zonages du type « grandes ensembles agricoles ou paysagers à préserver », « terres agricoles de qualité à préserver », ou par des trames vertes ou bleues, inscrits dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT).

³ Ce qui laisse la place à des systèmes opportunistes très particuliers, par exemple les cultures annuelles primées (Jouve et Napoléone, 2003), qui donnent à penser à un maintien de l'agriculture, alors qu'il s'agit de cultures d'attentes non pérennes.

⁴ Selon le Ministère de l'Écologie et le Développement Durable (2007) « cette convention n'entraînera pas de modification législative spécifique, les dispositions juridiques nationales concernant les paysages étant complètes et réparties dans au moins cinq codes différents (environnement, urbanisme, rural, forestier, patrimoine) ».

⁵ Le système de culture désigne une conduite qui mobilise des facteurs spécifiques de production afin de mettre en œuvre, sur un ensemble de parcelles, un type d'itinéraire technique et une succession culturale particulière. Il s'exprime à l'échelle de la parcelle comme de l'agencement des parcelles sur une exploitation (d'après Sebillotte, 1990).

⁶ L'organisation stratégique de l'exploitation fait référence aux choix de types d'utilisation de sol et de pratiques opérés pour atteindre les objectifs familiaux ou de production escomptés. L'utilisation du sol n'est pas homogène dans une exploitation. Cette diversité est liée à la rotation des cultures mais aussi à la nécessité de diversifier la production, d'avoir des cultures fourragères destinées au bétail ou à la disponibilité de main-d'œuvre ou des machines agricoles. L'organisation de l'exploitation renvoie au paysage dans lequel s'insère l'exploitation.

⁷ En France métropolitaine, la superficie moyenne de petites et grandes exploitations atteint 80 ha en 2010. Les petites exploitations (36 % de la SAU) ont une superficie moyenne de 10 ha. Toutefois, les petites exploitations de type maraîcher qui se développent près de villes occupent de faibles superficies. Par souci d'intégration de ces formes d'agriculture, nous avons établi à 1 ha le seuil pour l'échelle des exploitations, 1ha étant le seuil de taille déterminé par le recensement général agricole pour définir statistiquement une exploitation agricole. Dans ce sens, nous avons également considérées comme professionnelles les exploitations agricoles possédant une superficie en cultures spécialisée supérieure ou égale à 0,2 ha.

⁸ La ligne ferrée Paris-Lyon-Marseille a été créée en 1870.

⁹ Nous avons interviewé 14 agriculteurs, 3 élus et 3 techniciens, afin de mieux comprendre l'évolution des exploitations et les déterminants des stratégies des agriculteurs.

¹⁰ Matrices de corrélation et méthode d'apprentissage statistique Random Forest (algorithme des forêts d'arbres décisionnels, formellement proposées par Breiman (2001), combinés à une analyse d'endogénéité VIF (Variance Inflation Factor ou facteur d'inflation de la variance). Toutes les analyses statistiques ont été réalisées avec le logiciel R.

¹¹ Explications des abréviations utilisées dans la légende de la figure 3 : « % expl. agrandies » : pourcentage des exploitations, au sein d'une même USAPU, qui ont augmenté leur surface exploitée ; « % expl. réduites » : pourcentage des exploitations qui ont diminuée leur surface exploitée ; « % expl. professionnelles » : pourcentage des exploitations dont la superficie agricole cultivée est supérieure ou égale à 1ha, ou dont la superficie en cultures spécialisées est supérieure ou égale à 2000m² (conditions de dimension du RGA pour définir statistiquement une exploitation agricole) ; « % Expl. > SMI » : pourcentage des exploitations dont la surface est supérieure à celle établie par la Mutuelle Sociale Agricole de Vaucluse comme Surface Minimale d'Installation, selon l'OTEX de l'exploitation ; « % expl. Maj. Mono. » : pourcentage d'exploitation mono-orientées selon l'Orientations Technico-Economique (OTEX) majoritaire présente dans l'USAPU ; « % class. Agricole PLU » : pourcentage de la surface de l'USAPU classée comme agricole par le Plan Local d'Urbanisme de la commune concernée.

¹² En sachant qu'une campagne de terrain en juin 2014 et en juin 2015 (auprès de 19 agriculteurs, 4 élus et 5 experts ou techniciens locaux), nous a permis de valider empiriquement les résultats.

¹³ L'OTEX, ou Orientations Technico-Economique des exploitations agricoles, est un indicateur européen qui explique la spécialisation des exploitations agricoles en fonction des revenus attachés à chaque production agricole de chaque exploitation. Cet indicateur existe dans le recensement général agricole en France depuis 1979.

¹⁴ Petites exploitations familiales, composées d'un parcellaire morcelé et éclaté.

¹⁵ La campiña est un terme qui désigne les grandes plaines de labour.

Utilisation du sol et dynamiques des entreprises agricoles dans les territoires urbains et périurbains de l'Italie

Marcello De Rosa, Luca Bartoli, Silvia Chiappini

Université de Cassino et du Lazio Meridionale (Italie)

Résumé. L'étude se concentre sur les trajectoires de développement très diversifiées des exploitations agricoles ; en proximité des centres urbains, elles subissent la concurrence pour l'utilisation du sol. Pour vérifier les dynamiques de l'utilisation du sol agricole et l'évolution des typologies d'entreprises agricoles en vigueur dans les zones centrales et de proximité, seront confrontées des sources statistiques qui font référence aux deux derniers recensements généraux de l'agriculture italienne. Ensuite, les implications, au début d'une nouvelle phase de programmation pour le développement rural 2014-2020 en matière de politique économique de développement, seront traitées à la fin de cet article, en considérant aussi les distorsions éventuelles dans les modèles de développement territorial agricole dans les pôles urbains.

Mots-clés. Dynamique d'exploitations agricoles – Aires urbaines – Qualification et diversification.

Land use and dynamics of farms in urban and suburban territories in Italy

Abstract. The study focuses on the wide range of diversification and qualification trajectories of agricultural products in urban and suburban areas. In urban centres, farms suffer from competition for land use and qualification and diversification therefore become compulsory strategies to survive. In order to analyse changing agricultural land use and types of farms in urban/suburban areas, we will verify the dynamics of agricultural specialization as recorded in the last two censuses of Italian agriculture. At the beginning of a new rural development programming period running from 2014 to 2020, policy implications will be discussed in order to evaluate the possibility of stimulating virtuous farm development paths in urban and suburban areas.

Keywords. Farm evolution – Urban areas – Qualification and diversification.

Introduction

Les dynamiques des exploitations agricoles montrent des trajectoires de développement très diversifiées, dans lesquelles la localisation territoriale revêt aussi une certaine importance, en milieu rural ou urbain. En particulier, en proximité des centres urbains les phénomènes reconnus comme l'étalement urbain (*urban sprawl*) accroissent le risque de compétition pour l'utilisation du sol et risquent de marginaliser l'activité agricole.

Il est donc nécessaire d'activer des leviers stratégiques qui relancent le rôle de l'agriculture dans ces territoires ; le Plan Stratégique National Italien (PSNI) pour la période de programmation 2007-2013 a mis en évidence les opportunités de développement de l'agriculture dans les pôles urbains et périurbains, liées étroitement à la capacité d'activer des modèles productifs agricoles, et qui ne soient plus basés exclusivement sur la production intensive de denrées alimentaires dans une perspective productiviste, mais à la capacité d'entreprendre des parcours entrepreneuriaux liés au paradigme de la multifonctionnalité : le rôle actif dans la préservation du paysage traditionnel, la production énergétique, le tourisme agricole, la distribution de services sociaux, le développement des filières courtes représentent donc des modèles productifs alternatifs qui peuvent relancer la production agricole en milieu urbain.

En outre, le processus de transition vers l'agriculture multifonctionnelle n'apparaît pas encore achevé, ou présente des différenciations profondes dans les différents contextes territoriaux

urbains et périurbains : dans quelle mesure les approches liées à la multifonctionnalité peuvent-elles être appliquées à la majorité des entreprises agricoles ? Quelles sont les barrières qui empêchent ce parcours ?

L'article que nous présentons ici, évolue dans ce contexte et a comme objectif l'analyse des dynamiques des entreprises agricoles dans les territoires urbains et périurbains. Ce travail de recherche permet de vérifier la « cohérence » de ces dynamiques avec les politiques pour les territoires urbains. Pour ce faire, nous sélectionnerons les exploitations agricoles qui se trouvent en territoires urbains, dans la région du Lazio, comme elles ont été classées récemment par le Ministère du Développement Économique.

Après quelques rappels théoriques suivis d'une brève note méthodologique, nous présentons les principaux résultats de l'enquête, puis nous tirons des conclusions que nous mettons en perspective avec les choix politiques nationaux et européens.

I – Rappels théoriques sur les changements dans les zones urbaines et périurbaines

En proximité des centres urbains, l'activité agricole souffre de la compétition pour l'utilisation du sol qui produit un recours systématique aux terres fertiles à l'avantage des secteurs extra-agricoles (Simion, 2012 ; Poulot, 2008 ; Serrano, 2015). Cela engendre une multiplication des acteurs impliqués dans la gestion de ces territoires : ces acteurs ont souvent des intérêts très différenciés, pour exemple résidentiels, professionnels, récréatifs (Bertrand *et al.*, 2006). Il est donc nécessaire d'activer des leviers stratégiques qui relancent le rôle de l'agriculture dans ces territoires. Ce but est devenu l'objectif des politiques de développement rurales, qui offrent aux agriculteurs des aires urbaines et périurbaines de nombreux outils financiers pour entreprendre des parcours entrepreneuriaux liés au paradigme de la multifonctionnalité (van Huylenbroeck *et al.*, 2007 ; Zasada, 2011). La figure 1 décrit le processus de transition du paradigme productiviste au paradigme multifonctionnel qui s'affirme en appliquant deux perspectives :

- a) la différenciation des produits, à travers les stratégies de qualification et de valorisation de la production agricole et agroalimentaire. Dans l'axe vertical, elle se réfère à l'utilisation des approches de qualification de la production agricole, orientées vers des modèles agricoles durables et résilients, comme par exemple l'agriculture biologique ou bien la qualification liée à l'origine géographique des produits ;
- b) la diversification d'exploitation agricole vers les activités connexes à l'agriculture (préservation du paysage, activités agro-touristiques, etc.), explicité dans l'axe horizontal.

Il s'agit essentiellement d'une stratégie de repositionnement fonctionnel (*boundary shift*) bien connue qui, selon Banks *et al.* (2002), est justifiée à la fois dans l'approfondissement (*deepening*) que dans l'élargissement (diversification). Le premier concerne l'approfondissement ou la valorisation (*deepening*), qui implique une dilatation de la production agricole vers des productions qui permettent de détenir dans l'entreprise des parts de valeur ajoutée (par exemple l'agriculture biologique, les productions typiques ou traditionnelles, la transformation en entreprise des produits agricoles, les nouveaux circuits de vente, comme les marchés fermiers, l'artisanat etc.). L'autre voie de développement implique un élargissement des activités (*broadening*) capables d'inclure un éventail de services pour la protection et la préservation du territoire, de nouvelles formes d'entreprise (fermes pédagogiques, sociales, etc.), diversification et agritourisme. Le parcours choisi par l'exploitation agricole dépend du contexte socio-institutionnel et de la capacité d'interagir avec d'autres acteurs locaux : donc, le processus de développement peut être sectoriel ou territorial ; les résultats de ce processus sont incertains et déterminent souvent des mondes de production (*World of Foods*) aux caractéristiques différentes (Morgan *et al.*, 2006).

Le processus de transition vers l'agriculture multifonctionnelle n'apparaît pas encore achevé, ou présente des différenciations profondes dans les différents contextes territoriaux urbains et périurbains (Brunori *et al.*, 2012). Ces processus s'encadrent dans la perspective théorique de

l'innovation sociale et des théories de la transition (Geels et al., 2007). Donc, notre objectif est d'analyser les dynamiques agricoles dans les territoires urbains et périurbains en Italie, en particulier dans la région du Lazio et de vérifier la « cohérence » de ces dynamiques avec les politiques rurales pour les territoires urbains. À ce propos, le Plan Stratégique National Italien 2007-2013 affirme : « *la proximité des centres urbains exerce vers l'agriculture une nouvelle demande de biens et services sociaux au profit des populations urbaines et de catégories de citoyens. Il représente un grand potentiel à exploiter* ».

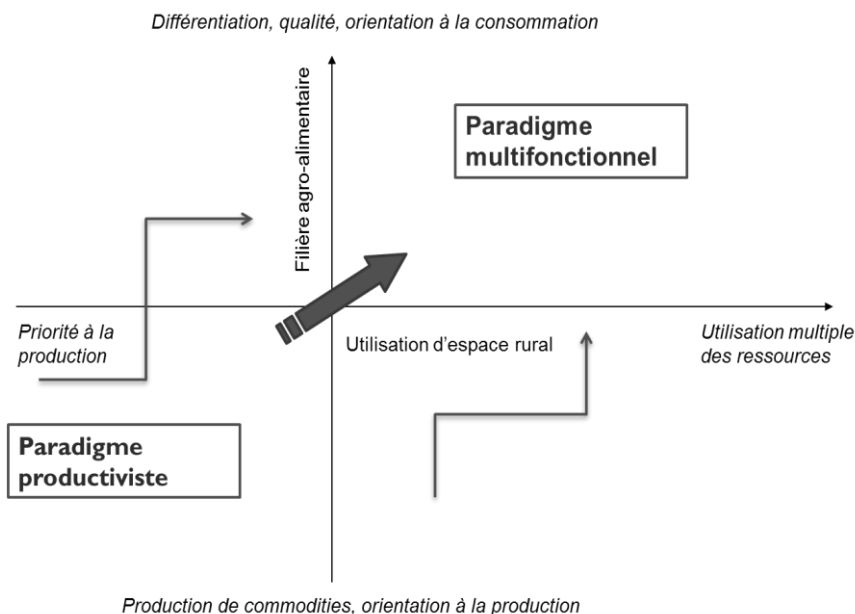


Fig. 1. Le repositionnement fonctionnel de l'agriculture : du paradigme productiviste au paradigme multifonctionnel

Source : Marsden et al. (2008)

II – Méthodologie d'analyse

Nous analysons les dynamiques des entreprises agricoles dans les territoires urbains tels qu'ils ont été classés récemment par le Ministère du Développement Économique italien. La classification part de l'ensemble des indicateurs, qui sont reliés à l'accès des communes aux services essentiels (école, santé, transports). L'offre de services est reliée à la distance aux centres : les zones centrales sont celles qui sont pourvues de services essentiels. Identifier les centres signifie classer toutes les communes en quatre groupes :

- (a) zones de proximité (pôles intercommunaux, ceinture) ;
- (b) zones intermédiaires ;
- (c) zones périphériques ;
- (d) zones très périphériques.

Cette classification a été obtenue sur la base d'un indicateur d'accessibilité calculé en minutes en fonction du parcours par rapport au point central le plus proche. Pour l'analyse empirique, nous prenons en considération le territoire de la région du Lazio, qui se trouve dans l'Italie centrale (Fig. 2).

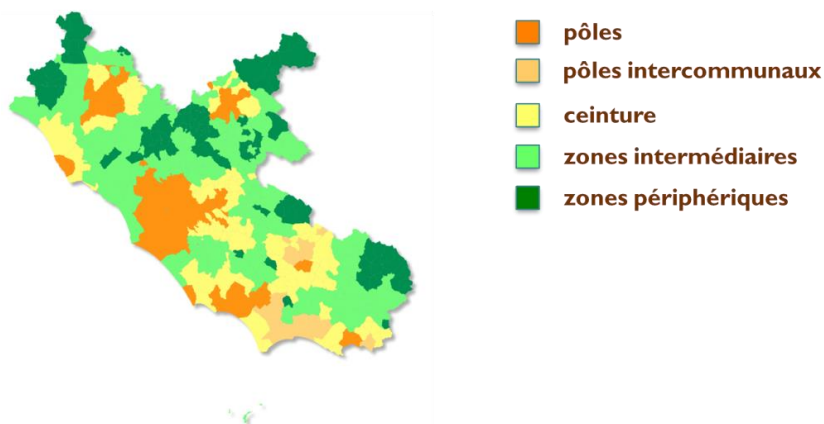


Fig. 2. Les zones identifiées par le Ministère du Développement Économique italien – Région du Lazio (2012)

Source: Notre traitement de données ISTAT

Trois méthodologies d'analyse ont été appliquées :

1. une brève analyse sociodémographique, pour analyser le taux de croissance naturel et l'indicateur de vieillissement ;
2. une analyse physique, pour l'étude d'évolution de la structure sociodémographique ;
3. une analyse stratégique, qui vérifie l'évolution des exploitations agricoles dans des trajectoires de développement étroitement liées à l'entrepreneuriat multifonctionnel, selon la perspective de la différenciation qualitative (Biologique plus Indications Géographiques, BIO+IG) et de celle de diversification d'exploitations agricoles (activités liées à l'agriculture).

Les variables utilisées proviennent des derniers recensements généraux sur la population et sur l'agriculture italienne (Istat, 2012). Pour mettre en évidence les associations existantes entre les variables considérées, en particulier pour vérifier l'évolution des exploitations agricoles dans les trajectoires de développement (analyse stratégique), il est calculé alors un indice de spécialisation (I_{sp}) en activités de qualification de produits (BIO + IG) et de diversification de l'agriculture.

L'indice est le rapport parmi les deux taux, soit :

$$I_{sp} = \frac{E_{ir}/Er}{E_{in}/En}$$

où r et n sont respectivement la partition territoriale (a, b, c, d) et le total régional tandis que i sont les secteurs (Bio/IG ou bien activités liées à l'agriculture), et E sont les exploitations agricoles.

L'indice prend une valeur supérieure à 1 si le poids du secteur i à l'intérieur de la partition territoriale spécifique dépasse son poids numérique sur le total des entreprises régionales, et il prend une valeur inférieure, dans le cas contraire.

III – Résultats

Les résultats de l'analyse sociodémographique par partition territoriale sont représentés dans le tableau 1. En particulier, le taux de croissance naturel, ou bien le rapport entre le taux de croissance naturel annuel moyen et la population moyenne, indique combien de personnes sont

ajoutées (si les naissances dépassent les décès) ou soustraites (dans le cas contraire) pour 1000 habitants en moyenne, pour chaque année de la période. Le taux de migration net est le rapport de la migration nette annuelle moyenne et la taille de la population résidente moyenne multipliée par mille. Le taux de croissance totale d'une population, obtenue par la somme du taux d'accroissement naturel et le taux de migration net, exprimant la variation annuelle moyenne (pour 1000 habitants) qui a caractérisé la cohérence de la population dans une période de temps donnée.

Une mesure bien connue du degré de sénilité de la population est assurée par l'indice synthétique de vieillesse qui est le rapport (en pourcentage) entre la population âgée de 65 ans et plus et les jeunes âgés de 0 à 14 ans. En ce qui concerne le taux de croissance naturel (2002-2012), les valeurs les plus élevées sont observées dans les régions où le vieillissement est le moins marqué. Dans les zones périphériques (où la population est plus âgée en raison de l'exode rural), le taux supposé a une variation négative (-3,37) mais une valeur du taux de migration net d'environ 10 pour mille laisse entendre un revirement par rapport au passé. Dans les centres urbains, qui ont une croissance naturelle approximativement égale à zéro, il y a les municipalités avec un faible taux d'augmentation de la population et, par conséquent, ont la deuxième valeur du niveau de la sénilité. Les zones intermédiaires montrent, par contre, la variation la plus élevée pour le taux de croissance total (13,54 %), avec un indice synthétique de vieillesse égal à 123,5.

Tableau 1. Résultats par partition territoriale (2002-2012)

Partition territoriale	Taux de croissance naturelle (%) (2002-2012)	Taux de migration nette (%) (2002 -2012)	Taux de croissance total (%) (2002 -2012)	Indice synthétique de vieillesse 2001	Indice synthétique de vieillesse 2011
A - Pôle	0,03	3,47	3,5	142,2	153,9
B - Pôle Intercommunal	0,98	10,22	11,2	102,7	125,2
C - Ceinture	1,31	10,84	12,15	107	122,2
D - Intermédiaire	0,96	12,58	13,54	113,8	123,5
E - Périphérique	-3,73	9,86	6,13	170,6	177,9

Source : Notre traitement de données ISTAT

Pour les dynamiques des spécialisations agricoles, l'analyse des indicateurs utilisés est développée dans la figure 3.

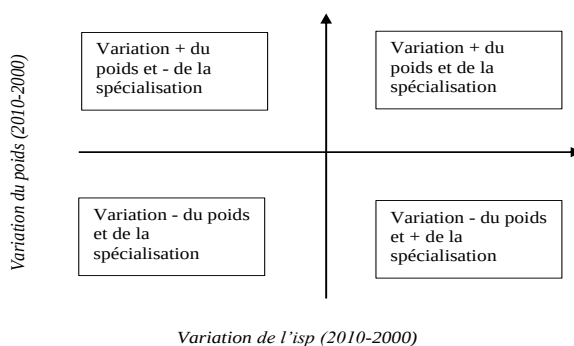


Fig. 3. Le schéma de classification

Source : Notre traitement de données

Donc, comme le démontre le graphique 3, il y a deux éléments qui peuvent être déduits ; le premier est un changement positif dans la dynamique de la spécialisation : ce qui signifie un renforcement d'un trajet de spécialisation productive déjà commencé dans la décennie précédente, et qui tend à se confirmer en raison de la dynamique positive du marché. D'autre part, le deuxième élément souligne le poids relatif de nouvelles activités dans le secteur primaire. Cela permet de mettre en évidence comment la nature de ces trajectoires définit une sorte de transition sociotechnique.

Les résultats des indicateurs sont illustrés dans la figure 4 dessous. Comme on peut le voir sur la figure 4, les centres urbains (zones A) se caractérisent par un repositionnement fonctionnel du secteur primaire, qui agit le long des lignes de stratégies de différenciation de la qualité et de la recherche vers les réseaux alternatifs d'approvisionnement en nourriture, aussi bien que des stratégies liées à la diversification de l'agriculture dans les activités non agricoles, comme l'agrotourisme. Et notamment, les stratégies de différenciation qualitatives sont celles avec les dynamiques les plus marquées et avec une intensité d'indicateurs relativement plus élevée. Il s'agit, donc, de stratégies de changement. La présence de centres urbains comme la municipalité de Rome stimulent ces parcours à travers une progressive territorialisation des activités agricoles et à travers la revitalisation des espaces ruraux comme espaces de production mais aussi de consommation.

Dans les pôles intercommunaux, apparaissent par contre des dynamiques articulées. Si, en effet, d'un côté émerge une variation positive de la spécialisation et du poids relatif dans les stratégies de différenciation qualitative, de l'autre les dynamiques de diversification semblent négatives autant en matière de spécialisation, que de poids quantitatif sur le secteur agricole territorial ; à l'exception des pôles urbains de la ceinture périurbaine où les dynamiques semblent fortement négatives et des zones de ceinture où la différenciation qualitative a une variation positive, dans les autres zones, les résultats sont systématiquement négatifs et ils confirment ensuite un parcours inverse par rapport aux années précédentes.

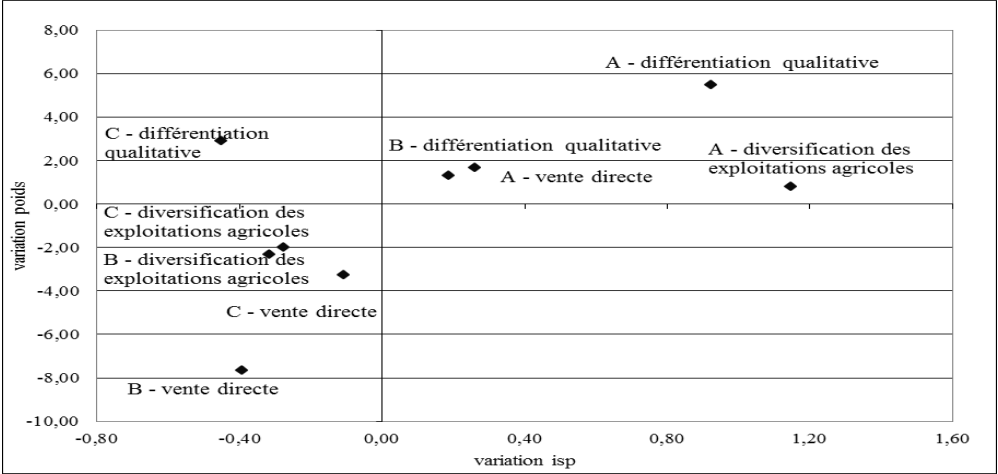


Fig. 4. Le positionnement des zones territoriales

Source : Notre traitement de données ISTAT

Pour vérifier s'il s'agit d'une transition achevée ou simplement d'un parcours commencé et seulement encore dans ses phases initiales à savoir à un niveau de niche ou de *novelty*, le tableau 2 souligne le poids en pourcentage de chaque activité analysée. Les données montrent comment les dynamiques sont asymétriques : la diversification et la vente directe subissent un arrêt en termes relatifs, pendant que la différenciation qualitative connaît une variation positive. Par contre, les données relatives aux pôles urbains montrent des dynamiques positives qui de fait contredisent la donnée agrégée régionale.

En effet, on relève une variation en pourcentage soit dans les stratégies de diversification économique, soit dans la vente directe, soit dans la différenciation qualitative. La variable « vente directe » connaît un accroissement en pourcentage lequel impacte un cinquième des exploitations agricoles régionales. A partir de cette typologie, on peut parler d'un processus en transition qui, bien que n'ayant pas encore atteint le niveau du régime technologique a certainement les caractéristiques d'un processus de consolidation.

Tableau 2. Poids en pourcentage des stratégies d'entreprise dans les différentes zones (2000-2010)

Poids %	A		B		C		D		E+F		Total	
	Pole		Pole Intercommunal		Ceinture		Intermédiaire		Périphérique			
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Diversification	3,2	4	3,8	1,8	4,9	2,6	4,3	3,9	6,3	5,4	4,5	3,6
Élevage de qualité	0,1	0,6	0,0	0,4	0,1	0,4	0,1	0,5	0,1	1,1	0,1	0,5
Production de qualité	1,7	7,2	0,1	1,8	3,7	6,6	2,6	7,1	3,4	12,7	2,7	7,1
Vente directe	16,5	17,8	16,2	8,6	16,8	13,5	17,5	17,3	17,9	17,2	17,1	15,5

Source : Notre traitement de données ISTAT

IV – Conclusion

La littérature récente a souligné comment les fonctions et les valeurs agricoles traditionnelles dans les zones urbaines et péri-urbaines ont été remplacées par de nouvelles fonctions et des valeurs non pas seulement productives, mais liées au rôle multifonctionnel du secteur primaire. Dans ces territoires, il se réalise une sorte de multifonctionnalité par le « règlement de la coprésence » (Serrano, 2015).

En raison de la proximité géographique des centres urbains comme noyaux de transition de la société et des modes de vie, ce processus constitue une opportunité de restructuration agricole au-delà du modèle industriel basé sur la production standardisée des produits agricoles (Zasada, 2011).

Opportunités récréatives, milieux attrayants où vivre, et qualité écologique représentent des facteurs localisés souples, et qui acquièrent une importance dans le cadre de la compétition internationale des régions urbaines. Comme Weber et Seher (2006) l'ont souligné, l'agriculture péri-urbaine adaptée à la multifonctionnalité joue un rôle important dans la fourniture de ces services.

Le présent travail vérifie la présence de phénomènes liés à une transition de régime sociotechnique dans les territoires urbains de la région du Lazio en Italie. Au final, cette étude a proposé une double perspective d'analyse : la première concerne l'étude de la spécialisation des exploitations agricoles en productions liées à la qualité et à la diversification d'entreprise, activités connexes avec l'agriculture ; la seconde, par contre, concerne l'évaluation du poids relatif que ces activités ont sur le secteur primaire régional, avec le but de vérifier l'état d'avancement de la transition.

En lien avec la littérature récente, nous avons vérifié la concurrence croissante dans l'utilisation des sols entre les produits agricoles et non agricoles ; ils ont certainement stimulé un processus de repositionnement stratégique dans les zones urbaines, qui se traduit dans des stratégies d'amélioration des produits agricoles en termes de qualité et de diversification. En outre, la répartition territoriale adoptée qui distingue les diverses zones péri-urbaines (pôles, pôles intercommunaux, ceinture) montre différentes trajectoires qui ne permettent pas d'homologuer les parcours stratégiques des entreprises, mais qui soulignent la profonde diversité au sein des sous-agrégats (urbain - périurbain).

La possibilité de consolider ces dynamiques déjà commencées dans les pôles urbains et d'inverser une tendance dans les pôles intercommunaux et dans la ceinture passe par une série d'actions stratégiques :

- consolidation de la relation rural-urbain (*partnership rural-urban*) à travers des approches intégrées (OECD, 2013) ;
- nouvelles relations entre chaîne d'approvisionnement (*food supply chain*) et citoyens-consommateurs ;
- nouvelles relations entre le secteur public acheteur et consommateur de nourriture et la filière de la fourniture alimentaire ;
- croissance des cités et des aires urbaines : comment les décideurs des politiques alimentaires (*food policy makers*) réfléchissent à de nouvelles relations entre gouvernement et société civile ?

Dans ce cadre, le Plan des Politiques de développement Rural 2014-2020 ouvre de nombreuses pistes pour orienter les stratégies de développement territorial dans les directions souhaitées. Par les documents de plan régional pour le développement rural, il est possible d'envisager la politique rurale comme la base d'une nouvelle politique urbaine. Cela signifie que la politique rurale peut être vue comment outil fondamental pour la qualification des aires périurbaines et pour contenir l'étalement urbain (*urban sprawl*).

S'il paraît possible de penser à une politique commune (urbaine/rurale) qui peut mener à un mix socialement optimal de fonctions et services fourni par l'agriculture urbaine/périurbaine (Vejre *et al.*, 2007) nous avons de forts doutes sur la facilité d'intégration des politiques structurales souhaitée dans les documents communautaires. À l'exception de quelques situations, qui ont testés avec succès l'intégration des fonds structurels, nous constatons la continuité d'initiatives séparées s'intéressant d'un côté aux zones rurales et, de l'autre aux zones urbaines. Il en résulte une démarcation entre zones lors de l'activation des fonds (Mantino, 2012). Le défi restant à relever est de trouver un modèle de synthèse entre les initiatives séparées de développement territorial qui soit capable de transmettre des trajectoires vertueuses, transformant les niches d'innovation en transitions de régime sociotechnique.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Gisèle Vianey pour ses précieuses remarques.

Références

- Banks J., Long A., van der Ploeg J.D. 2002.** Living countrysides: rural development processes in Europe. The state of the art. Elsevier. 231 p.
- Bertrand N., Souchard N., Rousier N., Martin S. Micheels M.-C. 2006.** Quelle contribution de l'agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus ou tensions ? *Revue d'économie régionale et urbaine*, Août 2006, n. 3, p. 329-353. <http://dx.doi.org/10.3917/reru.063.0329>
- Brunori G., Rovai M. 2012.** Un approccio dinamico alla pianificazione del paesaggio rurale. In : Poli D. (ed.). *Regole e progetti per il paesaggio. Verso il nuovo piano paesaggistico della Toscana*. Firenze : Firenze University Press. p. 201-205. <http://digital.casalini.it/10.1400/199636>
- Geels F.W., Schot J. 2007.** Typology of sociotechnical transition pathways. *Research Policy*, April 2007, vol. 36, n. 3. p. 399-417. <http://dx.doi.org/10.1016/j.respol.2007.01.003>
- ISTAT. 2012.** Institut National Italien de la Statistique. Recensements généraux sur la population et sur l'agriculture italienne. <http://www.istat.it/>
- Mantino F. 2012.** The EU proposals for rural development after 2013: a good compromise between innovation and conservative choices? Paris : Notre Europe. 4 p. (Notre Europe Policy Brief, n. 31). <http://www.delorsinstitute.eu/011-3041-The-EU-proposals-for-rural-development-after-2013-A-good-compromise-between-innovation-and-conservative-choices.html>
- Marsden T.K., Van der Ploeg J.D. (eds.) 2008.** Unfolding webs: the dynamics of regional rural development. Assen : Van Gorcum. 262 p. <http://edepot.wur.nl/358298>
- Morgan K., Marsden T., Murdoch J. 2006.** Worlds of food: place, power and provenance in the food chain, New York : Oxford University Press. 225 p.
- OECD 2013.** Rural-urban partnerships: an integrated approach to economic development. Paris : OCDE. 330 p. (OECD Rural Policy Review). <http://dx.doi.org/10.1787/9789264204812-en>
- Poulot M. 2008.** Les territoires périurbains : « fin de partie » pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? *Géocarrefour*, vol. 83, n. 4. p. 269-278. <http://dx.doi.org/10.4000/geocarrefour.7045>
- Serrano J. 2015.** Aménager la multifonctionnalité des espaces périurbains. Mémoire HDR : Université François Rabelais.
- Simion G. 2012.** "Urban Sprawl and Agricultural Land Use Change in the Bucharest Metropolitan Area". In: *Land Use in Transition: Potentials and Solutions between Abandonment and Land Grabbing*, 20-22 June 2012, Halle, Germany.
- Sonnino R., Marsden T. 2006.** Alternative Food Networks in the South West of England. In : Marsden T., Murdoch J. (eds.). *Between the local and the global*. Oxford : Elsevier. p. 299-322. (Research in Rural Sociology and Development, vol. 12).
- Van Huylenbroeck G., Vandermeulen V., Mettepenningen E., Verspecht A. 2007.** Multifunctionality of Agriculture: A Review of Definitions, Evidence and Instruments. *Living Reviews in Landscape Research*, vol. 1. 43 p. <http://dx.doi.org/10.12942/lrlr-2007-3>
- Vejre H., Abildtrup J., Andersen E., Andersen P.S., Brandt J., Busck A., Dalgaard T., Hasler B., Huusom H., Kristensen L.S., Kristensen S.P., Præstholm S. 2007.** Multifunctional agriculture and multifunctional landscapes - land use as interface. In : Mander Ü., Wiggering H. and Helming K. (eds.) *Multifunctional land use: meeting future demands for landscape goods and services*. Berlin : Springer Verlag. p. 93-104. http://dx.doi.org/10.1007/978-3-540-36763-5_6
- Weber G., Seher W. 2006.** Raumtypenspezifische Chancen für die Landwirtschaft - eine Annäherung aus österreichischer Sicht = Chances for agriculture in specific types of areas - the Austrian perspective. *disP - The Planning Review*, vol. 42, n. 166. p. 46-57 <http://dx.doi.org/10.1080/02513625.2006.10556962>
- Zasada I. 2011.** Multifunctional peri-urban agriculture: a review of social demands and the provision of goods and services by farming. *Land Use Policy*, October 2011, vol. 28, n. 4. p. 639-648. <http://dx.doi.org/10.1016/j.landusepol.2011.01.008>

Thème 2

**Les structures traditionnelles mal protégées
par les politiques foncières,
d'aménagement et environnementales**

Vilipender les usages pastoraux, déposséder les acteurs locaux : conséquences socio-spatiales du risque d'incendie de forêt en Corse et en Sardaigne

Pauline Vilain-Carlotti

Laboratoire LADYSS (UMR 7533) et Université Paris 8 (France)

Résumé. Et si l'on s'interrogeait sur autre chose que sur l'inflammabilité de la végétation méditerranéenne, lorsque l'on étudie le risque d'incendie de forêt, en région méditerranéenne ? Ne devrait-on pas questionner les représentations qu'ont les différents acteurs locaux de ce phénomène et particulièrement le passage du feu, comme outil de gestion de l'espace, dans les époques anciennes, au risque d'incendie, aujourd'hui ? Comment ce changement de paradigme s'est-il produit ? Dans quelle mesure le risque d'incendie pourrait-il être une construction sociale élitiste visant à discréditer des pratiques, des usages et des savoir-faire ruraux, tels que les brûlages pastoraux ? Quels en sont les enjeux et de quel nouveau projet territorial sont-ils les fondements idéologiques ? Cette construction sociale ne serait-elle pas un outil pour l'accaparement foncier des espaces ruraux ? Il s'agira d'expliquer ces conflits de représentations qui recomposent les territoires méditerranéens et de montrer que le feu est peut-être davantage une solution qu'un problème, une solution économique et foncière pour les acteurs dominants. Afin de répondre à ces questions, nous nous appuyons sur un corpus d'entretiens réalisés auprès des éleveurs, des gestionnaires et des décideurs, en Corse et en Sardaigne, deux îles-laboratoires pour l'étude de ces phénomènes.

Mots-clés. Risque d'incendie de forêt – Vulnérabilités – Élevage – Rente foncière – Corse et Sardaigne.

Vilifying pastoral practices and dispossess local stakeholders: socio-spatial consequences of the risk of forest fires in Corsica and Sardinia

Abstract. Can we consider aspects other than the flammability of the vegetation when we analyze the risk of forest fire in the Mediterranean region? Shouldn't we question the representations of this phenomenon as seen by different local agents, in particular the shift from using fires as a land management tool in ancient times to an understanding of fires based solely on risk? How has this paradigm shift come about? To what extent is the notion of forest fire an elitist social construct aimed at discrediting rural practices, customs and know-how, such as controlled burning for agricultural production? What is at stake, and what the new territorial vision is at work? Couldn't this social construct be a means of taking over rural land? We explore these conflicting representations which are redefining the Mediterranean region and demonstrate that fire is perhaps more a solution than a problem, an economic and land-use solution for the dominant stakeholders. Our exploration is founded on a series of interviews with farmers, managers, and decision makers in Corsica and Sardinia. In order to deal with these issues, the first section of the paper will highlight the conflicts in land use and the agents' strategies, understood through a comparison of discourses. We will then analyze the fact that the social construct leads to the emergence of vulnerable spatial structures. To conclude, we offer an insight into the enactment of the representation of forest fire risks which define a new territorial vision.

Keywords. Risk of forest fire risk – Vulnerabilities – Stock farming – Ground rent – Corsica and Sardinia.

I – Introduction

Jusqu'à la fin des années 1990, le risque d'incendie de forêt était souvent lié, dans les discours experts et médiatiques, aux feux des bergers (Vaiss, 2007). Pour qui s'intéresse aux représentations du risque d'incendie, l'amalgame entre ce dernier et les feux pastoraux s'impose systématiquement. Il s'agit alors de le questionner car il permet de redonner à la recherche sur les risques d'incendie son caractère social : celui d'un théâtre entre différents acteurs aux représentations conflictuelles et en concurrence sur l'espace. De plus, cet amalgame est récent tout comme l'est, le feu pastoral qui n'est donc pas, comme certains le dénoncent, une manie du feu méditerranéenne.

À partir des années 1950-1960, les forêts méditerranéennes retiennent l'attention des pouvoirs publics (Bonnier, 2008). Cette période coïncide avec le moment où la forêt méditerranéenne devient un patrimoine écologique et économique, voire une rente foncière à valoriser (Aspe, 2008 ; Corvol, 2009). Les campagnes anti-incendie se développent dans le but de protéger une nature chère aux touristes et aux esthètes. Ce tropisme forestier tend à considérer le feu, et ceux qui le mettent, comme un risque pour un territoire qui a majoritairement perdu sa vocation pastorale au profit du développement résidentiel. La Corse et la Sardaigne deviennent touristiques et le feu, d'outil, se fait menace pour les nouvelles constructions résidentielles. Aujourd'hui, ce lien se fait plus ténu dans les discours d'acteurs. Pourtant, l'encadrement du feu pastoral reste une composante essentielle de la gestion des incendies. Comment alors analyser aujourd'hui le rapport entre feu pastoral et risque d'incendie ? Ne peut-on l'appréhender autrement que dans une logique de prédation d'éleveurs usant du feu pour ouvrir les espaces boisés, au risque d'embrasement ? Il convient d'analyser dans quelle mesure le risque d'incendie pourrait être une construction socio-spatiale visant à discréditer des pratiques, des usages et des savoir-faire ruraux, tels que les brûlages pastoraux. Quels en sont les enjeux et de quel nouveau projet territorial sont-ils les fondements idéologiques ? Cette dynamique ne serait-elle pas un outil pour l'accaparement foncier des espaces ruraux ?

Nos travaux s'appuient sur une enquête multi-acteurs réalisée sur huit secteurs d'étude en Corse et en Sardaigne (Fig. 1). Plus qu'une réelle comparaison, la Sardaigne a servi de contrepoint à la Corse pour comprendre l'imbrication entre incendie et feu pastoral et analyser les représentations de l'incendie et du risque, sur ces deux îles de traditions pastorales. Les quatre secteurs définis en Corse reflètent l'hétérogénéité des contextes territoriaux insulaires : le golfe de Lava (Appietto, Alata et Villanova), secteur périurbain doté d'une importante activité d'élevage ; Vezzani et Pietroso, exemples de villages de l'intérieur, ruraux et forestiers ; Calenzana, commune touristique mais avec une activité d'élevage forte ; enfin, Porto-Vecchio, parangon de l'économie touristique et résidentielle de l'île. En Sardaigne, les quatre secteurs sont plus homogènes et à dominante pastorale : Ittiri et Ploaghe, tous deux en périphérie de Sassari et marqués par l'élevage ovin ; Sindia souvent présenté comme un « bastion d'incendiaires¹ », et enfin, Nuoro, un secteur urbain qui permettait de s'intéresser aux interfaces habitat-forêt (IHF).

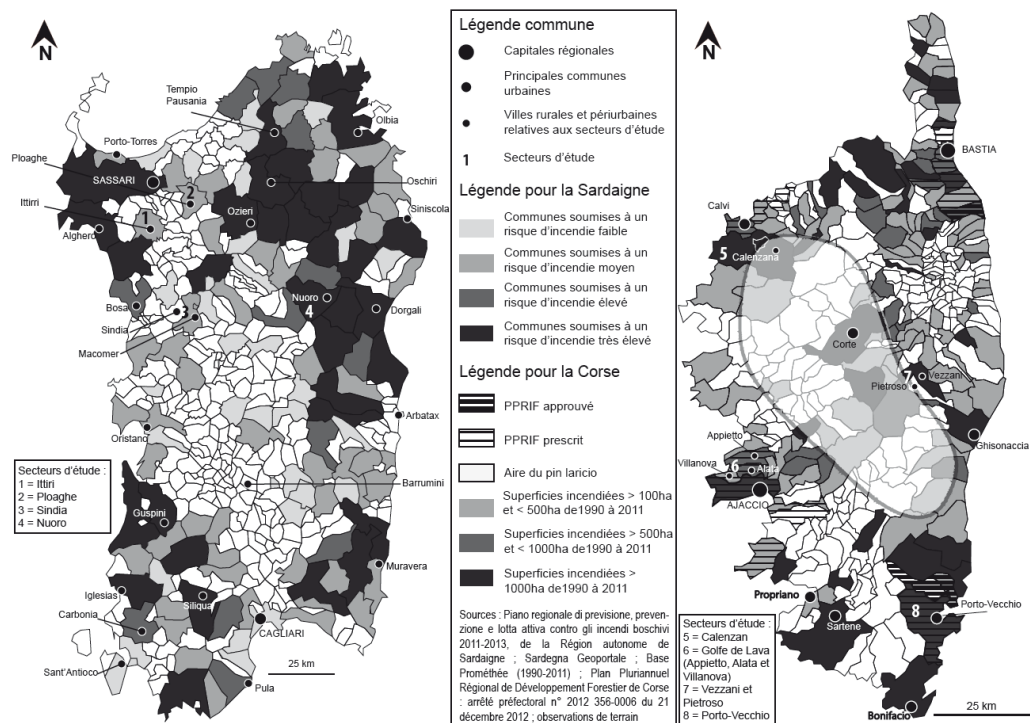


Fig. 1. Les secteurs d'étude en Corse et en Sardaigne : des configurations spatiales hétérogènes

L'enquête sociale a eu lieu entre mars et novembre 2013, sur les deux îles. Ont été réalisés une centaine d'entretiens semi-directifs ainsi que des observations participantes avec une multiplicité d'acteurs (habitants, éleveurs, personnels de gestion, élus...). Il s'agissait de s'intéresser aux systèmes d'acteurs et à leurs interactions parfois synonymes de tensions. Dans cet article, il s'agit d'expliquer les conflits de représentations qui recomposent les territoires méditerranéens. Le feu agit comme un révélateur des conflits et des jeux d'acteurs (Barouch, Montgolfier, 1987). Les discours sur le risque et sa gestion actuelle laissent apparaître des projets de territoire différents, où, sous couvert de protection de la nature, l'enjeu serait la captation des terrains et la valorisation des ressources paysagères sur le marché foncier et immobilier.

II – L'usage du feu, source de conflits entre acteurs : discours et représentations

À partir des années 1970, le qualificatif « d'incendies pastoraux » apparaît dans les discours des gestionnaires pour être ensuite relayé par les médias. Cette expression marque le passage du feu comme outil à l'incendie comme fléau à éradiquer et, surtout, à ôter des mains malhabiles qui en usent et en abusent. Il y a là une tendance à contextualiser.

1. Le changement de statut du feu depuis la deuxième moitié du XX^e siècle

L'abandon des anciens terrains agricoles associant à l'élevage, la culture de céréales (disparue vers 1920 en Corse et après 1945, en Sardaigne) et à une petite arboriculture, a entraîné l'accroissement de la végétation, principalement ligneuse, devenue une gêne pour les éleveurs demeurant sur ces territoires (Paoli, Santucci, 2011). Aux pratiques proches de l'abattis-brûlis succède la pratique du feu pastoral² afin de maintenir les terrains d'élevage propres et ouverts et garantir leur potentiel nutritif pour les troupeaux. Au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, les procès-verbaux pour incendie en forêt se multiplient³. Pourtant du XVIII^e au XIX^e siècles, le feu n'est pas plus important que d'autres phénomènes qui détruisent la forêt : les feux pastoraux intéressent peu les forestiers. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e que l'utilisation du feu commence à être perçue comme une pratique archaïque et néfaste pour la forêt et les sols, au moment où la France étend son Empire colonial et se pare d'une mission « civilisatrice » qui s'accompagne d'un mépris profond pour les sociétés montagnardes (Métailié, 1993). Au milieu du XX^e siècle, le feu est un des principaux accusés dans la destruction des forêts et donc proscrit. Depuis les années 1950, l'exode rural et la désertification rurale ont, à travers l'embroussaillage des milieux, eu pour conséquence l'aggravation des incendies, en nombre et en intensité. Aujourd'hui, la législation a été repensée en ce qui concerne la Défense des forêts contre les incendies (DFCI), mais elle se situe toujours dans une tradition de pensée qui associe le feu pastoral à un archaïsme dommageable. C'est pourquoi le feu reste dans l'esprit du montagnard comme un interdit (Métailié, 1981). En conséquence, son usage tend à se réduire (nombre d'éleveurs, souvent jeunes, ont admis ce discours et renoncé à cette pratique) ou s'utilise de manière cachée.

Une autre raison permet d'expliquer pourquoi l'usage du feu est aujourd'hui conçu comme une pratique néfaste : l'efficacité de la lutte anti-incendie. En effet, à partir des années 1990, les services de gestion et de secours considèrent qu'il faut éradiquer le feu (Paoli, Santucci, 2010). C'est le début de la politique dite des « feux naissants ». Toute fumée suspecte présage l'arrivée des Canadair, parfois pour éteindre une parcelle de 3000 m². Cette politique vise à agir sur tout départ de feu, même lorsque les enjeux sont faibles ou inexistant. Cet objectif de « risque zéro », axé sur la lutte se développe dans les années 1980, lorsque le phénomène de l'incendie devient un risque majeur⁴. Les moyens de lutte deviennent plus performants, avant d'atteindre, dans les années 2000, un seuil d'efficacité difficile à dépasser (Alexandrian, 2008). Pour pouvoir continuer à brûler, les éleveurs mettent de côté leurs savoir-faire et préfèrent miser sur la réussite de leur entreprise. « *Au feu mis quand il faut, a succédé le feu mis quand on peut* » (Métailié, Faerber, 2003), c'est-à-dire par forte sécheresse, l'après-midi et en période de grand vent.

2. Les fondements théoriques de cette conception du feu

Les pratiques rurales de gestion de l'espace se retrouvent figées dans les discours gestionnaires et considérées comme néfastes et archaïques (Lenclud, 1987). « *Comment expliquer cette méconnaissance du danger, ce mépris de la réglementation ou cette manie du feu ? [...] une tâche colossale est à entreprendre pour vaincre [...] des habitudes séculaires* » (Degos, 1974). En d'autres termes, ce feu trop facile à utiliser a empêché ces sociétés d'évoluer en même temps que les sciences et techniques. « *La situation en Sardaigne [a] peu évolué et [reste] liée à des causes archaïques. On n'a pas encore ressenti l'influence due aux progrès techniques. [...] Les 4/5 des feux qui éclatent [...] sont [...] d'origine criminelle. À l'origine, on trouve presque toujours la pauvreté du berger, qui, entre juillet et août, livre aux flammes les terrains de parcours desséchés pour favoriser la repousse de l'herbe en automne, et qui brûle aussi parfois maquis et bois dans l'intention de gagner des pâtures [...]. Mais le bénéfice n'en est que précaire et finit par rendre stérile cette [...] terre dont le berger tire sa [...] subsistance* » (Susmel, 1974).

Le discours perdure dans ses analyses misérabilistes. Le feu est l'outil du pauvre et de l'inculte qui n'est pas doté des bonnes techniques. Derrière cette idée ne se cache-t-il pas une conception particulière des Méditerranéens ? « *Ataviquement berger, le rural corse, comme tout bon Méditerranéen qui se respecte, n'apprécie pas particulièrement la forêt, mais il manifeste un certain penchant pour les arbres [fruitiers]* » (Cerutti, 1990).

Les idées sur le feu ont évolué depuis, tout comme celles sur la forêt méditerranéenne. On notera, par ailleurs, l'importance des associations environnementales participant à la construction de la protection de la nature, au cours du XX^e siècle, avec le concours des sociétés savantes et des administrations publiques comme les Eaux et Forêts. Elles s'opposent aux pratiques vernaculaires⁵ qui ne seraient que le fruit de croyances. N'est-ce pas un « paysage élitare » guidé par un projet social, qui se dessine (Luginbühl, 1989) ? Les propos suivants témoignent de la pérennité de ce discours. Celui-ci explique l'attitude sylvophobe par l'atavisme, pour expliquer la mentalité méditerranéenne⁶. « *Les belles forêts d'aujourd'hui sont une création récente. Pour en trouver d'aussi luxuriantes, il faudrait remonter plusieurs siècles [...]. Ce que nous avons hérité de la civilisation méditerranéenne [...] n'est pas [...] un patrimoine forestier, mais [...] un fort penchant pour la déforestation ! Les historiens des mentalités y voient [...] l'attitude sylvophobe des peuples méditerranéens* » (Zug Tucci, 1983, cité par Dalla Bernardina, 1997).

Par-delà la critique des pratiques, les thématiques centrales des discours anti-feu ne sont autres que celles de l'atavisme méditerranéen et la manie du feu dont il faut guérir les paysans. « *Le paysan demeurera inaccessible à ces préoccupations tant que les pouvoirs publics [...] ne mettront pas la paysannerie en état de réceptivité. Nous avons personnellement trop vécu à son intime contact pour n'avoir à apporter aucun adoucissement à ces amers propos. L'éducation obligatoire est autre chose [...] que le "sait lire, écrire et nager" du livret militaire. Ce stade initial a-t-il été [...] dépassé pour atteindre le "sait comprendre" ? Hélas non ! Laissons donc les analphabètes à leurs nourrices et marchons de l'avant avec ceux qui ont "compris" »* (Kuhnholz-Lordat, 1958). On peut se poser la question de la pérennité des anciennes pratiques et analyser les changements et les améliorations proposés par les gestionnaires.

3. La guerre du feu a-t-elle eu lieu ?

A partir des années 1960-1970, les services de gestion s'organisent en Corse et en Sardaigne⁷. La lutte s'intensifie et les bergers semblent rentrer dans le rang. On entend désormais moins parler du feu pastoral. De quelles manières les pratiques ont-elles changé ?

« *Les éleveurs ne mettent plus le feu parce qu'ils ont peur [du Corpo Forestale]*⁸ ».

Les anciennes pratiques de feu se font plus discrètes en lien avec les normes et la répression. Cependant, depuis le début des années 2000 un nouveau discours émerge de la sphère technico-politique et permet au feu de retrouver une place dans les dispositifs territoriaux⁹. À travers le brûlage dirigé, il devient un nouvel outil théorisé et professionnalisé. Le brûlage dirigé correspond à « *l'application experte et autorisée du feu [...], en adoptant les prescriptions [...] et les procédures opératives nécessaires afin de réaliser un objectif [...] intégré dans la planification territoriale* » (Bovio, Ascoli, 2012). Le terme d'« experts » est important car il montre la confiscation d'une pratique jugée archaïque, rénovée afin de servir des intérêts autres que seulement agricoles : la protection de la nature (Ribet, Buffière, 2006). L'interdiction des pratiques est vécue comme une entrave au travail. En défendant le feu, les éleveurs défendent aussi un mode d'agriculture extensive et plus respectueuse de l'environnement avec moins d'intrants et moins d'aliments pour le bétail.

« *Ils veulent pas nous laisser nettoyer nos terrains. Mais les bêtes elles mangent quoi ? Un mouton c'est fait pour être dehors. C'est la nature c'est comme ça ! Ils veulent qu'on les mette en stalles pour éviter de brûler ?*¹⁰ ».

De plus, l'encadrement du feu est perçu comme une dépossession des territoires du quotidien.

« Ce sont des choses qui causent une sorte de mécontentement et on ne peut pas dire aux forestiers : "pourquoi tu viens me commander [...]". Moi je l'ai toujours bien entretenu mon terrain et toi tu viens [...] me dire ce que je dois faire !" Ce n'est pas juste ! [...] Pourquoi ils viennent me dire [...] comment je dois travailler, sur mon territoire. Ils ne connaissent rien de mon territoire. Ils viennent d'ailleurs. Ils veulent m'empêcher de travailler, ici ! [...] Le feu, ils ne le connaissent pas ! Ils ne savent rien de lui parce que le feu quand c'est le bon moment il faut le mettre, mais le bon moment, il n'y a que nous qui le connaissons !¹¹ ».

En effet, les dates et les horaires des brûlages fixés par la réglementation ne correspondent pas aux savoir-faire et aux calendriers habituels des éleveurs. On pourrait en appeler à l'*habitus* qui permet d'expliquer que les premières expériences orientent les deuxièmes, lesquelles orientent les suivantes. Il coïncide avec *« une forme de contingence dans la nécessité des actes sociaux accomplis sous nécessités structurales, sous la contrainte des produits de l'histoire »* (Bourdieu, 2012), lesquelles nécessités sont incorporées comme manières de voir et manières de faire.

Encadré. 1. Dispositions techniques sur le brûlage dirigé en Corse et en Sardaigne

L'usage du feu à des fins agricoles et/ou sylvicoles peut-être employé par le propriétaire ou l'ayant-droit d'un terrain, à condition d'avoir prévenu les autorités compétentes, défini préalablement le périmètre à brûler et réalisé des pare-feu pour la mise en sécurité de l'environnement. L'emploi du feu est autorisé en dehors des périodes à haut risque d'incendie. En Corse, du 1^{er} juillet au 30 septembre, tout usage du feu est interdit. Du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} au 30 octobre, le brûlage dirigé (à vocation agricole ou de DFCI) est réglementé. L'incinération des végétaux sur pied sur une surface inférieure à 2000 m² et des rémanents doit être réalisée en fonction des dispositions suivantes : vent inférieur à 20 km/h et réalisation d'un pare-feu de largeur variable selon la végétation environnante. Ces opérations sont réalisées sous surveillance de l'opérateur. Le brûlage des végétaux sur pied sur une surface de plus de 2000 m² doit faire l'objet d'une déclaration en mairie. Les dispositions de sécurité précédentes s'appliquent mais s'y adjoignent l'obligation d'informer les sapeurs-pompiers (avant allumage, la veille et le jour même), lesquels peuvent commander de différer le brûlage, en fonction des conditions météorologiques. En Sardaigne, l'ouverture et le nettoyage des terrains par le feu (*abbruciamento*) sont admis en dehors des périodes de risque élevé (1^{er} juin – 15 octobre) et soumis à autorisation entre le 1^{er} et le 30 juin. Durant la période à haut risque, ils sont interdits. Ces opérations doivent être déclarées à la station du *Corpo Forestale* compétente pour le territoire où est prévu le brûlage. Les superficies ne peuvent excéder 10 ha et les brûlages doivent être réalisés aux horaires prévus (entre 10h et 17h). La réalisation de pare-feu est obligatoire (large de 5 à 25 m selon la topographie et la végétation avoisinante).

Sources : Arrêté n° 04/523, du 18 mai 2004 relatif à l'emploi du feu dans le département de la Haute-Corse ; Arrêté n° 03/0539, du 2 avril 2003 relatif à la réglementation de l'emploi du feu en Corse-du-Sud ; Code forestier, articles L. 321 et suivants ; *Prescrizioni regionali antincendio*, 2012 ; Legge 21 novembre 2000, n. 353

« Aujourd'hui on a plus de traçabilité des éleveurs donc c'est plus facile pour les identifier, surtout avec les déclarations [Registre parcellaire agricole]. On les connaît tous [...] alors après ils les menacent avec les financements. Tu peux influencer par la pédagogie par rapport au brûlage dirigé. [...] Ça fait 2-3 ans que les surfaces brûlées sont au minimum. [...] Y a encore quelques suspicions sur certaines personnes qui ont la tentation du feu mais [...] un [...] est mort et l'autre [...] est à la retraite donc... [...] Ce qui leur a fait peur aussi c'est l'interdiction de pacage. Du coup les éleveurs qui restent sont ceux [...] engagés dans les mesures agri-environnementales¹² ».

Éleveurs et gestionnaires s'affrontent autour de la pratique du feu mais ce qui apparaît en jeu ce n'est plus tellement l'outil, le phénomène ou le risque mais plutôt le territoire, sa maîtrise et la manière de le gérer qui correspondent à des conceptions du monde et de l'espace différentes selon les acteurs. Par-delà les discours et les représentations, il s'agit d'analyser les conséquences spatiales.

III – La construction sociale du risque vers la création de structures spatiales vulnérables

La gestion actuelle du risque privilégie la vulnérabilité environnementale sans considérer les contextes locaux et ceux qui y vivent (November, 2002). S'ensuit une lutte acharnée contre tous les feux, qu'ils menacent ou non les biens ou les personnes. En effet, la définition « classique » du risque d'incendie correspond à une définition anglo-saxonne, modélisable quantitativement, qui combine l'intensité de l'incendie à la perte de valeur, principalement environnementale, de la parcelle incendiée (Calkin *et al.*, 2010). Les nuances dans les définitions du risque environnemental, qui naît de l'interaction entre la sphère environnementale et celle anthropique et qui parfois englobe dans la catégorie des risques dits naturels¹³ posent la question des approches théoriques. Dans notre analyse, nous privilégions une approche sociale. Notre choix est en partie lié au fait qu'en région circum-méditerranéenne plus de 90 % des causes de départ d'incendie sont d'origine anthropique (Alexandrian, Gouiran, 1990) ce qui n'est pas le cas pour les forêts nord-américaines.

L'émergence du risque d'incendie en Corse est corrélée à celle de la notion de risque majeur et aux grands incendies de l'année 1983 qui ont fortement marqué les esprits. En Sardaigne, l'incendie de Curraggia¹⁴, la même année, fit une quinzaine de victimes et revient souvent dans les discours d'acteurs. Ces épisodes meurtriers structurent les représentations sur le risque d'incendie. Pourtant, il convient de s'intéresser davantage aux enjeux de la planification et aux transformations socio-spatiales, c'est-à-dire aux vulnérabilités territoriales, plus qu'à l'aléa.

1. Mutations des représentations et transformations socio-spatiales

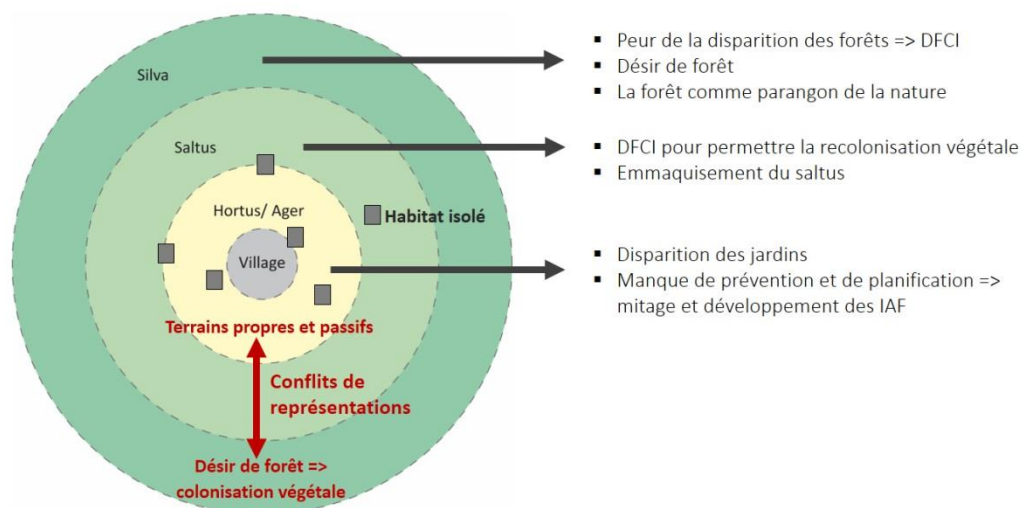
La stigmatisation des techniques paysannes ancestrales qui usaient du feu à des fins de gestion du territoire a eu pour conséquences de déstructurer l'ancienne organisation socio-spatiale et de transformer les pratiques associées, aboutissant à la création de structures spatiales vulnérables.

Cette déstructuration des anciennes pratiques a eu pour effet la fermeture des milieux par l'emmaquisement¹⁵, rendant la végétation plus inflammable et les populations plus vulnérables, en multipliant les IHF. Le changement de statut du feu – de l'outil au risque – modifie l'organisation des villages. Aujourd'hui, dans le discours des acteurs locaux, apparaît un regret des jardins, qui constituaient un pare-feu, mais ces jardins appartenaient à un système où le feu avait une place prépondérante. La forêt (*silva*¹⁶) et le danger se trouvaient à l'extérieur des zones habitées. Un incendie devait passer le premier pare-feu – le *saltus* défriché et entretenu – puis des espaces cultivés (*ager*) ou des jardins (*hortus*), avant de menacer les biens et les personnes, organisés en habitat groupé. À travers les différentes coupures de végétation, il perdait en intensité, pour être *in fine* maîtrisé.

Désormais, le reboisement des anciens terrains agricoles, s'il peut s'apparenter à un paysage cadre de vie agréable, accroît les vulnérabilités. L'accroissement de la biomasse végétale permet au feu de gagner en intensité, l'aléa s'en trouve renforcé et les nouvelles habitations dans le maquis menacées.

La figure 2 présente l'organisation actuelle des territoires locaux en Corse et en Sardaigne. En Corse, hormis les villages de l'intérieur désertifiés, on constate une tendance à la périurbanisation. Les communes se rapprochent, par le biais des intercommunalités, des pôles urbains et deviennent une sorte de banlieue résidentielle où règne le mitage. En Sardaigne, c'est moins le cas. Majoritairement, les communes rurales continuent d'être organisées selon le triptyque *ager-saltus-silva*.

« La ville c'est la ville, le village c'est à l'ancienne, ça veut dire qu'il y a le village et le reste de la campagne, l'interface est pure. Il n'y a pas un vrai contact entre la forêt et la ville et pas d'espaces boisés où il y a des maisons au milieu dans les IHF. Le feu arrive mais c'est un feu d'herbe [...]. C'est relativement safe¹⁷ ».



Sources : D'après les observations de terrain et l'analyse des entretiens réalisés en Corse et en Sardaigne

Fig. 2. L'emmaquissement entraîne la multiplication des interfaces habitat-forêt

Le problème du mitage et des IHF se concentre dans les zones littorales urbaines et touristiques. Le passage d'une nature-ressource – à forte valeur d'usage – à une nature-ressourcement – à haute valeur d'échange sur le marché foncier et immobilier – entraîne le changement de statut du feu (d'un outil pour ouvrir les milieux, il devient une menace pour les paysages boisés) et modifie l'organisation des villages. Dès lors que le feu est perçu comme aléa potentiellement destructeur, comment les éleveurs peuvent-ils faire valoir leur mode de gestion et d'exploitation ?

2. La multiplication des interfaces habitat-forêt : un nouveau modèle de développement territorial

Désormais, les espaces boisés donnent du cachet aux paysages, cachet recherché par une société urbaine en mal de nature. Cela se traduit par le développement résidentiel des espaces périurbains et la multiplication des IHF. Cependant, si l'on replace la question des risques dans une perspective globale, on constate la spécificité du risque d'incendie. Premièrement, l'approche sociale de ce risque par les vulnérabilités reste portion congrue (Quesada, Quesada, 2012 ; Tedim, 2014). Ensuite, sur les caractéristiques du risque d'incendie, on observe que, dans les environnements du bassin méditerranéen, la vulnérabilité et l'exposition au risque ne sont pas corrélées au développement socio-économique. Les zones résidentielles coûteuses sont souvent les plus exposées quand pour les autres risques la vulnérabilité s'accroît dans les espaces de relégation sociale : les terrains et les habitations à bas coût sont situés dans les zones à risque (D'Ercole *et al.*, 1994 ; 2008). En Corse comme en Sardaigne, ce ne sont pas les zones précaires qui sont les plus touchées : c'est notamment le problème que posent les IHF, zones les plus vulnérables et à haute valeur foncière et immobilière. En effet, en Sardaigne, d'après les gestionnaires, les zones à haut risque sont les zones touristiques et surtout la Costa Smeralda (nord-est de l'île).

«Pour nous [la zone la plus à risque] c'est [...] le littoral [...] de Santa-Teresa jusqu'à San-Pantaleone, ça c'est la zone la plus à risque¹⁸».

De plus, ce phénomène loin d'être endigué est valorisé. En témoigne la figure 3 qui révèle que, sous prétexte de s'orienter vers moins de lutte et plus de prévention, on porte au pinacle les mérites de ces villas isolées.



Fig. 3. La prévention comme alibi pour la valorisation foncière des anciens terrains ruraux

Sources : campagne anti-incendie de la commune de Tortoli (Ogliastra, Sardaigne), diffusée par le groupe Facebook *Mastros de fogu* (groupe qui rassemble les personnels de lutte et de gestion et des chercheurs qui diffusent des vidéos et des articles sur les récentes recherches, expérimentations ou applications de la gestion du risque d'incendie), URL : <https://www.facebook.com/groups/443219362369223/?fref=ts>

Le texte de la Fig. 3 rappelle les *Fire adapted communities* (FAC) nord-américaines, hameaux où les riverains disposent des moyens humains et matériels qui leur permettent de gérer le risque d'incendie, quasiment sans l'aide des pompiers (Caballero, Quesada, 2011). Ces communautés ont vu le jour dans les contrées du *let it burn*¹⁹, jamais mis en place dans le bassin méditerranéen, pour des raisons de sécurité et d'acceptabilité du feu²⁰. Néanmoins des formes de FAC existent déjà sur certains territoires, plutôt ceux ruraux, pour lesquels les riverains disposent des savoirs et des pratiques nécessaires pour gérer le feu. C'est d'ailleurs parce qu'ils possèdent ces connaissances qu'ils perçoivent les vulnérabilités dans les structures spatiales qui les environnent.

« Le paysage ? Quel paysage ? Le maquis pour moi c'est là où je vis, c'est tout [...]. C'est vrai qu'on adore la nature et qu'un olivier c'est plus beau qu'un espace brûlé. [Mais] aujourd'hui [...] les villages sont plus protégés. [...]. Les villas dans le maquis, ça c'est dangereux²¹ ».

Souvent, les éleveurs rejettent les conceptions paysagères qui sous-tendent l'actuelle gestion du risque. Le terme de paysage fait pour eux référence à un « empaysagement » (Luginbühl, 1989) qui n'est plus l'inscription des pratiques et des représentations d'une communauté dans l'espace, mais celui d'un paysage-cadre de vie qui doit servir à la récréation ou à la contemplation des néo-ruraux ou des touristes. C'est d'ailleurs ce que souligne la Fig. 3 : le mitage de l'habitat devient une caution et un alibi pour la prévention du risque. Certes le jardin est entretenu et particulièrement vert pour une région méditerranéenne. C'est oublier le caractère hautement vulnérable de ces habitations éparses dans le maquis. De plus, ces villas sont souvent d'un accès difficile, notamment pour les véhicules lourds des personnels de lutte et nécessitent un groupe d'intervention isolé, souvent difficile à mettre en place lorsque plusieurs incendies se déclarent concomitamment. Cette figure montre le choix du projet de territoire qui est fait sur les deux îles : un développement touristique et résidentiel au cœur des espaces boisés méditerranéens reconstitués, grâce aux divers dispositifs de DFCI dont l'encadrement de la pratique du feu. L'entretien ne doit plus être utile, propre et beau mais empaysagé et jardiné. La construction du risque d'incendie, fondée sur le lien entre feu pastoral et incendie de forêt, vise l'appropriation de territoires ruraux, réserves foncières potentiellement lucratives. Les éleveurs de la civilisation horto-pastorale ne sont plus désormais que des « jardiniers du paysage²² ».

3. Les représentations du risque d'incendie en actes : vers quel projet territorial ?

La multiplication des IHF touche les deux îles mais pas dans les mêmes proportions : en Corse la tendance s'est généralisée et a gagné les arrière-pays alors qu'en Sardaigne, ces IHF se cantonnent sur le littoral. Néanmoins, sur les deux îles les éleveurs s'insurgent contre le manque de prévention et l'interdit du feu, lequel permettait d'entretenir les milieux. Ils voient dans l'encadrement de leurs pratiques et le laisser-faire en matière d'urbanisme une mise en défens de leurs territoires.

« En fait la rupture s'est faite dans les années 1980-90, avec le tourisme. Là on s'est rendu compte que le feu c'était mauvais pour tout le monde. Mais les bergers continuaient à brûler. Ils mettaient pas le feu soi-disant mais tous les ans y [en] avait. En juillet-août ça emportait tout et en septembre-octobre c'était pour le reste ». L'éleveur présent lui répond : « C'est pas vrai qu'ils brûlaient tout. C'était sur 3 ans. Mais après les gens rouspétaient à cause de la fumée, enfin c'était surtout ceux qui sont arrivés de l'extérieur et puis y a eu plus de circulation, donc ça se voyait plus²³ ».

La *silva* et le *saltus* sont devenus des espaces de ressourcement servant au « cadre de vie des cadres ». Désormais les usages récréatifs ou plus globalement sociaux des espaces boisés, priment sur les autres faisant d'eux davantage une aménité résidentielle (pérenne ou temporaire) qu'une ressource multifonctionnelle.

« La vraie question c'est pas le feu, c'est est-ce qu'on veut encore des éleveurs en Corse ?²⁴ ».

Dans cette optique, l'interdit du feu s'apparente à une forme de dépossession des savoirs et des territoires liés à l'élevage afin de servir des intérêts économiques jugés plus rentables. Ces anciens terrains d'élevage constituent désormais une réserve foncière devant servir au développement urbain et périurbain d'une campagne muséifiée devenue un cadre de vie privilégié. Certaines politiques publiques comme les Mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) révèlent d'ores et déjà la place dévolue aux éleveurs : celle de « jardiniers du paysage », d'un paysage à apprécier pour ceux qui en ont le capital symbolique et économique²⁵. Ces MAET²⁶ s'apparentent à un instrument qui vient « civiliser » les éleveurs en échange de leur bonne conduite environnementale. Elles s'ancrent dans un projet de territoire où l'élevage est devenu un moyen d'entretenir des paysages. Une éleveuse à Calenzana se décrivait en ces termes :

« Aujourd'hui les bergers sont considérés comme les gardiens de l'environnement »²⁷.

Ce verbatim montre que certains éleveurs ont déjà intégré qu'ils devaient s'inscrire dans un discours majoritaire pour bénéficier des dispositifs publics et se pérenniser territorialement. Un éleveur bovin ne disait pas autre chose alors qu'il négociait les MAET avec un agent pastoraliste :

« Y a pas que la production y a aussi l'entretien du paysage ! [...]. Aujourd'hui les éleveurs sont un peu les gardiens des paysages²⁸ ».

En écho, un habitant de Porto-Vecchio parlant de son gendre, éleveur, explique l'importance de cette dimension paysagère, au détriment de la production. :

« [Il] est le premier jardinier du paysage. Il maintient l'espace et les paysages²⁹ ».

Gardien préposé à la sauvegarde de l'environnement méditerranéen dont il a hérité, le « bon éleveur » a aujourd'hui le statut de jardinier. C'est à lui qu'incombe la tâche, moyennant des aides, d'entretenir le « négligé chic » des terrains maquisés qui doivent être pittoresques tout en étant fréquentables, donc pas trop sauvages. Les prix du foncier en Corse témoignent de cette moindre place de l'élevage aujourd'hui et de sa perte d'emprise territoriale. Les études sur la spéculation foncière du marché agricole à Porto-Vecchio (Tafari, 2010) sont, à cet égard, intéressantes avec des prix à l'hectare qui pouvaient atteindre 590 000 euros en 2010³⁰.

IV – Conclusion

Désormais, se maintenir sur ces anciens territoires d'élevage a un prix très élevé. Il devient difficile pour les éleveurs d'exercer leur activité économique et les subventions sont davantage tournées vers le maintien du paysage que vers la production. L'élevage depuis les années 1960-1970 est vu comme une menace pour les espaces boisés méditerranéens, paradis perdu, aujourd'hui sanctifié. À l'époque où l'élevage dominait en Corse et en Sardaigne, les terrains étaient entretenus, propres mais, pour certains, « pelés ». Le paysage comme fruit du travail ne répond plus aux attentes sociales des urbains. La *silva* est devenu un lieu de ressourcement au lieu d'espace de ressources, productif et exploité. Le *saltus* aussi a perdu sa valeur d'usage pour devenir un élégant cadre de vie maquisé, de manière pérenne ou pour les vacances.

Dans le même temps, les éleveurs deviennent une « curiosité » qui, au même titre que le paysage, vaut le détour. Ainsi se voient-ils folklorisés après que l'on a encadré leurs pratiques et leurs activités. Il s'agit désormais d'accueillir les touristes et d'entretenir les paysages labellisés méditerranéens. Les aides en leur faveur servent à leur permettre de subsister, sans porter atteinte au paysage et à aider à sa conservation. Les éleveurs sont intégrés dans ce projet de territoire, comme agents d'entretien.

Le paysage, dès lors que l'on a gommé la part de « vécu », au profit seulement du « vu » et du « perçu », sert d'alibi aux acteurs forts (Raffestin, 1977 ; Vecchio, 1998). Pour encadrer davantage l'élevage et mettre en défens les territoires pastoraux en Corse et en Sardaigne, l'interdiction de pacage des terrains sert de moyen de pression depuis plusieurs années. Le dispositif coercitif et incitatif (MAET, notamment) se resserre autour des éleveurs afin de promouvoir un nouveau développement territorial plus résidentiel et touristique.

Références

- Alexandrian D. 2008.** Les feux de 2003 dans le Var. Violence, dommages, modélisation des risques. In : GHFF (Groupe d'Histoire des Forêts Françaises). *Forêt et Incendies*. Paris : IHMC-CNRS. p. 75-80. (Cahier d'Études, n. 18). Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XX^e siècle, 2007/01, Paris (France).
- Alexandrian D., Gouiran M. 1990.** Les causes d'incendie : levons le voile. *Revue forestière française*, vol. XLII, n. spécial. p. 33-41.
http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/26158/RFF_1990_S_33.pdf?sequence=1
- Aspe C. 2008.** La naturalité entre *profunda scientia* et esthétique verte : l'exemple de la forêt. *Forêt Méditerranéenne*, vol. XXIX, n. 4. p. 517-524. <http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/catalogue/id-1147-la-naturalite-entre-profunda-scientia-et-esthetique-verte-l-exemple-de-la-foret>

- Barouch G., De Montgolfier J. 1987.** Les logiques d'acteurs. Les feux de Cythère. In : Montgolfier J. de, Natali J.-M. (eds). *Le patrimoine du futur : approche pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*. Paris : Economica. p. 184-196.
- Bonnier J. 2008.** Les forêts méditerranéennes dans l'aménagement du territoire. *Forêt Méditerranéenne*, vol. XXIX, n. 4. p. 445-452. <http://www.foret-mediterranee.org/fr/catalogue/id-1135-les-forets-mediterraneennes-dans-l-amenagement-du-territoire>
- Bourdieu P. 2012.** *Sur l'État : cours au Collège de France (1989-1992)*. Paris : Seuil. 656 p. (Cours et travaux).
- Bovio G., Ascoli D. 2012.** Fuoco prescritto: stato dell'arte della normativa italiana. *L'Italia Forestale e Montana*, vol. 67, n. 4, p. 347-358. <http://dx.doi.org/10.4129/ifm.2012.4.04>
- Caballero D., Quesada C. 2011.** *Evacuation, shelter in place, forced confinement or run-away? The reality of fire situations in the WUI in Europe*. International Conference on Fire Behaviour and Risk, 2011/10/04-06, Alghero (Italie).
- Calkin D.E., Ager A.A., Gilbertson-Day J. (eds). 2010.** *Wildfire risk and hazard: procedures for the first approximation*. Fort Collins : U.S. Department of Agriculture. 62 p. (General Technical Report, RMRS-GTR-235). https://www.fs.fed.us/rm/pubs/rmrs_gtr235.pdf
- Cerutti F. 1990.** La Corse, île de feu. *Revue forestière française*, vol. XLII, n. spécial. p. 46-56. <http://dx.doi.org/10.4267/2042/26167>
- Corvol A. 2009.** La forêt méditerranéenne : une forêt ou un décor ? *Forêt Méditerranéenne*, Décembre 2009, vol. 30, n. 4. p. 287-292. <http://hdl.handle.net/2042/39169>
- Da Lage A., Métailié G. (coords.). 2015.** *Dictionnaire de biogéographie végétale. Nouvelle édition encyclopédique et critique*. Paris : CNRS éditions. 962 p.
- Dalla Bernardina S. 1997.** Pourquoi les informateurs se contredisent-ils sans arrêt ? Les Corses, les Alpes et le déclin du substantialisme dans les sciences de l'homme. In : Staszak J.-F. (eds). *Les discours du géographe*. Paris : L'Harmattan. p. 39-54.
- Degos G. 1974.** La Corse (Libre opinion sur les feux de forêts et de maquis). *Revue Forestière Française*, vol. 26, n. spécial. p. 54-59. <http://dx.doi.org/10.4267/2042/20904>
- D'Ercole R., Sierra A. 2008.** Enjeux urbains contradictoires et vulnérabilité accrue dans un espace marginal péricentral : la rive gauche du Rimac à Lima (Pérou). *Autrepart*, n. 45. p. 105-122. <http://dx.doi.org/10.3917/autr.045.0105>
- D'Ercole R., Thouret J.-C., Dollfus O., Asté J.-P. 1994.** Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologie, modes d'analyse. *Revue de géographie alpine*, vol. 82, n. 4. p. 87-96. <http://dx.doi.org/10.3406/rga.1994.3776>
- Dionne G., Spaeter S. 2003.** Environmental risk and extended liability: the case of green technologies. *Journal of Public Economics*, May 2003, vol. 87, n. 5-6. p. 1025-1060. [http://dx.doi.org/10.1016/S0047-2727\(01\)00160-8](http://dx.doi.org/10.1016/S0047-2727(01)00160-8)
- Herbert V., Maillefert M., Petit O., Zuindeau B. 2009.** Risque environnemental et action collective : l'exemple de la gestion du risque d'érosion à Wissant (Côte d'Opale). *VertigO*, Décembre 2009, vol. 9, n. 3. <http://dx.doi.org/10.4000/vertigo.9303>
- Kuhnholz-Lordat G. 1958.** *L'Ecran vert*. Paris : Editions du Muséum. 276 p. (Mémoires du Muséum National d'Histoire Naturelle, Série B, Botanique, Tome 9).
- Lenclud G. 1987.** La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur la notion de "tradition" et de "société traditionnelle" en ethnologie. *Terrain*, Octobre 1987, n. 9. p. 110-123. <http://dx.doi.org/10.4000/terrain.3195>
- Luginbühl Y. 1989.** Paysage élitare et paysages ordinaires. *Ethnologie française*, Juillet-septembre 1989, vol. 19, n. 3. p. 227-238.
- Métailié J.-P. 1993.** Du feu du berger au feu dirigé dans les Pyrénées : le cheminement d'une pratique traditionnelle controversée XIX-XX^e siècle. In : GHFF (Groupe d'Histoire des Forêts Françaises). *Le Feu, à la maison, par les bois et dans les champs*. Paris : IHMC-CNRS. p. 35-39. (Cahier d'Études, n. 3). Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVI^e-XX^e siècle, 1992/01, Paris (France).
- Métailié J.-P. 1981.** *Le feu pastoral dans les Pyrénées centrales : Barousse, Oueil, Larboust*. Paris : Edition du CNRS. 293 p.

- Métailié J.-P., Faerber J. 2003.** Quinze années de gestion des feux pastoraux dans les Pyrénées : du blocage à la concertation. *Sud-Ouest Européen*, vol. 16, n. 1. p. 37-51. www.persee.fr/doc/rgpso_1276-4930_2003_num_16_1_2837
- November V. 2002.** *Les territoires du risque : le risque comme objet de réflexion géographique*. Bern : Peter Lang. 332 p.
- Paoli J.-C., Santucci P.-M. 2011.** *Le dilemme de l'élevage sur parcours en Corse : de la lutte anti-incendie à la recherche de l'autonomie*. Colloque national Ecologisation des politiques publiques et des pratiques agricoles, 2011/03/16-18, Avignon (France).
- Paoli J.-C., Santucci P.-M. 2010.** *Le problème des parcours méditerranéens au regard du dispositif de prévention des incendies : le cas de la Corse*. 10 p. Symposium International Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire, 2010/06/28-30, Montpellier (France). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00523318/document>
- Quesada C., Quesada D. 2012.** Improving educational aspects as a way to prevent fire risk in fire prone communities. Cases of study in Spain. In : Spano D., Bacciu V., Salis M., Sirca C. (eds). *Modelling fire behaviour and risk*. Sassari : University of Sassari. p. 218-223
- Raffestin C. 1977.** Paysage et territorialité. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 21, n. 53-54. p. 123-134. <http://dx.doi.org/10.7202/021360ar>
- Ravis-Giordani G., Pecqueux-Barboni R. 1981.** Ethnologie. In : Etori F., Pomponi F., Ravis-Giordani G., Simi P., et al. (eds). *Corse : écologie, économie, art, littérature, langue, histoire, traditions populaires*. Le Puy : Christine Bonneton. p. 59-167. (Encyclopédies régionales).
- Ribet N., Buffière D. 2006.** *Les savoirs traditionnels en matière de brûlage. Projection du film « Entre-deux feux »*. Cardère éditeur. p. 30-32. 17. Rencontres du réseau des Equipes de Brûlage Dirigé, 2006/06/07-09, Rosans (France). <https://www.ofme.org/documents/textesdfci/BD17.pdf>
- Rigolot E. 2006.** *Construire une culture du feu : Fire Paradox, le nouveau programme intégré de l'union européenne*. Cardère éditeur. p. 29. 17. Rencontres du réseau des Equipes de Brûlage Dirigé, 2006/06/07-09, Rosans (France). <https://www.ofme.org/documents/textesdfci/BD17.pdf>
- Susmel L. 1974.** Les incendies de la végétation en Sardaigne. *Revue Forestière Française*, vol. 26, n. spécial. p. 64-78. <http://hdl.handle.net/2042/20906>
- Tafari C. 2010.** Littoral corse : entre préservation de la nature et urbanisation, quelle place pour les terres agricoles ? *Méditerranée*, n. 115. p. 79-91. <http://dx.doi.org/10.4000/mediterranee.5216>
- Tedim F., Garcin M., Vinchon C., Carvalho S., Desramaut N., Rohmer J. 2014.** Comprehensive vulnerability assessment of forest fires and coastal erosion: evidences from case-study analysis in Portugal. In : Birkmann J., Kienberger S., Alexander D.E. (eds.) *Assessment of vulnerability to natural hazards: a European perspective*. San Diego : Elsevier. p. 149-178.
- Vaiss P. 2007.** *Articuler les niveaux territoriaux de l'action publique. La politique de sécurisation du territoire contre les incendies de forêt*. Thèse (Dr. en Sociologie) : Sciences Po, Paris. 345 p.
- Vecchio B. 1998.** Le paysage dans la géographie italienne d'après-guerre. *Revue de l'économie méridionale*, vol. 46, n. 183. p. 247-266. Congrès : Le paysage entre culture et nature, 1998/01/23, Montpellier (France).

Notes

¹ Notamment en raison du rejet collectif des normes sur l'usage du feu de la part des éleveurs, lesquels étaient soutenus par la municipalité.

² « *L'usage pastoral du feu n'a pas de nom, sinon celui récent de "feu pastoral"* » (Métailié, 1981).

³ Ce que l'on a constaté en analysant des livrets de journaliers de la maison forestière de Marghese (Porto-Vecchio) en Corse pour la période 1880-1970.

⁴ Avec la notion de « risque majeur » d'H. Tazieff, en 1983.

⁵ Utilisation multifonctionnelle des espaces boisés : terrains de parcours, bois de chauffage, chasse et cueillette de produits non ligneux.

⁶ L'essentialisation du Méditerranéen correspond à un construit social. En cela, le choix de travailler sur la Corse et la Sardaigne se justifie de nouveau car elles sont souvent présentées comme deux « isolats » de cette culture méditerranéenne.

⁷ La légion étrangère est remplacée par des corps de pompiers départementaux, en Corse, tandis qu'en Sardaigne le *Corpo forestale* et les *Vigili del fuoco* se modernisent.

⁸ Éleveur ovin retraité, Itirri, Sardaigne, avril 2013. Les citations présentées pour la Sardaigne ont fait l'objet d'une traduction personnelle.

⁹ Notamment avec le programme européen *Fire Paradox* (Rigolot, 2006).

¹⁰ Éleveur ovin, Sindia, Sardaigne, avril 2013.

¹¹ Épouse d'éleveur ovin retraité, Sindia, Sardaigne, avril 2013.

¹² Agent pastoraliste de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC), Ajaccio, septembre 2013.

¹³ Plus spécifiquement, ce qui est à noter dans les différentes manières d'appréhender le risque c'est si l'on considère une position anthropocentrée, qui s'intéresse aux enjeux humains ou une position écocentrée, qui évalue les enjeux environnementaux (Herbert *et al.*, 2009). La deuxième position fait appel, en plus de la prévention, à la compensation (Dionne, Spaeter, 2003).

¹⁴ À proximité de Tempio-Pausania, en Gallura (Nord-Est de la Sardaigne).

¹⁵ L'emmaquisement correspond à la constitution ou à l'extension du maquis sur les anciens terrains d'élevage (Da Lage, Métailié, 2015). Ce terme s'oppose à celui de « terrain maquisé », utilisé principalement par les rurbains, en région méditerranéenne pour qualifier un espace auquel on laisse, à des fins paysagères, un aspect qui semble sauvage et qui évoque le maquis (*Ibid.*).

¹⁶ Les paysages méditerranéens s'organisent jusqu'au milieu du XX^e siècle selon le triptyque ager-saltus-silva. L'ager est l'espace cultivé le plus souvent en terrasses, le saltus regroupe les parcours sur l'espace défriché quand la silva correspond aux espaces boisés (Kuhnholz-Lordat, 1958). Le système horto-sylvo-pastoral correspond à la variante corse : les jardins remplacent les champs (Dumont, 1952, in Ravis-Giordani, 1981).

¹⁷ Agent forestier, Itirri, Sardaigne, novembre 2013. Entretien réalisé en français.

¹⁸ Officier du commandement principal des pompiers de Sassari, avril 2013.

¹⁹ Littéralement « Laisser brûler ». Politique nord-américaine qui vise à laisser brûler les incendies de forêt qui ne menace ni les biens ni les personnes.

²⁰ Le *let in burn* est mis en place en région nord-américaine, car le feu touche souvent de vastes espaces boisés de faible densité de population. Les secours n'interviennent que lorsque des biens ou des personnes sont menacés. La dispersion des zones habitées dans les territoires ruraux méditerranéens obère la mise en place de ce type de politique. De plus, la nature souvent anthropique des incendies modifie la perception de ces incendies.

²¹ Éleveur ovin retraité, Appietto, Corse, octobre 2013.

²² Qualificatif de plus en plus employé pour parler de l'activité d'élevage de la part des gestionnaires comme des éleveurs eux-mêmes qui tentent de pérenniser leur rôle et leur statut sur les territoires.

²³ Agent pastoraliste de l'OEC et éleveur bovin, entretien collectif à Alata, Corse, octobre 2013.

²⁴ Éleveur ovin, Appietto, Corse, octobre 2013.

²⁵ Extension de la notion de « capital » développée par Karl Marx, le capital symbolique inclut, par-delà les ressources matérielles permettant la reproduction d'un groupe social, tous les biens immatériels (à caractère économique, culturel, etc.) qui tendent à reproduire les rapports de force et structurent l'espace social (Bourdieu, 2012).

²⁶ Dans la PAC 2015, ces MAE territorialisées sont devenues climatiques (MAEC).

²⁷ Éleveuse d'ovins, septembre 2013, Calenzana, Corse.

²⁸ Situation d'entretien et d'observation entre trois éleveurs (bovins et ovins) et un agent pastoraliste de l'OEC, septembre 2013, Calenzana, Corse.

²⁹ Résident, juillet 2013, Porto-Vecchio, Corse.

³⁰ Le pic s'observe vers 2010 où le prix moyen de l'hectare agricole s'achetait près de 100 000 €. Depuis la tendance est à la baisse (20 000 € en moy. en 2013) mais les prix restent élevés pour du foncier agricole dans une région présentant peu d'exploitations agricoles à haute valeur ajoutée (Évolution des prix - Terres et prés - Régions agricoles ; Corse-du-Sud ; Porto-Vecchio ; Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr INRA).

Impacts territoriaux de l'étalement urbain. Cas des franges urbaines de Rhône-Alpes

Gisèle Vianey

Chercheure associée, Université de Tours, membre du conseil d'administration
de France International Expertise Foncière (France)

Résumé. Cet article interroge des terrains fortement soumis à la pression foncière (périurbain de la région Rhône-Alpes). Il montre que : (i) les hausses des marchés fonciers depuis 10 ans creusent les écarts entre les territoires où la consommation de foncier par habitant est élevée et ceux où la consommation est faible (ii) l'essentiel des dynamiques urbaines se concentre dans les espaces où l'agriculture est très présente. Le prix de la terre agricole au sein des agglomérations urbaines est fonction de la valeur de l'adresse et de l'attractivité du territoire plus que de ses potentialités agronomiques (iii) les aménageurs et les décideurs appréhendent les phénomènes à partir d'une quantification de la consommation, d'une évaluation des marchés et de l'urbanisation mais ne s'intéressent pas aux typologies de foncier, ni aux valeurs agronomiques des terres. Des réponses sont données en matière de limitation de la consommation d'espaces. Mais, la non-organisation de l'offre foncière tend à : ne pas mettre en débat la question de l'utilité de la ressource foncière et de sa valeur agronomique ; renforcer la précarité de certains ménages et à exclure les petits agriculteurs ; augmenter la consommation d'énergie fossile et les risques environnementaux ; fragmenter l'espace et accroître les inégalités territoriales.

Mots-clés. Etalement urbain - Consommation d'espaces - Périurbain - Inégalités territoriales - Rhône-Alpes.

Territorial impacts of urban sprawl. The case of Rhône-Alpes peri-urban areas

Abstract. *This paper examines zones where land pressure is strong (the peri-urban areas of Rhône-Alpes). It shows that: (i) The rise in land prices over the past ten years has exacerbated differences between territories where land consumption is important and territories where land consumption is low. (ii) Urban dynamics are concentrated in areas where agricultural activity is predominant. The price of agricultural land in urban agglomerations is conditioned more by the "address value" and the attractiveness of the territory than by the agronomic potentialities. (iii) The developers and decision-makers understand the phenomena based on consumption quantification, markets and urbanization evaluation, but are not interested in the land typologies or the land agronomic values. Answers are given to reduce agricultural space consumption. However, the absence of land supply organization tends to: limit the debates about the land resource, its utility and its agronomic value; compound the risk of precariousness for some of the families and exclude small-scale farmers; increase fossil energy consumption and environmental risks; divide the space and increase the territorial inequalities.*

Keywords. *Urban sprawl - Land consumption - Territorial inequalities - Rhône-Alpes.*

Introduction

Depuis une cinquantaine d'années, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement, les meilleures terres agricoles sont détruites par l'urbanisation et les infrastructures qui lui sont liées. En Europe, la France est l'un des pays les plus dépensiers (Pointereau, Coulon, 2009) : les sols urbanisés couvrent 5 millions d'hectares, soit 9 % du territoire national (Levesque, 2008). En France métropolitaine, les sols de très bonne qualité agronomique¹ représentaient plus du tiers (34,8 %) des surfaces agricoles artificialisées entre

2000 et 2006 ; cette consommation de terres compromet la capacité agricole de la France et fait perdre de la biodiversité (Commission Européenne, 2011).

Depuis le début des années 2000, pour freiner le processus d'étalement urbain et le mitage de l'espace agricole, plusieurs textes de lois affichent l'intention de juguler la consommation de terres : c'est le cas de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) de 1999, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, la loi de 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR) ; plus récemment, la loi Grenelle II de 2010 rend obligatoire pour les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) de fixer des objectifs chiffrés en matière de consommation de foncier et la loi de modernisation agricole de 2010 a comme objectif de réduire de moitié la perte de surfaces agricoles d'ici 2020. Ces textes incitent à une nouvelle gouvernance, en créant par exemple la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA, LOA de 2010) et les plans régionaux d'agriculture durable, et proposent des outils fonciers spécifiques tels que les Zones Agricoles Protégées (ZAP, LOA de 1999) et les périmètres d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN, loi DTR de 2005). L'intentionnalité d'une mise en œuvre de ces outils est réaffirmée, voire renforcée dans les textes de lois les plus récents ; c'est le cas dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (janvier 2014) et dans la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de septembre 2013 : le rôle des CDCEA est renforcé en même temps qu'elles deviennent des Commissions Départementales de Consommation des Espaces.

Simultanément, la décentralisation à l'œuvre depuis 1983 a rebattu les cartes de l'organisation territoriale et des pouvoirs des collectivités locales. Les transferts de compétences qui en découlent permettent aux collectivités territoriales de mettre en œuvre des outils visant à préserver les espaces agricoles. Ainsi depuis 2007, le Département du Rhône, en partenariat avec le Syndicat mixte d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise a engagé une politique départementale de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PENAP).

De son côté, en s'appuyant sur des spécificités locales, le conseil général du département de la Haute-Savoie a développé une panoplie de moyens et d'outils d'actions foncières : Conservatoire des Terres Pastorales (CTP) et Conservatoire des Terres Agricoles (CTA).

Cet article s'intéresse aux franges périurbaines de la région Rhône-Alpes, terrains fortement soumis à la pression foncière. Par une démarche empirique, il cherche à montrer que la conjonction de la dilution de l'habitat, des différences de prix du foncier et de la raréfaction d'espaces agricoles est à l'origine de déséquilibres territoriaux impactant autant les populations que l'activité agricole.

Les matériaux mobilisés pour vérifier cette hypothèse sont issus principalement de l'étude commanditée en 2012 par le SGAR-DREAL Rhône-Alpes (Groupement Foncéo *et al.*, 2012). Cette étude s'intéressant aux franges métropolitaines visait à répondre à trois questions : quelles évolutions de la consommation de foncier et des pratiques ? Quelles sont les contraintes et les dynamiques foncières des territoires ? Quelle protection, quelle maîtrise et quels sont les outils utilisés et/ou proposés ?

A la présentation d'un terrain caractérisé par une forte croissance démographique succède un examen de l'appréhension foncière dans les documents-cadres (Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), Parcs Naturels Régionaux (PNR), Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),...). Puis, une troisième partie s'intéresse aux modes de production de logements et à leurs conséquences pour la population. Avant d'ouvrir une discussion puis de conclure, nous interrogeons les impacts des dynamiques de dilution de l'habitat et des outils de protection du foncier agricole sur les espaces et les activités agricoles.

I – Présentation du terrain étudié

Intégrant la Communauté Urbaine du Grand Lyon, 13 des 16 communautés d'Agglomération de la région et 97 de ses 218 communautés de communes, le périmètre étudié concerne 1 347 communes réparties dans les 8 départements de Rhône-Alpes ; il correspond à 40 % de la surface de la région, à 47 % de ses communes et à 74 % de la population régionale.

Sur ce périmètre, entre 1962 et 2009, le rythme de croissance démographique est toujours supérieur aux moyennes régionales et nationales (tableau 1) et la densité de population est deux fois supérieure à celle de l'ensemble de la région (tableau 2).

Tableau 1. Taux de croissance annuel de la population

	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009
Périmètre d'étude	1,97%	1,44%	0,68%	0,89%	0,62%	0,86%
Rhône-Alpes	0,50%	0,14%	0,22%	0,53%	0,39%	0,79%
France	1,15%	0,81%	0,47%	0,52%	0,37%	0,65%

Source : INSEE

Tableau 2. Densité de population

	Nombre de communes	Surface	Population en 2009	Densité
Région Rhône-Alpes	2879	44 665 km ²	6 174 040	138 hab/km ²
Périmètre étudié	1347	17 985 km²	4 580 080	255 hab/km²

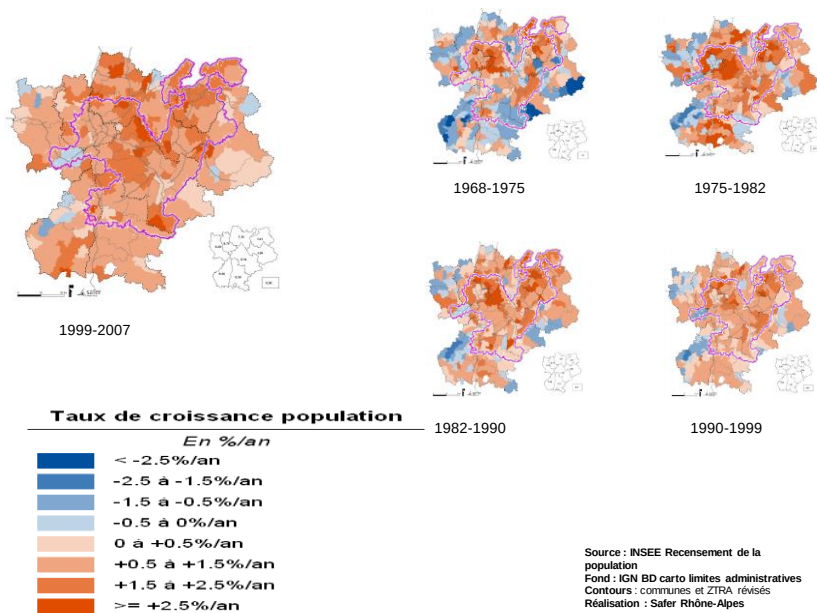
Source : INSEE

Après l'important exode rural de la période 1968-1975, la croissance démographique s'est concentrée dans les pôles urbains. Toutefois, la Loire fait exception : à partir de 1975 et jusqu'au dernier recensement, ses deux principaux pôles urbains, Roanne et Saint Etienne, consécutivement aux nombreuses fermetures d'entreprises des années 1970/1980, perdent de la population.

Puis, l'accueil de population se fait de moins en moins dans les cœurs d'agglomérations, mais plutôt dans leur périphérie immédiate. Au fil du temps, la croissance démographique s'exerce de manière de plus en plus diffuse et éloignée des villes centre.

Au cours de la dernière période, ce sont les territoires interstitiels, entre les principales agglomérations, qui atteignent les niveaux de croissance les plus élevés.

En parallèle, les territoires – y compris ruraux – du sud de la région, en Drôme et en Ardèche, bénéficient du phénomène d'héliotropisme et voient leur population augmenter sensiblement (Carte 1).



Carte 1. Une dynamique démographique glissante

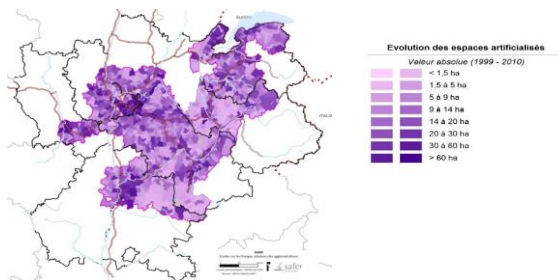
Source : SAFER Rhône-Alpes

En termes de densité de population, cette dynamique se traduit essentiellement par un renforcement des pôles urbains et de leur périphérie immédiate (agglomération lyonnaise, agglomérations du Sillon Alpin,...). Mais, le phénomène le plus marquant est la densification des secteurs ruraux autour des agglomérations et espaces inter-agglomérations, le long des principaux axes de transports et, selon les résultats du dernier recensement, dans les espaces périurbains et ruraux plus éloignés des centres urbains. Cette dynamique démographique glissante est consommatrice de foncier (Carte 2).

Entre 1999 et 2010, 18 519 ha sont artificialisées (56 % de l'artificialisation en Rhône Alpes) ; simultanément, les espaces agricoles diminuent de 22 519 ha (58 % des espaces agricoles « disparus » en Rhône-Alpes). Parmi les espaces artificialisés, 11 900 ha sont dédiés à l'habitat et 5 200 ha à l'économie.

Spatialement, le développement de l'habitat s'opère de manière plus déconcentrée et diffuse, autour des agglomérations et des axes de communication, que le développement économique.

A cette artificialisation, s'ajoute le développement des infrastructures, non comptabilisé car non cadastré. On peut toutefois en donner un ordre de grandeur ; à l'échelle de l'aire d'étude, le domaine public a progressé de près de 2 330 ha.

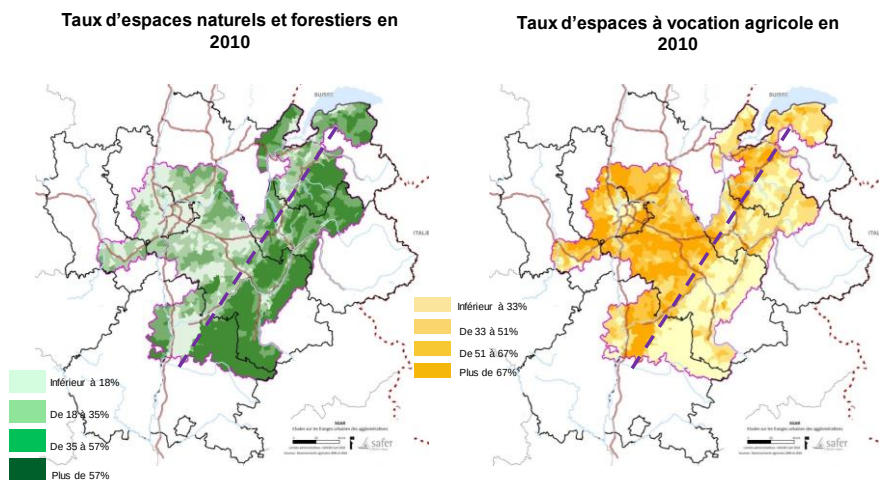


Carte 2. L'artificialisation entre 1999 et 2010

Source : SAFER Rhône-Alpes

Cohabitent donc deux visages d'occupation agricole :

- * une zone à vocation agricole encore forte, sur les secteurs de faible relief : Ouest du secteur d'étude (Plaine de l'Est lyonnais, du Sud de l'Ain,...) ;
- * plus à l'Est, un territoire correspondant aux zones de relief : occupé à près de 40 % par des espaces naturels et forestiers, la présence agricole est moindre (Carte 3).



	Périmètre d'étude		
	Surface	Tx d'occ ^a	Moyenne Rhône-Alpes
Espaces Artificialisés	1 764 km ²	10,3%	6,6%
Espaces à vocation Agricole	7 998 km ²	46,7%	43,2%
Espaces naturels et forêt	7 354 km ²	43,0%	50,2%

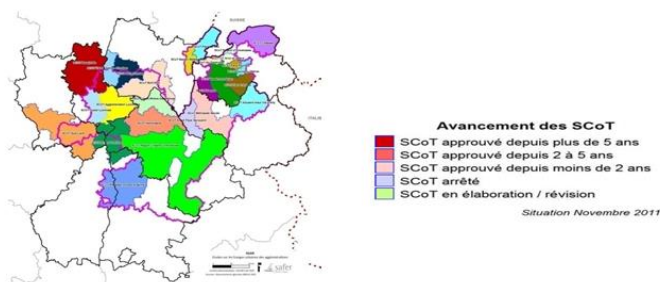
Sources : DGFiP Cadastre 2010

Carte 3. Espaces naturels et forestiers et espaces à vocation agricole en 2010

Source : SAFER Rhône-Alpes

II – Approche foncière par les documents-cadres et dans les études

Les 1317 communes observées sont dans l'aire de 111 EPCI : 89 d'entre eux ont une compétence en matière d'habitat par l'intermédiaire de Programmes Locaux d'Habitat (PLH) ; des 40 PLH approuvés, une trentaine a un volet foncier. Ainsi le ¼ du périmètre d'étude dispose d'une approche foncière dans le cadre de la programmation de logements. Au moment de l'étude, 26 SCoT sont approuvés, en cours d'élaboration ou de révision. De taille variable (de 273 communes pour le SCoT de la Région Grenobloise à 7 pour celui de Faucigny-Glières), ils couvrent totalement ou partiellement la zone étudiée (Carte 4).



Carte 4. Franges urbaines de Rhône-Alpes : Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)

Source : Carte établie à partir de la situation des SCoT de Rhône-Alpes - Novembre 2011 - DREAL RA

Dans les différents documents de 13 SCoT, 8 intègrent des analyses (marché, consommation foncière, urbanisation,...) et des problématiques (préservation des terres agricoles et naturelles, renouvellement urbain, confortement des centres bourgs,...) liées au foncier.

Toutefois, ces analyses ne prennent pas en compte la typologie des fonciers ciblés et n'évoquent pas les modes opératoires pour traiter les différents types de foncier. Et, dans ces documents, les capacités financières nécessaires à la réalisation du projet de SCoT ne sont pas évaluées.

La quasi-totalité des PLH en vigueur affiche dans leur programme d'actions la constitution d'une politique foncière intercommunale. Mais plutôt qu'un véritable volet foncier cartographié et territorialisé, souvent les PLH s'inscrivent dans la retranscription des potentialités des documents d'urbanisme où les objectifs de production de logements sont traduits en surfaces nécessaires à leur réalisation.

Comme pour les SCoT, quasi aucun PLH ne pose la question de la typologie des fonciers ciblés, et donc des modalités nécessaires à leur traduction opérationnelle. Les coûts de mobilisation des fonciers nécessaires pour atteindre les objectifs des PLH ne sont pas estimés. L'approche se fait à travers une traduction d'urbanisme et non d'économie foncière.

Le territoire d'étude inclut, dans leur intégralité, trois Parcs Naturels Régionaux (PNR) : Vercors, créé en 1970, Chartreuse, créé en 1995 et Bauges, créé en 1995 ; il est à cheval sur deux autres : le Pilat, créé en 1974 et le Haut-Jura, créé en 1986, et révisé en 1998. A terme, il devrait intégrer une partie du PNR des Dombes, actuellement à l'étude.

Parmi les PNR du territoire d'étude, des volets touchent aux questions du foncier. La bourse foncière du PNR des Bauges, centrée sur le foncier forestier permet de disposer d'une connaissance régulière des intentions des acquéreurs et vendeurs potentiels ; elle vise à répondre aux besoins de maintien ou de confortement de certaines activités forestières, et à maîtriser certains fonciers nécessaires à la réalisation de projets du PNR.

Le PNR de Chartreuse contribue, à la demande des collectivités, aux études des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Il est consulté formellement pour avis avant approbation d'un nouveau document d'urbanisme (PLU ou SCoT) afin de vérifier et valider leur compatibilité avec la charte du PNR. Sa charte a inscrit, l'engagement des collectivités à définir des objectifs de densité urbaine ainsi que les mesures de prise en compte des paysages et de l'environnement. Et, le PNR de Chartreuse a également travaillé sur la constitution de données d'observation foncière.

Le PNR du Pilat porte la constitution du 1^{er} PAEN de Rhône Alpes. Parmi les réflexions sur son devenir d'ici 2025, la question de la gestion maîtrisée des espaces et ressources semble particulièrement centrale.

Les PNR accompagnent les documents d'urbanisme, veillent à leur compatibilité avec leur charte ; toutefois, ils n'ont pas d'action spécifique ou seulement à la marge (cas du PNR des Bauges).

Dans les études réalisées au sein du territoire d'étude, les thématiques concernant le foncier sont centrées sur ² :

- l'appréhension des phénomènes spatiaux : consommation de foncier, d'espaces agricoles et naturels... souvent en lien avec la dynamique d'urbanisation, l'étalement urbain, le changement d'usage au profit du logement, la densité d'habitat, le nombre de logements à l'hectare,... ;
- l'identification des potentiels fonciers constructibles : étude de gisements fonciers, recollement des documents d'urbanisme, relevé des zones futures d'urbanisation...souvent liées à une démarche de SCoT ou de programme d'actions foncières d'un Etablissement Public Foncier.

D'autres études sont plus spécifiques ; il s'agit de celles liées à une démarche régionale de Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) et de volets agricoles de Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) ou d'un SCoT qui s'intéressent au foncier agricole... ou encore de celles réalisées dans la perspective de constitution d'observatoires fonciers, de nouveaux indicateurs.

Et, dans ces études, la question de l'étalement urbain fait l'objet d'une profusion de publications et de cartographies.

Pour résumer, dans la littérature comme dans les approches statistiques et cartographiques, les questions de l'opérationnel et des typologies foncières ainsi que de l'autonomie alimentaire, de la sécurité civile et de la vulnérabilité énergétique sont quasi absentes.

III – Modes de production de logements : conséquences sur la ressource foncière et impacts sociaux

En Rhône-Alpes et sur le territoire étudié, la structure de production de logements s'est modifiée ; on assiste à une progression de l'activité en collectif et à une baisse en individuel pur à partir de 2002 ; en 2009-2010, l'individuel pur est à un des niveaux les plus bas.

A ces mêmes échelles entre 2000 et 2010, la taille moyenne des parcelles mobilisées diminue pour la construction de logements individuels, que ce soit en diffus ou en lotissement. Cette tendance touche les pôles urbains principaux, périurbains et les territoires plus ruraux (Sit@del2). Toutefois, la production en diffus reste largement majoritaire et la mobilisation de foncier par logement individuel en diffus demeure nettement supérieure à celle en lotissement (+ 50 %) : au final, l'impact d'une consommation moindre par logement est faible.

En Rhône-Alpes, les prix des logements individuels neufs ont augmenté de près de 100% en 10 ans (sous la barre des 150 000 € jusqu'en 1999 puis une progression jusqu'en 2008, pour se rapprocher des 300 000€ en 2010) ; en collectif, à la vente, le prix moyen du neuf est désormais à plus de 3 700 €/m². Comme pour l'individuel, la progression du prix moyen en collectif s'est accélérée à partir de 1999. Cette situation est renforcée là où les besoins sont les plus forts : en agglomérations urbaines et dans le franco-valdo-genevoise, les prix en collectif dépassent 4 000 €/m² ; ils sont peu compatibles avec les enjeux démographiques et d'habitat auxquels ces communes doivent faire face.

Ce mouvement semble consécutif de l'effet de polarisation et de valeurs élevées sur les principaux pôles urbains en revente de maisons individuelles anciennes ainsi que de la diffusion des valeurs à l'échelle des aires urbaines, voire au-delà, pour les terrains à bâtir. Les prix élevés en centre urbain et l'extension de l'influence des aires de marchés urbains rendent attractifs des territoires périphériques de plus en plus éloignés (Comby, 2015). Complémentairement, le prix moyen d'une résidence en zone rurale a quasi doublé entre 2001 et 2010 : 120 k€ en 2001, 220 k€ en 2010. Cette pression des prix se diffuse sur l'ensemble des fonciers et impacte les territoires agricoles situés aux franges de ces agglomérations lesquelles sont de plus en plus soumises à de multiples pressions :

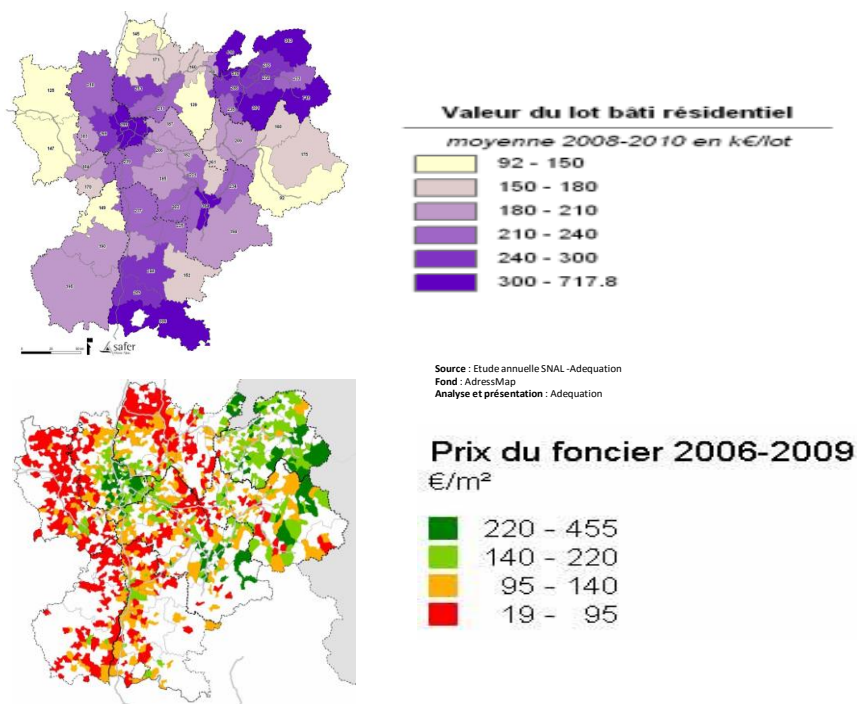
- hausse sensible des références prix (par effet de diffusion) ; au sein des agglomérations urbaines, le prix de la terre agricole intègre la valeur de l'adresse et de l'attractivité du territoire ;
- désorganisation du parcellaire (vente par morceaux,...) notamment par le marché des terrains de loisirs qui permet d'accéder dans des secteurs aux « valeurs urbaines » élevées à des terrains de valeur nettement inférieure (Groupement Foncéo *et al.*, 2012) ; ce marché accroît le mitage (Levesque, 2008) ;
- difficulté de cohabitation avec l'économie et le résidentiel consécutive au mitage.

L'attractivité en prix est observable au sein des territoires ruraux et périurbains interstitiels, mais également dans les territoires les plus éloignés. Les amplitudes de prix vont de 1 à 20 et sont le pendant d'une consommation de foncier par habitant qui oscille entre moins de 400 m² et plus de 1 300 m² (Cartes 5 et 6). La consommation de foncier par nouvel habitant est élevée :

- dans les territoires de faible dynamisme démographique (Loire, Région d'Oyonnax, montagne ardéchoise) ;
- dans les secteurs de montagne (Savoie ; Haute-Savoie ; Vercors...) et du Sud Drôme et Ardèche où le taux élevé de résidences secondaires fausse la lecture du ratio m²/hab ;
- et d'une manière générale dans les territoires les plus ruraux.

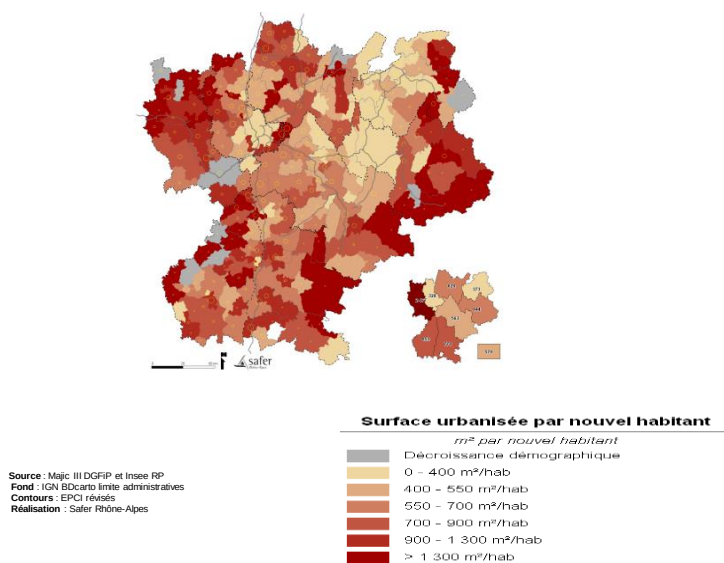
A l'inverse, elle est plus faible (inférieure à 400 m² par nouvel habitant) :

- dans la Région urbaine de Lyon, déjà très urbanisée ;
- en Haute-Savoie où le prix du foncier force à une consommation modérée.



Carte 5. Valeur du lot bâti et prix du foncier

Source : Etude Annuelle SNAL-Adéquation



Carte 6. Surfaces urbanisées et dynamique de population - Période 1999-2009

Source : SAFER Rhône-Alpes

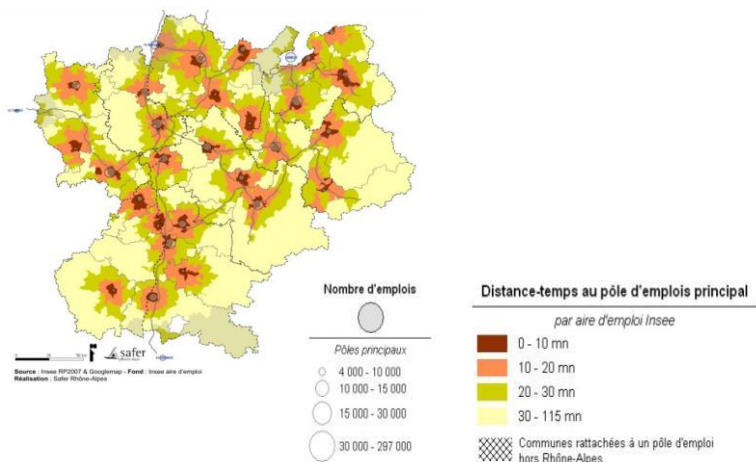
Encadré 1. Haute Savoie : le prix du foncier force à une consommation modérée

Fortement attractif, le département doit accueillir environ 9 000 habitants de plus chaque année. La périurbanisation gagne du terrain et se généralise à l'ensemble du département.

La Haute-Savoie se trouve contrainte d'optimiser l'espace par la promotion de formes d'habitat et d'aménagement permettant un meilleur rendement.

C'est ainsi que sur certains territoires et notamment les plus urbains (franco-valdo-genevois, Annemasse,...), les objectifs de consommation foncière imposés par les SCoT sont tenus, avec une part croissante et majoritaire de formes d'habitat dense (de plus en plus de logements en collectif mais également au sein d'ensembles mixtes) plus économes en espace.

De cette organisation de l'offre foncière découle le développement d'une offre de construction individuelle en diffus au sein de territoires de plus en plus éloignés des pôles urbains centraux, de marchés sur des espaces aux prix nettement plus attractifs et accessibles ; cette situation accroît les distances domicile-travail. Ainsi, près de 40 % des habitants de Rhône-Alpes résident (dans les centres urbains et leur périphérie immédiate) à moins de 5 minutes de leur pôle d'emploi principal (au sens de l'INSEE) alors que plus de la moitié des rhônalpins habitent à une distance moyenne de 5 à 30 km du pôle d'emploi principal et effectuent des trajets moyens de 10 à 30 mn (carte 7).



Carte 7. Un accroissement des distances et de la mobilité domicile-travail

Source : SAFER Rhône-Alpes

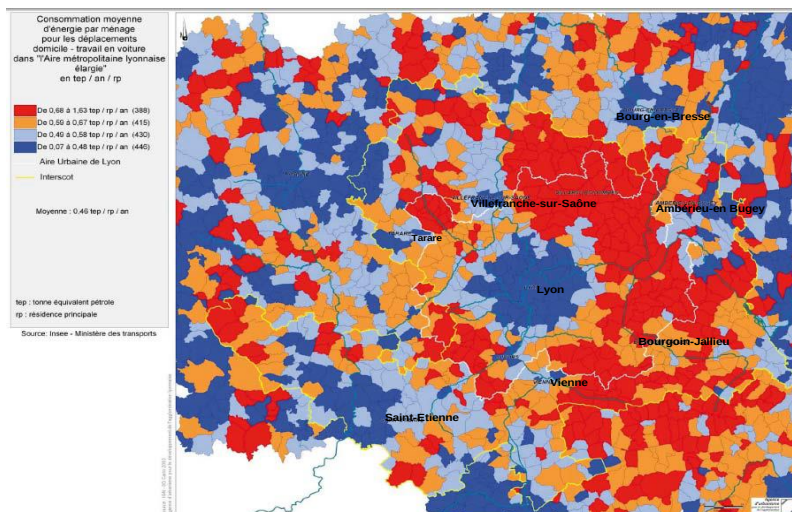
Pour certains ménages, l'augmentation des déplacements domicile-travail s'accompagne d'une diminution d'accès aux services.

Les communes dont les ménages consacrent la plus grande part de leur revenu aux dépenses énergétiques pour le transport (+3,6 %) sont à 54 % des communes rurales où les ménages ont des revenus inférieurs de 19 % à la moyenne régionale, alors que le taux d'activité des ménages est supérieur à la moyenne régionale.

Les communes dont les ménages ont une part très élevée de dépenses énergétiques par rapport à leurs revenus se situent dans le périurbain et le rural à l'Ouest. Des poches de vulnérabilité sont aussi visibles dans la partie centrale (Lyon, Vénissieux, Vaulx-en-Velin), et Est (quelques villes moyennes et leurs franges) de l'aire métropolitaine.

Des trajets plus importants, des revenus plus faibles, des coûts énergétiques qui ne cessent d'augmenter, aboutissent à identifier des communes affectées par une double vulnérabilité énergétique (logement et déplacements domicile-travail) : 23 % des communes de l'aire métropolitaine élargie correspondant à 22 % de la population sont concernées. Ces communes sont à 67 % des petites communes rurales (Carte 8).

Ce risque d'accroissement des espaces de conflits d'usage est localisé autant au sein des aires métropolitaines que dans leurs franges.



Carte 8. Consommation moyenne d'énergie par ménage pour les déplacements domicile-travail en voiture – «Aire métropolitaine Lyonnaise élargie» (tonne équivalent pétrole/an/résidence principale)

Source : INSEE - Ministère des transports

IV – Le foncier agricole : impacts des dynamiques de dilution de l'habitat et outils de protection du foncier agricole

Entre 2000 et 2010, 33,4 % du nombre total des exploitations agricoles du périmètre d'étude (32,4 % en Rhône-Alpes) ont disparu. Plusieurs facteurs expliquent cette forte diminution ; si le prélèvement progressif de foncier agricole pour l'urbanisation est une cause ce n'est pas la seule : en effet, alors que 8 500 exploitations ont disparu depuis 2000, les 22 500 ha de foncier agricole consommé ne représentent que 870 exploitations. S'ajoute qu'une part du foncier libéré échappe à la profession agricole (Vianey, 2015) ou est abandonnée parce que ne pouvant être utilisée par des systèmes d'exploitation déstructurés consécutivement à l'urbanisation (Vianey, 2005). Le processus d'artificialisation des terres agricoles a pour corollaire la progression des friches et également de la forêt en piémont des massifs. Par exemple, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), fortement convoitée par l'urbanisation, la disparition des surfaces agricoles au profit des bois, friches et landes et au détriment des surfaces fourragères traduit des difficultés des systèmes d'élevage. La diminution de l'ordre de 1 500 ha par an au profit des sols urbanisés impacte les terres arables et les cultures permanentes (DRE PACA, 2007).

La baisse du nombre d'exploitations s'explique aussi par la modification des formes juridiques des exploitations, passant d'entreprises individuelles à des formes sociétaires à plusieurs associés (Tableau 3).

Tableau 3. Région Rhône-Alpes - Statut juridique des exploitations - Evolution 2000-2010

Statut juridique de l'exploitation	Nombre d'exploitations en 2000	Nombre d'exploitations en 2010	Part du total en 2000	Part du total en 2010	Evolution 2000/2010 en %
Ensemble	56 962	39 020			- 31,49
Exploitation individuelle	49 997	31 223	87,72 %	80%	- 7,72
Groupeement agricole d'exploitation en commun (GAEC)	2 967	3 034	5,20 %	7,75%	+ 2,55
Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) avec chef d'exploitation seul	1 085	1 586	1,90 %	4%	+ 2,1
EARL avec plusieurs coexploitants	815	1 608	1,40 %	4,12 %	+ 2,72
Statut autre qu'individuel, GAEC, EARL	2 098	1 569	3,68 %	4 %	+ 0,32

Source : RGA 2000 et 2010

De plus, la recherche de rentabilité passe par l'augmentation des surfaces en captant les terres des exploitations en fin d'activité.

La baisse du nombre d'exploitations s'accompagne d'une modification de la densité et de la structure d'emplois agricoles qui se traduit par la réduction de 24 % du nombre total d'Unité de Travail Annuel (UTA) sur le périmètre d'étude (23 % en Rhône-Alpes) notamment dans les secteurs en crise (Beaujolais), dans les secteurs de forte pression de l'urbanisation (Est-Lyonnais) et dans la Plaine de Valence où se conjuguent une crise de la filière arboricole et une forte pression de l'urbanisation (Tableau 4).

Tableau 4. Région Rhône-Alpes - SAU et du nombre d'UTA en fonction de la dimension économique de l'exploitation - Evolution 2000-2010

Dimension économique de l'exploitation (Exp.)	Exp. en 2000	Exp. en 2010	Evolution en %	SAU* (hectare) en 2000	SAU* (hectare) en 2010	Evolution en %	UTA** en 2000	UTA** en 2010	Evolution en %
Ensemble	56 962	39 020	- 31,49%	1 526 724	1 435 394	- 6%	74 291	58 224	- 21,62%
Petites exploitations	29 930	17 734	- 40,74%	266 627	207 088	- 22,3%	16 904	11 647	- 31%
Moyennes exploitations	19 885	14 116	- 29%	790 505	635 878	- 19,56%	32 783	22 571	- 31,15%
Grandes exploitations	7 147	7 170	+ 3,2%	469 594	592 426	+ 26,15%	24 604	24 007	- 2,42%

* Superficie Agricole Utilisée : SAU

**Unités de Travail Annuel : UTA

Source : RGA 2000 et 2010

Pour tenter de limiter la consommation d'espaces agricoles en Rhône-Alpes et sur l'aire d'étude plusieurs outils sont mis en œuvre : ZAP (plus de la moitié des ZAP approuvées en 2012 (France Métropolitaine et DOM) ainsi que le PAEN le plus important en surface sont dans ce périmètre) et, consécutivement au transfert des compétences, les collectivités territoriales prennent des initiatives (Encadré 2).

Encadré 2. Actions publiques mises en œuvre pour préserver les espaces agricoles

Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) et PAEN (Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) (Loi DTR de 2005), deux terminologies pour un même « outil réglementaire » :

Objet : à partir du constat de la fragilisation croissante des espaces agricoles et des équilibres écologiques sous l'effet de la périurbanisation mettre en œuvre une politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains. Cette politique vise à assurer une protection réglementaire, plutôt qu'une acquisition.

PAEN : Avec trois objectifs principaux (favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière et la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages), le PAEN est une procédure relevant de la compétence des départements. Il se déroule en quatre étapes principales : la détermination de son périmètre ; l'élaboration d'un programme d'actions destinées à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel ; la validation administrative ; la mise en œuvre concrète du PAEN, des périmètres et du plan d'actions et le suivi-évaluation du projet.

PENAP : même outil que le PAEN mais le département du Rhône a pris la compétence.

Sur le terrain étudié :

***PAEN de la vallée du Gier pilatoise (Loire) :** espace agricole et naturel en limite d'urbanisation sur les flancs du Pilat. Créé le 17 mars 2011 sur 3 102 ha, il concerne cinq communes du SCoT Sud Loire ; il est porté par le PNR du Pilat.

***PENAP sur plusieurs zones du SCoT de l'agglomération lyonnaise :** créés en partenariat entre le département du Rhône et le SEPAL, syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCoT. L'objectif est d'assurer la complémentarité et l'articulation avec le SCoT.

Zone Agricole Protégée (ZAP, Loi d'Orientation Agricole de 1999) :

Compétence des communes et des EPCI, la ZAP, après accords préalables des communes intéressées, consultation de la Chambre d'agriculture, de l'INAO (si des zones AOC), de la CDOA et enquête publique, est une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme (PLU). A la différence du PAEN, l'approbation de la ZAP n'est pas conditionnée par un programme d'actions ; cette procédure est donc moins lourde que le PAEN.

En Rhône-Alpes, au 1^{er} Janvier 2012 : 17 ZAP d'initiative communale représentant une surface totale de 3 991 ha sont approuvées et 10 sont en projet.

Initiatives du conseil départemental de Haute-Savoie :

-> **Schéma départemental des espaces naturels sensibles :**

Action territoriale/Sensibilisation/Amélioration des connaissances.

-> **Des outils d'aide à la décision et des outils opérationnels :**

***Projet Local pour les espaces Agricoles et Naturels (PLAN) :** conçu pour accompagner les élus locaux dans une réflexion de préservation et de valorisation des espaces agricoles et naturels.

***Conservatoire des Terres Pastorales (CTP) :** aider les collectivités à maintenir les terres d'alpages dans leur vocation initiale : 17,6 ha acquis en 2011 (2 procédures).

***Conservatoire des Terres Agricoles (CTA) :** apporte des aides pour des acquisitions assorties d'un engagement à inscrire (ou à maintenir) le foncier en zonage agricole inconstructible, avec l'établissement d'un bail rural d'une durée de 35 à 40 ans : 33,5 ha acquis en 2011 (7 procédures).

Les acquisitions sont réalisées dans le cadre de rétrocessions de la SAFER.

Dans notre propos nous ne rentrerons pas dans le détail de ces mesures ; nous ne retenons que deux cas illustratifs en nous intéressant à la ZAP de Drumettaz-Clarafond en Savoie et au PAEN de la vallée du Gier pilatoise dans la Loire.

1. ZAP de Drumettaz-Clarafond en Savoie

Drumettaz-Clarafond en Savoie connaît une forte croissance démographique depuis les années 1960 (près de 250% depuis le début des années 1960). Elle est dans le SCoT, Métropole Savoie. Elle est rurale par l'importance des espaces naturels et agricoles ; ce territoire de 1 138 ha, est classé en zone de montagne et l'activité principale des exploitations est l'élevage laitier.

La ZAP de Drumettaz-Clarafond, la première en France, voit le jour en 2003 ; cette décision se fonde sur un intérêt ancien pour l'activité agricole : la municipalité s'intéresse aux questions de l'agriculture depuis les années 1950. Dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) de 1988, elle avait affiché la volonté de conserver quelques grandes exploitations nécessaires à l'équilibre de la commune.

La ZAP est approuvée sur des zones planes convoitées par l'urbanisation et les infrastructures qui lui sont liées : 301 ha (soit 61 %) des 493 ha classés en A (zone agricole) à l'issue du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les double-actifs et les agriculteurs dits de « loisirs » sont écartés du projet et n'ont pas de terres incluses dans la ZAP. L'espace agricole réservé par la ZAP regroupe seulement les terres des agriculteurs professionnels : par ce choix, la commune contribue à sélectionner les modalités d'exercice de l'activité agricole et à renforcer la professionnalisation de la filière élevage.

L'activité agricole maintient des espaces ouverts naturels et agricoles en même temps que ces espaces permettent aux agriculteurs concernés de continuer leur activité. L'approbation de la ZAP est le pendant de la continuité d'un fort développement démographique. L'outil participe ainsi à caractériser l'attractivité de la commune.

La ZAP préserve l'intégrité des espaces agricoles et des paysages qu'elle circonscrit. Par contre, à l'échelle de la commune, l'équité des espaces agricoles n'est pas protégée puisque les terres des agriculteurs non professionnels ne sont pas protégées. En opposant agriculteurs professionnels et double actifs, l'outil instaure une ségrégation au sein de la profession agricole et des activités agricoles (Serrano, Vianey, 2007).

2. PAEN de la vallée du Gier

La vallée du Gier est partiellement intégrée dans le territoire du PNR du Pilat entouré des aires urbaines de Lyon, Saint-Etienne, Saint-Chamond, Vienne et Roussillon ; plus densément peuplé que la moyenne des PNR (76 hab/km² contre 40), entre 1999 et 2006, sa population a augmenté de près de 10 %.

En 2008, le PNR du Pilat propose aux communes de Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Farnay, Châteauneuf et Saint-Paul-en-Jarez (regroupant 59 000 habitants) de répondre à l'appel à projets, lancé par le conseil départemental de la Loire et visant à expérimenter les PAEN.

Dans le département de la Loire, la vallée du Gier est, avec la couronne stéphanoise, la vallée de l'Ondaine, le sud de la plaine du Forez, le Montbrisonnais, le sud et l'ouest Roannais fortement soumise à une pression foncière. Simultanément son agriculture est dynamique et les zones naturelles jouent le rôle de corridors écologiques.

Le diagnostic effectué sur les communes concernées montre une population agricole jeune et dynamique cherchant à conforter son outil de travail et à mener des projets de développement, notamment tournés vers la diversification. Toutefois, ces agriculteurs sont confrontés à une perte de SAU, à des difficultés d'exploitation (circulation, respect de la réglementation) et à la précarité des modes de faire-valoir. Simultanément, l'urbanisation compromet la richesse des milieux naturels.

L'état des lieux sert d'appui pour délimiter un zonage PAEN, qui, dans un souci de durabilité, vise à protéger des parcelles à fort potentiel agronomique et d'autres en raison de leur valeur écologique (réseau bocager, espaces remarquables, bordures de cours d'eau). Pour les collectivités locales impliquées, l'outil est une opportunité pour conduire des politiques qui cherchent à développer l'agriculture et à préserver la biodiversité d'une part et d'autre part à maintenir une limite franche entre espaces urbain et rural.

Au final, 3 102 ha de zones agricoles et naturelles sont retenus. Ce territoire est le deuxième de France à expérimenter le dispositif PAEN, et le 1^{er} en terme de surface.

Porté par les communes impliquées et par le PNR du Pilat, l'animation du projet est assurée par le PNR.

Le maintien du foncier agricole, support d'activité économique est une priorité. Le plan d'actions du PAEN permet une majoration des aides sur les travaux d'amélioration foncière déjà proposées par le Conseil général de la Loire. Ces travaux ont pour but de faciliter les conditions d'exploitation et de maintenir un foncier agricole durable.

Effectif depuis 2011, le PAEN s'applique, de façon obligatoire et sans limitation de durée, sur les parcelles concernées par son zonage, dans le cadre des PLU des communes concernées.

Dans la démarche de validation du PAEN, des entretiens ont été effectués auprès de tous les exploitants agricoles des cinq communes. Les propriétaires, très nombreux sur cette zone, ont été informés par voie de presse et par courrier et invités à participer à l'enquête publique ; peu se sont exprimés.

Limite entre urbain et rural, le PAEN crée de la rareté. Conséquence des transmissions, cette zone se caractérise par un fort morcellement des terres. Nombreux sont les agriculteurs ayant des terres en location verbale sans bail ; en cas de vente ou lors des successions, la « rareté » créée par le PAEN est susceptible de modifier les choix des nouveaux bailleurs qui vont alors préférer se tourner vers les agriculteurs les plus offrants en termes de paiement de location et les plus impliqués dans les actions liées au projet (Vianey, 2015) ; de fait, les petits exploitants et les moins insérés dans le projet de PAEN risquent d'être exclus. En se limitant à constater l'importance des locations verbales et de leur fragilité sans questionner la prégnance des structures sociales qui sous-tendent les régimes fonciers locaux et sans chercher à les dépasser, le PAEN donne la possibilité aux propriétaires de participer à la construction d'une agriculture professionnelle sur de grandes exploitations productives et compétitives.

A Drumettaz-Clarafond, les espaces agricoles non inclus dans la ZAP peuvent faire l'objet d'anticipations spéculatives lors des PLU. Sur ces espaces des éleveurs et des pluri-actifs peinent à contracter des baux avec les propriétaires, en même temps que l'émiettement de la propriété est usité lors des successions. Si le morcellement rend aisé l'anticipation, qu'il permet le développement d'un habitat diffus, il peut aussi rendre inutilisable des parcelles lesquelles risquent d'être abandonnées à la friche, notamment en piémont des massifs.

Cependant, n'interrogeant pas la précarité des modes de faire valoir et l'équité de la répartition de la ressource foncière, la ZAP comme le PAEN concourent à exclure les petites structures ou les structures pluriactives. Finalement bien que préservant des espaces agricoles, ces outils peuvent accélérer la modification de la ressource foncière et surtout à en changer sa répartition entre usagers.

V – Discussion

Regroupant 62% des territoires artificialisés et 43 % des espaces agricoles de la région Rhône-Alpes, notre périmètre d'étude met en lumière la prégnance de la notion de conflits d'usage que les phénomènes identifiés laissent supposer (Melot, Torre, 2012 ; Kolokouris, 2015).

Basées sur un scénario dit "central", qui suppose que les tendances démographiques récentes se maintiennent, les projections démographiques de l'INSEE aboutissent à une population de 7,5 millions d'habitants à l'horizon 2040 en Rhône Alpes, soit 1,4 million d'habitants en plus entre 2007 et 2040. Le territoire d'étude est celui de l'essentiel de cette croissance. Ces projections posent plusieurs questions :

- Quelle est la capacité d'accueil de nouvelles populations au sein de centres urbains où les prix sont très élevés ?
- Comment mobiliser de nouveaux fonciers ? Comment réguler les prix sachant que les terrains non construits se font de plus en plus rares ?
- Est-ce que cette croissance de population va se traduire par plus de consommation foncière ? Au regard des pratiques et des tendances lourdes observées, il semblerait que oui.
- Comment l'agriculture s'organise-t-elle face à l'urbanisation grandissante ?

Les orientations prises et à venir au sein des PLU et des SCoT auront un impact sur les évolutions de ces territoires, et pas uniquement sur les questions de l'étalement et de la périurbanisation, mais surtout sur les évolutions de marchés et de prix, et plus globalement d'offre foncière.

Est-ce que la limitation de nouvelles possibilités d'urbanisation au sein des PLU et SCoT, comme le ralentissement de l'activité de construction de logements individuels purs laissent pressentir une situation de sous-offre et de raréfaction foncière et immobilière pour les années à venir ? Si c'est le cas, elle risque d'entraîner le maintien voire une aggravation de la pression foncière (et donc de conflits d'usage) sur l'ensemble des territoires du périmètre d'étude.

Tendre vers une production en mode organisé au sein des secteurs ruraux et périurbains pose donc les questions des leviers nécessaires pour le favoriser, celle des outils à mobiliser, celle des moyens à réunir pour attirer les acteurs capables de porter ce type d'opérations. De plus, est-ce que construire plus densément dans les espaces urbains va conduire à reporter plus loin la pression ? Est-ce que construire moins densément dans les centres urbains peut répondre à la demande croissante de logements ? Cette piste semble un moyen de surenchérir sur le coût du foncier et du logement en ville.

Comment accompagner une dynamique du groupé, mieux cibler les règles d'urbanisme qui empêchent son développement ? Cette volonté politique n'est aujourd'hui pas généralisée.

Au-delà de l'aspect vertueux du prix se pose la question de la gestion de l'offre foncière pour le logement : gestion volontaire et maîtrisée ou induite et subie en contrecoup de politiques de plus en plus restrictives.

Est-ce que les zonages environnementaux et les outils de protection du foncier ont une incidence sur l'efficience de l'urbanisation, sur une consommation un peu plus vertueuse des zones agricoles à forte valeur ajoutée ? Les réponses apportées par les outils visant à limiter la consommation d'espaces agricoles mettent en évidence des résultats mitigés (Serrano, Vianey, 2007 ; Vianey, 2012).

On constate une prise de conscience de l'importance de la régulation et de l'organisation de l'offre foncière globale ; toutefois, la réponse qui serait de rajouter de la rareté à la rareté existante aurait un impact encore plus désastreux en matière de pression et de prix. Il semble que des pistes sont à trouver dans la conjonction de politiques publiques fortes maîtrisant et connaissant le rythme et les formes du développement.

Conclusion

Résultant de l'absence d'une organisation de l'offre foncière, les interactions entre étalement urbain, écarts des prix du foncier et raréfaction d'espaces agricoles génèrent des déséquilibres territoriaux qui impactent autant les populations que l'activité agricole (Darly, 2012).

Sur la zone étudiée, des volets fonciers sont intégrés dans les documents-cadres et l'étalement urbain est quantifié. Et, la superposition des cartes du rythme d'artificialisation et du taux d'occupation des espaces à vocation agricole montrent que l'essentiel des dynamiques urbaines se concentre dans les espaces où l'agriculture est très présente : plaines, vallées... En même temps, la perméabilité du foncier agricole à l'urbanisation est renforcée par un contexte agricole fragile.

Toutefois, les conséquences de ces phénomènes ne sont pas analysées en termes d'autonomie alimentaire et de consommation énergétique.

Des prix plus attractifs attirent des ménages aux revenus faibles dans les zones rurales ; il en découle un accroissement des déplacements domicile-travail et un habitat diffus fortement consommateur d'espaces agricoles. A court ou moyen terme, la précarité énergétique de certains ménages risque de se renforcer et de créer des poches de vulnérabilité dans des petites communes rurales faiblement dotées, en moyens humains, pour répondre à cette situation.

La fragilité des ménages se conjugue avec la vulnérabilité de l'activité agricole : impact sur les prix des terres agricoles, mitage avec comme conséquences des cohabitations parfois difficiles entre activités, la déstructuration de systèmes de production... Lorsque des réponses sont données pour limiter la consommation d'espace agricole, elles sont fondées sur une quantification de la consommation d'espace et le risque de perte du potentiel agronomique. Toutefois, cette approche duale incriminant l'étalement urbain empêche de mobiliser l'ensemble des acteurs des territoires concernés et de mettre en débat la question de l'utilité de la ressource foncière et de sa valeur agronomique. Ainsi, la ressource foncière, comme ressource territoriale d'intérêt collectif n'est pas - ou très incomplètement - mobilisée (Jouve, Vianey, 2012). De plus, ces mesures profitent aux agriculteurs correspondant aux modèles économiques élaborés aux échelles nationales ou supranationales ; elles tendent ainsi à renforcer les inégalités d'accès à la ressource foncière au sein de la profession agricole.

Sur les territoires périurbains, l'absence de régulation de l'offre foncière et des prix tend à augmenter la consommation d'énergie fossile et les risques environnementaux, à fragmenter l'espace et à accroître les inégalités territoriales et sociales.

Références

- Comby J. 2015.** L'impact des politiques sur la valeur dans les six marchés fonciers. *La Revue Foncière*, novembre-décembre 2015, n. 8. p. 33-36.
- Commission Européenne. 2011.** *Overview of best practices for limiting soil sealing or mitigating its effects in EU-27*. Luxembourg : Commission Européenne. 231 p. (Technical Report, 2011-050).
<http://bookshop.europa.eu/en/overview-of-best-practices-for-limiting-soil-sealing-or-mitigating-its-effects-in-eu-27-pbKH3211794/>
- Darly S. 2012.** La reterritorialisation de l'agriculture, effet collatéral des conflits d'usage. Le cas francilien. *Économie rurale*, n. 332, novembre-décembre 2012. p. 31-46.
<https://economierurale.revues.org/3622>
- DRE PACA 2007.** *Diagnostic foncier en région, Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Marseille : DRE PACA. 37 p.
http://objectifpnr.free.fr/Pdfs/Diagnostic_foncier_paca.pdf

- Groupeement Foncéo, SAFER Rhône-Alpes, Vianey G. 2012.** *Etudes foncières des franges métropolitaines – Phase 1.* Lyon : SGAR DREAL Rhône-Alpes. 70 p. http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/doc/IFD/IFD_REFDOC_0515811/etude-fonciere-des-franges-metropolitaines
- Kolokouris O. 2015.** Discours environnemental et conflits d'usage en Grèce : le cas de l'installation d'un centre de stockage des déchets dans la région périurbaine en Attique-Est. In : Vianey G., Requier-Desjardins M., Paoli J.-C. (eds.). (2015). *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens.* Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 275-285. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 72). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=1018>
- Levesque R. 2008.** Usage des sols et marchés fonciers ruraux en France. L'impact de l'urbanisation et de la fonction résidentielle. In : Club Déméter (Paris, France). *Déméter 2009, économie et stratégies agricoles.* Paris : Club Demeter. p. 103-129.
<http://www.clubdemeter.com/ledemeter.php?demeter=2009>
- Melot R., Torre A. 2012.** Introduction : conflits d'usage dans les espaces ruraux et périurbains. *Economie rurale*, 01/11/2012, n. 332. p. 4-8.
- Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (France).** *Données Sit@del2.* <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/sitdel2-donnees-detaillees-locaux.html>
- Jouve A.-M., Vianey G. 2012.** Le foncier, une ressource territoriale difficile à construire en périurbain. *Economie rurale*, 01/07/2012, n. 330-331. p. 27-41.
- Pointereau P., Coulon F. 2009.** Abandon et artificialisation des terres agricoles. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 01/07/2009, n. 57. p. 109-120.
<http://www.inra.fr/dpenv/pdf/PointereauC57.pdf>
- Serrano J., Vianey G. 2007.** Les zones agricoles protégées : figer de l'espace agricole pour un projet agricole ou organiser le territoire pour un projet urbain ? *Géographie, Economie, Société*, 01/10/2007, vol. 9, n. 4. p. 419-438.
- Vianey G. 2015.** Agriculteurs et propriétaires face à l'urbanisation : des relations bousculées. *La Revue Foncière*, novembre-décembre 2015, n. 8. p. 7-12.
- Vianey G. 2012.** Les zones agricoles protégées (ZAP) : valoriser l'identité agricole locale. *Projets de Paysage*, n. 8, 17 p. <http://www.projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=769>
- Vianey G. 2005.** La transmission des exploitations à l'épreuve de la périurbanisation. *Etudes foncières*, 01/07/2005, n. 116. p. 22-27.

Notes

¹ La qualité agronomique des sols est évaluée en mesurant la réserve utile en eau du sol. La réserve utile en eau du sol (RU) représente la quantité d'eau retenue par le sol et que celui-ci peut restituer aux plantes, en vue de leur alimentation ou du transport des éléments nutritifs nécessaires à leur croissance (azote, phosphore, etc.) (Source : SOeS-GIS Sol, 2010).

² Recension réalisée avec l'aide du SGAR et de la DREAL Rhône-Alpes.

L'agriculture périurbaine dans les politiques urbaines en Algérie : l'exemple de Constantine

Ouassila Benjaballah-Boudemagh

Université Larbi Benm'Hidi Oum El Bouaghi (Algérie)

Résumé. La problématique de l'agriculture périurbaine se pose avec acuité au niveau du bassin méditerranéen. En effet, les terres les plus fertiles sont situées sur les plaines côtières favorables à l'urbanisation. Alors qu'au nord cette question a émergé, ces dernières années, dans les sphères scientifiques et institutionnelles, elle demeure impensée au niveau des politiques publiques dans les pays du Sud dont l'Algérie. Cet article propose d'aborder plus précisément l'intégration de la question de l'agriculture périurbaine dans les politiques urbaines et les outils de développement urbain en Algérie. Nous nous appuyons sur le cas de la ville de Constantine pour montrer, comment l'espace agricole périurbain, suite à ces politiques est l'objet de pressions individuelles essentiellement de la part des propriétaires fonciers. Une analyse diachronique de textes réglementaires ayant régis les différentes politiques urbaines appliquées dans le pays depuis l'indépendance et une série d'entretiens semi-directifs effectuée entre 2013 et 2014 auprès des acteurs institutionnels à Constantine, nous ont permis de conclure que les politiques urbaines mises en œuvre ne favorisent pas le développement d'une agriculture périurbaine en Algérie et incitent au contraire à la disparition et l'émiettement de l'espace agricole en périphérie de la ville.

Mots-clés. Agriculture périurbaine – Algérie – Politique urbaine – Plan urbain – Foncier périurbain.

Peri-urban agriculture in urban policies in Algeria: the case of Constantine

Abstract. The problems of peri-urban agriculture are particularly acute in the Mediterranean basin. Indeed, the most fertile land is located on the coastal plains which are also ideal for urbanisation. While this issue has been debated in recent years in the scientific and institutional communities of the North, it has been very much ignored by public policies in the South, especially in Algeria. This paper proposes a more precise approach to the issue of integrating peri-urban agriculture into urban policies and urban development tools in Algeria. Its analysis revolves around the case of the town of Constantine in order to show how the peri-urban areas that follow these policies become the object of individual pressures, especially from property owners. A diachronic analysis of the statutory texts that have governed the various urban policies implemented in the country since independence, as well as a series of semi-directed interviews conducted between 2013 and 2014 with the institutional actors of Constantine, enabled us to conclude that urban policies in Algeria did not support the development of a peri-urban agriculture, causing the agricultural spaces surrounding the city to collapse.

Keywords. Periurban agriculture – Algeria – Urban policies – Urban plan.

Introduction

La Méditerranée est la région du monde où les espaces agricoles et forestiers sont les plus rares, les plus productifs étant situés dans des plaines côtières favorables à l'urbanisation (Paillard et al., 2010). Sur la rive sud les enjeux de la préservation de ces terres sont cruciaux pour la production agricole, alors qu'ils constituent des réserves foncières pour une urbanisation croissante (Jouve, Padilla, 2007).

En Algérie, le pays le plus urbanisé du Maghreb (Côte, 1995), les villes ont consommé à ce jour plus de 162 000 ha de terres agricoles. Les politiques urbaines mises en œuvre depuis l'indépendance sont marquées par une volonté de satisfaire une demande croissante en logements aux dépens des terres agricoles (Bendjaballah-Boudemagh, 2013). La

concurrence entre urbanisation et agriculture est visible, et la disparition de terres à haute valeur agronomique à proximité des villes inquiète (CNES, 2004).

Certaines études (Djenane, 1997 ; Côte, 1998 ; Bédrani, Bouaita, 2003) donnent un aperçu de l'importance des prélèvements de surface agricole pour le développement urbain en Algérie. Cependant très peu de travaux sont focalisés sur l'agriculture périurbaine. Boudjenouia *et al.* (2008) abordent cet aspect à travers le cas de la ville de Sétif. Les auteurs dégagent les difficultés que connaît l'agriculture périurbaine au niveau de cette région tels que : la situation complexe du foncier agricole et la forte pression urbaine. Ils proposent la nécessité de définir la place de l'agriculture périurbaine dans un projet de développement durable pour le pays. Les principaux travaux (Perrin, 2015 ; Marraccini *et al.*, 2015 ; Bendjaballah-Boudemagh, 2013) sont ceux issus du projet de recherche français « Daume » financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR-2010-STRA-007-01) de 2011 à 2014 portant sur la durabilité de l'agriculture dans cinq régions urbaines méditerranéennes (Montpellier, Pise, Lisbonne, Meknès et Constantine) et propose de comparer les dynamiques territoriales et les enjeux de durabilité.

L'inventaire des politiques publiques qui participent à la construction de la relation ville-agriculture depuis les années 1960, effectué dans le cadre de ce projet révèle « que la notion de développement durable est de plus en plus présente dans les trois cas européens et au Maroc, beaucoup moins à Constantine. Tandis que l'environnement apparaît comme la priorité en matière de durabilité au Nord, c'est le logement et le versant social de la durabilité qui sont mis en avant sur les deux terrains maghrébins » (Perrin, 2015).

A Constantine (Algérie), par exemple, il a été observé que le développement de l'agriculture périurbaine est compromis par les effets secondaires de la politique urbaine mise en œuvre (Bendjaballah-Boudemagh, 2013). Notre article propose justement d'aborder plus précisément l'intégration de la question de l'agriculture périurbaine dans les politiques urbaines et les outils de développement urbain en Algérie. Il propose également de montrer comment l'espace agricole périurbain, suite à ces politiques est soumis à des pressions individuelles essentiellement de la part des propriétaires fonciers.

Nous avançons qu'au-delà de la volonté de préservation de terres agricoles, la valorisation de l'agriculture pour ses fonctions alimentaire, sociale ou récréative est largement absente dans les politiques urbaines algériennes et que le zonage fonctionnaliste mis en œuvre par les documents d'urbanisme n'a pas réussi à préserver les terres agricoles, mais il a surtout favoriser l'émiettement de l'espace agricole et il a contribué au développement de stratégies spéculatives de la part des propriétaires fonciers en périphérie de la ville.

Pour l'analyse, l'article s'appuie sur deux sources. En premier lieu, les textes réglementaires ayant régi les différentes politiques urbaines appliquées dans le pays depuis l'indépendance. Nous nous focaliserons sur les outils d'aménagement urbain local de la ville de Constantine, troisième ville du pays qui a connu une urbanisation soutenue depuis l'indépendance entraînant une consommation importante des terres agricoles périurbains (*Ibid.*).

En second lieu, une série d'entretiens semi-directifs effectués entre 2013 et 2014 auprès des acteurs institutionnels chargés de l'urbanisme et de la mise en œuvre et du suivi des plans urbains locaux.

I – L'agriculture sous l'angle restreint de la préservation dans les politiques urbaines algériennes

Les politiques urbaines en Algérie ont été moulées dans le modèle de développement suivi par le pays dès l'indépendance (Bouchemal, 2010). Elles se caractérisent par une tendance lourde à la littoralisation de l'urbanisation et à une concentration excessive de la population dans le Nord du pays ; ce qui constitue une menace pour le potentiel agricole et l'environnement des villes (Kateb, 2003).

Pendant la première décennie, les questions urbaines et agricoles étaient loin des préoccupations de l'Etat algérien. L'industrialisation du pays, en tant que base d'une économie autocentrée (Bouchemal, 2010), constituait un axe de développement prioritaire, surtout à partir de 1967. Cette orientation favorise un rush migratoire vers les grandes villes. L'urbanisation se fait, ainsi, par gonflement des centres urbains existants qui ont absorbé dans leurs extensions les noyaux périphériques (Côte, 1998).

En ce qui concerne les documents d'urbanisme, une loi de décembre 1962 a prorogé les textes relatifs aux plans d'urbanisme introduits par la législation coloniale en 1958. Mais ce n'est qu'à la fin des années 1970 que les villes algériennes seront dotées de PUD (Plan d'urbanisme directeur) établis selon le principe du zonage fonctionnaliste remis en question, en France, pour son iniquité, sa complexité, son instabilité et la mono fonctionnalité des usages du sol qu'il favorise (Melé, 2008 ; Zepf, Andres, 2012).

Dans un contexte de nationalisation des terres agricoles et de constitution de réserves foncières communales, les communes, par le biais des plans d'urbanisme (PUD), devaient veiller à la gestion économe des sols et à la préservation des terres agricoles. Les plans définissaient, donc, deux grandes zones : une zone urbanisable délimitée par le périmètre d'urbanisation (U) et une zone naturelle (N) dont la Zone (NC) à haute valeur agricole qui couvre le territoire relevant du régime juridique institué par l'ordonnance portant révolution agraire qui imposait la nationalisation de toutes les terres agricoles (de statut public et privé) afin de les verser dans le fond national de la révolution agraire « FNRA » (Aït-Amara, 1999).

Or, cette vision des PUD sous l'angle restreint de la préservation de l'espace agricole ne va pas avoir l'effet escompté. Les terres agricoles publiques ou privées, à proximité des villes sont urbanisées par les communes avant même l'approbation définitive des périmètres d'urbanisation, limitant ainsi, le développement d'une agriculture périurbaine connectée à la ville.

A partir de 1990, le changement de l'orientation politique du pays a imposé l'instauration de nouveaux instruments de politique urbaine : le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le Plan d'Occupation des Sols (POS). La gestion économe des sols et la préservation des terres agricoles constituent les objectifs fondamentaux de ces instruments. Cependant, ces derniers vont épouser la logique des anciens plans d'urbanisme (PUD). Le zonage réglementaire imposé par la loi 90-29 du 1 Décembre 1990 et ses décrets d'application, vont mettre, encore une fois, dos à dos, l'espace urbanisé ou à urbaniser (SU et SAU) et l'espace naturel essentiellement agricole (SNU). Les connexions qui peuvent être créées entre les deux espaces sont complètement impensées.

Or, dans les pays du Nord, il a été démontré que ces plans d'urbanisme régulateurs des extensions et basés sur le principe du zonage fonctionnaliste sont inaptes à préserver l'espace agricole et accélèrent, au contraire, le phénomène d'artificialisation des terres agricoles et ce, malgré l'affichage d'une volonté politique et l'accumulation des textes réglementaires (Perrin, 2013 ; Martin, 2013).

Effectivement, à la fin 2002, à l'échelle nationale, 25 000 ha en terres agricoles dont 6 000 irrigués sont intégrés dans l'urbain par les PDAU (Bédrani, Bouaita, 2003). Ajouté à cela, les stratégies spéculatives développées par les propriétaires fonciers privés qui réhabilités dans leurs droits, après la loi d'orientation foncière 90-25 du 18 Novembre 1990, se sont imposés

comme un élément important du marché foncier (*Ibid.*) et ont opté dans leur majorité pour la vente de leurs terrains agricoles périurbains en parcelles constructibles (Benjaballah-Boudemagh, 2013).

A travers le cas de la ville de Constantine, nous allons montrer, au niveau de ce qui suit, comment le zonage mis en place par les différents plans d'urbanisme a favorisé l'émiettement de l'espace agricole périurbain et le développement de stratégies spéculatives de la part des propriétaires fonciers privés en périphérie de la ville.

II – Constantine : des plans d'urbanisme favorisant l'émiettement de l'espace agricole et le développement de stratégies spéculatives

La ville de Constantine occupe une position centrale dans la région Est de l'Algérie. C'est la troisième ville du pays, avec une population de 517 323 habitants en 2008. Du fait de sa situation géographique, de son poids administratif, économique, universitaire ou culturel, Constantine a toujours connu d'importants flux de populations originaires de différentes régions de l'Est du pays (Fig. 1).

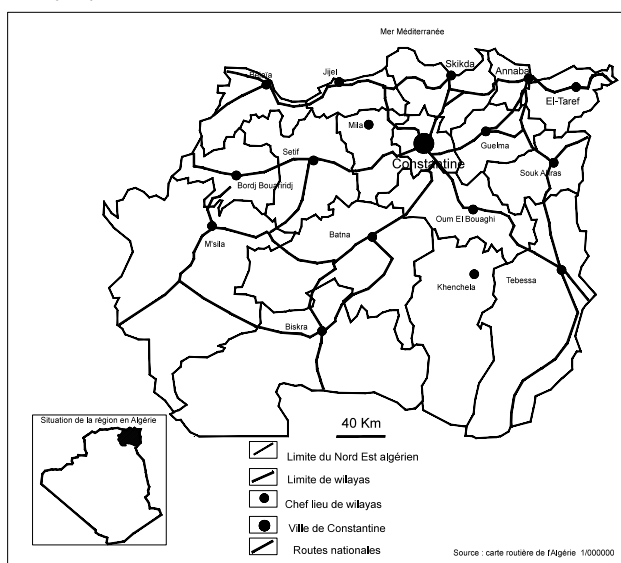


Fig. 1. Situation de Constantine

Source : Boussouf, 2000.

Entre 1962 et 1966, la ville a connu le plus fort taux d'accroissement du pays : 11,6 %. Ce taux va progressivement diminuer pour atteindre 4,06 % entre 1966 et 1977 et 2,8 % en 1987 puis 0,41 % en 1998 (Boussouf, 2000). Cette atténuation est due en grande partie à une politique de report vers les villes voisines, préconisée dans le cadre du plan d'urbanisme et destinée à contenir la consommation des surfaces urbaines.

La forte croissance démographique que Constantine a connue sur une longue période, a entraîné une extension urbaine importante. C'est entre 1987 et 2000 que la consommation foncière va prendre des proportions importantes c'est à dire après l'application de la politique de report de croissance vers les villes satellites. En effet l'objectif de limiter la consommation du foncier au niveau du noyau originel a été annihilé par les comportements individuels et les signaux du marché envoyés par les choix publics (Bendjaballah-

Boudemagh, 2013). La surface de la ville va passer de 3 285 ha en 1987 à 5 200 ha en 2000. Aujourd'hui, elle dépasse les 6 000 ha.

Cette urbanisation s'est faite bien sûr au détriment des espaces agricoles périurbains non pas de Constantine uniquement mais de ces quatre villes satellites (anciens villages agricoles) : El Khroub, Ain Smara, Hamma Bouziane et Didouche Mourad, situées dans un rayon de 25 km de celle-ci.

Une analyse historique des différents plans d'urbanisme qu'a connu la ville montre que cette consommation démesurée des espaces agricoles est due en grande partie au zonage et aux règlements édictés par les outils de développement urbain.

1. Les plans d'urbanisme de Constantine : un report de croissance engendrant une fragilisation des espaces agricoles

En 1974, Constantine connaît son premier plan d'urbanisme. Il est suivi par un second en 1982. Ces deux plans ont pour objectif de maîtriser la croissance désordonnée que connut la ville après l'indépendance (Benidir, 2007). La forte demande en logements et en équipements, conjuguée au manque de terrains urbanisables, va contraindre le premier plan à opter pour une politique de report de croissance sur les villes satellites entourant Constantine : El Khroub et Hamma Bouziane, Didouche Mourad et Ain Smara. Cette option va être appuyée par le plan de 1982 qui va proposer, aussi, la création d'une ville nouvelle au sud de la ville (Fig. 2). Or, ces quatre villes satellites sont situées dans les vallées les plus fertiles dans un rayon de 25 km de Constantine. Leurs anciens centres vont connaître un gonflement de leurs surfaces absorbant tous les espaces agricoles périurbains (Arama, 2007).

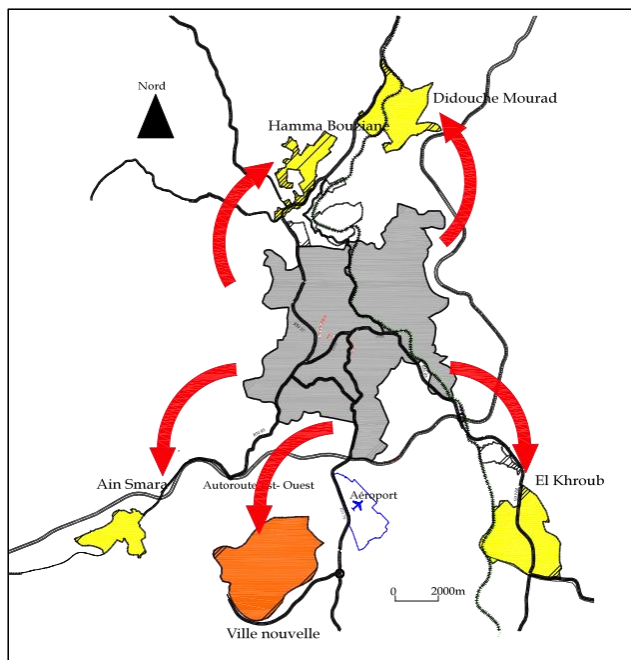


Fig. 2. Le report de croissance de Constantine vers les villes satellites et la ville nouvelle

Source : Urbaco, 2010.

A partir de 1990, les nouveaux instruments d'urbanisme sont mis en place : le PDAU et le POS. Le premier PDAU de Constantine est élaboré en 1992 et a couvert en plus de

Constantine, le territoire des quatre villes satellites ayant fait l'objet de report de croissance au niveau des deux plans précédents ainsi que la ville nouvelle en cours de réalisation.

A partir de 2008, sa révision est lancée. Son objectif était « d'éviter un développement tentaculaire le long des vallées qui aboutirait à une conurbation dont les conséquences sont à la fois néfastes pour l'espace agricole et pour la qualité de l'espace urbain produit » (Urbaco, 2011). Cependant, avant même la finalisation de l'étude, 1 676 ha au niveau de Constantine et de ses villes satellites sont prélevés sur l'agriculture pour être urbanisés par un simple décret présidentiel.

Au niveau de ces quatre plans le même type de zonage mono fonctionnel est mis en place : une zone urbaine U incluant tous les espaces urbanisés et à urbaniser et une zone naturelle N protégée dont la zone agricole Nb. Une analyse rapide de ces zonages révèle qu'autour du « gros » noyau urbain central (Constantine) cinq noyaux urbains secondaires sont développés avec des espaces naturels et agricoles intermédiaires « à protéger ». Cette forme d'aménagement du territoire constantinois nous semble « provocatrice » et incitatrice à l'artificialisation des espaces agricoles. En effet, la situation de ces terres entre plusieurs centres urbains fragilise l'activité agricole et favorise leur urbanisation par leurs propriétaires de manière réglementaire ou illicite.

Effectivement, du premier PUD à nos jours, Constantine et ses villes satellites continuent à intégrer tous les espaces agricoles situés dans leurs espaces périurbains. La finalité de préservation des terres agricoles par un zonage réglementaire a donc été annihilée par d'autres phénomènes tenant aux comportements individuels et aux signaux du marché envoyés par les choix publics.

2. Un espace agricole périurbain soumis aux pressions des propriétaires fonciers

Comme cela a été montré par Peltier (2010) en France, le zonage réglementaire, tels que définit par les différents plans d'urbanisme a soumis l'espace agricole périurbain de Constantine à de multiples pressions individuelles, notamment de la part des propriétaires fonciers privés. En effet, de nombreux travaux ont montré que les plans d'urbanisme peuvent être uniquement des outils de régulation des conflits d'usage sur l'espace périurbain (Cadène, 1990 ; Torre *et al.*, 2006).

La mise en œuvre des premiers zonages par les PUD a fait ressurgir les premiers conflits entre propriétaires et pouvoirs publics. Les terres privées sur lesquelles passait le trait du périmètre urbain étaient automatiquement intégrées dans les réserves foncières communales contre une indemnisation symbolique.

Ces plans provoquèrent, ainsi, une forte contestation de la part des propriétaires qui se défendirent par des contentieux juridiques (Bendjaballah, 1997) et la création de lotissements illicites sur leurs propriétés mettant les pouvoirs publics devant une situation du fait accompli (Bendjaballah-Boudemagh, 2013).

Le cas le plus illustratif est le lotissement Benchicou initié sur un espace agricole périurbain de 1,8 ha à l'Est de Constantine. En 1973, 5,9 % des constructions étaient déjà édifiées et entre 1974 et 1983, 84 % des constructions sont achevées. Ce lotissement est intégré dans le périmètre urbain par le PUD de 1982. Ce type d'opérations va se multiplier à Constantine. Plusieurs propriétaires vont opter pour la vente de parcelles constructibles sans attendre le changement d'affectation du foncier par les plans d'urbanisme.

Avec la mise en œuvre des PDAU et des POS, à partir de 1990, les conflits d'usage autour de l'espace périurbain vont continuer. Les propriétaires vont faire pression sur les pouvoirs publics afin de changer les zonages mis en place par les plans et maximiser la rente foncière sur leurs terrains agricoles périphériques. La création de lotissements et la vente de parcelles constructibles interviennent alors de manière réglementaire après le changement d'affectation des sols.

En effet les entretiens menés auprès des services de l'urbanisme ont confirmé que le PDAU de Constantine de 1992 est un plan de compromis. Sous la pression des propriétaires, plusieurs espaces agricoles périurbains de statut privé sont intégrés dans les périmètres urbains et affectés en zones constructibles à faible densité (lotissements).

La révision de ce plan en 2003 et le développement d'un marché foncier caractérisé par la montée de la spéculation (*Ibid.*) vont attiser la convoitise des propriétaires fonciers cherchant à maximiser la rente foncière. Quarante-cinq demandent l'intégration de leurs terrains d'origine agricole dans le périmètre urbain. Les superficies des propriétés varient entre 1 ha et 1 256 ha, et se situent entre Constantine et ses villes satellites. Sur ces quarante-cinq propriétés, trente et une sont déclarées par les services agricoles comme des terres à bonne potentialité agricole.

Le PDAU n'intégrera, finalement que trois de ces propriétés qui seront décrétées en tant que zones constructibles à faible densité. Les autres sont classées comme zones agricoles « Nb à préserver ». Cependant, est ce que cette affectation va empêcher les propriétaires d'urbaniser leur terrains illicitement d'autant que par le passé ils sont toujours parvenus à mettre en œuvre leurs projets et à mettre l'Etat devant le fait accompli ?

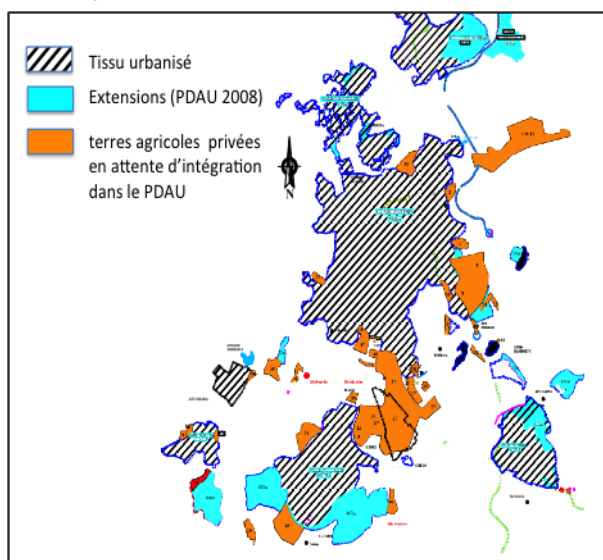


Fig. 3. Les Extensions du PDAU 2008 et les propriétés ayant fait l'objet d'une demande de changement d'affectation par leurs propriétaires

Source : Urbaco, 2008.

De ce fait, le zonage réglementaire mis en place par les différents plans à Constantine n'a pas réussi à préserver les espaces agricoles périurbains, mais a, au contraire, accéléré l'artificialisation des terres. Les politiques publiques mises en place ont favorisé l'émergence de stratégies spéculatives au niveau des espaces agricoles périphériques et ont freiné le développement d'alliances entre Constantine et son espace agricole.

Conclusion

Les thématiques autour du renouvellement des liens villes-agricultures, qui font florès dans le monde occidental (Valette, Philibert, 2014) n'ont pas, à ce jour, eu des répercussions sur l'action publique en Algérie. L'agriculture périurbaine est perçue uniquement sous l'angle de la préservation au niveau des différentes politiques urbaines qu'a connu le pays depuis l'indépendance. Les espaces urbains et agricoles sont mis dos à dos au niveau des différents plans d'urbanisme. Les alliances qui peuvent naître entre ces deux espaces sont complètement impensées. A Constantine, le zonage réglementaire mis en place par les différents plans n'a pas réussi à préserver les espaces agricoles périurbains. Au contraire, il a favorisé le mitage et le développement de stratégies spéculatives de la part des propriétaires fonciers qui souhaitent en majeure partie, affecter leurs propriétés en zones constructibles. Le développement d'une agriculture périurbaine en Algérie nécessite une refonte totale des politiques urbaines et de leurs outils. Les alliances qui peuvent être créées entre la ville et son espace agricole sont à réfléchir à tous les niveaux de la planification urbaine.

Références

- Aït-Amara H. 1999.** La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale. In : Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.). *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 127-137. (Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36). Conférences du Cours Spécialisé sur les Politiques Foncières et Aménagement des Structures Agricoles dans les Pays Méditerranéens, 1994/05/09-1994/06/05, Adana (Turquie).
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/98400030.pdf>
- Arama Y. 2007.** *Périurbanisation, métropolisation et mondialisation des villes : l'exemple de Constantine*. Thèse (Dr d'Etat, option Architecture) : Institut d'Architecture et d'Urbanisme, Université Mentouri Constantine (Algérie). 262 p.
<http://bu.umc.edu.dz/theses/architecture/ARA4950.pdf>
- Bendjaballah S. 1997.** *Droit foncier étatique et stratégies locales. Les réponses plurielles à la violence des politiques domaniales en Algérie entre 1962 et 1995*. Thèse (Dr. D'Etat en Droit) : Faculté de droit et des sciences administratives, Université Mentouri Constantine (Algérie). 436 p.
<http://bu.umc.edu.dz/theses/droit/BEN436.pdf>
- Bendjaballah Boudemagh O. 2013.** Politiques urbaines, terres agricoles et marché foncier : quel avenir pour l'agriculture périurbaine à Constantine (Algérie) ? *Cahiers Agricultures*, 01/11/2013, vol. 22, n. 6. p. 544-551. <http://dx.doi.org/10.1684/agr.2013.0670>
- Bédrani S., Bouaita A. 2003.** *Le foncier agricole périurbain en Algérie*. In : Elloumi M., Jouve A.-M. (eds.). *Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Paris (France) : Karthala. p. 195-211. (Economie et Développement).
- Benidir F. 2007.** *Urbanisme et planification urbaine: cas de Constantine*. Thèse (Dr d'Etat, option Architecture) : Institut d'Architecture et d'Urbanisme, Université Mentouri Constantine (Algérie). 392 p. <http://bu.umc.edu.dz/theses/architecture/BEN4966.pdf>
- Bouchemal S. 2010.** La production de l'urbain en Algérie : entre planification et pratique. In : Djellouli Y., Emelianoff C., Bennisr A., Chevalier J. (dirs.). *L'étalement urbain. Un processus incontrôlable ?* Rennes : Presses universitaires de Rennes. p. 135-150. (Espace et Territoires).
- Boudjenouia A., Fleury A., Tacherift A. 2008.** L'agriculture périurbaine à Sétif (Algérie) : quel avenir face à la croissance urbaine ? *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, vol. 12, n. 1. p. 23-30. <http://popups.ulg.ac.be/1780-4507/index.php?id=2128>
- Boussouf R. 2000.** Constantine : d'une ville attractive à une ville répulsive. In : Djellouli Y., Emelianoff C., Bennisr A., Chevalier J. (dirs.). *L'étalement urbain. Un processus incontrôlable ?* Rennes : Presses universitaires de Rennes. p. 151-164. (Espace et Territoires).
- Cadène P. 1990.** L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits. *Études Rurales*, vol. 118-119, n. 1. p. 235-267. <http://dx.doi.org/10.3406/rural.1990.4689>
- CNES. 2004.** *La configuration du foncier en Algérie : une contrainte au développement économique*. Alger : CNES. 141 p.
<http://www.cnes.dz/cnes/wp-content/uploads/Rapport-sur-la-configuration-du-foncier-en.pdf>
- Côte M. 1998.** *La ville, la terre et l'eau en Algérie*. Séminaire International Gestion des Villes, 1998, M'sila (Algérie).
- Côte M. 1995.** Une population poudrière : l'Algérie. *Méditerranée*, vol. 81, n. 1-2. p. 101-106. <http://dx.doi.org/10.3406/medit.1995.2880>
- Djenane A.M. 1997.** *Réformes économiques et agriculture en Algérie*. Thèse (Dr. d'Etat) : ISE, Setif (Algérie). 311 p.
- Jouve A.-M., Padilla M. 2007.** Les agricultures périurbaines méditerranéennes à l'épreuve de la multifonctionnalité : comment fournir aux villes une nourriture et des paysages de qualité ? *Cahiers Agricultures*, 01/07/2007, vol. 16, n. 4. p. 311-317.
<http://dx.doi.org/10.1684/agr.2007.0109>
- Kateb K. 2003.** Population et organisation de l'espace en Algérie. *L'Espace géographique*, vol. 32, n. 4. p. 311-331. <http://dx.doi.org/10.3917/eg.324.0311>

- Marraccini E., Debolini M., Moulery M., Abrantes P., Bouchier A., Chéry J.-P., Sanz Sanz E., Sabbatini T., Napoleone C. 2015.** Common features and different trajectories of land cover changes in six Western Mediterranean urban regions. *Applied geography*, August 2015, vol. 62. p. 347-356. <http://dx.doi.org/10.1016/j.apgeog.2015.05.004>
- Martin S. 2013.** Défendre l'espace agricole : l'accumulation des textes. In : Bertrand N. (coord.). *Terres agricoles périurbaines : une gouvernance foncière en construction*. Versailles (France) : Editions Quae. p. 71-80. (Update Sciences et Technologies).
- Melé P. 2008.** Territoires d'action et qualifications de l'espace. In : Melé P., Larrue C. *Territoires d'action : aménagement, urbanisme, espace*. Paris (France) : L'Harmattan. p. 15-45. (Itinéraires Géographiques).
- Paillard S., Treyer S., Dorin B. 2010.** *Agrimonde : scénarios et défis pour nourrir le monde en 2050*. Versailles (France) : Editions Quae. 295 p. (Matière à décider).
- Peltier C. 2010.** Agriculture et projet urbain durables en périurbain : la nécessité d'un réel changement de paradigme. *VertigO La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n. 2. 15 p. <http://dx.doi.org/10.4000/vertigo.10119>
- Perrin C. 2015.** Pour une comparaison internationale constructiviste : une recherche sur l'agriculture urbaine en Méditerranée. *Espaces et Sociétés*, 01/10/2015, n. 163. p. 89-105. <http://dx.doi.org/10.3917/esp.163.0089>
- Perrin C. 2013.** Le foncier agricole dans les plans d'urbanisme : le rôle des configurations d'acteurs dans la production locale du droit. *Géocarrefour*, vol. 88, n. 3. p. 183-194. <http://dx.doi.org/10.4000/geocarrefour.9155>
- Torre A., Aznar O., Bonin M., Caron A., Chia E., Galman M., Lefranc C., Melot R., Guérin M., Jeanneaux P., Kirat T., Paoli J.C., Salazar M.I., Thinon P. 2006.** Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises. *Revue d'économie régionale et urbaine*, Août 2006, n. 3. p. 415-453. <http://dx.doi.org/10.3917/reru.063.0415>
- Urbaco. 2011.** *Rapport d'orientation de l'étude de révision du PDAU intercommunal de: Constantine, El Khroub, Hama Bouziane, Didouche Mourad et Ain Smara*. Constantine : Centre d'études et de réalisations en urbanisme.
- Valette E., Philifert P. 2014.** L'agriculture urbaine : un impensé des politiques publiques marocaines ? *Géocarrefour : Revue de Géographie de Lyon*, 01/01/2014, vol. 89, n. 1-2. p. 75-83. <http://dx.doi.org/10.4000/geocarrefour.9411>
- Zepf M., Andres L. 2012.** Vers de nouvelles articulations entre plan territorial, plan d'urbanisme et projets urbains. *Géocarrefour*, vol. 87, n. 2. p. 71-73. <http://geocarrefour.revues.org/8728>

Inégale répartition de la ressource foncière et non reconnaissance sociale et environnementale des petites exploitations

Gisèle Vianey¹, Abdallah Ben Saad², Jean-Christophe Paoli³

¹ Chercheure associée, Université de Tours (France)

² Chercheur, INRAT, Tunis (Tunisie)

³ Chercheur, INRA SAD LRDE, Corte (France)

Résumé. Des matériaux collectés dans des zones « difficiles » soumises à des pressions diverses, périurbaines et/ou montagnardes ou arides ainsi que les corpus législatifs en matière d'aménagement du territoire, et, de politiques foncière et agricole permettent de vérifier que les inégalités de répartition de la ressource foncière se traduisent en inégalités d'accès aux politiques de modernisation. Des études de cas, en France (régions Rhône-Alpes et Corse) et en Tunisie, il ressort que les politiques publiques favorisent un modèle d'exploitation de moins en moins familiale, de grande taille économique, à foncier maîtrisé. Ces inégalités se manifestent dans l'agrandissement d'exploitations déjà importantes, une course au foncier avec pour corolaire une surexploitation ou une sous-exploitation de la ressource foncière, l'agrégation des politiques publiques d'aides pour les exploitations au foncier sécurisé, un écartèlement des revenus entre petites et grandes exploitations et une augmentation du morcellement. Ces résultats mettent en évidence l'échec de politiques libérales et leurs conséquences en termes d'insécurité alimentaire, de préservation des ressources, de maintien d'emplois, d'équilibres démographiques et d'occupation du sol. Pour finir, une discussion découle du constat que l'application de politiques orientées sur la recherche d'accroissement de productivité se fait en excluant les réalités culturelles, sociales et spatiales des territoires. Centrée sur quelques thèmes cruciaux cette discussion s'inscrit dans la perspective d'infléchir la dualité instaurée depuis plus d'un demi-siècle.

Mots-clés. Corse – Inégalités – Petites exploitations – Ressource foncière – Rhône-Alpes – Tunisie.

Unequal distribution of land and the lack of social and environmental recognition of small farms

Abstract. Material collected in “difficult” zones subject to various forms of pressure -peri-urban and/or mountainous or arid- and the legislative corpus in terms of land planning as well as land-use and agricultural policies make it possible to check whether the unequal land distribution is reflected in unequal access to modernization policies. Case studies conducted in France (Rhône-Alpes and Corsica) and in Tunisia demonstrate that public policies promote a farming model that is less and less family-oriented and economically larger in scale with optimized land use. These inequalities can be seen in the expansion of what are already large farms, land grabbing resulting in over- or under-use of the land, the aggregation of public aid policies for farms with secured land, a growing gulf between large-scale and small-scale farms and increased fragmentation. These results highlight the failure of liberal policies and their consequences in terms of food insecurity, resource conservation, the safeguarding of jobs, demographic balance and land occupancy. In conclusion, a discussion is opened based on the observation that policies focusing on a desire for increased productivity are applied to the exclusion of the cultural, social and spatial realities of the territories. Focusing on certain pivotal themes, this discussion aims to reverse the duality that has been in place for more than 50 years.

Keywords. Corsica – Inequalities – Small farms – Land resource – Rhône-Alpes – Tunisia.

Introduction

La petite exploitation agricole et l'exploitation agricole à base foncière précaire sont peu prises en compte sinon oubliées par les politiques de soutien et de modernisation de l'agriculture. Cet état de fait découle de la nécessité de recherche de gains de productivité atteint par un mouvement continu de capitalisation, spécialisation et agrandissement (Mazoyer et Roudart, 1997) par des exploitations agricoles de moins en moins familiales (Pluvinage, 2014).

Notre propos ici, au travers de l'analyse détaillée de cas d'étude situés sur les deux rives de la Méditerranée (France et Tunisie) est de mettre en évidence les ressorts profonds de cette inégalité de traitement -qui n'est jamais exprimée dans les politiques agricoles du moins les plus récentes- et ses conséquences en terme d'équilibres géographiques et environnementaux pour les pays concernés. Nous faisons l'hypothèse qu'en France comme en Tunisie ce sont les inégalités initiales de répartition du capital -foncier en premier lieu- qui sont transformées en accès inégal aux politiques de modernisation.

Pour vérifier notre hypothèse nous utilisons des matériaux de nature différente :

- des données de terrains collectées dans des zones « difficiles » soumises à des pressions diverses, périurbaines et/ou montagnardes ou arides : en Corse, et en Rhône Alpes pour la France et dans le sud Tunisien;
- les contenus de corpus législatifs, à savoir :
 - les volets fonciers des politiques agricoles depuis la fin des années 1950 en France ;
 - les mesures adoptées par l'Etat tunisien en matière de politique foncière notamment de privatisation des terres collectives ;
- pour les deux pays : les conséquences des politiques d'aménagement sur la consommation de terres agricoles au profit de l'artificialisation et sur les inégalités de développement régional lues notamment à travers la comparaison de cartes d'occupation du sol des 20 dernières années.

I – Présentation des problématiques foncières dans les deux pays étudiés

1. En France, une ambivalence entre soutien à la modernisation et soutien à l'exploitation familiale

En France, depuis les années 1950, l'objectif des politiques agricoles est d'optimiser la production en restructurant les exploitations. Dans cette perspective, les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 encouragent les agriculteurs à se professionnaliser et à se spécialiser et les incitent à créer des structures d'exploitation plus efficaces.

Depuis, les différentes lois d'orientation agricoles qui se sont succédées ont cherché, en assouplissant ou en renforçant le contrôle des structures, tantôt à limiter, tantôt à favoriser l'agrandissement des exploitations (Coulomb, 1999 ; Boinon, 2011 ; Vianey, 2015a) ; aujourd'hui, les petites exploitations qui exploitaient 4,3 millions d'ha en 1988 n'en exploitent plus que 1,9 ; parallèlement, les grandes exploitations qui occupaient 9,8 millions d'ha en 1988 en occupent plus de 17 millions (RGA, 2010).

Simultanément, durant la même période, les lois d'aménagement cherchent à définir des espaces aux fonctionnalités précises : zones à urbaniser, zones agricoles, zones industrielles,... Parallèlement, on assiste à la délimitation d'espaces protégés (Parcs Nationaux et Parcs Naturels Régionaux) et à l'adoption de lois visant au développement et à la protection d'espaces spécifiques : loi montagne en 1985 et loi littoral en 1986.

Et, progressivement sur fond de multifonctionnalité de l'agriculture, de durabilité, il est recherché des compatibilités entre ces différents corpus législatifs : c'est le cas, depuis le

début des années 2000, de la réduction de la consommation d'espaces agricoles laquelle est affichée autant par les politiques d'aménagement que par les politiques agricoles. Il s'agit de tenter de donner une réponse aux effets conjugués de l'optimisation de la production agricole, de la restructuration des unités de production agricole (agrandissement, modification du statut des exploitations, accroissement du faire valoir indirect,... à l'origine d'une rupture de plus en plus nette entre terre, travail et capital), de l'étalement urbain, du mitage et de stratégies d'anticipations spéculatives dont les corollaires sont autant le grignotage que l'abandon d'espaces agricoles.

Il en résulte de profondes modifications -voire déstructurations- des paysages. Cette situation est lisible sur l'ensemble du territoire ; et, dans ce cadre général, les zones de montagne et les zones littorales se trouvent être dans une situation particulière car leur attractivité touristique renforce la pression foncière.

En montagne, les situations sont plurielles. Dans les années 1960, le développement du tourisme -notamment hivernal- est envisagé comme une solution aux problèmes de la montagne qui se vidait de ses habitants ; l'élevage, surtout la fauche et la pâture sont les moyens d'entretenir le domaine skiable. Les politiques publiques (Indemnité Spéciale Montagne en 1973, et ultérieurement la loi montagne en 1985 visent à compenser les handicaps propres à la montagne et soutiennent l'agriculture de montagne ; les labels (AOC, IGP) obtenus pour de nombreuses productions -notamment fromagères-) permettent de valoriser les produits. Au-delà de 1500 mètres d'altitude, les différentes générations de stations de ski depuis 1970 ont fait du tourisme une activité majeure -parfois industrielle-combinée avec l'agriculture. Concernant une infime partie de la montagne, ce développement touristique a permis de freiner l'érosion démographique et de maintenir - voire de créer- une activité économique sur des espaces en voie de délaissement. Aujourd'hui, dans les stations, des questions majeures d'aménagement et de durabilité se posent : quelle compatibilité entre l'activité agricole et touristique ? Comment intégrer les questions d'environnement dans la politique des stations alors que les constructions et les terrassements pour les pistes de ski ont générés des dommages importants tant d'un point de vue pédologique et floristique (destruction des biocénoses et des biotopes) que d'un point de vue fonctionnel (modification du régime hydrique et des propriétés épuratoires des sols) (Marcelpoil et Boudières, 2006 ; Hassid, 2007) ?

Dans les zones de moyenne montagne soumises aux dynamiques de périurbanisation (par exemple, massifs de Belledonne et de Chartreuse à proximité de Grenoble) alors que les plaines et les fonds de vallées sont consommés, les pentes sont abandonnées. Dans ces zones, comme dans celles exclues des dynamiques touristiques et/ou périurbaines, il en résulte une transformation des paysages qui témoigne de la dégradation de la ressource foncière (Paoli *et al.*, 2014) et il se pose la question du maintien de la biodiversité et de la lutte contre l'enfrichement.

Alors que l'opposition entre montagne du vide et montagne surexploitée s'est affirmée, on constate, sur l'ensemble des massifs, une déstructuration des systèmes d'exploitation ; elle se double, dans les zones touristiques ou impactées par l'étalement urbain d'une course au foncier agricole -accrue depuis la mise en place des droits à paiement unique- : le clivage entre exploitants en est exacerbé (Vianey, 2005 ; Cochet, 2008 ; Vianey, 2015b).

Sur le littoral méditerranéen, sous l'impulsion d'usages tant résidentiels que touristiques, les espaces agricoles et naturels sont soumis à une puissante dynamique d'artificialisation ; cette situation est à l'origine de contestations, les communes essayant d'échapper aux contraintes autant du cadre *national* de la loi « littoral » que du cadre *régional* du schéma d'aménagement de la Corse (Melot et Paoli, 2015). Sur le littoral Corse, les conséquences des dynamiques d'artificialisation se doublent de la particularité de concentrer l'essentiel des zones planes et d'avoir bénéficié des choix de développement agricole. Les moyens considérables mobilisés dans la « mise en valeur » de ces zones, initiés par la DATAR dans les années 1960, seront poursuivis par les institutions régionales : en accompagnant la

spécialisation et la mise en place de cultures spéculatives, des équilibres traditionnels qui reposaient sur des systèmes de production associant plaine et montagne ont été rompus (Paoli et Kriegk, 2015). S'est développée une agriculture « de plaine » modernisée, bien distincte de l'agriculture de montagne qui a continué de régresser en nombre et en surface occupée jusqu'aux années 2000.

2. En Tunisie, une stratégie massive de privatisation inégalitaire des terres agricoles (collectives et de *habous*)

Convaincue de la nécessité d'engager rapidement le pays sur la voie de la modernité, Abaâb (1999) précisait que l'élite tunisienne dirigée par Bourguiba, en succédant au pouvoir colonial à la tête de l'Etat à partir de 1956, a entrepris, dès les premières années de l'indépendance, des réformes d'ordre politique, économique et social (abolition du régime beylical, promulgation du code du statut personnel, réforme générale de l'enseignement, réformes foncières, etc.).

Quatre temps caractérisent les politiques foncières en Tunisie :

De 1956 à 1960 : Pendant cette période libérale de construction nationale et de reconquête de la souveraineté, la propriété privée est favorisée. L'abolition des *Habous* publics et mixtes (décret de mai 1956) et privés (décret de juillet 1957) et, pour les terres collectives, la conversion du droit de jouissance collective en droit de pleine jouissance (décret de mai 1957) renforcent le statut de la propriété privée aux dépens des systèmes traditionnels. En dépit de la volonté affichée par les pouvoirs publics, à savoir, le développement du secteur agricole et la lutte contre la pauvreté dans le milieu rural, cette politique a accru le dualisme hérité de la période coloniale en renforçant la bourgeoisie rurale et citadine.

De 1963 à 1969 : Dans un environnement politico-économique international propice, la politique économique tunisienne s'oriente vers le socialisme. Cette période d'économie planifiée est marquée notamment par :

- la promulgation de la loi du 12 mai 1964 portant nationalisation des terres appartenant à des étrangers, dans le cadre de la décolonisation et de la reconquête de la souveraineté nationale, au profit de l'Etat tunisien ;
- la généralisation du système coopératif dont l'objectif est d'organiser collectivement les agriculteurs ayant de petites exploitations afin de constituer des exploitations viables ;
- le lancement des grands aménagements hydrauliques et de l'équipement des périmètres irrigués et des travaux de reboisement et de conservation des eaux et des sols ;
- le gel des salaires (notamment le SMIG) et le maintien des prix des produits agricoles à des niveaux bas.

Malgré les intentions déclarées, les résultats de cette politique furent décevants, tant sur le plan économique que social. La modernisation de l'agriculture traditionnelle tant souhaité n'a fait qu'aggraver la situation économique d'une paysannerie déjà paupérisée, entraînant ainsi l'arrêt brutal, en septembre 1969, de l'expérience socialiste, ainsi que la liquidation du système coopératif. Suite à l'échec de ce modèle de développement agricole, la Tunisie a connu la plus grande vague d'exode rural de son histoire et des dizaines de bidonvilles sont apparus autour des grandes villes tunisiennes.

De 1970 à 1985 : Cette période est marquée par une libéralisation progressive du système économique et une insertion plus active dans la division internationale du travail. La politique foncière libérale est basée sur la privatisation des terres collectives : 1,5 million d'ha à vocation agricole (sur les 3 millions d'ha de terres collectives) sont considérés comme des terres à privatiser (Ben Saâd, 2002). L'attribution privative « *Al Tamlik* » (Loi du 14 janvier 1971) permet de consolider le droit de propriété de l'exploitant et l'octroi d'un titre de propriété permet l'accès au crédit agricole.

Depuis 1985 : Au milieu des années 1980, dans un contexte international de crise (1982 : année de la crise des dettes), sous la pression des organisations financières internationales (Fonds Monétaire International et Banque Mondiale) la Tunisie est contrainte d'appliquer le Programme d'Ajustement Structurel (à partir d'août 1986) et le Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) en juillet 1987. On assiste alors au désengagement de l'Etat.

Outre des réformes touchant la révision des prix à la production, la réduction progressive des subventions accordées aux intrants, la restructuration des services de recherche et d'encadrement agricole, etc., l'instauration du PASA vise à encourager l'entrepreneuriat privé. Il se décline dans des mesures concernant le régime foncier :

- accélération des procédures de privatisation des terres collectives ;
- encouragement à la mise en valeur des terres collectives basée sur la petite hydraulique (les puits de surface poussent comme des champignons) ;
- restructuration des terres domaniales par le démantèlement des coopératives (UCP) et cession en concession de près de la moitié de ces terres (soit près de 250 000 ha) à des investisseurs privés : Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole (SMVDA), techniciens agricoles et jeunes agriculteurs. L'autre moitié est toujours gérée par l'office des terres domaniales sous forme d'agro-combinat et d'autres structures et organismes étatiques.

Depuis 1995, l'accélération du processus de libéralisation économique et d'ouverture des marchés se poursuit. La signature des accords de l'OMC (1995), suivi de l'accord d'association avec l'UE (effectif depuis 1996), de même que la création de la zone arabe de libre-échange et la création de zones de libre-échange avec un certain nombre de pays témoignent de cette nouvelle orientation d'ouverture vers les marchés mondiaux.

Sur le plan spatial, la transformation de l'agriculture tunisienne ces dernières décennies a conduit à l'émergence de deux dynamiques :

- Une fracture entre le milieu rural et le milieu urbain aggravée par le développement dans plusieurs régions du pays d'une économie de prélèvement dans le secteur agricole.
- Une multiplication et un émiettement des exploitations avec une régression de la taille moyenne des exploitations et un accroissement de la petite exploitation de moins de 5 hectares dont le nombre est passé de 251 000 à 281 000 unités entre 1995 et 2005.

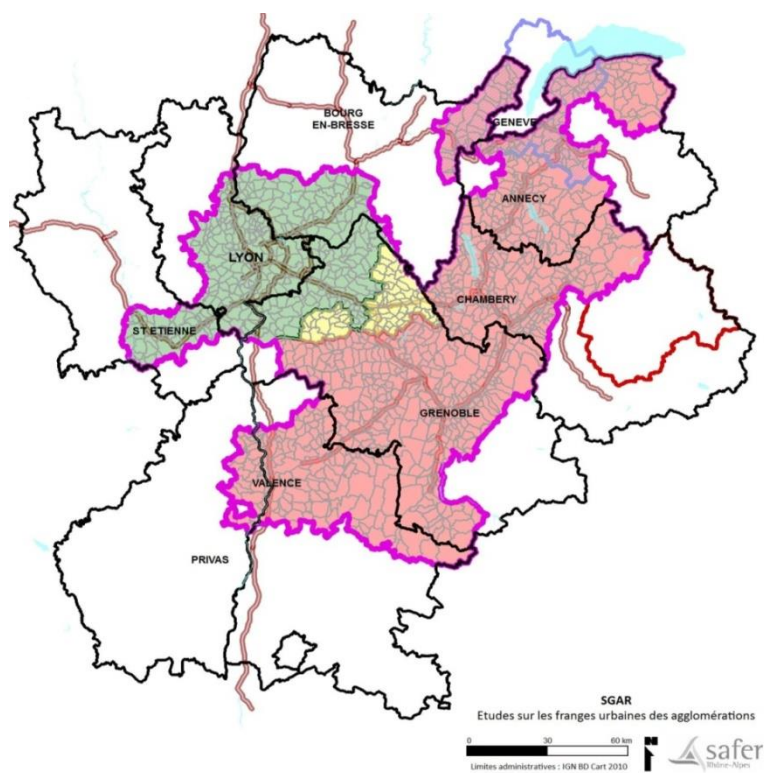
Il va sans dire que ce modèle de développement agricole, qui a engendré l'approfondissement des inégalités inter et intra-régions, la paupérisation des paysans, le chômage et la pauvreté, a contribué au soulèvement du peuple tunisien contre le régime dictatorial en place, qui s'est déclenché le 17 décembre 2010 dans les régions agricoles (Sidi Bouzid et Kasserine), pour s'achever le 14 janvier 2011 par la fuite du général Ben Ali et la réussite de la première « révolution » de ce qui a été appelé le « printemps arabe ».

Dans les deux pays, les inégalités d'accès à la ressource foncière sont prégnantes et diverses : l'abandon -parfois depuis plusieurs générations- avec comme conséquence, le non règlement de successions est un frein important à l'obtention de droits d'usage, les stratégies d'attente spéculatives consécutives de la pression urbaine limitent en même temps qu'elles dérèglementent le marché foncier agricole, et, le processus de privatisation en émiettant les terres, exclut les petits exploitants d'une sécurisation foncière indispensable pour une reconnaissance permettant d'accéder à des ressources financières et de bénéficier de conseils.

II – Présentation des terrains

En Rhône-Alpes, nous portons notre regard sur la zone la plus influencée par les importants pôles urbains de la région à savoir Genève, Annecy, Chambéry, Grenoble, Valence, Lyon, Saint-Etienne. Sa délimitation a été définie dans le cadre d'une étude réalisée à la demande du SGAR Rhône-Alpes (Groupement Foncéo *et al.*, 2012).

Ce périmètre regroupe 1 347 communes (47 % du nombre de communes de la région soit 40 % de sa surface) réparties au sein des 8 départements de la région et 74 % de la population régionale. Englobant et concentrant une part significative de population il fait écho à la définition « d'aire métropolitaine » (voir Carte 1).

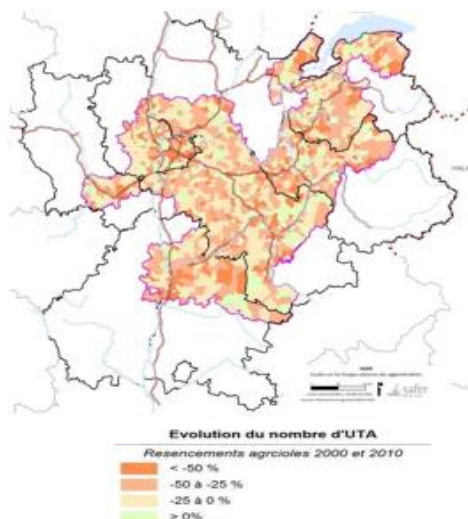


- Légende de la carte**
- Périmètre d'études**
- InterSCoT-PNR du Sillon Alpin
 - Zone d'étude relevant du Sillon Alpin
 - Périmètre du Franco-Valdo-Genevois
 - Partie française du Franco-Valdo-Genevois
 - DTA AML (décret en CE du 9 janvier 2007)
 - Complément 1_Isère du Nord
 - Commune du périmètre
 - Contour du périmètre total
 - Département

Carte 1. Un territoire incluant plus de 70 % de la population de Rhône-Alpes

Source : SAFER Rhône-Alpes

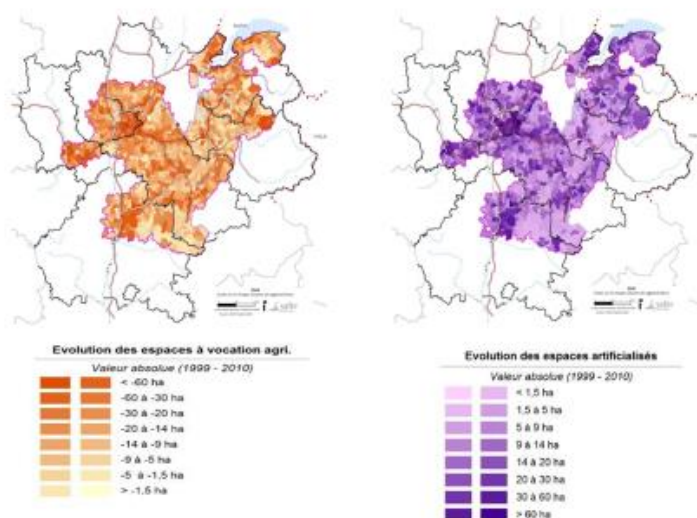
Entre 1999 et 2010, sur ce périmètre, le nombre total d'exploitations agricoles diminue de 33,4 % contre 31,5 % en Rhône-Alpes ; le nombre total d'Unités de Travail Annuel (UTA) régresse de 24 % contre 23 % en Rhône-Alpes (Carte 2). La modification des formes juridiques des exploitations, passant d'exploitations individuelles à des formes sociétaires à plusieurs associés, explique une part de la diminution du nombre d'exploitations.



Carte 2. Evolution du nombre d'UTA entre 2000 et 2010 en Rhône-Alpes

Source : RGA 2000 et 2010

Durant la même période, l'essentiel du développement urbain s'opère sur l'espace à vocation agricole : cette très forte corrélation entre surfaces artificialisées (routes, habitations, zones d'activités) et consommation de foncier agricole se traduit par la disparition de 22 519 ha d'espaces agricoles lesquels représentent 58 % des espaces agricoles « disparus » en Rhône-Alpes (voir Carte 3).



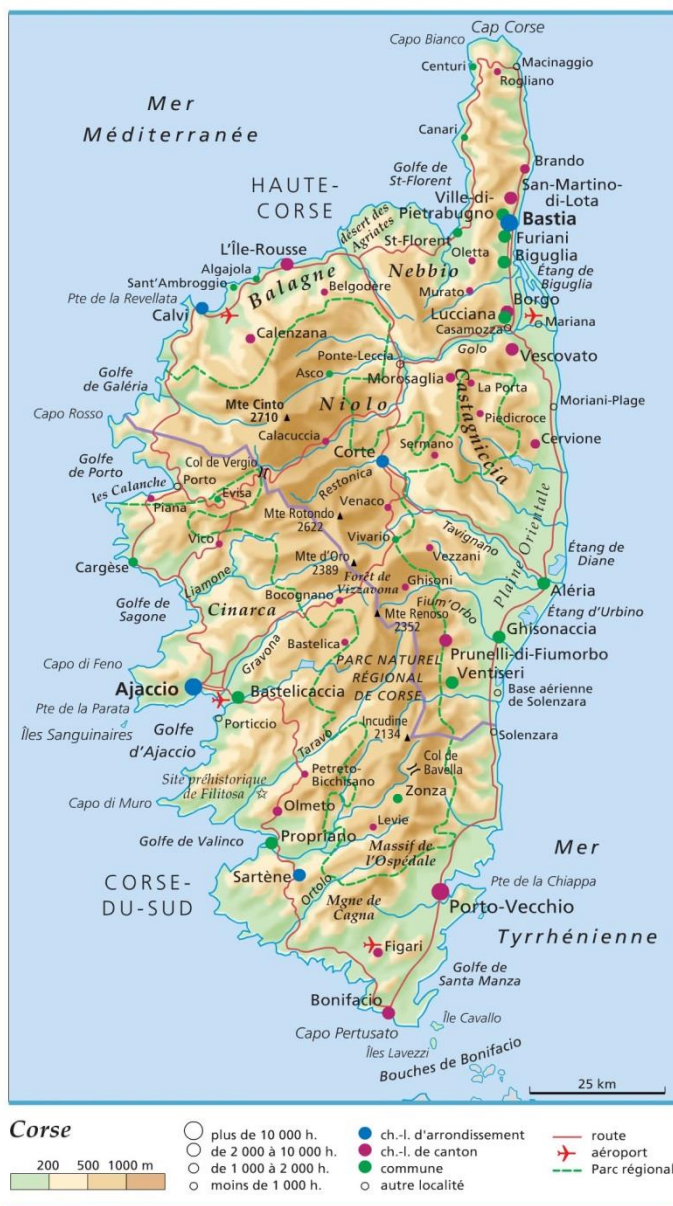
Carte 3. Corrélation entre régression des espaces agricoles et artificialisation en Rhône-Alpes

Source : SAFER Rhône-Alpes

Les caractéristiques physiques de la Corse (prédominance des zones montagneuses) n'ont pas permis à l'agriculture d'atteindre les objectifs de modernisation et de mécanisation envisagés par les politiques publiques dans les années 1960. Cette situation est à l'origine d'une dichotomie sociale et paysagère entre la plaine et la montagne (voir Cartes 4 et 5).

- 155 000 ha sont utilisés par l'agriculture dont 80 % sont en parcours et pâtures ;
- 400 000 ha sont couverts de forêts (soit 55 % de la surface totale).

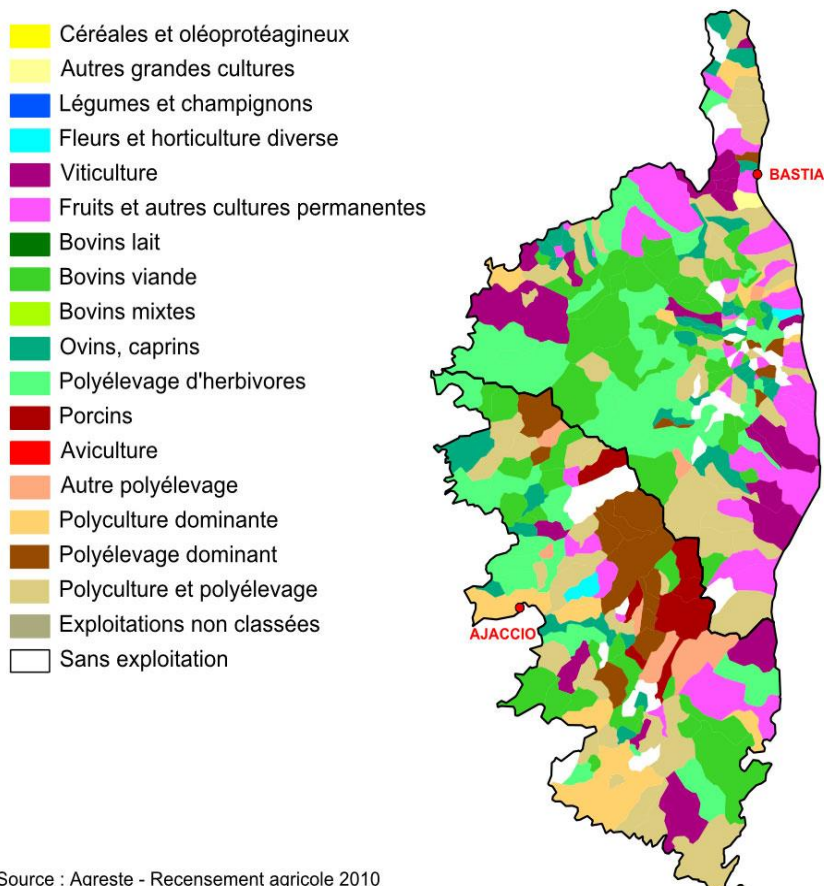
L'agriculture de haut niveau d'investissement (cultures permanentes) est localisée en plaine.



Carte 4. Corse : une montagne centrale, plaines et agglomérations littorales

Source : cartograf.fr

Orientation technico-économique de la commune



Carte 5

(Publication autorisée)

Ce clivage résulte de choix de développement agricole et touristique qui ont privilégié les zones de plaine et le littoral. Dans les faits, la montagne et ses exploitations ont bénéficié, dans le cadre des Contrats de plan Etat-région et des Plans de développement ruraux régionaux (la Corse est comme les DOM région de programme séparée pour l'Union Européenne), d'un traitement de faveur (taux de financement majoré de 10 %). Mais, alors que les exploitations extensives sont le plus souvent dépourvues de foncier stable, l'éligibilité des aides structurelles est conditionnée par une preuve de propriété ou de bail écrit. L'instabilité foncière des exploitations de montagne résulte autant de pratiques locales (Lenclud, 1988) que d'un fort exode qui a abouti à geler un foncier finalement abondant. Du coup, alors que les aides structurelles sont peu utilisées pour la mise en valeur du foncier (démaquisage, entretien des terrasses ou des vergers) en montagne, elles le sont beaucoup plus en plaine.

De plus, les mesures spécifiques comme l'Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels (ICHN) s'appliquent à la quasi-totalité de la surface insulaire : beaucoup d'exploitations de plaine les perçoivent également car une grande partie des communes de

la plaine est classée en zone de montagne ou en zone de handicap spécifique. Elles sont insuffisantes pour contrebalancer la différence de handicaps naturels entre plaine et montagne. Il en découle (1) une forte régression de l'élevage extensif transhumant et des activités liées aux zones de montagne et de collines (castanéiculture, oléiculture traditionnelles) alors que dans le même temps, sur la plaine orientale, des cultures spéculatives se sont développées et (2) une désertification intérieure alors que simultanément on assiste à une forte urbanisation du littoral (43 % de la population de la Corse est concentrée dans les pôles urbains d'Ajaccio et de Bastia (INSEE - RGP). Toutefois, entre 2000 et 2010, les régions purement montagnardes car dépourvues de zones planes ont stoppé leur hémorragie agricole -et démographique-, en raison du maintien des exploitations les mieux placées dans les zones déjà très désertifiées (Lafitte, 2012 ; Brillouet, 2015).

Concernant la Tunisie, nous nous intéressons à l'ensemble du territoire (Carte 6).



Carte 6. Carte de répartition des terres collectives en Tunisie

Source : Ben Salah, 1975

Le patrimoine foncier agricole de la Tunisie est caractérisé par sa faible superficie par rapport à l'étendue du territoire national. Sur un total de 16,3 millions d'hectares, près de 40 % de la superficie du territoire est occupée par le désert, les sebkhs et les oueds. De ce fait, « 10 millions d'hectares sont à vocation agricole au sens de la loi sur la protection des terres agricoles (62 %), mais seulement 5,3 millions sont labourables (33 %). Le reste correspond aux terres de parcours extensifs et nappes alfatières (3,5 millions ha, soit 22 %) et aux terres forestières (1,2 million ha, soit 7,5 %) » (Gharbi, 2002).

Depuis 1961, le nombre d'exploitations ne cesse d'augmenter : il est en 2004/2005 de l'ordre de 516 000 ; simultanément, la superficie moyenne des exploitations diminue et surtout la superficie agricole disponible/habitant connaît une forte baisse (Tableau n°1). Cette augmentation est le résultat « d'un morcellement continu dû au phénomène de l'héritage, mais aussi et surtout de l'absence d'une véritable politique de structures (Gharbi, 2002) ».

Tableau 1. Evolution du nombre d'exploitations et de la superficie agricole en Tunisie

	1961/1962	1994/1995	2004/2005
Nombre d'exploitations (en milliers)	326	471	516
SAU (1000 ha)	5206	5295	5307
Superficie moyenne/exploitation (ha)	16	11.2	10.2
Superficie agricole disponible/habitant (ha)	1.2	0.6	0.5

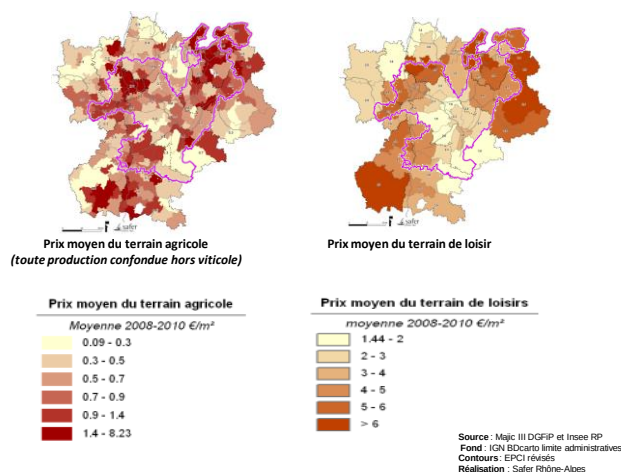
Source : Ministère de l'agriculture, 2005

III – Résultats

1. Rhône-Alpes : modification des pratiques agricoles, difficultés d'accès au foncier, agrandissement des grandes exploitations et écarts de revenus

Le caractère péri-urbain du territoire d'étude a un impact fort sur l'accès au foncier : consommation ; rétention foncière ; précarité ; mitage ; cohabitations difficiles ; spéculation... La perméabilité du foncier agricole à l'urbanisation est renforcée par un contexte agricole fragile : crise viticole (Beaujolais), crise arboricole et maladie de la Sharka (Drôme – Plaine de Valence), crise du lait, incertitudes sur le devenir de la Politique Agricole Commune...

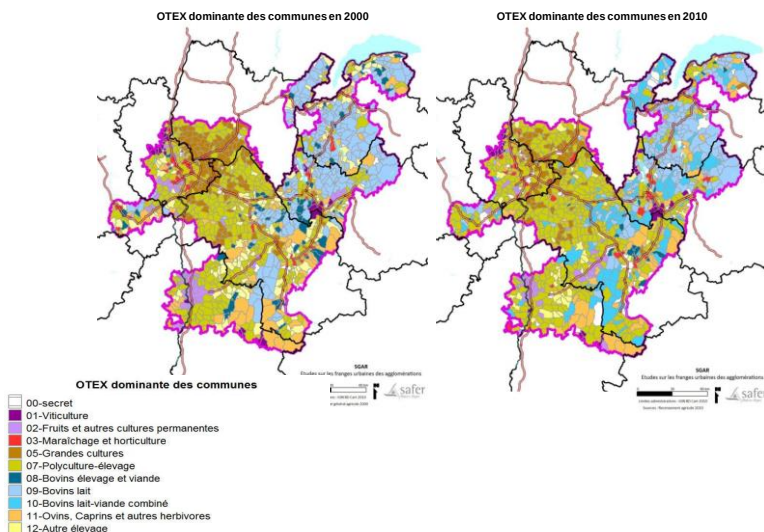
De plus, l'acquisition de terres agricoles en proximité urbaine intéresse des non agriculteurs. Le marché des terrains de loisirs en témoigne. Ce marché de petites parcelles est alimenté par l'espace agricole mais les terrains n'ont plus de fonction productive. Il peut s'agir d'acquisitions pour un usage récréatif ou oisif, dans un principe de jouissance personnelle et privatisée ou d'acquisitions avec l'objectif à moyen ou long terme de spéculer sur l'urbanisation future. A ce titre, ce marché permet d'accéder dans des secteurs aux valeurs urbaines élevées à des terrains à des prix nettement inférieurs (Carte 7). Pour les agriculteurs dont les capacités financières sont faibles ce marché est excluant ; de plus, il mène en même temps qu'il influence à la hausse le prix des terres agricoles avoisinantes (Levesque, 2009).



Carte 7. Le marché des terrains de loisirs

Source : SAFER Rhône-Alpes

Dans les franges urbaines de Rhône-Alpes, le recensement agricole de 2010 met en évidence une agriculture moins « mono spécifique » (voir Carte 8) : cette évolution est rendue possible par l'augmentation de la taille des exploitations et le changement des formes juridiques. Ces mutations s'opèrent par l'acquisition de surfaces ou l'association avec des exploitations complémentaires permettant ainsi de conjuguer plusieurs productions.

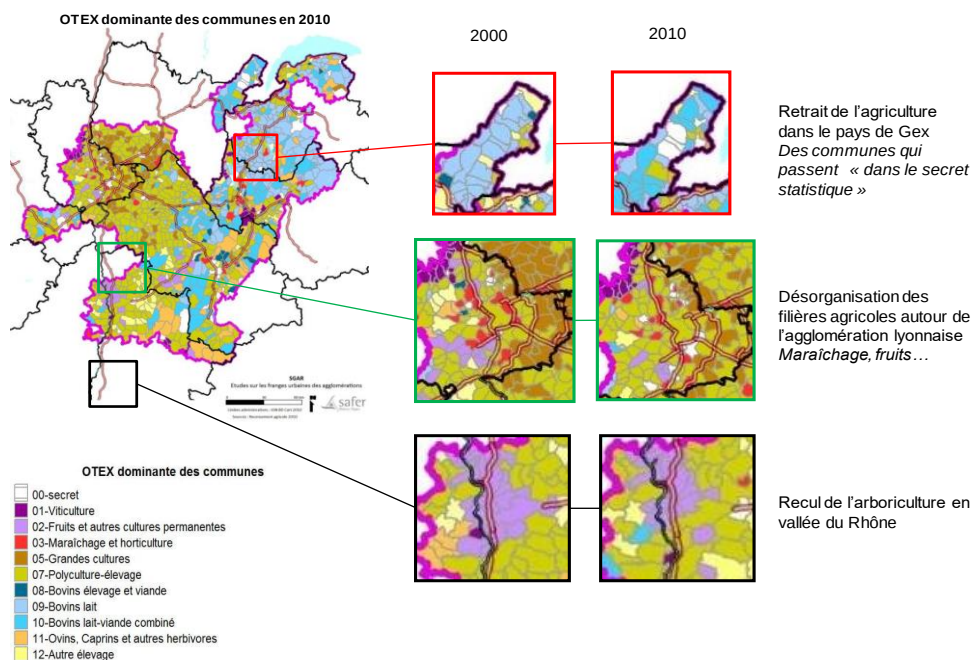


Carte 8. Evolution de l'Orientamento technico-économique des Exploitations (OTEX) dominante : franges urbaines de Rhône-Alpes

Source : SAFER Rhône-Alpes

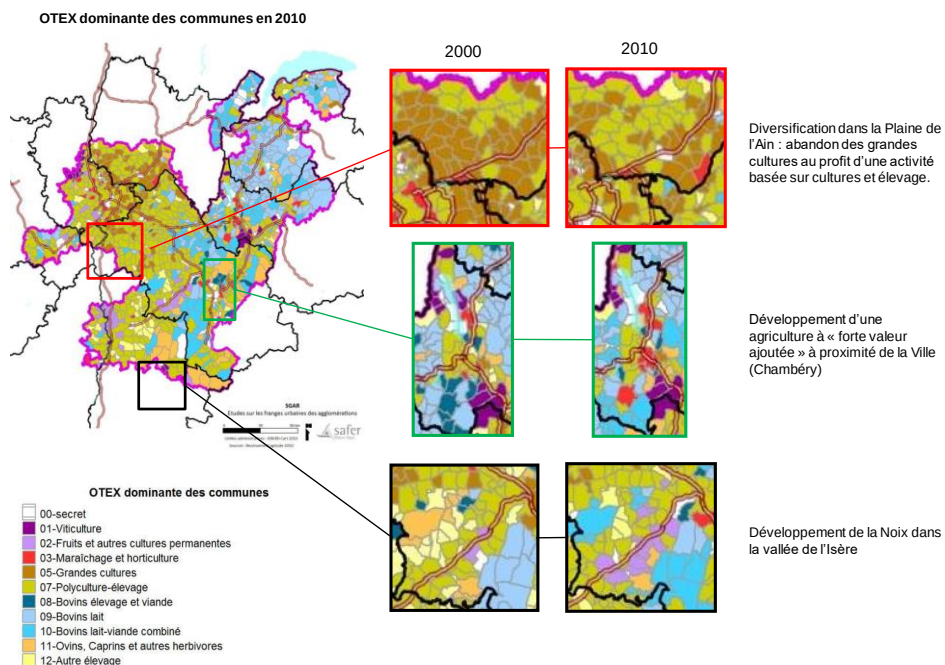
La disparition de 8 500 exploitations entre 2000 et 2010 ne peut pas être seulement imputée à l'artificialisation : en effet, les 22 500 ha consommés correspondent à 870 exploitations. L'agrandissement est la première réponse apportée pour sécuriser les exploitations et garantir leur viabilité économique et leur pérennité. Associé à une modification des formes juridiques des exploitations afin de donner de la souplesse dans la gestion des exploitations (distinction foncier/exploitation, transmission, accueil d'associés...) l'agrandissement permet la diversification des productions pour répondre à la volatilité des marchés agricoles : une production moins rentable pouvant être compensée par un autre atelier.

A contrario, la spécialisation permet à des exploitations de se positionner sur des productions spécifiques en profitant d'opportunités de marchés comme par exemple celles qu'offre la proximité d'importants bassins de consommation. Cette spécialisation s'accompagne souvent d'une plus grande maîtrise de la filière avec notamment le développement de la vente directe (Cartes 9 et 9 bis).



Carte 9. Evolution des pratiques agricoles dans les franges urbaines de Rhône-Alpes

Source : SAFER Rhône-Alpes



Carte 9 bis. Evolution des pratiques agricoles dans les franges urbaines de Rhône-Alpes

Source : SAFER Rhône-Alpes

Si ces résultats sont exacerbés dans le contexte périurbain, les tendances sont identiques à l'échelle de l'ensemble de la région Rhône-Alpes : changement de pratiques, modification des statuts, importants écarts de revenus (Production brute standard) entre petites et grandes exploitations (de 1 à 27 en 2000 et de 1 à 25 en 2010), tendance à l'augmentation du nombre d'UTA par petite exploitation et à la baisse par grande exploitation entre 2000 et 2010 (RGA, 2010). Au niveau régional, malgré la diminution du nombre des exploitations, l'agrandissement ne concerne pas l'ensemble des catégories d'exploitations. Alors que la SAU occupée par les petites et les moyennes exploitations diminue respectivement de 22 et 19 %, les grandes captent 26 % de SAU supplémentaire entre 2000 et 2010 (tableau 2).

Et, en 2010, le nombre de communes entrant dans le champ du secret statistique (moins de 3 exploitations) pour le recensement augmente (Cartes 8 et 9 bis).

Dimension économique de l'exploitation (Exp.)	Exp. en 2000	Exp. en 2010	Evolution nombre exp. en %	SAU* (hectare) en 2000	SAU* (hectare) en 2010	Evolution SAU en %	PBS** par exp. en 2000	PBS** par exp. en 2010	Evolution PBS en %	UTA*** en 2000	UTA*** en 2010	Evolution nombre d'UTA en %
Ensemble	56 962	39 020	- 31,49 %	1 526 724	1 435 394	- 6 %	48 982 euros	63 985 euros	+ 30,6 %	74 291	58 224	- 21,62 %
Petites exploitations	29 930	17 734	- 40,74 %	266 627	207 088	- 22,3 %	7 369 euros	8 350 euros	+ 13,31 %	16 904	11 647	- 31 %
Moyennes exploitations	19 885	14 116	- 29 %	790 505	635 878	- 19,56 %	55 649 euros	56 756 euros	+ 1,98 %	32 783	22 571	- 31,15 %
Grandes exploitations	7 147	7 170	+ 3,2%	469 594	592 426	+ 26,15 %	204 702 euros	215 822 euros	+ 5,43 %	24 604	24 007	- 2,42 %

* Superficie agricole utilisée : SAU

** Production brute standard : PBS

***Unités de travail annuel : UTA

Tableau 2. Evolution de la SAU, du PBS et du nombre d'UTA par catégories d'exploitations

Région Rhône-Alpes

Source : RGA 2000 et 2010

2. Corse : l'affirmation d'une dualité spatiale et foncière

Sans rentrer dans leur détail, nous retenons deux aspects majeurs des évolutions qui ont eu lieu en un siècle. D'abord, l'effondrement de la petite agriculture (non mécanisable) de montagne, s'est traduit par l'émigration massive des petits paysans. Puis, dans le cadre des politiques préconisées par la DATAR dans les années 1960 et suivantes une capitalisation massive, orientée sur des cultures rentables ((agrumes et vins) d'expédition hors de Corse (même si les choses ont un peu évolué depuis), s'est faite sur l'agriculture de plaine.

Ce contraste entre deux espaces agricoles se double d'une opposition entre précarité et stabilité foncière.

Alors que les grandes exploitations de cultures pérennes ont un foncier stable (baux et surtout Faire Valoir Direct (FVD), les élevages ovin et caprin, très extensifs et localisés dans la zone d'accrue forestière (caprins) ou dans les zones susceptibles d'urbanisation ou inondables (ovins) ont un foncier qui n'est pas sécurisé ; les éleveurs ont peu de terres en FVD et une part importante de locations verbales.

Au bilan à l'heure actuelle :

- Les exploitations de montagne sont très peu nombreuses ; elles s'installent sur le vide et du fait des faibles charges à l'hectare contribuent très peu à l'aménagement et à l'entretien de l'espace.
- La part des exploitations de plaine spécialisées et capitalisées continue d'augmenter en nombre et en richesse produite (Agreste, 2015a).
- L'élevage en plaine est résiduel. Il occupe l'espace laissé libre par les précédentes, souvent par le biais de locations précaires (Lefebvre, 2015). L'élevage (bovin allaitant) ne reste dominant que dans les zones de piémont.

Finalement, coexistent deux systèmes agraires qui s'ignorent, mais aussi des exploitations très contrastées, distantes parfois que de quelques kilomètres.

Si on regarde maintenant les résultats économiques de ces systèmes et qu'on les compare, on se rend compte que les systèmes de plaine ne dégagent pas forcément une valeur ajoutée plus élevée que ceux de montagne. Par contre, les revenus des exploitations hautement capitalisées, en propriété en plaine est effectivement beaucoup plus haut (Paoli et Kriegk, 2015).

L'opposition fragilité/stabilité foncière engendre ces écarts de revenus. La fragilité foncière des éleveurs permet difficilement l'accès aux aides aux revenus. Et, parmi les éleveurs, ceux de montagne, sans foncier stable en herbe, sont les plus défavorisés.

A l'opposé, les grandes exploitations de plaine qui concentrent l'essentiel du FVD de Corse -alors qu'il ne représente pas 20 % en moyenne (Agreste, 2015b)- cumulent les aides à l'investissement (bâtiment et culture pérennes) avec les aides aux revenus. Ces exploitants peuvent du coup accroître leurs surfaces exploitées au fur et à mesure de leurs investissements (Tableau 3).

	Systèmes fortement capitalisés à foncier stable		Systèmes faiblement capitalisés à foncier instable	
	Agrumes	Vignes apporteur (transformation en cave coopérative)	Ovin apporteur (lait vendu à une laiterie privée)	Caprin transformateur (lait transformé sur l'exploitation)
Gamme de surface	20 à 40 ha	35 à 50 ha	95 à 162,5 ha	115 à 140 ha
Faire-valoir	70 à 100% de FVD – 0 à 30% fermages ou baux emphytéotiques		30% FVD – 70% fermage	5 à 15% FVD – 85 à 95% baux oraux
Main d'œuvre	1 patron 3 à 6 permanents 12 à 25 temporaires	1 actif familial 2 permanents	2 actifs familiaux	2 actifs familiaux
Production	23 t/ha clémentines : 0,7 €/kg 40 t/ha pommes : 0,35 €/kg	Raisin porté en vrac en cave coopérative: 10 t/ha à 0,5 €/kg	130 L de lait/brebis à 1,25 €/L + agneaux et réformes	150 à 180 chèbres 180 L/chèvre : Fromage & brucieu Lait valorisé à 2,00 €/L
Niveau d'équipement	Elevé Assez ancien Station de calibrage	Elevé	Moyen Matériel ancien: machine à traire 12-24 postes	Moyen : machine à traire 9-18 postes
K* investi/ha	33 500 €/ha	19 000 €/ha	1 600 €/ha	850 €/ha
K* investi/actif	200 000 €/actif	250 000 €/actif	99 000 €/actif	53 000 €/actif
K* public/ha	75 500 €/ha	25 200 €/ha	185 €/ha	-
K* public/UTH**	453 000 €/actif	336 000 €/actif	11 600 €/actif	-

*K : capital

** UTH : Unité de Travail Humain

Tableau 3. Comparaison des niveaux d'aides publiques hors aides aux revenus par systèmes avec salariés versus exploitation familiale d'élevage

Source : d'après Paoli et Kriegel, 2015

3. Tunisie : Pulvérisation et concentration

Sans vouloir aborder en détail un sujet controversé, nous nous contentons simplement de rappeler que la privatisation des terres collectives, après lecture de la physionomie générale des dimensions des exploitations, a engendré deux tendances : une tendance à la pulvérisation et une tendance à la concentration.

a] Tendance à la pulvérisation : morcellement et parcellisation

Depuis l'application d'une politique libérale à partir de 1971, l'une des caractéristiques négatives du régime foncier tunisien est l'absence de règles définissant les dimensions raisonnables d'une exploitation agricole.

A la différence de ce que l'on constate dans les pays développés, les statistiques publiées à la suite des enquêtes sur les structures des exploitations agricoles montrent une progression du nombre des exploitations en général et de petites tailles en particulier (enquêtes : 1961/1962, 1994/1995 et 2004/2005 - Tableau 4).

Tableau 4. Evolution du nombre des exploitations selon la taille en Tunisie (en 1000 unités)

Taille de l'exploitation	Enquête 1961-1962		Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005		Evolution 1994/2004
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Moins de 5 ha	133	41	251	53	281	54	+ 11,9
5 à 10 ha	73	22	92	20	109	21	+ 18,5
10 à moins de 50 ha	106	32	114	24	112	22	- 1,7
50 à 100 ha	9	3	10	2	10	2	0
> 100 ha	5	2	4	1	4	1	0
TOTAL	326	100	471	100	516	100	+ 9,6

Source : Ministère de l'agriculture, 2006

En 2005, plus de la moitié des exploitations (54 %) ont moins de 5 ha et ce taux passe à 75 % pour les exploitations de moins de 10 ha, alors que celles dont la superficie dépasse 50 ha ne représentent que 3 % du total. Nous assistons à un morcellement de la propriété se traduisant par une augmentation du nombre des exploitations. Ce phénomène est beaucoup plus marqué pour les petites exploitations de moins de 5 ha dont le nombre est passé de 133 000 unités en 1962 à 281 000 en 2005 (+ 89 %).

A la lecture de ces lignes, nous nous interrogeons sur l'avenir de ces petites exploitations. Est-ce qu'une telle situation, ne va pas pousser un grand nombre de ruraux à se débarrasser de leurs lopins de terre en les cédant aux gros propriétaires et à quitter le bled ou à changer la vocation de ces terres en les faisant passer d'une vocation agricole à une vocation immobilière lorsque c'est possible.

b] Tendance à la concentration : une inégalité foncière croissante

Le processus de concentration foncière entamé à l'époque précoloniale s'est consolidé pendant la colonisation et s'est poursuivi après 1956. Certes les mécanismes ne sont plus les mêmes, mais le processus demeure fort.

D'ailleurs, et depuis la promulgation de la loi du 14 janvier 1971 relative à la privatisation des terres collectives, la terre fait l'objet de transactions (achat et regroupement des parcelles cédées par les petits agriculteurs-éleveurs) ce qui entraîne une restructuration du patrimoine foncier dans le sens de la logique capitaliste à savoir une accentuation de la concentration des terres entre les mains de quelques gros propriétaires terriens.

Habituellement on parle de concentration foncière lorsqu'on se trouve en présence d'exploitations de plusieurs centaines d'hectares. Or, dans un pays comme la Tunisie où la SAU ne dépasse pas 9 millions d'hectares, atteindre le seuil de 50 ha -voire de 100 ha- par exploitation est synonyme de concentration foncière.

L'examen des résultats de l'enquête de 2004/2005 montre une nette tendance à la concentration foncière (Tableau 5).

Tableau 5. Répartition de la superficie et du nombre des exploitations selon la taille en Tunisie en 2004/2005

Taille de l'exploitation	Superficie (1000 ha)	%	Nombre d'exploitants (1000)	%
Moins de 5 ha	556	11	281	54
5 à 10 ha	757	14	109	21
10 à – 50 ha	2177	41	112	22
50 à 100 ha	651	12	10	2
100 ha et plus	1127	22	4	1
TOTAL	5271	100	516	100

Source : Ministère de l'agriculture, 2006

Les exploitations de taille moyenne (de 10 à 50 ha) couvrent 41 % des terres agricoles et les grandes exploitations (50 ha et plus) occupent 34 % des terres agricoles.

Mais le plus marquant est le profond déséquilibre dans la distribution de ces terres ; alors que plus de la moitié des exploitants (54 %) détiennent des exploitations de moins de 5 ha et gèrent seulement 11 % des terres, les 1 % d'exploitants ayant des exploitations de 100 ha et plus occupent près du quart des superficies agricoles.

Cette situation cantonne une masse de paysans sur des exploitations non viables. Une majorité des paysans quittent le bled pour chercher, généralement en vain, un travail en ville ou dans le meilleur des cas deviennent ouvriers, bergers ou éleveurs en association avec de grands propriétaires : à Tataouine, la moitié des agriculteurs ont abandonné l'agriculture (Ben Saâd *et al.*, 2009). Ainsi, la concentration foncière amplifie et exacerbe les disparités sociales ; elle favorise et accélère la paupérisation et par conséquent l'appauvrissement d'une large partie de la paysannerie.

Actuellement, les exploitants agricoles qui se sont maintenus se comportent de façon individualiste et font pression sur les ressources naturelles : ils pratiquent céréaliculture et oléiculture sur des sols fragiles et du maraîchage irrigué à partir de pompes dans des nappes surexploitées (Jouve et Vianey, 2014).

IV – Discussion

Dans les deux pays, ces résultats mettent en exergue l'échec de politiques libérales transposant des modèles et leurs conséquences tant en termes de sécurité alimentaire, de préservation des ressources, de maintien d'emplois, que d'équilibres démographique et d'occupation du sol.

S'ils valident la nécessité de penser et d'agir en tenant compte des réalités spatiales, ils montrent qu'aucune politique de protection globale de la ressource foncière ne peut être efficace sans une politique de l'urbain forte et une maîtrise du rythme et des formes du développement. En creux, les trois cas étudiés montrent que les politiques publiques favorisent un modèle d'exploitation de moins en moins familiale, de grande taille économique, et disposant d'un foncier maîtrisé.

La réalité révèle l'extraordinaire pulvérisation des terres dans les régions les plus fragiles de la Tunisie (centre et sud), et où plusieurs projets de développement (PAAF, PDR, PDRI...) guidés par une logique dirigiste et techniciste ont été mis en place depuis la mise en œuvre de la politique de privatisation des terres collectives.

De manière cruciale, ces résultats posent les questions :

- De la réorientation des aides sur les exploitations précaires : cette question nécessite de confronter les modalités de mise en œuvre de la loi avec les coutumes et les usages ; et, de manière plus générale, interroge les possibilités d'inflexion du découplage des aides qui permet de capter des subventions sans vraiment exploiter.
- De l'efficacité du contrôle des structures. En France, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et les forêts de 2014 réaffirme vouloir renforcer le contrôle des structures. Toutefois, bien que revisité depuis les lois agricoles de 1960 et 1962, le contrôle des structures visant à limiter la concentration foncière n'a pas empêché la course à l'agrandissement des exploitations agricoles qui se poursuit depuis 1960. En Tunisie, la législation foncière souffre du manque d'outils législatifs permettant de lutter autant contre les phénomènes de morcellement et de parcellement que contre la concentration foncière en déterminant un seuil optimal définissant une exploitation viable (circonscrire l'exploitation agricole dans des dimensions acceptables).
- Du travail sur les exploitations. Alors que le nombre de grandes exploitations augmente, que ces exploitations occupent de plus en plus de surface, le nombre moyen d'UTA par exploitation baisse ; à contrario, sur les petites exploitations, il tend à augmenter. Ce constat interroge. Il peut signifier (1) que la mécanisation des grandes exploitations génère de moins en moins d'emplois et/ou (2) que la part de travail non déclaré (travailleurs détachés, sans papiers,...) est croissante et d'autant plus dissimulable que les unités de production sont importantes (Laurent, 2015). Du choix de l'État tunisien d'établir de grandes exploitations en partant du fait que seules ces exploitations garantissent des revenus suffisants. Or, cette politique ne profite qu'à une minorité de personnes puisque la grande masse des paysans s'est trouvée à la marge du circuit économique. En effet, la valeur ajoutée agricole apportée par les grandes exploitations est très limitée comme le prouve les différentes études publiées par le ministère de l'agriculture (1975, 1980, 1996, 2006).

Ces questions non exhaustives confirment le besoin de mettre en place une démocratie non pas participative mais inclusive (c'est-à-dire mettant en mouvement tous les acteurs) dans le but de repenser un aménagement du territoire qui après 60 ans « d'exercice » s'avère aujourd'hui à bout de souffle (Vanier, 2015).

Conclusion

Dans notre propos, par l'examen, en Tunisie de la privatisation des terres collectives et en France, des choix d'aménagement et de développement nous avons interrogé les conséquences de ces mesures sur l'activité agricole et sur la répartition de l'espace agricole entre les exploitants.

Dans les deux pays, il ressort un accroissement des inégalités de la répartition de la ressource foncière qui se traduisent par :

- Une concentration de la ressource foncière sur les exploitations déjà importantes. De plus, de nouvelles formes d'agriculture se développent en relation avec la mondialisation des marchés (Hervieu et Purseigle, 2011). Cette situation accroît les disparités sociales.
- Une course au foncier conduisant autant à une surexploitation qu'à une sous-exploitation de la ressource foncière.
- Une concentration des aides publiques pour les exploitations au foncier sécurisé (propriété ou contrats de location (baux)) : cette situation permet de pérenniser les exploitations de plaine au détriment de celles de montagne.

- Un creusement des revenus entre petites et grandes exploitations.
- Une augmentation du morcellement.
- Une création de « vides » d'acteurs agricoles opposés à des « pleins » : en Rhône-Alpes et en Corse le nombre des communes entré dans le champ du secret statistique s'est accru entre 2000 et 2010 ; cette situation ne signifie pas obligatoirement que les terres agricoles communales ne sont pas exploitées mais elle fait prendre le risque, qu'au gré d'opportunités, les usagers les utilisent de manière « minière » -via des locations temporaires (porte-feuilles de terres) (Jouve et Napoléone, 2003) ou contractuelles- ou qu'elles soient abandonnées à la friche.

Que ce soit en Tunisie ou en France, les perspectives libérales des politiques publiques à l'œuvre depuis les années 1950 ont contribué à une désorganisation des systèmes de production, à une dérégulation du marché, à une marginalisation des petites exploitations, à une consommation de l'espace agricole en même temps qu'à un accroissement de la friche.

Fondées sur la recherche d'accroissement de productivité, ces politiques sont pensées sans tenir compte de la diversité des réalités culturelles, sociales et spatiales des territoires sur lesquels elles sont censées être appliquées notamment en matière de transmission et d'usages. C'est le cas en France (Lamaison, 1988) comme en Tunisie où « ni la viabilité des exploitations agricoles, ni la fragilité des sols, ni les stratégies paysannes, n'ont été prises en compte à leur juste place dans la politique foncière » (Ben Saâd, 2003).

Ces politiques opèrent au profit de l'agrandissement et d'une réorganisation des structures d'exploitation agricoles qui, progressivement, s'éloigne des modèles traditionnels. Le renforcement de l'individualisation de la propriété foncière qui en découle déstabilise les fondements des sociétés. Dans ce processus, la petite exploitation est oubliée. En Tunisie, les critères définissant l'agriculture familiale incluent la diversité des conditions du milieu naturel (étages bioclimatiques), la taille de l'exploitation (quatre strates de superficie) et le système d'exploitation (trois systèmes) mais cette définition est insuffisante pour une reconnaissance officielle permettant d'améliorer la qualité des interventions publiques (Jouili *et al.*, 2016). En France, la petite exploitation est définie en fonction de la Production Brute Standard (PBS inférieure à 25 000 euros) ; toutefois, l'écart entre ce seuil de catégorisation et la réalité de leurs revenus (RGA, 2010) les met hors du champ d'intervention des politiques publiques. Lorsque ces petites exploitations, sont installées dans des zones sous-exploitées et dégradées, cette « non reconnaissance » se manifeste dans des difficultés d'accès à des aides (notamment les aides dédiées à l'entretien de l'espace) : cette situation est en contradiction avec les objectifs affichés de préservation des équilibres environnementaux et de la biodiversité.

Références

- Abaâb A. 1999.** Modernisation agricole et ses effets sur les systèmes de production agricole. Cas de la région de Sidi Bouzid en Tunisie centrale. Thèse (Dr.) : Université de Gent (Belgique). 314 p. + annexes.
- Agreste. 2015a.** Enquête sur la Structure des Exploitations Agricoles en 2013. Premières tendances. Agreste Corse, Juin 2015, n. 8. 4 p. <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R9415A03.pdf>
- Agreste. 2015b.** Atlas agricole corse (recensement agricole 2010), première partie. Paris : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. 45 p. http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas_Corse_2015_premiere_partie_cle0b3e9e.pdf
- Ben Saâd A. 2003.** Les retombées de la politique de privatisation des terres collectives dans le Sud tunisien : inégalités foncières, disparités sociales, et dégradation des ressources naturelles. Cas de la plaine de Bled'amra-Gafsa. In : Elloumi M., Jouve A.-M. (eds.). Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations. Paris (France) : Karthala. p. 235-271. (Economie et Développement).

- Ben Saâd A. 2002.** Politiques foncières et dynamiques socio-spatiales : la privatisation des terres collectives dans la plaine de Bled'amra - Gafsa (Hautes Steppes Tunisiennes). Thèse (Dr. d'Université en Géographie) : Université François Rabelais, Tours (France). 466 p.
- Ben Saâd A. (coord.), Abaâb A., Bourbouze A., Elloumi M., Jouve A.-M., Sghaier M. 2009.** La privatisation des terres collectives dans les régions arides tunisiennes : contraintes socio-économiques et impact sur l'environnement. Cas de la région de Tataouine, sud Tunisien. Médenine (Tunisie) : IRA. 152 p.
- Ben Salah H. 1975.** Les terres collectives en Tunisie. Tunis (Tunisie) : CERP. 69 p. (Etudes de Droit et d'Economie, n. 2).
- Boinon J.-P. 2011.** Les politiques foncières agricoles en France depuis 1945. Economie et Statistiques, n. 444-445. p. 19-37. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES444B.pdf
- Brillouet C. 2015.** L'agriculture de montagne dans la communauté de communes de l'Oriente, en Corse. Mémoire (Master) : AgroParisTech, Paris. 64 p.
- Cochet H. 2008.** Vers une nouvelle relation entre la terre, le capital et le travail. Etudes foncières, 01/07/2008, n. 134. p. 24-29.
- Coulomb P. 1999.** La politique foncière agricole en France : une politique foncière à part ? La déstabilisation de la politique des structures. La transmission du patrimoine de l'exploitation agricole familiale en France. In : Jouve A.-M., Bouderbala N. (eds.). Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 69-94. (Cahiers Options Méditerranéennes, n. 36). Conférences du Cours Spécialisé sur les Politiques Foncières et Aménagement des Structures Agricoles dans les Pays Méditerranéens, 1994/05/09-1994/06/05, Adana (Turquie). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/98400029.pdf>
- Gharbi M. 2002.** L'intégration de l'aspect foncier dans les stratégies de la réduction de la pauvreté et développement durable. Tunis : AFA (Agence Foncière agricole). 28 p.
- Groupe Foncéo, SAFER Rhône-Alpes, Vianey G. 2012.** Etudes foncières des franges métropolitaines – Phase 1. Lyon : SGAR DREAL Rhône-Alpes. 70 p. http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/doc/IFD/IFD_REFDOC_0515811/etude-fonciere-des-franges-metropolitaines
- Hassid M.-J. 2007.** L'agriculture et l'aménagement des domaines skiables dans les Alpes : des enjeux environnementaux en montagne. Géoconfluences. 10 p. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/DevDur/DevdurScient5.htm>
- Hervieu B., Purseigle F. 2011.** Des agricultures avec des agriculteurs, une nécessité pour l'Europe. Projet, n. 321. p. 60-69. <http://dx.doi.org/10.3917/pro.321.0060>
- Jouili M., Mkacher S., Guesmi A. 2016.** Rapport national de l'étude SSA NENA, Tunisie. Montpellier : CIRAD, CIHEAM-IAMM, FAO. 62 p. (Etude sur la petite agriculture au Proche-Orient et en Afrique du Nord).
- Jouve A.-M., Napoleone C. 2003.** Stratégies des agriculteurs et réorganisations spatiales sous contrainte de la périurbanité : étude du pays d'Aix-en-Provence. In : Elloumi M., Jouve A.-M. (eds.). Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations. Paris (France) : Karthala. p. 145-171. (Economie et Développement).
- Jouve A.-M., Vianey G. 2014.** *Les relations multiples et ambivalentes des structures de propriétés foncières agricoles et des usages de la terre dans quelques pays européens.* Colloque SFER : Le Foncier Agricole, Usages, Tensions, Régulations, 2014/06/11-12, Lyon (France).
- Kouassi A.-Y. 2000.** Politique de consolidation foncière en Tunisie. Washington : Banque Mondiale. 36 p.
- Lafitte L.-M. 2012.** Analyse – diagnostic de l'agriculture de la Castagniccia (Corse). Mémoire (Master) : AgroParisTech, Paris. 134 p.
- Lamaison P. 1988.** La diversité des modes de transmission : une géographie tenace, terre : succession et héritage. Etudes Rurales, n. 110-111-112. p. 119-175. <http://dx.doi.org/10.3406/rural.1988.4622>
- Laurent C. 2015.** L'agriculture méditerranéenne française entre multifonctionnalité et dumping social. Courrier de l'environnement de l'INRA, 01/03/2015, n. 65, p. 123-133. <http://www7.inra.fr/lecourrier/>

- Lefebvre T. 2015.** Analyse diagnostic de l'agriculture de la région du Fiumorbo, en plaine orientale (Corse). Mémoire (Master) : AgroParistech, Paris. 112 p.
- Lenclud G. 1988.** Transmission successorale et organisation de la propriété. Quelques réflexions à partir de l'exemple Corse. *Etudes Rurales* 110-111-112. p. 177-193. <http://dx.doi.org/10.3406/rural.1988.4623>
- Levesque R. 2009.** Usages des sols et marchés fonciers ruraux en France. L'impact de l'urbanisation et de la fonction résidentielle. In : Club Déméter (Paris, France). *Déméter 2009 : économie et stratégies agricoles*. Paris (France) : Club Déméter. p. 103-129. (Déméter : Economie et Stratégies Agricoles). <http://www.clubdemeter.com/ledemeter.php?demeter=2009>
- Marcelpoil E., Boudières V. 2006.** Gouvernance touristique des grandes stations et durabilité. Une lecture en termes de proximité. *Développement durable et territoires*, Dossier n. 7. 22 p. <http://dx.doi.org/10.4000/developpementdurable.2648>
- Mazoyer M., Roudart L. 1997.** Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine. Paris (France) : Seuil. 533 p.
- Melot R., Paoli J.-C. 2015.** L'urbanisation littorale en question. Une analyse des projets de construction et des documents d'urbanisme contestés en Corse. In : Vianey G., Requier-Desjardins M., Paoli J.-C. (eds.). *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 189-197. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 72). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=1018>
- Ministère de l'Agriculture (France). 2006.** Les structures des exploitations agricoles, enquête 2004/2005. Tome 1. 42 p. + annexes.
- Ministère de l'Agriculture (France). 2010.** RGA, Recensement Général Agricole 2010. Paris : Ministère de l'Agriculture. <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/>
- Paoli J.-C., Kriegk M. 2015.** Accaparement foncier et transformations des systèmes de production agricoles : quelques enseignements de l'histoire agricole de la Plaine Orientale corse. In : Vianey G., Requier-Desjardins M., Paoli J.-C. (eds.). *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 147-159. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 72). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=1018>
- Paoli J.-C., Santucci P.-M., Lafitte L.-M., Bazin G. 2014.** Petites exploitations et recherche d'autonomie. Le cas des exploitations de la moyenne montagne corse. 23 diapositives. Colloque « Les petites paysanneries dans un contexte mondial incertain », 2014/11/19-21, Nanterre (France). <http://paysanneries.hypotheses.org/compte-rendu-du-colloque-les-petites-paysanneries-dans-un-contexte-mondial-incertain-nov-2014>
- Pluvineau J. 2014.** L'exploitation agricole entre famille et entreprise : 60 ans de débats et d'itinéraire personnels. In : Gasselin P., Choisis J.-P., Petit S., Purseigle F., Zasser-Bedoya S. (coords.). 2014. *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*. Les Ulis (France) : EDP Sciences. p. 25-44. http://www.edp-open.org/index.php?option=com_content&view=article&id=290&Itemid=311
- Vanier M. 2015.** Demain les territoires : capitalisme réticulaire et espace politique. Paris : Editions Hermann. 213 p.
- Vianey G. 2015a.** Politiques d'aménagement et outils fonciers des politiques agricoles depuis les années 1960 : des résultats contradictoires. In : Vianey G., Requier-Desjardins M., Paoli J.-C. (eds.). *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 99-114. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 72). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=1018>
- Vianey G. 2015b.** Agriculteurs et propriétaires face à l'urbanisation : des relations bousculées. *La revue foncière*, Novembre-décembre 2015, n°8. p. 7-12.
- Vianey G. 2005.** La transmission des exploitations à l'épreuve de la périurbanisation. *Etudes foncières*, 01/07/2005, n. 116. p. 2-27.

Evolution et devenir des terres collectives au Maroc : complexité des enjeux

Aissam Zine-Dine ¹

FSJES, Université Moulay Ismail (Maroc)

Résumé. Les terres collectives sont la propriété des collectivités ethniques (tribus). Chaque membre de la collectivité (ayant droit) détient dans l'indivision une quote-part indivise et variable. Elles sont régies par le dahir du 27 avril 1919 qui constitue la charte des terres collectives laquelle consacre parmi ses dispositions le principe d'inaliénabilité, d'imprescriptibilité et d'insaisissabilité desdites terres. L'instauration de ce régime foncier n'était que l'aboutissement d'une politique foncière que la France engagea activement au Maroc comme instrument de l'installation de la colonisation foncière. Ces terres étaient largement considérées par les collectivistes comme une valeur refuge. Les comportements des ayants droit à leur égard étaient plus déterminés par des considérations de sécurité et d'appartenance à un groupe ou à un lieu que par leur valeur économique. Toutefois, face aux défis résultant du nouveau contexte du Maroc indépendant caractérisé par les impératifs du développement économique et social du monde rural et du secteur agricole, il est devenu opportun de dépasser la rigidité d'un tel statut foncier à travers une stratégie privilégiant la recherche d'un équilibre entre les nécessités d'une mise en valeur et celles de l'équité sociale. En effet, aux contraintes que pose le régime juridique des terres collectives s'ajoutent celles inhérentes à la structure de la propriété collective et de son mode d'exploitation, marqué par l'exiguïté des exploitations et leur morcellement de fait, qui conduisent à une atomisation des exploitations et à une réduction de leur efficacité et de leur capacité d'adaptation aux nouvelles conditions de la mondialisation et de la compétitivité.

Mots-clés. Collectivité ethnique – Terres collectives – Colonisation foncière – Maroc indépendant – Statut foncier – Mise en valeur – Compétitivité.

Development and future of collective land in Morocco: the complexity of the issues at hand

Abstract. *Collective lands are the property of ethnic communities (tribes). Each member of the community (right holder) personally owns an undivided and variable share. These lands are governed by the Dahir of 27 April 1919 which constitutes the charter of collective land, containing among its provisions the principle of the inalienability, imprescriptibility and exemption from seizure of this land. The establishment of this land tenure was the culmination of a land policy that France actively implemented in Morocco as a tool of land colonization. These lands were widely considered by collectivists as a safe value. The behavior of those entitled to them was determined more by considerations of security and belonging to a group or place than by their economic value. However, in light of the challenges arising from the new context of an independent Morocco characterized by the imperatives of economic and social development of rural areas and the agricultural sector, it has become expedient to overcome the rigidity of such land status through a strategy prioritizing a balance between the needs of development and those of social equity. Indeed, the constraints posed by the legal regime of collective land compound those inherent to the structure of collective property and how it is used, characterized by small landholdings and their fragmentation, thereby leading to a fragmentation of farms while reducing their efficiency and their ability to adapt to the new conditions of globalization and competitiveness.*

Keywords. *Ethnic community – Collective land – Land colonization – Independent Morocco – Tenure status – Development – Competitiveness.*

I – Introduction

L'expérience marocaine a révélé que toutes les actions menées dans le sens de la réalisation des objectifs économiques de la politique foncière se heurtent inévitablement au problème résultant de la rigidité et de la complexité du régime juridique de la propriété immobilière.

En effet, le paysage juridico-foncier contemporain est marqué par la cohabitation et l'amalgame des statuts fonciers dits traditionnels qui tirent leur origine du droit musulman et des coutumes locales, et un statut foncier dit moderne (celui de l'immatriculation foncière) qui s'appuie sur des textes de loi datant du protectorat.

Parmi les statuts fonciers traditionnels qui occupent une place importante dans le tissu foncier marocain s'illustre celui des terres collectives. Il s'agit des terres appartenant collectivement à un groupement d'habitants ayant une même origine et descendant d'une même ethnie. Ce patrimoine foncier des collectivités ethniques constitue une richesse économique importante puisque sa superficie totale est estimée à environ 15 millions d'hectares, dont plus de 85 % sont des parcours exploités dans l'indivision par les ayants droit, alors que l'essentiel des superficies restantes est destinées à l'activité agricole (Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, 2000, p. 8)².

Il faut noter que ce régime foncier existe dans de nombreux pays du monde et dans certains pays arabes tels que la Tunisie, l'Algérie, la Syrie et l'Irak. L'Europe a également connu ce régime, en particulier dans les anciens Etats Germaniques et les Etats Slaves. En Russie Tsariste, ce régime portait le nom de « MIR », qui signifie partage des terrains agricoles entre les agriculteurs. Certaines régions de France sont restées soumises jusqu'en 1957 au régime foncier collectif ressemblant à celui appliqué dans les pays d'Afrique du Nord, date à laquelle il a commencé à relever de l'administration locale par décret du 22 mai 1957 (Ministère de l'Intérieur, 1989, p. 4).

Au Maroc, bien que les règles qui régissent les terres collectives soient ancrées dans une histoire beaucoup plus longue, beaucoup plus ancienne, force est de constater que la période qui commence par l'acte du protectorat en 1912 ouvre le rideau pour laisser découvrir le nouveau décor installé par la promulgation d'un dahir aussi important que fondamental dans la gestion des dites terres. Il s'agit du dahir³ du 27 Avril 1919 organisant la tutelle administrative des collectivités indigènes et réglementant la gestion et l'aliénation des biens collectifs.

Il va sans dire que l'autorité du protectorat a essayé de réglementer ces terres de tribus⁴ à travers une série de textes légaux pour atteindre des objectifs purement politiques qui se résument tous évidemment en l'affaiblissement de la société rurale par son éclatement en fractions et douars, incapables de s'organiser dans un cadre plus large et plus structuré, puisque la tribu est considérée comme un signe de solidarité et une source de résistance.

L'accession du Maroc à l'indépendance a laissé subsister la législation antérieure qui est toujours en vigueur. Des amendements plus ou moins importants y ont été apportés au fur et à mesure des changements socio-économiques.

Les questions afférentes aux dysfonctionnements du régime juridique des terres collectives ont toujours constitué un domaine de réflexion pour assurer aussi bien une sécurisation parfaite du droit de propriété des ayants droit qu'une intégration de ces terres dans le circuit économique, sans pour autant que les débats aboutissent à une vision claire sur les éléments constituant réellement une réforme globale. En effet, si l'autorité du protectorat a, pour des raisons purement politiques, essayé de réglementer les terres collectives par une série de textes juridiques, force est d'admettre que la rigidité de ce statut foncier qui ne répond pas aux impératifs du développement durable a poussé les décideurs du Maroc indépendant à repenser le régime juridique des terres collectives à un moment où la volonté de promouvoir l'investissement vient d'être réaffirmée par la haute autorité du pays⁵.

Ainsi, avant de se poser la question sur la portée du maintien de ce statut foncier après l'indépendance, il y a lieu de traiter les caractéristiques de la réglementation juridique des terres collectives lors du protectorat.

II – Le statut juridique des terres collectives : une réglementation qui date du protectorat

La tradition foncière des pays d'Afrique du Nord plonge ses racines dans diverses formes de propriété dont l'appropriation collective était la règle. Toutefois, ce type de propriété ne coïncidait pas avec les appétits des colons pour l'accaparement d'une plus grande superficie des terres de cultures et de parcours des pays colonisés.

Ainsi, au lendemain du protectorat, l'une des priorités des autorités coloniales françaises fut de bâtir un système foncier qui permette de répondre aux questions suivantes :

Comment assurer l'installation de la colonisation foncière ? - Il faut donc chercher les formules juridiques adéquates.

Comment prémunir la propriété coloniale contre toute atteinte, surtout contre les agissements de la population indigène ? - Il est donc nécessaire de garder le contrôle sur la paysannerie marocaine.

Dans ce cadre, l'expérience algérienne a servi de modèle pour la réglementation juridique des terres collectives au Maroc. Déjà en Algérie une loi du 26 juillet 1873 avait pour but de mettre la propriété indigène sous le régime de la loi française et de constituer la propriété individuelle dans le territoire collectif.

Quant au Maroc, la réponse à ces questions a largement facilité l'installation des colons à travers des voies légales : il s'agit d'un cadre juridique servant au contrôle total des collectivités ethniques et permettant le cantonnement des tribus dans des espaces délimités ; mesures qui dévoilent l'aspect politique de cette réglementation.

1. Mesures de contrôle des collectivités ethniques

Il faut remonter au 1er Novembre 1912 pour trouver le premier texte intéressant cette catégorie d'immeubles. Il s'agit d'une circulaire du grand vizir⁶ prévoyant que « **l'aliénation des biens collectifs est subordonnée à l'autorisation du gouvernement et que ces biens continueraient d'être régis par les anciens usages sans pouvoir être vendus ni partagés** ». Ensuite les textes juridiques réglementant la matière se multiplièrent⁷, mais les objectifs restent les mêmes à savoir ôter aux collectivités ethniques toute possibilité de gérer elles-mêmes leurs biens immobiliers et partant créer un régime de dépendance absolue.

Au sein de cette panoplie de textes intéressant cette catégorie de propriété foncière, le dahir du 27 Avril 1919 reste fondamental puisqu'il est désigné comme charte des terres collectives. Ce dahir confirme l'état de minorité des collectivités ethniques à travers les règles de bases suivantes :

- Le droit de propriété des tribus sur les terres dont elles ont la jouissance à titre collectif ne peut s'exercer que sous la tutelle de l'Etat (article 1) ;
- Cette tutelle est assurée par le ministre de l'intérieur assisté d'un conseil de tutelle (article 3) ;
- La jouissance s'effectue suivant les modes traditionnels d'exploitation et d'usage local (article 4) ;
- Les terres collectives sont imprescriptibles, inaliénables et insaisissables.

Ces dispositions impliquent qu'aucune décision ou initiative concernant ce statut foncier ne peuvent être entreprises sans l'agrément du ministère de l'intérieur et du conseil de tutelle. Il va donc sans dire que, pour la gestion des terres collectives, l'autorité du protectorat a adopté une approche sécuritaire par excellence⁸.

Ceci est d'autant plus concret qu'un dahir du 18 Février 1924 institue une procédure administrative spéciale pour délimiter ces terrains. Cette mesure permet de fixer au sol les tribus pour éviter leur divagation, puisqu'après publication du décret de délimitation, publicité et recueil des éventuelles oppositions, cette procédure fixe de manière définitive la consistance et le caractère collectif de l'immeuble concerné⁹ et enferme ainsi, les collectivités ethniques dans les bornes de cette délimitation administrative.

Force donc est de constater que ces textes juridiques qui réglementent un des secteurs les plus importants, à savoir le secteur foncier, ont été façonnés par le gouvernement du protectorat pour atteindre des objectifs d'ordre politique.

2. L'aspect politique de la réglementation juridique des terres collectives

Il faut d'abord remarquer que la promulgation du dahir de 1919 qui constitue le texte de base réglementant les terres collectives coïncidait avec la fin de la 1^{ère} guerre mondiale. Cette guerre conduisait la France vers une colonisation agraire à travers une politique de blé visant à faire du Maroc un grenier pour la France. Tout l'effort devrait donc s'orienter vers l'accaparement de la plus grande superficie possible des terres collectives.

Ainsi, la propriété européenne au Maroc, au début des années 20, s'étendait sur 200 000 hectares environ de terres fertiles, répartis entre 400 ou 500 exploitations, en très grande majorité entre les mains des Français. Les régions où la colonisation était la plus dense étaient : la Chaouia (région de Casablanca où s'était établie une grande masse d'immigrés), les régions du Gharb et de Petit Jean (Sidi Kacem) qui constituèrent le plus important centre de colonisation officielle. Les environs d'Oujda et la région de Meknès attirèrent également les colons. Partout, dans les régions de Fès, Doukkala, Abda, les environs de Marrakech, le colon s'était fermement implanté.

En effet, l'arrivée massive des colons à cette période n'avait fait que renforcer l'idée du résident général de France au Maroc « Lyautey » : « Un colon dans sa ferme vaut un bataillon »¹⁰. Pour Lyautey, cette présence de colons français autour de la campagne marocaine était, en effet, une garantie pour le maintien sous contrôle rapproché des populations indigènes.

L'autorité du protectorat a donc essayé d'élargir les zones de sécurité en vue d'ouvrir le pays au capitalisme agricole, essentiellement à travers le branchement des terres collectives sur le circuit économique colonial.

Par l'institution de la tutelle administrative en 1919, l'autorité coloniale a fait d'une pierre deux coups : d'abord, trouver une assise juridique à toute action visant à saper ou à affaiblir l'intégrité de la paysannerie marocaine, ensuite mettre la main sur des réserves foncières désormais entourées des gardes fous énoncés par l'article 4 du dahir de 1919 « inaliénabilité, insaisissabilité, imprescriptibilité ».

En effet, sous le protectorat, la superficie des terres collectives a été rétrécie à cause de nombreux prélèvements qu'elles ont subis.

Toutefois, si la technique utilisée avant l'adoption du dahir du 27 Avril 1919 était l'expropriation pure et simple, il faut signaler que l'entrée en vigueur de ce dahir a permis aussi bien la création des périmètres de colonisation à travers son article 10, que de procéder à des aliénations perpétuelles de jouissance au profit des colons en vertu des dispositions de son article 8, sans oublier les prélèvements subis par les terres Guich¹¹ transformées en terres collectives¹² en accordant aux collectivités Guich, ainsi amputées, la pleine propriété sur les superficies restantes (l'Etat renonce ainsi à son droit éminent).

L'unité ethnique de l'espace était éclatée en terre de tribus, fractions et douars. Les institutions créées en 1919 ont donc permis à l'autorité coloniale de mettre la main sur la société rurale de façon à lui ôter toute possibilité d'expression politique (Bouderbala, 1999, p. 55).

Ceci dit, si telle était la réalité des objectifs de la réglementation juridique des terres collectives lors du protectorat, il est donc devenu opportun de se poser la question sur la portée du maintien de ce statut après l'indépendance.

III – La portée du statut foncier des terres collectives après l'indépendance

A l'indépendance, l'intérêt grandissant accordé au secteur agricole a révélé les inconvénients relatifs au statut foncier des terres collectives dont la superficie est encore importante malgré les prélèvements qu'il a subis.

Or, le processus d'assainissement juridique des biens immobiliers collectifs se trouve confronté à plusieurs problèmes, ce qui fait naître impérativement la nécessité de repenser le régime juridique de ces terres.

1. Difficultés inhérentes au statut foncier des terres collectives

Ce statut foncier souffre de plusieurs handicaps qui retardent son intégration dans le circuit économique :

- **Le partage continu des terres collectives** en fonction de l'apparition de nouveaux ayants droit entraîne la prédominance de la petite exploitation peu sujette à une mise en valeur intensive et moins susceptible de procurer aux exploitants des revenus suffisants. Certes, les biens collectifs qui sont marqués juridiquement par la propriété indivise sont capables d'absorber l'augmentation du nombre des collectivistes ; toutefois, face à l'interdiction de morcellement juridique, la surcharge progressive des situations d'indivision a conduit à la fréquence des partages de fait. Il s'agit d'une melkisation rampante occulte résultant d'arrangements intra-familiaux ou entre voisins à un moment où la grande exploitation à capitaux et salariés vient prendre de plus en plus sa place dans la tradition foncière marocaine par les grands propriétaires fonciers qui l'ont héritée des colons.
- **Le partage n'était pas équitable** puisqu'il privait purement et simplement les femmes de bénéficier d'une quote-part indivise au même titre que les hommes¹³. Cette mesure n'a pu être entreprise qu'en procédant à une interprétation abusive de certains termes équivoques contenus dans l'article 4 du dahir de 1919, tels que « attribution à chacun des chefs de famille..., partage conformément aux usages... » puisque ce dahir ne comporte aucune disposition explicite empêchant l'intégration des femmes parmi les bénéficiaires de l'usufruit des terres collectives.

Il faut souligner que le renforcement des acquis de la femme marocaine à tous les niveaux, surtout avec l'adoption de la loi n°70-30 portant code de la famille le 3 Février 2004 qui prône le principe d'égalité entre les deux sexes (notamment les articles 4 et 51), est en contradiction avec leur exclusion des opérations de distribution des produits de cession des terres collectives.

En effet, en réponse aux contestations organisées par le mouvement des femmes Soulaliyates (membres de tribus) à partir de 2007, une circulaire du ministre de l'intérieur en date du 25 Octobre 2010 les a finalement intégrées parmi les bénéficiaires dudit produit de cession¹⁴.

De plus, la nouvelle constitution marocaine du 29 juillet 2011 a pour objectif de veiller à toutes les formes d'injustice et de discrimination entre les hommes et les femmes. Son article 19 met à la charge de l'Etat la réalisation de la parité entre les deux sexes ; mesure qui a donné naissance le 30 Mars 2012 à une circulaire du ministre de l'intérieur permettant aux femmes de bénéficier d'une quote-part indivise des terres collectives au même titre que les hommes.

Reste à mentionner que bien que ces circulaires aient pu calmer les esprits, des résistances à leur application subsistent encore dans certaines collectivités, ce qui nécessite l'intervention du législateur pour statuer sur la question.

- **La précarité des droits** qui caractérise ce statut foncier n'offre pas les conditions de stabilité et de sécurité nécessaires à la réalisation d'investissement durable, puisque le dahir de 1919 précise à travers son article 4 que les terres collectives sont réparties en jouissance, à titre provisoire, entre les collectivistes¹⁵. En effet, le paysan n'a pas faim de propriété immobilière, il a faim de sécurité foncière à travers une possession longue et paisible.
- Un autre problème ne doit pas être négligé, il s'agit de **la nature de la tutelle** à laquelle est soumise la propriété collective. En effet, certains prétendent que cette tutelle administrative assurée par le ministère de l'intérieur n'envisage aucun rôle économique et qu'elle continue d'être fidèle à son approche sécuritaire¹⁶. Il faut noter à cet égard qu'en vertu de l'article 5 du dahir de 1919, les collectivités ne peuvent, en matière immobilière, engager ou soutenir en justice toutes actions utiles à la sauvegarde de leurs intérêts collectifs et demander l'immatriculation qu'avec l'autorisation du tuteur... le ministre de l'intérieur a qualité, au besoin, d'agir seul au nom des collectivités.

A ces problèmes, il faut ajouter les difficultés que trouvent les collectivistes pour **recourir aux crédits** en vue de financer leurs projets, eu égard à l'insaisissabilité et l'aliénabilité des terrains prévues par le dahir du 27 Avril 1919.

Quant à la possibilité de cession prévue par l'article 11 dudit dahir¹⁷, celle-ci reste limitée à certains organismes publics, ce qui réduit la concurrence sur les prix de vente. Souvent l'expertise se fait à des prix dérisoires sans rapport avec le prix en vigueur ; alors que les décisions du conseil de tutelle statuant en dernier ressort sur toutes les questions d'importance y compris celle de la validité des prix ne sont susceptibles d'aucun recours (article 12 du dahir de 1919). Actuellement cette disposition est en contradiction flagrante avec les dispositions de l'article 118 de la constitution de 2011¹⁸.

Ainsi, le régime juridique des terres collectives constitue une contrainte majeure à la mise en valeur du secteur agricole et plus généralement au développement économique et social du pays, ayant des répercussions négatives sur le revenu des collectivistes et leur niveau de vie. Situation qui nécessite l'intervention du législateur pour surmonter de tels problèmes. Il faut donc repenser cette réglementation.

2. Repenser le régime juridique des terres collectives

Sur ce point, il faut distinguer entre les terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation et celles situées en *bour* (zone pluviale).

Pour les premières, il faut noter que le dahir n° 1-69-30 du 25 juillet 1969 (code des investissements agricoles) a modifié radicalement le statut juridique des terres collectives situées à l'intérieur des périmètres d'irrigation dans le but de stabiliser les ayants droit et permettre ainsi une intensification de la mise en valeur afin de rentabiliser les investissements consentis par l'Etat dans ces périmètres.

Désormais, aux termes de ce dahir, ces terres collectives n'appartiennent plus à la collectivité en tant que personne morale, mais appartiennent dans l'indivision¹⁹ aux personnes physiques figurant sur la liste des ayants droit, bien que l'expérience tentée dans quelques périmètres (Gharb et Haouz) ait mis en lumière des difficultés d'application parfois insurmontables. Entre autres, figure celle relative à l'absence de critères objectifs et unifiés pour acquérir le statut d'ayant droit au sein de la collectivité ethnique. Souvent la logique des us prédomine au détriment de la loi.

Cette solution ne peut être mise en œuvre qu'à travers l'institution d'un mode particulier de dévolution successorale afin de limiter le morcellement des parts exploitées, ce qui n'a pu être réalisé que par le détournement des règles successorales du droit musulman (l'attribution de la quote-part indivise de l'ayant droit initial, à son décès, à un seul de ses héritiers).

Quant aux terres collectives situées en *bour*, la majorité des chercheurs (Mahlaoui, 2002) constatent que l'état actuel de ces terres ne répond plus aux impératifs de développement économique et qu'il devient nécessaire d'asseoir une stratégie capable d'intégrer ces terres dans le processus de développement socio-économique du pays. Pour cela, deux types de solutions ont été suggérés :

- Le maintien du statut collectif avec révision des textes juridiques relatifs à leur gestion (création de coopératives agricoles ou de sociétés entre les ayants droit) afin de faciliter l'accès aux crédits et la création de conseils de tutelle au niveau régional.
- La *melkisation* des terres collectives de culture et le maintien du statut collectif pour les terres de parcours et forestières, avec une révision des textes législatifs les régissant.

Toutefois, une troisième approche qu'il ne faut pas négliger (elle constitue ma propre conception), est celle qui considère que le processus d'unification et d'intégration des différents statuts fonciers pour parvenir à un seul régime juridique de la terre commence par mettre fin à ce statut des terres collectives, à travers : d'une part, la *melkisation* égalitaire d'une partie de la superficie collective aux ayants droit (en élargissant le champs d'application du dahir du 25 Juillet 1969 pour englober cette partie des terres collectives situées en *bour*), et, d'autre part, et c'est le plus important, l'affectation de la partie restante de cette superficie au domaine privé de l'Etat afin de reconstituer des réserves foncières indispensables pour la promotion de l'investissement.

En effet, ce processus de privatisation reste tributaire de la situation juridique de l'immeuble collectif dont l'épuration par l'immatriculation foncière ou la délimitation administrative nécessitera parfois de longues instances judiciaires.

Or, lorsqu'un tel cas surgit, il est recommandé que l'Etat puisse utiliser son pouvoir d'exproprier le terrain objet du litige en remboursant les intéressés.

Cette façon de voir les choses découle de certaines considérations d'ordre économique, certes, mais aussi de celles relatives aux principes d'équité et de justice qu'on résume en deux grandes questions :

- Maintenir au troisième millénaire, un statut foncier d'origine tribale n'est-il pas contraire aux principes fondamentaux de l'Etat de droit et va-t-il porter atteinte à l'unité nationale ?
- L'appropriation par peu de gens (membres des collectivités ethniques) de grandes superficies de terre n'est-il pas contraire au principe de justice sociale²⁰ qui nécessite la répartition équitable des ressources foncières héritées du protectorat entre tous les citoyens marocains.

IV – Conclusion

En effet, les exigences du développement économique et social ouvrent à la terre collective de nouveaux horizons et lui dictent un nouveau rôle à remplir au-delà des limites qui lui étaient tracées auparavant.

Or, ce statut foncier ne peut jouer pleinement son rôle économique si sa situation juridique n'est pas assainie.

Ainsi, la terre collective doit sortir de son inertie pour pouvoir circuler et contribuer à la richesse de la société marocaine. Elle doit également participer à la création d'autres richesses que celles qui résultent de son exploitation directe, notamment en tant que moyen de financement.

La réflexion sur les catégories d'exploitations collectives (viables, modernisables) s'appuie sur leur dimension en superficie et présume un lien fort entre productivité agricole et dimension des exploitations. La tendance générale est dans le sens d'une réduction du nombre des exploitations trop exiguës. En effet, l'évolution de la pression sur la terre collective et la répartition de la propriété sont défavorables à l'ouverture du marché foncier.

D'un point de vue économique, le facteur terre devrait être alloué à ceux qui ont les capacités et les moyens de l'exploiter de la façon la plus productive ; il faudrait pour cela que la terre soit rendue parfaitement mobile.

Dans cette optique, le Message Royal adressé aux participants aux assises nationales sur « la politique foncière de l'Etat » a bel et bien insisté sur le fait de « s'atteler à la réforme du régime des terres collectives [...] ». Le but recherché est de mettre à niveau les terres Soulaliyates et de faire en sorte qu'elles puissent apporter leur contribution à l'effort de développement. Il s'agit, en outre, d'en faire un moyen d'intégration des ayants droit dans cette dynamique nationale, dans le cadre des principes de droit et de justice sociale, en dehors de toute considération surannée ».

Pour ce faire, le message royal a engagé toutes les parties gouvernementales à « accélérer l'apurement de la situation juridique des terres collectives, en vue de créer un climat propice à l'intégration optimale de ces terres dans le processus de développement économique et social du pays ».

Références

- Boutbouqualt T. 1996.** La politique d'information du protectorat français au Maroc (1912-1956). Casablanca : Les éditions maghrébines. 655 p.
- Bouderbala N. 1999.** Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc. In : Jouve A.-M., Bouderbala N. (eds.). *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 47-66. (Cahiers Options Méditerranéennes, n. 36). Conférences du Cours Spécialisé sur les Politiques Foncières et Aménagement des Structures Agricoles dans les Pays Méditerranéens, 1994/05/09-1994/06/05, Adana (Turquie). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/CI020475.pdf>
- Decroux P. 2007.** Droit foncier marocain. Rabat : Ed. La porte. 508 p.
- Institution du Chef du gouvernement (Maroc). 2015.** Rapport de synthèse sur l'état des lieux du secteur foncier. 20 p.
- Mahlaoui A. 2002.** Les statuts fonciers au Maroc. Approche juridique. Mémoire (3ème cycle) : Rabat. 106 p.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de Pêches Maritimes (Maroc). 2000.** Rapport de synthèse du groupe de travail sur la politique foncière agricole. Rabat : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de Pêches Maritimes (Maroc). 35 p. Atelier sur la politique foncière agricole, 2000/06/29-30, Rabat (Maroc).
<http://archives.cnd.hcp.ma/index.php?mact=News,cntnt01,detail,0&cntnt01articleid=5748&cntnt01origid=15&cntnt01returnid=39>
- Ministère de l'Intérieur (Maroc). 1989.** Guide sur les terres collectives. 182 p.
- Zine-Dine A. 2014.** La réforme apportée par la loi 14-07 face aux dysfonctionnements du régime de l'immatriculation foncière. Imprimerie Najah Al Jadida. 214 p.

Notes

¹ Professeur à la faculté de Droit de Meknès (Maroc).

² Voir Rapport de synthèse des assises nationales sur la politique foncière de l'Etat tenues à Skhirat le 8-9 décembre 2015. En l'absence d'une base de données dédiée au foncier collectif, les statistiques avancées par les institutions chargées de la gestion de ce patrimoine sont souvent données à titre indicatif. A titre d'exemple, le ministère de l'intérieur prévoit dans son guide sur les terres collectives que leur superficie est estimée à dix millions d'hectares ; quant au ministère de l'agriculture, il évalue cette superficie à douze millions d'hectares dont 1 534 654 Ha sont des terres cultivables, soit 17.6 % de la SAU au niveau national.

³ Les dahirs sont les actes pris par le Roi. L'article 42 de la constitution marocaine du 29 juillet 2011 dispose que « le Roi exerce ces missions par dahirs en vertu des pouvoirs qui lui sont expressément dévolus par la présente constitution ».

⁴ L'article premier du dahir de 1919 prévoit que « Le droit de propriété des tribus, fractions, douars ou autres groupements ethniques sur les terres cultures ou de parcours dont ils ont la jouissance à titre collectif, selon les modes traditionnels d'exploitation et d'usage, ne peut s'exercer que sous la tutelle de l'Etat et dans les conditions fixées par le présent dahir ».

⁵ Lettre royale en date du 9 janvier 2002 relative à la décentralisation de l'investissement.

⁶ Conseiller particulier de plusieurs sultans du Maroc sous l'occupation coloniale française jusqu'à 1955. Le grand Vizir est mandaté pour gérer toutes les affaires de l'Etat. Il occupait le poste du chef de gouvernement actuel.

⁷ Parmi les textes les plus importants qui réglementaient les terres collectives on cite :

- Le dahir 7 juillet 1914 portant règlement de la justice civile et de la transmission de la propriété immobilière qui est à l'origine d'une procédure spéciale connue sous le nom de « Bitaka » (carte), faisant l'obligation au cadastre, avant de procéder à la rédaction de tout acte de propriété, de saisir le caïd d'une note lui demandant d'effectuer une enquête à l'effet de s'assurer que le terrain en question n'est pas collectif, habous ou domanial. (Decroux, 2007, p. 17).
- Le dahir du 21 Novembre 1916 modifié en Mars 1924 instituant les « djemaâs administratives » pour représenter juridiquement les collectivités ethniques tout en réduisant leur rôle à la fonction de la pure consultation. Dans ce sens, le dahir du 6 juillet 1951 transforma complètement les jamaâs pour en faire des assemblées élues.
- Dahir du 19 Mars 1951 réglementant la gestion et l'aliénation des biens collectifs.

⁸ L'article 3 du dahir du 27 Avril 1919 dispose que : « La tutelle des jmaâs est confiée au ministre de l'intérieur [...]. Le directeur des affaires politiques a qualité pour agir seul au nom des collectivités lorsqu'il s'agit d'opérer des versements ou des retraits de fonds au trésor ou à la caisse de crédit agricole indigène ».

⁹ L'article premier de ce dahir prévoit que « les immeubles présumés collectifs pourront, à la requête du tuteur des collectivités et des djemaâs consultées, faire l'objet, dans les formes ci-après indiquées, de délimitations ayant pour but d'en fixer la consistance matérielle et l'état juridique ». Toutefois, la cour de cassation dispose que « L'aspect collectif d'un terrain ne se présume pas, il doit être prouvé ». Arrêt n°3715 du 04/09/2012, dossier civil n°3308-1-1-2010 (Zine-Dine, 2014).

¹⁰ Sur un nombre de 77 953 européens établis au Maroc dès le début des années 20, les Français comptaient à eux seuls 48 786 personnes, soit 63 % de l'effectif total (Boutbouquait, 1996).

¹¹ Le mot vient de « djich » qui signifie armée. Il s'agit de terres qui avaient été accordées par le sultan sous forme de jouissance à certaines tribus en contrepartie de la mobilisation de contingents militaires en cas de besoin et d'assurer la police dans leur région.

¹² Si la terre collective appartient en pleine propriété à des collectivités ethniques, le droit de propriété dans le cadre du Guich se trouve démembré, divisé ainsi qu'il suit :

- La nue-propriété ou droit éminent appartient à l'Etat domaine privé
- Le droit de jouissance perpétuelle appartient à la collectivité concessionnaire.

¹³ La circulaire du ministre de l'intérieur n°2977 INT/DA/CD en date du 13 novembre 1957 a tendu essentiellement à uniformiser les conditions d'éligibilité à une part sur le collectif, les modalités des partages et leur périodicité. Ainsi, les chefs de familles, c'est-à-dire les hommes mariés depuis six mois au moins ou les veuves des collectivistes ayant au moins un enfant mâle, ont droit à une part d'égale superficie.

¹⁴ Avant cette circulaire, lorsqu'une terre collective a été cédée à un organisme public en vertu des dispositions de l'article 11 du dahir de 1919, seuls les hommes bénéficiaient du produit de cession.

¹⁵ Depuis la circulaire du ministre de l'intérieur n°2977 du 13 novembre 1957 (précitée), le partage devrait être maintenu pendant dix ans au moins sans modification d'aucune sorte. Pour doter les nouveaux ayant droits, une réserve foncière équivalente au 1/5^{ème} de la superficie totale de l'immeuble collectif a été prévue.

¹⁶ Le ministre de l'intérieur est omniprésent dans toutes les décisions qui intéressent les terres collectives ; il peut néanmoins consulter le conseil de tutelle qui est composé, sous sa présidence ou celle de son délégué :

- du ministre de l'agriculture et des forêts ou son délégué ;
- des directeurs des affaires politiques et des affaires administratives du ministère de l'intérieur ou leurs délégués ;
- de deux membres désignés par le ministre de l'intérieur.

¹⁷ Cet article dispose que « Par dérogation aux dispositions de l'article 4 du présent dahir, l'acquisition d'un immeuble collectif par l'Etat, les communes, les établissements publics ou les collectivités ethniques peut être réalisée, soit de gré à gré, dans le cas où la collectivité propriétaire et le conseil de tutelle sont d'accord sur le principe et les conditions de l'aliénation, soit par voie d'expropriation dans le cas contraire ».

¹⁸ La constitution marocaine promulguée par dahir du 29 juillet 2011 dispose à travers son article 118 (deuxième alinéa) que « tout acte juridique, de nature réglementaire ou individuelle, pris en matière administrative, peut faire l'objet de recours devant la juridiction administrative compétente ».

¹⁹ Le maintien de la propriété indivise est une source d'insécurité maximale pour les ayants droit car la part de chacun peut en principe changer de localisation.

²⁰ Les structures foncières agricoles au Maroc sont considérées comme défavorables à la fois du point de vue de l'équité sociale en raison de l'inégalité de répartition, et du point de vue de la mise en valeur du fait de la trop grande importance des propriétés et exploitations de très petites dimensions.

Thème 3

**Le « problème » des petites exploitations
posé dans les conflits multi-sectoriels :
la sortie de la question agraire ?**

Mapping land-use dynamics, environmental conflicts and social pressures in the peri-urban area of Athens

Orestes Kolokouris, Sofia Nikolaidou, Theodosia Anthopoulou

Panteion University (Greece)

Abstract. The discourse concerning the quality of life, sustainable development and environmental protection is currently dominant in public fora. Furthermore, the origins of many conflicts and tensions in peri-urban metropolitan areas are closely related to land-use and development pressures that incite environmental disputes and social conflicts. This work aims to analyze the evolving social and geographical dimension of conflicts in the peri-urban metropolitan area of Athens by focusing on social pressures related to environmental conflicts and governance issues observed during the period 2007-2012. The period under consideration marks a turning point in Greek society as it starts with dynamic economic development in the first years of the 21st century and ends with a serious economic depression with multiple effects on social and political aspects of life. Our approach focuses on “environmental conflicts” which are defined here as conflicts where the question of the environment is used as a main issue by at least one of the adversaries. This research aims to present a general view of the evolution of the environmental movement at regional level, in the region of Attica, during a decade in which Greek society faced rapid and radical changes. After having presented our methodological approach, this research will put forward the main results concerning geographical distribution and their relation to some social factors.

Keywords. Environmental conflicts – Social disputes – Peri-urban space – Crisis – Athens – Greece.

Cartographie de la dynamique d'utilisation des terres, conflits environnementaux et pressions sociales dans la zone péri-urbaine d'Athènes

Résumé. Le discours sur la qualité de vie, le développement durable et la protection de l'environnement est actuellement dominant dans les forums publics. En outre, les origines de nombreux conflits et tensions dans les régions métropolitaines péri-urbaines sont étroitement liées à l'utilisation des terres et le développement des pressions qui attisent les conflits environnementaux et des disputes sociales. Ce travail vise à analyser la dimension sociale et géographique des conflits en évolution dans la région métropolitaine péri-urbaine d'Athènes en mettant l'accent sur les pressions sociales liées aux conflits environnementaux et les questions de gouvernance observées au cours de la période 2007-2012. La période considérée marque un tournant dans la société grecque comme elle commence par un développement économique dynamique dans les premières années du 21^e siècle et se termine par une dépression économique grave avec de multiples effets sur la vie sociale et politique. Notre approche se concentre sur les « conflits environnementaux » qui sont ici définis comme des conflits où la question de l'environnement est utilisée comme une question principale par au moins l'un des adversaires. Cette recherche a pour but de présenter une vue d'ensemble de l'évolution du mouvement environnemental au niveau régional, dans la région de l'Attique, au cours d'une décennie où la société grecque a fait face à des changements rapides et radicaux. Après avoir présenté l'approche méthodologique, nous allons mettre en évidence les principaux résultats de la recherche concernant la répartition géographique et leur relation avec certains facteurs sociaux.

Mots-clés. Conflits environnementaux – Disputes sociales – Espace périurbain – Crise – Athènes – Grèce.

I – Introduction

The discussion on quality of life, sustainable development and environmental protection is currently dominant in public fora. Furthermore the origins of many conflicts and tensions in peri-urban metropolitan areas are closely related to land-use and development pressures that stir up environmental disputes and social conflicts. Embedded in this discourse, this work aims to analyse the evolving socio-geographical dimension of environment-related conflicts in the peri-urban metropolitan area of Athens by focusing on social pressures and governance issues observed during the period 2007-2012. Through the study of environmental “conflictuality”, this article also highlights the evolution of environmental governance and politics in Greece.

Although the majority of the ongoing environmental problems are chronic and are shaped in the long run, over this five-year period environmental issues have become increasingly significant in producing conflicts and disputes at the regional and local level. This rather short interim period marks a turning point: a rupture that signals a sharp and rapid transition characterised by the accelerated economic growth and euphoria until the early 2000s dampened by the serious economic “depression” in 2008. This transition into crisis was critical in terms of environmental conflicts because it had a determinant impact on dominant patterns of development and environment-related policies that were seen as a major source of disputes and social pressures expressed by civil society. New environmental policies implemented during the crisis had dramatic consequences on the environment mainly by undermining nature protection and existing laws. Therefore, they resulted in more conflicts and in the initial stage a counter effect on civil society, by mobilising public reaction and claims against mainstream development plans with environmental impacts, and thereby enhancing the environmental movement.

The contemporary characteristics of socio-environmental conflicts in the Athens metropolitan area are influenced by the dominant post-crisis development model which is substantially configured by pre-existing large-scale patterns of mega-infrastructure projects. More specifically, before the financial crisis, long-disputed land-uses in the metropolitan area of Athens were mostly associated with the intensive real estate development and public infrastructure projects mainly required for the preparation of the 2004 Olympics. Reactions to developments such as the expansion of major metropolitan infrastructures (mainly related to transport mega-projects and Olympic facilities), unwanted functions and various forms of land speculation also remained at the centre of regional debates in the post-Olympic period. However, as the Greek debt crisis erupted in 2008, the sudden transition to the serious economic recession negatively influenced environmental politics through a series of socially and environmentally destructive measures that were in line with urgent economic needs. During the current period of memoranda the new regime prioritises the need for urgent privatisation projects often using the crisis as an excuse for further weakening of environmental legislation and policy in order to attract new investments. Since 2010, the implementation of large-scale strategic and strategic public and private investments has accelerated through a set of new controversial rules and procedures known as the “fast track” Law, mainly by simplifying the licensing procedure. At the same time environmental protection is undermined and land conversion and public land grabbing are facilitated through ad hoc amendments that surpass existing spatial planning laws and violate nature conservation legislation.

In the following chapters, this article will give a basic overview of the key theoretical concepts related to the socio-geographical dimensions of environmental conflicts, proposing the use of a specific analysis method for the selected case study. Mapping environmental conflicts across the region of Attica allows us to identify the types of conflicts generated in a context of socio-economic and political turbulence and the main actors involved. This understanding of spatial patterns of conflicts helps us to spot possible ecological threats and related claims, understand their determinants and investigate their spatial dynamics in relation to the impacts and consequent disputes deriving from regional land use change and economic activities during the given period of time.

II – Environmental conflicts at regional level: an analysis with multiple aspects

The social conflicts linked to the defense of environmental rights were studied initially by sociologists in the 70's and 80's in the context of the theory of post-industrial society (Touraine, 1984 ; Wieviorka, 1986 ; Cohen, 2006). This query focuses on the historical evolution of a society in relation with an "actor-type" model created under the new social conditions and it is considered to have a unified plan that leads to a number of new historical changes (Ceri *et al.*, 1991). In the case of the environmental issue, this "actor-type" model is rooted in the ecological movement (Lipietz, 1999), defined as one of the new social movements (Touraine, 1984).

Without overestimating this rather deterministic theory we start our research with the aim of linking a social phenomenon (environmental conflicts/movement, NIMBY's *etc.* as part of new social movements) to a spatial one (land use dynamics/ urban sprawl *etc.*). In contrast to other similar studies in geography which follow the same socio-spatial methodological analysis, we chose the term "environmental conflict" (Charlier, 1999) to link the phenomenon of conflict with its territorial aspects, the environmental movement and the discourse on the protection of the environment and sustainable development/management rather than other more "practical geographical" terms often used, like "land use conflicts" (Caron, Torre, 2006 ; Cadoret, 2011 ; Darly, 2008), "locational conflicts" (Janelle, Millward, 1976), land-planning conflicts (Dziedzicki, 2004) or "urban conflicts" (Joerin *et al.*, 2005).

In modern societies environmental conflicts are mainly associated with mobilisations of local populations and their opposition to a large or smaller project or a spatial intervention with impacts on the aesthetic landscapes and natural resources. The increase of environmental concerns and intense conflicts over territory has raised community awareness during the last 40 years inducing participation in social movements and struggles for the defense of the land and natural resources. This has led to the re-definition of "common interest" and the critique of the concept of growth as a means to achieve public "wellness" (Lipietz, 1999 ; Latouche, 2005). The controversial and contentious nature of many significant local land-use disputes in combination with the development of environmental awareness has increased the capacity of environmental movements in influencing policies. This process facilitates collective action as well as emerging collaborative forms of local governance and 'participatory democracy' in modern western societies. Strategies regarding land-use planning and the environment recognise the importance of the consultation process with the local communities and encourage alliances on environmental issues. Therefore, new forms of local mediations, processes of public consultations, participatory methods of governance are emerging.

III – Research questions and method

Drawing on specialised internet sources, managed by environmental organisations, our research attempts to investigate regional conflicts in Attica through online documents pertaining to environmental issues in the selected period of time aiming at mapping and qualifying environmental conflicts.

Based on a macroscopic approach, this research intends to explore the evolving socio-geographical dimension of the environmental disputes in the peri-urban metropolitan area of Athens in the period 2007-2012 in a multidisciplinary way. During this time, Greek society faced rapid and radical socio-economic transformations and major environmental conflicts in the region of Attica were associated with large-scale investments and the weakening of environmental protection. At the same time these crisis-induced processes enhanced environmental movements and mobilised actors of environmental defence.

Given that during this period the internet has been extensively used for communicative and informative purposes, especially on notable environmental protests and campaigns, our macroscopic empirical analysis was based on an online research. In order to identify the main conflicts expressed by grassroots and social movements, data was collected from the general

press and several specialised websites and blogs of the actors of civil society. Thus, the main sources explored comprise cartographical data and information based on the views expressed in articles published on civil society websites. In this way, we will try to shed light on social and spatial aspects of environmental disputes and explore the interaction between society, local authorities, government, planners and other stakeholders or land-users involved in a range of land management issues, pressures and conflicts between different land uses.

The internet sources of the actors of environmental defense are a recently emerging dynamic sector of information. They represent a modern variation of specialised press survey. They turn out to be a powerful tool for information sharing and is used as the primary means of expressing complaints and reactions related to environmental concerns (Petropoulou, 2012). Hence, they reinforce the broader social dialogue and enable motivation for environmental action via internet blogs, sites, social network sites and other genres of social media. In our research we used 17 sites & blogs. The primary source was the “Observatory of Free Spaces” (Παρατηρητήριο Ελεύθερων Χώρων).

In order to examine the linkages between the geographical distribution of disputes and their relation with some social factors and to form a typology of the main types of conflicts, our methodological context takes into account several important analytical components such as: the object of dispute, the main actors involved, the basic reclamations of the opponents, the types of actions taken, the institutions and the spatial level.

Drawing on these resources, a database of environmental conflicts in the area was created in order to provide answers to the following research questions:

- What is the spatial distribution of the conflicts and the “actors” of environmental defense?
- What are the social conditions that justify this geographical distribution?
- How are the conflicts interconnected at a regional level?

There are three main hypotheses in our study:

- The first is that there is an evolutionary model influenced by key concepts of sustainable development and environmental movements toward less conflictual and more participatory forms of conflict resolution (Cadoret, 2011) which, nevertheless, do not apply in all the cases studied, especially in countries such as Greece and possibly other similar cases and societies. Furthermore, during the last years of our research observation (2007-2012) in the case of Attica, we would have to face more radical changes due to the new challenges of the ongoing debt crisis.
- The second hypothesis is the assumption that there are specific social conditions that may influence the environmental conflict dynamics. In principle these have to do with the post-materialistic values of the populations and the level of urbanisation.
- Finally, the third hypothesis considers A. Touraine’s notion: “the conflict forms the actor”. A statement that would be useful to explore in the way it is applied in the cases analysed. That means that the social actors involved evolved due to and through the conflict.

IV – Socio-spatial analysis of the environmental conflicts in Attica.

Results from the case study in Attica

1. Spatial components of environmental conflicts: the impact of socio-spatial transformations in peri-urban areas of Attica

Socio-spatial transformations during the last two decades in the peri-urban areas of Attica are mainly due to the late urban development strategies that promote strategic metropolitan infrastructure based on accessibility, land-use change and economic restructuring. Mostly characterised by an unplanned, uncontrolled and spontaneous mode of urban expansion, the

rural/urban fringe in Attica is marked by high levels of dispersed urban development and a low density of built up areas. This rather spontaneous and space-consuming urbanisation led to a great loss of farmland and natural landscape in peri-urban rural areas. Moreover, these sprawling urban environments and development pressures are characterised by piecemeal planning practices and mixed regulations that indulge informal development practices (illegal settlements) and conflicts among adjacent land-uses raising concerns about sustainability issues and the severe negative impacts of low density development on the natural environment and agricultural land.

The origins of many regional disputes in the peri-urban metropolitan area of Athens are closely related to the spatial distribution of social and economic activities and unfold due to land-use development pressures. Especially during the period 2001-2011, large-scale metropolitan infrastructure and investment projects and the unplanned expansion of urban uses in the rural hinterland and environmentally sensitive areas characterised the main development trends. These processes generated serious environmental concerns and stirred up new socio-environmental pressures in the area related to environmental protection issues and natural resource management. In particular, the creation of the international airport at Spata (2001), the Olympic sports facilities/training venues (2004) and other major investment projects led to significant changes in land uses as well as in socio-economic and sectoral restructuring in Attica. More than 1,250 ha of farmland were expropriated for the construction of the international airport, which is perhaps the greatest spatial intervention that steered the transport sector and marked the later development of the wider region of Attica (Nikolaidou, 2012). Moreover, on the occasion of the 2004 Olympic Games in Greece, several transport axes were completed such as the extended Metro network and peri-urban railway and other transport infrastructure (regional motorways, suburban train, tram, bus lanes). Improving accessibility encouraged urban sprawl patterns based on heavy infrastructure and new communication axes that form a translocal network of access within peri-urban rural and urban areas (Leontidou *et al.*, 2007 ; Chorianopoulos *et al.*, 2010). The sprawl is characterised by ribbon development along the main communication axes and dispersed / illegal settlements on agricultural land or natural areas. This type of new infrastructure-driven metropolitan growth model caused “off-the-scale” and massive interventions in the region that quickly transformed the former rural and open landscape of the rural hinterland as well as the local economies of the metropolitan region.

Consequently, the more usual conflicts detected between social actors and the state or local governments in the peri-urban areas of Attica are mainly associated with urban sprawl and uncontrolled growth of housing and economic activities (logistics, commercial centres, industries, recreation, tourism) or relate to reactions to new developments and unwanted functions (international airport, Olympic Games infrastructures, highways and peripheral roads, metro and peri-urban rail network extensions, landfill sites, wastewater treatment, water supply, mining activities) that affect former agricultural areas, forest/natural areas, open spaces and the quality of life (Nikolaidou, 2012). Conflicts and contradictions between the existing planning policies and the land-use regulatory framework and social practices are also frequent. This is mainly associated with the high levels of dispersed and uncontrolled urban development/unauthorised constructions in rural peri-urban areas that led to ribbon development along the main communication axes and dispersed isolated structures (Nikolaidou, 2011). In the case of peri-urban forests, the most common conflicts refer to problems of fires and partial deforestation because of illegal or legal construction (housing associations, illegal private homes, monasteries), proprietary claims, institutional protection and recreation park zones, waste dumps, antennas, substations, roadwork extensions, photovoltaics.

2. Mapping environmental conflicts and social pressures: typology of conflicts and social actors in Attica

Bringing together cartographic illustration of conflicts and the protesting actors was a challenging process since conflicts are a complex phenomenon. The result is not necessarily representative of land-use conflicts as they concern only the cases of interest for the specialised document accessed online. This disadvantage in land-use conflict analysis becomes an advantage in our case, because we focus on the evolution of environmental governance. There is no standard method of research as there is no standard form of a specialised document.

The organisation of the database was one of the most important phases in the conflict analysis process, because it determines the content analysis of the qualitative research. In order to facilitate the analysis, data collection was registered and categorised (coded) according to the type of conflict. Therefore, the database that was created in Excel comprised the basic conflict categories (variables) which describe and "quantify" each type of conflict separately. Thus, the overall analysis and quantification of the data was accomplished in the following 3 steps, using the appropriate software: i) Recording and classifying data in Excel, ii) Statistical analysis in SPSS Statistics, iii) Mapping in ArcGIS.

The analysis took place in the following steps:

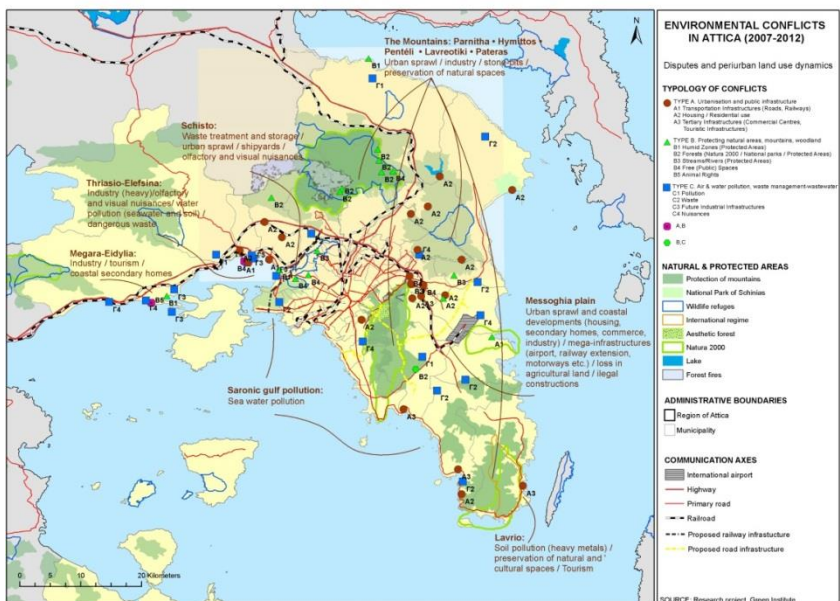
A. Typology of conflicts

The development of regional conflicts has been influenced by the ongoing urbanisation of the central metropolitan agglomeration that is expanding in form of economic and residential development. Therefore a typology of conflicts attempts to classify patterns of environmental disputes derived from spatial interventions in one of the 3 following categories:

Table 1. Typology of conflicts

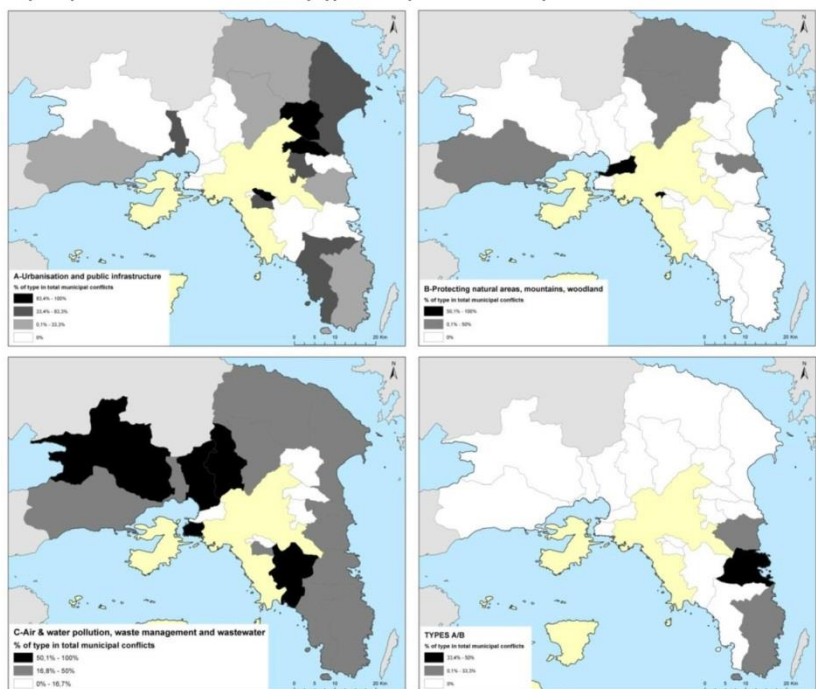
TYPE A. Urbanisation and public infrastructure (transport, housing, productive activities)
A1 Transportation Infrastructures (Roads, Railways)
A2 Housing / Residential use
A3 Tertiary Infrastructures (Commercial Centres, Tourist Infrastructures)
TYPE B. Protecting natural areas, mountains, woodland
B1 Humid Zones (Protected Areas)
B2 Forests (Natura 2000 / National parks / other Protected Areas)
B3 Streams/Rivers (Protected Areas)
B4 Free (Public) Spaces
B5 Animal Rights
TYPE C. Air and water pollution, waste management and wastewater
C1 Pollution
C2 Waste
C3 Industrial Infrastructures
C4 Other Nuisances

Source: Authors



Map 1. Types of peri-urban conflicts and their spatial distribution in Attica

Source: Authors elaboration



Map 2. Spatial distribution of conflicts by type and in peri-urban municipalities

Source: Authors elaboration

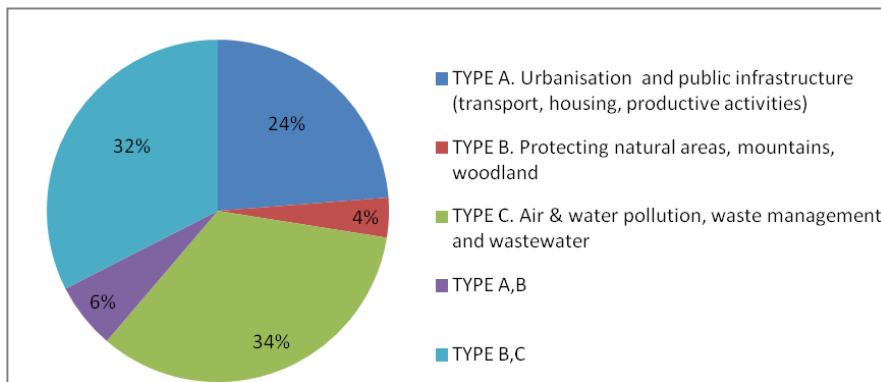


Diagram 1. Percentage distribution of total conflicts by type in the area

Source: Authors elaboration

B. Typology of social actors

The key social actor of our research is the “actor of environmental defense”. We will use this term for any kind of formal or informal organisation or collective social actor that takes part in environmental conflicts participating in the discourse of environmental protection. Hence, a range of actors of environmental protection/defense represent the term “ecological movement” as the “historical-type” of movement (Ceri *et al.*, 1991; Touraine, 1984).

As D'Alessandro stated: “In case of environmental conflicts, or land-use conflicts in general in view to produce a correlation of one or more actors we have to separate the 'active' actor from the 'passive' which, unlike the application of institutional policy (state and administration) comes from the civil society. Thereby, for a better presentation of the phenomenon we will adopt the term 'protagonist' for the 'movements' and that of 'antagonist' for any opponent they define ¹”.

These key actors involved are mainly:

- Local government
- Associations (cultural, naturalistic, ramblers)
- Movements Ad hoc (e.g. NIMBY)
- Ecological organisations (e.g. NGOs)
- Political Parties and Social movements
- Other

3. Spatiality of conflicts. Discussion on the research results

From the analysis and the mapping of conflicts we draw four basic conclusions:

- i) There is a relation between the type of settlement, level of urbanisation and the variety, the types and the concentration of actors of environmental defense. For instance, it was found that in less urbanised areas actors of environmental defense are different from the “traditional” model of contentious actors (cultural associations, priests, local authorities instead of NGO's, civil movements). This is due to the actors involved in the local social and cultural life. In smaller, agricultural areas there is lower social diversification and some traditional actor such as local authorities, the church and the local cultural association are the only organised civil society actors, while in most urbanised areas there are also a few environmental associations, some social movements *etc.* linked with the environmental movement or opposition parties at the

metropolitan or national level. On the other hand in more urbanised densely populated areas the social movements and the ecological organisation have a more permanent presence.

ii) Not all issues have the same effect on the local population. With certain issues such as air and water pollution and waste management there is always a massive local mobilisation, in contrast to most of the other issues mainly related to building infrastructures, such as motorways and commercial centres, where the reactions of local populations are mixed. Indeed, from the data collected, in the case of conflicts about air pollution and water and waste management we see that actors less engaged in the environmental issues participate in protests, issue press releases *etc.*

iii) On the contrary, the socio-spatial segregation between east and west parts of Attica is not verified in conflict analysis. That means that there is a considerable number of environmental conflicts in western Attica as well as in eastern although western Attica is more lower-class and rural while eastern Attica more middleclass. Hence there is no difference in intensity of conflicts but there is a difference in typology. Eastern Attica regards "conflicts of anticipation" (*conflits d'anticipation*) and in western "conflicts of constraint" (*conflits étouffés*) as A. Cadoret described them ², that means in the first case conflicts to protect a certain area from an omen degradation of quality of life and in the second case to oppose a source of pollution/ nuisance already installed in the area.

iv) There is a great number of type C conflicts (air and water pollution, waste management and wastewater). This is mainly due to projects concerning waste and water management. The periurban areas of Attica lack waste & water management infrastructures and a great number of projects were planned to be implemented beginning 2000 to meet that need. This led to a great number of conflicts.

Moreover, with relation to a specific resolution at the local level:

- We observe a good level of cooperation and networking between the actors of environmental defence in lower-class regions of western Attica (western Athens, Perama, Elefsina, Megara). In this spatial unit, the activities of type C (heavy industry-petroleum industry, Steel factories, refineries, cement factories) are the main source of conflict. Environmental organisations are few but there are many massive mobilisations with the implication of many actors (trade unions, municipalities, associations, parties *etc.*). Some of the municipalities are in the top of the list in terms of frequency of conflicts, a fact that defies the common perception that lower class areas have fewer environmental conflicts (Daly, 2008).
- The region of the National park of Parnitha experiences a large number of conflicts with the implication of actors of hyper-local importance, without much connection to the local population. During this period Parnitha was the centre of activity of the environmental movement on a national level due to the forest fires of 2007.
- In northern Attica we identify many types of conflicts of lesser importance. The frequency is inversely proportional to distance from the metropolitan area. Hence we confirm the thesis about the co-relation of environmental conflicts with urban areas. In addition, there are two cases of environmental conflicts of regional and national importance (Waste centre in Grammatiko village & Asopos River Pollution).
- In Marathon (north-east) the frequency of environmental conflicts is higher than the rest of northern Attika, as a result of accelerated urban sprawling. There are some active ecological organisations but not all of the activities are covered by internet resources due to many informal citizens' activities. Hence there is a lack of data. Finally there are also many local environmental organisations based in neighbouring areas nearer to the metropolitan area (Dionysos, Stamata).
- The region of Penteli and Dionysos are underrepresented (in the maps) in terms of social actors, conflicts, variety of conflicts *etc.*, although in reality these regions are

very active in those issues. This is a drawback of our research. We have corrected this lack by conducting semi-directed interviews. Some conflicts that appeared during this period are the forest fires of 2009 and the plan of the church to install photovoltaic panel parks.

- The region of Mesogheia is a typical middle-class region with many types of conflicts (urban sprawling, road building, infrastructures etc.). The high frequency of actors and conflicts is more noticeable in the most urbanised areas (Pallini, Glyka Nera, Anthousa etc.). The big number and the fragmentation of the organisations may have led to loss of further data, as we had to record a large number of sites and blogs rather than a more centralised system (few sites) that we found in western Attika and south-eastern Attika.
- The case of Mount Ymitos is well recorded and is a source of many conflicts. Nevertheless due to proximity to the metropolitan area, the source of environmental conflictuality is the urban municipalities and the local actors have urban characteristics.
- In the region of the Saronic there is a bigger number of both actors, conflicts and variety of conflicts than other regions in similar distance from Athens (e.g. Oropos in Northern Attika). In this area we meet a great number of conflicts almost as large as in more urbanised areas. It is true that this region experiences a lot of pressure due to urban sprawling and tourism. But there were two main incidents that influence the coordination of the actors and the development of a relatively important environmental movement: the long coordination of associations for the protection of the coastline of the Saronic Gulf from touristic infrastructures (Hellenic Tourist Real Estate) and the case of the Waste Centre of Keratea. These conflicts may have influenced the organisations towards better networking and hence better recording on the internet.

During the elaboration of results some bias in the representability of the internet resources was revealed. As presumed this method had to be completed with semi-directed interviews with key actors (3 key actors at the metropolitan level and 4 at the local level) in order to understand the situation in depth. Indeed the cartographic analysis of the data from the internet resources run by the actors of environmental defence revealed the need for verification. The networking and privileged relation between organisations was also revealed. The study of more quantitative elements and the combination with qualitative can reveal many realities for the role of conflicts and the movements in the development of environmental politics and governance in Attica, in Greece and in the specific social-economical context (consumerist developed society in deep depression) in general.

V – Conclusion

The region of Attica is one of the most contentious territories of the whole country in terms of number, subject, forms of actors as well as the strategies developed during the conflicts. In addition, the area and the period examined was a period when many projects of public infrastructure were planned and that provoked a great number of conflicts. This was mainly due to two facts: a) that it was a period when population growth as well as the private investments were important and b) that the period of memoranda is a period of extremely contentious situations, the con. The study shows a remarkable continuity in time of the environmental conflicts as well as in the actors implicated (Kolokouris, 2015).

Effectively environmental governance in Attica, as well as in Greece, seems not to have undergone major developments in the past few years (Afouxenidis, 2012 ; Sotiropoulos, 1995). This is due: a) to the character of the conflict actors, b) to the decline in the interest of the public in environmental issues and c) the retreat of environmental policies in general during the implementation of the austerity program.

In fact, the period 2007-2010 was a short period when the green policies were relatively developed (Kolokouris, 2015). This unfinished process reinforced the relatively weak civil society, which had been mobilised in the previous period, due to the opposition to the Olympic

Games' mega-projects (end 1990-2007) and the general development strategies of large-scale investments.

In the last period examined (2010-2012) the massive mobilisations against the austerity measures had strengthened the local environmental conflicts and civic mobilisation claims as well. There are close connections between the environmental conflicts and the "indignados movement" (May-July 2011). This fact shows that issues such as environmental protection and sustainability played their role in the development of contentious politics.

During this period the discourse on the modern ecological movement such as de-growth, participative and direct democracy and the defence of commons was relatively widespread in the actors of environmental defence (Kolokouris, Nikolaidou, 2016). Nevertheless that effect may be transient as overall, the actors of the environmental defence are quite limited and the multiple crises (economic, social etc.) deepen as time passes.

When we analyse the different local movements we can conclude that some hypotheses concerning the intensity of the conflicts depending of the level of urbanisation (Torre, 2011) are verified. Indeed in less urbanised areas in the region there is less "conflictuality".

On the contrary some other assumptions concerning social segregation are not verified, as there are as many environmental conflicts in lower class areas as in middle class. Although there are some local particularities in the actors of environmental defence there is a connection between the various local groups through networking.

References

- Afouxenidis A. 2012.** The role of civil society organizations and of informal networks in combating discrimination. In : Balourdous D., Mouriki A. (eds). *Combating discrimination in Greece: state of the art challenges and policy interventions*. Athènes : Papazissis Publishers. p. 169-180. http://ekke.gr/ocd/wp-content/uploads/2014/01/EKKE_discrimination_book_en1.pdf
- Cadoret A. 2011.** Quelle durabilité des formes de régulation des conflits littoraux ? *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Juillet 2011, Hors-série n. 9. <http://dx.doi.org/10.4000/vertigo.10946>
- Caron A., Torre A. 2006.** Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité. Les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux. *Développement Durable et Territoires*, Dossier n. 7. 18 p. <http://dx.doi.org/10.4000/developpementdurable.2641>
- Ceri P. et al. 1991.** *Πολιτική Οικολογία* (collective edition). Ed. Κοινωνία και Φύση, Αθήνα. 188 p.
- Charlier B. 1999.** *Défense de l'environnement : entre espace et territoire, géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*. Thèse (Dr. En Géographie) : Université de Pau. 753 p.
- Chorianopoulos I., Pagonis T., Koukoulas S., Drymoniti S. 2010.** Planning, competitiveness and sprawl in the Mediterranean city: the case of Athens. *Cities*, August 2010, vol. 27, n. 4. p. 249-259. <http://dx.doi.org/10.1016/j.cities.2009.12.011>
- Cohen D. 2006.** *Trois leçons sur la société post industrielle*. Paris : Seuil. 90 p. (La République des idées).
- D'Alessandro C. 2004.** Valeurs environnementales entre identité et conflit : le parc national du Gran Sasso et des Monts de la Laga (Italie). In : Mélé P., Larrue C., Rosemberg M. (dir.) *Conflits et Territoires*. Tour : Presses Universitaires François Rabelais. p. 83-101. (Collection Perspectives Villes et territoires). <http://dx.doi.org/10.4000/books.pufr.1832>
- Darly S. 2008.** La spatialité des conflits d'usage au sein des zones périurbaines en Ile-de-France. *Noroi*, n. 209. p. 127-146. <http://dx.doi.org/10.4000/noroi.2691>
- Dziedzicki J.-M. 2004.** Au-delà du Nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications. In : Mélé P., Larrue C., Rosemberg M. (dir.) *Conflits et Territoires*. Tour : Presses Universitaires François Rabelais. p. 35-64. (Collection Perspectives Villes et territoires). <http://dx.doi.org/10.4000/books.pufr.1829>

- Janelle D.G., Millward H.A. 1976.** Locational conflict patterns and urban ecological structure. *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, April 1976, vol. 67, n. 2. p. 102-113. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9663.1976.tb01391.x>
- Joerin F., Pelletier M., Trudelle C., Villeneuve P. 2005.** Analyse spatiale des conflits urbains : enjeux et contextes dans la région de Québec. *Cahiers de Géographie du Québec*, Décembre 2005, vol. 49, n. 138. p. 319-342. <http://dx.doi.org/10.7202/012560ar>
- Kolokouris O. 2015.** Discours environnemental et conflits d'usage en Grèce : le cas de l'installation d'un centre de stockage des déchets dans la région périurbaine en Attique-Est. In : Vianey G., Requier-Desjardins M., Paoli J.-C. (eds.). *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 275-285. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 72). <http://om.ciheam.org/om/pdf/b72/00007146.pdf>
- Kolokouris O., Nikolaidou S. 2016.** *Transition movements in Greece: an alternative green solution to the crisis?* AUTONOMA International Conference on Urban Autonomy and Collective City, 2016/07/1-2, Athènes (Grèce).
- Latouche S. 2005.** La décroissance comme condition d'une société conviviale. In : Troude-Chastenot P. (dir.). *L'Economie*. Le Bouscat : L'Esprit du Temps. p. 13-28. (Jacques-Ellul). <http://dx.doi.org/10.3917/edt.troud.2005.01.013>
- Leontidou L., Afouxenidis A., Kourliouros E., Marmaras E. 2007.** Infrastructure-related urban sprawl: mega-events and hybrid peri-urban landscapes in Southern Europe. In : Couch C., Leontidou L., Petschel-Held G. *Urban sprawl in Europe landscapes, land-use change & policy*. Oxford : Blackwell. p. 71-101. <http://dx.doi.org/10.1002/9780470692066.ch3>
- Lipietz A. 1999.** *Qu'est-ce que l'écologie politique ? La grande transformation du XXI siècle*. Paris : La Découverte. 125 p. (Sur le vif).
- Nikolaidou S. 2012.** *Periurban dynamics and transformations in Metropolitan Athens: the case of Messoghia*. Thèse (Dr. Urban and Regional Planning) : National Technical University of Athens, School of Architecture.
- Nikolaïdou S. 2011.** Politiques de planification et logiques des acteurs locaux dans le contexte de périurbanisation du sud-est d'Athènes. In : Elloumi M. (coord.), Jouve A.-M., Napoleone C., Paoli J.-C. (eds.). *Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 145-157. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 66). 1. Séminaire FONCIMED sur les Modes de Régulation des Echanges Fonciers et de l'Occupation du Sol, 2008/10/08-12, Antalya (Turquie). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=569>
- Petropoulou C. 2012.** Τοπικές διαδικτυακές συλλογικότητες που εμπεριέχουν σπέρματα κοινωνικών κινημάτων πόλης. http://www.citybranding.gr/2012/11/blog-post_565.html
- Sotiropoulos D.A. 1995.** The remains of authoritarianism: bureaucracy and civil society in post-authoritarian Greece. *Cemoti*, n. 20. 20 p. <http://cemoti.revues.org/1674>
- Torre A. 2011.** Les processus de gouvernance territoriale. L'apport des proximités. *Pour*, Juin 2011, n. 209-210. p. 114-122. <http://dx.doi.org/10.3917/pour.209.0114>
- Touraine A. 1984.** *Le retour de l'acteur : essai de sociologie*. Paris : Fayard. 349 p. (Mouvements, n. 3).
- Wiewiorka M. 1986.** Trois modèles de mouvements urbains. *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1986-1987, n. 3-4.

Notes

¹ D'Alessandro C. (2004). Valeurs environnementales entre identité et conflit : Le Parc National du Gran Sasso et des Monts de la Laga (Italie) In : Larue C., Mélé P. et Rosemberg M. (dir.). *Conflits et Territoires*, Ed. Presses Universitaires François Rabelais.

² Anne Cadoret, « Quelle durabilité des formes de régulation des conflits littoraux ? », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série 9, Juillet 2011, mis en ligne le 13 juillet 2011, consulté le 14 juillet 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/10946> ; DOI : 10.4000/vertigo.10946

L'ambivalence des relations entre structures foncières et usages de la terre : un défi pour les politiques foncières méditerranéennes

Anne-Marie Jouve ¹ et Gisèle Vianey ²

¹ Chercheure associée au Pôle foncier de Montpellier (France)

² Chercheure associée, Université de Tours, membre du conseil d'administration de France International Expertise Foncière (France)

Résumé. Les relations entre les structures foncières agricoles et les usages de la terre sont au cœur des politiques foncières et d'aménagement de l'espace rural. L'hypothèse sous-jacente de ces politiques est qu'il existe de « bonnes structures » permettant d'optimiser les utilisations de la terre. Ainsi les réformes foncières, menées au XX^e siècle par beaucoup de pays méditerranéens pour tenter de réduire le dualisme agraire hérité des systèmes latifundiaires rentiers, ont cherché à construire une agriculture moderne basée sur le modèle de la moyenne exploitation familiale. Mais ce type d'exploitation qui a connu un succès indéniable pour l'agriculture française est actuellement fragilisé, voire en cours de disparition dans de nombreuses régions. Pourquoi ? L'article recherche des éléments d'explication en analysant les relations ambivalentes et complexes qui existent entre les structures foncières agricoles et les usages de la terre du fait que leurs déterminants (politiques, économiques, sociaux, agronomiques) changent dans le temps et dans l'espace (diversité et spécificité des situations). Les principales variables qui influent sur les structures foncières et les usages de la terre sont examinées : marché foncier et rente foncière ; coutumes de succession et patrimoine familial ; demande sociale locale et multifonctionnalité de l'agriculture. Ce travail s'appuie sur les travaux et les publications du réseau FONCIMED, en prenant des exemples choisis dans quelques pays méditerranéens représentant une diversité de situations géographiques et temporelles.

Mots-clés. Structures foncières – Usages de la terre – Politiques – Dualisme agraire – Méditerranée.

Ambivalent relations between land-use structures and land use: a challenge facing Mediterranean land policies

Abstract. The relations between farming structures and land uses are at the heart of land policies and land-use rural planning. The underlying hypothesis of these policies is that "good structures" exist allowing land use to be optimized. The land reforms carried out in the 20th century by many Mediterranean countries in an attempt to reduce the agrarian dualism inherited from landholding cash crop systems endeavored to build a modern agriculture based on the model of a medium-size family farm. But this type of farm, which enjoyed undoubted success for the French agriculture, has been weakened and is even disappearing in many areas. Why? The article looks for an explanation by analyzing the ambivalent and complex relations which exist between agricultural structures and land uses because the determining components (political, economic, social, agronomic) change over time and space (diversity and specificity of the situations). The main variables which influence agricultural structures and land uses are examined: land market and land income; customs of succession and family property; local social demand and multifunctionality of agriculture. This analysis is based on the work and publications of FONCIMED network, using selected examples in some Mediterranean countries representing a diversity of geographical and temporal situations.

Keywords. Land-use structures – Land uses – Policies – Agrarian dualism – Mediterranean region.

Introduction

Les relations entre les structures de propriété et les usages du foncier agricole sont au cœur des politiques foncières menées au XX^e siècle dans les pays méditerranéens. Avec des changements d'orientation importants (réforme agraire, collectivisation, dé-collectivisation, privatisation), ces politiques ont cherché à aménager de « bonnes structures » permettant d'optimiser les utilisations de la terre et notamment le développement de la production agricole.

Le principal enjeu de la refonte des structures agricoles dans les pays méditerranéens a été de réduire le dualisme agraire, hérité d'une longue histoire dominée par un système latifundiaire rentier qui a structuré l'espace productif agricole méditerranéen. Pendant plusieurs décennies, les politiques agricoles et foncières qui ont été menées, avec un fort engagement des Etats, ont cherché à atténuer ce dualisme, considéré comme un handicap majeur à la modernisation des agricultures et en partie responsable du « retard » méditerranéen (Coulomb, 1997 ; Jouve, 2013). Les principaux instruments de ces politiques visant à intégrer l'ensemble des agriculteurs au processus de modernisation et au marché ont été, outre la refonte des structures des exploitations, la mise en place d'organisations professionnelles et le soutien des petits producteurs. Toutefois, malgré des réussites avérées, le dualisme a persisté et il s'est même renforcé à la fin du XX^e siècle à la faveur des politiques libérales adoptées par la majorité des pays méditerranéens (Elloumi, Jouve, 2010).

Un double processus de morcellement des terres et de concentration foncière se poursuit et les petites exploitations familiales sont actuellement fragilisées, voire en cours de disparition dans de nombreuses régions.

Se référant aux publications récentes, notamment celles du réseau Foncimed (réseau d'échanges sur le foncier en Méditerranée), nous tentons de comprendre les mécanismes qui ont conduit à ces évolutions, en analysant les relations ambivalentes et complexes qui existent entre les structures foncières agricoles et les usages de la terre (Jouve, Vianey, 2014).

L'analyse est menée avec trois entrées : les politiques foncières, les stratégies foncières des agriculteurs et le territoire.

I – Questions de recherche, méthodologie et terrains d'étude

Les politiques qui ont été menées dans la seconde moitié du XX^e siècle par beaucoup de pays méditerranéens pour moderniser l'agriculture ont présumé l'existence d'un lien fort et durable entre les structures agricoles et les usages de la terre. Ainsi de « bonnes structures » pourraient être garantes de « bons usages ». Mais, comme nous allons le voir, cette hypothèse n'a généralement pas été validée et les réponses à ces politiques de structure ont été très diverses et variables selon les contextes sociaux, politiques et historiques.

Dans certaines situations, des politiques d'aménagement des structures agricoles ont été nécessaires et efficaces pour développer l'agriculture. Nous pouvons citer par exemple, la politique des structures menée en France depuis la fin de la deuxième guerre mondiale qui a permis une modernisation forte et rapide de l'agriculture basée sur le modèle de l'exploitation familiale ayant un foncier sécurisé. Autre exemple, celui de l'aménagement hydro-agricole des grands périmètres irrigués au Maroc et en Tunisie, basé sur le même modèle d'exploitation.

Mais ces réussites ont été des exceptions et elles n'ont pas duré. Structures et usages ont varié dans le temps et dans l'espace comme en témoignent les situations très contrastées observées dans les pays méditerranéens ayant adopté le même modèle d'agriculture basé sur l'exploitation agricole familiale. Il n'existe pas de corrélation entre de bonnes structures agricoles et de bons usages de la terre. Les relations entre structures et usages sont ambivalentes, complexes et évolutives.

L'objectif de notre recherche est d'analyser l'ambivalence et la complexité des relations entre les structures foncières et les usages de la terre afin de mettre en évidence les difficultés des

politiques foncières à maîtriser les structures (morcellement versus concentration) et les usages de la terre (agriculture intensive, agriculture extensive, abandon, urbanisation, etc.).

Nous appuyant sur la diversité des situations observées, nous considérons que cette ambivalence résulte :

- Des caractères complémentaires et contradictoires des politiques, de l'agriculture et de l'exploitation agricole familiale ;
- Des usages liés aux coutumes de transmission ;
- Des spécificités locales (contexte géographique, historique et social) ;
- Du marché foncier et de la perméabilité des usages.

1. Méthodologie

Pour tester ces hypothèses, nous avons fait une revue bibliographique des publications récentes sur la question foncière méditerranéenne et en particulier celles du réseau de recherche Foncimed.

Beaucoup de travaux de recherche et de publications de Foncimed ont porté sur l'évolution des structures agricoles et sur les transformations des agricultures des pays méditerranéens. Citons notamment trois ouvrages : « Terres méditerranéennes. Le morcellement, richesse ou danger ? » (Jouve, 2001) ; « Bouleversements fonciers en Méditerranée. Des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations » (Elloumi, Jouve, 2003) ; et « Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens » (Vianey *et al.*, 2015).

Adoptant une démarche qualitative et comparative, nous examinerons successivement les principaux facteurs qui influent sur les structures foncières et les usages de la terre :

- Les politiques foncières ;
- Les stratégies foncières des agriculteurs ;
- Les enjeux territoriaux.

2. Terrains de référence

Pour approfondir et argumenter notre analyse nous avons choisi des exemples dans quelques pays méditerranéens, notamment le sud de la France, l'Albanie et le sud de la Tunisie.

Ces trois terrains partagent des caractéristiques communes, spécifiques du monde méditerranéen : ressources rares, forte identité culturelle, société structurée par la famille élargie, mobilité migratoire... Ils partagent aussi le même modèle d'agriculture, celui de l'exploitation familiale moderne. Mais leurs situations foncières et agricoles sont très différentes. Elles découlent notamment des contextes politiques nationaux et internationaux dans lesquels ont été menées les réformes foncières que nous analysons. Dans les trois pays, les politiques des années 1950-1980 sont caractérisées par une forte intervention des Etats dans une optique de reconstruction et de développement économique et social, après la guerre en France, après l'indépendance en Tunisie et en Albanie. Depuis les années 1980, le primat est donné à la libéralisation et à la compétitivité économique des acteurs privés.

En France, la politique des structures, doublée d'une politique agricole vigoureuse, menée depuis la fin de la seconde guerre mondiale a permis une modernisation forte et rapide de l'agriculture basée sur le modèle de l'exploitation familiale ; elle a fait école ensuite dans toute la Méditerranée.

Mais ce modèle est actuellement fragilisé par la concentration foncière des exploitations et le développement de sociétés agricoles ainsi que par l'urbanisation (Boinon, 2012).

En Albanie, le partage égalitaire de la totalité des terres agricoles en 1991 a créé un minifundium généralisé. La plupart de ces micro-exploitations familiales ne sont pas parvenues à s'agrandir. Elles pratiquent généralement une agriculture autarcique sur les parcelles les plus favorables, laissant les autres en friches. Faute de soutien de l'Etat, beaucoup de petits

propriétaires fonciers abandonnent l'agriculture comme activité principale et une grande partie des terres est laissée en friches (Civici, 2003).

En Tunisie, la privatisation - qui a commencé en 1971 - des terres collectives du Sud vouées traditionnellement à l'élevage pastoral, et l'aménagement de petits périmètres irrigués visaient à développer une agriculture familiale prospère dans une région très défavorisée. Mais la plupart des exploitations familiales qui ont été créées sont actuellement en situation d'échec. Beaucoup de petits agriculteurs en difficulté technique et/ou financière ont vendu une partie ou la totalité de leurs parcelles aux grands propriétaires fonciers. Ces derniers pratiquent une agriculture minière et font pression sur les ressources naturelles (eau, sol, flore) (Ben Saad, 2003).

II – Des politiques foncières ambiguës

Les politiques foncières sont ambiguës :

- Tant dans leurs objectifs, bien souvent contradictoires même s'ils sont quelquefois complémentaires : objectifs économiques (modernisation, intensification et compétitivité de l'agriculture) et/ou objectifs politiques et sociaux (paix sociale, emploi, équilibre territorial, protection de l'environnement) ;
- Que dans leur mise en œuvre assurée par la réglementation et/ou le marché. Par exemple, un remembrement ou un zonage peuvent être mis en échec par le fonctionnement du marché foncier.

Dans beaucoup de pays méditerranéens, « le mythe de la petite propriété exploitée en faire valoir direct » (Deslondes, 1995) perdure et a inspiré beaucoup de politiques, notamment en Tunisie et en Albanie. Il est nourri par le succès indéniable qu'a connu dans l'histoire de la modernisation de l'agriculture française le modèle de la petite propriété familiale, assurant le double objectif d'équité sociale et de productivité agricole (Lamaison, 1998).

En France, les structures agricoles se sont beaucoup agrandies dans la deuxième moitié du XX^e siècle, grâce aux politiques publiques de gestion de l'exode rural, de limitation des droits de propriété par le statut du fermage, de contrôle du marché foncier et d'organisation des filières. Ces politiques ambivalentes ont permis, tout en maintenant des structures familiales de production, la modernisation de l'agriculture et le développement spectaculaire de sa productivité et de sa compétitivité (Boinon, 2012). Actuellement, dans cette course à l'agrandissement et à la spécialisation des exploitations, des formes sociétaires d'agriculture se développent, fragilisant l'agriculture familiale (entre 1960 et 2010, la taille moyenne des exploitations est passée de 14 ha à 55 ha ; en 2010, 31% des exploitations professionnelles sont sous formes sociétaires contre 20% en 2000).

En Tunisie, la politique de privatisation des terres collectives (1,5 million d'hectares) avait pour objectif le développement de l'agriculture sur des terres traditionnellement pastorales, dans des régions déshéritées. Mais les réalités sociales et environnementales ont été insuffisamment prises en compte.

Les modalités de partage, fondamentalement inégalitaires (application du droit islamique de *ihya* ou vivification) ont accentué le dualisme agraire, avec deux tendances contraires : pulvérisation des petites structures et concentration foncière. Le partage des terres collectives, effectué au prorata des superficies mises en valeur par les ayants droit, a avantagé les grands exploitants et fragilisé les petits exploitants happés dans l'engrenage du morcellement par héritage. Actuellement, les exploitants agricoles qui se sont maintenus se comportent de façon individualiste et font pression sur les ressources naturelles : ils pratiquent céréaliculture et oléiculture sur des sols fragiles et du maraîchage irrigué à partir de pompes dans la nappe phréatique. « Ni la viabilité des exploitations agricoles, ni la fragilité des sols, ni les stratégies paysannes, n'ont été prises en compte à leur juste place dans la politique foncière » (Ben Saad, 2003).

L'Albanie a entrepris deux réformes agraires très radicales après la deuxième guerre mondiale, inspirées d'abord de l'idéologie socialiste puis du libéralisme, qui ont profondément remodelé les structures foncières mais n'ont pas amélioré l'efficacité de l'agriculture. La collectivisation et l'adoption du modèle agricole socialiste (1946-1976), puis la dé-collectivisation et le partage égalitaire des terres entre de très petits propriétaires fonciers par « la loi sur la terre » (1991) ont eu principalement des objectifs politiques (cohésion nationale) et sociaux (réduction des inégalités foncières et paix sociale) (Guri *et al.*, 2011). Actuellement, c'est une petite agriculture autarcique, tournée vers les besoins de la famille élargie et peu intégrée au marché, qui s'est établie après la dé-collectivisation brutale de toutes les terres agricoles en 1991. En effet, outre l'émiettement des structures agricoles, les équipements d'irrigation ont été détruits et les filières ont été totalement désorganisées. Faute de moyens et de soutien de l'Etat qui ne veut pas s'engager, les petits propriétaires fonciers abandonnent l'agriculture comme activité principale et cherchent des emplois plus rentables (commerce, émigration, etc.) (Civici, 2001). Beaucoup de terres sont laissées en friches, notamment celles les plus éloignées du lieu de vie (30 à 40% dans certaines régions).

III – Stratégies foncières des agriculteurs

Dans la plupart des pays méditerranéens, les agriculteurs restent les principaux propriétaires et utilisateurs de la terre en dépit du processus de diversification des usages de la terre qui s'amplifie depuis les années 1970 et du développement du faire-valoir indirect (restant assez mal connu toutefois en raison des nombreux arrangements informels) (Jouve, Vianey, 2012a). Et ce sont leurs décisions et leurs pratiques qui déterminent *in fine* les structures foncières et les usages de la terre, face aux politiques publiques. Qui possède la terre décide de ses usages et de sa transmission.

Nous avons analysé les stratégies foncières des agriculteurs d'un triple point de vue : celui de l'activité agricole elle-même, celui de la transmission de la terre et celui des anticipations sur le marché foncier.

1. Multifonctionnalité et ambivalence de l'agriculture

L'agriculture qui constitue encore le principal usage du foncier est par essence multifonctionnelle puisqu'elle assure conjointement la production de nourriture et de matières premières et des fonctions d'intérêt collectif - économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces nombreuses fonctions s'articulent de façon complémentaire et conflictuelle dans des relations très ambivalentes, inscrites dans des contextes sociaux (Groupe Polanyi, 2008). Cette multifonctionnalité se traduit en Méditerranée par une multiplicité de formes d'agriculture, véritable « kaléidoscope » où coexistent des fermes familiales, des fermes agricoles et des exploitations de subsistance, pour reprendre la typologie de F. Purseigle et B. Hervieu (2009).

La plupart des agricultures sont familiales, mais de grandes différences de productivité (1 à 10) opposent le Nord de la Méditerranée à l'Est et au Sud. La famille (simple ou élargie) joue donc un rôle essentiel dans les structures foncières et les usages de la terre. C'est une caractéristique de l'ensemble des pays méditerranéens (Deslondes, 1995). L'ambivalence de l'exploitation agricole - à la fois moyen de production et patrimoine familial - se manifeste dans les pratiques et les stratégies foncières des agriculteurs (qu'ils soient propriétaires ou non).

Deux fonctions sont primordiales pour les agriculteurs méditerranéens :

- la production alimentaire (marchande et non marchande) ;
- et la reconnaissance identitaire (professionnelle, familiale, communautaire).

Les situations sont très diverses, selon les arbitrages qu'ils effectuent entre « la famille » et « l'exploitation ». Si la fonction de production reste toujours au cœur de leur activité en France et en Tunisie, ce n'est pas le cas en Albanie où la famille prime sur l'exploitation (Guri, Jouve, 2009).

Il faut noter aussi qu'en dépit des exigences contemporaines, la fonction environnementale pose problème dans les trois pays étudiés : pression sur des ressources sol-eau très fragiles dans le Sud tunisien, extension des friches en Albanie, externalités négatives des systèmes productifs en France (pollution, risques sanitaires).

2. La prégnance des pratiques foncières successorales

La pratique successorale la plus usitée dans la France du Sud, en Albanie et en Tunisie est celle du partage en nature. Cette coutume est appliquée dans la majorité des cas, en dépit des lois (Code Civil) et des règlements (périmètres irrigués). Le partage de la terre entre les enfants (même si les filles en sont exclues, partiellement en Albanie et totalement en Tunisie) a pour effet un morcellement des propriétés qui met en péril les petites exploitations (Ben Saad, 2006 ; Guri, Jouve, 2009). En France, ce morcellement a généralement bénéficié à l'agrandissement des exploitations agricoles restantes, mais il peut aussi faciliter les changements d'usages et l'urbanisation (Vianey, 2005). En Albanie et en Tunisie ce sont toutes les exploitations qui sont concernées et risquent de disparaître.

Dans un registre voisin de celui de la prégnance des coutumes, nous avons relevé une autre réalité sociale méditerranéenne, non prise en compte par les lois foncières, les mentalités individuelles hostiles aux travaux collectifs, qui explique une forte résistance aux interventions foncières (remembrement, aménagement hydro-agricole) et leurs nombreux échecs (Vianey, 2011).

3. Propriété privée et rente foncière

Que ce soit au Maghreb, en Albanie ou en Ardèche, la terre a une forte valeur de patrimoine. Cette perception peut conduire les propriétaires fonciers à refuser toute transaction même s'ils ne peuvent pas cultiver toutes leurs terres. Cette situation se complique quand il y a un fort exode rural et des propriétaires absenteïstes. Par exemple, en Albanie, l'importance des terres laissées en friches s'explique parce que les propriétaires ont un fort attachement à la terre et développent (notamment les émigrés) des stratégies d'attente, avec comme conséquences un marché foncier (ventes, locations) très peu actif qui ne permet pas l'agrandissement ni l'installation d'exploitations plus rentables (Guri *et al.*, 2014).

Le blocage du marché foncier induit souvent des pratiques informelles (contrats verbaux) entre les bailleurs et les agriculteurs qui veulent s'agrandir ou s'installer, avec pour conséquence une insécurité foncière et une fragilisation des exploitations agricoles (Jouve, Napoléone, 2003).

Toutefois, lorsqu'il existe de forts enjeux sur la terre et la possibilité de réaliser une rente foncière élevée grâce à un important différentiel de prix (par exemple pour les espaces périurbains), les propriétaires fonciers agricoles ont des stratégies de vente, notamment pour les petites parcelles.

IV – Transformations agraires et enjeux territoriaux

Les paysages méditerranéens - qui ont été façonnés par une histoire millénaire et qui offrent des sites remarquables - sont actuellement au cœur des enjeux du devenir des territoires (Minvielle *et al.*, 2013).

En effet, ces paysages se sont beaucoup transformés, voire dégradés, sous les effets conjugués de la modernisation agricole et de l'urbanisation.

1. Modernisation de l'agriculture

Pendant la deuxième moitié du XX^e siècle, la modernisation des agricultures a été un objectif majeur des Etats méditerranéens. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale et des indépendances, les Etats se sont fortement engagés dans des opérations de réformes agraires et d'aménagements fonciers (remembrement, périmètres irrigués) qui ont profondément transformé les paysages agraires.

En France, une agriculture très mécanisée et consommatrice d'intrants s'est développée dans les terroirs les plus fertiles tandis que des territoires moins favorisés se reboisaient et/ou s'enfrichaient.

Dans le Sud tunisien, le partage des terres collectives à partir de 1971 et la création de périmètres irrigués a fait émerger une petite agriculture familiale de polyculture-élevage qui s'est substituée au pastoralisme et aux vastes paysages steppiques, dans un contexte conflictuel et d'exode des exclus.

En Albanie, une transformation agraire radicale a été entreprise à partir de 1946 par la collectivisation de l'ensemble des terres et des moyens de production et l'installation de coopératives et d'un modèle d'agriculture socialiste. La réforme de 1991 fut tout aussi radicale, démantelant les coopératives et partageant la terre de façon très égalitaire. Un nouveau système agraire caractérisé par une agriculture de survie, l'extension d'un habitat diffus et des friches s'est substitué aux anciens systèmes de production collectifs.

2. Diversification des usages des sols et régression de l'espace agricole

La période contemporaine est marquée par une diversification des usages du sol induite par le désengagement des Etats, le primat donné à l'économie de marché, la progression de l'étalement urbain et la montée en puissance de l'idéologie écologiste (Jollivet, 1992).

On observe une régression de l'espace agricole au profit de l'urbanisation (Tunisie, France du Sud), de l'habitat diffus (Albanie, Alpilles en France), de friches (Albanie) et de boisements (région PACA, France).

En France par exemple, 22 500 ha ont disparu au profit de l'urbanisation entre 1999 et 2010 dans les franges urbaines de Rhône-Alpes (Groupement Foncéo *et al.*, 2012). C'est aussi le cas dans le Pays d'Arles où, alors que l'agriculture occupait 51% des terres en 1988, elle n'en occupe plus que 40% en 2006 ; un tiers des surfaces « disparues » ont été urbanisées et, à l'image de l'axe Saint Rémy de Provence - Châteaurenard, plusieurs situations d'artificialisation des terres sous forme d'habitat diffus peuvent être constatées ; ce phénomène est à corréliser avec le taux élevé de morcellement des terres. Simultanément, la forêt progresse dans le secteur des Alpilles où dans les milieux de garrigue et, des friches se développent dans le Nord du territoire, autour des agglomérations et à proximité des axes de communication (Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, 2012).

En Tunisie, le littoral connaît depuis les années 1970 une forte expansion urbaine (Sfax, Sousse, Tunis) et un développement touristique qui exercent des concurrences redoutables pour l'agriculture, sur la terre et sur l'eau (Elloumi, Jouve, 2003). L'exemple du Grand Tunis illustre bien la force de l'étalement spatial des villes sur les terres agricoles environnantes, que ce soit le fait d'un habitat autorisé ou clandestin. La ville dévore annuellement environ 2000 ha des terres agricoles parmi les plus riches du pays, dont une grande partie a été aménagée et équipée pour l'irrigation, au cours des années 1960, à des coûts relativement élevés (Hammami, Sai, 2008).

3. Aménagement du territoire

Le contrôle de l'affectation des sols est susceptible d'avoir de forts impacts agricoles, sociaux et paysagers. Le principal dispositif qui a été adopté dans les pays méditerranéens pour juguler la régression de l'espace agricole et l'étalement urbain est le zonage fonctionnel, définissant les usages autorisés pour les différentes zones (agricoles, urbaines, vertes). Mais il est actuellement remis en cause à cause de sa faible efficacité et de ses effets pervers (stratégies d'anticipation sur la constructibilité des terres) (Jouve, Napoléone, 2011).

En France, de nouvelles orientations d'aménagement, depuis les années 2000, évoluent vers la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et son intégration aux projets d'aménagement du territoire. Mais la mise en place de ces orientations nécessite un dialogue entre l'ensemble des acteurs (propriétaires, agriculteurs, élus), auquel les politiques ne sont pas encore parvenues (Serrano, 2015).

En Tunisie, des politiques d'aménagement du territoire et de développement rural ont tenté pendant 40 ans de réduire les déséquilibres régionaux entre les villes littorales et l'intérieur du pays. Mais dès 1996 dans le contexte de la libéralisation, la Tunisie a changé d'orientation et adopté une politique de métropolisation compte tenu du rôle important des grandes villes dans l'espace monde (Dhaher, 2010). Cette politique a conduit à la destruction d'une grande partie de l'espace rural et à la marginalisation de la petite paysannerie.

Conclusions et questions en suspens

En conclusion, nous avons vu que les relations entre structures de propriété et usages du foncier agricole dans les pays méditerranéens sont complexes et évolutives et que leur contrôle est le plus souvent peu efficace. Notamment, le dualisme agraire méditerranéen, caractérisé par une forte inégalité d'accès aux ressources, persiste et s'accroît depuis la fin du XX^e siècle marqué par la libéralisation des politiques¹.

L'analyse fait ressortir deux résultats importants et aussi des questions qui restent en suspens.

La première conclusion porte sur les politiques. Des politiques de structures sont nécessaires mais pas suffisantes pour promouvoir de façon durable de « bons usages de la terre ». Les exemples étudiés montrent notamment que le désengagement de l'Etat dans le contexte de la libéralisation a mis en difficulté les exploitations agricoles familiales en Tunisie et en Albanie, dans l'incapacité de se moderniser et de se développer sans aide. En France, des politiques d'aides publiques, de gestion de l'exode rural, de contrôle du marché foncier, d'organisation des filières ont permis à partir des années 1960 le développement spectaculaire de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture, tout en maintenant des structures familiales de production. Toutefois, dans la course actuelle à l'agrandissement et à la spécialisation des exploitations agricoles, leur caractère familial est-il durable ? Et constitue-t-il un avantage ? (Boinon, 2012).

En outre, il y a besoin de politiques adaptées aux situations locales très diverses en Méditerranée. Ainsi, en Tunisie comme en Albanie, les politiques de privatisation et de partage des terres collectives n'ont pas suffisamment pris en compte les stratégies familiales et les contraintes environnementales et économiques des exploitations pour permettre le développement durable d'une agriculture familiale moderne (Ben Saad, 2003 ; Civici, 2003).

Deuxième conclusion : Les relations entre structures foncières et usages de la terre s'inscrivent dans un temps long et des contextes spécifiques. Les difficultés des exploitations familiales actuelles et l'échec des objectifs attendus par les politiques, en Albanie, en France et en Tunisie, peuvent s'expliquer par le fait que les politiques ont ignoré ces réalités.

Pour être efficace, une bonne gouvernance publique du foncier agricole méditerranéen doit nécessairement prendre en compte :

- D'une part, la prégnance des coutumes (attachement à la terre ; pratiques successorales de partage des terres entre les héritiers) ;

- D'autre part, l'évolution des rapports de force des acteurs et de leurs stratégies foncières (conflits, fonctionnalités de l'espace, incitations du marché, anticipations et recherche de réalisation d'une rente foncière, efficacité des réglementations de protection) (Groupe Polanyi, 2008 ; Minvielle, *et al.*, 2013 ; Jouve, Vianey, 2012b).

Des questions en suspens

1. Quel devenir pour l'exploitation agricole familiale ?

- *disparition versus résilience*

Nous avons vu que le modèle de la moyenne exploitation familiale moderne choisi par les politiques foncières et d'aménagement des structures agricoles - d'abord en France puis dans la plupart des pays méditerranéens - a permis la modernisation de l'agriculture dans plusieurs pays, mais il est actuellement fragilisé, voire en cours de disparition dans de nombreuses régions.

Dans ce contexte de forte menace, l'année 2014 a été proclamée année internationale de l'agriculture familiale par l'Assemblée Générale des Nations Unies : s'agit-il de marquer la fin de cette agriculture ou au contraire s'agit-il de valoriser ses capacités de résilience ?

2. Mobilité ou blocage du foncier ?

- *attachement à la terre versus dématérialisation de l'agriculture*

L'analyse fait ressortir deux forces opposées qui s'exercent sur les structures et les usages du foncier. D'une part, un attachement patrimonial à la terre tend à bloquer le marché foncier et à figer la situation (cas de l'Albanie). Et d'autre part, les arrangements informels qui se développent entre propriétaires fonciers et usagers font apparaître des situations innovantes comme, par exemple, l'agriculture itinérante pratiquée sur des portefeuilles de parcelles qui se reconstituent chaque année en zone périurbaine.

3. Le foncier agricole comme ressource territoriale ?

- *multifonctionnalité de l'agriculture*

Pour terminer, rappelons que la diversification des usages non agricoles de la terre (résidentiels, paysagers, touristiques) oblige à remettre en cause les approches sectorielles de maîtrise du foncier.

Mais des politiques publiques territoriales, tentant de concilier les intérêts très contradictoires de la profession agricole et des autres acteurs ruraux, valorisant la multifonctionnalité de l'agriculture et reconnaissant le foncier agricole comme un bien public d'intérêt collectif restent à construire (Vianey, 2010).

Références

- Ben Saad A. 2006.** *La femme est-elle simplement désavantagée ou totalement exclue lors du partage des biens fonciers dans la campagne tunisienne (cas de Bled'amra-Gafsa, sud tunisien)*. 9 p. Colloque international « Les frontières de la question foncière : enchâssement social des droits et politiques publiques », 2006/05/17-19, Montpellier (France).
https://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Ben%20Saad.pdf
- Ben Saad A. 2003.** Les retombées de la politique de privatisation des terres collectives dans le Sud tunisien : inégalités foncières, disparités sociales, et dégradation des ressources naturelles. Cas de la plaine de Bled'amra-Gafsa. In : Elloumi M., Jouve A.-M. (eds.). *Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Paris (France) : Karthala. p. 235-271. (Economie et Développement).
- Boinon J.-P. 2012.** Les politiques foncières agricoles en France depuis 1945. *Économie et Statistique*, Février 2012, n. 444-445. p. 19-37.
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ECO444B
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. 2012.** *Projet de valorisation des productions agricoles du Pays d'Arles en circuits courts de proximité. Phase 1 : Diagnostic agricole du Pays d'Arles*. Aix-en-Provence : Chambre d'agriculture 13. 174 p.
http://www.pays-arles.org/IMG/pdf/PaysArlesDiag_VF_site_internet.pdf
- Civici A. 2003.** Restructuration foncière en Albanie : logique et effets d'une politique de privatisation totale des terres. In : Elloumi M., Jouve A.-M. (eds.). *Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Paris (France) : Karthala. p. 273-292. (Economie et Développement).
- Civici A. 2001.** Evolution des politiques foncières et dynamique des espaces ruraux en Albanie. In : Jouve A.-M. (ed.). *Terres méditerranéennes : le morcellement, richesse ou danger ?* Paris (France) : Karthala. p. 127-145. (Economie et Développement).
- Coulomb P. 1997.** Systèmes fonciers agricoles en Méditerranée : cinq siècles de propriétaires sans Etat, cinq décennies d'Etat propriétaire. In : Jouve A.-M. (ed.). *La modernisation des agricultures méditerranéennes (à la mémoire de Pierre Coulomb)*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 31-39. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens, n. 29). Colloque sur la Modernisation des Agricultures Méditerranéennes, 1995/09/28-29, Montpellier (France).
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a29/C1980959.pdf>
- Deslondes O. 1995.** Entreprise familiale, société et territoire dans les milieux ruraux méditerranéens, France, Italie, Grèce, Albanie. *Espace rural*, juin 1995, n. 34. 100 p.
- Dhaher N. 2010.** L'aménagement du territoire tunisien : 50 ans de politiques à l'épreuve de la mondialisation. *EchoGéo*, Juin-Août 2010, n. 13. 15 p.
<https://echogeo.revues.org/12055>
- Elloumi M., Jouve A.-M. 2010.** Extraordinaire diversité des exploitations agricoles. In : Mombiola F. (dir.), Blanc P. (ed.), Abis S. (coord.). *Atlas Mediterra. Agriculture, alimentation, pêche et mondes ruraux en Méditerranée*. Paris (France) : Presses de Sciences Po. p. 58-63. (Mediterra, n. 12).
- Elloumi M., Jouve A.-M. (eds.). 2003.** *Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Paris (France) : Karthala. 384 p. (Economie et Développement).
- Groupe Foncéo, SAFER Rhône-Alpes, Vianey G. 2012.** *Etudes foncières des franges métropolitaines– Phase 1*. Lyon : SGAR DREAL Rhône-Alpes. 70 p.
http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/doc/IFD/IFD_REFDOC_0515811/etude-fonciere-des-franges-metropolitaines
- Groupe Polanyi. 2008.** *La multifonctionnalité de l'agriculture : une dialectique entre marché et identité*. Versailles (France) : Editions Quae. 349 p. (Synthèses).
- Guri F., Civici A., Jouve A.-M. 2011.** Est-ce que l'extrême égalité sociale est un objectif à atteindre ? Le cas des réformes agraires en Albanie. *New Medit*, 01/03/2011, vol. 10, n. 1. p. 25-34.
http://newmedit.iamb.it/edizioni_new_medit,229,229,2011,96.htm

- Guri F., Jouve A.-M. 2009.** Réorganisations foncières et transmission de la propriété dans les exploitations agricoles du littoral albanais. Vers un abandon de l'agriculture ? In : Jouve A.-M. (ed.). *Transitions foncières dans les Balkans : Roumanie, Albanie, Grèce*. Montpellier (France) : CIHEAM. p. 39-54. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens, n. 82). Les Frontières de la Question Foncière. Enchâssement Social des Droits et Politiques Publiques, 2006/05/17-19, Montpellier (France).
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a82/00800939.pdf>
- Guri F., Jouve A.-M., Dashi E. 2014.** L'impact de l'exode rural sur les stratégies d'utilisation du foncier agricole dans le Nord-est albanais. *New Medit*, 01/03/2014, vol. 13, n. 1. p. 22-30.
http://www.iamb.it/share/img_new_medit_articoli/968_22guri.pdf
- Hammami M., Sai M.E. 2008.** Problèmes fonciers et agriculture périurbaine dans le grand Tunis : mutations foncières et stratégies des agricultures. *New Medit*, 01/03/2008, vol. 7, n. 1. p. 58-64.
http://newmedit.iamb.it/edizioni_new_medit,229,229,2008,25,14,problemes-fonciers-et-agriculture-periurbaine-dans-le-grand-tunis:-mutations-foncieres-et-strategies-des-agricultures.htm
- Hervieu B., Purseigle F. 2009.** Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation, *Etudes rurales*, 01/01/2009, n. 183, p. 177-200. <http://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2009-1.htm>.
- Jollivet M. 1992.** Agriculture et environnement : réflexions sociologiques. *Economie rurale*, n. 208-209. p. 5-10. http://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1992_num_208_1_4438
- Jouve A.-M. 2013.** La modernisation inachevée des agricultures méditerranéennes. Le handicap des structures foncières. *Revue des régions arides*, 01/01/2013, n. 30. p. 91-100.
<http://www.ira.agrinet.tn/imgcommon/files/rra30.pdf>
- Jouve A.-M. (ed.). 2001.** *Terres méditerranéennes : le morcellement, richesse ou danger ?* Paris (France) : Karthala. 264 p. (Economie et Développement).
- Jouve A.-M., Napoléone C. 2011.** Modes de régulation de l'usage des terres en Méditerranée et protection des terres agricoles. In : Elloumi M. (coord.), Jouve A.-M., Napoléone C., Paoli J.-C. (eds.). *Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 9-21. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 66). 1. Séminaire FONCIMED sur les Modes de Régulation des Echanges Fonciers et de l'Occupation du Sol, 2008/10/08-12, Antalya (Turquie).
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b66/00801370.pdf>
- Jouve A.-M., Napoléone C. 2003.** Stratégies des agriculteurs et réorganisations spatiales sous contrainte de la périurbanité : étude du pays d'Aix-en-Provence. In : Elloumi M., Jouve A.-M. (eds.). *Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Paris (France) : Karthala. p. 145-171. (Economie et Développement).
- Jouve A.-M., Vianey, G. 2014.** *Les relations multiples et ambivalentes des structures de propriétés foncières agricoles et des usages de la terre dans quelques pays européens*. Colloque SFER, le foncier agricole, usages, tensions, régulations, 2014/06/11-12, Lyon (France).
- Jouve A.-M., Vianey G. 2012a.** Evolution des usages et des droits sur la terre en espace périurbain : conséquences sur l'agriculture (cas de cinq communes des Alpes du Nord). In : Papy F. (ed.), Mathieu N. (ed.), Féralut C. (ed.). *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*. Versailles (France) : Editions Quae. p. 23-39. (Indisciplines).
- Jouve A.-M., Vianey G. 2012b.** Le foncier, une ressource territoriale difficile à construire en périurbain. *Economie rurale*, 01/07/2012, n. 330-331. p. 27-41.
http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ECRU_330_0027
- Lamaison P. (coord.). 1988.** La terre succession et héritage. *Etudes rurales*, 01/04/1988, n. 110-111-112. 408 p. http://www.persee.fr/issue/rural_0014-2182_1988_num_110_1
- Minvielle P., Daligaux J., Angles S. (eds.). 2013.** Espaces agraires, dynamiques paysagères, structures foncières, acteurs et planification. *Méditerranée : Revue géographique des pays méditerranéens*, 01/01/2013, n. 120, 136 p. <http://www.cairn.info/revue-mediterranee-2013-1.htm>
- Serrano J. 2015.** *Aménager la multifonctionnalité des espaces périurbains*. HDR : Habilitation à Diriger des Recherches : Université de Paris-Est. 195 p.

- Vianey G. 2011** L'aménagement du territoire : une mobilisation de l'utilité des espaces agricoles ? In : Elloumi M., Jouve A.-M., Napoléone C., Paoli J.C. (eds.). *Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée*. Montpellier : CIHEAM. p. 85-100. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 66). 1. Séminaire FONCIMED sur les Modes de Régulation des Echanges Fonciers et de l'Occupation du Sol, 2008/10/08-12, Antalya (Turquie). <http://om.ciheam.org/om/pdf/b66/00801376.pdf>
- Vianey G. 2010.** La ressource foncière, un produit social au cœur du débat entre politiques agricoles et politiques d'aménagement ? In : Bertrand N. (dir.). *L'agriculture dans la ville éclatée*. Montréal : Université de Montréal. p. 169-182.
- Vianey G. 2005.** La transmission des exploitations à l'épreuve de la périurbanisation. *Etudes foncières*, 01/07/2005, n. 116. p. 22-27.
- Vianey G., Requier-Desjardins M., Paoli J.-C. (eds.). 2015.** *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens*. Montpellier (France) : CIHEAM. 368 p. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 72). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=1018>

Notes

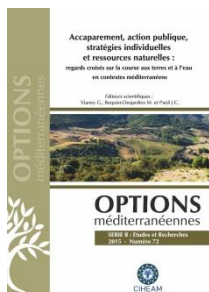
¹ En France, les grandes exploitations agricoles, de plus de 50 ha, représentent 37 % des exploitations et occupent 81 % de la superficie agricole. En Tunisie, 3 % des exploitants agricoles cultivent 34 % de la superficie agricole (Elloumi, Jouve, 2010).

Annexes

Publications du réseau Foncimed

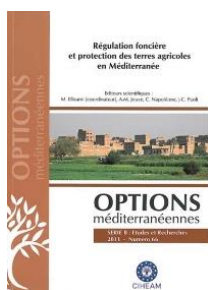
Textes des appels à communication des séminaires d'Athènes et de Tunis

Publications du réseau Foncimed



Vianey G., Requier-Desjardins M., Paoli J.-C. (eds.). 2015. *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens*. Montpellier (France) : CIHEAM. 368 p. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 72). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=1018>

Ben Saad A., Sghaier M., Jouve A.-M., Napoléone C., Paoli J.-C., Elloumi M. (eds.). 2013. Actes des travaux de l'Ecole chercheurs et du cours CIHEAM « Gouvernance foncière et usage des ressources naturelles ». *Revue des Régions Arides*, 01/01/2013, n. 30, 266 p. <http://www.ira.agrinet.tn/imgcommon/files/rra30.pdf>



Elloumi M. (coord.), Jouve A.-M., Napoleone C., Paoli J.-C. (eds.). 2011. *Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée*. Montpellier (France) : CIHEAM. 172 p. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 66). 1. Séminaire FONCIMED sur les Modes de Régulation des Echanges Fonciers et de l'Occupation du Sol, 2008/10/08-12, Antalya (Turquie). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=569>

Jouve A.-M. (coord.), Ben Saad A., Napoleone C., Paoli J.-C. 2010. *Manuel gouvernance foncière et usages des ressources naturelles*. 392 p. Valorisation des communications de l'école-chercheurs de Gabès (16-20 novembre 2009) et du cours spécialisé de Tataouine (21-25 novembre 2009), organisés dans le cadre du réseau FONCIMED avec le concours financier de l'AFD. http://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=29640



Université de Panteion, Athènes
avec le soutien du *Green Institute Greece*

Réseau FONCIMED

Echanges sur la question foncière en Méditerranée

Séminaire annuel international

**Gouvernance des crises économiques et dynamique d'utilisation des terres
dans les zones agricoles et périurbaines**

Investissements à grande échelle, pressions foncières et conflits sociaux et environnementaux

Athènes, 16-18 octobre 2014

Appel à communication

Problématique

L'actuelle forme de gestion des crises économiques incite à réduire les contraintes sur la mobilisation du foncier à destination des investissements susceptibles de générer de la richesse (e.g. procédures de *fast-track*) ; aux premiers rangs desquels l'immobilier (résidentielle, touristique, industrielle et de services) et les filières énergétiques (l'énergie verte comme les panneaux photovoltaïques, les agro-carburants, etc.) ou agro-alimentaires. Il en résulte des pressions et des conflits sociaux et environnementaux, reliés à des phénomènes d'accaparement de terre, de visions opposées de la vocation d'un espace (protection versus mise en valeur) ou de conflits entre usages concurrents du sol (logement versus production agricole).

Or, considérant que les terres fertiles et les villes sont géographiquement corrélées et que la Méditerranée est marquée par des crises alimentaires récurrentes, la question de la préservation des terres agricoles productives est un enjeu social important. Dans ce contexte de double crise alimentaire et financière, un focus particulier doit être mis sur la capacité de l'agriculture à être un élément de redynamisation (ou d'amortisseur de choc) des économies nationales face à la récession économique. Enfin, de profondes mutations dues à la crise marquent la gouvernance territoriale, notamment avec l'apparition des nouveaux enjeux et acteurs qui changent les rapports individuels et institutionnels dans le système territorial.

En termes de recherche, plusieurs problématiques sont convoquées :

- Quelles sont les nouvelles formes d'appropriation foncière ou de régulation du foncier qui se développent en situation de crise ? Est-ce un nouveau cadre politique et institutionnel ?
- Quels conflits d'usage, d'accès aux sols ? Quels conflits sociaux liés à l'utilisation du sol et à la protection de l'environnement ?
- Quelle gouvernance de la conservation des sols agricoles ?
- Quels sont les déterminants et les effets de la concurrence urbaine sur le foncier agricole ?
- Quelle agriculture productive peut s'insérer dans un tissu en voie d'urbanisation et sous différentes contraintes au sein des politiques d'ajustement budgétaire ?

Pour chacune de ces problématiques des contributions originales sont attendues. Un résumé d'une à deux pages doit être envoyé à Théodosia Anthopoulou (t.anthopoulou@gmail.com) et Claude Napoléone (claudenapoleone@avignon.inra.fr) avant le 30 avril 2014.

Les meilleures contributions seront regroupées dans un ouvrage qui visera à faire le point sur la relation entre gouvernance des crises économiques et dynamique d'utilisation des terres.

Une visite de terrain dans le périurbain agricole de l'aire métropolitaine d'Athènes est prévue le dernier jour.

Comité d'organisation :

Théodosia Anthopoulou, Université de Panteion-Athènes : t.anthopoulou@gmail.com

Antonis Moyssidis, Université de Panteion : amoyssidis@gmail.com

Claude Napoléone, INRA-Avignon : claudenapoleone@avignon.inra.fr

Sofia Nikolaidou, Université de Panteion : so_nikk@hotmail.com

Jean-Christophe Paoli, INRA-Corse : paoli@corse.inra.fr



Séminaire annuel du réseau de recherche sur le foncier rural méditerranéen

FONCIMED

15-16-17 octobre 2015

TUNIS

En partenariat avec le Bureau Sous-régional de la FAO à Tunis



Le dualisme foncier agricole en Méditerranée : Concurrence ou coopération ?

Le réseau FONCIMED est un réseau de chercheurs et praticiens du foncier rural méditerranéen. Il fonctionne, depuis 2006, au rythme d'un séminaire annuel donnant lieu à publication d'actes et encourage par ailleurs les échanges humains et les projets communs entre les différents bords de la Méditerranée. Le séminaire 2015, après l'année consacrée à l'exploitation familiale par la FAO, est l'occasion de faire un bilan des acquis du réseau sur la question de la relation entre un dualisme foncier qui s'affirme (de la petite exploitation familiale à la société de production agricole internationalisée) et la durabilité des ressources naturelles et agricoles. Plus précisément, au-delà des avantages et inconvénients respectifs des deux types d'agricultures, maintes fois débattus, le but du séminaire est de porter l'attention sur la coexistence de plusieurs formes d'exploitations en un même territoire ou au sein d'une même filière, afin d'évaluer les éléments de faiblesse ou de stabilité qui peuvent en émaner.

L'évolution actuelle de l'agriculture accroît les situations de cohabitation entre la grande propriété et la petite. Les deux formes entretiennent des relations économiques, sociales et environnementales, qui à leur tour conditionnent les politiques foncières, leur applicabilité et leur mise en œuvre. Il y a donc une influence croisée entre dynamiques agricoles et interventions publiques, qui influe sur les structures foncières et génère un dualisme croissant, à même de changer les conditions dans lesquelles les grandes fonctions sociales de l'agriculture s'expriment (nourrir les hommes, générer de la richesse, préserver des ressources naturelles, occuper un territoire...).

D'où des questions qui sont importantes à débattre en croisant les regards disciplinaires :

- le dualisme génère-t-il des relations de dépendances (entre petite propriété agricole pourvoyeuse de main d'œuvre et grandes exploitations) encourageant l'immobilisme institutionnel (l'emploi fourni minimise les situations de conflit) ou induit-il un système désirable car plus résilient aux conjonctures économiques et sociales ?

- Les processus de fragmentation des exploitations et le renforcement corrélatif du nombre des micro-exploitations sont-ils une réponse à la crise sociale et économique qu'affrontent un certain nombre de pays ou sont-ils également une forme moderne d'adaptation du secteur agricole aux différentes incitations de marché ?
- La délégation (par contrat par exemple) de la production de denrées agricoles aux plus petites exploitations est-elle une opération rentable pour les prescripteurs et garantissant, pour les plus petits, un accès aux marchés (c'est le cas par exemple des stratégies d'agrégation mise en œuvre par le Plan Maroc Vert) ?

C'est en ayant pour objectif de répondre à ces questions en partant, autant que possible, de travaux de terrain contextualisés avec les politiques nationales et éclairés par des approches historiques ; que le réseau FONCIMED, en collaboration avec l'INRAT (Tunisie), organise un colloque intitulé « **Le dualisme foncier agricole en Méditerranée : Concurrence ou coopération** » qui se tiendra à Tunis les 16 et 17 octobre 2015.

Ouverte aux chercheurs et doctorants des différentes sciences sociales, cette manifestation scientifique s'articulera autour de 4 axes de réflexion :

- Des interrogations sur les politiques foncières et les politiques de structure dans les pays méditerranéens et principalement ceux en transition démocratique.
- Le rôle du marché foncier et des différents modes de faire valoir dans la transformation des structures agraires que ce soit en allant vers la concentration ou au contraire vers le morcellement.
- Les mouvements de constitution de grandes exploitations agricoles sous formes de sociétés au Nord et au Sud de la Méditerranée, ainsi que leur relations avec les inflexions de la politique foncière agricole (contournement du statut du fermage en France par exemple, rôle des terres domaniales dans ce processus, ainsi que des terres collectives, etc.).
- Les processus de fragmentation des exploitations et le renforcement en nombre des micro-exploitations comme réponse à la crise.

En résumé, le séminaire voudrait éclairer les enjeux liés aux politiques foncières, souvent éloignés des questions de développement agricole stricto sensu, en mettant à jour les forces et les blocages qui poussent au maintien voire à l'accélération du dualisme foncier rural, et à présenter les conditions et les enjeux d'un questionnement de ces politiques en Méditerranée.

Date limite d'envoi des résumés le 05 septembre 2015. Format attendu : les auteurs, l'institution d'affiliation et une demi-page (300 à 400 mots), en français ou en anglais, présentant l'objectif de la communication, les travaux sur lesquels elle reposera et l'importance des conclusions eu égard au thème du séminaire.

Evaluation : Après l'évaluation des résumés par le comité scientifique, les auteurs recevront une réponse des organisateurs le **15 septembre 2015**.

Date limite d'envoi des communications écrites : Les textes définitifs seront attendus pour le **30 novembre 2015**. A la suite du colloque, les textes retenus par le comité scientifique feront l'objet d'une publication collective. Format attendu : entre 10 et 15 pages d'un texte conforme aux standards de publication académique.

Adresse de communication : foncier.tunisie2015@gmail.com

Comité Scientifique : Th. ANTHOPOULOU, A. BENSAD, M. ELLOUMI, C. NAPOLEONE, J.-C. PAOLI & G. VIANEY

Comité d'organisation : A. BENSAD, M. ELLOUMI, C. NAPOLEONE & J.-C. PAOLI, avec le soutien de : IRMC Tunis, AFD Tunisie, Institut français Tunisie

CIHEAM

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies

Conseil d'Administration / Governing Board **Président / President: Masum BURAK**

Vice-Présidents / Vice-Presidents

Egypte / Egypt: Mahmoud A.M. MEDANY
Espagne / Spain: Sebastian FRAILE ARÉVALO

Italie / Italy: Gianni BONINI
Maroc / Morocco: Mohammed SADIKI

Délégués des Pays Membres / Member Countries Delegates

Albanie / Albania: Vigan DERVISHI
Algérie / Algeria: Saïda ZOUGGAR
Egypte / Egypt: Mahmoud A.M. MEDANY
Espagne / Spain: Juan Luis MUÑOZ DE LABORDE
(Suppléant/Substitute)
France: Valérie BADUEL
Grèce / Greece: Charalambos KASIMIS
Italie / Italy: Gianni BONINI

Liban / Lebanon: Mouïñ HAMZÉ
Malte / Malta: Justin ZAHRA
Maroc / Morocco: Jaouad BAHAJI
(Suppléant/Substitute)
Portugal: Nuno FIGUEIRA BOAVIDA CANADA
Tunisie / Tunisia: Mohamed Aziz DARGHOUTH
Turquie / Turkey: Nevzat BIRISIK

Comité Scientifique Consultatif / **Advisory Scientific Committee**

Membres / Members

Maher Abdel-Mohsen ABDEL-HAMID (Cairo University - EGYPT)
Tomas GARCIA AZCARATE (CSIC - SPAIN)
Malika Fadila HAMANA KORICHI (Ministry of Agriculture, Rural Development and Fisheries - ALGERIA)
Nahla HWALLA (American University of Beirut - LEBANON)
Apostolos PAPADOPOULOS (Harokopio University of Athens - GREECE)
Suat SENSOY (Yuzuncu Yil University - TURKEY)
Mongi SGHAIER (Institut des Régions Arides - TUNISIA)

OPTIONS

méditerranéennes

SERIE A : Séminaires Méditerranéens
2017 - Numéro 117

La petite exploitation agricole méditerranéenne, une réponse en temps de crise

Editeurs scientifiques :

Jean-Christophe Paoli (coordinateur), Théodosia Anthopoulou,
Abdallah Ben Saad, Pascal Bergeret,
Mohamed Elloumi, Claude Napoléone, Gisèle Vianey

Cette publication d'Options Méditerranéennes (OM) réunit les travaux du réseau Foncimed présentés lors des séminaires d'Athènes en octobre 2014 et de Tunis en octobre 2015. Le premier séminaire portait sur l'importance des questions foncières dans les moments de crises économiques et sociales, quelques années après le début de la crise économique et politique qui frappe la Grèce. Le second interrogeait l'importance et les conséquences des inégalités foncières en Méditerranée, l'année où la FAO célébrait l'exploitation agricole familiale à travers le monde. A l'heure de la mondialisation des échanges, de la généralisation du productivisme et de l'uniformisation des modes de vie, cette publication interroge l'intérêt de maintenir un foncier rural composé de petits parcellaires portant des exploitations agricoles nombreuses et de taille modeste. Elle est éclairée par les travaux de terrain originaux, menés sur les trois rives de la Méditerranée - occidentale, balkanique et nord-africaine -, par les membres du réseau de chercheurs et praticiens Foncimed.

Avec l'ambition de nourrir le partage d'expériences multidisciplinaires, de croiser le monde scientifique et celui du développement, le réseau Foncimed est un réseau méditerranéen pluridisciplinaire et interinstitutionnel d'échanges et de comparaison d'expériences sur la question foncière. Il fonctionne depuis 2007 animé et financé conjointement par le CIHEAM-IAMM et l'INRA-SAD.



CIHEAM

www.ciheam.org

ISBN: 978-2-85352-562-7

ISSN: 1016-121X

Prix : 53 Euros

OPTIONS
méditerranéennes

